BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DU FINISTÈRE

TOME XVI

1889

QUIMPER

IMPRIMERIE CH. COTONNEC, PLACE SAINT-CORENTIN, 54.

1889

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DU FINISTÈRE

LISTE GÉNÉRALE

DES

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DU FINISTÈRE (JANVIER 1889)

Président : M. le Vte HERSART DE LA VILLE-MARQUÉ, membre de l'Institut (M. F.).

Vices-Présidents..
- Mgr F. DU MARHALLAC'H, protonotaire apostolique à Quimper (M. F.).
- M. LUZEL, archiviste départ.
- M. TRÉVÉDY, ancien Président du Tribunal civil de Quimper.
- M. le Conseiller HARDOUIN, bâtonnier des avocats, à Quimper.

Secrétaires..
- M. le Vte DE BLOIS, AYMARD, ancien Conseiller de Préfecture.
- M. SERRET, propriétaire à Quimper.

Bibliothécaire-adjoint : M. DIVERRÈS.

Trésorier : M. LE MAIGRE, directeur de la Société *Le Finistère*, place Saint-Corentin, 28, à Quimper.

M. F. signifie Membre fondateur.

MM.

L'abbe ABGRALL, aumônier de l'Hospice à Quimper.
AFFICHARD fils, propriétaire à Quimper (M. F.).
Baron D'AMPHERNET, propriétaire à Versailles.
ASHER, libraire, Unter den Linden, 5, Berlin (Prusse).
ASTOR, maire de Quimper (M. F.).
LE BAIL, avocat à Quimper.
BARBE, ancien notaire à Moëlan.
BEAU, directeur du Musée à Quimper, membre du Conseil municipal.
DE BÉCOURT, receveur particulier des Finances en retraite, à Quimper.
BIGOT, architecte du département (M. F.).
BIGOT, architecte diocésain (M. F.)
Mme la Vicomtesse DE BLOIS, à Quimper.
DE BLOIS, Xavier, à Évron (Mayenne) (M. F.).
DU BOIS SAINT-SÉVRIN, sous-inspecteur des postes et télégraphes à Rouen (M. F.).
BOLLORÉ, Paul, capitaine breveté au 73e de ligne.
DE LA BORDERIE, Arthur, correspondant de l'Institut, à Vitré.
BOSCHET, professeur libre au Kergos, Quimper.
BOURGAULT-DUCOUDRAY, professeur au Conservatoire de musique, 12, avenue de la Motte-Piquet, à Paris.
LE BRAZ, professeur au Lycée de Quimper.
Le Marquis DE BREMOND D'ARS MIGRÉ, Conseiller général du Finistère, Président honoraire de la Société archéologique de Nantes, au château de la Porte-Neuve, près Pont-Aven.

MM.

BRIOT DE LA MALLERIE, Président de la Société d'agriculture de Quimper, à Penhars (M. F.).

CAEN dit LION, ancien imprimeur à Quimper (M.F.).

CANET, Georges, négociant, rue du Parc, à Quimper.

LE CARGUET, percepteur à Audierne.

Comte DE CARNÉ, Edmond, à Quimper.

Vicomte DE CARNÉ, Olivier, lieutenant de vaisseau, 1, Montée de la Blancarde, à Marseille.

DU CASSEL, au château de la Grivellière, par Lassay (Mayenne).

CAURANT, ancien député, au Faou.

DE CHABRE, avocat à Quimper.

DE CHAMAILLARD fils, avocat à Quimper (M. F.).

CHARUEL, avoué à Quimperlé.

Comte DE CHAUVEAU, propriétaire. au château de Kériolet, en Beuzec-Conq (M. F.).

DE COETLOSQUET, Maurice, à Rambervillers (Vosges).

CORMIER, juge de paix à Fouesnant.

COTONNEC, imprimeur à Quimper.

Baron DE COURCY (Pol), à Saint-Pol-de-Léon (M. F).

DAVID, Amédée, négociant à Pont-Aven.

DEBROISE, conservateur des hypothèques en retraite, à Quimper.

DREUX, inspecteur d'Académie à Quimper.

DUCOURTIOUX, directeur des Contributions directes à Quimper.

DULAU et C^{ie}, 37, Soho-Square, Londres.

Le docteur DUPONT, à Quimper.

MM.

L'abbé EUZENOT, recteur de Cléguérec (Morbihan).
FATY, major en retraite à Quimper (M. F.).
Le docteur LE FÈVRE, à Morlaix.
FISCHER, ancien professeur à l'École navale, rue de Poullic-al-Lor, 38, à Brest.
L'abbé FLOCH, recteur de Gouesnac'h.
FOUGERAY, ancien principal du collège de Quimper (M. F.).
GAIDOZ, directeur à l'École des Hautes Études, 22, rue Servandoni, Paris.
GATROT, capitaine au 118e régiment d'infanterie, à Quimper.
GAVERAND, juge de paix à Pont-l'Abbé.
LE GENDRE, ancien conseiller de Préfecture, à Ergué-Armel.
DU GRANDLAUNAY, propriataire à Vannes.
LE GUAY, ancien juge de paix, au Cluyou, en Ergué-Gabéric.
GUÉPIN, à Quimper.
GUIARD, membre du Conseil municipal de Quimper.
L'abbé GUILLARD, à Quimper (M. F.).
L'abbé GUILLOTIN DE CORSON, au château de la Noë, par Bain-de-Bretagne (Ille-et-Vilaine).
Le Docteur LE GUILLOU, 53, avenue des Ternes, Paris.
LE GUILLOU DE PENANROS, juge au Tribunal civil à Brest.
LE GUILLOU DE PENANROS, GUSTAVE, négociant à Concarneau.

MM.

LE GUILLOU DE PENANROS, Hippolyte, négociant à Concarneau (M. F.).

LE GUILLOU DE PENANROS, Théophile, négociant à Douarnenez.

GUITOT, négociant, membre du Conseil municipal, à Quimper.

Baron HALNA DU FRÉTAY, au Vieux-Châtel, par Châteaulin.

HÉMON, Louis, ancien député, avocat à Quimper (M. F.).

DE JACQUELOT DU BOISROUVRAY, Charles, à Quimper.

JÉGOU, juge de paix à Lorient.

Mme la comtesse JÉGOU DU LAZ, au château de Kerloguennic, en Maël-Carhaix (C.-du-N.).

JONES, pasteur de l'Eglise réformée à Quimper.

DE KERANFLECH-KERNEZNE, au château de Quélennec, par Mûr (C.-du-N.),

DE KERJÉGU, James, conseiller général, à Scaër.

L'abbé KERSIMON, recteur de Ploumoguer, par Saint-Renan.

Vicomte R. DE KERRET, au château de Quillien, commune de Brasparts (M. F.).

Mgr LAMARCHE, évêque de Quimper et de Léon.

DE LA LANDE DE CALAN, propriétaire à Quimper.

DE LÉCLUSE-TRÉVOÉDAL, Amédée, industriel, maire d'Audierne.

DE LÉCLUSE-TRÉVOÉDAL, Émile, à Audierne.

L'abbé LINGUINOU, aumônier de l'hospice à Plougastel-Daoulas.

MM.

LORANS, président du Tribunal civil de Quimperlé (M. F.).

LOROIS, député du Finistère, à Paris.

LULLIER, directeur de l'imprimerie coloniale, à Saïgon (Cochinchine).

MAHÉ DE BERDOARÉ, contrôleur des contributions directes à Quimper.

LE MAIGRE, capitaine au 105e, à Riom (Puy-de-Dôme).

Le Maire de Brest.

MALEN, ancien professeur, à Quimper (M. F.).

MALHERBE DE LA BOISSIÈRE, à Ergué-Armel (M. F.).

MALINGE, percepteur à Landivisiau.

MARTIN DESLANDES, propriétaire à Kervignac, en Ploaré.

LE MOALIGOU, docteur-médecin à Quimperlé.

MORCRETTE, ancien chef de division à la Préfecture.

MOREAU DE LISOREUX, STANILAS, à Quimper (M. F.)

MOULIADE, au château de Quistinic, en Penhars.

LE NOBLE, à Quimper.

OHEIX, ROBERT, à Trevé, par Loudéac (Côtes-du-Nord).

PABAN, rédacteur en chef du journal *Le Finistère*.

DE LA PAQUERIE, 3, rue de Pont-l'Abbé, à Quimper.

DU PERRAY, à Quimper.

L'abbé PAUL PEYRON, secrétaire de l'évêché (M. F.).

Dom PLAINE, bénédictin à Silos, par Burgos (Espagne).

POCARD-KERVILER, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Saint-Nazaire (M. F.).

MM.

PORQUIER, ADOLPHE, négociant à Quimper.
E. PUYO, ancien maire de Morlaix.
DE RAISMES, sénateur, à Paris (M. F.).
RÉVÉREND, architecte à Nantes.
RICHARD, AMÉDÉE, receveur de l'Enregistrement en retraite, à Rennes (M. F.).
RICHARD, notaire à Quimperlé.
RIOU, juge de paix à Briec.
LE RODALLEC, juge de paix à Concarneau.
Baron DE ROSMORDUC, GEORGES, propriétaire à Versailles.
ROSSI, propriétaire à Quimper (M. F.).
ROUSSIN, au château de Keraval, en Plomelin (M. F.).
L'abbé LE ROUX, ALEXANDRE, professeur au collège de Saint-Pol-de-Léon.
Le docteur ROUXEAU, ALFRED, ancien interne des hôpitaux de Paris, à Nantes.
ROY, instituteur à Pont-Aven.
DE LA SABLIÈRE, au château de Lanniron, près Quimper.
Vicomte DE SAINT-LUC, député du Finistère, à Paris.
Vicomte DE SAISY, PAUL, député du Finistère, rue des Saussaies, 8, à Paris.
L'abbé SALAUN, chanoine à Quimper.
SALZAC, percepteur à Pont-Croix.
SCHMITT, professeur au Lycée de Quimper.
LE SCOUR, avoué à Quimper.
SÉBILLOT, PAUL, 4, rue de l'Odéon, à Paris.
LE SERREC, notaire à Pont-Aven.
Comte DE SILGUY, ingénieur, à Quimper.

MM.

SOUDRY, avoué à Quimper (M. F.).
Supérieur du Grand-Séminaire, à Quimper.
TANGUY, commis de 1re classe des Postes à Quimper.
TANGUY, vétérinaire à Landerneau.
DE TONQUÉDEC, Henri, quai de Tréguier, à Morlaix.
Vicomte DE TROBRIANT, sous-inspecteur de l'Enregistrement et des Domaines à Brest.
Vicomte DE TROGOFF, Charles, à Coatalio, en Fouesnant.
VERCHIN, avocat à Quimper.
VESCO, receveur particulier des Finances à Quimper.
VILLARD, photographe à Quimper.
Vicomte DE VILLIERS DU TERRAGE, inspecteur général des Ponts et Chaussées, rue Barbet de Jouy, 30, Paris.
DE VUILLEFROY, Georges, à Quimper.
WEIG, inspecteur de l'Enregistrement et des Domaines à Quimper.

— I —

Séance du 31 Janvier 1889.

Présidence de M. le Vicomte de LA VILLEMARQUÉ, membre de l'Institut.

Étaient présents : MM. LUZEL, SERRET, ABGRALL, LE BRAZ, PEYRON, Conseiller HARDOUIN, DE BLOIS.

Ouvrages reçus et déposés à la bibliothèque depuis la dernière réunion :

I° L'*Ancienne église de Riec et le château de la Porte-Neuve*, par le marquis de Brémond d'Ars, ancien président de la Société d'archéologie de la Loire-Inférieure ;

II° *Bulletin de la Société de géographie de Lorient*, n° 36 ;

III° *Bulletin historique et philologique*, année 1888, n^os^ 1 et 2 ;

IV° *Bulletin archéologique*, année 1888, n° 2 ;

V° *Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, 1888, t. XXVI ;

VI° *Société d'archéologie d'Ille-et-Vilaine*, t. XVII ;

VII° *Revue de l'histoire des religions*, 9^e^ année, t. XVIII.

Admission de nouveaux sociétaires : M^me^ la comtesse Jégou du Laz, née de Saisy, au château de Kerloguennic, en Maël-Carhaix, Côtes-du-Nord, présentée par MM. Luzel et de la Villemarqué.

M. Schmitt, professeur d'anglais au lycee de Quimper, présenté par MM. Le Braz et Luzel.

M. Ch. de Keranflec'h, au château du Quelennec, par Mûr-de-Bretagne, Côtes-du-Nord, présenté par MM. de la Villemarqué et de Blois.

M. le président résume brièvement les principaux travaux insérés au Bulletin pendant l'année qui vient de s'écouler et constate avec plaisir que l'activité de

ses confrères ne s'est pas ralentie. Cette vitalité productive est un signe de jeunesse et le gage d'une longue et utile existence. Mais la vie des sociétés, même littéraires, est soumise, comme celle des individus qui les composent, à des nécessités matérielles auxquelles il faut pourvoir.

Aujourd'hui la question du budget, tant au point de la création de ressources qu'à celui de l'apuration des dépenses, doit être une de nos principales préoccupations.

MM. Faty, Vesco et de Bécourt, membres nommés de cette Commission, sont invités à dresser aussi un état récapitulatif des sommes déjà versées par les souscripteurs au Cartulaire et de celles qui restent encore à recouvrer.

M. le docteur Moaligou a fait déposer sur le bureau plusieurs pièces de monnaies bretonnes à l'effigie de Jean III et de Charles de Blois, ducs de Bretagne. Ces monnaies proviennent d'un trésor enfoui au pied d'un chêne et mis à jour lors de la chute de l'arbre par des cultivateurs du village de Kerbiquet, en Mellac. Les types monétaires placés sous nos yeux sont peu communs et assez bien conservés. Leur valeur intrinsèque est insignifiante ; comme spécimens dans une collection, ils ont plus de prix. La Société est disposée à en faire l'acquisition si les propriétaires n'élèvent pas de prétention comme cela a eu lieu plusieurs fois. Un crédit de 15 francs est voté pour cet objet.

M. le bibliothécaire de la ville de Quimper réclame la réintégration du manuscrit de Landévennec dans le dépôt public dont la garde lui est confiée. Cette demande est bien fondée et on s'empressera d'y donner satisfaction. De plus, dès que l'édition sera terminée, la Société d'archéologie, désireuse d'acquitter en partie la dette de reconnaissance contractée envers la municipalité, s'empressera de faire hommage à la ville d'un exemplaire du cartulaire dont la bibliothèque avait si courtoisement communiqué le texte original.

Les cotisations des membres et les subventions

départementales ont continué à alimenter notre caisse d'une manière régulière ; mais, par contre, nos dépenses ont atteint un chiffre anormal, parce qu'en outre de la publication du Bulletin, nous avons à faire face aux frais considérables de l'impression du Cartulaire de Landévennec. Néanmoins, la situation financière de la Société paraît être satisfaisante. L'absence regrettable du Trésorier, victime d'un fâcheux accident, empêche de produire des chiffres définitifs. La Commission de comptabilité, dont le règlement fixe la nomination à la première séance de janvier et détermine les attributions, recueillera tous les renseignements nécessaires et présentera son rapport à la prochaine réunion.

M. Tanguy, vétérinaire à Landerneau et notre confrère, nous a adressé plusieurs numéros du journal qu'il publie sous le titre *La Chronique agricole*. Nous le remercions de son envoi, et, quoique les matières traitées par lui sortent du cadre ordinaire de nos études, nous pouvons cependant affirmer que nous y avons pris intérêt.

Une dépêche de M. le Ministre des Beaux-Arts, transmise par M. le Préfet du Finistère, annonce que la demande formulée par la Société d'archéologie de ce département en vue d'obtenir la reconnaissance d'utilité publique venait d'être soumise à l'examen du Conseil d'État. M. le conseiller Hardouïn avait pris soin d'établir le dossier de cette affaire et de le compléter par l'adjonction de nombreuses notes explicatives.

Le service pénitentiaire a eu l'idée de préparer, à l'occasion de l'Exposition universelle, un travail rétrospectif concernant les moyens de répression en usage avant la Révolution, et afin de donner à cette sombre matière un certain attrait de curiosité, il a projeté de le réunir dans des vitrines spéciales une collection aussi complète que possible des anciens instruments de coërcition. On réclame avec instance les plans et dossiers reproduisant les dispositions intérieures et extérieures des vieilles prisons. L'administration compte

sur le concours des sociétés savantes. M. le conseiller Hardouïn, ancien délégué du ministère de la Justice en Italie, promet de répondre au nom de la Société à l'appel adressé.

M. Le Braz a reconstitué l'histoire du cloarec breton, trop oubliée et pourtant bien intéressante, d'après la poésie populaire et les merveilleuses légendes des âges passés. Elle n'était pas toujours calme la vie de ces *escholiers* qui quittaient brusquement leur clocher pour aller quelquefois jusqu'à Paris, au collège de Cornouailles ou de Tréguier, chercher la science et prendre en Sorbonne le bonnet de docteur.

Brizeux, notre poète national, a retracé les tristesses et les luttes de ces pauvres exilés. Un de nos meilleurs artistes contemporains, M. Th. Busnel, a peint avec une verve toute bretonne la vision qui trouble le sommeil d'un enfant d'Arzano ou de Saint-Pol-de-Léon endormi sur les rives de la Seine. Mais M. Le Braz nous fait pénétrer pour ainsi dire dans l'intimité du jeune cloarec et de sa famille ; c'est une bonne connaissance que nous complèterons dans la seconde partie de son étude vivement attendue.

M. l'abbé Peyron communique un document extrêmement intéressant du XVII^e^ siècle relatif à la prise de possession du couvent de Kerlot.

M. le Président commence la lecture de l'introduction du *Cartulaire de Landévennec* par M. de la Borderie.

La séance est levée à cinq heures.

Le Secrétaire,

VICOMTE DE BLOIS.

— V —

Séance du 28 Février 1889.

Présidence de M. le Conseiller HARDOUIN.

Étaient présents : MM. Anatole LE BRAS, SCHMITT, JENKINS, JONES, commandant FATY, LUZEL, SERRET.

Il est procédé au dépouillement de la correspondance.

Notre Président, M. de la VILLEMARQUÉ, regrette de ne pouvoir assister à la séance.

M. LE MAIGRE, notre trésorier, est pareillement empêché.

M. Bouillon envoie la *Revue celtique* et demande à faire l'échange avee notre Bulletin. Accordé.

M. Trévédy recommande tout particulièrement aux personnes s'intéressant aux recherches archéologiques certains groupes en pierres sculptées désignées sous le nom : *Le Cavalier et l'Anguipède* (1). Ces groupes, quelques variés qu'ils soient de formes et de dimensions, representent un cavalier et un cheval foulant aux pieds un homme ou une femme dont les cuisses se continuent en deux serpents. Les groupes de cette nature connus jusqu'à présent sont au nombre de quarante-un, dont trois dans le Finistère : au Guelen (Briec), au Kerlot (Plomelin) et à Saint-Mathieu (Ploaret); probablement il doit en exister encore d'autres, perdus dans les campagnes. Seulement, il ne faut pas s'imaginer que du premier coup d'œil on démêlera le *cavalier* et l'*anguipède*. Presque toujours l'un et l'autre

(1) *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, tome XIII, 2e partie, p. 38 et 301.

sont mutilés et souvent méconnaissables à prcmière vue. Il faut donc signaler toute sculpture ancienne (ordinairement en pierre) figurant un homme à cheval, pour qu'elle puisse être étudiée de près, et vouloir bien adresser les communications au Président de la Société archéologique du Finistère.

Plusieurs membres de notre Société demandent à acheter des volumes de notre Bulletin. Il est décidé que chaque volume sera vendu 3 francs. Par exception, le tome IX (année 1882), dont il ne reste plus que quelques exemplaires, sera vendu 10 francs.

Après un rapport sur l'état actuel de notre bibliothèque, on décide d'ajourner indéfiniment la nomination du bibliothécaire.

Le rapport de la Commission de comptabilité est déposé. L'absence de notre trésorier en fait remettre la discussion à la séance du mois de mars.

M. Hémon fait don d'un fragment d'un canal important mis à jour en défrichant un bois aux dépendances du village de Parc-al-Lan (Ergué-Gabéric).

Cette canalisation semble avoir été destinée à l'alimentation de réservoirs et pièces d'eaux dont il reste des vestiges près du château de Kerfors.

Il serait facile de détermimer sur place la direction de ces conduits et d'en faire extraire des portions intactes. Ils n'étaient pas enfouis à une profondeur de plus de 2 à 3 pieds.

M. Chrétien, chef de gare à Quimper, fait don d'un fragment de pierre de taille provenant d'une carrière des environs de Poitiers, sur laquelle on remarque deux emprcintes fossiles. Il y a également joint une moitié de monnaie bretonne.

Des remerciements sont votés aux généreux donateurs.

M. Le Guyader fait part d'une importante découverte faite à Douarnenez (un excellent dessin qu'il a exécuté à la plume permet de se rendre compte de cette pièce remarquable). C'est une statuette d'Hercule, haute de 0m60, en pierre calcaire. Elle a été trouvée à Port-Ru, dans les ruines d'un établissement romain qui devait s'étendre sur toute la longueur du quai. La tête, défigurée, est couronnée de lauriers. Une peau de lion recouvre le socle d'appui.

La Société remercie M. Guyader de son intéressante communication et délègue M. Serret pour aller étudier cette précieuse trouvaille.

Notre confrère, *M. le baron Halna du Frétay*, offre à notre bibliothèque deux brochures qu'il a publiées sur des fouilles qu'il a faites : *1° Silex quaternaires en Guengal (Finistère)* ; *2° Les deux tumulus de Kervini, en Poullan (Finistère).*

En 1868, le Dr Le Hir (1) avait le premier signalé quelques outils de silex dans la caverne de Kerviguy-Izella. Généralement les archéologues admettaient que les terrains primaires formant la base de la constitution géologique du département du Finistère ne contenaient aucune trace de silex, ceux que l'on y rencontrait par hasard auraient été importés. M. Halna du Fretay a cherché et fouillé un grand nombre de tumuli et a recherché les anciennes stations paléolithiques de notre arrondissement. Il a trouvé quelques gisements de rognons de silex dont on peut voir les spécimens dans ses remarquables collections, au château du Vieux-Châtel.

Les fouilles qu'il a faites à Souc'h et au Loc'h, en Plogoff, lui ont donné des rognons, des éclats de silex et des outils taillés. Mais la découverte la plus

---

(1) *Bulletin archéologique du Finistère,* t. I, p. 89, t. XII, p. 20.

remarquable est celle de Keranmouster, en Guengat, où, à la surface du sol, on rencontre un nombre considérable de quartzites et de silex.

Dans la fouille qu'il a faite, M. du Fretay a trouvé 172 haches, lames ou ex-voto en silex taillé. Aucun vestige de poteries. Beaucoup d'éclats de silex. En creusant il a trouvé les silex de gisement. Ne pouvant donner tous les détails qui accompagnent cette étude, citons seulement la conclusion d'après l'auteur : « Le doute n'est plus possible, l'homme quaternaire a foulé le sol armoricain. »

Dans la seconde brochure, nous trouvons des détails très intéressants sur cette importante découverte dont l'auteur fixe la date entre le 4e et 7e siècle avant notre ère. Le premier dolmen a donné deux haches en bronze, une épée en bronze (brisée) et neuf pointes de flèches à ailerons en silex. Le second a donné une large épée, une lance, un poignard (le tout en bronze), plus quarante-trois pointes de flèches à ailerons de silex.

M. Le Braz lit la suite de sa piquante étude sur les *Kloer*, qui est écoutée avec beaucoup d'intérêt.

Pour terminer la séance, *M. Luzel* donne lecture des trois derniers actes du *Mystère de Saint-Gwénolé*, en breton moderne. Vu l'importance de ce document philologique (1), le texte breton sera imprimé en face de la traduction française.

La séance est levée à quatre heures et demie.

Le Secrétaire,

A. SERRET.

---

(1) *Bulletin archéologique du Finistère,* T. XV, page 195 et suivantes.

Séance du 28 Mars 1889.

Présidence de M. le Vicomte Hersart de la VILLEMARQUÉ, membre de l'Institut.

Étaient présents : MM. DREUX, LUZEL, l'abbé ABGRALL, MALEN, HARDOUIN, l'abbé PEYRON, SERRET.

M. le Président déclare la séance ouverte.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la précédente séance.

M. Halna du Frétay demande une rectification au procès-verbal au sujet de la découverte de Keranmouster :

« C'est bien 172 silex, le chiffre de la découverte du 1er juin, presque à fleur de terre sous un galgal ; mais la fouille de l'atelier découvert ensuite près de là a duré trois mois environ, et c'est par milliers qu'il faut compter les armes et les outils, depuis le poids de 8 kilog. jusqu'à la plus petite taille. Cette station seule a fourni à la collection de M. du Frétay sept mille types. On y a trouvé aussi des *nucleus* de toutes tailles, tant en silex qu'en quartzite.

« Mais dans la station qui est à un niveau beaucoup moins élevé que l'emplacement de la première découverte, il a fallu aller chercher les *nucleus*, les silex taillés, les rognons, dans le sol argileux, quelquefois jusqu'à 2 mètres de profondeur, mais généralement à 40 à 70 centimètres.

« Le sol végétal ne contenait que quelques petits éclats et les gros blocs de quartzite non entamés. »

Le procès-verbal est adopté.

Présentation de M. Césaire de Poulpiquet de Brescanvel, château de Trefry, en Quéméneven, par MM. Halna du Frétay et Serret.

Ouvrages reçus pendant le mois de mars pour la bibliothèque de notre Société :

Bulletin de la Société académique de Brest, 2e série, tome XIII, 1887-1888.

Bulletin de l'Académie Delphinale, tome I, 1886.

Anciens Noëls bretons, par le vicomte de la Villemarqué. (*Revue celtique*, tome X.)

Revue de l'Histoire des Religions.

Annales du Musée Guimet, tome XVIII, n° 3, Novembre, Décembre 1888.

Journal des Savants, Février 1889.

Notre confrère *M. Dreux*, Inspecteur d'Académie à Quimper, demande la parole. Délégué par M. le Recteur de l'Académie de Rennes, il a l'honneur de déposer sur le bureau l'ampliation du Décret reconnaissant la Société archéologique du Finistère comme établissement d'utilité publique.

M. de la Villemarqué donne lecture de ce document, dont l'original, qui lui a été adressé par M. le Président de la République, sera déposé dans les Archives de la Société.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉCRET

Le Président de la République française,

Sur le rapport du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,

Vu la demande formée par la Société archéologique du Finistère, à l'effet d'être reconnue comme établissement d'utilité publique ;

Vu les Statuts de cette Société, l'état de sa situation financière et les autres pièces produites à l'appui de sa demande ;

Vu les avis favorables du Préfet du Finistère et du Recteur de i'Académie de Rennes ;

La section de l'Intérieur, de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts entendue :

Décrète :

ARTICLE PREMIER.

La Société archéologique du Finistère est reconnue comme établissement d'utilité publique.

ARTICLE 2.

Les Statuts sont approuvés tels qu'ils sont ci-énoncés. Aucune modification ne pourra y être apportée sans l'autorisation du Gouvernement.

ARTICLE 3.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts est chargé de l'exécution du présent Décret.

Fait à Paris, le 20 mars 1889.

Signé : **CARNOT.**

Par le Président de la République :

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,

Signé : FALLIÈRES.

POUR AMPLIATION :

Le Chef de Bureau au Cabinet,

ROUGON.

POUR COPIE CONFORME :

Le Secrétaire de l'Académie de Rennes,

Signé ILLISIBLEMENT.

A l'unanimité, la Société remercie M. le Préfet du Finistère, M. le Recteur de l'Académie de Rennes, et M. Dreux, pour le concours et l'appui qu'ils ont bien voulu prêter à notre Société pour arriver à ce but, dont l'initiative est due à notre honorable confrère M. le conseiller Hardouïn. Grâce à son zèle infatigable,

aux rapports qu'il a rédigés et fait présenter, aux démarches qu'il a faites, c'est à lui que nous devons l'avantage d'être reconnus comme établissement d'utilité publique.

M. le Président demande que des remerciements particuliers soient votés à M. Hardouïn.

M. le Conseiller est très touché du témoignage de ses confrères ; mais il désire que MM. L. Hémon et Rousseau participent à leur reconnaissance.

M. le Président donne ensuite lecture des nouveaux Statuts, avec les modificatlons qui y ont été apportées.

STATUTS

DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DU FINISTÈRE.

Article premier.

L'Association dite *Société archéologique du Finistère* a pour but :

1° De rechercher, d'étudier et de décrire les Monuments anciens, et plus spécialement ceux du Finistère, et de veiller à leur conservation ;

2° D'étudier l'histoire, les idiômes et les institutions du pays ;

3° De publier les documents inédits concernant l'histoire locale ou provinciale ;

4° De concourir à l'accroissement du Musée départemental d'Archéologie.

Elle a son siège à Quimper.

Article 2.

L'Association se compose de Membres titulaires, de Membres fondateurs et de Membres correspondants.

Pour être Membre titulaire, il faut : 1° être présenté par deux Membres de l'Association et agréé par la Société ; 2° payer une cotisation annuelle dont le minimum est de *dix francs*.

ARTICLE 3.

Le Bureau de la Société se compose d'un Président, quatre Vice-Présidents, deux Secrétaires, un Trésorier et un Bibliothécaire-Archiviste.

Les Membres du Bureau sont élus au scrutin secret, pour un an, et sont rééligibles.

En cas de vacances, leurs successeurs ne sont élus que pour le laps de temps restant à courir jusqu'au terme de la période pour laquelle ils avaient été nommés.

Il est tenu procès-verbal des séances.

Les procès-verbaux sont signés par le Président et le Secrétaire.

ARTICLE 4.

Les délibérations relatives à l'acceptation des dons et legs, aux acquisitions et échanges d'immeubles sont soumises à l'approbation du Gouvernement.

ARTICLE 5.

Les délibérations relatives aux aliénations, constitutions d'hypothèques, baux à long terme et emprunts ne sont valables qu'après l'approbation de l'Assemblée générale.

ARTICLE 6.

Le Trésorier représente la Société en justice et dans tous les actes de la vie civile.

ARTICLE 7.

Toutes les fonctions de l'Association sont gratuites.

ARTICLE 8.

Les ressources de l'Association comprennent :

1° Les cotisations et souscriptions des Membres ;

2° Les dons et legs dont l'acceptation aura été autorisée par le Gouvernement ;

3° Les subventions qui pourraient lui être accordées ;

4° Les ressources créées à titre exceptionnel avec l'autorisation du Gouvernement ;

5° Enfin, le revenu de ses biens et les valeurs de toute nature.

ARTICLE 9.

Les fonds disponibles seront placés en rentes nominatives 3 0/0 sur l'Etat ou en Obligations nominatives de chemins de fer, dont le minimum d'intérêt est garanti par l'Etat.

ARTICLE 10.

Le fonds de réserve comprend :

1° Le dixième de l'excédent des ressources annuelles ;

2° Les sommes versées pour le rachat des cotisations ;

3° La moitié des libéralités autorisées, sans emploi.

Ce fonds est inaliénable : ses revenus peuvent être appliqués aux dépenses courantes.

ARTICLE 11.

Les moyens d'action de l'Association sont :

1° La publication d'un Bulletin mensuel contenant les procès-verbaux des séances, les Mémoires approuvés par la Société, des documents inédits ;

2° Des conférences, des expositions, concours, prix et récompenses, etc.

ARTICLE 12.

L'Association peut se diviser en différentes Commissions annuelles.

ARTICLE 13.

Aucune publication ne peut être faite au nom de l'Association sans l'examen préalable et l'approbation du Bureau.

ARTICLE 14.

La Société se réunit une fois par mois à Quimper. Toute séance extraordinaire sera l'objet d'une convocation spéciale adressée en temps utile à chaque Sociétaire.

Son ordre du jour est réglé par le Bureau.

A la séance de fin d'année, elle entend les rapports sur la gestion et la situation financière et morale de l'Association, et approuve les comptes de l'exercice clos, vote le budget de l'exercice suivant, et pourvoit au renouvellement des Membres du Bureau.

Le rapport annuel et les comptes sont adressés, chaque année, à tous les Membres, au Préfet du département et au Ministre de l'Intérieur.

ARTICLE 15.

La qualité de Membres de l'Association se perd :

1° Par la démission ;

2° Par la radiation prononcée pour motifs graves, par l'Assemblée générale, à la majorité des deux tiers des Membres présents, sur le rapport du Bureau, et l'intéressé dûment appelé à fournir des explications.

ARTICLE 16.

Toute discussion politique ou religieuse est absolument interdite dans les réunions de la Société.

ARTICLE 17.

Les Statuts ne peuvent être modifiés que sur la proposition du Bureau.

L'Assemblée extraordinaire spécialement convoquée à cet effet ne peut modifier les Statuts qu'à la majorité des deux tiers des membres présents.

L'Assemblée doit se composer du quart au moins des membres en exercice.

La délibération de l'Assemblée est soumise à l'approbation du Gouvernement.

ARTICLE 18.

L'Assemblée générale appelée à se prononcer sur la dissolution de l'Association et convoquée spécialement à cet effet, doit comprendre au moins la moitié plus un des membres en exercice. Ses résolutions sont prises à la majorité des deux tiers des membres présents et soumises à l'approbation du Gouvernement.

ARTICLE 19.

En cas de dissolution, l'actif de l'Association est attribué, par délibération de l'Assemblée générale, à un ou plusieurs établissements analogues et reconnus d'utilité publique.

Cette délibération est soumise à l'approbation du Gouvernement.

ARTICLE 20.

Il sera procédé de même en cas du retrait de l'autorisation donnée par le Gouvernement.

Dans le cas où l'Assemblée générale se refuserait à délibérer sur cette attribution, il serait statué par un décret rendu en forme des règlements d'administration publique.

ARTICLE 21.

Un règlement intérieur, adopté par l'Assemblée générale et approuvé par le Préfet, arrête les conditions de détail propres à assurer l'exécution des présents Statuts. Il peut toujours être modifié dans la même forme.

Quimper, le 30 Août 1888.

POUR AMPLIATION :

Le Chef de Bureau du Cabinet,

LEROY.

Vu à la Section de l'Intérieur, le 6 mars 1889.

Le Rapporteur,

Signé : G. DE SALVERTE.

M. Luzel a la parole. Pour répondre tout de suite à l'art. 1^er^ de ses Statuts, et sans attendre la réunion d'aujourd'hui, la Société a cru devoir faire l'acquisition de la statuette d'Hercule, trouvée à Douarnenez, et la Commission du Musée départemental d'Archéologie demande la ratification de cette importante acquisition.

Mais les ressources pécuniaires de la Société étant actuellement des plus modestes, il est décidé qu'il y a lieu de solliciter d'urgence, de la libéralité éclairée du Conseil général, une subvention. La Commission du Musée est donc invitée à faciliter à MM. les membres du

Conseil général la visite de la statuette ; une copie de la présente délibération sera remise à M. le Préfet.

M. l'abbé Abgrall lit un remarquable rapport sur la statuette d'Hercule et les substructions découvertes à Port-Ru. Ce rapport sera annexé au procès-verbal.

M. le conseiller Hardouïn, puis *M. l'archiviste départemental* réclament la parole au sujet d'une récente publication de M. Paul Du Châtellier, relative aux *Époques préhistoriques et Gauloises dans le Finistère*. Préalablement, M. le Président s'empresse de rappeler que M. Du Châtellier père fut, en 1843, l'un des promoteurs par excellence de la fondation de l'Association Bretonne et, par suite, de la Société et du Musée archéologique de Quimper. A une époque qui s'éloigne de plus en plus, ajoute M. de la Villemarqué, de regrettables dissentiments éclatèrent ; mais tous vestiges de ce passé ont à jamais disparu. Ils ont fait place à une participation cordiale de la Société aux éclatants hommages qui ont été rendus à la mémoire de l'éminent Correspondant de l'Institut et de l'infatigable historien et archéologue, dont la plus extréme vieillesse elle-même ne put ralentir l'activité et les travaux. M. le Conseiller Hardoüin donne ensuite lecture de sa notice. L'impression en est autorisée et M. Luzel est prié de pourvoir d'un exemplaire de l'ouvrage deM. Paul Du Châtellier, la bibliothèque de la Société.

M. le conseiller Hardouïn fait connaître qu'il doit à une communication tout obligeante et officieuse de l'honorable M. Boutard, directeur des Postes et Télégraphes du Finistère, les renseignements très à propos dont la teneur suit : « Le 15 février 1889 est décédé à

« Saint-Pol-de-Léon M. Eugène Le Bos, qui, aux « termes d'un testament en date du 1^er^ octobre 1880, « déposé en l'étude de M^e^ du Penhoat, notaire à Saint- « Pol, après avoir institué comme légataire universel « M. Charles Le Bos, de Landerneau, a légué *deux* « *mille francs* à la Société archéologique de Quimper « ou du Finistère, avec l'original de ses Causeries « bretonnes, pour en faire imprimer ce qu'elle jugera « bon. » Tous pouvoirs sont délégués à MM. Luzel et Hardouïn à l'effet de réclamer de qui de droit un extrait authentique du testament susvisé et de présenter un rapport après lequel il sera délibéré sur une demande d'autorisation d'accepter le legs.

M. le Président donne lecture des prolégomènes de la vie inédite de saint Ronan, de dom Plaine. Elle sera imprimée et paraîtra sitôt après l'impression du Mystère breton de saint Gwenolé.

A une demande qui lui est adressée, M. de la Villemarqué répond que l'Introduction du Cartulaire paraîtra avant la fin de l'année.

MM. Beau et *Hardouïn* sont délégués pour représenter notre Société à la réunion des Sociétés savantes, de la Sorbonne.

Pour terminer, il est donné lecture du travail de M. l'abbé Le Floch, sur les Staurotides. M. le Président, qui fait hommage au Musée d'une de ces pierres cruciformes, trouvée à Quimperlé, au pied des murailles de l'église de *Sainte-Croix*, regrette que le sujet ait été traité au point de vue purement scientifique, par notre honoré confrère, et il cite des passages de poésies populaires où il est question des Staurotides,

appelées, dans notre langue, *mein Coadri*, et un passage des *Bretons*, de Brizeux, sur leur efficacité.

Ces pierres, dit-il, sont nommées pierres de Coadri, du lieu où elles se rencontrent le plus ordinairement. Elles passent pour guérir les fractures. Brizeux a raconté leur origine légendaire :

Jadis un chef payen cria dans son délire:
J'ai les croix en horreur et je veux les détruire !
Mais à peine la croix du bourg avait péri
Que Dieu mettait son signe aux pierres de Coadri !

Autrefois on disait proverbialement :

Pignet e beg eur ween ha torret ho kouzoug,
Gant mein Koadri n'ho pezo ket drouk :
Montez au haut d'un arbre et cassez-vous le cou,
Grâce aux pierres de Coadri, vous n'aurez pas de mal.

Mais la foi faiblit, remarque Brizeux, et les incrédules disent maintenant :

Tombez du haut d'un arbre et cassez-vons le bras,
Les pierres de Coadri ne le sentiront pas.

(*Les Bretons*, ch. I, p. 14).

(Mein Coadri n'ho defo ket droug.)

Ce que c'est que l'esprit gaulois ! il a pénétré jusqu'en Basse-Bretagne.

La séance est levée à 4 heures et demie.

Le Président,
HERSART DE LA VILLEMARQUÉ.

Le Secrétaire,
A. SERRET.

Les Époques Préhistoriques et Gauloises dans le Finistère. — Inventaire des monuments de ce département, par M. Paul du Chatellier. — Paris. Le Chevalier. 1889. in-4°. 208 p. xxii planches.

Tel est le titre d'une publication toute récente et sur laquelle l'attention de la Société archéologique du Finistère veut être quelques instants appelée.

En premier lieu s'y trouvent résumés et condensés dans un précis substantiel, au triple point de vue de l'Anthropologie, de l'Ethnographie et de l'Archéologie proprement dite, les aperçus désormais acquis à la science. Elle a largement profité des explorations auxquelles l'auteur a consacré depuis vingt-cinq ans et plus, une ardeur et une assiduité à toute épreuve. Durant cet intervalle, en effet, et sans parler de l'installation ainsi que du classement de collections indéfiniment accrues, il a visité, décrit ou fouillé : 226 dolmens ou allées couvertes ; 197 menhirs, 11 alignements, 11 cromlec'hs, 257 tumulus et 48 cachettes de fondeurs (voir p. 203 de la notice). C'est dire que la persévérance de M. Paul du Châtellier a participé, elle aussi, de la nature granitique des rocs de la contrée.

« Nous avons, a-t-il pu ajouter en toute vérité (p. 62-63), « parcouru tout l'espace des temps quaternaires à l'occupation « romaine, c'est-à-dire un nombre considérable de siècles, « durant lesquels la civilisation s'est successivement, mais « lentement, développée. Les populations primitives qui occu- « pèrent notre sol virent, ajoute l'auteur, le combat pour la vie « singulièrement facilité par l'introduction des métaux. Vinrent « ensuite les conquérants qui, refoulant devant eux les Venètes, « leur imposèrent leurs lois et leur civilisation avancée, au- « jourd'hui connnue dans ses moindres détails. »

Vingt-deux planches dues à la main de M. Paul du Châtellier contiennent les plans ou dessins des monuments ou des antiquités les plus caractéristiques à reproduire pour faciliter la lecture du texte. Des annotations bibliographiques érudites s'y rencontrent d'ailleurs à chaque page. Elles permettent d'entrevoir, en même temps que le prodigieux essor imprimé à une spécialité d'études longtemps dédaignée ou compromise par les écarts de l'imagination et de l'esprit de système, l'état actuel de ces études, et les progrès qui y ont été réalisés.

Au nombre des publications devenues classiques en pareille matière, et auxquelles une collaboration active continue natu-

rellement d'être prêtée par l'auteur, doit être cité en première ligne le recueil intitulé *Matériaux pour l'Histoire de l'Homme.*

Le remarquable précis dont il vient d'être parlé est suivi d'une énumération, arrondissement par arrondissement, canton par canton, commune par commune du département du Finistère, des monuments ainsi que des plus notables d'entre les découvertes d'antiquités de toute nature datant des périodes indiquées plus haut.

Il n'est pas besoin d'insister sur l'intérêt hors ligne d'un pareil inventaire.

Cet interêt devient d'autant plus manifeste, que les épaves suprêmes des monuments celtiques les plus imposants de notre province, ainsi que des trésors funéraires dont si longtemps ils perpétuèrent le secret, tendent chaque jour à disparaître de plus en plus rapidement. A leur abolition s'acharne en effet un vandalisme sans frein comme sans scrupules, qui dispose d'engins de destruction de plus en plus irrésistibles. Il n'est que trop assidûment secondé par l'extension indéfinie des voies de communication ainsi que des entreprises de construction, sans parler de la connivence qu'il rencontre tantôt dans une cupidité et tantôt dans une incurie, trop fréquemment au service d'intérêts collectifs ou individuels.

Ainsi sont quotidiennement anéanties à tout jamais maintes pages de l'histoire des institutions primitives dans l'étendue de la presqu'île armoricaine.

Dans l'inventaire comme dans le précis s'accusent, au plus haut degré, un judicieux esprit de réserve et la préoccupation scrupuleuse des exigences de la vérité.

La monographie de M. Paul du Châtellier se recommande donc d'elle-même.

Elle n'a qu'un tort, son excessive brièveté. Ce tort s'aggrave de l'insuffisance peu prévue et encore moins justifiée de la publicité qu'elle a reçue.

L'unique digue au torrent de dévastation dont s'étendent si fatalement les ravages, c'est, il n'est pas besoin de le répéter, l'entretien des collections publiques ou privées, dans lesquelles se trouvent à la fois assurées la conservation, tout au moins des antiquités les plus précieuses ; la vérification de leur provenance; la facilité de leur étude par chacun et par tous, étrangers comme régnicoles.

Qu'un retour soit permis avant de terminer, à quelques-uns des souvenirs auxquels la piété filiale s'est bornée par modestie à ne faire qu'une passagère et discrète allusion (p. 7).

Ces souvenirs se réfèreront à la naissance même de notre Société et non pas seulement à sa renaissance en 1873.

Bien facilement eût-il pu être rappelé ici sous la foi d'un témoignage datant d'alors, qu'il y a plus d'un demi-siècle le fondateur des Congrès ayant pour objet de propager l'étude et la conservation des monuments historiques compta peu de collaborateurs aussi résolus que M. du Châtellier, de tant laborieuse et savante mémoire.

Mais les procès-verbaux eux-mêmes de nos séances sont une attestation tout autrement autorisée que celle à laquelle une transparente allusion vient d'être faite, grâce au bénéfice d'une extrême vieillesse et de ses libertés.

L'histoire s'y lit en effet tout au long (t. I, p. 10 et suiv.) de la création, tant de nos diverses Société bretonnes d'archéologie, que des collections d'antiquités celtiques qui ne tardèrent plus à prendre consistance.

La notice que M. du Châtellier père se fit un devoir de consacrer à la vie et aux œuvres de M. de Caumont et dont il donna lecture dans cette séance du 13 mai 1873, dont nombre de membres encore présents dans nos rangs, ont gardé mémoire, eut le retentissement le plus mérité.

Il en fut ainsi de l'allocution que prononça dans la même séance notre président d'alors, M. le comte Aymar de Blois, à qui doit être immédiatement laissée ici la parole :

« L'assemblée, s'écria-t-il (p. 15 et suiv.), ne pouvait, dans
« le deuil général des Sociétés d'archéologie, mieux inaugurer
« la reprise de ses travaux que par l'hommage qu'un de ses
« membres a rendu à la mémoire du fondateur de la science
« dont nous sommes ici les adeptes... Mes relations avec M. de
« Caumont, sans être aussi suivies que celles de M. du Châ-
« tellier, ont duré trente ans... La Bretagne n'avait alors qu'une
« seule Société d'archéologie ; c'était celle des Côtes-du-Nord.
« Il m'encouragea à tenter la fondation des quatre autres qui,
« en moins de quelques mois, furent fondées à Rennes, Nantes,
« Vannes et Quimper. »

C'est le cas d'ajouter qu'à la sollicitation de M. de Caumont furent entrepris, parallèlement aux explorations et collections du Morbihan, prédestinées à tant de célébrité, les travaux similaires qui, de la presqu'île de Pont-l'Abbé, rayonnèrent d'année en année, sur la Cornouaille d'abord, puis jusque dans le Léonais.

Il ne saurait être non plus hors de propos de revenir un instant, ici, sur quelques pages hâtives que la

Société archéologique du Finistère voulut bien accueillir (t. XVII, p. 345), au sujet de l'une des excursions qui continuent d'affluer dans nos contrées. Ce fut en août 1887. De Vannes, où une réception avec navigation et visite du Morbihan et de ses îles l'attendit, accourut en Cornouaille une nombreuse députation de l'*Institut archéologique de Grande-Bretagne et d'Irlande*. Au nombre de ses principaux membres, il suffira de citer, indépendamment du vice-amiral Tremlet, en permanence de croisières scientifiques dans les parages de Quiberon avec descentes à Carnac, un octogénaire, M. Brown, l'un des hauts conseillers les plus en renom du domaine de la Couronne. — Un récit de cette excursion, qui doit se renouveler, et de l'accueil reçu à Kernuz par la députation tout entière, ne tarda point à paraître dans la revue si connue : l'*Athenæum* (3 septembre 1887).

La réserve imposée à la plume qui a tracé les pages précédentes, ne saurait exclure le vœu de voir paraître sans retard une seconde édition ou plutôt une extension indispensable du précis et de l'inventaire. Ce vœu devient d'autant plus pressant que dans la nouvelle publication trouverait place, relativement à la période romaine, la découverte des dix mille monnaies déterrées d'hier à Saint-Pabu, en pleins parages extrêmes de la presqu'île, en vue de l'archipel d'Ouessant si redouté.

Quimper, le 28 Mars 1889.

HENRI HARDOUIN.

SUBSTRUCTIONS ROMAINES

A PORT-RU (Douarnenez).

Au bas de la rue de Poullan, bordant le quai de Port-Ru, se trouve un terrain en partie cultivé et en partie sous pâture, portant le nom de terrain Quénerdu, et appartenant maintenant à M. Bertré. Dans le courant de février dernier, on a pratiqué des fouilles et trouvé des déblais dans l'angle sud-ouest de ce champ, et l'on a mis à découvert des substructions romaines assez remarquables. Déjà, lors de la construction de la maison voisine qui forme angle de l'autre côté de la rue, on avait trouvé des maçonneries semblables, avec force coquillages, ossements d'animaux, débris de poteries, provenant sans doute des rebuts de cuisine. On sait que, sur bien des points de ce quartier, comme encore à la pointe du Guet, à l'île Tristan, à Plomarch, on a mis depuis longtemps au jour des vestiges nombreux de l'occupation romaine et que Port-Ru (port rouge), doit probablement son nom aux toitures en tuiles qui couvraient autrefois tous ses édifices.

La direction des murailles mises à déeouvert est oblique à la ligne de la chaussée qui borde le quai, comme l'indique le plan ci-anuexé,

Mais il est à croire que ces constructions étaient tournées vers la plage qui, en cet endroit, devait décrire une courbe avant l'établissement du quai actuel.

En ce moment, on ne peut guère voir que les murs longitudinaux, toutes les murailles transversales qui sont sur le plan ayant été détruites, sauf une seule ; mais, d'après le témoignage des ouvriers et de ceux qui ont vu les premiers déblaiements, ces murailles formaient des chambres ou compartiments carrés de trois mètres de côté ; sans aucune

porte ni ouverture pour communiquer d'une pièce à une autre.

Les deux séries de chambres sont séparées par un terre-plein formé par le sol vierge, et vers le milieu se trouve une roche assez considérable qui semble avoir été attaquée sur une de ses parois pour asseoir la maçonnerie. Les murs ont une épaisseur de 0^{m}70 ; ils sont parfaitement dressés et parementés du côté du vide des chambres, mais ils sont construits plus grossièrement du côté du terre-plein. Les parois donnant sur les chambres sont couvertes d'un enduit très solide formé de deux ou trois couches donnant six centimètres d'épaisseur. La dernière couche de cet enduit est plus fine et plus rouge que les autres ; on y a fait entrer une plus grande quantité de briques pilées. Sur aucun point, je n'ai pu remarquer de traces de décoration pour la peinture.

Une particularité assez curieuse à noter, c'est que sur une large surface où cet enduit a été enlevé, il existe en dessous un jointoiement fait avec un soin extrême. Les joints de chaux sont saillants d'environ cinq millimètres, larges de deux centimètres et demi, parfaitement droits, ave un trait au fer dans le milieu ; les assises ont juste un décimètre de hauteur. Pareil jointoiement existe sur un des murs de la villa du Pérennou, en Plomelin, mais là sur la paroi extérieure.

Les murailles s'enfoncent de 2^{m}50 dans le sol, et à cette profondeur aussi existait un pavé en béton et ciment, d'une solidité telle qu'il a fallu employer la mine pour le faire sauter. Il est à croire que ces chambres souterraines étaient des caves et qu'on y descendait par des escaliers ou des échelles des pièces du rez-de-chaussée, puisqu'elles n'avaient pas de communication entre elles. Quand on les a découvertes et déblayées, elles étaient remplies des débris de la partie supérieure de l'édifice, fragments de maçonnerie, pierres, galets, tuiles intactes ou brisées, morceaux de poterie,

le tout mélangé de terre, de résidus de cuisine, coquillages, ossements, cornes de bœuf, etc...

C'est dans un de ces carrés, au point A du plan, autant que sont exactes les indications recueillies sur place, qu'on a trouvé la *statue d'Hercule* signalée à la dernière réunion de la Société archéologique, et dout on vient de faire l'acquisition pour notre Musée.

Cette statue, comme le dit la note rédigée par M. Guyader, a 0^m60 de haut ; elle est en pierre blanche, analogue à la pierre de l'Anjou et a dû être importée. Il est regrettable qu'on l'ait trouvée dans un pareil état de mutilation : le torse, très robuste, très large, est bien conservé ; la face et le front sont complètement dégradés ; on peut reconnaître un peu la bouche, les oreilles et remarquer, par derrière, que la tête était laurée. Le bras gauche, dont la main a disparu, repose sur une rocaille et est recouvert d'une peau de lion qui tombe des deux côtés. Le bras droit, dont il ne reste plus que le haut, devait s'appuyer sur une massue dont on voit l'extrémité attenant au socle. Les cuisses et les jambes ont aussi subi beaucoup de dégradations.

Près de cette statue se trouvait un piédestal en granit mesurant 0^m76 de hauteur sur 0^m45 de largeur. A-t-il servi de base à notre Hercule ? Il a dù supporter quelque chose, car sur sa surface supérieure existent quatre scellements en plomb servant à fixer quatre petits goujons de fer.

Les fouilles et déblais se continuent dans la direction Est du terrain ; mais de ce côté on ne trouve plus trace de maçonnerie.

Les substructions semblent courir encore assez loin du côté nord ; si notre Société archéologique avait été riche, il n'y avait qu'un vœu à formuler : c'était de les acquérir, de les explorer, de les dégager avec méthode et d'en assurer la conservation comme un vieux témoin du passé.

L'abbé ABGRALL.

ANCIENS DOCUMENTS

INSCRIPTIONS

EN BRETON MOYEN

I.

ENOR DA DOE ONN CROEAS
DA SANT TREMEUR DA SANT VELTAS
EZ E OUE FOUNTET AN CHAPEL MAN
AN SUL KENT FEST AN SPERET GLAN
OUZIT BREMAN AN DAT DRE GONT
MIL PEMP KANT EIZ BLOAZ HA TREGONT. (1)

II.

TUT MAT UN PATER LEVERET
OZ TREMEN PLOUBEZR HOR BEZRET. (2)

---

(1) Cette inscription gothique en vers bretons a été recueillie n 1844, par M. Pol de Courcy : il la lue sur la porte de la hapelle de saint Tremeur, dont elle donne la date (1538), située peu de distance du bourg de Cléden-Cap-Sizun).

(2) Inscription de 1575, gravée sur le linteau de la porte du metière de Plouber (Côtes-du-Nord).

M. Luzel a aussi relevé la même inscription comme suit, sur côté extérieur du mur du cimetière, sur la route de Lannion :

ENT MAD. — HO PATER LEVERET,
O TREMEN PLOUBEZR AN BERET.

Ce qui veut dire :

Eon voyage. — Dites votre PATER
En passant de Ploubezre le cimetière.

Séance du 25 Avril 1889

Présidence de M. le Vicomte Hersart de la VILLEMARQUÉ, membre de l'Institut.

Présents : MM. LUZEL, MALEN, LE MAIGRE, DIVERRÈS, HARDOUIN.

S'est excusé : M. le chanoine PEYRON.

MM. le *Comte de Blois* et *Serret*, Secrétaires, étant absents de Quimper, M. le Conseiller *Hardouin* rédigera le procès-verbal de la séance.

Lecture est donnée, par *M. Mallen*, du procès-verbal de la séance précédente, qui est adopté.

Ouvrages reçus pendant le mois d'avril :

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie.

Société Archéologique de Bordeaux, t. XI, 2e fascicule.

Mémoires d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers, 1888.

Exemplaire d'un Souvenir de la Séance de Célébration du second centenaire de la même Société.

Informe sobre la cuéstion de valider del Tratitdo de limiter de Costa Ricado y Nicaragua y Puntos accessorios dometidos al arbitraje del Senôr Presi-

dente de los Estados unidos de America As Washington. Gibson 1887, 8°.

Appendice ou *Annexe* au même ouvrage.

Sur la présentation de *MM. Luzel* et *Hardouin*, M. Yan' d'Argent, artiste peintre à Crec'h-André, près Saint-Pol-de-Léon, est nommé membre de la Société.

Invitée par l'Administration départementale à émettre un avis sur la demande d'envoi à l'Exposition, sinon de la totalité, au moins de quelques-unes des principales figures de la collection des costumes bretons, la Société déclare qu'elle considérerait comme essentiellement funeste toute tentative de déplacement de cette collection qui a été à demeure en même temps qu'à grands frais installée et par suite immobilisée dans des conditions de perspective et de groupement devenues autant de garanties de conservation. Il n'a fallu rien moins que de tels obstacles pour empêcher la Société de concourir, en ce qui pouvait la concerner, à l'Exposition universelle dont le succès est son vœu le plus ardent.

L'ordre du jour appelle la lecture du rapport de la Commission de comptabilité sur la situation financière de la Société et spécialement sur les recettes et dépenses de l'exercice 1888, ainsi que sur l'établissement du budget pour l'année 1889. Ce rapport, aussi lucide que consciencieusement élaboré, est approuvé.

Des remercîments sont votés à M. le Major Faty ainsi qu'à ses collègues de la Commission, MM. de

Bécourt et Vesco. M. le Trésorier Le Maigre est également remercié pour la réduction qu'il a spontanément consentie sur la quotité de l'allocation annuellement destinée à pourvoir aux frais de comptabilité et de gestion.

MM. Faty, de Bécourt et Vesco sont réélus membres de la Commission de comptabilité. Ils seront priés de continuer leurs bons offices à la Société. Leur concours éclairé lui devient de plus en plus nécessaire pour assurer la mise en pratique des nouveaux Statuts, et, spécialement, de la délibération qui a été prise à titre de complément des conclusions approuvées du rapport de la Commission de comptabilité, délibération qui est ainsi conçue :

« Vu : 1° le décret de M. le Président de la République, en date du 20 mars 1889, aux termes duquel la *Société archéologique du Finistère* est reconnue comme établissement d'utilité publique avec approbation des nouveaux Statuts adoptés le 30 août 1888 ; 2° les articles 1, 2, 3 et 6 des mêmes Statuts : et attendu qu'il y a urgence de pourvoir tant à l'application, notamment des articles 8 et 10 concernant l'établissement des comptes annuels des recettes et dépenses, qu'aux dispositions à prendre en conformité des articles 4, 5, 9 et 14 ; la Société déclare maintenir l'institution d'une Commission de comptabilité annuellement élue et sous l'autorité de laquelle le Trésorier exercera les attributions spécifiées par l'article 6.

« Dans chacun des comptes annuels avec rapport, exigés par l'article 14, sera déterminé par la Commission, sauf approbation de l'Assemblée générale, le crédit afférent à tous frais de gestion et d'établissement de comptes. »

Nombre des Sociétaires
au 1er janvier 1889 : 143.

Société archéologique du Finistère

Gestion de 1888

RECETTES.

N° 1.	Restant en caisse au 31 décembre 1887.	365	16	
2.	Vente de 50 Catalogues du Musée à 1 f 25.	62	50	
3.	Mandat préfectoral, subvention à forfait.	400	»	
4.	Reçu pour prix d'un volume de la collection.....	5	»	
5.	Reçu du même pour vente de Bulletins.	15	»	
6.	Reçu de M. de la Villemarqué, pour vente de Bulletins à M. Champion ..	15	»	
7.	Reçu de M. Luzel pour vente de Bulletins.....	35	»	2951 50
8.	Produit des cotisations de 138 sociétaires.	1380	»	
9.	Vente du Cartulaire de Landévénec, papier hollande :			
	4 exemplaires à 25 francs.....	100	»	
	Papier ordinaire, 65 exemplaires à 5 francs.....	325	»	1039 »
	39 exemplaires à 6 francs.....	234	»	
	38 exemplaires à 10 francs....	389	»	

DÉPENSES.

N° 1.	Souscription à la statue de Jeanne d'Arc à Reims.....	50	»	
2.	Souscription à la statue de Brizeux à Quimperlé	100	»	
3.	Souscription à la statue du même à Lorient.	50	»	
4.	Tansport des Cartulaires par le chemin de fer.....	9	60	
5.	Payé à M. Magaire pour la préparation de la salle (11 séances).....	11	»	
6.	Payé à M. Lebras, imprimeur, pour plans, registres, articles de bureau..	81	10	
7.	Payé à M. Cotonnec, imprimeur, sa facture. (Impression du tome XV)...	1108	50	2676 50
8.	Payé à M. Diverrès pour port et affranchissement de lettres.....	9	»	
9.	Avances faites par le président pour correspondance.....	5	70	
10.	Frais de gestion du Trésorier, 200 fr. Avances de timbre pour recouvrements, 83 f. 30	283	30	
11.	Payé à M. Catel, imprimeur à Rennes, pour impression de 400 exemplaires du Cartulaire de Landévénec.....	968	10	
12.	Envoi du mandat de M. Catel, frais...	0	20	
	Au 31 décembre 1888, il reste en caisse....			640 16

Certifié par le Trésorier soussigné le montant en caisse s'élevant à la somme de *Six cent quarante francs seize centimes* au 31 décembre 1888.

Signé : Le Maigre.

Vu et approuvé par les Membres de la Commission nommée par le Bureau pour procéder à l'examen et à la vérification des comptes de M. le Maigre, Trésorier de la Société archéologique du Finistère.

Quimper, le 8 avril 1889.

Signé : De Bécourt ; — Vesco ; — Faty.

POUR COPIE CONFORME :

Quimper, le 8 avril 1889.

Le Président de la Commission,
FATY.

La parole est ensuite donnée à M. le Conseiller Hardouin, chargé avec M. l'Archiviste départemental Luzel, d'un rapport sur le legs dont la Société a été gratifiée par M. Eugène Le Bos.

Il résulte du rapport que la Commission a été redevable à la gracieuse obligeance de M. le Directeur de l'enregistrement et des domaines en retraite du Penhoat et de M. le Baron Pol de Courcy, membre fondateur de la Société, de la communication de copies des deux testaments olographes en date, l'un du 1er octobre 1880 et l'autre du 12 mai 1886, tous deux déposés en vertu d'une ordonnance de M. le Président du Tribunal civil de Morlaix, en l'étude de Me du Penhoat, notaire à Saint-Pol-de-Léon, qu'a laissés M. Eugène Le Bos, décédé en la même ville, le 15 février dernier. M. le Baron Pol de Courcy, qui a bien voulu, en outre, intervenir officieusement en

faveur de la Société et accepter la mission de se constituer son représentant, a mandé que, dans sa conviction, la délivrance du legs ne souffrira aucune difficulté de la part des honorables membres de la famille et de l'exécuteur testamentaire du défunt. En ces circonstances, le rapporteur conclut : 1° à ce que la Société déclare accepter le legs ; 2° à ce qu'elle décide que le registre destiné à perpétuer les noms et la mémoire des donateurs et bienfaiteurs de l'œuvre, s'ouvrira par l'inscription du nom de M. Eugène Le Bos avec la mention de son legs ; 3° à ce que tous pouvoirs soient conférés à M. le Baron Pol de Courcy dans le but de procurer le consentement régulier de tous bénéficiaires de la succession, à la délivrance du legs ; 4° enfin à ce que tous pouvoirs soient également conférés au bureau de la Société à l'effet de solliciter, conformément à l'article 4 des nouveaux Statuts, l'autorisation d'accepter le legs sus-énoncé.

Après délibération, la Société adopte les conclusions du rapport.

M. Luzel donne lecture d'une note de M. Le Carguet relative à un tumulus aujourd'hui disparu. L'impression de cette note est décidée.

M. Mallen continue la lecture de l'introduction M. de la Borderie, au cartulaire de Landévennec.

A propos de cette importante communication, M. le Président annonce la réception d'une lettre de M. le Maire de Quimper motivée par une délibération de la

Commission de la Bibliothèque communale, délibération prise sur rapport du bibliothécaire, et relative au même cartulaire : M. le Président il s'est fait un devoir de porter cette lettre à la connaissance de M. de la Borderie.

Il est décidé que dans le cas où une réintégration immédiate du manuscrit réclamé par l'Administration municipale, ne serait pas de nature à gêner l'achèvement de l'édition, cette réintégration serait officieusement sollicitée de nouveau.

La séance est levée à quatre heures et demie.

Le Président,
H. DE LA VILLEMARQUÉ.

Le Secrétaire provisoire,
HARDOUÏN.

DÉCOUVERTE D'UNE SÉPULTURE NÉOLITHIQUE

A KERVRÉAC'H

En la commune d'Audierne.

Au mois d'avril 1888, des ouvriers, en construisant le chemin de Kervréac'h, en Audierne, tranchèrent, par le milieu, un tumulus d'un mètre de hauteur, sur cinq ou six mètres de largeur, englobé dans la clôture séparative des deux champs n^{os} 110 et 111 de la sectiou B du cadastre.

Cette butte, comme la plupart des monuments de ce genre, était composée de terres rapportées et de pierrailles. Au centre, était une chambre formée de trois pierres disposées

en dolmen, et mesurant à l'intérieur, environ 0m 80 de hauteur et autant de largeur en tout sens. Le dolmen, enfoncé dans le sous-sol de plus d'un mètre, renfermait, sur une couche de cendre épaisse de 0m 20, un gros galet ovoïde et une hache qui devait être, d'après la description des ouvriers, en diorite. Mais, chose curieuse ! plusieurs vipères et plusieurs salamandres avaient établi, dans la chambre sépulcrale, leurs quartiers d'hiver.

« C'est là tout le trésor du Korrik ! » s'écrièrent avec dépit les ouvriers qui avaient cru trouver fortune, et aussitôt à grands coups de pioches, ils démolirent le monument et l'ensevelirent, avec tout ce qu'il contenait, au fond du macadam.

C'est ainsi que périssent la plupart des monuments mégalithiques du pays.

Le tumulus ne présentait, par lui-même, aucune disposition particulière. Mais il eut été important d'en avoir une description et un mesurage plus exacts, pour une étude d'ensemble du plateau de Roz-ar-Voalès qui offre de si nombreux vestiges des époques préhistoriques.

LE CARGUET.

Audierne, 14 avril 1889.

Séance du 25 Mai 1889.

Présidence de M. le Vicomte Hersart de la VILLEMARQUÉ, membre de l'Institut.

Étaient présents : MM. le Conseiller HARDOUIN, FATY, DE BÉCOURT, MALEN, DIVERRÈS, LE MAIGRE, LUZEL, SERRET, l'abbé PEYRON.

Lecture est donnée du procès-verbal de la dernière séance par M. Serret.

M. le major Faty signale une erreur dans les chiffres imprimés, p. XXXII. Rectification en sera faite.

Le procès-verbal est adopté.

Ouvrages offerts à la bibliothèque de la Société pendant le mois de mai :

Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques, année 1888, n° 3.

Journal des savants, mars, avril 1889.

Académie d'Hippone, n° du 15 décembre 1888.

M. de la Borderie demande à conserver encore quelque temps le manuscrit du Cartulaire de Landévennec, les surcharges qui existent dans le manuscrit et les orthographes des anciens noms nécessitent encore pendant quelque temps entre ses mains la la possession de cet ouvrage.

Sur la demande qui en a été faite au Conseil général une somme de 150 fr. a été accordée à la Société archéologique pour l'acquisition de la statue d'Hercule, trouvée à Douarnenez.

M. Robert Oheix, notre confrère, écrit qu'il vient de découvrir une lettre inédite de Lancelot, qu'il se propose de publier, comme ayant un intérêt d'histoire locale. M. le Président en donne lecture, et demande si on ne pourrait trouver d'autres documents sur le séjour de Lancelot à Quimperlé.

Voir la communication de M. Oheix à la suite du procès-verbal.

M. Luzel lit le rapport d'une fouille faite par M. Le Carguet à Trevenan.

M. Serret donne lecture de la vie inédite de saint Ronan traduite par dom Plaine.

M. Malen lit la suite de l'introduction de M. de la Borderie, au cartulaire de Landévennec.

La séance est levée à 4 heures et demie.

Le Président,

HERSART DE LA VILLEMARQUÉ.

Le Secrétaire,

A. SERRET.

Nombre des Sociétaires au 1er janvier 1889 : 143.

Société archéologique du Finistère

Gestion de 1888

RECETTES.

N° 1.	Restant en caisse au 31 décembre 1887.....			365 16
2.	Vente de 50 Catalogues du Musée à 1 f. 25.	62 50		
3.	Mandat préfectoral, subvention à forfait.	400 »		
4.	Reçu de M. Luzel pour prix d'un volume de la collection.....	5 »		
5.	Reçu du même pour vente de Bulletins.	15 »		
6.	Reçu de M. de la Villemarqué pour vente de Bulletins à M. Champion..	15 »		
7.	Reçu de M. Luzel pour vente de Bulletins.	35 »		
8.	Produit des cotisations de 138 sociétaires.	1380 »		2951 50
9.	Vente du Cartulaire de Landévénec, papier hollande :			
	4 exemplaires à 25 francs.....	100 »		
	Papier ordinaire, 65 exemplaires à 5 francs.....	325 »	1039 »	
	39 exemplaires à 6 francs.....	234 »		
	38 exemplaires à 10 francs....	380 »		
	Total.....			3316 66

Report des recettes.		3316 66

DÉPENSES.

N° 1. Souscription à la statue de Jeanne d'Arc à Reims	50 »	
2. Souscription à la statue de Brizeux à Quimperlé	100 »	
3. Souscription à la statue du même à Lorient	50 »	
4. Transport des Cartulaires par le chemin de fer	9 60	
5. Payé à M. Magaire pour la préparation de la salle (11 séances)	11 »	
6. Payé à M. Lebras, imprimeur, pour plans, registres, articles de bureau . .	81 10	
7. Payé à M. Cotonnec, imprimeur, sa facture. (Impresion du tome XV)	1108 50	2676 50
8. Payé à M. Diverrès pour port et affranchissement de lettres	9 »	
9. Avances faites par le Président pour correspondance	5 70	
10. Frais de gestion du Trésorier, 200 fr. Avances de timbre pour recouvrements, 83 fr. 35	283 35	
11. Payé à M. Catel, imprimeur à Rennes, pour impression de 400 exemplaires du Cartulaire de Landévénec	968 05	
12. Envoi du mandat de M. Catel, frais	0 20	
Au 31 décembre 1888, il reste en caisse . . .		640 16

Certifié par le Trésorier soussigné le montant en caisse s'élevant à la somme de *Six cent quarante francs seize centimes* au 31 décembre 1888.

Signé : LE MAIGRE.

Vu et approuvé par les Membres de la Commission nommée par le Bureau pour procéder à l'examen et à la vérification des comptes de M. Le Maigre, Trésorier de la Société archéologique du Finistère.

Quimper, le 8 avril 1889.

Signé : DE BÉCOURT ; — VESCO ; — FATY.

POUR COPIE CONFORME :

Quimper, le 8 avril 1889.

Le Président de la Commission,

FATY.

DOCUMENTS INÉDITS

Savenay, 22 mai 1889.

Monsieur et cher Président,

J'ai eu la chance de mettre la main sur une lettre inédite de Lancelot à M. Hamon, lettre malheureusement incomplète, mais authentique.

Plus tard, je publierai cette pièce, avec quelques autres qui peuvent y être associées ; mais j'ai pensé qu'en vous la communiquant, Monsieur le Président, et par vous à nos confrères de la Société archéologique, j'intéresserais non seulement ceux qui s'occupent d'histoire locale, mais ceux aussi qui ont étudié la curieuse période janséniste dans son âge héroïque, avant la destruction de Port-Royal et la chute définitive de la secte dans les grotesques farces du cimetière Saint-Médard. Lancelot est de la période digne. Par sa valeur propre, par son séjour en Bretagne, il mérite qu'on lui prête un moment d'attention. J'ai ouï raconter à M. Audran l'exhumation des restes reconnaissables de Lancelot : ses sandales, parait-il, étaient remarquablement conservées, et je regrette aujourd'hui de n'avoir pas noté sur le moment les autres détails que donnait notre confrère. D'autres l'ont peut-être fait ? Je souhaite que la lettre dont je vous adresse la copie suggère à quelques-uns de nos confrères l'idée de dire ce qu'ils savent ou ce qu'il y aurait à chercher sur le séjour de Lancelot à Quimperlé, et je serais heureux d'en avoir été la cause.

Je suis avec respect, Monsieur et cher Président, votre très humble et très obéissant serviteur,

R. OHEIX.

M. LANCELOT (1) à M. HAMON.

(Note du temps.)

†

Ce 7 Avril 85 (2).

Je vous suis bien obligé, mon très cher frère, de la charité que vous me témoignez ; il me semble que je commence à revivre de nouveau, puisque je me vois rentré si cordiale avec vous,

---

(1) Solitaire de Port-Royal (1615-1695), auteur des *Méthodes* pour l'étude du grec, du latin et du français (Littré), exilé à l'abbaye Sainte-Croix, à Quimperlé.

(2) 1685. — De Quimperlé.

dont il me semblait qu'on m'eût voulu retrancher depuis que je suis religieux. Quand ie n'aurois que cette obligation là à mon exil, elle est certainem[t] grande, quoy qu'il y en ayt encore plusieurs autres. Aussy vous puis-je dire que je ne m'en afflige nullem[t]. Au contraire j'en remercie Dieu dans toutes les heures du jour, aussy bien que de ma profession religieuse, laquelle je renouvelle plus d'une fois chaque jour. Dieu m'a fait tant de graces depuis que je suis icy, et interieures et exterieures, que j'en suis confus, connoissant quelles sont mes indignitez presentes et passées. C'est qu'il m'a voulu traiter en foible, tandis qu'il exerce nôtre pauvre maison comme vous voyez. Mais c'est ce qui fait que je l'aime encore plus ; car le tems ou nous sommes nous fait assez voir que nous ne devons pas moins aimer J.-C. sur la croix que sur le Tabor. Quand je suis venu icy, ie ne savois qui en étoit ni l'Évêque, ni l'Abbé, ni le Magistrat, ni le Gouverneur ; et nous y avons passé quelques semaines dans un état pitoyable, dont le valet qui m'accompagna peut rendre témoignage. Cependant Dieu a tellem[t] disposé les choses que quand j'aurais eu à choisir, je n'aurois pas pû prendre mieux. Au contraire, si quelque chose m'incommode, c'est la trop grande bontè qu'on me témoigne ; et je ne m'étonne pas si ces grans saints changeoint de pays quand ils voyoient qu'ils y étoient trop connus. Il n'y a que les Capucins que ie n'ay pu gaigner. Un jour que leur Gardien, qui est d'une des premières familles de la ville, se donna la liberté de prêcher contre M[r] de S. C. et M[r] Ar. (1), les nommant par leur nom, et leur donnant la qualité de sectaires qui détournoient le monde de la communion ; mais il en fut blamé de tout le monde, et l'Evêque en étant aussy, lui en écrivit si fortem[t] que le senechal de la ville, beau-frere du Capucin, m'en vint faire des excuses jusques dans ma chambre. Je vous dis tout cela pour vous faire voir le doit de Dieu, et non pour m'en rien attribuer et j'aurois mille choses semblables à vous dire. Je jouis Dieu mercy d'un grand repos, et je n'ay jamais eu plus de loisir de travailler a mes petits ouvrages, dans lesquels on ne m'inquiette point, parce que l'on sait bien qu'il n'y a rien de contentieux. Il y en a un presentem[t] sous la presse, et après celuy là on y en pourra mettre d'autres. Je vis graces à Dieu plus retiré qu'un Chartreux et et *(sic)* je travaille plus de sept ou huit heures le jour, j'entens de ma plume. Mais come j'ay besoin d'exercice parmy cela, et que ie ne veux pas m'accoutumer à voir le

(1) Saint-Cyran et Arnauld.

monde, je vas faire des pelerinages aux églises, aux heures où il n'y a personne, particulierem^t à celles qui sont hors la ville, et je vas aussy prendre l'air sur les montagnes, en m'entretenant de quelque chose de bon. Quoyque la ville soit comme divisée en deux, dont une partie est sur la montagne, et l'autre dans le fonds, néanmoins cette partie-cy, qui est celle ou je suis, et toute la situation de l'Abbaye, a assez de rapport à la vôtre. Car elle est de même environnée de montaignes incultes du costé d'orient qui semblent fondre sur elle, et n'a point de vuë du tout. Néanmoins l'air y est bon, et les eaux excellentes. Ce bas de la ville est comme une Isle entre deux rivieres, et c'étoit autrefois la demeure des Ducs d'où vient que l'on appelle encore tout cela le château, mais ils quitterent (1) depuis leur maison aux Religieux. Le flux et le reflux qui vient tous les jours deux fois jusque dans la ville et au delà, purge assurem^t bien des choses : et quoyque la rivière soit petite, elle ne laisse pas, dans ses marées, de porter des Barques de 40 tonneaux, qui leur apportent une infinité de commoditez par la mer. La pêche y est aussy admirable et le poisson excellent. De sorte que c'est étre trop bien pour un Religieux qu'on veut humilier. Il semble que Dieu m'y avoit preparé ma demeure des auparavant. Car un bonhomme, sans savoir ce qu'il faisoit, avoit fait faire une petite chambre au dessus de sa maison, qui est comme la cellule d'un Religieux, et qui est la seule que j'aurois pu trouver dans Quimperlé ; outre qu'il faut necessairem^t que je sois logé entre l'Abbaye et le Logis Abbatial, qui sont les deux lieux où j'ay rélation. Cette petite cellule est donc commode pour sa situation, mais elle est fort incommode pour sa disposition. On n'y peut faire de feu que fort difficilem^t : ainsy j'ay passé tous les hivers sans me chauffer depuis que je suis icy, et ie trouve que l'on s'y accoutume, et puis comme le lieu est petit, il n'est pas si froid. Le chaud m'y incommode davantage en été, car comme le lieu est petit, quand le soleil vient a donner dans la fenêtre, et sur les ardoises qui couvrent la chambre, on n'y peut durer : et c'est ce qui m'oblige d'en sortir l'aprés disner et d'aller faire des pellerinages. Nôtre amy qui pense que ce soit comme à Paris, me disoit d'en chercher une autre. Mais cela ne se trouve pas comme on pense. C'est une rareté en ce pays cy de trouver seulem^t des fenêtres qui ayent des vitres, et je me suis trouvé bien heureux que la mienne soit au moins a moitié de vitre et a moitié de bois, afin de pouvoir avoir un

(1) Ils laissèrent.

peu de jour pour lire quand je la ferme. Mes incommoditez cependant ne viennent pas de là : et la vieillesse a droit de se faire un peu sentir a un homme qui va entrer dans sa soissante dixième année. Néanmoins depuis que ie suis icy, ie n'ay pas perdu un jour de mes exercices, hors une fois que j'eus deux ou trois accez de fieuvre, qui venoient d'une afflict:on que notre amy m'avoit causée et qui regardoit la vérité. Mais ie la gueris par la diette sans aucun autre remede. C'est encore par la diette que ie me suis guery d'une fluxion et inflammation horrible qui m'etoit tombée sur le visage au commencement du carême, et qui faisoit que je n'étois pas reconnaissable. Les Benedictins eux mêmes me disoient que ie me tüois, et me pressoient de me mettre à leur infirmerie, mais d'autres raisons m'empêchant d'accepter leur offre, ie me mis à jeûner plus extraordinairemt et je fus 8 jours a ne manger que des pommes, et un jour que le mal me fit plus de peur quoyquil fut néanmoins diminué a l'extérieur, ie me prosternay devant Dieu avec foy, et le priay de me soulager par les mérites de feu M. notre Abbé, si c'était pour sa gloire, puisque la cause qui m'empeschoit d'accepter l'offre qu'on me faisoit de me mettre dans les remedes, avoit rélation a luy, et m'exposoit a des choses que ie devois eviter (ie vous les diray un jour). C'étoit le soir que ie fis cette prière, et le lendemain matin, ie me trouvay tout guery. Je n'oserois pas dire qu'il y ait en cela du miracle, connoissant quels sont mes demérites. Mais j'ose vous dire, mon très cher frère, qu'on ne connoît point assez les mérites de feu M. nôtre Abbé. Je l'estime autant et plus même que tous les grans hommes que nous avons vû de nôtre tems, sans en excepter M. son Oncle, pour lequel on sait que j'ay eu tant de vénération : Et vous avez vû vous même, durant un mois que vous fûtes a notre Abbaye, combien sa vie était mortifiée et édifiante. Et peut-être que si nous avions assez de confiance en luy nous verrions de grandes choses. . . . . .

LE TUMULUS DE TRÉVÉNAN EN CLÉDEN-CAP-SIZUN

Ayant appris que M. Perhérin, Jean-Marie, de Trévénan, en Cléden-Cap-Sizun, avait, le 2 avril dernier, en nivelant une butte, trouvé des objets de l'époque néolithique, je me rendis à ce village et constatai la démolition d'un tumulus.

Voici la description de la fouille :

Le monument, sur lequel, d'après la tradition, avait autre-

fois existé un moulin à vent, est situé à l'angle N. E. du champ dit : « Tal-ar-Vil », section H, n° 6 du cadastre. Primitivement il formait une butte de 20 mètres environ de diamètre et avait été irrégulièrement aplani. La partie Est était entaillée par une clôture. Au milieu passait le chemin de service du champ. La partie Ouest formait une élévation d'environ 1 mètre de hauteur, seul reste de la sépulture.

La démolition de cette butte a mis a découvert une partie de la chambre sépulcrale qui était faite de pierres plates ; mais celles-ci avaient été enlevées et jetées de-ci, de-là, si bien qu'il a été impossible de déterminer la forme et les dimensions intérieures du monument. Une seule de ces pierres se trouvait encore en place, à une profondeur de 0^m35.

La chambre renfermait des terres noires rapportées, des charbons, quelques éclats de silex, deux petits galets verdâtres, réniformes, un peu aplatis, de la grosseur d'un œuf de pigeon, et une hâche en diorite ayant les dimensions suivantes : longueur de l'axe, 0^m085, largeur du tranchant, 0^m050; celui-ci décrit un arc elliptique surbaissé. Pas de de poteries.

Une chose à noter au sujet de cette hâche, c'est que le tranchant seul est poli. L'autre extrémité porte les stries longitudinales de la facture et un piqueté.

Cette particularité qui se rencontre quelquefois sur les haches du Cap-Sizun, est-elle faite intentionnellement pour consolider l'emmanchure, ou serait-elle une conséquence d'un mode spécial d'emmanchure ?

Certaines peuplades de l'Océanie qui se servent encore de haches en pierres polies, emploient, au dire de plusieurs marins du Cap-Sizun qui l'ont vu, le procédé suivant pour emmancher leurs outils : les sauvages fendent le collet de la racine d'un jeune plant et y introduisent la hâche qu'ils veulent utiliser. Quelques années après, ils coupent l'arbre dont les couches ligneuses, entrées dans toutes les rugosités de la pierre, ont fortement enserré l'instrument et lui ont constitué la gaîne la plus solide.

Les hommes de l'époque des dolmens connaissaient-ils ce procédé ? On peut le croire, car M. de Mortillet, dans le « Préhistorique » dit que « c'est principalement quand on « défriche des bois qu'on trouve le plus de hâches polies « disséminées. »

Le tumulus de Tal-ar-Vil n'est pas le seul vestige de l'époque néolithique, aux environs de Trévénan. Il y a quelques années, les travaux de défrichement du champ appelé « Parc-ar-Men-Bihan, à 80 mètres N.-O. du tumulus, ont fait découvrir un vase en terre qui a été brisé.

Audierne, 14 avril 1889. LE CARGUET.

Séance du 27 Juin 1889

Présidence de M. le Vicomte Hersart de la VILLEMARQUÉ,
Membre de l'Institut.

Étaient présents : MM. HARDOUIN, FATY, de BÉCOURT, MALEN, l'abbé PEYRON, LE MAIGRE, l'abbé ABGRALL, GUÉPIN, l'abbé FLOC'H, LE BRAZ.

M. le Président déclare la séance ouverte.

M. Le Braz, en l'absence du Secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la précédente séance.

M. Luzel, obligé de se rendre à Morlaix, où l'appellent ses fonctions d'Archiviste, se fait excuser par M. Hardouin.

M. le Président donne lecture d'une lettre, où M. Halna du Frétay annonce qu'il communiquera à la Société, dans la séance du 25 juillet, une publication fixant les âges des incinérations et des inhumations préhistoriques dans le Finistère et l'ouest de la France.

M. l'abbé Floc'h lit une note trouvée en marge d'un acte de décès, dans les registres paroissiaux de Bodivit (aujourd'hui en Plomelin), et qui est un correctif des assertions de M. Le Men (Cf. *Bulletin de la Soc. Archéol.* t. V, p. 18), touchant la fin tragique de Nicolas Euzenou, sieur de Kersalaün. Ce document est d'autant plus curieux qu'il signale la présence, ignorée jusqu'à ce jour, du duc de Chaulnes à Quimper.

La note est ainsi conçue :

Le 10 mai 1889, comme je faisais le relevé des prêtres qui avaient passé par la paroisse de Bodivit (aujourd'hui en Plomelin), d'après les registres paroissiaux qui, dois-je le dire en passant, ont été gracieusement mis à ma disposition, je me suis trouvé en présence d'un document qui m'a agréablement surpris et que je m'empresse de communiquer à la *Societé archéologique*. Ce document est un correctif aux données de M. Le Men (voir le *Bulletin de la Société archéologique*, t. V, p. 187), au sujet de la fin tragique de « Nicolas Euzenou, sieur de Ker-« salaün, propriétaire du château du Cosquer, situé dans la « paroisse de Combrit. » Le voici :

« Ce quinziesme iour de septembre mille six cents quatre « vingts dix sept Mathieu Mendez agé de soixante trois ans « du lieu du Coet a esté inhumé par moy prestre soussignant « dans l'eglise paroissiale de Bodivit, en présence de Fran-« çois Mendez son frère, de Michel Mendez son fils, de « René Droal, de René Jaury et de plusieurs autres. » « NOTA. — Ce fut celuy qui sauuia le reste de uie qu'on « laissa à M. de Kersalaun dans le temps de la reuolte le « portant sur les épaules, du Cosquer en secret tandis que les « autres s'enyuroient dans le manoir, iusqu'au bateau pour « estre transporté à Quimper ou il receut ses sacrements et « mourut tost après. En reconnaissance de quoy le duc de « Chaulnes estant venu à Quimper avec des trouppes luy « dona publiquement quelques pièces d'or et l'exempta de « payer des tailles sa vie durant par escrit avec son cachete. « C'est ce qui est vraye et ce qui se passait. JEAN LE COR, *rec-« teur*. » Le rapport du décès de « Mathieu Mendez » est textuel. — Le « Nota », outre qu'il est textuel, l'est encore ligne pour ligne, mot pour mot.

M. le Président fait part de la mort de M. Martin-Deslandes, notaire à Paris. Il demande qu'une men-

tion spéciale soit faite, au procès-verbal, des regrets unanimes que laisse la disparition de cet estimable confrère, qui professa toujours une véritable passion pour tout ce qui touchait à la Bretagne, et s'est recommandé aux prières de la Société.

La Société a reçu trois pièces de monnaie, recueillies à Mahalon, par M. Salzac, percepteur de Pont-Croix. Ces monnaies sont presque entièrement usées. On y reconnaît seulement un petit bronze romain. Les trois pièces paraissent avoir été des réaux espagnols.

Dans la chanson du Voyer de Quimperlé, la signification du mot *gour* a beaucoup intrigué les traducteurs. M. Ernault le rend par *cordon*. Cette traduction, déjà adoptée par le congrès breton de Quimper de 1858, paraît la plus exacte. Ce qui semble justifier encore son excellence, ce sont certains faits cités par M. Guépin et l'abbé Peyron. Dans nos campagnes, la mariée qui s'achemine vers l'église, se voit souvent barrer la route par des cordes tendues ou autres obstacles de même nature. Elle n'acquiert le libre passage que moyennant une redevance. (Lire plus loin la note de M. Ernault.)

M. l'abbé Abgrall lit un intéressant mémoire sur les défrichements opérés dans le poste gallo-romain du Bourlibou, et sur la trouvaille d'un trésor de monnaies romaines à Saint-Pabu. M. Abgrall regrettait, en terminant cette dernière communication, qu'une découverte analogue, faite dans la même région, de trois bracelets en or, eût été perdue pour la science, les objets qui la composaient ayant été vendus et probablement dispersés. Mais M. Hardouin s'est empressé de rassurer et M. Abgrall et la Société :

la découverte en question fait aujourd'hui partie du musée de M. du Châtellier, et ne saurait être, par conséquent, en meilleures mains.

M. Malen, sur l'invitation de M. le Président, achève la lecture, commencée dans les dernières séances, du remarquable travail de M. de la Borderie qui doit servir d'introduction au Cartulaire de Landévennec.

*
* *

M. le Conseiller Hardoüin demande et obtient la parole. Il a participé au Congrès des Sociétés savantes de Paris et des départements, dont la vingt-septième session, ouverte le 11 juin courant, a été close le 15 du même mois. M. Hardoüin y a été notre représentant. Il compte, à ce titre, ne point tarder à donner lecture d'un aperçu des travaux de la section d'histoire et de philologie, aux séances de laquelle il a pris part assidûment. Mais, dans l'opinion de M. Hardoüin, toute priorité doit être dévolue à la relation, anecdotique et familière, d'un entretien survenu à l'occasion de la tenue du Congrès, hors séance néanmoins, et dont le Cartulaire de l'abbaye de Quimperlé a fait l'objet.

La session qui vient de finir restera, dit notre confrère, gravée bien plus avant que toute précédente, dans la mémoire de quiconque y siégea. En effet, sans parler ni de la concurrence d'une exposition universelle, ni de la température saharienne qui ne cessa de sévir, cette session eut la malechance de coincider avec l'entreprise, parvenue au paroxysme de son intensité, d'une transformation de la Sorbonne. Impuissante à conjurer un événement de pareille nature et ses conséquences au point de vue de la tenue du Congrès, la volonté des hommes fut encore plus impuissante à y remédier efficacement. A part le classique amphithéâtre que chacun connaît et ses dépendances académiques, il ne subsistait guère plus, du vieil édifice,

qu'un amas de ruines et de poussière. Quant au nouveau, à peine consistait-il en certains locaux à l'usage de l'enseignement supérieur, situés à une vertigineuse altitude et, par surcroît, hérissés de cimes abruptes de zinc et de plomb, répercutant toutes les ardeurs des rayons solaires. — Il faut renoncer à décrire, entr'autres, la superposition d'étages, de couloirs et d'escaliers improvisés qui furent à gravir pour atteindre, entr'autres, au faîte échu en partage à la section d'histoire et de philologie.

L'ascension n'en fut pas moins affrontée avec une énergie toute celtique, poursuit M. Hardoüin, par un vénérable savant âgé de plus de quatre-vingts ans, M. le docteur Le Guillou, compagnon, voire secrétaire de Dumont-d'Urville, et dont Quimperlé est la ville natale. Ainsi put s'engager, à l'issue des séances, le colloque auquel il a été fait plus haut allusion. Ce colloque, tout imprévu qu'il pût être pour le représentant de la Société archéologique du Finistère, n'en devint que plus intéressant.

Chacun sait, ajoute M. Hardoüin, que le Cartulaire qui en a été le sujet, n'a pas seulement sa très curieuse histoire ; qu'il a en outre sa légende. A raison surtout de cette circonstance, notre confrère se détermine à donner lecture de la notice suivante qui fut consacrée au même manuscrit dès 1881, et sur laquelle il y aura lieu, d'ailleurs, de revenir.

« Le Cartulaire original, acheté, y fut-il dit, par M. Stapleton
« et conservé aujourd'hui dans la bibliothèque de son neveu
« lord Beaumont à Karlton-Towers (Yorkshire), est un
« petit volume en parchemin, haut de 17 centimètres
« et large de 12. Rien, dans son extérieur, n'annonce la valeur
« des documents qu'il renferme : la reliure en bois, qui devait
« remonter au XIII^e^ siècle, n'existe plus depuis longtemps...
« Le parchemin n'est pas de premier choix, il est troué en
« plusieurs endroits ; on voit qu'il a été réglé à la pointe, dans

« sa presque totalité. L'écrivain n'a pas déployé de luxe calli-
« graphique dans sa composition... et pourtant les initiales
« qu'il a dessinées, çà et là, en vert et en rouge, dénotent une
« main exercée. En le considérant dans son ensemble, on peut
« dire que ce volume est une œuvre du commencement du
« XII^e siècle ; les 99 centièmes du texte sont écrits en carac-
« tères de cette époque... Les fins de pages non achevées par
« le premier copiste ont été (comme un cahier intercalaire de
« parchemin plus fin) remplies au XIII^e siècle... Le rédacteur
« primitif n'a été non plus très soucieux de ranger les matières
« dans leur ordre naturel... Le moine Gurheden, qui est
« l'auteur du texte, était un excellent latiniste. Au lieu de
« transcrire fidèlement les chartes du trésor de l'abbaye de
« Quimperlé, il n'a pas su résister à la tentation de les ana-
« lyser et nous a rarement donné les pièces dans leur teneur
« originale. Son œuvre est plutôt une série de notices qu'un
« Cartulaire proprement dit ; néanmoins, telle qu'elle est, elle
« fournira aux études rétrospectives plus d'un enseignement
« précieux sur le langage et les mœurs des Bretons des XI^e
« et XII^e siècle. »

L'insuffisance des extraits qui en ont paru dans les ouvrages ou recueils relatifs à l'histoire de la province de Bretagne et à ses sources, fait désirer d'autant plus vivement une publication entière du manuscrit.

Enfin il est tout particulièrement à la connaissance de plusieurs des membres de la Société archéologique du Finistère, que la préservation de l'original fut l'œuvre d'un honorable ancien maire de Quimperlé décédé en 1830. Il en avait apprécié toute la valeur. Non moins soucieux de la conservation du Cartulaire que de sa publication, M. Le Guillou en destina l'original à la bibliothèque communale de Quimper. Mais par une fatalité qui ne saurait être assez déplorée, le précieux manuscrit, loin de se retrouver dans la succession du

possesseur originaire, disparut de France, pour prendre place en Angleterre dans une collection privée qui y jouit d'un renom légitime.

Sans autrement s'enquérir ici des causes d'un pareil événement, M. Hardoüin considère comme un devoir de rappeler que la piété filiale et la persévérance à toute épreuve de M. le docteur Le Guillou, ont finalement réussi à faire espérer, sinon la récupération, au moins une édition du Cartulaire de Quimperlé.

Ce fut, en effet, grâce aux efforts du digne docteur que la sollicitude de l'éminent administrateur de la bibliothèque nationale s'étendit en dernier lieu sur ce document. Aucune chance plus heureuse et décisive que la protection qui advint ainsi à notre Cartulaire, n'eût pu se rencontrer. Qui ne sait, en effet, qu'à l'érudition sans rivale et au patriotisme infatigable de M. Léopold Delisle qui a naguère été due la réintégration, merveilleuse entre toutes, des manuscrits dits d'Ashburnham(1)? C'est le cas, ajoute M. Hardouin, de revenir à la notice citée au début de la communication que la société veut bien accueillir et de dire quelques mots de la mission qui fut confiée en 1881, par le ministère de l'instruction publique et aussi par le conseil général du Finistère sur la proposition de M. le Préfet, à M. l'archiviste départemental de la Loire-Inférieure.

Paléographe distingué, M. Léon Maître s'empressa de consciencieusement accomplir sa tâche. — Elle avait consisté à se rendre à Carlton Towers, dans le but d'y obtenir, à défaut de la rétrocession de l'original, une double transcription authentique du manuscrit. L'une de ces transcriptions fut, selon le vœu le plus ardent de notre Société, transmise aux archives départementales du Finistère.

---

(1) Au sujet de cette réintégradion, voir notamment les rapports présentés au ministère de l'instruction publique par M. Léopold Delisle, en 1883 et 1888, publiés tant dans la bibliothèque de l'Ecole des Chartes que dans le *Journal officiel* du 25 février 1888.

Au témoignage de M. le docteur Le Guillou, M. Léon Maître aurait, de plus, par une convention expresse avec M. le chanoine de Notre-Dame de Paris, Le Guillou, l'aîné des frères, été chargé de la publication du Cartulaire.

La Société archéologique du Finistère, dit en terminant M. Hardoüin, ne saurait que vivement applaudir à la réalisation d'un tel accord et que manifester le désir de voir agréer pour l'édition, l'hospitalité de ses mémoires. Le manuscrit de Quimperlé y ferait suite naturellement, et non sans grand profit pour les lecteurs, à l'édition que notre éminent confrère M. de la Borderie, achève du Cartulaire de Landévennec.

Après l'échange de quelques observations, la Société adopte la double proposition de M. Hardoüin.

De son côté, M. le Président se référant au Bulletin, y signale la présence de mentions relatives au Cartulaire de Quimperlé et à sa publication.

M. le Président cite notamment à ce sujet, un passage du procès-verbal de la séance du 28 avril 1887, constatant la réception de M. le docteur Le Guillou au nombre des membres de la Société. (1)

En outre doivent être empruntées textuellement au compte-rendu de la séance du 25 août de la même année, les lignes suivantes :

« M. le docteur Le Guillou donne quelques renseignements
« sur le Cartulaire de Quimperlé..... retrouvé en Angleterre
« sur les indications de M. le comte de la Ferronays, ce Car-
« tulaire doit être publié prochainement aux frais de la famille
« Le Guillou dont un membre a possédé le manuscrit. M. le
« Président remercie la famille Le Guillou au nom de la
« Société... (2) »

---

(1) Voir tome XIV[e] page 26.
(2) Voir même tome XIV[e] page 85.

Dans le cas où la communication reçue par M. le conseiller Hardoüin viendrait à nécessiter une délibération ultérieure, notre confrère serait adjoint à une commission composée de M. le Président et de MM. Luzel et de Bécourt.

A cinq heures, la séance est levée.

Le Président, *Pour le Secrétaire,*

H. DE LA VILLEMARQUÉ. A. LE BRAZ.

Note complémentaire sur la chanson du Voyer de Quimperlé.

Une Noce de Gâtine en 1888.

.....

« La noce part ensuite pour la mairie...

.....

« Sur le parcours, qui est légèrement de trois kilomètres, des groupes de curieux stationnent ; quelques amies de la mariée ont installé sur la route de petites chapelles, un cordon blanc traverse le chemin de façon à empêcher la noce de continuer sa marche. La mariée s'avance en baissant les yeux, coupe le susdit cordon et sort ensuite de sa poche une pièce blanche qu'elle met dans un plat ; le reste de la noce suit l'exemple donné et chacun y va de son aumône ; c'est ce qu'on appelle dans le pays *barrer la mariée*. Dire que cette scène se renouvelle dix fois, ce n'est pas exagérer.

.....

(Revue poitevine et saintongeaise du 15 mai 1889, Melle chez Lacuve, p. 249).

Ceci rappelle vivement la chanson du *Voyer de Quimperlé*, dont le *Bulletin de la Société archéolique du Finistère* a parlé récemment (t. XV, p. 362), et confirme le sens de *gour*, « cordon » donné, dès 1858, au congrès breton de Quimper, à ce vieux mot tombé en désuétude.

EMILE ERNAULT.

— LIV —

LES DÉCOUVERTES DE QUIMPER

I.

Défrichements dans le poste Gallo-Romain du Bourlibou

Pendant qu'on déblayait et qu'on démolissait les substructions de Port-Ru, pour construire en cet endroit une maison moderne, tout près de nous, à Quimper, on bouleversait les derniers restes du poste important établi sur le coteau qui domine le Bourlibou.

On sait que Quimper était entouré de trois postes remarquables qui en défendaient les principaux abords. Celui de Parc-ar-Groas et de la Tourelle, maintenant champ de manœuvre, commandait la rivière l'Odet et la grande voie venant de Vannes à Loc-Maria.

Celui du Likès était à cheval sur la route de Morlaix ; et le poste du Bourlibou commandait d'une part la rivière, de l'autre la voie sortant de Quimper pour aller à Douarnenez et à Troguer, en Cléden-Cap-Sizun, et aussi le chemin qui, suivant pendant cinq kilomètres la route de Pont-l'Abbé, s'en détache pour traverser le territoire de Pluguffan, passer par Plonéour-Lanvern et arriver à l'Oppidum de Tronoan, en Saint-Jean-Trolimon.

Ce poste du Bourlibou couvrait un terrain considérable, tout l'espace pris maintenant par l'école normale des instituteurs, le jardin Caugant et le champ en déclivité qui fait face au séminaire et descend jusqu'au bureau d'octroi.

Lors de la construction de l'école normale, les terrassiers ont rencontré de grandes quantités de briques et de poteries ainsi que des maçonneries très épaisses et très solides ; en défrichant le jardin Caugant, on a extrait de nombreuses tuiles dont on voit encore les débris le long du mur d'enclos du Sacré-Cœur, sur la vieille route de Pont-Croix, et l'on a trouvé d'importantes substructions, avec quelques monnaies.

Le champ qui domine la ferme du séminaire et qui descend vers la route de Pont-l'Abbé, est également rempli

de fragments de tuiles et de poterie. Sur le bord Est de ce champ existait une clôture composée de terre et de vieille pierraille ; on vient de la détruire tout dernièrement, et dans les déblais qui sont encore sur place on retrouve une quantité considérable de tuiles à rebords, de fragments divers en terre grise, et même de vases samiens.

En remontant vers le haut du champ on se trouve en présence de débris de maçonnerie romaine et de deux grands blocs dont le mortier est si dur qu'on n'a pas pu les briser. Le défrichement n'est pas encore complètement terminé ; il reste encore à remuer quelques mètres carrés, et sur ce point, sous un amas de tuiles, on reconnaît une vieille maçonnerie. S'il y a un regret à formuler, c'est qu'on n'ait pas relevé toutes les traces de ces nombreuses substructions avec le même soin que l'ont fait pour celles du poste du champ de manœuvre MM. Le Men et Grenot. J'exprime le vœu que, à la fin de cette séance, ceux des membres présents qui auraient une heure de loisir aillent sur les lieux jeter un coup d'œil sur ces vieux débris et en prendre congé avant qu'ils aient disparu pour toujours.

II.

Trouvaille d'un trésor de monnaies romaines à Saint-Pabu.

Le 26 février dernier, un tailleur de pierres, en exploitant une roche sur le coteau appelé Méjou-Radennoc, non loin du manoir de Mez-Naot, assez près des bords de la rivière de l'Aber-Benoît, trouva au pied de cette roche, à une profondeur de 1 mètre environ, un amas de monnaies romaines en bronze, renfermées dans un coffre en bois recouverts d'une tuile à rebords, de 30 centimètres de côté. Le trésor entier pèse 57 kilos et est composé de grands, moyens et petits bronzes, la plupart d'une excellente conservation. La variété des types est très limitée, et comprend principalement des Maximien, des Maximin, des Licinius, des Sévérus très rares, des Dioclétien, des Constance et des Constantin.

A trente centimètres des monnaies, se trouvaient trois vases d'argent. L'un d'eux, unis et épais, est une coupe à

ire ronde et basse, haute tout au plus de 4 centimètres et
ge d'environ 1 décimètre. Ce qui lui donne du caractère,
st un petit rebord intérieur destiné à retenir les terres ou
sable qui pouvait se mêler à la boisson.

Des deux autres vases, malheureusement, on n'a recueilli
e des fragments : ils avaient une faible épaisseur et ont
en partie rongés par l'oxyde. D'après les débris qu'on a
uvés on peut calculer que l'un d'eux pouvait avoir un dia-
tre de 20 à 25 centimètres, sur une profondeur de 6 à 8.
utre est beaucoup plus étroit et n'avait guère que 9 cen-
nètres d'ouverture, avec une profondeur de 10 à 12 centi-
tres.

Ces deux vases portent à l'intérieur une riche ornemen-
ion faite au repoussé et composée de cercles, de lignes
riées et de pointillés.

Il faut croire que c'est là le trésor d'une villa ou la caisse
n poste commandant un gué sur l'Aber-Benoît.

A peu de distance de l'endroit de cette trouvaille, devait
trouver une villa gallo-romaine, car près des moulins de
z-Naot il a été mis au jour des conduites d'eau en terre-
te, ainsi que sur différents points entre Mez-Naot et la
taine de Saint-Hibiliau, c'est-à-dire sur un parcours
plus de deux kilomètres. Ajoutons que, il y a trois
quatre mois, dans la même région, Saint-Pabu ou Plou-
n, d'autres carriers ont trouvé trois bracelets en or ornés
quelques lignes au burin ; ces bracelets ont été vendus à
est et très probablement auront passé au creuset..

25 mars 1889.

L'abbé J.-M. ABGRALL.

Séance du 25 Juillet.

Présidence de M. LUZEL, Vice-Président.

Étaient présents : MM. HARDOUIN, FATY, DE BREMOND D'ARS, HALNA DU FRÉTAY, GUÉPIN, DE BÉCOURT, l'abbé ABGRALL, l'abbé LE FLOCH, LE BRAZ, LE MAIGRE et DIVERRÈS.

En l'absence des secrétaires, M. Diverrès est invité par M. le Président à vouloir bien en remplir les fonctions.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté sans observations.

Toutefois, certaines corrections typographiques ont été omises dans le contenu de ce procès-verbal. Elles feront, dès maintenant, l'objet d'une annotation rectificative (1).

Il est ensuite procédé, conformément aux statuts, au renouvellement du bureau.

On vote, à l'unanimité, le maintien de l'ancien bureau ainsi composé :

Président : M. Théodore HERSART DE LA VILLEMARQUÉ, membre de l'Institut.

Vice-Présidents : Mgr Félix DU MARC'HALLA'H, protonotaire apostolique ; MM. J. TRÉVÉDY, ancien président du tribunal civil de Quimper ; Henri HARDOUIN,

(1) **Erratum** à la page 41 ci-dessus du *Bulletin de la Séance du 27 Juin 1889*. La phrase contenue dans les lignes 14 à 17 de cette page est à rétablir ainsi qu'il suit : « Qui ne sait que la réintégration merveil-« leuse des manuscrits dits d'Ashburnham a été due naguère à l'érudition « sans rivale et à l'Infatigable patriotisme de M. Lêopold Delisle ? »

conseiller honoraire à la Cour de Douai; F.-M. Luzel, archiviste du département du Finistère.

Secrétaires: MM. le vicomte Aymar de Blois et Serret.

Sur l'observation de plusieurs membres relative à l'utilité de nommer un troisième secrétaire, les titulaires actuels étant souvent empêchés, M. A. Le Braz, professeur du Lycée de Quimper, est nommé à l'unanimité aux mêmes fonctions.

Ouvrages offerts à la Société :

Bulletin de la société des antiquaires de Picardie;

Bulletin de la société archéologique de Bordeaux;

Mémoires de la société des antiquaires de Picardie, T. X^e^, 3^e^ Série;

Bulletin de l'académie Delphinale;

Annales de Bretagne, T. IV, N° 4;

Bulletin Historique et Philologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques;

Journal des Savants, fascicule Mai et Juin.

M. le marquis de Brémond d'Ars fait hommage à la Société :

1° D'un volume intitulé: *Vie de Madame de la Tour Neuvillars* (Suzanne de la Pomélie), 1571-1616, par le P. Nicolas du Sault, de la Compagnie de Jésus, ouvrage que notre érudit confrère a annoté et fait précéder d'une très intéressante introduction (1). Cet ouvrage est aussi précédé de lettres approbatives de Son Eminence le cardinal Rampolla, ministre secrétaire d'Etat de Sa Sainteté Léon XIII; de Son Emi-

(1) Un vol. in-18, LXXVII, 306 pages. — Nantes, 1889, imp. Emile Grimaud.

nence le Cardinal-Archevêque de Toulouse ; de NN. SS. l'Archevêque de Rouen, et les Evêques de Nantes, de Limoges et de Quimper, qui le recommandent dans leurs diocèses respectifs.

2° Un exemplaire de la réimpression d'un ancien cantique intitulé : *Cantic spirituel en henor da sant Leyer*, ou saint Léger, qui a, dans l'étendue de la propriété de la Porte-Neuve, en Riec, une chapelle avec une antique fontaine, objet d'un pélerinage populaire dans la région.

Des remerciements sont votés à M. de Brémond d'Ars, qui répond qu'il considère comme un devoir pour tout membre d'une société savante qui publie un travail, de faire hommage d'un exemplaire à la bibliothèque de la Société.

La parole est ensuite donnée à *M. Maurice Halna du Frétay*, qui donne lecture d'un intéressant mémoire sur les incinérations et inhumations des âges préhistoriques, dans l'ouest de la Bretagne, et plus particulièrement dans le Finistère. Cette lecture est souvent interrompue par des questions posées à l'auteur par divers membres, questions auxquelles il est répondu par notre savant collègue avec une énergie appuyée sur une quantité considérable de fouilles personnelles et de recherches de toute sorte.

Pourtant, le travail de M. du Frétay semble contenir des assertions hasardées et des observations sujettes à contestation, au point de vue archéologique. Mais, chacun des travaux insérés dans nos bulletins est signé, et les auteurs en portent uniquement la responsabilité.

A la suite de cette lecture, *M. de Brémond d'Ars*
nande s'il ne serait pas à désirer, lorsqu'on entreprend
e fouille, de faire photographier les objets, dans la
sition où ils ont été découverts ?
MM. Hardoüin et *Luzel* disent qu'il serait à désirer
e M. Halna du Fretay fit aussi connaître la nomen-
ture sommaire de ses nombreuses découvertes ; l'on
rait ainsi un état succinct des richesses archéolo-
ques du pays qu'il a exploré et étudié.
Au sujet de saint Ronan, *M. de Brémond d'Ars*
mande si cette race de chiens féroces, qui existaient
temps de ce saint, et dont parle une ancienne vie
même saint que dom Plaine publie dans notre bul-
in, subsiste encore de nos jours en Bretagne ?
M. Halna du Fretay, qui aux talents d'archéologue
nt celui de grand chasseur, répond qu'il n'existe
us en Bretagne de chiens de race pure. Les plus
ciennes races connues sont celles que l'on trouve
tuellement en Angleterre, et qui portent le nom de
oodhound, et s'appelaient jadis le chien de Saint-
ubert, noir marqué de feu.
Passé depuis très longtemps en Angleterre, il est
venu le Bloodhound ; et, après plusieurs siècles, deux
ançais seulement ont possédé des meutes composées
ces chiens magnifiques, très gros, extrêmement forts
de grande taille, le comte Le Coulteux de Canteleu
M. Maurice Halna du Frétay.
Ces chiens sont féroces, quand on les nourrit à la
ande, et les premiers seigneurs du moyen-âge qui
en servaient pour la chasse, gardaient les favoris
our la défense de leurs châteaux.

Presque de nos jours, cette même race a fourni les miers pour la poursuite des esclaves fugitifs. On omprend ainsi la terreur de saint Ronan.

M. Luzel cite à ce sujet un document relatif à une spèce de grands lévriers très recherchés, qui existaient ans le pays, au XVI^e^ siècle. C'est une lettre du roi e France Henri III, à Louis Barbier, seigneur de erjean, en Léon. Voici une copie de cette lettre, 'après M. Miorcec de Kerdanet, dans sa notice sur château de Kerjean :

« Mons^r^ de Querjan de Léon, désirant recouvrir promptement certaine quantité de chiens comme levriers et levrières des plus beaulx, grands et forts qui se puissent trouver en vos quartiers, j'ay commandé à ce porteur Barbe, l'un de ceulx qui ont charge des grands levriers de ma chamb (re) de sacheminer p ntement (présentement) vers vous pour vous f^r^ (faire) entendre combien j'auroy agréable que parmy ceulx q (que) vous avez à p nt (présent) vous faciez eslection d'un lévrier et lévrière des meilleurs q (que) vous ayez por men faire part soubs la conduitte de cedict porteur, surtout que vous aymiez mon plaisir et contentement, priant Dieu q (qu'il) vous ayt, Mons^r^ de Queryan de Léon, en sa s^te^ garde.

« De Paris, le XXII^e^ j^r^ (jour) de may, 1586.

« signé HENRY.

En souscriptiont à M^r^ de Querjan en Léon. »

M. de Bremond d'Ars communique une note sur les tèles de l'ancien cimetière de Riec.

Il est ensuite donné lecture d'un mémoire de M. 'abbé Le Floc'h, recteur de Gouesnac'h, sur la découverte d'une ancienne sépulture, en la commune de Saint-Évarzec (Finistère), en 1889.

Cette intéressante communication sera insérée, ainsi que le rapport très détaillé de M. Halna du Frétay, lans les mémoires publiés par la Société.

M. le conseiller Hardoüin demande la parole.

A son tour, il ne peut que rendre hommage à l'étendue comme à l'assiduité des explorations qui ont fait l'objet de l'important mémoire lu par M. Halna du Frétay. En contredisant, par suite des mêmes explorations, la plupart des données qui ont prévalu jusqu'à présent dans les rangs des archéologues les plus autorisés, notre honoré confrère n'a fait qu'user d'une liberté hors de toute controverse ; il a pris l'initiative de discussions qui ne sauraient manquer de présenter un sérieux intérêt. Raison de plus, fait observer en terminant M. Hardoüin, pour mentionner, relativement à chacune et non pas seulement à un certain nombre des fouilles et des descriptions dont il s'est agi, l'emplacement ou lieu dit de la découverte, sa date, ses incidents, en un mot, pour se conformer aux exigences du Comité des travaux historiques et, avant tout, à une pratique constante et obligée, tout spécialement en pareille matière.

La séance est levée à cinq heures.

Pour le Président :

F.-M. LUZEL,

Vice-Président.

Pour les Secrétaires empêchés :

H. DIVERRÈS.

Notes de M. de Bremond d'Ars sur les stèles de l'ancien cimetière de Riec.

Dans l'ancien cimetière de Riec (canton de Pont-Aven), se trouvaient deux stèles que l'on vient d'enlever, pour niveler le terrain autour de l'église paroissiale.

Ces deux pierres, placées à peu de distance l'une de l'autre (à 9^m75), de l'est à l'ouest, paraissaient taillées avec quelque soin. L'une d'elles offre même des traces de cannelure. En voici les dimensions :

1° Stèle plus à l'est : Hauteur ..... 1^m15
Diamètre de la base.. 0^m42
— du sommet. 0^m35
La partie engagée dans le sol n'a que..... 0^m25

2° Stèle plus à l'ouest : Hauteur..... 1^m98
Diamètre de la base.. 0^m48
— du sommet. 0^m38
Traces fort apparentes de cannelure terminée à la base par une gorge.

Dans l'une des stèles, sur le sommet, on a creusé la pierre pour former une sorte de bénitier.

On n'a pas fouillé très profondément au pied de ces deux stèles. On a seulement trouvé quelques crânes assez bien conservés et fort anciens. L'un d'eux avait 0^m50 de périmètre dans le sens de la largeur et 0^m55, dans le sens de la hauteur. Un autre avait un périmètre de 0^m45 dans le sens de la largeur et 0^m55 dans celui de la hauteur.

Il n'est pas rare de trouver de semblables pierres dans les anciens cimetières ; citons entre autres ceux de Mellac, Névez, etc., elles servaient à supporter les lanternes des morts, comme le pense mon savant confrère de la Société nationale des Antiquaires de France, M. Paul du Châtellier. Il serait intéressant d'en faire le relevé général, dans toutes les paroisses.

M. du Châtellier m'a fait également remarquer que beaucoup de ces stèles étaient maintenant surmontées de croix.

TUYAUX DE CANALISATION

PRÈS DE KERHOR, EN ERGUÉ-ARMEL.

Dans le compte rendu de la séance du 28 février dernier, une note de M. Hémon faisait mention d'une canalisation mise au jour aux environs du vieux château de Kerhor, en Argué-Armel, à deux kilomètres et demi au nord-est du bourg.

Ayant fait dernièrement une excursion dans ces parages, j'ai pu me rendre compte de l'état des lieux, et le propriétaire de Kerhor a mis gracieusement à ma disposition deux pièces bien conservées du canal, en terre cuite, que je me fais un plaisir de déposer au Musée d'archéologie, pour y faire partie de nos collections.

Le château de Kerhor, dont il ne reste désormais rien d'important, en fait de bâtiments, était la résidence de la famille DE LA MARCHE, avant qu'elle eût fait bâtir Lezergué, vers le milieu du XVIII^{e} siècle.

Les tronçons de tuyaux en terre cuite qui ont été découverts, mesurent 0^{m}58 de longueur, 0^{m}13 de diamètre à l'une de leurs extrémités et 0^{m}09 à l'autre. Ils s'emboîtent par bout les uns dans les autres, et l'extrémité la plus étroite est munie d'un collet faisant arrêt.

Le canal entier, long d'environ 1 kilomètre, allait prendre l'eau à une source aux environs de *Parc-al-Lan,* et décrivait un circuit commandé par le niveau du terrain qu'il traversait pour arriver aux jardins, où il alimentait une pièce d'eau.

Ces jardins ont été nivelés et établis en terrasses, dans le cours du XVII^{e} siècle. Chaque petit seigneur voulait avoir son pet t Versailles et imiter de loin les splendeurs de son parc. Kerhor eut donc ses pièces d'eau et ses bassins.

Chose remarquable, cette canalisation était formée en partie par des tuyaux en terre cuite et en partie de quartiers de granit perforés d'une extrémité à l'autre et s'emboîtant de la même manière. Plusieurs échantillons de ces pierres se trouvent dans les murs des bâtiments, de service où on les a fait entrer dans la maçonnerie.

J.-M. ABGRALL, *Prêtre.*

Séance du 29 Août 1889.

Présidence de M. le Conseiller HARDOUIN, vice-président.

Présents : MM. LUZEL, FATY, VILLIERS DU TERRAGE, MALEN, HALNA DU FRETAY, l'abbé FLOCH, LE MAIGRE, DIVERRÈS.

Se sont excusés : MM. SERRET, l'un des Secrétaires, et l'abbé ABGRALL.

M. Diverrès remplace les secrétaires absents.

Il est donné lecture de la lettre par laquelle M. le Vicomte de la Villemarqué s'excuse de ne pouvoir, à raison de son état de santé, assister à la séance. La Société, par l'organe du Vice-Président, exprime ses regrets et le vœu du prompt rétablissement de notre Président.

Après lecture du procès-verbal de la dernière séance, M. Halna du Fretay demande et obtient la parole pour la communication d'une note rectificative, en ce qui le concerne, de ce procès-verbal.

Diverses observations sont échangées à ce sujet entre MM. Faty, Luzel, Villiers du Terrage et Halna du Fretay, après lesquelles l'insertion de la note est autorisée. Elle fera suite au mémoire en cours d'impression, lu par notre honorable confrère.

Il est ensuite donné lecture d'une lettre de M. Le Guay signalant une erreur qui se serait glissée dans la note de M. l'abbé Abgrall publiée dans le dernier bulletin, relative à la découverte de tuyaux de canalisation. Ces tuyaux se trouvent, non sur la propriété

de Kerhor, en Ergué-Armel, mais bien sur celles de Kervrayen et de Kerfors, en Ergué-Gabéric.

De son côté et relativement au même sujet, M. Trévédy, dans une lettre du 28 août, qui sera déposée aux archives de la Société, signale, à la fois, la même rectification et l'exploration qu'il fit des mêmes localités, en 1883, avec le concours de M. Alexandre, alors juge de paix à Quimper.

La parole est ensuite donnée à M. Faty qui regrette infiniment que l'état de sa santé et en particulier de sa vue n'ait pu lui permettre de terminer un mémoire sur la valeur relative des monnaies au moyen-âge. Il promet, toutefois, pour la prochaine séance, une vie de saint Tugdual.

M. le Conseiller Hardouïn mentionne, à titre de renseignement, une nouvelle lettre de notre honoré confrère, M. le docteur Le Guillou. Il s'y agit de la communication officieuse dont le Cartulaire de Quimperlé fit l'objet, de la part de M. Hardouïn, dans la séance du 27 juin dernier (voir *Bulletin*, t. XVI, p. XLVIII et s.)

Dans sa réponse, toute personnelle, M. Hardouïn s'est borné à rappeler la double résolution prise par la Société de ne point intervenir dans les déterminations de famille que paraît nécessiter la publication dont l'honorable M. Léon Maître, l'archiviste départemental de la Loire-Inférieure, aurait été chargé en 1881, et de tenir, s'ily a lieu, nos Mémoires à la disposition du même savant pour l'impression du Cartulaire.

La Société entend ensuite deux communications relatives : l'une à l'excursion d'une délégation

galloise de l'*Archeological Cambrian Association*, à Quimper, Pont-l'Abbé et Kernuz ; l'autre à un remarquable discours de réception à l'académie d'Amiens, concernant saint Yves.

M. Diverrès donne lecture de son mémoire sur la commune de Lothey.

L'impression de ces diverses communications est autorisée.

M. l'abbé Floch signale une stèle qui se trouve dans le cimetière de Gouesnach. Il promet pour une des prochaines séance une note à ce sujet. M. Faty et divers autres membres émettent le vœu que l'église, si intéressante de la même localité, et la paroisse soient l'objet d'une notice historique.

M. le Conseiller Hardouïn lit ensuite son rapport sur la vingt-septième session du congrès des Sociétés savantes de France. L'impression en est votée.

M. Diverrès signale une dalmatique de héraut qui se trouve à la mairie de Carhaix et que M. Le Men signalait, dans un mémoire lu par lui à la séance du 29 juin 1878 sur les armoiries des villes du Finistère, mémoire inséré au tome VI[e] des *Bulletins de la Société*, p. 13 et suiv., où il est dit : « *Carhaix 1696, d'or au bœuf passant de sable.* Ces armes sont brodées sur une dalmatique de héraut semée d'hermines, qui serait conservée à la mairie de Carhaix.

La séance est levée à 4 heures 1/2 et la prochaine indiquée pour le 31 octobre.

L'un des Vice-Présidents,
HENRI HARDOUIN.

Pour les Secrétaires absents,
DIVERRÈS.

La Société d'Archéologie Cambrienne.

Chaque été, l'affluence d'essaims de touristes accourus de ous les pays du nouveau comme de l'ancien continent, va roissant en Bretagne, sans qu'il y ait à particulièrement signaler leur passage.

Mais il ne saurait en être ainsi de la récente venue de tout ne élite de savants d'Outre-Manche, membres de l'Asso-iation qui vient d'être mentionnée.

Il serait superflu de rappeler qu'une affinité, née de la com-nune origine du langage, subsiste et persiste entre le pays de Galles, où cette association a pris naissance, et nos régions retonnantes. Dans ses rangs, tend à devenir de plus en plus familière à chacun et à tous, l'étude des textes celtiques, des contes, des chants, des légendes, des traditions populaires de la Bretagne armoricaine, ainsi que des publications dont ils ont été l'objet de la part de plusieurs de nos confrères les plus doctes. Cette étude a, de vieille date, frayé l'accès de l'Académie des inscriptions et belles-lettres à notre honoré président.

Une exploration collective de la région-sœur avait été entreprise.

Quimper et Kernuz, près Pont-l'Abbé, figuraient naturelle-ment sur l'itinéraire d'un tel pélérinage. Avec et par ses collections d'antiquités celtiques et autres, Kernuz s'est fait depuis longtemps et de plus en plus, un émule d'Abbotsford qui fut si longtemps la résidence de prédilection de Walter Scott, en Ecosse.

Le promoteur par excellence de l'expédition n'avait été autre que le très savant professeur de langues celtiques à Oxford, M. John Rhys. Au nombre de ses correspondants en titre se rencon-re l'un de nos confrères les plus aguerris en la même spécialité d'études.

Le 18 août arrivèrent donc, avec leurs nombreux compagnons, le très vénérable archidiacre, M. Thomas, président *(chairman of the committee)* et M. Romilly Allen, secrétaire général de l'Association (1).

Peu de jours auparavant les mêmes excursionnistes avaient accompli, sous la direction d'un pilote expérimenté à souhait, M. le docteur de Closmadeuc, président de la *Société Polymathique Vannetaise,* une splendide navigation. A leurs regards s'était étalé le périple entier du Morbihan avec stationnements à Gavrinnis, à Locmariaker, en rivière d'Auray. Etait ensuite venu le tour de Carnac, de Quiberon et de sa presqu'île.

Le même infatigable guide s'adjoignit en dernier lieu nos vices-présidents, MM. Luzel et Hardouïn.

A Kernuz, une réception hospitalière et cordiale entre toutes fut faite, à la caravane entière, par M. Paul Duchâtellier, entouré de sa famille. L'heure du départ étant venue à sonner, l'allocution suivante, que nous sommes heureux

---

(1) Voici du reste les noms des honorables signataires de la liste de présence à Quimper et à Kernuz :

D. R. Thomas, M. A. T. S. A. archdeacon of Montgomery, chairman of the committee.

7. Romilly Allen. Assoc. M. Inst. C. E. F. S. A. (scol.) Editor of the archeologie cambriensis.

F. L. Lloyd-Philipps. M. A : S· P-D. L. Penty Park. Pembrokshire.

Mansel Franklen, Saint Hilary Glamorgan. Florence Franklen.

Nartland F. S. A.

William Edwards. M. A. H. M. Inspector of schools.

F. Jakson.

Rd. Edwards old Elwest Durham.

William Williams M. A. A. M. Inspector of schools.

Stephen Williams D. R. B. A. Rhagader.

D. Griffith Davies B. R. Bangor-North Wales.

Worshington G. Smith — F. L. S.

Lucy E. Griffith — Glymmaden. D Zelley.

W. St. Banks. B. A. Scin : coll : Camb.

El. Comkwater M. A. Saint-Georges Vicaraye Shrewsbury.

Grwenydd M. Thomas-Neiford Vicarage-Delspool.

Illyd B. Nicholl P. S. A. thd Ham Cerdridge. — South Wales.

de pouvoir textuellement reproduire, fut prononcée d'une voix émue par M. le docteur de Closmadeuc : « Mesdames et Messieurs de la Société d'Archéologie Cambrienne : En vous accueillant, l'autre jour, à Vannes, au nom de la Société Polymathique ; — en vous conduisant dans notre musée, dont vous avez admiré les incomparables richesses ; — et, le lendemain, en traversant, avec vous, le beau golfe du Morbihan, pour visiter Gavrinis, Locmariaker et la rivière d'Auray, je ne pouvais me défendre, je vous assure, d'une vive émotion. J'évoquais, le long de la route, le souvenir d'un savant illustre, qui fut mon maître: Henri Martin, avec lequel j'avais fait si souvent la même excursion. Je me rappelais ses conversations instructives et entraînantes. Il me parlait et me reparlait, chaque fois, de son voyage d'Outre-Manche, au pays de Galles. Il y était allé, seul, poussé par un irrésistible désir de connaître, et voulant s'entretenir, avec le barde William-ab-Itel, des manuscrits d'Iolo Morganuc, l'éditeur des Triades. Il avait parcouru à pied vos vertes collines, au sommet desquelles il avait vu des Cromlechs semblables aux nôtres ; il avait pénétré dans l'intérieur des chaumières Galloises, interrogé les campagnards, et entendu, au-dessus de vos lacs, des bruits mystérieux, parmi lesquels il croyait distinguer les vibrations de la harpe à trois cordes. Entre nous, nous le nommions amicalement « le vieux Druide » et il l'était vraiment, tant il avait su s'identifier avec les prêtres de l'ancienne Gaule, dont les doctrines philosophiques l'enthousiasmaient. Il me disait, au retour : « après la Bretagne, le pays de Galles, où demeurent les derniers bardes, est celui qui me tient le plus au cœur. » — Ah ! s'il avait vécu, Henri Martin, comme, sur un simple appel de moi, il se serait empressé de se joindre à nous, pour cette tournée dans le Morbihan, sur ce sol privilégié des dolmens et des énormes menhirs de granit ! Comme son grand cœur aurait battu à l'unison du vôtre ! et par quelles chaleureuses paroles il vous aurait

souhaité la bienvenue, lui qui aimait tant le pays de Galles et les Gallois ! Et dire que j'ai regretté si souvent de n'avoir pu l'accompagner dans son voyage ! — Mais je m'en console aujourd'hui ; car, sur la terre Bretonne, j'ai serré les mains de vrais Gallois, descendants des vieux Cambriens, qui ont, comme les Armoricains, nos ancêtres, lutté pour leur indépendance, durant des siècles, contre les envahissements de l'étranger. Oui, vous êtes restés fermes jusqu'à ce jour ; car vous avez gardé, comme nous, vos vieux monuments, votre vieille langue celtique, votre poésie, vos traditions, vos légendes, votre caractère national, et cet amour obstiné du sol natal, du pays Gallois, qui n'a d'analogue que l'amour des Bretons pour la Bretagne. *Cambria et Britannia* sont deux sœurs, issues du même berceau. Elles se rencontrent aujourd'hui et s'embrassent, sous le toît hospitalier de Kernuz, au milieu de tant de trésors antiques, accumulés avec une patience inouie, sous les vitrines d'un des plus beaux musées d'archéologie de France, par les soins de notre aimable hôte, M. Duchâtellier. Soyez donc les bienvenus parmi nous, vous qui nous arrivez du pays de Galles. Vous êtes ici en pleine Bretagne, en compagnie de vrais Bretons, dont vous êtes les frères, par le sang et par la science. C'est le président d'une des plus anciennes sociétés d'archéologie, qui vous acclame ; qui vous remercie de l'honneur que vous lui avez fait en le prenant pour guide, et qui conservera le souvenir de votre passage, comme on conserve, dans les feuillets d'un livre, une fleur charmante de bruyère, cueillie dans un jour de bonheur. Mesdames et Messieurs : pour cimenter l'union de nos deux pays et de nos deux Sociétés, je porte un toast à la *Société d'Archéologie Cambrienne*, dont vous êtes les dignes représentants. »

Fréquemment interrompues par les applaudissements des assistants et longuement acclamées, les paroles de M. le

docteur provoquèrent une éloquente et affectueuse improvisation du digne chef de la députation. (1)

UN DISCOURS SUR SAINT YVES

Point n'est besoin de rappeler ici combien promptement la renommée du tant célèbre patron de l'ordre des avocats, rayonna, de la Bretagne sa patrie, dans la France entière.

Il n'a pas cessé d'en être ainsi.

A preuve, entre autres, une commémoration nouvelle et de date récente. Pour être survenue en Picardie, cette commémoration nouvelle n'en a que plus de titres à l'attention des Sociétés de notre province.

Il y a lieu de tout d'abord noter en passant que l'académie d'Amiens, fondée en 1753 (2), devint l'une des associations, en nombre restreint, qui, sous l'ancien régime, bénéficièrent d'une consécration légale. Ses statuts furent calqués sur ceux de l'académie française. Aussi les discours de réception y sont-ils demeurés en usage. Ils ne laissent point, non plus, de parfois y faire évènement, tout comme à Paris.

Ainsi en est-il tout spécialement advenu d'un discours relatif à saint Yves. Il en fut donné lecture dans la séance du

---

(1) Peu de jours après, les mêmes visiteurs ont été présentés par M. John Rhys à Rozmabamon. Ils y ont aussi reçu, de M. Renan, l'accueil le plus empressé. (V. la *Revue Bleue* du 31 août et le *Temps* 1er septembre 1889). L'éminent académicien a voulu d'ailleurs faire, de sa personne, à ses hôtes, les honneurs des cîmes de Perros et de la Clarté, de leurs églises si curieuses et de leurs magnifiques perspectives maritimes. Ploumanach, ses rochers et l'oratoire de saint Kirieck n'ont pas davantage été oubliés.

(2) Sans en avoir été le fondateur, comme il a été dit et répété dans maints ouvrages, Gresset en devint l'un des membres les plus anciens et tout ensemble des patrons.

13 mai 1887, dont le compte-rendu n'a été imprimé que tout récemment. (1)

Le choix du sujet porta bonheur à l'œuvre. Du commencement à la fin de son discours, le récipiendaire, M. Lorgnier, membre distingué du barreau d'Amiens, reçut visiblement des souvenirs légués par son saint patron et confrère de Bretagne l'inspiration la plus propice.

Ainsi se trouvèrent devancées le plus heureusement du monde les dernières publications magistrales de notre éminent confrère, M. de la Borderie, sur l'hagiographie de saint Yves (2) et les imposantes cérémonies religieuses qui ne tardèrent point à survenir. Chacun sait qu'un souvenir vivace s'y réfléta des tant mémorables et populaires solemnités dont la bulle de canonisation promulguée le 19 mai 1347 par Clément VI, donna le signal dans toute l'étendue de « l'ancien pays et duché de Bretagne. » La Société d'Archéologie du Finistère fut dignement représentée aux dernières fêtes commémoratives. (3)

Bien rarement, dans un discours académique, se rencontrera au même degré que sous la plume du disert avocat d'Amiens, plus de verve spirituelle et du meilleur aloi, déguisant sous l'attrait des formes littéraires, un fonds aussi riche d'érudition et de critique judicieuses.

Quelques citations suffiront à en donner une idée.

« Je ne me suis pas résigné à sortir du domaine profes-
« sionnel, a dit M. Lorgnier, et j'ai voulu esquisser l'étude
« d'une légende qui est encore vivante au barreau. Les
« avocats, ajoute-t-il, ont au ciel un patron, saint Yves de
« Kermartin, dont la fête se célébrait autrefois avec solennité ;
« nombre de barreaux ont gardé l'usage de se réunir, chaque
« année, le jour de saint Yves, dans un de ces banquets de

---

(1) T. XXXIV, Amiens. Yvert. 1889. 8° p. 103 et s.

(2) *Bulletins et Mémoires de la Société Archéologique du Finistère*, 1887, II, p. 17 et s.

(3) V. *Ibid.* p. XXVI.

amille dont la tradition va se perdant au grand détriment
e la vieille confraternité faite de large tolérance, d'affec-
ueuse estime et de réelle intimité, si nécessaire aux hommes
ue pressent sur un terrain étroit les travaux et les luttes
e chaque jour. »

Le récipiendaire constate ensuite la négligence de la presque
lité des historiens du barreau, Loisel excepté, à l'endroit de
nt-Yves.

Si, ajoute-t-il, la tradition judiciaire est sobre de souve-
irs historiques, elle fourmille d'anecdotes satiriques dans
e goût d'autrefois et d'épigrammes que la malignité de nos
ères n'épargnait pas plus aux avocats qu'aux magistrats et
ux médecins. »

Mais, loin de se borner à déplorer l'insuffisance des biogra-
es de saint Yves, M. Lorgnier a entendu y suppléer et il y
einement réussi. Pour être succinct, le précis qu'il a pré-
té n'en a pas moins été puisé aux sources les plus authen-
ues.

Saint Yves, a-t-il été dit excellemment dans la réponse
u président de l'académie, M. l'abbé de Franqueville, a
érité d'être proposé à tous comme un modèle de conscience,
esprit de conciliation, de désintéressement, de délicatesse
ns les procédés, d'élévation dans les idées, de dévoue-
ent, de toutes les choses en un mot, grâce auxquelles une
e devient éloquente, elle aussi, et même d'une éloquence
périeure à celles des plus éloquents plaidoyers, oui plus
issante et plus persuasive. »

. Lorgnier, en terminant son discours, n'avait pas omis
onstater que le Parlement de Bretagne et d'autres grands
s judiciaires se placèrent sous la protection de saint Yves,
seulement dans la même province, mais encore à Paris,
le nord et dans le midi de la France, dans les Pays-Bas.
Rome, ajoute-t-il, on vit se fonder sous l'invocation de son
m, des confréries d'hommes de justice dont la plupart

pourvoyaient par une sorte d'assistance judiciaire, fondée sur la charité, à la défense des pauvres et des petits. A Paris, la confrérie qui remontait à 1348, était placée sous la protection immédiate du premier président du grand Conseil et se réunissait dans une église érigée rue Saint-Jacques sous le vocable de saint-Yves et enrichie par nos rois..... Elle n'a été rasée qu'en 1823. »

La péroraison du docte et spirituel biographe Picard, de aint Yves, veut être mot pour mot reproduite.

« Des esprits chagrins, y est-il dit, chercheraient en vain à diminuer la gloire de saint Yves et la nôtre en faisant observer qu'il était, au paradis, le seul représentant de notre ordre et le seul protecteur qu'il nous fût permis de choisir. Je puis affirmer, en terminant, que sur ce point, étranger au dogme et à l'infaillibité apostolique, saint Pierre et la légende se sont également trompés. L'un des nôtres, en effet, justement ému de l'espèce d'exclusion dont nous semblions frappés, a fait imprimer à Leyde, en 1632, un savant ouvrage dans lequel il publie l'éloge de cinquante avocats canonisés ; il offre même d'en faire connaître un plus grand nombre et démontre victorieusement ainsi, pour l'édification de ses confrères et leur tranquillité, que les voies du salut et les portes du ciel leur sont largement ouvertes. »

Quimper, 29 août 1889.

HENRI HARDOUIN,

Membre honoraire de l'Académie d'Amiens.

NOTICE HISTORIQUE
SUR LA COMMUNE DE LOTHEY-LANDREMEL (1)

La commune de Lothey est située dans le canton de leyben, arrondissement de Châteaulin, département du inistère.

(1) Nous devons une grande partie des renseignements insérés dans cette tice à l'obligéance de M. Yves Le Jollec, ancien maire de Lothey.

Sa superficie est de 1,327 hectares et sa population, en 1888, de 1,015 habitants. Elle est bornée au nord par la commune de Pleyben et la rivière d'Aulne (canal de Nantes à Brest), au midi par les communes de Cast et de Briec, à l'ouest par celles de Châteaulin, Saint-Coulitz et la rivière d'Aulne, formant toujours le canal précité, et à l'est par la commune de Gouézec.

Sa constitution géologique est le schiste ardoisier et le terrain tertiaire moyen.

C'est un pays couvert, dit Ogée dans son Dictionnaire historique et géographique de Bretagne, plein de vallons et de coteaux, où l'on trouve des terres bien cultivées, des prairies, des landes et quelques bois, dont le plus considérable est celui de Trésiguidy, qui peut avoir une lieue de circuit.

La seule industrie du pays est l'exploitation des carrières d'ardoises ; ce produit est en renommée dans les environs.

Si l'on en croit les légendaires, c'est à saint They ou saint Dey, disciple de saint Gwennolé, que cette commune doit son nom.

Ce saint personnage avait obtenu, comme bien d'autres de ses confrères, du révérend père abbé, la permission de se confiner dans une solitude pour servir Dieu loin des bruits du monde et prêcher l'Evangile aux païens.

C'est sur les bords de l'Aulne, au milieu d'un bois et près d'une fontaine, qui existe encore aujourd'hui, que le bon religieux construisit son ermitage.

De là il évangélisa les alentours et édifia les habitants par son ardente piété ; aussi, après sa mort, s'empressèrent-ils d'honorer sa mémoire, en donnant son nom au pays, Loc-They (lieu de They), et en bâtissant dans l'endroit qu'il avait sanctifié par sa présence, une église, autour de laquelle vinrent bientôt se grouper les habitations qui donnèrent naissance au bourg actuel.

Quand on arrive à Lothey par la route de Landremel, on a sous les yeux un magnifique spectacle : d'abord, au fond du vallon, le bourg avec ses maisons étagées dont les murs branlants les font ressembler de loin à de vastes ruines ; au milieu de cette agglomération, l'église avec son clocher inachevé, se cachant modestement au milieu d'ifs gigantesques. Devant soi, et s'étendant à perte de vue, le bois de Trésiguidy, aujourd'hui dans Pleyben ; au milieu de ce paysage et le séparant de son ruban d'argent, l'Aulne, canalisée, coule paisiblement en serpentant entre sa double rangée

de peupliers, rompant seule, de son doux murmure, le silence de ce lieu charmant, où le dieu de la paix semble avoir élu domicile.

Mais descendons de ce tertre élevé, du haut duquel nous admirons cette belle nature, et examinons les richesses archéologiques que doit contenir ce cadre poétique.

O désillusion ! à chaque pas nous marchons sur des ruines qui n'offrent rien d'intéressant pour nos recherches ; ce sont de pauvres cabanes, les unes veuves d'habitants, les autres servant d'asile aux familles de pauvres carriers, qui, après un travail pénible, gagnent à peine le pain du jour.

Mais nous voici devant l'église ; un cimetière l'entoure, çà et là quelques tombes isolées, au milieu une croix de pierre qui n'a rien de remarquable.

Le temple lui-même a été mutilé : les arcades de la nef ont été bouchées, et l'on a cru, dans un intérêt économique peut-être, devoir supprimer les bas-côtés, enlevant par cet acte de vandalisme tout caractère à l'édifice.

L'intérieur n'est pas mieux traité que l'extérieur : l'on y voit trois autels complètement dépourvus d'ornements, quelques statues, entre autres une sainte Barbe d'un travail moins barbare que celui des autres statues de saints, mais souillée comme elles, ainsi que toutes les parties de l'église, par la fiente des oiseaux de nuit, qui ont établi leur séjour dans ce lieu sacré, ouvert à tous les vents.

A quelle cause attribuer ce triste état ? Qui interroger pour la connaître ? Tel est immédiatement l'objet de nos préoccupations ; le bourg paraît vide, la mort semble y être entrée. Mais patience, nous allons sortir d'embarras, car voici venir une vieille femme courbée sous le poids des ans ; elle marche lentement, appuyée sur un bâton de houx, et s'agenouille dévotement en arrivant au pied de la croix du cimetière ; nous l'observons silencieusement, ne voulant pas par une question indiscrète, troubler son oraison. Dès qu'elle a fini sa prière, nous nous empressons de l'interroger sur les tristes objets qui nous entourent. Messieurs, nous dit-elle, c'est que Lothey n'est plus paroisse, le bourg a été transféré à Landremel, ainsi que le cimetière et les richesses de l'église. Nous étions ici à l'extrémité de la commune ; alors les notables ont demaudé et obtenu qu'on tranférât le tout à Landremel, qui n'est qu'à une demi-lieue d'ici.

Ce n'était qu'une chapelle, mais c'est plus au centre ; aussi n'avons-nous guère la messe, ici, désormais, que pour le pardon de Saint-They, qui se trouve le dimanche avant

les Rogations. Ce jour-là, ajouta la bonne femme, le vieux bourg semble renaître, tout le monde est dans la joie, et après l'office on se rend à la fontaine de l'ermite, tout près d'ici, dans le bois de Coat-Mao; l'on y fait un pèlerinage que l'on appelle le *pèlerinage des Trois-Lundis*. Ce pèlerinage guérit la fièvre. Il fut fondé à l'occasion d'une grande fièvre qui sévissait dans le pays, et depuis lors ceux qui sont atteints de cette maladie le font souvent avec dévotion. Mais venez jusqu'à la fontaine. Nous nous rendîmes à l'invitation de la bonne vieille, et nous pûmes voir cette petite source à l'ombre d'un vieux chêne : l'eau coule à peine, mais la source ne tarit jamais et est aussi forte en été qu'en hiver, si nous en croyons notre cicéronne qui nous paraissait de bonne foi.

Après avoir remercié notre aimable conductrice, nous reprîmes le chemin de Landremel, où nous arrivâmes une demi-heure après.

C'est à Landremel, ainsi que nous l'avons vu plus haut, que furent transférées la commune et la paroisse de Lothey.

L'église, d'un style gothique, possède des débris d'anciens vitraux assez curieux. Les menaux des fenêtres offrent dans leur ensemble le caractère flamboyant, ce qui nous porterait à attribuer sa construction à la seconde moitié du XV^{e} siècle; nous n'avons pu trouver aucun titre, ni aucune inscription qui pût nous fixer sur la date précise de sa fondation.

Cet édifice, dédié à saint Fiacre, orienté comme presque toutes les églises, de l'est à l'ouest, possède trois autels : le maître-autel, style Renaissance, est surmonté d'une statue moderne du Sacré-Cœur; à droite de cet autel, dans une niche formée de deux colonnes et d'une corniche aussi Renaissance, une statue moderne, très jolie, de saint Fiacre, patron de l'église ; à gauche, dans une niche semblable, une très belle statue, aussi moderne, de saint They.

La chapelle se trouvant dans le croisillon nord est dédiée à saint Joseph ; à droite de cet autel, une statue d'un style un peu barbare offre la représentation d'un saint évêque dont nous n'avons pu lire le nom, saint Corentin, peut-être ; à gauche, au-dessus de la porte de la sacristie, une statue du même style représentant saint Gwennolé.

Au fond de ce croisillon, est un christ en bois ayant, d'un côté, la Sainte Vierge et de l'autre saint Jean. Ce travail grossier, en bois peint, est sans doute l'œuvre d'un charpentier de village et doit être contemporain de la construction de l'église.

Dans le croisillon sud, l'autel est dédié à Notre-Dame-de-Lourdes ; près de cet autel, une grande statue moderne représente une vierge mère, dans une niche gothique en bois. Le vitrail qui se trouve au-dessus de cet autel a plusieurs panneaux assez bien conservés : ils représentent divers épisodes de la vie d'un saint ermite, probablement saint They.

Ceux au-dessus du maître-autel sont beaucoup plus maltraités par suite de la malencontreuse idée que l'on a eu de les mutiler, pour remplir de maçonnerie la travée du milieu de la fenêtre; les quelques débris qui restent représentent des scènes de la Passion. Nous n'avons pu relever aucune armoirie dans ces vitraux.

Les voûtes de l'église, en bois, peintes en bleu, n'ont rien de remarquable.

Le cimetière, vaste enclos entouré de sapins, est tout moderne ; il possède aussi une croix que nous désignerons plus loin.

Il existe aussi dans l'église la statue d'un évêque monté sur un cerf : saint Edern. La légende raconte que ce saint vint de l'île, à la tête d'une bande d'émigrants, pour chercher un asile. S'étant adressé au seigneur du pays pour obtenir des terres afin de s'y établir, celui-ci lui accorda tout le territoire qu'il pourrait parcourir jusqu'au chant du coq. En sortant de chez ce seigneur, notre saint ayant aperçu un cerf qui paissait dans les environs l'enfourcha et se mit à parcourir le pays. Mais sa sœur, craignant pour sa santé les fatigues d'une pareille course, partit au-devant de lui, dissimulant un coq sous ses vêtements, et, dès qu'elle l'aperçut, elle découvrit la tête de l'animal qui, ébloui par la clarté que répandait le saint, crut le jour arrivé et se mit à chanter.

Le saint fut alors arrêté et obligé de descendre ; c'est pourquoi la paroisse d'Edern se trouve enclavée dans celle de Briec, le prélat n'ayant pu terminer sa course.

C'est sans doute en souvenir de cette légende que saint Edern est toujours représenté monté sur un cerf.

Les pardons de cette paroisse sont ceux de Saint-They, à Lothey (vieux bourg), le dimanche avant les Rogations, et Saint-Fiacre, à Landremel, le dernier dimanche de septembre.

Les processions sont, outre celles qui se font les jours de pardon, celles de la Fête-Dieu, des Rogations ; ces dernières vont le premier jour au vieux-bourg, le mardi à la croix de Kergadaen, le mercredi à la croix de Kerabry.

Les croix existant sur la paroisse de Lothey-Landremel sont au nombre de cinq : une très curieuse, en pierre, portant la date de 1600, située à Kergadaen ; une autre, également curieuse, à Kerabry ; une à Poulcaven ; une au vieux bourg (cimetière) et une à Landremel (aussi cimetière).

Les moulins à eau sont au nombre de quatre : Kerabry, Trogouyen, Guilly, Pennot.

Avant la Révolution, la cure de Lothey était, selon Ogée, à la présentation de l'abbé de Landévennec ; actuellement, elle ressort de l'évêché de Quimper, archiprêtré de Châteaulin, doyenné de Pleyben.

Les maisons nobles étaient, selon le même auteur, le manoir de Rosiven, qui appartenait à Yvon Le Moël ; le manoir de Pampoul, au S^r^ de Coëteduz, et le manoir de Kerarmel.

Cette commune possède des tuiles et restes romains, au Buzit, à un kilomètre au sud-est du vieux bourg (1).

En fait de monuments mégalithiques, il n'en existe qu'un seul : c'est un menhir connu sous le nom de *Men-Zao,* situé au village de Kervargat, au bord de la route n° 41, allant de Châteaulin à Roudouallec.

Tels sont les renseignements que nous avons pu nous procurer sur Lothey.

H. DIVERRÈS.

(1) M. Paul du CHATELLIER. — Inventaire des monuments du département du Finistère, des temps préhistoriques à la fin de l'occupation romaine.

NOTE RECTIFICATIVE

Je dois tout d'abord, après avoir adressé à M. le conseiller Hardoüin mes plus sincères remerciements pour ce qu'il dit à propos de mon mémoire, réclamer la rectification du procès-verbal de la séance du 25 juillet dernier, en tant qu'il y a été énoncé que mon mémoire « semble contenir des « assertions hasardées et des observations sujettes à contes- « tation au point de vue archéologique ».

J'accepte la seconde partie de la phrase, mais je demande que les mots : « assertions hasardées », du début, soient remplacés par ceux-ci : « théories nouvelles ».

Mes assertions sont nouvelles, en effet, cela est hors de doute ; mais elles ont pour base l'expérience, et je ne crains en aucune façon les contestations. Je saurais toujours prouver ce que j'avance.

Un mot de réponse aussi à M. l'abbé Abgrall, qui m'a interrompu pour dire qu'il avait trouvé des urnes vides, quand, moi, je soutenais que, dans toutes les sépultures gauloises par incinération et non violées, *l'urne ou les urnes étaient toujours pleines de cendres*. On ne trouve des urnes vides que dans les sépultures,romaines et gallo-romaines,par incinération et accompagnant l'urne cinéraire pleine.

On les trouve encore vides dans les sépultures par inhumation.

M. le conseiller Hardoüin a dit en terminant que je devrais non seulement mentionner mes opinions sur ces époques reculées et mes observations sur les principaux tumulus et autres monuments mégalithiques, mais aussi décrire chacun d'eux, dire la date de la fouille, l'emplacement, comme cela s'est fait dans le passé pour le *Comité des Travaux historiques*.

Je suis obligé de répondre qu'étant donné le nombre inoui de mes fouilles, la grande quantité des monuments absolument similaires, cette nomenclature serait on ne peut plus ingrate.

D'autre part, jai constaté des erreurs nombreuses dans les ouvrages même les plus récents. Les publications qui ont été faites à la suite de rapports d'experts, d'agents-voyers ou d'autres personnes peu compétentes, fourmillent d'erreurs.

C'est ainsi que des colombiers en ruines, des tertres naturels, des amas de déblais sont indiqués comme tumulus.

Je me refuse absolument, dans des conditions telles que celles auxquelles je fais allusion, à être un collaborateur à des fouilles qui viendraient à être ainsi entreprises, et, d'un autre côté, je n'ai pas besoin de collaborateurs.

Tout ce que je peux promettre, c'est de faire, à l'appui de mes ouvrages, la carte préhistorique de la Bretagne avec indication des tumulus, des stations et des lignes suivies aux différents âges.

J'ai paru pour la première fois le mois dernier aux séances de la Société archéologique. M. Luzel, notre très honorable vice-président, m'a demandé si je serai désormais un membre assidu, n'oubliant plus son département pour aller lire ses mémoires dans d'autres sociétés scientifiques. Je lui en ai fait la promesse, et j'ajoute aujourd'hui qu'habitant du Finistère et vu l'importance du travail que j'ai entrepris, je dois tout d'abord faire part à mon département de mes découvertes.

Quelques-uns de mes collègues me suivront, je l'espère, dans la voie nouvelle, persuadés comme moi, avec preuves à l'appui, qu'en archéologie, comme en toute autre question, la marche en avant est possible, et qu'avec le savoir, le temps et l'énergie, on peut dépasser ses devanciers.

Baron Halna du Fretay.

DÉCOUVERTE D'UNE ANCIENNE SÉPULTURE

à Saint-Évarzec (Finistère), 1889.

Le monument dont je vais parler se trouve dans un champ dépendant du lieu du Guilvinec, en Saint-Évarzec, et appartenant au sieur Jean Guéguen.

I. — Indication des lieux. — Pour arriver au monument, il n'y a qu'à prendre la route départementale de Quimper à Concarneau. Après avoir dépassé le Moustoir, en Saint-Évarzec, on arrive prestement à un groupe de maisons donnant sur la grand'route et connues dans le pays sous le nom de *Garen Ian*. Au milieu de ce groupe de maisons, au sud, se présente le chemin vicinal qui conduit à La Forêt ; en face, au nord, se trouve une route charretière. On prend cette dernière route, et à 200 mètres environ, à droite, on est en présence du monument.

II. — Historique de la découverte. — En mai dernier, des cultivateurs de Saint-Évarzec travaillaient dans un champ dépendant du lieu du Guilvinec. Ce champ est une terre de lande, et par conséquent une terre légère et peu productive. Aussi, tantôt est-il laissé en friche et tantôt mis en culture. Cette année, dans les premiers jours de mai, on y a mis la charrue. Le tertre ayant déjà subi des travaux de défoncement, des labours de charrue, et le sommet, après tous ces labours, ayant eu encore, durant des siècles, à souffrir des eaux de pluie, le tertre, dis-je, a dû naturellement être abaissé, aplati. Aussi, à une assez faible profondeur, (environ 0 m. 30 c.), la charrue a-t-elle rencontré une des pierres posées autour du monument. Cette pierre retirée, le déblaiement mit à découvert d'autres blocs en quartz et en granit, et finalement on parvint jusqu'à une énorme pierre plate, taillée, ayant 2 m. 18 c. de long sur 1 m. 10 c. de large. Les cultivateurs remarquèrent de plus que cette belle pierre plate reposait sur des assises bien établies, et les voilà aussitôt de s'écrier : « eun trezor » un trésor ! chez tous les paysans, c'est toujours la même ritournelle. Dans les découvertes de sépultures

anciennes, dans les fouilles de tous genres, ils ne voient et ne cherchent que des trésors ; ils ne veulent même y rien comprendre que des trésors. Aussi, dès que cette grande pierre plate fut mise à découvert, nos gens de Saint-Évarzec, soit appât du gain, soit curiosité, se sont-ils empressés d'aller couper des châtaigniers (de vrais arbres) et s'en sont servis en guise de leviers pour soulever et retirer cette énorme pierre plate. Cette opération faite, ils se sont trouvés en présence d'un coffre de pierres, dans lequel, hélas ! ils n'ont trouvé pour tout trésor que du sable blanc et quelques débris de coquillages. Toujours sans doute à la recherche du trésor, nos paysans ont successivement enlevé toutes les pierres et la terre qui donnaient contre la paroi extérieure du côté sud. Le déblaiement de ce côté ayant été poussé jusqu'à une profondeur à peu près égale au niveau du coffre de pierres, les cultivateurs se sont trouvés en présence d'une énorme pierre plate, épaisse, posée à plat et servant de contrefort à la paroi sud. Cette pierre heureusement les a découragés et ils ont fini par se retirer, laissant le monument à peu près intact.

Propriétaire et fermiers étaient médiocrement satisfaits de leur découverte. Néanmoins, le bruit se répandit rapidement dans le pays. J'en fus moi-même informé, et le lundi, 1er juillet courant, j'étais à Saint-Evarzec, où j'ai trouvé, en la personne de M. le recteur, un guide bienveillant pour me conduire auprès du monument.

III. — Topographie du champ. — Le champ présente un terrain inégal, à sa partie est, et surtout vers le centre ; au contraire, à sa partie ouest, ce terrain est uni et plat. C'est sur cette dernière partie du champ que se trouve le monument. Le sol avait été labouré et ensemencé, et le blé noir était sorti de terre. Vue de distance, la perspective du tumulus laisse voir une éminence de terrain. On sait, d'ailleurs, que presque tous les peuples primitifs ont cherché à décorer et à protéger les sépultures par des monticules ou des collines factices. Et, en effet, quand on est sur les lieux, on s'aperçoit que c'est un tertre ; les fouilles elles-mêmes laissent voir que ce tertre a été formé par une terre rapportée, mais on serait aujourd'hui fort gêné pour indiquer à quel endroit se termine le rayon de ce

tertre, tant il se confond avec le sol naturel : chose, d'ailleurs, facile à comprendre, après tous les défoncements périodiques que ce champ a subis, dans le courant des siècles passés.

Le tertre, avant les fouilles, pouvait avoir tout au plus 1 m. 50 de hauteur sur 8 ou 10 mètres de diamètre.

IV. — Description du tombeau. — Le tombeau est constitué par six dalles taillées : une seule forme plancher, — quatre sont dressées sur champ, — et une seule sert de couverture. (Voir fig. 1, 2, 3 et 4).

Orientation de la tombe : le soleil levant.

Cavité, dimensions :

Longueur (dans œuvre).....	1 m 90
Largeur	» 90
Profondeur	1 »»

Disons maintenant un mot de chacune des dalles qui entrent dans la composition de cette sépulture :

1° Dalle formant plancher. — Cette pierre à elle seule forme le dallage de la tombe. Cette pierre est de granit ; elle est taillée sur toute sa surface en œuvre, ainsi que sur les quatre côtés, et repose à plat sur le sol. Elle a 1m 90 de longueur sur 0m 90 de largeur. Cette dalle est équilatère et détermine les dimensions de la cavité du cercueil, car c'est contre elle que viennent s'adapter les deux dalles des parois latérales ainsi que les deux dalles des extrémités.

2° Dalles latérales nord et sud formant parois. — Ces deux dalles sont en mica-schiste assez dur. Chacune d'elles a été mise sur champ et taillée sur la paroi en œuvre ainsi que sur le bord qui recevait la pierre de couverture. (Voir fig. 2).

Comme la dalle formant plancher, les deux dalles latérales nord et sud formant parois ont :

En longueur (dans œuvre).....	1 m 90
En profondeur (dans œuvre).....	1 »»

De plus, en dehors d'œuvre, les deux dalles latérales ont subi, près des extrémités, une entaille ou rainure d'environ 0m 10 de largeur. Ces rainures perpendiculaires sont asse

grossièrement faites, pas taillées au vif et peu profondes. De cette façon, elles servaient à emboîter ou encastrer les dalles des extrémités qui fermaient le tombeau. (Voir fig. 2).

Dimensions des dalles latérales.

1° Dalle latérale nord :

Longueur (dans œuvre).....	1 m	90
Bout ouest, rainure comprise.....	»	17
Bout est, rainure comprise.....	»	30
Longueur totale de la dalle latérale nord.	2	37
Profondeur (dans œuvre).....	1	»»
Epaisseur variant de 0m 08 à.....	»	10

La partie latérale nord n'a encore subi aucune fouille.

2° Dalle latérale sud :

Longueur (dans œuvre).....	1 m	90
Bout ouest, rainure comprise.....	»	12
Bout est, rainure comprise.....	»	45
Longueur totale de la dalle latérale sud.	2	47
Profondeur.....	1	»»
Epaisseur variant de 0m 10 à	»	15

La partie latérale sud (hors d'œuvre) a subi des fouilles presque jusqu'à sa base. Néanmoins, cette dalle tient encore debout grâce à une grosse pierre plate, posée à plat, qui l'appuie.

3° *Dalles formant les extrémités.* — Ces deux dalles sont en moellons. Chacune d'elle est taillée sur la paroi en œuvre, sur les côtés nord et sud qui s'encastrent dans les dalles latérales, ainsi que sur le bord qui recevait la pierre de couverture.

Dimensions des dalles des extrémités.

1° Dalle du chevet, bout ouest :

Largeur.....	» m	90
Hauteur (dans œuvre)	1	»»
Epaisseur variant de 0m 08 à.....	»	14

2° Dalle des pieds, bout est :

Largeur.....	0 m	90
Hauteur (dans œuvre).....	1	»»
Epaisseur variant de 0m 15 à	»	17

Nota. — Le dessus ou le bord de ces quatre parois est parfaitement plat et taillé : ce qui permettait à la pierre de recouvrement de s'enchâsser très exactement et de fermer très bien ce tombeau (Voir fig. 2).

4° Dalle de couverture ou de recouvrement. — Cette dalle est en moellon. Voici ses dimensions :

Longueur.....	2 m 18
Largeur variant de 1m 08 à.....	1 12
Epaisseur variant de 0m 12 à.....	» 20

Cette dalle de couverture (dans œuvre) a subi, comme les dalles latérales, uue entaille ou rainure sur le contour, de manière à lui permettre de fermer pour ainsi dire hermétiquement le coffre de pierre. Aussi, cette dalle de couverture est-elle plus épaisse au milieu, qui forme saillie, que vers les quatre côtés. (Voir fig. 4).

Enfin, cette dalle (dans œuvre) a exactement les mêmes dimensions que la pierre qui forme plancher, c'est-à-dire 1m 90 de longueur sur 0m 90 de largeur : ce qui montre que le coffre est à angles droits et ressemble à une auge rectangulaire. (Voir flg. 1).

Les cinq dalles qui constituent le coffre de pierre étaient parfaitement en place, le 1er juillet courant. La table de couverture seule était retirée et posée de champ, à une faible distance du monument.

5° Pierre plate. — A côté de la pierre de couverture, gisait aussi à terre une grande pierre plate. Cette grande pierre plate a été déposée sur la dalle de couverture, dans l'intention de la consolider en l'empêchant de glisser. (Voir fig. 3).

Voici les dimensions de cette pierre plate :

Longueur.....	1 m 80
Largeur variant de 0m 90 à.....	» 95
Epaisseur variant de 0m 10 à	» 20

Notons, en passant, que la solidité du monument était accrue par l'adjonction, à chaque côté, de pierres plates et allongées, d'abord à la base, puis, au-dessus, de pierres d'assez gros calibre qui toutes faisaient au monument comme des sortes de contreforts et étaient destinées à empêcher l'écar-

ement et la poussée en dehors des dalles faisant l'office de parois.

V. — Contenu du monument. — Jean Guéguen est propriétaire du champ. N'ayant nullement été satisfait de sa découverte, il répond invariablement qu'il n'y a rien trouvé, et il est à présumer qu'on ne saura jamais le dernier mot de ce que contenait ce tombeau. A toutes mes questions on a toujours donné cette seule réponse : « on n'y a rien trouvé ; il n'y avait dans le tombeau que du sable blanc et des coquillages. »

Il paraît que ce tombeau ne renfermait pas d'ossements, et que le corps aurait été brûlé. Néanmoins, je n'y ai trouvé aucune trace du chauffage des pierres. J'y ai simplement constaté la présence de quelques débris de coquillages de Saint-Jacques et des coquillages de palourdes. Il m'a donc fallu quitter le monument avec le regret de ne savoir ce qu'il contenait.

Ma conviction est que ce monument est un tombeau et non un cénotaphe, car j'admettrai difficilement qu'on ait élevé un pareil monument à la mémoire d'une personne, même de grand renom.

VI. — A quelle époque faut-il faire remonter ce monument ? — La forme, les dimensions, les dalles qui constituent le monument, l'amoncèlement de terre autour, tout, en un mot, dénote que c'est réellement une sépulture. On n'y a trouvé ni squelette, ni ossements, ni urne, ni cendre, d'après le propriétaire. Néanmoins, malgré le dire du propriétaire, qui peut-être n'aura pas prêté toute l'attention voulue à ce qu'il a retiré du cercueil, ne faut-il pas croire qu'il y a eu ici sépulture par incinération ? On sait que l'incinération des morts était en usage chez les Gaulois et même, en général, chez les Romains, pendant les deux premiers siècles de notre ère.

Après toutes ces données, et ce cercueil n'appartenant ni aux types Mérovingien, Carlovingien et Capétien, j'ose le faire remonter à l'époque Gauloise ou au moins à l'époque Gallo-Romaine.

L'abbé FLOC'H,
Recteur de Gouesnac'h.

2 juillet 1889.

Séance du 31 Octobre 1889.

Présidence de M. le Vicomte Hersart de la VILLEMARQUÉ, membre de l'Institut.

Étaient présents : MM. HARDOUIN, LUZEL, LE MAIGRE, MALEN et DIVERRÈS.

En l'absence des secrétaires, *M. Diverrès* est invité à en remplir les fonctions.

Il est donné lecture du procès-verbal de la précédente séance. Il est adopté sauf la rectification signalée en note (1).

Ouvrages envoyés et déposés à la bibliothèque :

2 fascicules du *Journal des savants* ;

3 — de la *Revue de l'histoire des religions* ;

1 — *Bulletin historique et philologique* ;

Romania, recueil trimestriel ;

Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques ;

Les Souvenirs historiques et les héros populaires en Bretagne, par M. Paul SÉBILLOT ;

Les moines Egyptiens (vie de Schnoudi), par E. AMÉLINEAU.

M. le Conseiller Hardouïn communique de la part de M. le Marquis de Brémond d'Ars une correspondance et les croquis à la plume de haches de pierre dont notre honoré confrère se réserve d'ailleurs d'entretenir prochainement la Société.

---

(1) **Erratum** à la page LXXIII, 20e ligne. Substituer aux mots *plus de*, le mot *une*.

M. le Président donne lecture d'une lettre par laquelle M. l'abbé Abgral s'excuse de ne pouvoir assister à la séance et remercie MM. Trévédy et Le Gay d'avoir bien voulu relever l'erreur de nom qui s'était glissée dans sa communication relative aux tuyaux de canalisation de Kerfors. A ce propos, M. le Président fait observer que dans toutes les communications, l'on doit s'en tenir à l'orthographe des noms tels qu'ils sont inscrits au cadastre et non tels que les prononcent des habitants qui souvent les dénaturent.

M. le Président annonce qu'il se proposait de prendre quelques instants la parole à l'occasion du mémoire de M. le baron Halna du Fretay. A raison de l'absence, qu'il regrette, de l'honorable auteur de ce mémoire, M. le Président ajourne sa communication.

La parole est ensuite donnée à *M. le Conseiller Hardouïn* pour présenter quelques indications bibliographiques relativement à plusieurs des ouvrages les plus récents, en fait d'anthropologie, d'archéologie et d'ethnographie aux époques primitives. Dans les mêmes ouvrages sont mentionnées, ne fût-ce qu'incidemment et en passant, les exigences scientifiques tant en fait d'explorations et de fouilles, qu'en fait d'organisation et de classement des collections publiques ou privées. M. Hardouïn est invité à faire de sa communication orale l'objet d'une note qui sera insérée dans le bulletin le plus prochain.

Est admis comme membre de la Société, M. Gaëtan Pirmet, élève de l'école centrale des arts et manufac-

tures, à Paris, présenté par MM. l'abbé Peyron et Luzel.

M. le Président communique une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, par laquelle a été adressé le programme des questions indiquées aux délégués des Sociétés savantes en vue du Congrès de 1890. Il est décidé qu'un extrait de ce programme fera suite au présent procès-verbal.

Il est ensuite donné lecture, par *M. le Président*, d'un récent travail du R.-P. Brégère, publié dans les *Annales des missions d'Afrique*, sur le culte des morts et les tombeaux à Madagascar. Cet intéressant travail fera également suite au procès-verbal.

A ce sujet M. le Président rappelle qu'au commencement de ce siècle, un nommé Le Guével, natif de Cléguer (Morbihan), étant obligé de s'expatrier, se retira à Madagascar où, ayant eu l'heur de plaire à la reine des Hovas, celle-ci l'épousa. Ce fut ainsi qu'un Breton devint tout au moins prince-consort et facilita, par son influence, les rapports amicaux de ce peuple avec la France.

M. Malen demande s'il ne serait pas utile qu'un exemplaire de l'inventaire sommaire que vient de publier M. Luzel, archiviste du département, fût déposé à la bibliothèque de la Société. Cet ouvrage serait ainsi à la disposition de ceux des membres qui, par leurs recherches, aident à des travaux dont la spécialité tend à donner satisfaction le plns promptement que possible au désir exprimé par le ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, qu'un

répertoire archéologique du département, avec notices historiques, soit incessamment publié.

M. le Président entretient la Société d'un dolmen situé dans la commune de Nizon et dont M. de Carné, membre de l'Académie Française, notre regretté Président, s'est occupé dans une note de son livre sur Guiscrif. Des fouilles furent faites sous ce dolmen en 1834 et il y fut trouvé des urnes d'une poterie grossière et à environ trois pieds sous terre, une effigie en pierre, également très grossière, représentant un profil humain ; cette effigie était placée debout contre la paroi du rocher : on trouva également, dans cette fouille, des ossements calcinés et des cendres. M. de la Villemarqué, heureux possesseur de ces divers objets, en fait généreusement don au Musée. Il ajoute que cette effigie a été examinée par M. Bourian et que, dans les Ardennes, il fut aussi trouvé sous un dolmen une effigie du même genre au milieu d'ossements calcinés. Il est à présumer que les peuples primitifs, chez lesquels l'art de la sculpture existait à peine à l'état le plus rudimentaire voulurent ainsi représenter l'image du défunt. Des remerciements unanimes sont exprimés à M. le Président.

La séance est levée à 4 heures et demie.

Le Président,
HERSART DE LA VILLEMARQUÉ.

Pour les Secrétaires absents,
H. DIVERRÈS.

NOTE BIBLIOGRAPHIQUE.

Quelle que soit la notoriété acquise à la plupart des ouvrages dont la paléontologie, la géologie, l'anthropologie, l'ethmographie et l'archéologie des époques primitives ont été l'objet, il ne sera pas sans intérêt de mentionner en passant quelques-uns des plus récents et des plus autorisés de ces ouvrages. L'occasion se présentera ainsi d'insister sur le caractère et la méthode qui y dominent.

Les publications, si nombreuses, de M. Alexandre Bertrand, de l'Académie des inscriptions et belles lettres, l'éminent directeur du musée de Saint-Germain, et de M. Salomon Reinach, son laborieux collaborateur, sont entre les mains de tous les archéologues. Elles se succèdent avec une activité infatigable dont témoigne, entre autres, la série entière des bulletins du comité des travaux historiques (Section d'archéologie). Notre province, pays natal du savant académicien, continue à en bénéficier pour sa large part. L'exploration, en particulier, (contenant et contenu) des sépultures mégalithiques dont elle abonde, n'a plus, depuis longtemps, de secrets pour M. Alexandre Bertrand.

Citer M. de Quatrefages, de l'Académie des sciences et spécialement son *Histoire générale des races humaines* (Paris, Hennuyer, 1889, in-8°), c'est signaler l'une des œuvres dont s'honorent le plus la science et la France tout ensemble.

M. Chantre, le directeur si distingué du musée de Lyon, et M. Emile Carthaillac, non moins savant, à qui nos antiquités bretonnes sont aussi, de vielle date, devenues familières, ont exploré avec un zèle et une assiduité indomptables les sépultures et les monuments primitifs les plus curieux de la Suisse, de l'Italie, de la Grèce, de l'Asie mineure, de la péninsule

Ibérique tout entière et de son archipel Méditerranéen. De récentes et magnifiques publications s'en sont suivies. A l'occasion de l'Exposition universelle et de la tenue de la X^e^ session du Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistorique, d'autres publications, également du plus haut intérêt, ont paru.

Qu'il soit permis d'emprunter quelques extraits à la préface de l'une d'elles, intitulée : *La France préhistorique, d'après les sépultures et les monuments, par M. Emile Carthaillac, directeur de la Revue :* « matériaux pour l'histoire primitive « de l'homme », (Paris, Félix Alcan, 1889, in-8° avec gravures.) Cette publication a d'ailleurs pris rang dans la « Bibliothèque scientifique internationale », dirigée par M. Alglave. La Bretagne, ses monuments, leur reproduction par des planches et dessins d'une remarquable exécution, y ont obtenu un contingent dont la libéralité mérite à l'auteur toute gratitude.

« La vérité est, déclare M. Carthaillac dans l'ouvrage cité, « qu'il faut encore faire une place à part à l'anthropologie « préhistorique. Elle est jeune ; elle a eu des fièvres de crois- « sance comme en ont les adolescents ; à peine avait-on pris « sa mesure, qu'elle avait grandi. On la voit semblable à ces « arbres qui brillent au printemps par l'éclat de leurs fleurs, « mais dont le feuillage à peine éclos ne donne pas une ombre « suffisante à ceux qui viennent se reposer à leurs pieds. Il « serait aisé d'indiquer les qualités qui lui manquent encore... « Nous constatons, je ne dis pas un arrêt de développement, « mais un ralentissement dans ses progrès en France. Le « moment paraît venu d'inventorier nos connaissances, de « noter les questions à discuter, de fixer les points qui solli- « citent une plus grande lumière avec quelque chance de « l'obtenir un jour. »

L'auteur signale ensuite l'importance de la paléontologie, ses conquêtes par les mains de Cuvier, de Lartet, de Gaudry

de leurs émules ; l'obscurité enfin qui, malgré les efforts
es Quatrefages, de Broca, de Virchow, continue de régner au
ujet des vestiges des hommes et de l'industrie des âges les
us reculés. Les sépultures ont révélé, pour certaines époques
moins, presque tout ce que nous savons des vieux Celtes,
es peuples qui les précédèrent et des temps dont l'histoire a
erdu le souvenir.

Le volume paru cette année est consacrée à la description
es tombeaux et des rites funéraires de la Gaule durant la
ériode dite de l'âge de pierre. Un second volume concer-
era les premiers âges des métaux. « En décrivant ces monu-
ments et ces reliques, j'espère, dit M. Emile Carthaillac,
avoir restreint le rôle de l'imagination et évité ainsi un
défaut dont on accuse volontiers les préhistoriens..... Il y a,
en effet, tout bénéfice à avouer la situation vraie ; à déclarer
hautement que l'inconnu nous environne lorsque nous abor-
dons l'océan des âges préhistoriques. Préciser notre igno-
rance me paraît le meilleur moyen de provoquer les recher-
ches..... Nous avons, en somme, découvert quelques docu-
ments du domaine de la paléontologie et de la géologie.....
exhumé quelques vestiges de campements, quelques restes
d'habitation, quelques tombes ; nous avons reconstitué le
matériel de la guerre et de la paix avec une abondance inat-
tendue..... C'est beaucoup parce que nous ne savions rien
naguère de ce lointain et mystérieux passé, et cependant
c'est peu auprès de l'histoire vivante qui met un nom au
front de chaque race, qui dit ses luttes et ses héros, ses
gloires, son génie, sa destinée. »

Est-il besoin d'insister sur la circonspection extrême que
'imposent, partout et toujours, les plus savants dans la spé-
ialité d'études, trop souvent décevantes, à laquelle leur exis-
ence est vouée ; sur la scrupuleuse exactitude de leurs des-
riptions ; sur leur préoccupation incessante des exigences de
a vérité si souvent compromise par les assertions tranchantes

et de parti pris, par l'impatience qui éclate à toute contradiction, enfin par la persistance dans des opinions et des systèmes incompatibles avec l'expérience et la critique qui la prend pour guide? « Au lieu de m'adresser des félicitations, signalez-moi mes erreurs », s'écriait naguère dans une correspondance toute d'amitié, l'un des auteurs dont il a été fait mention, à l'exemple, du reste, des maîtres les plus éminents.

Il convient de constater aussi, en terminant, que, dans les ouvrages cités, se trouvent spécifiées les conditions en dehors desquellss les explorations d'antiquités datant des âges antérieurs aux périodes à proprement parler historiques, les descriptions ou reproductions figuratives, les collections publiques ou privées, leur classement, leurs inventaires ou catalogues, ne sauraient acquérir, au point de vue de la science, une suffisante utilité. (1)

Quimper, 31 octobre 1889.

HENRI HARDOUIN.

EXTRAIT

Du Programme du Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne en 1890.

I. — SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

1° Convocation, composition et tenue des États provinciaux, avant 1610.

2° Transformations successives et disparition du servage.

(1) Dans l'ordre d'idées qui vient d'être effleuré, l'attention veut être instamment appelée sur les indications concomitantes de la 1re question du programme (section d'archéologie), récemment publié, du Congrès des Sociétés savantes en 1890. V. ci après p. XCVI et s. les Extraits de ce programme.

3° Origine et organisation des anciennes corporations d'arts et métiers.

4° Histoire des anciennes foires et marchés.

5° Anciens livres de raison et de comptes. — Journaux de famille.

6° Vieilles liturgies des églises de France.

7° Textes inédits ou nouvellement signalés de chartes de communes ou de coutumes.

8° Recherches sur les mines et les salines en France avant la Révolution.

9e De la piraterie dans les mers d'Europe avant le milieu du XVIIe siècle.

10° Rechercher à quelle époque, selon les lieux, les idiomes vulgaires se sont substitués au latin dans la rédaction des documents administratifs. Distinguer entre l'emploi de l'idiome local et celui du français.

11° Jeux et divertissements publics ayant un caractère de périodicité régulière et se rattachant à des coutumes anciennes, religieuses ou profanes.

12° Origine, commerce et préparation des aliments usités avant le XVIIe siècle.

13° Étudier quels ont été les noms de baptême usités suivant les époques dans une localité ou dans une région ; en donner, autant que possible, la forme exacte et rechercher quelles peuvent avoir été l'origine et la cause de la vogue plus ou moins longue.

14° Recueillir les témoignages relatifs aux eaux thermales antérieurement au XVIIe siècle.

15° Les anciens ateliers typographiques en France.

16° Étudier l'origine et les variations des circonscriptions administratives dans les diverses régions de la France jusqu'au XVIe siècle.

17° Recherches relatives au théâtre et aux comédiens de province depuis la Renaissance.

18° Transport des correspondances et transmission des nouvelles avant le règne de Louis XIV.

II. — Section d'archéologie.

1° Signaler les inventaires des collections particulières d'objets antiques, statues, bas-reliefs, monnaies, formées en province du XVI^e^ au XVIII^e^ siècle.

2° Indiquer, pour chaque région de la Gaule, les sarcophages ou fragments de sarcophages païens ou chrétiens non encore signalés. En étudier les sujets, rechercher les données historiques et les légendes qui s'y rattachent.

3° Signaler les nouvelles découvertes de bornes milliaires ou les constatations de chaussées antiques qui peuvent servir à déterminer le tracé des voies romaines en Gaule ou en Afrique.

4° Étudier dans une région déterminée de l'Afrique les édifices antiques tels que arcs de triomphes, temples, théâtres, cirques, portes de ville, tombeaux monumentaux, aqueducs, ponts, basiliques, etc., et dresser le plan des ruines romaines les plus intéressantes.

5° Signaler les actes notariés du XIV^e^ au XVI^e^ siècle contenant des renseignements sur la biographie des artistes, et particulièrement les marchés relatifs aux peintures, sculptures et autres œuvres d'art commmandées soit par des particuliers, soit par des municipalités ou des communautés.

6° Signaler les objets antiques conservés dans les musées de province et qui sont d'origine étrangère à la règion où ces musées se trouvent.

7° Étudier les caractères qui distinguent les diverses écoles d'architecture religieuse à l'époque romane en s'attachant à mettre en relief les éléments constitutifs des monuments (plans, voûtes, etc.).

8° Rechercher dans chaque département ou arrondissement les monuments de l'architecture militaire en France aux diverses

époques du moyen âge. Signaler les documents historiques qui peuvent servir à en déterminer la date.

9° Signaler les constructions rurales élevées par les abbayes ou les particuliers, telles que granges, moulins, étables, colombiers. En donner autant que possible les coupes et plans.

10° Indiquer les tissus anciens, les tapisseries et les broderies qui existent dans les trésors des églises, dans les anciens hôpitaux et dans les musées.

11° Signaler dans chaque région de la France les centres de fabrication de l'orfèvrerie pendant le moyen âge. Indiquer les caractères et tout spécialement les marques et poinçons qui permettent de distinguer leurs produits.

12° Indiquer des pavages ou des carreaux à inscriptions inédits.

13° Rechercher les centres de fabrication de la céramique dans la Gaule antique. Signaler les endroits où cette industrie s'est perpétuée depuis l'antiquité jusqu'à nos jours.

14° Rechercher les traces de la fabrication du verre en Gaule. Indiqner à quelle époque elle peut remonter.

15° Étudier au point de vue de la langue, de la prosodie et de l'histoire les inscriptions métriques de la Gaule.

16° Étudier dans les *Acta Sanctorum* parmi les biographies des Saints d'une région de la France ce qui peut servir à l'histoire de l'art dans cette région.

III. — Section de géographie historique et descriptive.

1° Anciennes démarcations des diocèses et des cités de la Gaule conservés jusqu'aux temps modernes.

2° Déterminer les limites d'une ou de plusieurs anciennes provinces françaises en 1789.

3° Signaler les documents géographiques curieux (textes et cartes manuscrits) qui peuvent exister dans les bibliothèques publiques et les archives des département et des communes. — Inventorier les cartes locales manuscrites et imprimées.

4° Biographie des anciens voyageurs et géographes français.

5° De l'habitat en France, c'est-à-dire du mode de répartition dans chaque contrée des habitatious formant les bourgs, les villages et les hameaux. — Dispositions particulières des locaux d'habitation, des fermes, des granges, etc. Origine et raison d'être de ces dispositions. — Altitude maximum des centres habités.

6° Tracer sur une carte les limites des différents pays (Brie, Beauce, Morvan, Sologne etc.), d'après les coutumes, le langage et l'opinion traditionnelle des habitants. — Indiquer les causes de ces divisions (nature du sol, ligne de partage des eaux, etc.).

7° Compléter la nomenclature des noms de lieux, en relevant les noms donnés par les habitants d'une contrée aux divers accidents du sol (montagnes, cols, vallées, etc.) et qui ne figurent pas sur nos cartes.

8° Dresser la carte d'une localité d'une portion du territoire français dont les noms présentent une terminaison caractéristique, tels que ac, oz, ville, court, etc.

9° Chercher le sens et l'origine de certaines appellations communes à des accidents du sol et de même nature (cours d'eau, pics, sommets, cols, etc.).

10° Étudier les modifications anciennes et actuelles du litroral de la France.

11° Chercher les preuves du mouvement du sol, à l'intérieur du continent, depuis l'époque historique ; traditions locales ou observations directes.

12° Signaler les changements survenus dans la topographie d'une contrée depuis une époque relativement récente ou ne remontant pas au delà de la période historique, tels que : déplacements des cours d'eau, brusques ou lents ; apports ou creusement dus aux cours d'eau ; modifications des versants, recul des crêtes, abaissement des sommets sous l'influence des agents atmosphériques ; changements dans le régime des sources, etc.

13° Forêts, marais, cultures et faunes disparus.

LES MONUMENTS MÉGALITIQUES A MADAGASCAR

(Par le R. P. Brugère.)

Culte des morts.

En nous rendant à la prochaine station, nous rencontrons un cadavre, puis deux, puis trois, une dizaine. Ce sont les morts de Mananjari, de Fianarana ou des environs, que l'on porte à l'Imerina. C'est un usage antique. Comme les Juifs, les Malgaches veulent dormir près de leurs pères. Ils le demandent, ils l'exigent de leurs héritiers. Le leur refuser, ce serait les rendre malheureux et les vouer à un déshonneur éternel ; personne ne l'oserait de peur d'être payé de retour. Aussi les parents s'empressent-ils d'accomplir ce pieux usage, si la chose est possible. Il faudra beaucoup d'argent, de temps, de fatigue pour rapporter le cadavre d'une terre lointaine. N'importe, ce devoir sera rempli fidèlement, un jour ou l'autre.

On ira donc recueillir les ossements du défunt, non pas tous, mais les *tavlambabo* ou huit os principaux qui composent la charpente humaine ; on les enveloppera dans un *lamba* de soie rouge ; le tout sera mis dans une petite caisse couverte d'une étoffe plus ou moins précieuse que l'on confiera à deux ou quatre porteurs, et que l'on suivra à pied ou en *filanjana*. Pendant la nuit, ces restes précieux seront déposés sur une natte bien propre sous une tente dressée *ad hoc* où des gardiens se succéderont san relâche. Quand ils seront parvenus à leur village natal, on convoquera, pour leur faire honneur, les parents, les amis de la famille, le village tout entier et même les villages environnants : on tuera un ou plusieurs bœufs, suivant la richesse du défunt, et, au bruit des chants,

des flûtes et des tambours, on les déposera dans le tombeau, sur un lit de pierre, auprès des parents qui y reposent dèjà.

C'est ce même esprit de piété filiale, rehaussé de sentiments chrétiens, qui a inspiré, l'année dernière, aux habitants d'Ambositra, la résolution d'aller chercher à Mananjary les corps de leur vénéré Père de Batz et du Frère Brutail, morts victimes de l'expulsion de 1883, et de les apporter à Tananarive, pour que nous les déposions avec honneur dans le tombeau de notre famille religieuse, à Ambohipo, notre maison de campagne. Le gouvernement français a également et fort judicieusement répondu à ce sentiment en renvoyant au tombeau de ses pères les restes du jeune Louis Rasamizafy, un des deux élèves Malgaches de l'école d'Alais, mort comme un saint le 30 mai dernier.

Les *pierres debout*. — Les tombeaux.

Deux choses surtout ont surpris mes regards : les *vato laby* ou *vato mitsangana* (les pierres debout) et la situation et la forme des tombeaux betsileos. Pendant que nous cheminons vers Ikangara, un mot sur les unes et les autres.

1° Les *vato laby* ou *vato mitsangana* sont d'énormes blocs de pierre, parfois bruts, autrefois surtout, aujourd'hui plus généralement équarris, mesurant 0^m60 environ de largeur sur 0^m30 d'épaisseur, et 3, 4 ou 5 mètres de hauteur et fichés en terre par une extrémité. Leur base est protégée par un carrelage de pierres plates de forme carrée et n'ayant pas plus d'un mètre de largeur tout autour. Un cadre en bois et parfois en fer, armé de pointes qui portent des cornes de bœuf, couronne leur sommet. Il est curieux de voir se dresser partout dans les vallons, mais plus ordinairement sur les montagnes, ces géants immobiles, qui semblent n'être là que pour indiquer au voyageur lequel de ces nombreux sentiers tracés par les piétons il doit prendre pour arriver à destination ; il n'en est rien. Telle pierre est un *orimbuto*, le signe d'une convention, d'un pacte,

d'un traité entre deux individus, deux familles, deux tribus, c'est la pièce notariée qui constate ce pacte et le consacre (1). Telle autre n'est qu'une borne, un dieu terme qui limite une possession. Celle-ci est élevée pour rappeler et perpétuer le souvenir d'un mort illustre ou même d'un simple mort dont les ossements n'ont pu être retrouvés. Celle-là est le témoignage, pour l'avenir de possessions acquises, d'une richesse reconnue ou d'une grande joie de famille.

Au jour de l'érection de cette pierre, toute la caste, tous les féaux, du moins, du *menakely* (seigneurie) ont été convoqués ; un *kabary* a été fait par le chef pour en expliquer le but, pour les prendre à témoin ; puis un bœuf est immolé à *Zanabary* (à Dieu créateur) et aux ancêtres et une prière de reconnaissance et de demande de préservation leur est adressée en commun. Le bœuf ou les bœufs, si le propriétaire est généreux, sont dépecés et distribués au peuple, qui continue par des danses, des chants et parfois d'abondantes libations de rhum, à se réjouir jusqu'au soir. Tel est le cérémonial de ces érections, tels sont les différents buts de ces singuliers et nombreux monolithes. Une plus haute pensée, cependant, ce me semble, s'en dégage. Pourquoi ces pierres érigées comme témoins, aujourd'hui surtout que, grâce à la civilisation, nous jouissons de l'écriture et du papier timbré, sinon parce que les Malgaches y voient, inconsciemment ou non, un gage et un symbole d'incorruptibilité et de pérennité ?

2° *Les tombeaux*. — Il y aurait beaucoup à dire sur ce sujet ; mais je vais me borner aux tombeaux betsiléos. Comme les Hovas, les Betsiléos dépensent à la construction de leurs tombeaux beaucoup de temps et beaucoup d'argent, et c'est là la principale préoccupation de leur vie. Néanmoins,

---

(1) C'est un monument de contrat ; ceci rappelle les pierres plantées par Abraham et Jacob.

ces constructions diffèrent essentiellement les unes des autres. Les tombeaux hovas forment des sortes de mausolées dont quatre grosses pierres, disposées en carré et recouvertes d'une cinquième, constituent le corps principal, tandis que quatre ou six autres pierres plates équarries et moins grandes forment les bancs ou les lits. Ceux des Betsiléos, au contraire, ne sont que des trous très profonds au-dessus desquels ils placent en carré plein, sans ciment ni mortier, une infinité de petites pierres plates. Le Hova couche ses morts, respectueusement enveloppés de lambas, sur les lits de pierre, les uns à côté des autres. Le Betsiléo les précipite au fond du trou. Le premier entre dans son tombeau par une porte en pierre roulant sur des gonds taillés dans la masse ; le second y pénètre par une tranchée de huit à dix mètres de long creusée sur la pente. Car le Betsiléo place son tombeau loin des demeures, sur un sommet ou même sur un rocher abrupt ; tandis que le Hova aime à construire le sien à quelques pas du lieu de son séjour, si c'est possible ; en sorte qu'il est des villages dans l'Imérina, où les habitations se confondent avec les tombeaux.

Telles sont les différences principales qui caractérisent ces deux constructions, pour tous si importantes.....

(Extrait des Annales des Missions.)

Séance du 28 novembre 1889.

Présidence de M. le Vicomte Hersart de LA VILLEMARQUÉ,
Membre de l'Institut.

Présents : MM. LUZEL, HARDOUIN, JONES, DE BÉCOURT, ABGRALL, PEYRON, LE MAIGRE, MALLEN, Baron DU FRETAY, SERRET et DE BLOIS.

Ouvrages reçus depuis la dernière réunion et déposés dans la bibliothèque de la Société :

1° *Bulletin de la Société archéologïque de Bordeaux*, t. XIII.

2° *Bulletin de l'Académie d'Hippone*, nos 23 et 24.

3° *Journal des Savants*, livraisons de septembre et octobre 1889.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté, après qu'on y a signalé une omission au sujet des *Jeux populaires en Bretagne au XVIe siècle.*

M. le Président rappelle ensuite une disposition très sage du règlement qui soumet à l'examen du bureau les Mémoires dont les auteurs se proposent de donner lecture en séance. Cette mesure préalable, sans être tombée en désuétude, n'a pas toujours été observée et on s'est plaint, avec juste raison, des inconvénients qui en sont résultés.

Une autre observation générale trouvera encore ici sa place : L'insertion d'un Mémoire dans le Bulletin de la Société, ne rend pas celle-ci solidaire des opinions émises par l'auteur. Chacun des membres, en effet, garde son indépendance et jouit de l'irresponsabilité la plus complète pour toutes les opinions qui n'émanent pas de lui ou auxquelles il n'a pas formellement donné son adhésion.

Dans un travail de longue haleine, M. le baron Halna du Fretay a soulevé des questions très controversées et essayé de montrer la solution des problèmes les plus ardus que l'on rencontre dans l'étude des âges préhistoriques. L'ardeur de ses convictions a-t-elle pénétré ses auditeurs, c'est chose douteuse. Mais, en tout cas, si les déductions tirées de nombreux faits semblent néanmoins contestables, l'importance des fouilles opérées par notre confrère et la variété des objets recueillis par ses soins ne perdent rien de leur prix. On apprendra donc avec plaisir que M. le baron du Fretay a promis de résumer dans un rapport complémentaire les détails très intéressants de ses principales explorations. Dans d'autres assemblées, MM. Cathaillac et de Nadaillac ont indiqué avec l'autorité qui s'attache à leurs ouvrages, les enseignements nouveaux que la science moderne pouvait tirer de l'étude des sépultures pour l'histoire des premiers âges de l'humanité.

M. le baron du Fretay remercie M. le Président des sympathies qui lui sont exprimées et répond ensuite à plusieurs objections présentées par MM. de Blois, Hardouïn et de Bécourt.

M. Serret reprend la lecture d'un Mémoire de M. Trévédy sur les jeux militaires en Bretagne, et particulièrement sur les papegaults. Notre honorable vice-Président a mis a profit les recherches de ses devanciers et les a très heureusement complétées. Les sociétés de tir qui sont devenues en faveur depuis la néfaste guerre de 1870, ont remplacé les compagnies bourgeoises d'arbalétriers disparues à la fin du XVIII^e^ siècle. Il est vrai de dire en considérant l'origine des unes et des autres que les mêmes causes produisent les mêmes effets. La plupart des historiens s'accorde à attribuer le désastre de Crécy à la supériorité des

archers Anglais et Gallois. Emu de cet état de choses. le roi Charles V, pourvut par une ordonnance, à la formation dans toutes les bonnes villes du royaume de compagnies franches d'arbalétriers et attribua de fortes récompenses aux plus habiles tireurs.

Nos archives départementales conservent quelques titres curieux indiquant spécialement l'organisation de la compagnie de Quimper, le nombre, le rôle et les privilèges de ses officiers. A la fin du XVIII^e^ siècle le roi du papegault touchait à Quimper plus de 800 francs d'émoluments.

A Carhaix, le jeu était moins bien rétribué, mais en revanche les dignitaires de la Société se décoraient des titres les plus pompeux. L'amour-propre ne dédaignait certainement pas une appellation aussi ronflante que celle de connétable du papegault de Carhaix puisqu'en 1770 la Société comptait encore plus de 150 membres. Louis XV supprima enfin ces jeux et consacra le prix de ces divertissements populaires à l'entretien des enfants abandonnés.

Sur la proposition de plusieurs membres, la Société décide l'impression d'une partie de ce mémoire.

M. le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts presse la Société de s'occuper activement de l'inventaire et de la description des monuments anciens du Finistère : le *répertoire archéologique* et le *dictionnaire topographique* du département étant toujours en souffrance. A cette occasion M. le Président regrette que les efforts de la commission chargée de ce travail aient été mal secondés. *M. Serret* constate qu'en effet un fort petit nombre de correspondants se sont assujettis à remplir le long questionnaire qui leur avait été adressé.

M. de Blois ne s'étonne pas de cet insuccès. Il croit qu'on obtiendrait un meilleur résultat par la division

ces constructions diffèrent essentiellement les unes des autres. Les tombeaux hovas forment des sortes de mausolées dont quatre grosses pierres, disposées en carré et recouvertes d'une cinquième, constituent le corps principal, tandis que quatre ou six autres pierres plates équarries et moins grandes forment les bancs ou les lits. Ceux des Betsiléos, au contraire, ne sont que des trous très profonds au-dessus desquels ils placent en carré plein, sans ciment ni mortier, une infinité de petites pierres plates. Le Hova couche ses morts, respectueusement enveloppés de lambas, sur les lits de pierre, les uns à côté des autres. Le Betsiléo les précipite au fond du trou. Le premier entre dans son tombeau par une porte en pierre roulant sur des gonds taillés dans la masse ; le second y pénètre par une tranchée de huit à dix mètres de long creusée sur la pente. Car le Betsiléo place son tombeau loin des demeures, sur un sommet ou même sur un rocher abrupt ; tandis que le Hova aime à construire le sien à quelques pas du lieu de son séjour, si c'est possible ; en sorte qu'il est des villages dans l'Imérina, où les habitations se confondent avec les tombeaux.

Telles sont les différences principales qui caractérisent ces deux constructions, pour tous si importantes.....

(Extrait des Annales des Missions.)

Séance du 28 novembre 1889.

Présidence de M. le Vicomte Hersart de LA VILLEMARQUÉ,
Membre de l'Institut.

Présents : MM. LUZEL, HARDOUIN, JONES, DE BÉCOURT, ABGRALL, PEYRON, LE MAIGRE, MALLEN, Baron DU FRETAY, SERRET et DE BLOIS.

Ouvrages reçus depuis la dernière réunion et déposés dans la bibliothèque de la Société :

1° *Bulletin de la Société archéologïque de Bordeaux*, t. XIII.

2° *Bulletin de l'Académie d'Hippone*, nos 23 et 24.

3° *Journal des Savants*, livraisons de septembre et octobre 1889.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté, après qu'on y a signalé une omission au sujet des *Jeux populaires en Bretagne au XVIe siècle.*

M. le Président rappelle ensuite une disposition très sage du règlement qui soumet à l'examen du bureau les Mémoires dont les auteurs se proposent de donner lecture en séance. Cette mesure préalable, sans être tombée en désuétude, n'a pas toujours été observée et on s'est plaint, avec juste raison, des inconvénients qui en sont résultés.

Une autre observation générale trouvera encore ici sa place : L'insertion d'un Mémoire dans le Bulletin de la Société, ne rend pas celle-ci solidaire des opinions émises par l'auteur. Chacun des membres, en effet, garde son indépendance et jouit de l'irresponsabilité la plus complète pour toutes les opinions qui n'émanent pas de lui ou auxquelles il n'a pas formellement donné son adhésion.

Dans un travail de longue haleine, M. le baron Halna du Fretay a soulevé des questions très controversées et essayé de montrer la solution des problèmes les plus ardus que l'on rencontre dans l'étude des âges préhistoriques. L'ardeur de ses convictions a-t-elle pénétré ses auditeurs, c'est chose douteuse. Mais, en tout cas, si les déductions tirées de nombreux faits semblent néanmoins contestables, l'importance des fouilles opérées par notre confrère et la variété des objets recueillis par ses soins ne perdent rien de leur prix. On apprendra donc avec plaisir que M. le baron du Fretay a promis de résumer dans un rapport complémentaire les détails très intéressants de ses principales explorations. Dans d'autres assemblées, MM. Cathaillac et de Nadaillac ont indiqué avec l'autorité qui s'attache à leurs ouvrages, les enseignements nouveaux que la science moderne pouvait tirer de l'étude des sépultures pour l'histoire des premiers âges de l'humanité.

M. le baron du Fretay remercie M. le Président des sympathies qui lui sont exprimées et répond ensuite à plusieurs objections présentées par MM. de Blois, Hardouïn et de Bécourt.

M. Serret reprend la lecture d'un Mémoire de M. Trévédy sur les jeux militaires en Bretagne, et particulièrement sur les papegaults. Notre honorable vice-Président a mis a profit les recherches de ses devanciers et les a très heureusement complétées. Les sociétés de tir qui sont devenues en faveur depuis la néfaste guerre de 1870, ont remplacé les compagnies bourgeoises d'arbalétriers disparues à la fin du XVIII^e^ siècle. Il est vrai de dire en considérant l'origine des unes et des autres que les mêmes causes produisent les mêmes effets. La plupart des historiens s'accorde à attribuer le désastre de Crécy à la supériorité des

archers Anglais et Gallois. Emu de cet état de choses. le roi Charles V, pourvut par une ordonnance, à la formation dans toutes les bonnes villes du royaume de compagnies franches d'arbalétriers et attribua de fortes récompenses aux plus habiles tireurs.

Nos archives départementales conservent quelques titres curieux indiquant spécialement l'organisation de la compagnie de Quimper, le nombre, le rôle et les privilèges de ses officiers. A la fin du XVIII^e^ siècle le roi du papegault touchait à Quimper plus de 800 francs d'émoluments.

A Carhaix, le jeu était moins bien rétribué, mais en revanche les dignitaires de la Société se décoraient des titres les plus pompeux. L'amour-propre ne dédaignait certainement pas une appellation aussi ronflante que celle de connétable du papegault de Carhaix puisqu'en 1770 la Société comptait encore plus de 150 membres. Louis XV supprima enfin ces jeux et consacra le prix de ces divertissements populaires à l'entretien des enfants abandonnés.

Sur la proposition de plusieurs membres, la Société décide l'impression d'une partie de ce mémoire.

M. le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts presse la Société de s'occuper activement de l'inventaire et de la description des monuments anciens du Finistère : le *répertoire archéologique* et le *dictionnaire topographique* du département étant toujours en souffrance. A cette occasion M. le Président regrette que les efforts de la commission chargée de ce travail aient été mal secondés. *M. Serret* constate qu'en effet un fort petit nombre de correspondants se sont assujettis à remplir le long questionnaire qui leur avait été adressé.

M. de Blois ne s'étonne pas de cet insuccès. Il croit qu'on obtiendrait un meilleur résultat par la division

travail, c'est-à-dire en limitant l'enquête à un seul nton et en prenant pour base de ce travail successif indications contenues dans le dictionnaire d'Ogée ur chaque commune et en les complètant suivant les nnées du modèle officiel.

Ce mode de procéder est appuyé par plusieurs embres. *M. le Président*, désigne le canton de uimper comme objet d'étude pour les prochaines ances.

M. de Blois est invité à lire les premiers chapitres la vie inédite de Saint-Goulven, publiée et traduite r le R. P. dom Plaine de l'ordre de Saint-Benoît. auteur anonyme de cette vie écrivait vers le IX^e^ ecle, s'il n'a pas été contemporain des faits qu'il pporte, il déclare du moins avoir puisé son récit dans s titres antérieurs. Aussi sa sincérité mérite-t-elle ne entière confiance. On ne connaît pas d'autre copie cet ouvrage que celle qui existe à la bibliothèque tionale, collection des Blancs manteaux. Le bulletin ubliera seulement la traduction française de la vie ce saint Breton.

La séance est levée à 5 heures

Le Président,
HERSART DE LA VILLEMARQUÉ.

Le Secrétaire,
Vte. DE BLOIS.

Séance du 26 Décembre 1889.

Présidence de M. le Vicomte Hersart de la VILLEMARQUÉ, membre de l'Institut.

Étaient présents : MM. LUZEL, BIGOT, JENKYN JONES, MALEN, DIVERRÈS, HARDOUIN, l'abbé PEYRON, VESCO, SERRET.

Ouvrages donnés à la bibliothèque de la Société :

Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques, année 1889, n° 2.

Bulletin de la Société académique de Brest, 4e série, tome XIV, 1888-89.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance précédente.

M. le Conseiller Hardoüin signale quelques fautes d'impression dont la rectification fera l'objet d'une note au présent procès-verbal. (1)

Présentation de M. l'abbé Stéphan, aumônier des Ursulines à Quimperlé, par MM. de la Villemarqué et l'Abbé Peyron.

M. de la Villemarqué prend la parole et remercie tous ses collègues du concours actif qu'ils lui ont apporté pour le développement et la prospérité de notre

---

(1) **Errata.** — Le tirage de la feuille 24 (p. 369 et s.) des *Mémoires* ayant accidentellement eu lieu par substitntion d'une épreuve non revue à l'épreuve revue, les rectifications suivantes sont à faire, savoir :

Page 369, ligne 21e, *d* au lieu de *l*.

Page 371, ligne 12e, supprimer *de*, et à la 30e la virgule.

Page 372, ligne 31e, substituer *u* à *n* dans le 9e mot.

Page 373, ligne 10e, mot *ch* à *cfi*.

Même page (note 2), *Du Bouetiez* au lieu de *Du Bouet*.

Page 375, 30e ligne, *ou* au lieu de *on*.

Société. Grâce à la persistance d'un de nos confrères et aux travaux qu'elle a publiés, notre Société a été reconnue d'utilité publique. M. de la Borderie, un de nos plus zélés collaborateurs, vient d'être nommé membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Le Cartulaire de Landévennec, publié par lui, pour notre Société, a été remarqué dans le monde savant. Le manuscrit va être rendu à la bibliothèque de la ville de Quimper et l'introduction paraîtra prochainement.

M. Luzel, continue *M. le Président*, a publié le Mystère de Saint-Gwénolé, qui se joue encore, et ce qui fait le prix de cette publication c'est qu'elle a été faite sur un exemplaire, écho moderne de l'édition de 1580 qui ne se retrouve plus.

Ne pouvant donner la liste complète des mémoires et des notices lues dans nos séances, *M. de la Villemarqué* cite plus particulièrement la *Fondation de l'Abbaye de Kerlot* par M. l'abbé Peyron, *Le Cloarec breton* de M. Lebraz ; la traduction de la *Vie inédite de saint Ronan*, par dom Plaine.

M. le conseiller Hardoüin, comme doyen d'âge et l'un des vice-présidents, réclame et obtient la parole. Au nom de chacun des membres de la Société présents ou absents, il remercie, non sans émotion, notre tant dévoué et honoré Président des vœux qu'il a bien voulu exprimer avec la cordialité, à la fois la plus spirituelle et la plus touchante. Toute réciprocité lui était d'avance assurée. C'est cordialement que la Société, à son tour, adresse ses souhaits à son Président. Elle espère le réélire *ad multos annos*. Les deux événements que M. le Président vient de rap-

peler et dont la Société ne saurait assez se féliciter, ont rendu exceptionnellement favorable l'année qui va finir et la présidence de M. le vicomte Hersart de la Villemarqué. La reconnaissance légale de la Société est un fait accompli depuis le 20 mars dernier. Tout récemment, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a élu comme membre libre l'un de ses correspondants et tout ensemble de nos savants de Bretagne les plus éminents, M. de la Borderie, à qui notre Société est redevable de la publication intégrale et depuis si longtemps désirée du Cartulaire de Landévennec.

Sur la proposition de *M. Jenkin Jones*, les membres de la Société adressent leurs félicitations à M. de la Borderie pour sa récente nomination.

M. l'abbé Peyron communique le manuscrit de Saint-Vougay, qui avait été envoyé à Paris par M^gr^ La Marche pour être relié et restauré. Ce manuscrit qui renferme quarante-sept feuillets est le plus ancien livre liturgique de la Bretagne ; il serait du XI^e^ siècle ; il a été étudié et décrit par dom Plaine dans la *Revue de l'Art Chrétien*, 2^e^ série, tome VI, et dans la *Vie des Saints de Bretagne-Armorique* d'Albert Le Grand, rééditée par M. Miorcec de Kerdanet (page 298 — Brest 1837).

M. Jones signale la publication par héliogravure d'un manuscrit grec (oncial) du Nouveau Testament, appelé le *Codex Vaticanus*. Son ancienneté (4^e^ siècle) lui donne une importance particulière aux yeux des critiques bibliques, qui attendaient impatiemment sa mise au jour. Avant la découverte par le D^r^ Tischen-

dorf du *Codex Sinaïticus*, au couvent du Mont-Sinaï, il était le seul Ms du 4e siècle. L'abbé Cozza-Luzi en donne une édition qui fait l'admiration de tous ; le prix est de 400 francs.

M. l'abbé Peyron commence la lecture de notes très instructives de *M. Bigot* relatives à la cathédrale de Quimper.

M. Malen lit ensuite une lettre de M. Rodallec, où sont donnés des détails et des renseignements sur les lutteurs actuels de Scaër.

Ces lectures sont écoutées avec le plus vif intérêt.

M. Serret, pour terminer la séance, donne lecture du commencement du répertoire archéologique du Finistère relatif à l'arrondissement de Quimper.

La séance est levée à 4 heures 1/2.

Le Président,
HERSART DE LA VILLEMARQUÉ.

Le Secrétaire,
A. SERRET.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DU FINISTÈRE

Mémoires & Documents inédits

I.

FONDATION

DE L'ABBAYE DE N.-D. DE KERLOT (1).

(2) Pierre de Gégado, gentilhomme breton fort riche, s'intitulant en 1637 « chevalier écuyer ordinaire de la petite écurie du Roy, capitaine et garde côte de l'Évêché de Cornouailles », était seigneur de Kerlot, en Plomelin, de la Boissière, en Pluguffan, de Trémillec, en Plomeur, de Lesivy et Tromelin, en Mahalon, de Cloarec, en Pouldergat, de Kervénargant, de Kerholein, Le Faouëdic et autres lieux.

Marié à une dame de Trecesson, mais sans enfants, il songea vers l'an 1651 à employer une partie de sa fortune en œuvres pies.

Une de ses sœurs, Élisabeth de Gégado, professe de l'Ordre de Citeaux dans l'abbaye de la Joie d'Hennebont, l'encouragea dans l'accomplissement de ce dessein, et il fut convenu qu'il fonderait une abbaye de femmes de cet Ordre, dont Elisabeth serait la première abbesse. Dès l'année 1651, quelques mesures furent prises à cet effet, et « (3) comme Elisabeth de Gégado était simple religieuse renfermée dans un cloître, elle eut recours à ses supérieurs, M. de Citeaux et l'abbesse de N.-D. de la Joye, M^me^ Le Coigneux, sa tante, pour obtenir de sortir de son monastère, afin de travailler à cette fondation. » Cette autorisation lui ayant été accordée, elle se rendit chez son frère, accompagnée d'une autre religieuse ; la fondation fut arrêtée, et par acte du 26 mars 1652, passé en la ville d'Hennebont, par devant M^es^ Marquer et Frollo, M^re^ Pierre de Gégado, seigneur de Kerholein, déclara

---

(1) Tous les éléments de cette notice appartiennent au *fonds de Kerlot.* — Archives départementales, série H — de la liasse 84 à la liasse 104.

(2) H. 186.

(3) H. 189. — Mémoire de M. de Molac.

qu'« ayant dévotion particulière de fonder et établir un monastère de religieuses de l'Ordre de Citeaux », il donnait pour doter le nouveau couvent le tiers de tous ses biens immeubles, la Coutume de Bretagne ne permettant pas qu'il en donnât davantage ; mais il demandait que sa sœur Elisa- en fût établie première abbesse « avec le droit de pouvoir nommer de son vivant telle coadjutrice qu'elle verrait bon être, pour succéder en sa place après son décès », à charge de faire célébrer à perpétuité deux messes par semaine à l'intention du fondateur.

(1) Cette fondation fut acceptée par le Supérieur général de l'Ordre le 10 juin 1653, lequel après information faite de *commodo* et *incommodo* érigea ledit couvent en abbaye et accepta Elisabeth de Gégado en qualité de première abbesse.

Monseigneur de Cornouaille donna également son consentement pour que cette abbaye fut établie « en Pluguffan, au lieu de Kerdavid ou autre, voisin de Kerlot ». Après qu'on eut hésité quelque temps entre Kerdavid, la Boissière et Kerlot, ce dernier manoir, situé en la paroisse de Plomelin, fut définitivement choisi.

(2) En conséquence de cette érection, le 28 juin 1654, le S^{r} de Gégado fit assiette du tiers de ses biens pour l'exécution de sa fondation, et le 22 juillet suivant (3) M^{me} Elisabeth de Gégado était mise en possession du manoir de Kerlot sans opposition. Mais ayant commencé quelque temps après à jeter les fondations d'une église, sa sœur Françoise de Gégado, dame douairière de Pontlo, agissant au nom de M^{me} de Trécesson, épouse du fondateur, Pierre de Gégado, voulut faire opposition à cette libéralité, prétendant que les biens donnés à l'abbaye formaient le douaire de M^{me} de Trécesson. Le S^{r} de Gégado, de son côté, prit fait et cause

---

(1) H. 189.

(2) H. 189. — Mémoire cité

(3) H. 199.

pour l'abbesse : la dame de Trécesson fut déboutée de ses prétentions, et le 19 août 1655 Mme Elisabeth obtint une sentence d'appropriement pour tous les biens dépendant de son abbaye. Aussitôt les héritiers présomptifs du Sr de Gégado déclarèrent s'y opposer ; même opposition fut faite par le Sr de Rosmadec, marquis de Molac (1), qui, remarquant que Kerlot et les autres héritages du Sr de Gégado relevaient de lui comme dépendant de sa châtellenie de Quémenet, déclara ne pouvoir consentir à l'appropriement du 19 août 1655, à moins qu'on ne lui payât une indemnité. « Ce fut sous cette couleur que prenant avantage de la faiblesse d'une religieuse qui n'avait pas l'expérience des affaires du monde, qui n'avait encore ni monastère bâti, ni communauté de religieuses établie dont elle put prendre conseil, il l'engagea sans la connaissance et sans la participation de ses supérieurs, à passer avec lui, le 6 avril 1656, un acte par lequel Mr de Molac cédait à l'abbesse et à ses *successeures* tous ses droits de fief, juridiction, haute, moyenne et basse justice, prééminences en les deux paroisses de Pluguffan et Plomelin, moyennant 40,000 liv., payables (quand elle le pourra, et successivement), à condition de plus que l'abbesse s'emploiera vers son Supérieur général pour obtenir la permission, en faveur de la marquise de Molac et celles qui lui succèderont, d'entrer dans le monastère toutes les fois et quante que bon leur semblera, et que la dite marquise de Molac pourra présenter une fille pour être reçue religieuse de chœur aux frais du monastère, pourvu que ladite fille ait la vocation ». Par cet acte, Mr Pierre de Gégado, le fondateur se portait caution du paiement des 40,000 liv.

Mais l'année suivante, avant qu'Elisabeth de Gégado eut payé le capital ou même les intérêts de cette somme, elle mourut en l'abbaye de la Joie d'Hennebont (21 décembre 1657).

---

(1) H. 189.

Immédiatement, Françoise de Gégado, dame de Pontlo (1), ainsi que son fils, le Sr Duval de Pontlo ou Pontloc'h, firent opposition à la fondation. Mme Françoise de Gégado et Mme de Trécesson, apprenant que Mr de Gégado était gravement malade, vinrent à Kerlot pour obtenir l'annulation de la fondation, mais celui-ci ne voulut pas les recevoir (2). Le Sr de Pontlo fut plus heureux, et obtint de son oncle mourant une sorte de procuration qui ne révoquait pas la fondation, mais l'autorisait à occuper le manoir de Kerlot ; et, en effet, sans attendre même la mort du Sr de Gégado et dès le décès de l'abbesse Elisabeth, le Sr de Pontlo (3), « avec plusieurs gens armés, se saisit des biens réguliers de l'abbaye, dont il chassa par force les domestiques, et fit abattre ce qui était bâti, et ruina jusqu'aux fondements l'église, dont les murs étaient déjà achevés. »

« (4) Le bruit de cette invasion, faite avec irrévérence et scandale, éclata dans toute la province et obligea le Sr Nicolas Paget, abbé de Villeneuve, vicaire général de l'Ordre de Citeaux, commis pour la visite des monastères de Bretagne, d'implorer le secours de la justice pour sauver les reliques de cette abbaye des mains profanes de ces usurpateurs, et présenta requête aux juges de Quimper pour faire dresser procès-verbal de visite de la dégradation des lieux et faire sequestrer les démolitions faites par le Sr de Pontlo. »

Nicolas Paget, en effet, se présenta à la porte du manoir de Kerlot pour prendre possession de l'abbaye au nom de l'Ordre de Citeaux, le 8 janvier 1658 ; mais le Sr Olivier Salou, sénéchal de Quimper, ne put que constater dans son procès-verbal l'opposition et le refus du Sr de Pontlo d'obtempérer à la demande de cette prise de possession —

---

(1) H. 189-199.
(2) H. 199, page 118.
(3) H. 189-199.
(4) H. 199.

Sur la plainte de ce dernier, une sentence du 19 janvier 1658 condamne le Sr de Pontlo à lui ouvrir les portes de Kerlot ; celui-ci en rappela, et, sur ces entrefaites, le décès du Sr de Gégado étant survenu dans le courant de février, le Sr de Pontlo et sa mère, Françoise de Gégado, entamèrent un procès devant le Parlement de Rennes, dont ils obtinrent le 21 mai 1658 un arrêt par lequel, sans avoir égard à la fondation faite, ils étaient maintenus en la propriété de tous les héritages du Sr de Gégado. En conséquence, le Sr de Pontlo continua à occuper Kerlot et à forcer les fermiers de l'abbaye de lui en payer les rentes.

Mais immédiatement le Sr Paget, abbé de Villeneuve, défenseur des droits de l'Ordre, portait la cause au Grand Conseil à Paris, pendant que Mme Le Coigneux, abbesse de l'abbaye de la Joie, agissait près de la reine-mère pour obtenir un brevet d'abbesse de Kerlot en faveur de sa nièce Anne Le Coigneux, religieuse cistercienne au monastère du Pont-aux-Dames, au diocèse de Meaux.

Le brevet de la reine pour cette nomination fut obtenu le 21 octobre 1658, et le 16 décembre de la même année (1) un arrêt du Grand Conseil, rendu dans un sens tout contraire à l'arrêt du Parlement de Rennes, autorisait Anne Le Coigneux à prendre possession de Kerlot, en qualité d'abbesse.

Sur avis de cet arrêt, Anne Le Coigneux, qui était déjà près de sa tante à Hennebont, partit pour Quimper le 26 octobre 1658 (2). Un mémoire nous donne les frais du voyage et nous montre l'abbesse partant d'Hennebont « accompagnée de trois religieuses, d'une demoiselle, d'un aumônier, deux hommes à cheval, deux laquais, avec carrosse à six chevaux ». A Quimper, elle descendit chez les religieuses hospitalières de Saint-Catherine, où elle passa le mois de janvier 1659. Dès son arrivée, le 31 décembre 1658,

(1) H. 189, page 106.
(2) H. 198.

elle adressa requête au sénéchal de Quimper pour être mise en possession de l'abbaye de Kerlot, et le lendemain, 1er jour de l'an 1659, Olivier Salou, Sr de Toulgoet, sénéchal de Quimper, se rendait à Kerlot avec la dame Le Coigneux, où il dressa le procès-verbal qui suit :

« .....ayant voulu entrer en ladite maison, s'est présenté René Poulain, Sr du Bogottaye, accompagné de Jean Prouhet, son principal procureur, qui a dit que sa belle-sœur Françoise de Gégado n'avait aucune connaissance de l'arrêt dont se prévalait la dame Le Coigneux, que Kerlot n'est pas une abbaye comme on le suppose et qu'elle s'opposait à la prétendue prise de possession. A ce moment a paru dame Julienne de Jégado, dame douairière de Lestriagat, et Marie de Jégado, dame douairière de Crec'holein, s'opposant également à la prise de possession d'une maison qu'elles possédoient par héritage de leur frère décédé, étant échue des successions de Jean de Jégado et de dame de Trémillec, son épouse. Ledit sénéchal voulant nonobstant induire la dame de Coigneux en possession de ladite abbaye, l'ouverture en a été refusée, avons néanmoins induit ladite dame en possession réelle et nous nous sommes retirés attendu qu'il y avait quantité de personnes armées en ladite maison... »

Sur ce refus, le 14 janvier 1659, Anne Le Coigneux demanda le renvoi du différend devant le Grand Conseil.

(1) Ce fut, cette année seulement, au mois d'août 1659, que Anne Le Coigneux reçut les bulles de Rome la nommant abbesse de Kerlot, bulles qui ne furent fulminées que le 9 mars 1660. Nantie de ce nouveau titre, la dame Le Coigneux voulut encore essayer de prendre possession de son abbaye ; mais cette fois elle crut plus prudent d'agir par procureur (2) ; le 17 avril 1660 Julien Eon, prêtre d'Hennebont, en qualité

(1) H. 189.
(2) H. 198.

de procureur de la dame Le Coigneux, vint trouver Me René Lagarde, notaire ecclésiastique à Quimper, pour le prier de l'induire en possession de l'abbaye de Kerlot au nom et pour ladite dame ; ils partent aussitôt, mais « arrivés, dit le procès-verbal, à environ trois cents pas de la maison, avons vu la porte cochère et le guichet fermés, et ayant demandé à des passants s'il y avait du hasard pour aborder ladite maison, ils nous auraient dit qu'il y avait des gentilshommes et autres enfermés en ladite maison, qui la gardaient avec fusils et autres armes, longtemps il y a ; et crainte de se commettre en le hasard de la vie, avons mis ledit Eon en possession de ladite abbaye, et avons dressé le présent procès-verbal ».

Par arrêt du Grand Conseil du 10 juin 1660, ordre fut donné de mettre Mme Le Coigneux en possession de Kerlot nonobstant les oppositions du Sr de Pontlo, et par arrêté du Conseil d'Etat du 24 septembre 1660 M. Aumont, conseiller au présidial de Quimper, fut chargé de l'exécution des ordres du Grand Conseil. — Mme Le Coigneux, croyant cette fois avoir raison des opposants, voulut se présenter personnellement pour prendre possession ; le 9 octobre 1660 elle partit de l'abbaye de la Joie, en litière, avec une religieuse, suivie d'un religieux à cheval, de quatre soldats à cheval, avec deux laquais et deux hommes pour conduire la litière. Comme au premier voyage, elle descendit au couvent de Sainte-Catherine, mais cette fois elle y prolongea son séjour jusqu'en aavril 1661.

Le lendemain de son arrivée, le 10 octobre, elle partit à la suite du Sr Aumont pour prendre enfin possession de Kerlot. Voici le procès-verbal qui fut dressé à cette occasion :

« (1) Nicolas Aumont, Sr du Stercou, conseiller du roy au présidial de Quimper, faisons savoir que ce jour 11 octobre

---

(1) H. 198.

1660, environ les sept heures du matin, se sont présentées chez moi noble et dévote dame sœur Anne Le Coigneux, religieuse professe de l'Ordre de Citeaux en l'abbaye du Pont-aux-Dames, abbesse de l'abbaye de Kerlot, Françoise de Lopriac, autre religieuse du même Ordre, assistées de frère Etienne Bidard, bachelier en théologie, confesseur à l'abbaye de la Joye, de Me Jean Gouesnou, leur procureur, et Me Michel Le Picard, leur avocat, nous ont présenté un arrêt du Grand Conseil du 10 juin 1660 et un arrêté du Conseil d'Etat du 24 septembre 1660 nous requérant d'accepter la commission de les mettre à exécution et, ce faisant, de descendre à l'abbaye de N.-D. de Kerlot pour les induire en possession de ladite abbaye.

« A quoi inclinant, avons monté à cheval accompagné des dites dames et autres que dessus, nous sommes tous rendus au proche des murailles et remparts de la clôture dudit manoir de Kerlot, où étant avons dabord rencontré un cavalier monté sur un cheval blanc qui a tiré un coup de pistolet, et approchant de plus près avons vu en éminence sur lesdites murailles Michel Poulain, Sr du Val-Pontlo, le fils cadet du Sr de Pontlo, Me Jean Nédélec, avocat, Me Nicolas Le Boyer, procureur, Louis Le Roi, Jacques L'Estang, notaires, Mathurin Gourven, sergent, et Salmon, père de la dame Salmon, Pasque Guen, et plusieurs autres personnes à nous inconnues, étant au nombre d'environ quarante, tous armés d'épées, fusils, mousquetons et pistolets ; desquels, lesdits Srs Poullain, Nédélec et Royer nous ont demandé le sujet de notre descente, leur ayant fait entendre qu'il s'agissait de l'exécution des arrêts susdits, qu'avons montrés par originaux, et fait sommation d'ouvrir les portes, nous ont pour réponse fait refus en disant et jurant que si nous eussions approché plus près des portes ils nous eussent tiré des coups de leurs armes ; blasphémant le saint nom de Dieu et disant en ces termes : arrêtez-là ou vous êtes morts, vous et votre com-

pagnie, nous proférant d'ailleurs et à ladite dame plusieurs injures atroces et indignes d'être mises par écrit.

« Sommés plusieurs fois d'obéir aux ordres du roi, n'ont fait qu'augmenter leurs menaces, les fusils et pistolets pointés et prêts à décharger sur nous... ce qui nous a contraints à nous retirer pour éviter l'effet de leurs menaces... »

Cet acte de rebellion fut dénoncé au Roi, qui, le 7 décembre 1660, donna ordre au gouverneur de Quimper d'employer la force armée pour mettre l'abbesse en possession de Kerlot. En exécution de ces ordres, le sieur Charles de Quernesne, marquis de la Roche, gouverneur de Quimper, partit le 18 février 1661 accompagné de plusieurs gentilshommes, de M^r^ le baron de Querméno, son gendre, et des marquis et comte de la Roche, ses enfants ; « arrivés à Kerlot, dit le procès-verbal, avons cherché l'entrée de ladite maison, frappé à la porte et demandé le sieur de Pontlo. Un inconnu nous aurait répondu, sans ouvrir la porte, qu'il était fondé en arrêt postérieur à ceux de la dame Le Coigneux du Conseil privé du Roi, lui défendant d'exécuter les premiers arrêts ; lui avons fait nonobstant trois commandements exprès d'obéir ; n'ayant pas voulu s'y rendre, nous avons dressé procès-verbal de rébellion pour en instruire S. M. »

Le S^r^ de Ponlo, payant d'audace et jouant le rôle de victime, écrivait en même temps au roi pour se plaindre des violences dont il était l'objet de la part de la dame Le Coigneux, qui « serait venue à main armée et à grande troupe de gens, surprendre la maison de Kerlot, au préjudice du suppliant. » (1) C'était un moyen de gagner du temps, et au mois d'avril 1661, M^me^ Le Coigneux, désespérant d'être mise prochainement en possession de son abbaye, quittait le couvent de Sainte-Catherine pour retourner à l'abbaye de la Joie. Cependant, le Roi, indigné de la mau-

(1) H. 192.

vaise foi et de l'obstination du Sr de Pontlo, adressa, le 10 mars 1662, cette lettre au Sr de la Melleraye :

« Mon cousin, ayant appris qu'on avait fait rebellion à la repression que vous avez ordonnée à M. de la Roche, gouverneur de Quimper, je vous prie de donner de nouveaux ordres pour mettre en possession de son abbaye Mme Le Coigneux. »

En conséquence, le 1er mai 1652, le duc de la Melleraye, lieutenant général pour le Roi en son pays et duché de Bretagne, ordonnait, de par le Roi, au Sr de la Boissière, l'un des sergents de la garnison de Port-Louis, de se transporter à l'abbaye de Kerlot pour faire exécuter les arrêts du Grand-Conseil et mettre en possession de ladite abbaye Mme Anne Le Coigneux.

Celle-ci partit d'Hennebont le 6 mai, accompagnée du Sr de la Boissière, avec six hommes de la garnison de Port-Louis, auxquels devaient se joindre quatorze soldats de la garnison de Concarneau. Mme Le Coigneux descendit encore aux Hospitalières de Sainte-Catherine, avec une religieuse et une demoiselle de compagnie; elle y demeura cette fois jusqu'au mois de décembre de cette même année, car le moment n'était pas encore venu pour elle d'entrer en possession; les vingt hommes du Sr de la Boissière ne réussirent pas à intimider les défenseurs de Kerlot, et le Roi donnait de nouveaux ordres pour se faire obéir, le 12 juin 1662. Le procès-verbal suivant nous apprend comment ils furent exécutés et entendus.

« Mre Charles de Kernezne, chevalier du Roy, gentilhomme ordinaire de sa chambre, seigneur marquis des marquisats de la Roche et de Coetalmoal, baron de Laz, vicomte de Curru, comte de Gournois, seigneur châtelain des châtellenies du Keruzas, Pennanec, Languevois, gouverneur pour S. M. des ville, cité, châteaux de Quimper-Corentin, évêché de Cornouailles.

Savoir faisons qu'ayant reçu les ordres de S. M. en date du 12 juin 1662, avec la lettre d'attache de Mgr le duc de la Melleraye du 15 juin, par lesquels ordres S. M. veut et entend que la dame Anne Le Coigneux soit mise en possession de l'abbaye de N.-D. de Kerlot... Conformément à la volonté du Roi, nous serions partis incessamment de notre château de Trévaré, en notre paroisse et baronnie de Laz le 9 juillet 1662 et serions arrivés le même jour en la ville de Quimper-Corentin, et le lendemain 10, nous nous serions transportés en l'abbaye de Querlot, avec le R. P. en religion frère Estienne Bidard, docteur en théologie et confesseur ordinaire des dames religieuses de l'abbaye de la Joye lez-Hennebont, et du Sr de la Boissière, sergent dans la garnison du fort Louis et autres gentilshommes de notre suite et maison, où estant arrivé aurions frappé par trois diverses fois à la porte, auquel bruit seroient intervenues quelques personnes d'abord à nous inconnues, auxquelles aurions fait sommation de par le Roy de vider la maison eux et tous autres qui occupaient ladite abbaye, l'un desquels nous auroit répondu ne le pouvoir faire à cause des défenses que son maître lui aurait faites de n'ouvrir à personne, ce qu'ayant pris pour refus, aurions de rechef sommé par deux fois consécutives les susdits de nous ouvrir la porte pour y establir ladite dame Anne Le Coigneux ; sur quoi un d'eux nous aurait déclaré qu'il ne le pouvait pour les mêmes raisons que dessus, et que le pouvoir duquel nous nous servions n'était qu'une surprise que l'on a faite à S. M. A quoi nous aurions répondu que S. M. ne se laissait pas surprendre, et qu'il devait obéir à ses commandements qu'il lui faisait savoir par nous. Laquelle personne voulant apporter plusieurs raisons pour sa défense et ne pouvant nous les exprimer, serait intervenu le Sr du Val Pontloc'h, cadet du Sr de Kerolain Pontloc'h, lequel jusqu'à présent nous aurait été inconnu et nous aurait dit qu'il ne pouvait nous délaisser

ladite abbaye, que S. M. avait été surprise et qu'il attendait dans quelques mois un arrêt plus favorable, auquel nous aurions reparti qu'il ne s'agissait point d'arrêts dans nos ordres, mais bien de nous saisir de sa personne et autres qui occupaient ladite abbaye par force et violence, d'assembler les communes pour cet effet et faire battre le tocsin, lesquelles choses lui aurions fait entendre comme très dangereuses pour lui et l'aurions averti de ce reconnaître et de ne se point rendre criminel de lèse-majesté, comme il allait faire ne nous ouvrant pas la porte ; ce que n'ayant voulu considérer ni ouvrir la porte, nous lui aurions déclaré pour la dernière fois que nous allions nous servir du pouvoir et autorité que S. M. nous avait mis en mains et l'aurions déclaré criminel et rebelle — ce qui nous aurait obligé à nous retirer en l'avertissant qu'il donnait des marques de sa rebellion, non seulement par ses paroles, mais encore par les fortifications nouvellement faites dans ladite abbaye, comme d'une guerite, de plusieurs parapets au-dessus de la grande porte et aux environs d'icelle, qui a été depuis peu murée de pierres de taille, avec des canonnières en tous les endroits de la maison ;

Et nous retirant avec notre suite pour nous acheminer à Quimper-Corentin, aurions pris notre chemin par le derrière de la maison pour mieux connaître la situation du lieu, où en passant, le S^{r} de la Boissière estant avec nous, et le reste de notre suite estant un peu plus écarté, on aurait crié de ladite abbaye par l'une des fenêtres murées, en montrant des fusils ou mousquets : arrêtez-vous, retirez-vous, autrement nous tirerons. Ce que voyant et entendant, ledit S^{r} de la Boissière leur aurait dit qu'ils prissent bien garde à ce qu'ils faisaient, et que c'était une action trop hardie en la présence de leur gouverneur, lequel nonobstant n'aurait laissé de passer avec ledit S^{r} de la Boissière, le reste de notre suite ayant été contraint de s'écarter pour ne se pas commettre à

l'insolence desdits fusilliers, et après avoir fait et vu ce que nous désirions, nous nous serions rendus à notre hôtel, en la ville de Quimper-Corentin ; et advenant le 11e jour de juillet, aurions tenu assemblée de ville, où ayant fait connaître aux nobles bourgeois de ladite ville les ordres du roi, leur avons commandé qu'ils eussent à se mettre en état de prendre les armes et nous suivre au premier commandement que nous leur aurions fait. Lesdits habitants nous ont demandé un mois de délai ; à quoi nous aurions reparti qu'il n'était pas en notre pouvoir d'apporter une surcéance aux volontés du roi... avons ordonné auxdits habitants et à tous autres de ne point fournir aucuns vivres, ni munitions de guerre, ni autres assistances audit Sr du Val-Pontloc'h ; laquelle ordonnance aurions fait publier à son de tambour dans tous les carrefours de la ville et faubourgs de Quimper, et fait savoir à toutes les paroisses circonvoisines la teneur de notre dite ordonnance, et se tenir prêts à obéir aux ordres de S. M. A quoi ne voyant pas qu'ils se disposassent, nous aurions été obligé de convoquer de nouveau l'Assemblée de ville le 13 — en laquelle ils nous ont fait connaître le privilège de la ville de Quimper de ne pas sortir sa milice, si ce n'est contre les ennemis de l'État. Nous rendrons compte au Roy de tout ce... »

Voici cette délibération de la communauté de la ville de Quimper, à laquelle il est fait ici allusion :

« (1) Jeudi 13 juillet 1662, délibération de la Communauté de la ville de Quimper. M. de la Roche, gouverneur, communique les ordres de S. M., transmis par le Sr de la Melleraye, pour mettre l'abbesse de Kerlot en possession de son abbaye, et, en cas de résistance de la part de ceux qui sont dans la maison, de faire sonner le tocsin et assembler les communes pour les obliger par main militaire à vider la maison.

(1) H. 192.

La Communauté de Quimper ayant observé que les ordres de S. M. ne lui sont pas adressés directement, qu'elle est obligée d'ailleurs à la conservation de ses murailles, qu'elle est du nombre des communautés qui, par privilège, ne sont pas obligées d'abandonner leur ville si ce n'est pour repousser les ennemis de l'Etat, et qu'elle ne suppose pas qu'on y comprenne le marquis de Pontlo, prie le Gouverneur de l'excuser de ne le point accompagner; mais qu'elle n'empêchera pas que ledit Gouverneur fasse battre le tambour pour inviter les volontaires à le servir et suivre en cette occasion.... »

(1) Le Roi, informé de cette nouvelle rébellion du Sr de Pontlo, ordonna, par arrêt du Grand-Conseil du 30 octobre 1662, « qu'il fut permis à la dame Le Coigneux de faire informer des voies de rébellion exercées et violences contenues dans les procès-verbaux du marquis de la Roche, et de faire assigner Françoise de Jégado et son fils Pierre Poulain, Sr de Pontlo, à notre conseil ». En même temps le roi ne pouvant compter sur les bourgeois de Quimper écrivait le 6 novembre 1662 au Sr Jacques Malenoë, lieutenant au Portlouis « de se transporter avec main forte à l'abbaye de Kerlot pour en mettre en possession madame Le Coigneux. » Cette fois le Gouverneur du Portlouis, prenant cent hommes et deux canons, se rendit à Quimper le 30 novembre 1662, d'où il fit sommer le Sr de Pontlo d'avoir sous 3 jours à se rendre près de lui à Quimper. Le Sr de Pontlo voyant ce déploiement de force ne jugea pas prudent de pousser plus loin la résistance et vint trouver le Sr de Malenoë à son hotellerie à Quimper, où il declara qu'il cédait à la force et abandonnait la maison de Kerlot sans préjudice de ses droits. En sorte que le 2 décembre, lorsque le Sr de Malenoë se présenta avec la dame abesse pour la prise de possession, la porte du manoir était en effet ouverte, mais

(1) H. 192.

tous les meubles ou emportés ou brûlés. Si bien que la dame Le Coigneux en attendant que tout fut remis en état fut obligée de résider encore quelques jours à Sainte-Catherine d'où elle fit venir d'Hennebont 4 religieuses et 1 religieux pour établir enfin une communauté dont le premier acte de fondation datait déjà de plus de dix ans.

Mais pour être enfin entrée en possession de Kerlot, l'abbesse n'en était pas quitte des poursuites et violences du Sr de Pontloch qui ne voulait pas abandonner ses prétentions sur ce manoir. C'est ainsi qu'il se crut obligé de protester par huissier contre l'enterrement des religieuses dans la chapelle ou dans les dépendances de Kerlot.

« (1) Sur ce qu'il est venu à la connaissance du Sr de Pontlo que Sr Anne Le Coigneux, religieuse de l'abbaye de Pont-aux-Dames, qui à main armée est entrée dans la maison de Kerlot étant pour cet effet venue jusqu'au point d'y amener du canon de la forteresse de Port-Louis, avec quelques compagnies de gens de guerre du régiment de Champagne commandé par le Sr de Malno, a fait venir dans ladite Maison de Kerlot des religieuses moribondes, afin, par ce moyen de trouver moyen de les enterrer en la chapelle dudit Manoir, et de la faire consacrer comme une chapelle de religieuses, au préjudice des droits dudit Sr du Val et de ses co-héritiers, qui sont les propriétaires dudit Manoir, l'ayant reçu de l'héritage de feu Périne de Jégado, leur mère, ce qui fait qu'ils font opposition qu'aucune religieuse ne soit enterrée audit Manoir, ni ses dépendances... (ni que l'Evêque) bénisse aucune appartenance de ladite Maison pour servir de cimetière.... »

Ce qui était plus grave, c'est que le Sr de Pontlo ne pouvant se résigner à voir la Maison de Kerlot occupée par la dame Le Coigneux, s'adjoignit quelques gens sans aveux et commença à exercer dans les environs un vrai brigandage,

(1) H. 198.

parcourant à mains armées les moulins et fermes dépendant de l'abbaye de Kerlot, rançonnant les fermiers et les obligeant, par toutes sortes de mauvais traitements, à verser en ses mains le prix des fermes dû à l'abbesse. Cet état de chose devenait intolérable; Mme Le Coigneux porta plainte et, le 27 novembre 1663, elle obtint du Grand-Conseil un arrêt ordonnant d'informer contre les violences du Sr de Pontlo et de ses complices. De plus, le Roi, le 19 janvier 1664, ordonnait au Sr de la Melleraye » de se transporter sur les lieux, en personne ou par tels officiers et soldats, en tel nombre qu'il jugera nécessaire pour que la force demeure à S. M. et à sa justice. » En conséquence, le Sr de la Melleraye fit injonction, le 24 janvier, au Sr Gouvello de Vaucouleurs, commandant à Concarneau, d'exécuter ladite ordonnance.

En même temps, le 1er mars et jours suivants, enquête était faite sur les déprédations et brigandages du sieur de Pontlo et complices. Cette enquête volumineuse (1) commence ainsi :

« Le 2 mars 1664, M. Paul du Vergier, Sr de Mesguen, conseiller du Roi, premier magistrat de la Cour royale d'Hennebont, à la requête d'Etienne Bidard, confesseur des religieuses de l'abbaye de la Joie, chargé de l'enquête sur les exactions du Sr de Pontlo aux environs de Kerlot, logé à Quimper à l'hôtellerie de Notre-Dame, vis-à-vis la grande Église, nous sommes, le 3 mars, rendus à l'abbaye de Kerlot, à la porte de laquelle nous avons trouvé la dame Le Coigneux assistée de trois religieuses, laquelle nous a prié d'enquérir sur les lieux ; les témoins n'osant se transporter à Quimper, à cause des violences qu'ils ont reçues et reçoivent journellement des Srs Pontlo Kerolain et Duval Pontlo, son frère, qui résident ordinairement audit Quimper.... Le 4 mars, nous sommes rendus au Runnec, à demi-quart de lieue de Kerlot, où nous avons trouvé Mre François de Vaucouleurs,

(1) H. 199.

commandant à Concarneau, lequel nous a déclaré que, suivant ordre de S. M., il s'était rendu audit lieu pour nous prêter main-forte.... »

L'enquête continue, grâce à cette protection efficace, et le Roi, informé des brigandages du Sr de Pontlo, ordonne, le 21 avril 1664 (1), « que le sieur de Pontlo Kerolain, Petit-Jean, son domestique; Louis et Rolland Péron, teinturiers à Quimper; La Montagne, valet du Sr Lestriagat; le fils de Libertin; le frère cadet de Ladonne, nommé Dupuis; Duguet et Cornet, sergents, tous complices dudit Pontlo, seront pris au corps et amenés sous bonne garde ès-prisons de notre Grand-Conseil, si pris et appréhendés peuvent être. »

Il faut croire que cette ordonnance n'eut pas son plein effet, car nous voyons, deux ans plus tard, le 2 mars 1666 (2), le Sr de Pontlo envoyer des notaires à Kerlot pour signifier à Mme Le Coigneux qu'il s'opposait à la bénédiction d'abbesse que s'apprêtait à lui donner Monseigneur de Cornouaille. Le procès-verbal des notaires constate qu'à cette sommation « cette dame a fait fermer la porte et a refusé de faire aucune déclaration, disant qu'il n'étoit pas besoin que le Sr Duval eut entrée, parce que la cérémonie de sa bénédiction lui feroit mal au cœur. » Malgré cette bravade, l'abbesse de Kerlot ne se sentait pas en sûreté dans un monastère isolé, exposé à un coup de main des Srs de Pontlo; elle se résolut donc à transférer l'abbaye dans les faubourgs de la ville de Quimper. Le 20 mars 1667, elle adressa une requête dans ce sens à Monseigneur de Cornouaille, qui approuva ce projet, et la communauté de ville de Quimper, par sa délibération du 10 juillet 1667, autorisa l'établissement des religieuses de Kerlot au manoir de l'Isle, en la paroisse Saint-Mathieu.

---

(1) H. 192.
(2) H. 192.

Ce fut par contrat (1) du 9 décembre 1667 que les dames de Kerlot firent l'acquisition de ce manoir de la demoiselle Marguerite Faucheur. Enfin, le 10 décembre 1667, elles obtinrent du Roi des lettres-patentes, les autorisant à quitter Kerlot pour Quimper. Nous les donnons presqu'*in-extenso,* car elles renferment des renseignements assez curieux sur les raisons qui motivèrent cette translation.

« (2) Lettres patentes du 30 décembre 1667. — Nous... Roi de France... à tous présents et avenir, salut. Nos chères et aimées les abbesse et religieuses de l'abbaye de N.-D. de Kerlot de l'Ordre de Citeaux nous ont fait connaître que ladite abbaye est située à une grande lieue de la ville de Quimper-Corentin, toute seule sur un grand chemin, exposée à toutes sortes d'accidents, ce qui est au contre des décrets de tous les conciles... et encore contraire à la sûreté de ladite abbaye, notamment à cause de notre armée navale estant souvent à Brest, qui n'est qu'à trois lieues de ladite abbaye, les soldats viennent jusqu'auprès d'icelle et font quelquefois beaucoup de désordre dans les lieux en dépendant, et que sa situation est fort malsaine, y ayant un grand lac d'un côté et un grand bois de l'autre, ce qui cause souvent des maladies dans ladite abbaye et même si dangereuses qu'il y est mort déjà quantité de religieuses et domestiques, et toutes ces incommodités empêchent qu'il ne s'y présente des filles, quoiqu'il y ait quantité dans la ville de Quimper et ez-environ qui souhaiteraient passer leurs jours dans ladite abbaye, si elle était dans un lieu plus sûr et plus propre pour la santé, Ce que les exposantes ayant fait connaître tant à l'Évêque de Cornouaille qu'au S^r^ abbé de Citeaux, ils leur avaient permis de transférer la fondation de ladite abbaye, à quoy les syndics et habitants de la ville de Quimper ayant aussi consenti, et à cette fin assigné un lieu dans un des fauxbourg

(1) H. 186.
(2) H. 190.

de la ville, les exposantes y ont acquis un emplacement convenable, et elles nous ont très humblement requis de leur pourvoir de nos lettres sur ce nécessaires. — (A ces causes, elles sont autorisées à s'établir à Quimper avec les privilèges et droits attachés à leur établissement de Kerlot), à charge qu'elles sont tenues de faire les mêmes prières à Quimper pour la prospérité, santé et conservation de nos États, qu'elles étaient obligées faire à Kerlot. »

L'établissement de l'abbaye à Quimper assura aux religieuses une sécurité qu'elles n'avaient pas à Kerlot, mais ne termina pas le différend entre elles et les héritiers du S^r^ fondateur. Le S^r^ Pierre Poullain, S^r^ de Pontloch, échappa par la mort au bannissement auquel il avait été enfin condamné ; (1) mais Guillaume de Pontloch, son frère, continua les procédures contre l'abbaye de Kerlot ; voyant cependant qu'il lui serait impossible de faire annuler complètement la fondation, il changea de manière de procéder et, ce qui de prime abord peut paraître étrange, il espéra l'entraver précisément en ne contestant plus à Anne Le Coigneux la légitimité de son titre d'abbesse.

En effet, comme nous l'avons dit en commençant, par acte passé le 6 avril 1656, M^r^ de Molac, châtelain de Quemenet, cédait à l'abbesse ses droits de fiefs sur Kerlot, moyennant le paiement de 40,000 liv. garanti par le S^r^ fondateur. Ce paiement n'ayant pas été effectué, et à la mort du S^r^ Pierre de Gégado et de sa sœur Elisabeth, les héritiers contestant les droits d'Anne Le Coigneux, à l'abbaye de Kerlot, ce fut à eux que s'adressa M^r^ de Molac pour réclamer l'indemnité des 40,000 fr. comme répondants de l'actif et du passif de la succession de Pierre de Gégado. Aussi après avoir inutilement, pendant dix ans, contesté à la dame Le Coigneux sa qualité d'abbesse, déboutés par plusieurs arrêts de leur prétention, ils durent ressentir une certaine satisfaction à laisser

la propriétaire de Kerlot aux prises avec les revendications d'indemnité du marquis de Molac ; celui-ci, en effet, s'adressa dès lors à l'abbesse pour lui réclamer les 40,000 liv. qui lui étaient dues par le contrat du 6 avril 1656 ; il s'en suivit un procès qui ne dura pas moins de trente ans et ne fut terminé que par une transaction du 19 juillet 1699, par laquelle l'abbesse de Kerlot, M^me^ Elisabeth Sachot consentait à payer au marquis de Molac une indemnité réduite de 40,000 à 22,000 liv. Il ne fallut donc pas moins de 50 ans pour aplanir toutes les difficultés parfois étranges soulevées à l'occasion de cette fondation dont le récit m'a paru devoir intéresser la Société archéologique comme monument caractéristique de notre histoire locale au XVII^e^ siècle.

L'ABBÉ PEYRON.

II.

LE CLOAREC BRETON

D'APRÈS LA POÉSIE POPULAIRE (1).

L'école n'était, au moyen-âge, que l'annexe d'une église cathédrale ou de quelque grande abbaye, et l'on n'y élevait que des jeunes gens destinés à entrer dans les ordres. Ces jeunes écoliers, on les appelait clercs. Toutes les connaissances du clerc se réduisaient à savoir lire, écrire en latin, chanter, dire les offices. Mais tandis que l'appellation de clerc se laïcisait vite en France, elle gardait en Bretagne la valeur de sa signification primitive. Alors que la culture classique se greffait ailleurs sur l'éducation religieuse et fleurissait bientôt indépendamment d'elle, le séminaire restait, chez nous, le type exclusif de l'école. L'enseignement donné par des lèvres autres que celles du prêtre, en vue d'une autre carrière que la prêtrise, passait pour une sorte d'erreur sacrilège. Tréguier, sur sa colline en forme de proue, Plouguernével, au milieu de ses landes, Saint-Pol, au bord des grèves, Lesneven, dans son frais paysage, tels étaient les véritables, les seuls centres de l'éducation bretonne. Et cette éducation, je le répète, n'avait pas pour but de former des esprits, mais d'alimenter des vocations. Le collège servait uniquement de stage à l'église. On ne quittait les bancs de la classe que pour les marches de l'autel. De nos jours encore, malgré l'extension de l'enseignement, la conception de nos paysans n'a guère varié sur ce point. Le latin demeure pour eux la langue de la messe. Quiconque s'attache à l'ap-

(1) Bien qu'elle ne puisse prétendre à aucune espèce de caractère archéologique proprement dit, cette étude se rapproche pourtant des travaux ordinaires de la Société, par ce fait qu'elle repose sur des documents d'une authenticité populaire incontestable et dont les plus récents remontent plus haut que le XIX^{e} siècle.

rendre, aspire nécessairement soit à la soutane, soit au froc. Quand, à la grande terreur de ma digne mère, il fut question e m'envoyer au lycée, les braves gens de mon bourg natal, ui me regardaient partir, affirmaient que je porterais la onsure, au retour. Moi-même, je l'avoue, bercé dans les ieux préjugés de notre race, je n'étais pas bien sur qu'il ne ût pas en être ainsi. Ces préjugés d'ailleurs, il faut en con-enir, ont leur logique chez un peuple qui ne reconnaît que eux métiers : celui de marin sur les côtes, celui de laboureur ans les champs. Ni l'un ni l'autre, à leurs yeux, n'exigent e culture proprement dite. Une longue transmission d'expé-iences héréditaires, un patient et rude apprentissage, mieux ncore la lutte quotidienne avec la terre ou les flots, voilà ce ui rend souple à la manœuvre, voilà ce qui forme au labour. En dehors de ces deux états, il n'en est qu'un troisième qu'un Breton puisse rechercher, celui de prêtre. Pour celui-là seul, l admet une culture spéciale : il le considère à la fois comme e moins accessible et le plus enviable de tous. Compter un rêtre dans la famille, c'est plus qu'un honneur, c'est une énédiction. Les familles bretonnes sont en général très ombreuses. Les aînés y marchent dans le sentier des anti-ues générations, continuent le nom et l'œuvre paternels. lais presque toujours, derrière eux, il y a quelque fils tard enu, quelque Benjamin à qui l'on ménage une autre voie, our qui l'on rêve de plus hautes destinées.

— Celui-ci, nous en ferons un prêtre, s'est dit la mère, tout en le berçant sur ses genoux elle éprouve déjà pour i je ne sais quel respect. Enfant, elle l'entoure d'une solli-tude inquiète; adolescent, elle ne reculera devant aucun crifice pour l'entretenir au petit-séminaire.

Mon rouet et ma coiffe de paille
Et mon justaucorps de *berlinge* blanc,
Je donne tout à mon fils cloarec
Pour qu'il puisse devenir prêtre.

Et mes écuelles, et mes cuillers
Il emportera le tout en une fois,
Et ma vieille pécelle, et ma tillotte,
Et mes vieux peignes, après (1).

Ainsi chante Nann Boënz, une vieille fileuse de Lézardrieux. Pour réaliser son ambition de mère, elle donnera tout avec joie, son dernier ustensile, son dernier vêtement, jusqu'à son dernier gagne-pain. Elle espère bien, d'ailleurs, être payée dès ce monde, et payée au centuple, de ses privations. Elle escompte d'avance, avec une bonne naïveté, les satisfactions dont elle se promet de jouir, au presbytère filial :

Et quand il sera devenu prêtre
Je serai d'une robe vêtue
Et mes chaussures seront enrubannées
Et ma collerette frisée
Et j'aurai sur la tête une coiffure (2)
Qui me donnera l'air de quelque vieille demoiselle.

N'est-il pas touchant, ce rêve chanté d'une humble vieille, qu'accompagne en sourdine le ronflement du rouet ?

Suivons maintenant le cloarec breton. Lorsque pour la première fois, il quitte la maison, c'est déjà presque un jeune homme. Sa mère, le moment venu, lui dit très simplement :

Prenez de l'argent, mon cher fils,
Et allez à l'école à Tréguier

---

(1) Ma c'har ha ma c'halapoussen
Ha ma c'horf-justen berlij guenn
A vezo tout d'am mab cloarec
Evit ma iello da velec.
Ha ma scullo, ba ma loaïo
Tout a c'hânt ganthan war eun dro.
Ha ma c'hoz astel, ha ma bré.
Ha ma c'hoz cribino goudé.

(2) Na pa vezo êt da velec,
Me a vo en roben gwisket,
Ha ma boto 'vo rubannet
Ha ma c'holinetten frizet
Hag eur goèffuren war ma fenn,
'M o 'n êr deuz eur goz dimezell.

Et allez à l'école à Tréguier
Et soyez prêtre avant de nous revenir (1).

Les adieux se font sans phrases : le Breton à jeun est presque toujours un taciturne, son émotion garde le silence. Soit monté sur une haquenée blanche, soit à pied, son mince bagage sur l'épaule et le paquet ficelé de ses livres à la main, *bonjouré* au passage par des figures connues, le cloarec s'achemine vers l'école. L'école c'est souvent Tréguier, quelquefois Saint-Brieuc, quelquefois Nantes, quelquefois même Paris. Vous voyez que l'odyssée peut-être longue. Notre poésie populaire n'ose guère s'y lancer à la suite du cloarec. Pareillement, elle ne souffle mot de sa vie d'études. Il semble que le cloarec lui échappe, dès qu'il est sorti du milieu local. Mais, aux vacances, elle le reprend, car les vacances le ramènent au pays. Il se refait paysan parmi les siens qui le sont restés, il retourne à ses travaux comme à ses plaisirs d'autrefois. On le retrouve aux champs, et on le retrouve aussi sur les routes fleuries des pardons. Même il n'est pas rare qu'il en revienne côte à côte avec une jeune fille, quelque liaison d'ancienne date ou quelque amourette fraîche éclose, aux hasards des danses. Le cloarec plaît aux femmes, à cause de sa mine distinguée, de ses mains blanches, de sa vêture plus élégante que celle du commun, à cause surtout de sa langue habile à manier les mots. Ce sont d'ailleurs de discrètes amours, la plupart du temps sans racines profondes, une sorte de poëme de vacances renoué sans cesse, sans cesse interrompu et qui ne doit s'achever jamais. Toute la trame en est faite de quelques propos vagues échangés aux airs neuves ou sur la margelle d'une fontaine, comme dans les idylles bibliques.

---

(1) Kemerret arc'hant ma mab ker,
Hag ét d'ar scôl da Landréger,
Hag ét d'ar scôl da Landréger,
Ha bét belec, 'roc dont d'ar gèr.

. . . permettez que je vous aide
A poser la cruche sur votre tête (1).

à quoi la *douce* répond, avec une malice naïve :

Merci, jeune cloarec, pour votre bon vouloir
Vous avez trop d'obligeance pour un simple passant (2).

Au départ, on échange des *souvenirs* qui n'engagent à rien ; le jeune homme offre une bague, la jeune fille une douzaine de mouchoirs. Et l'on se dit un *ken a vo* qui souvent est définitif.

Néanmoins, comme celui de tout homme, le cœur du cloarec a ses troubles. En vain, pour les calmer, il s'isole ; en vain il s'absorbe dans ses livres. Il essaie de se donner le change : à l'en croire, c'est le bruit de la veillée autour de l'âtre qui l'empêche de s'abstraire ;

Je ne puis ni lire ni étudier
Avec les rouets des fileuses (3).

Mais non ! si les fileuses vous agacent, o cloarec, c'est que, parmi elles, est assise Jeanne Le Roux

Avec ses grands yeux pleins d'amour (4).

La douce vision hante longtemps le cloarec : elle le poursuit jusqu'à Paris, se glisse entre ses yeux et les textes sacrés. Plus il s'efforce d'oublier, plus il se rappelle. Aussi, quelle angoisse quand lui arrive l'éternelle lettre « cachetée de noir » ! Viens,

Si tu veux voir encore en vie celle que tu aimes,
Si tu veux voir encore en vie ta douce jolie (4).

---

(1) Na ma fermétet d'ho zicour
Harpa ho pichéradic dour.

(2) Trugare, cloarek iaouanc, deuz ho polonté vad,
C'hui c'heùz ar re a vadèlez 'wit eun tréméniad.

(3) N' allân na lenn, na studian
Gant kiri 'r merc'hed o néan.

(4) Gant he daoulagad amourous.

(5) Guélet bew an hini garienn
. . . . . mar ma c'hoant
Da wélet bew ma dousic coant.

La mère du cloarec — qui reçut ses confidences ou qui les devina — remplit envers celle qui se meurt ce suprême devoir : elle prévient l'aimé. Et le voici qui empaquète ses livres trois par trois. Comme il se hâte sur la grand'route, il entend au loin des cloches qui tintent le glas des défunts. Serait-ce pour sa Jeanne ? D'y songer, son cœur défaille. Aux approches de Saint-Germain, il rencontre une charrette qu'un homme conduit. Sur la charrette repose le cercueil de sa maîtresse. Et de courir, tout en larmes, à travers champs, tandis que par les chemins les prêtres vont chantant les obies. Agenouillé maintenant au chevet de l'autel, il supplie Dieu de lui laisser voir encore une fois sa maîtresse, et Dieu l'exauce.

Comme je m'en retournais da l'église
Je vis une belle femme, vêtue de blanc,
Qui me dit : Taisez-vous, ne pleurez pas.
On m'a enlevée de ce monde
Afin que vous puissiez vous faire prêtre (1).

C'est sans amertume que parle la morte. Elle trouve juste de disparaître, puisqu'elle pouvait entraver une vocation. Mais toutes les maîtresses de cloarec ne se sacrifient point avec cette résignation sereine. Si l'amour breton est un feu qui couve en dedans, il ne s'éteint pas toujours sans éclat. Le poëme s'achève alors en drame. Jeanne Le Judec est une de ces maîtresses qui se révoltent contre l'immolation qu'on veut exiger d'elles. Le poëte populaire nous peint en quatre vers son caractère altier :

Jeanne Le Judec est demoiselle
Et ne daigne pas filer sa quenouille

---

(1) Pa zistro's deuz an Ilis
Eur femelen gaër a wélis,
Eur femelen gwisket en guenn....
« Tawet, cloarec, na oélet ket,
Me 'zo deuz ar béd-man tennet.
Ewit ma 'c'héfet da velec.

Si son fuseau n'est pas d'argent
Sa quenouille de corne ou d'ivoire (1).

Elle aime Philippe Ollivier et passe ses journées sur le seuil de sa porte, à ourler pour lui des mouchoirs. Survient quelque commère à la langue maligne :

Petite Jeanne Le Judec, vous m'entendez,
Aussi blonds que l'or sont vos cheveux ;
Mais fussent-ils plus blonds de moitié
Vous n'aurez pas Philippe Ollivier (2).

Ce n'est peut-être qu'un propos en l'air, mais Jeanne Le Judec s'en veut assurer sur l'heure. Elle court chez le vieux Ollivier.

Donnez-moi escabeau pour m'asseoir
Et serviette pour essuyer la sueur
Si je dois être belle-fille en cette maison.
— Belle-fille en cette maison vous ne serez
Il est allé étudier à Paris (3).

Mais elle ne lâchera pas ainsi l'infidèle ! elle n'acceptera pas cet abandon ! Déjà elle se précipite à travers champs pour rattraper le clorec, et quand elle l'a rejoint, elle se cramponne à lui, le supplie avec une colère mouillée de larmes :

Philippe Ollivier, retourne à la maison...
Il y a bien assez de prêtres en Tréguier (4).

---

(1) Janet 'r Iudec 'zo dimezell,
Na briz ket néan hi c'hegell
Nemet hi gwerzid ve arc'hant,
Hi c'hegell corn pe olifant.

(2) Janedic 'r Iudec, c'hui a gleo,
Ken mélen hag aour e ho pleo,
Pa vent mélennoc'h eun anter,
Na pe két Fulup Ollier.

(3) Roët d'in scabel d'azéan
Serviédenn d'em dic'houézan
Serviédenn d'em dic'houézan
Mar ben merc'h caër euz an ti-man
— Merc'h caër en ti-man n' véfet két,
D'a studi da Baris eo êt.

(4) Fulup Ollier, distro d'ar gêr,
Beleïenn 'walc'h zo en Tréger !

Hélas ! prières, pleurs et cris, rien n'ébranle l'immuable ésolution du cloarec, et la délaissée se lamente encore qu'il st déjà loin sur la route qui mène à la prêtrise. Il s'écoule es jours et des mois. Un matin que Jeanne Le Judec s'est ıise à la fenêtre de sa chambre, elle voit passer une troupe e jeunes gens. Ce sont les cloër qui rentrent au pays. Parmi ux se trouve

Le prêtre Philippe Ollivier.

L'ancienne blessure se ravive au cœur de la pauvre fille :

J'ai eu dix-huit amoureux clercs,
Philippe Ollivier est le dix-neuvième,
Philippe Ollivier est le dernier,
C'est lui qui me fendra le cœur. (1)

Ce sanglot douloureux a fait se détourner le jeune prêtre, et, troublé jusqu'au fond de l'âme, sentant renaître en lui la flamme de son amour d'antan, il s'arrête pour crier à Jeanne au passage :

Jeanne Le Judec, si vous m'aimez,
Vous ne viendrez pas à ma première messe ;
Vous ne viendrez pas à ma première messe,
Car vous me feriez faillir. (2)

Mais c'est au tour de la jeune fille de se montrer impitoyable. Si, elle assistera à cette première messe,

Le trouve mauvais qui voudra.

Ce sera là sa vengeance à elle, son châtiment à lui. Le cloarec aura beau se faire humble, suppliant, promettre même toute sa fortune, il ne vaincra pas l'obstination de la Bretonne.

---

(1) Tric'houec'h dous cloarec am euz bét:
Fulup Ollier 'n naontekvet,
Fulup Ollier, 'n diwezan,
Lakaï ma c'halon da rannan.

(2) Janet 'r Iudec, mar am c'haret,
D'am ofern gentan n' deufet két,
N' deufet két d'am ofern gentan
Lakad rafac'h an-on da vankan.

Le jour terrible est venu, la première messe du nouveau prêtre a sonné, et parmi les assistants s'est agenouillée Jeanne Le Judec. Elle poursuit l'infidèle jusqu'au pied des autels ; quand à l'*asperges*, il la frôle, elle le tire par son surplis, et quand il entonne l'office, il entend battre le cœur de Jeanne. Il bat si fort, ce pauvre cœur, qu'un des vicaires demande

Si ce n'est pas la charpente de l'église qui craque ainsi.

Le dénouement fatal approche. La petite Jeanne Le Judec a dit à son père, en rentrant à la maison :

Je vais me mettre au lit car je suis malade,
Et jamais je ne m'en relèvera. (1)

Elle trépasse, mais Philippe Ollivier ne lui survivra pas. Brisé d'émotion, de remords aussi, car il se sait coupable de la mort de cette enfant, il se traîne jusque chez elle, pose la tête sur son sein et exhale à ses côtés le dernier soupir.

Les corps sont sur les trétaux funèbres,
Que Dieu pardonne à leurs âmes.
Ils sont allés dans le même tombeau
Puisqu'ils n'ont pas été dans le même lit. (2)

Cette fin touchante du cloarec qui trépasse, en posant sa tête sur le sein déjà glacé de la bien-aimée, ou en s'agenouillant sur sa tombe fraîche, sert de dénouement, sauf quelques légères variantes, à nombre de *guerziou* bretonnes. (Cf. Rénéan ar Glaz, Janédic ar Marec, Mari ar Moal). Il y

---

(1) Me ia d'am guélé, ha me clan,
Biken anezhan na zavan,

(2) Man ho c'horfo war ar varswskaon :
Doue d'a bardono an anaon !
Et int ho daou er memes bé,
Pa n'int èt er memes guélé.

(LUZEL, — *Guerziou Breiz-Izell*, tome I, p. 407.)

en a toute une catégorie de ces cloër évadés dans la mort, faute d'avoir pu concilier leur amour qu'ils sont incapables d'oublier et leur devoir qu'ils sont résolus à ne point trahir. A ceux-là, la poésie populaire est pitoyable et douce : elle les embaume, en quelque sorte, de ses larmes. Mais il en est d'autres envers qui elle se montre d'une implacable rigueur. Ce sont ceux qui, destinés primitivement aux ordres, munis du viatique intellectuel qui doit y conduire, trompent soudain les espérances que leur famille avait fondées sur eux et ne se servent que pour le mal de la supériorité de savoir qu'ils ont acquise. Nous retrouvons ici la conception toute bretonne que je signalais au début. On n'étudie que pour devenir prêtre. Détournée de ce but, la culture de l'esprit n'est plus chose saine : elle incline l'âme à tous les mauvais penchants : elle devient un instrument de ténèbres, une mystérieuse et terrifiante magie. Dans mon enfance, on ne parlait qu'en se signant d'un certain cloarec Prat qui connaissait mille sortilèges et, pour aller voir ses maîtresses, passait, disait-on, par le trou des serrures.

Quand la complainte du cloarec Javré nous présente son odieux héros, voici en quels termes elle nous le recommande :

Il savait lire et écrire,
Et dire aux gens leur planète ;
De plus, il était blasphémateur
Et aussi violateur. (1)

Mais de toutes les guerziou, celle qui nous donne de la vie et de la mort du cloarec dévoyé, telles que la poésie populaire aime à les peindre, l'image la plus saisissante et la plus forte, c'est, à coup sûr, la ballade de cloarec Chevanz.

---

(1) Gouzout a rê scriva ha lenn
Lâret d'an dud ho flanédenn,
Ouspenn e oa blasfématour
Ha goude 'oa violatour.

(*Guerziou Breiz-Izel* — tome II)

Cloarec Chevanz a été de tout temps l'enfant de prédilection de sa mère. La digne femme rêvait d'en faire un prêtre ; elle a décidé le chef de famille à l'envoyer étudier à Paris ou peut-être à Nantes. Durant sa lointaine absence, elle a veillé à ce qu'il ne manquât de rien : elle a même dépouillé les autres pour son fils le plus aimé. Quand, par exemple, on achetait, dans la maison, de la toile de Hollande pour y tailler des coiffes à la fille aînée, la mère s'en emparait secrètement, et au lieu de coiffes pour la fille, elle en faisait des chemises pour le clerc (1), et la fille sans doute ne s'en plaignait pas, puisqu'il s'agissait de son frère, le prêtre futur.

Ah bien ! voici beau temps que cloarec Chevanz a tourné le dos à la prêtrise. Il a dû rencontrer là-bas le cloarec d'une autre ballade, Ollivier Hamon, le franc viveur, Ollivier Hamon qui se vante de jeter les écus par les fenêtres et de passer dans les tavernes le temps que les autres passent à l'étude (2). Il a dû apprendre de lui les commandements du clerc.

Boire du vin, caresser les filles,
Voilà le devoir du clerc.
Puis coucher la nuit sur le pavé
Se battre, offenser Dieu
Et dépenser du bien sans remords
En fréquentant le bal et la danse (3).

A pareille école, les progrès se font vite : cloarec Chevanz est bientôt plus fort que son maître et ambitionne une gloire

---

(1) Pa vije prénet lien Hollanda
Da ober coeffo d'ar verc'h-héna,
Gant he vamm a vijent oll laket
Da ober rochedo d'ar c'hloarec.

(2) Pa 'c'h ê ar gloer all da studia
Ec'h en-me d'an davarn da éva.

(3) Eva gwin, kanjoli merc'hed
Setu eno déver ar c'hloarec ;
Na cousket en noz war ar pave,
Da gaout cann, blasfemi Doue ;
Ha dispign mado, hep consians
O tarempred ar bal hag an dans.
(Gwerziou — Ollier Hamon — tome II)

encore plus retentissante. D'allure soupte et dégagée, l'air vainqueur, le verbe haut, quand il reparaît au pays, les fllles l'admirent. C'est « le plus beau fils de paysan qui marche ». Il s'est souvenu d'une amourette d'enfance et s'en va tout droit chez le vieil Hélari.

Bonjour et joie en cette maison
Françoise Hélari, où est-elle ?
Et le vieux Hélari répondit
A cloarec Chevanz, quand il l'entendit :
— La petite Françoise n'est pas à la maison
Et n'y a pas été depuis trois ou quatre jours (1).

Il est probable que la mauvaise réputation du cloarec l'a précédé : le vieux Hélari a déjà eu vent de ses désordres et ne se soucie guère de lui laisser voir sa fille. Il court de si étranges racontars sur les cloër qui ont fait fausse route ! On en trouve l'écho dans une *zonn* empreinte à la fois de mélancolie pénétrante et de délicieuse fraîcheur : elle dit ce qu'il faut penser de ces jeunes beaux, farcis de latin, dont les matières onctueuses en donnent tant à croire aux humbles gens. On ne la peut lire sans se rappeler la scène exquise de Marguerite et de Lischen à la fontaine, dans le Faust de Gocthe. Trois flllettes lavent au lavoir : deux d'entre elles chantent, la troisième pleure.

Et disaient celles qui chantaient
A celle qui pleurait (2)
Qu'est-ce qui est cause que vous pleurez,
Jeune fille, dites.....
— Le monde dit que je suis enceinte
Et je ne sais de quelle part ;

---

(1) Debonjour ha joa oll en ti-ma !
Fanchon Helari, pelec'h e-ma ?
Hag Helari goz a lavaras
Da gloarec Chevanz pa glevas :
— Fanchonic er gêr n'emedi ket,
Tri pe bewar de 'zo n'eo ket bét ....

(2) Ma lare 'nn diou a gane
Na d'ann hini oéle :

Ne sais si c'est de la part de la citronnelle
Ou de la part de l'épine blanche ;
Ou à me lever trop matin
Pour sarcler mon jardin (1).

L'aveu cruel coûte à la pauvre fllle : elle s'attarde long-temps encore à énumérer d'autres causes de son état et ce n'est qu'en dernier lieu qu'elle laisse échapper la vraie :

Ou à dormir trois nuits entières
Entre deux draps de lin blanc
A dormir trois nuits franches
Avec un jeune clerc..... (2)

Il n'y avait sans doute pas loin du lavoir, où se larmoyaient ces confidences, à la ferme du vieux Hélari. Ce n'est pas sans raison, en tout cas, que le brave homme se méfie des cloër en général, et de cloarec Chevanz, plus que de tout autre. Quand celui-ci réclame sa maîtresse, il fait bien de lui montrer la porte. Mais on ne se débarrasse pas ainsi de cloarec Chevanz. Cloarec Chevanz ne se paie pas de mots ; il veut sa Fanchonic, il l'aura ; c'est sur un ton d'autorité menaçante qu'il insiste :

Ne restez pas longtemps à discourir,
Et faites-moi vite lui parler (3).

Il a élevé la voix et, à travers les solives du plafond, Fanchonic, qui était dans sa chambre, l'a entendu. Qui sait ?

---

(1) — Petra 'zo kaos ma oélet,
Plac'hic iaouanc, laret.
— An dud a lar ez on brazez,
Na oun ket a be peurz....
N'oun pe a beurz an afrenn
Pe a beurz ar spern guenn
Pe o sével re vintinn
Da c'hwennad ma jardinn.

(2) Pe o cousket ter noz crenn
Etre diou linsell wenn,
O cousket ter nozvez franc
Gant eur c'hloarec iaouanc.....

(3) Na chommet ket pell da discouri !
Ha ma laket prim da gomz gant-hi.

Elle l'avait peut-être aperçu déjà, comme il s'avançait par la route. Peut-être même l'avait-elle appelé de loin, en agitant son mouchoir. Quoi qu'il en soit, la voici qui descend les marches de l'escalier à vis,

Portant une bouteille de vin et un verre
Et une bonne miche de pain blanc (1).

pour souhaiter la bienvenue au cloarec. Avec quelle grâce ne l'accueille-t-elle pas !

Mangez et buvez, jeune clerc,
Pendant que j'irai prendre de l'eau pour préparer le souper
Mangez, buvez, faites bonne chère
Moi, je vais chercher de l'eau au puits de mon père (2).

C'est la coutume bretonne que la jeune fille fête ainsi son galant, quand il la reconduit chez elle ou qu'il la vient voir. Mais ici le galant répond de façon bien étrange à ces avances hospitalières. Il donne à sa maîtresse trois soufflets qui l'abattent sur l'aire de la maison, et nous assistons alors à une scène qui nous reporte aux temps sauvages. Après avoir jeté à terre la pauvrette, cloarec Chevanz fond sur elle, comme une brute, et en abuse « à sa volonté ».

Devant sa mère et devant son père ;
Quel crève-cœur c'est là pour eux ! (3)

Ne cherchez point d'explication à cette inconcevable violence : le barde n'en donne pas, parce qu'il n'y en a pas ; ou plutôt si ! il y en a une, et c'est la moralité même de la ballade, à savoie qu'un cloarec fourvoyé est capable de tout, et qu'il n'y a pas d'excès dégradants auxquels il ne puisse se porter. Ce n'est désormais qu'un fanfaron de vices, affiné pour le mal, et qui se délecte en sa bestialité. La poésie popu-

---

(1) Gant-hi boutaillad-winn ha gwérenn,
Hag eur vichen-vad a vara-gwenn.....

(2) Debret hag évet, ha gret cher vad,
Me'c'ha da wit dour da buns ma zad ....

(3) Dirag he mamm ha dirag he zad.... .
Honnes a zo d'hè eur galonad !

laire veut nous le rendro odieux : son but sera d'autant mieux atteint que les crimes de cloër nous paraîtront plus illogiques et révolteront davantage notre concience. Elle a, dans ses partis-pris, une sorte d'habileté littéraire qui avive les contrastes et nous met dans la nécessité d'adopter ses préférences comme de partager ses aversions. La légende de cloarec Chevanz s'est sans doute formée autour d'un noyau réel : le viol d'une jeune fille par un clerc. Quelques-unes mêmes des circonstances que relate la complainte doivent avoir été prises sur le vif ; mais d'autres aussi ont été omises à dessein, celles, par exemple, qui, sans justifier l'action du cloarec, pouvait en atténuer la barbarie. Des promesses réciproques n'avaient-elles pas été échangées, le jour du départ ? La douce les avait-elle tenues ? De retour au pays, après une longue absence, le cloarec ne l'avait-il pas retrouvée infidèle aux anciens serments ? Ne faut-il pas rejeter sur le compte de la colère, cette démence momentanée, les atrocités auxquelles il se livre ? Ce sont là autant de questions qui nous semblent rationnelles, mais que la poésie populaire écarte de propos délibéré. Elle n'admet pas qu'on les pose. Le peuple juge toujours à l'emporte-pièce : son verdict ne connaît pas de nuances. Et le barde est l'interprête du peuple : il épouse aveuglement ses enthousiasmes et ses haines, stigmatise ses réprouvés et transfigure ses héros. C'est ainsi que le cloarec Chevanz et ses pareils, doivent nons apparaître comme des chenapans absolus. L'art naïf de l'aède populaire ne néglige rien pour soulever notre dégoût, lorsqu'il s'agit du *violateur*, pour attendrir notre sympathie, quand il s'agit de la victime. Qu'elle est touchante et chrétienne, la mort de Françoise Hélari ! Elle quitte la terre, en laissant une consolation pour chacun, même pour son meurtrier. Son père n'aura pas à rougir de son opprobre, puisqu'elle l'emporte dans la tombe, ainsi que la Lucrèce antique. Quant à celui qui la déshonore et qui la tue, elle l'aime plus

que jamais : elle pratique, en tout cas, à son égard, la sublime loi du pardon.

Le jeune prêtre demandait
A Françoise Hélari, en la confessant :
— Françoise Hélari, dites-moi,
Que demandez-vous que l'on fasse au clerc ?
— Je ne demande pas qu'on lui fasse rien,
Je le recommande à Dieu (1).

Noble et simple parole que le confesseur rapporte textuellement au cloarec, quand celui-ci (remords tardif ou colère inassouvie) s'informe des derniers moments de sa maîtresse!

Le voici maintenant en prison. Il n'est pas jusqu'aux *geôlières* qui ne se laissent séduire par les discours insinuants des clercs. Notre cloarec obtient de la sienne qu'elle aille trouver le vieux Chevanz et sollicite son entremise.

Dieu ! que de biens il y a en cette maison,
Et votre fils est à pourrir en prison !
Et votre fils est à pourrir en prison,
Quand vous avez les moyens de payer sa rançon ! (2).

Mais elle tombe mal, la tendre geolière. Voilà trop longtemps que le père se laisse extorquer les écus par les supplications de sa femme ; trop longtemps qu'il délapide son épargne à payer les fredaines de son fils. La mesure est comble cette fois. Les vieilles lies lentement amassées s'expectorent d'un seul coup, débordent en récriminations amères. Tout remonte aux lèvres du vieux, même le souvenir de la toile de Hollande. Son fils en est à la quatrième esca-

---

(1) Ar bèlec iaouanc a c'houlenne
Euz Fanchon Hélari, p'hi c'hovesaë
— Fanchon Hélari, d'in-me laret,
Petra laret d'obér d'ar c'hloarec ?
— Me n' laran netra d'ober d'éhan
Da Zoue 'recommandan anéhan !

(2) Doue ! ar mado'zo en ti-ma,
Hag ho mab'zo er prizon o vreïgna (bis)
Ha c'hui mado d'ac'h d'hen acuita !

pade. On l'a déjà sauvé des trois autres ; maintenant qu'il aille se faire pendre.

Dussè-je avoir mon fils pour un sou,
Geolière, je ne solderai pas sa rançon ;...
Dussè-je avoir mon fils pour un baiser,
Je ne le délivrerai pas de la pendaison !...
Je voudrais que ce fût fini de lui !...
J'ai à la maison de braves enfants
Qui vont travailler aux champs (1).

A la bonne heure ! il se reconnaît en eux : ils n'ont pas appris le le latin, ceux-là, mais ils perpétueront l'œuvre paternel, ils se conduiront en Bretons issus de bonne souche bretonne.

L'autre, lui, n'a fait que boire
Et rimer des chansons pour chanter (bis)
Et aller ensuite courir les filles (2).

Croyez que, dans cette malédiction d'un père, c'est la vindicte même du peuple qui se fait jour contre les cloër qui tournent mal. Il a prévu leurs crimes. Il applaudit à leur supplice, avec une sorte de joie farouche. Leur science, ne les ayant pas menés à la prêtrise, les conduit tout droit au gibet.

Tous les clercs, arrêtés à mi-voie des ordres, ne périssent pourtant pas de mort infâmante. A côté de ceux qui, en tuant, lèsent la morale publique, il y a ceux qui tuent, pour la sauvegarder. On voit ainsi se dresser, par places, dans nos vieilles ballades de grande figures épiques, des espèces de paladins du droit des humbles, en qui le peuple salue ses vengeurs naturels

---

(1) Ha p'am be ma mab wit eur gwennec,
Jolières, n'hen acuitinn ket !...
Ha p'am be ma mab ewit eur pok,
N'hen acuitinn ket diouz ar groug
Me garie a ve fin anehan !...
Me'meuz er gèr bugale vad
Ha'c'h a d'ar parc da labourad...

(2) Met hennes na ra nemet eva,
Dont da rima zonnio da gana (bis)
Ha monet goude da verc'heta...

et dont le sanglant penn-baz accomplit une besogne de justice. Ce sont d'héroïques redresseurs de torts, de vrais Celtes d'autrefois, épris d'idéal, prêts à s'entremettre pour toutes les nobles revendications, dignes, malgré leurs origines roturières, de communier à la Table Ronde, avec les chevaliers des *gestes* antiques.

Il n'est pas rare, aujourd'hui encore, quand on voyage en terre bretonne, de rencontrer çà et là, d'anciennes demeures féodales, plus ou moins transformées, autour desquelles planent de sinistres légendes. Là vécurent jadis des générations de condottières qui, dans l'intervalle des expéditions, pour égayer leur solitude, occupaient leurs loisirs à chercher noise aux paysans ou à déshonorer leurs filles. Nos guerziou regorgent de leurs méfaits : elles ne prononcent leurs noms qu'avec terreur, mais on les sent animées contre eux d'une haine sourde et profonde. Ce n'est pas sans raison. Ces tyrans locaux sont, en effet, d'autant plus cyniques qu'ils se croient sûrs de l'impunité. Rozmelchon ou Coat-Trèdrez, ils ne se complaisent que dans le crime et ils y apportent d'étranges raffinements. Non contents d'attirer ténébreusement les fillettes dans leurs manoirs, ils les vont enlever, en plein jour, aux aires neuves, et ne dédaignent pas, pour choisir le gibier plus à l'aise, de se mêler aux jeux des vilains. Mais le peuple a parfois sa revanche, et c'est le cloarec qui la lui fournit. Le claorec a rapporté, de son passage à travers les livres, le sentiment de sa dignité d'homme : il a pris de lui-même une conscience plus nette que le vulgaire ; il ose ce que ses pères n'auraient pas osé, et tient hardiment tête à ces hobereaux dont il a mesuré la valeur, car il les a parfois coudoyés aux écoles.

Le vieux Calvez ne laisse plus sortir sa fille Fiecca, parce que le marquis de Guerrand rôde autour d'elle. Il a peur du loup et garde la brebis au bercail. Il la confie pourtant, après quelques hésitations, à son amoureux, cloarec

Lammour qui l'a rassuré, d'un air brave, en serrant, dans sa main, son penn-baz. Cloarec Lammour s'est dit, à part lui, qu'il était temps de mettre à la raison le marquis de Guerrand ; il sait qu'il le rencontrera à l'aire neuve, et voilà pourquoi il veut à toute force y conduire Fiecca Le Calvez. Il est d'ailleurs plein de résolution et de calme : c'est en fredonnant un air qu'il attend que Fiecca ait flni de s'habiller.

Nous sommes à l'aire neuve : cloarec Lammour et sa maîtresse s'y promènent, tout pimpants dans leurs beaux habits. Le marquis de Guerrand les a croisés et le rouge lui est monté au visage. Il a compris que cloarec Lammour n'était venu là que pour le braver. Il s'avance donc jusqu'à lui, et, le saluant :

Clerc, ôtons nos pourpoints
Avant de commencer les luttes (1).

Des luttes ! fi donc ! ce sont combats de rustres : cloarec Lammour a mieux à servir au gentilhomme.

Sauf vôtre grâce, je ne suis pas lutteur ;
Jouer de l'épée, si vous le voulez (2).

Et le duel s'engage, le rude joûte de la flamberge et du bâton. Le flamberge raille d'abord, tout en s'escrimant, mais le bâton l'a bientôt fait taire, et elle serait déjà hors de service si elle n'en avait appelé dix-sept autres à la rescousse. Car les seigneurs de nos ballades ne brillent guères par leurs scrupules chevaleresques, dans leurs querelles avec les manants, Quand le manant a l'avantage, le seigneur, violant toutes conventions, porte à ses lèvres le sifflet d'argent qui pend à son cou, et de tous côtés surgissent ses pairs pour lui prêter main-forte.

---

(1) Cloarec, diwiscomp hon porpanjo
Ewit commans ar gourenno.

(2) — Zalv ho crâz, gouréner n'on ket,
C'hoari ar c'hleve, mar caret.

Cruel eût été le cœur de celui qui n'eût pleuré
S'il avait été à l'aire neuve,
En voyant dix huit jeunes gentilshommes
Dégaîner leurs épées contre un paysan ! (1)

Dix-huit contre un ; n'importe ! Le penn-baz tournoie, terrible, au-dessus des têtes et s'abat sur elles, comme le fléau sur les gerbes. C'est un groupe vraiment saisissant et digne de tenter un pinceau, que ce paysan acculé par dix-huit épées, étreignant d'un bras sa douce, terrassant de l'autre, avec une sorte d'ivresse sauvage, ses agresseurs épouvantés (2). A demi-vaincus, à demi-morts, ils ne se sauvent que par une astuce déloyale. Le traitre Locmaria fait mine de capituler ; il rend son épée à Cloarec Lammour, en témoignage que c'est lui qui l'emporte. » Et le clerc, sans défiance, jette loin de lui son penn-baz. Mais les dix-huit épées le transpercent aussitôt de part en part. Le marquis de Guerrand ne gagnera rien d'ailleurs à cette odieuse lâcheté. Fiecca Le Calvez préférera suivre son doux cloarec dans la mort que l'infâme meurtrier à son château.

Cette épopée de cloarec n'est pas unique dans notre poésie populaire : je ne l'ai choisie qu'entre dix autres dont chacune est à sa façon un chef-d'œuvre (Cf. Jannedic ann Titro, Yves Guillou, etc...). De semblables exploits font passer dans l'âme du peuple un tressaillement héroïque et communiquent à quelques-uns de ses chants je ne sais quelle émotion grandiose qui rappelle certaines pages de l'Iliade.

J'arrête ici cette étude sur le cloarec ; je n'ai pas eu la prétention d'épuiser le sujet, mais seulement d'en indiquer les traits essentiels. Il resterait à examiner un autre aspect de la

---

(1) Cri a galon nep na oelge,
E leur newe nep a vije
Welet trîc'houec'h den-gentil iaouane
Dic'houinet oll war eur païzant.

(2) Hag an-he oll a discare
Derc'hel he dous eu hez goste.

physionomie du cloarec : non plus le cloarec chanté, mais le cloarec qui chante. Il y a toute une catégorie de nos *zonn,* très intéressante et très riche, qui est due tout entière à son inspiration. Je laisse volontairement de côté cette partie, parce qu'elle relève plutôt de la littérature que de l'histoire.

A. Le Braz.

III.

LA VIE DE SAINT GWENNOLÉ, abbé

MYSTÈRE BRETON EN UNE JOURNÉE ET SIX ACTES.

Saint Gwennolé fut un des premiers colonisateurs et civilisateurs de notre pays, vers la fin du V^e^ siècle. Sa vie, écrite vers 880, par un moine de l'abbaye de Landévénec, nommé Wrdistén ou Gurdestin, est le monument écrit le plus ancien qni existe sur l'histoire de notre Cornouaille.

Gwennolé naquit de 463 à 467, au lieu appelé aujourd'hui encore Ploufragan, sur la baie de Saint-Brieuc, et où son père Fragan ou Fracan, fuyant l'anarchie et la peste qui régnaient dans l'île de Grande-Bretagne, avait débarqué, de 460 à 465 (1), avec un petit nombre de compagnons. Il y fonda ce qui s'appelle un *plou,* ou paroisse, qu'on nomma Ploufragan *(Plebs Fracani)*. Sa mère avait nom Guen, en latin *Alba*. Il avait deux frères et une sœur plus âgés que lui, et nés dans l'île, avant l'émigration. Leurs noms étaient Jacut, Weithnoc ou Vénoc, Vénec et Chreirbia ou Clervie (2). A l'âge de sept ans, Gwennolé fut envoyé à l'école de saint Budoc, qui avait une grande réputation de science et de sagesse. Il habitait une toute petite ile, nommée *Laurea* ou des Lauriers, *Lavrec* en breton, qui n'est séparée de l'île de Bréhat que par une grève étroite, laquelle découvre à marée

---

(1) Je prends toutes mes dates dans l'introduction, par M. de la Borderie, du Cartulaire de Landévénec, qui vient d'être publié sous les auspices et aux frais de la *Société archéologique du Finistère.*

(2) Suivant les traditions galloises, *Guen trimammis,* ou *teirbron,* en breton, aurait eu un quatrième fils, nommé Cadvan, ou le guerrier, parce qu'il se serait distingué dans les guerres contre les Saxons, dans l'île de Bretagne. M Le Men a essayé d'identifier ce Cadvan avec Gweithenoc ou Vénoc, Vénec, par la raison que Cadvan ne serait qu'un surnom, qui aurait prévalu sur le nom véritable.

(Voir *Bulletin de la Société archéologique du Finistère,* t. II — 1875 — p. 107).

basse, de sorte qu'on y peut aller à pied sec, de Bréhat. Vers l'âge de 23 ans, il quitta Budoc, accompagné de douze moines, avec lesquels il s'établit d'abord dans nne petite île située à l'embouchure de la rivière du Faou, et qui portait le nom bizarre de *Topepigia insula*. On l'appelle aujourd'hui l'île de *Tibidi*, ou maison de prière, oratoire, en breton. Mais, l'étroitesse et l'aridité de cet îlot les obligèrent, après un assez court séjour, à quitter ce roc inhospitalier. Ils allèrent alors s'établir à peu de distance de là, sur la côte opposée, au sud-ouest, dans un endroit boisé et abrité, à qui cette situation privilégiée valut le nom de Lann-Tévénec ou Landévénec, c'est-à-dire monastère bien abrité, *apricus,* en latin. Ils y bâtirent, en effet, un monastère et une église, vers 489 à 491.

Ce lieu, jusqu'alors inculte et inhabité, fut bientôt défriché, rendu fertile et devint pour le pays un vrai foyer de civilisation. Les bienfaits de toute sorte, tant temporels que spirituels, dont Gwennolé combla ceux qui se réunirent autour de lui, et plus encore, peut-être, ses relations avec Grallon et la conversion de ce puissant roi ou comte de Cornouaille, qu'on lui attribue, rendirent son nom populaire et répandirent au loin le bruit de ses vertus et de sa sagesse.

Il eût été étonnant, qu'à tous ces titres, le peuple se fût contenté de l'associer à Grallon, dans la légende de la submersion de la ville d'Is, et ne lui eût pas consacré un de ces jeux scéniques, dans la langue nationale, qu'il appelle *tragédies*, mais que nous croyons devoir nommer, moins prétentieusement, *mystères,* à cause de leur ressemblance avec les mystères français du moyen-âge. Aussi, n'y a-t-il pas manqué, et nous avons, arrangée et dialoguée pour la représentation en plein air, devant le peuple assemblé, la *Vie de saint Gwennolé, abbé,* en six actes et une journée.

Le père Grégoire de Rostrénen, dans la préface de son *Dictionnaire Français-Breton,* de 1732, et dom Louis

Le Pelletier, dans son *Dictionnaire de la langue bretonne,* de 1752, en font mention. Le premier parle d'un *livre*, ce qui semble impliquer un imprimé, et le second dit, au mot *loman*, colonne 548 : « Le mot *loman,* « dans la vie de saint Gwennolé, dont j'ai une *copie* de 1580, « est une qualité donnée à Fragan, père du saint. » De sorte que le doute est permis sur l'existence d'un *livre* véritable, c'est-à-dire d'un imprimé, attendu qu'on n'en connaît, jusqu'aujourd'hui, aucun exemplaire. Dom Le Pelletier a largement mis à contribution sa *copie*. M. de la Villemarqué, dans un travail très intéressant, sur un fragment manuscrit du même mystère, provenant de la collection de M. de Penguern (1), a pris la peine de relever toutes les citations qu'en a faites le savant bénédictin, dans son Dictionnaire, et il en a compté trente-cinq. La langue de ces citations est bien d'accord avec la date de 1580.

Notre Président, toujours en quête et comme à l'affut des monuments perdus ou rares de notre ancienne littérature nationale, a entrevu, un moment, l'espoir de pouvoir mettre la main sur un exemplaire de cet introuvable bouquin, car l'existence d'un imprimé me semble probable, d'après tous les renseignements qu'il a recueillis. Mais hélas ! il a été déçu, et tout espoir semble aujourd'hui évanoui (2). Pourtant, on nous assure que, dans une bibliothèque du Léon, riche en imprimés et en manuscrits bretons de toute sorte, il existe aussi un exemplaire, imprimé sans doute, de la Vie de Saint Gwennolé ; mais, le propriétaire serait resté inflexible, jusqu'aujourd'hui, aux prières les plus instantes faites pour en obtenir communication. Nous pensons toutefois que la personne à laquelle nous faisons allusion ne pous-

(1) Voir *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XV — 1888 — p. 195.

(2) Le correspondant de M. de la Villemarqué à la recherche de l'exemplaire qui lui avait été signalé s'exprime de manière à faire croire à l'existence d'un imprimé. Il parle, en effet, de précieux *volume, livre* curieux, précieux *bouquin.*

sera pas plus loin la résistance, et quelle autorisera, sans tarder, à prendre communication et copie d'un document si rare et si précieux pour nous tous Bretons.

Dans cette situation, que nous reste-t-il à faire ? Nous rabattre, en attendant mieux, sur les copies modernes, et sans doute plus ou moins remaniées, quant à la langue, qu'il est possible de retrouver, dans le peuple. Mais, ces copies sont aussi très rares, et, malgré toutes mes recherches, depuis plus de trente ans, je n'ai jamais pu m'en procurer qu'une seule. Je l'ai trouvée, en 1848, au village de Roc'h-laz, dans la commune de Saint-Michel-en-Grève, chez un paysan amateur de théâtre breton et nommé Thomas. Il ne voulut pas me céder son manuscrit, copié par lui-même, péniblement, longuement, pendant ses heures de loisir, mais, il consentit à me le prêter. J'en pris moi-même une copie exacte, et c'est celle que je donne ici. Si, plus tard, comme je l'espère, il s'en découvre un manuscrit plus ancien, ou, mieux encore, un imprimé de 1580, il sera très intéressant de pouvoir constater, par la comparaison des deux textes, quels sont les changements et les altérations que subissent nos vieux mystères en passant successivement par les mains de plusieurs copistes. Je crois que ces changements et ces altérations portent sur la langue seulement, et se bornent à quelques mots substitués à d'autres mots plus anciens, tombés en désuétude, et que le copiste ne comprenait plus. La charpente, la marche et les épisodes du drame doivent être restés intacts, à très peu de chose près (1).

Comme toujours, pour les œuvres de ce genre, le nom de l'auteur est resté inconnu. J'ai pensé un moment que ce pouvait être un moine de l'abbaye de Landévénec, au XVI[e]

---

(1) En 1864 et 65, j'ai déposé à la Bibliothèque Impériale, aujourd'hui Nationale, à Paris, environ cinquante manuscrits de mystères bretons, parmi lesquels se trouve aussi une *Vie de Saint Gwennolé*, mais qui ne diffère que très peu de celle-ci.

Un savant celtisant, qui, sur ma demande, a bien voulu faire des recherches dans le fonds celtique de la Bibliothèque Nationale, m'assure qu'une *Buhez*

siècle, ou du moins quelque clerc lettré, qui aurait eu connaissance du manuscrit de Wrdisten, soit directement, soit par la tradition orale. Dans le commencement de son drame, en effet, on trouve comme des souvenirs du cartulaire de Landévénec, ou peut-être même du livre de Gildas *De excidio Britanniæ;* par exemple, quand il parle de l'anarchie, de la peste et des désordres de tout genre qui désolaient l'île de Bretagne, au temps de l'émigration. Ce qui paraît indubitable, c'est qu'il devait avoir une certaine instruction et qu'il savait même un peu de latin, comme le prouve sa parodie du *Credo* (p. 88) et le nom d'*Alba*, qu'il donne à la femme de Fragan, au lieu de *Gwenn,* qui est le nom breton, le nom populaire. Mais aussi, il tombe bientôt dans de telles hérésies historiques et autres, qu'on est obligé de s'en tenir au doute.

La pièce est certainement antérieure à la première édition des *Vies des Saints de Bretagne,* par Albert Le Grand, qui est de 1636 ou 37, c'est-à-dire environ 56 ans avant l'auteur de notre mystère. Et pourtant, le père Albert et lui se trouvent d'accord, sur certains points, où ils sont en complet désaccord

---

Sant Gwennolé, sous forme de mystère, existe aussi dans les manuscrits de la collection de Penguern, et plus rapprochée, paraît-il, quant à la langue, de la copie ou de l'imprimé du XVI[e] siècle, connu du père Grégoire de Rostrénen et de dom Le Pelletier. Voici, du reste, ce qu'il m'écrit à ce sujet :

« J'ai trouvé, dans un des manuscrits qui font partie de la collection de M. « de Penguern, et portant le titre de : *Mystère de Saint Gwennolé*, le passage « reproduit par M. de la Villemarqué, dans le *Bulletin de la Société archéolo-* « *gique du Finistère*, t. XV, p. 198. Ce mystère a été copié en 1767 ; mais, le « texte que M. de la Villemarqué a donné dans le *Bulletin* a été profondément « modifié par le soin que l'on a pris de remplacer les mots français par des « expressions vraiment bretonnes. (Ne serait-ce pas là l'œuvre des copistes successifs, *modernisant* la langue, en se rapprochant de nous) « Ces mots « français se rencontraient-ils déjà dans la *copie* mentionnée par D. Le Pelle- « tier ? M. de Penguern les a-t-il supprimés, et ce fragment que nous avons « sous les yeux est-il un essai corrigé sur l'exemplaire de 1767 ? (Je ne le pense pas). « En le marquant des lettres B. N. ne voulait-il pas indiquer les « modifications qu'il avait apportées à ce passage du texte de 1767, dont il « était propriétaire ? Les douze derniers vers ne sont pas dits par *Gwenn*, « mais bien par Fragan, qui les chante sur le ton : *Vexilla*. La femme de « Fragan est appelée *Alba* et non *Gwenn*. Le premier prologue contient une « vingtaine de vers qui se retrouvent mot pour mot dans le mystère de la « *Création du monde.* »

Dans notre version, les 12 vers auxquels il est fait allusion plus haut se réduisent à huit, chantés moitié par Fragan et moitié par Alba, et aussi sur le ton de : *Vexilla.*

avec l'histoire, comme, par exemple, le désastre de la ville d'Is et le gouvernement du pays de Léon confié par Grallon à Fragan, deux fables dont il n'existe aucune trace, dans le Cartulaire de Landévénec. Du reste, cette vie de saint Gwennolé me paraît être la plus mal informée de toutes celles contenues dans le livre du charmant mais trop crédule hagiographe, bien qu'il dise avoir consulté *les légendaires manuscrits* de l'abbaye de Landévénec ; il est vrai que, par ces mots, il ne désigne pas clairement l'œuvre de Wrdisten, dont il n'a, sans doute, jamais eu connaissance. Pour donner une idée de ses erreurs et de ses fantaisies historiques, il suffira de dire qu'il fait de Fragan le neveu du *valeureux et magnanime prince Conan Mériadec,* qui lui donna le gouvernement des comtés de Léon et de Cornouaille ; qu'il ne parle pas de l'école de saint Budoc, dans l'îlot Lavrec, mais qu'il envoie, au contraire, saint Gwennolé à l'école de saint Corentin. Il le fait séjourner ensuite dans l'île de Sein, d'où il revint en terre ferme avec ses disciples, sans le secours d'aucune embarcation, *en marchant sur l'eau aussi fermement que si c'eût été un rocher.* Il nous parle du roi Grallon *donnant des tournois dans la ville d'Is,* et de nombre d'autres fables pareilles (1). Or, il n'est pas fait, dans le Cartulaire, la moindre mention de la ville d'Is. C'est une pure légende que tout ce qu'on raconte là-dessus, et qui n'est pas particulière à la Bretagne, car on la retrouve bien ailleurs, et sous des latitudes fort éloignées de nous.

Le mystère donne pour successeur à Gwennolé, comme abbé de Landévénec, non Gwennaël, comme le Cartulaire, mais Riou, qui est le même que le Rioc, dont nous parle Wrdisten. Rioc était ami et disciple de Saint-Gwennolé, qui, comme preuve d'affection, accepta de lui, pour l'abbaye, le don d'une petite terre, *donum preparvum,* quoiqu'il eût

(1) Dom Lobineau, qui a lu le Cartulaire de Landévénec, est mieux informé, dans ses *Vies des Saints de Bretagne.* Il appelle le saint *Guignolet,* qui est la forme populaire, surtout en français.

refusé de rien accepter du roi Grallon, qui ne fut jamais ni fondateur ni donateur de Landévénec, comme on le croit généralement (1).

Puisée dans le fonds de l'histoire et des vieilles traditions bretonnes, la pièce, sans rappeler Shakespeare, n'est pas dénuée d'intérêt dramatique, et quelques scènes ont du mouvement, de l'originalité et du pathétique, par exemple, celles de la catastrophe de la ville d'Is et de la peinture de l'anarchie qui règnait dans l'île de la Grande-Bretagne. La liberté de la pensée se manifeste aussi, avec une grande hardiesse, dans certaines scènes et certains accents de révolte, qui rappellent la philosophie sceptique du XVIII^e^ siècle. Il serait intéressant de pouvoir constater, sur une version plus ancienne, s'ils sont bien de la fin du XVI^e^ siècle, ou d'une date plus rapprochée de nous.

On doit remarquer encore la bizarrerie des noms de la plupart des personnages, sauf ceux qui sont historiques. Où l'auteur a-t-il été chercher, par exemple, des noms tels que ceux-ci : Piquès, Dourva, Xelson, Fardas, Mantar, Isméneo, Aristolo, Adrispan, Belgar, Dodin, Flor, Boucan, Morzo, Astoria, Serru, Mistral, Vulmig, Tulpodo, Judara, Stérido ? Dans son imagination, sans doute, car je ne me rappelle pas les avoir rencontrés nulle part ailleurs, sauf deux ou trois, peut-être, que je crois avoir vus dans des mystères français du moyen-âge.

Notre mystère est souvent entremêlé de morceaux chantés, comme un opéra-comique de nos jours. Les paroles de ces chants sont dans un mètre différent du dialogue ordinaire, et presque toujours en vers de huit pieds. Ce sont les prières et invocations à Dieu, et les messages des anges qui sont ainsi psalmodiés. Ce mélange de chant et de récitatif, sur le ton de la mélopée consacrée, me semble encore une marque d'une certaine ancienneté, car on le rencontre rarement

(1) Cf. de la Borderie, dans l'introduction du cartulaire de Landévénec.

dans les pièces du XVIII^e^ siècle et du commencement du XIX^e^ siècle.

La *Vie de saint Gwennolé* se joue en une seule journée et est divisée en six actes. Il n'y a ni prologues ni épilogue, du moins dans notre copie, ce qui est contraire aux rites et aux habitudes du théâtre populaire breton. Il semble que la pièce devait se terminer après le désastre de la submersion de la ville d'Is ; mais l'auteur tenait à nous exposer quelques-uns des miracles et la mort du saint, qu'il n'avait pu placer dans le cours de l'action scènique, et c'est, sans doute, ce qui nous a valu ce sixième acte.

La langue est moderne, sans être pourtant trop francisée, et même quelques mots ont été conservés que le copiste n'a pas compris. J'ai toujours respecté le texte de la copie de Thomas, et ne me suis permis que quelques contractions, ou l'addition ou la suppression de quelque particule insignifiante, lorsque le vers était trop long ou trop court ; il en est même resté encore un assez bon nombre qui excèdent ou n'atteignent pas la mesure ordinaire, qui est de douze pieds. Le dialecte est celui de Tréguier.

J'ai partout substitué le *c* au *k*, où ce dernier ne m'a pas paru indispensable, comme par exemple dans *ket, ken, ker, kentel*, etc., pour éviter l'emploi de *qu*. L'introduction du *k* dans l'orthographe bretonne est récente, et on le trouve assez rarement dans nos textes imprimés les plus anciens, dans *Buhez santès Nonn*, par exemple. Dans les noms propres, dont l'orthographe n'a pas dû beaucoup varier, on ne trouve jamais Pennec, Talec, Lagadec, Troadec, Bêlec, Cloarec, Carnac, etc. avec des *k* ; mais toujours des *c*. Pourquoi changer, alors, puisque le *c* rend le son voulu, et qu'il est consacré par l'usage,

Quem penes arbitrium est et jus et norma loquendi.

Quimper, le 12 mars 1889.

BUHEZ SANT GWENNOLE

Tragedienn brézonec

EN UN DEWEZ HA C'HOUEC'H ACT

ACT KENTA

Scènenn Kenta.

Ar roue GRALON, FRÉGAN he genderv, JOBIC, DOURVA, prinsed ar roue, FLOR, STÉRIDO, HAMERI, chèvalerienn.

GRALON a gomz.

Dré c'hraz an Eternel, a zo crouer d'ar bed.
Me zo roue puissant ; Gralon ez on hanvet.
Ar pouar 'zo ganin da c'houarn ar Vretoned,
Pere deûs rentet d'in peb henor ha respect ;
Holl emant dindan-on hag em c'homandamant,
Dâlec ar gêr a Vrest, bet 'ar gêr a Wenngamp ;
Houma ma c'hapital, Is, ar gêr muia c'harmant,
A gèment 'zo savet indan ar firmamant.
Ann héritach 'deu d'in dimeus ma zudo coz ;
Emon en plijadur, hag ebars ma repos ;
Na eus med Breiz-Meuris a raë chagrin d'in,
Na reont, a glevan, nemed 'n em saccajin.
Hounès kaera enès 'zo en toues ma mado,
Hag na arru en-hi med peb-seurt horeurio ;
Med c'hoant am eus da harz' kement eûz a valheur ;
Dre-ze m'ho gra, kenderv, gouarner en Breiz-Meur ;
Enò 'man ho kestel hag oc'h holl leuveo ;
Setu ma bolante ; a c'hui ha accepto ?

FRÉGAN.

Gralon, ma c'henderv kèr, roue ar gêr a Is,
Me accept kement-ze, certenn gant honestis,
Med necesser eo d'ech ober embann dre gêr
Penaos ez on hanwet da voût ho gouarner.

LA VIE DE SAINT GUENNOLÉ, ABBÉ

Tragédie bretonne

EN UNE JOURNÉE ET SIX ACTES (*)

PREMIER ACTE

Scène première.

Le roi GRALON, FRAGAN, son cousin, JOBIC, DOURVA, princes du roi ; FLOR, STÉRIDO, HAMEURI, chevaliers.

GRALON, parle.

Par la grâce de l'Éternel, le créateur du monde,
Je suis un roi puissant ; je suis nommé Gralon.
Le pouvoir est avec moi de gouverner les Bretons,
Qui m'ont rendu tout honneur et respect ;
Tous, ils sont sous moi et à mon commandement,
Depuis la ville de Brest, jusqu'à la ville de Guingamp.
Celle-ci (est) ma capitale, Is, la plus charmante ville
De toutes celles qui ont été bâties sous le firmament.
(Cet) héritage me vient de mes ancêtres (1).
Je suis (ici) dans mon plaisir et mon repos. [du chagrin.
Il n'y a que les habitants de la Grande-Bretagne qui me donnent
Ils ne font, d'après ce que j'entends, que se massacrer (2).
C'est-là la plus belle île qui soit parmi mes biens,
Et il n'y arrive que toutes sortes d'horreurs ;
Mais, je veux empêcher tant de malheur ;
C'est pourquoi je vous fais, mon cousin (3), gouverneur de la
Là sont vos châteaux et toutes vos rentes : [Grande-Bretagne.
C'est là ma volonté : acceptez-vous ?

FRAGAN.

Gralon, mon cher cousin, roi de la ville d'Is (4),
J'accepte cela, certes, avec *honnêteté* (reconnaissance).
Mais, il est nécessaire que vous fassiez publier par la ville
Que je suis nommé pour être leur gouverneur.

(*) Les notes sont renvoyées à la fin de la pièce.

GRALON.

Kement-ze vezo grêt, heb dâle pell-amzer,
M'hen graï emban warc'hoas, dre vouez ma zrompiller ;
Ouspenn e roïn d'ec'h un neubeut soudarded
D'ho tifenn en hò ti, gant aoun 'vec'h ataquet;
Petra 'lâret, prinsed, war 'r pez a broposan ?
Na oc'h ket drouc-contant dimeus ar pez a rân ?

JOBIC.

Monarc puissant, beteg an devès a hirie
Oc'h oberou 'zo bet mad, ha breman int ive ;
Na eus hinin anhê a lavarfe certen
'Pe grêt injustis d'hê, nac ive da nep-den.

DOURVA.

Chalmet 'on eus ann titr a roët d'ho kenderv,
D'hen beza lacaët en Breiz-Meur gouarner,
Rag hen ê 'r puissanta deuz ann habitanted,
Dre-ze 'dle boud roue, med drezoc'h commandet.

GRALON.

Ac'hanta ! me raïo d'anaout anezhan.
Dre ma rouantelez vô embannet breman :
Dre-ze, kenderv, bevet en peuc'h, en ho castel,
Neb na zennto ouzoc'h, lakêt-han da verwel.

FRÉGAN.

Me 'raïo, ma c'henderv, ar pez oc'h eûs lâret ;
Dre-ze 'z an en Breiz-Meur da welet ma friet,
Ha ma bugaligou, d'anonz d'hê war un drô
'On hanvet gouarner, da greski ma zitrò ;
Me assur e vont holl chalmet a gement-ze :
Adieu 'ta, ma roue, ha c'hui, prinsed, ive.

GRALON.

Euz ma mignoned vad 'roan d'hò servija
Ar chevalier Flor, ha Mistral ma fach kenta :

GRALON.

Cela sera fait, sans tarder longtemps ;
Je le ferai publier, demain, par mon trompette,
Et de plus, je vous donnerai quelques soldats
Pour vous défendre, dans votre maison, dans la crainte que vous
Que dites-vous, princes, sur ce que je propose ? [ne soyez attaqué.
Vous n'êtes pas mécontents de ce que je fais ?

JOBIC.

Monarque puissant, jusqu'aujourd'hui,
Vos actes ont été bons, et aujourd'hui ils le sont encore :
Il n'est personne [parmi vos princes] qui puisse affirmer
Que vous lui ayez fait injustice, ni même à qui que ce soit.

DOURVA.

Je suis charmé du titre que vous donnez à votre cousin.
En le faisant gouverneur de la Grande-Bretagne,
Car il est le plus puissant des habitants,
Et c'est pourquoi il doit être roi, mais sous vos ordres.

GRALON.

Eh ! bien, je le ferai connaître ;
Il sera maintenant publié, dans mon royaume ;
Ainsi, cousin, vivez en paix, dans votre château,
Et faites mourir quiconque ne vous obéira pas.

FRAGAN.

Je ferai, mon cousin, ce que vous avez dit :
Je vais donc en Grande-Bretagne, pour voir ma femme (5)
Et mes chers enfants, et leur annoncer en même temps
Que j'en suis nommé gouverneur, pour augmenter nos titres :
J'assure qu'ils seront tous charmés de cela :
Adieu donc, mon roi, et vous aussi, princes.

GRALON.

De mes bons amis, je vous donne, pour vous servir,
Le chevalier Flor, et Mistral, mon premier page :

Dre-ze 'ta partiet, gant oc'h holl zoudarded,
A c'heuillo ann urzo am eûs d'ezhe roët.

FLOR.

Sire, me 'zo chalmet demeus ann enor-ze,
P'oc'h eûs ma deputet da vônt gant-han ive ;
Dre-ze 'ta partiomb, ha heb dâle nemeur,
Da zaludin ho tud, ho gortoz en Breiz-Meur.

Frégan ha Flor cuit.

GRALON a gân.

Me c'houlenn 'r c'hras digant Doue,
Roue ann nef hag ann douar,
M' vô tranquillizet ann dud-ze,
Pere ra kement a c'hlac'har.

Comz a ra.

Med brema, ma zud kèr, me ho recempanso
Dimeus ar servij-vad a rennet d'în, pell-zo.
C'hui, Jobic, vô breman euz ma frinsed 'r c'henta,
Bars ar gêr euz a Is, en pe-lec'h 'omb brema ;
Me 'm eus bepred fizianz en ho fidelite,
Teufet d'am serviji, coulz en noz vel en dé :
Ha neuze Sterido, a zò ama presant,
A vezo ma eill prinz ive pareillamant :
Dre-ze prometet d'in donet da reï sicour,
D'am ataqui bikenn mar deû ma adversour.

JOBIC, o cana.

Ma frinz ha ma Roue, me ho trugareca,
Dre ma reit d'în hirie un henor ar c'haera,
Med me bromet ive ma c'horf ha ma mado
A vô en ho servij, en durant ma dezio.

STERIDO.

Ha me pareillamant a bromet d'ac'h ive
A teuin d'ho sicour, pa vô necessite,

Ainsi, partez avec tous vos soldats,
Qui suivront les ordres que je leur ai donnés.

FLOR.

Sire, je suis charmé de cet honneur.
Puisque vous me députez pour aller aussi avec lui.
Partons donc, sans tarder davantage, [Grande-Bretagne.
Pour saluer votre famille (de Fragan) qui vous attend, dans la

Fragan et Flor s'en vont.

GRALON, chantant.

Je demande la grâce à Dieu,
Le roi des cieux et de la terre,
Que soient tranquillisés ces gens-là,
Qui me causent tant de douleurs !

Parlant.

Mais maintenant, mes chers serviteurs, je vous récompenserai
Des bons services que vous me rendez, depuis longtemps.
Vous, Jobic, vous serez le premier de mes princes,
Dans la ville d'Is, où nous sommes maintenant ;
J'ai toujours confiance en la fidélité
[Avec laquelle] vous me servirez, nuit et jour ;
Puis Stérido, ici présent,
Sera pareillement mon second prince :
Ainsi, promettez-moi de me donner aide,
Si jamais l'ennemi vient à m'attaquer.

JOBIC.

Mon prince et mon roi, je vous remercie
De me donner aujourd'hui un si grand honneur,
Mais je promets, en retour, que mon corps et mes biens,
Seront à votre service, durant mes jours (ma vie).

STÉRIDO.

Et moi pareillement, je vous promets aussi
De venir à votre secours, quand il y aura nécessité,

Rag eur Roue pîni a zo ken debonner
A dle cavet sikour, pa ve troublet 'n he gêr.
Bezet sur, ma Roue, euz ma fidelite,
Me gollo evidoc'h ma goad ha ma bûhe.

GRALON.

Mad ez eo kement-ze, ma frinsed puissant,
Rejouisset ez on ganec'h presantamant ;
Rag breman e credan 'vîn bepred sicouret,
Ma ven c'hoas ataquet gant ar Sarrasined ;
Ha c'hui, ma mignoned, oc'h eus grêt vaillantis,
Dre-ze en oc'h andret a rîn ive justis.
C'hui, Dourva, dre ma 'z oc'h un den a gourach vraz,
Eo ann hini choasan evit ma c'henta pach,
Hag ar sir Hameuri, a zo gwir chevalier,
Ha dre-ze hen choasan evit ma ecuier.
Setu ar recompans am boa d'ac'h preparet,
Graz d'ac'h d'am servija evel ma oc'h eùs grêt !

DOURVA a gân.

Ma monarc, roue Gralon, me 'zo d'ac'h oblijet,
Enor braz a ret d'în, ha na veritan ket,
Med gant graz ma Doue ha ma c'hourach ardant,
Me deui d'ho servijan er bed fidelamant.

HAMEURI.

Sir, me eo Hameuri, chevalier redoutet,
A bromet dirazoc'h, roue ar Vretoned,
Keit ha ma vô alan etre ma daou-goste,
Ha goad em gwazio, dîr en bec ma c'hleze,
Me a em exposo en creiz ann holl supplis
Vit difenn ho curun, hag ar gêr euz a Is.

GRALON.

O ma Doue, brema me a zo sur contant,
Euz ar fidelite ho deuz ma zud vaillant :

Car un roi qui est si débonnaire
Doit trouver aide, quand il est inquiété chez lui.
Soyez assuré, mon roi, de ma fidélité ;
Je perdrai pour vous mon sang et ma vie.

GRALON.

Tout cela est bien, mes princes puissants,
Et je suis réjoui par vous, présentement ;
Car maintenant je crois que je serai toujours secouru,
Si je suis attaqué par les Sarrasins, (7)
Et vous, vous avez fait vaillantise,
Aussi serais-je juste envers vous.
Vous, Dourva, comme vous êtes homme de grand courage,
Vous êtes celui que je choisis pour être mon premier page ;
Et le seigneur Hameuri est un vrai chevalier,
Et c'est pour cela que je le choisis pour être mon écuyer.
Voilà la récompense que je vous avais préparée :
Puissiez-vous me servir comme vous l'avez fait (jusqu'à présent).

DOURVA, chantant (8).

Mon monarque, roi Gralon, je vous suis obligé,
Vous me faites un grand honneur, que je ne mérite pas,
Mais, avec la grâce de Dieu et mon courage ardent,
Je vous servirai fidèlement, dans ce monde.

HAMEURI, chantant.

Sire, je suis Hameuri, chevalier redouté,
Qui promets devant vous, roi des Bretons,
Qu'aussi longtemps qu'il y aura souffle entre mes deux côtés,
Et du sang dans mes veines, et de l'acier à la pointe de mon épée,
Je m'exposerai au milieu de tous les dangers,
Pour défendre votre couronne et la ville d'Is.

GRALON.

Maintenant, ô mon Dieu, je suis certes content,
(A voir) la fidélité qu'ils ont, mes vaillants serviteurs :

Nemed c'hui, prinz Jobic, a bartio breman
Gant ar chevalier Flor hag ann dud zo gant-han ;
Un neubeud tud armet a ielo ganec'h c'hoas,
Da zicour ma c'henderv, rag chagrin 'n eûs en braz,
Gant aoun na ve lazet, en touez he holl vâdo,
Dre-ze am eûs c'hoant c'hoas da greski he wardo :
Dre-ze lavaret d'în ha c'hui 've disposet
Da vonet en Breiz-Meur brema gant soudarded ?

JOBIC.

Ma aotro ha roue, prometet am eûs d'ec'h
Ez on en ho servij, er bed-man, en pop lec'h,
Rag-ze commandet d'in un neubeud tud vaillant
Ha me 'iel en Breiz-Meur ganthê, incontinant.

GRALON.

Antreet holl ganin, 'vit ma considerin
Pere dimeus ma zud a iel' d'ho secondin.

Holl cuit.

Eilvet Scenenn.

Ann theatr a represant eur blasenn public. — Boucan, Morzo, Séru, Astoria, aotronez a Vreiz-Meur.

BOUCAN.

Eh ! bien 'ta, aotronez, petra 'oufet recita,
A gement 've manet da ober er vrô-ma ?
Diminui ra 'r bobl, eùz ho laza bemde,
N'anvezan nemed-omb mignoned 'n eil d'egile.

ASTORIA.

Plijadur am eûs sûr, welet pe-seurt ardo
'Ra 'n hini ve plantet eur gontel 'n he vouello !
O ia, ann exercis a reomb, un tam 'zò,
A ra d'imb plijadur, ive calz a vâdo.

Vous seul, prince Jobic, partirez à présent,
Avec le chevalier Flor, et les gens qui l'accompagnent ;
Quelques hommes armés vous accompagneront encore,
Pour protéger mon cousin, car j'ai grand chagrin,
Avec la crainte qu'il ne soit tué, au milieu de tous ses biens ;
Aussi, je veux encore augmenter le nombre de ses gardes :
C'est pourquoi dites-moi si vous seriez disposé
A aller dès maintenant dans la Grande-Bretagne, avec des soldats?

JOBIC.

Mon seigneur et mon roi, je vous ai promis
D'être à votre service, en tout lieu, dans ce monde,
C'est pourquoi donnez-moi quelques hommes vaillants,
Et je vous accompagnerai tout de suite en Grande-Bretagne.

GRALON.

Entrez tous avec moi, afin que j'examine
Quels sont ceux des miens qui iront vous seconder.

Tous sortent.

Scène deuxième.

Le théâtre représente une place publique. — BOUCAN, MORZO, SÉRU, ASTORIA, seigneurs de la Grande-Bretagne.

BOUCAN.

Eh ! bien, seigneurs, que pouvez-vous m'indiquer
Qui soit resté à faire dans ce pays ?
La guerre diminue, à force de tuer, tous les jours (des habitants)
Et je ne connais d'amis entr'eux que nous autres.

ASTORIA.

J'ai certes bien du plaisir à voir les grimaces
Que fait celui à qui l'on plante un couteau dans les entrailles !
Oh !oui, l'exercice que nous faisons, depuis quelque temps,
Nous procure bien du plaisir et aussi des biens.

SÉRU.

Soutenomb stard bepred ann eil caoz egile,
Heb-dâle a veomb 'r gêr-ma pevar roue,
N' vô bêlec na soudard, nag ive a justis
A gretfe hon oppos da ober en hor gîz.

MORZO.

Me gommans caout scrupul, ma c'hâlon 'so mantret,
Pa sonjan 'r massacrò 'rer bemde, hep-sujet ;
Doue deui da scuisan, o welet hor c'honduit,
Rag en em roët 'omb d'ar speret diabolic.

BOUCAN.

En dez all, me oa bet en ti 'n aotro person,
Hag am eûs han diodet, o cânan eur chanson :
Commans eure d' zansal, da lampad dre ann ti,
Ma comeras he blac'h da zont d'hen secondi,
Hag a-raoc donet-cuit 'tâpis he soudanenn,
Hag hec'h îs d'ann ilis d' gânan 'nn oferenn,
Ha kent fin ann ofern, a rêz c'hoaz eur sarmon,
War sujet ar sacrist hag ann aotro person ;
Reï a rîs de gredi da gement oa presant
Na oa kèn neb Doue, ebars ar firmamant.

MORZO.

Setu eur gredenn sot, kement-ze a zo sclezr,
Rag un Doue zò bet, ebarz en peb-amzer,
Ha kement 'gonduo eur vûhez execrabl
A renko, er bed-all, souffr poanio miserabl :
Dre-ze 'ta, aotronez, m'ho suppli a galon
Da guitaad ann drouc, beva 'n tud-a-feson.

ASTORIA.

O clewet ho comzo, me a zo estonet,
Rag me a sonje d'în a oamb holl mignoned,

SÉRU.

Soutenons ferme toujours la cause l'un de l'autre,
Bientôt nous serons dans cette ville comme quatre rois ;
Il n'y aura ni prêtre, ni soldat, ni justice
Qui ose nous empêcher de faire selon notre bon plaisir.

MORZO.

Je commence à avoir des remords, et mon cœur est navré,
Quand je pense aux massacres que l'on commet, tous les jours,
Dieu viendra à se lasser, en voyant notre conduite, [sans raison;
Car nous nous sommes donnés à l'esprit diabolique.

BOUCAN.

Bast ! l'autre jour, j'allai chez le curé,
Et je l'ai amusé, en lui chantant une chanson :
Il se mit à danser et à sauter par la maison,
Si bien qu'il prit sa servante pour faire comme lui,
Et, avant de m'en retourner, je lui pris sa soutane,
Et allai à l'église chanter la messe ;
Et avant de finir, je fis encore un sermon,
Sur le sacristain et monsieur le curé ;
Je donnai à croire à tous ceux qui étaient présents
Qu'il n'y avait plus de Dieu sous le firmament.

MORZO.

Voilà une sotte croyance, et cela est évident,
Car il y a eu un Dieu, de tout temps,
Et tous ceux qui mèneront une vie exécrable,
Devront souffrir, dans l'autre monde, et seront misérables :
Aussi, seigneurs, je vous supplie de cœur
De renoncer au mal, pour vivre en honnêtes gens.

ASTORIA.

En entendant vos paroles, je suis surpris,
Car je croyais que nous étions tous amis,

Med me 'well n'hon eûs ket 'r memes sentimancho,
Ha dre-ze me as ped d' vinella da c'heno.

SÉRU.

Petra ê 'r Morzo-ze, na gant he gomzo dous ?
Zaillomb holl warnezhan, toromb he benn picous,
Ha n'hen permetomb ket da vewa en hor mesk,
Mar ua ve ket he stur ouit conduin he lestr.

BOUCAN.

Aotro Séru, c'hui 'c'h eûs eur c'haracter re-bront,
Na dleomp ket beza 'n tre-z-omb ker divergont,
Rag mar toromb he benn, p' eo euz hor mignoned,
Hor be keûz, goude-ze, hag 've d'imb tamalet.

SÉRU.

Ann aotro Boucan 'ta 'fell d'ezhan hen difenn ?
Me gred 'n deûs c'hoant ive d' danva ar zaladenn,
Rag nîn a renk beza euz ar memes humeur,
Mar fell d'imb-ni beza ar mestro en Breïz-Meur ;
Med me 'c'h a da genta d' zispaca ma c'hontel,
D'hi flanta d'ezhan doon ebars en he cervel,
Rag aoun na zistrôfe ann holl habitanted
Da gousanti 'n noblans d'hon lacad esclaved.
Setu ma c'hontel doon bars en creiz he gorf braz !

Lazan a ra Morzo.

ASTORIA.

Maro a-walc'h ez eo, gourveet war ar plass ;
Continuomb ruina ann holl enezenn-ma,
Pillomb ann tensoriou, ar peb preciusa.

BOUCAN.

Med ar pez 'm eûs clewet a rô d'în nec'hamant.

SÉRU.

Petra oc'h eûs clewet ? lavaret franchamant.

Mais, je vois que nous n'avons pas les mêmes opinions,
Et c'est pourquoi je te prie de baillonner ta bouche !

SÉRU.

Qu'est-ce que (que veut) ce Morzo-là, avec ses douces paroles ?
Jetons-nous tous sur lui et cassons-lui sa tête de teigneux,
Et ne souffrons pas qu'il vive parmi nous,
Si son gouvernail ne sait conduire sa barque.

BOUCAN.

Seigneur Séru, vous êtes d'humeur trop vive,
Nous ne devons pas être, entre-nous, si insolents,
Car, si nous lui cassons la tête, comme il est de nos amis,
Nous en aurions repentir, après, et il nous serait reproché.

SÉRU.

Le seigneur Boucan prétend donc le défendre ?
Je crois qu'il veut aussi goûter la salade,
Car il faut que nous soyons tous d'accord,
Si nous voulons être les maîtres, dans la Grande-Bretagne ;
Mais, je vais d'abord tirer mon couteau,
Pour le lui (à Morzo) planter profondément dans le cerveau,
Dans la crainte qu'il ne convertisse les habitants,
De manière à souffrir que les nobles fassent de nous leurs esclaves.
Voilà mon couteau bien planté au milieu de son grand ventre !

Il tue Morzo.

ASTORIA.

Il est bien mort, et couché sur la place ;
Continuons de ruiner toute cette île,
Pillons les trésors et tout ce qu'il y a de plus précieux.

BOUCAN.

Cependant, ce que j'ai entendu me donne de l'inquiétude.

SÉRU.

Qu'avez-vous donc entendu ? dites franchement.

BOUCAN.

Clewet am eûs eur vrud, en mesk ann dud, en kêr :
Dimeuz a beurz Gralon, 'zo deût eur gouarner,
Da lacaët ar peuc'h ebars etrezomb tout ;
Mar d'eo gwir kement-ze, hor bô are hirvoud.

ASTORIA.

Penaoz eur gouarner ? Me zò sur estonet,
Na gredan ket a ve ama 'r seurt canfarded,
Tud ann enezenn-ma n'ez int ket ker sot-ze,
Da bermeti lemel diganthè 'r liberte.
Piou ar gouarner-ze ? Lavar d'în-me bûhann,
M'hcn defo ar chassé evit monet a-c'hann.

BOUCAN.

Ar prins Fregan ez eo ann hini 'zo choaset
Da c'houarni 'r vrò-ma : dre-ze, ma mignoned,
Pa glevo ann torfed, hen raïo ho ramas,
Hag 'lacaï ac'hanomb da soufri poanio braz ;
Tud armet 'zo gant-han, dimeus a-beurz Gralon,
Soudarded ha prinsed, tud heb compassion.

SÉRU.

O clewet kement-ze, me a zo sur contant,
Rag-ze clewet m'avis, war-ze presantamant :
Eomb d'a glask consorted, evit reï d'imb sicour,
Da vònt da welt Fregan, pa 'z eo hon enebour ;
Rèd a vô combati 'r soudarded her diwall,
Med ni 'vô un armé euz 'r prison infernal,
A vô digonsians, ha muioc'h 'vit-hè tout,
Hag ho masacro holl, hep gallout achapout,
Ha laerfomb da Fregan he aour hag he arc'hant ;
Lâzan he dud hag hen, holl, mar vent rebellant :
He verc'h hag he briet a lezfomb en bûhe
D'chom ganimb da vewa, 'n despet d'ho bolonte.

BOUCAN.

J'ai entendu un bruit, parmi les gens, en ville,
Qu'il est venu un gouverneur, de la part de Gralon,
Pour mettre la paix entre nous tous ;
Et si cela est vrai, nous aurons encore du déboire ?

ASTORIA.

Comment un gouverneur ? Vous m'étonnez fort,
Car je ne pense pas qu'il y ait ici de pareils drôles ;
Les habitants de cette île ne sont pas si sots
Que de se laisser enlever leur liberté.
Qui est-ce, ce gouverneur ? dis-moi, vite,
Que nous lui donnions la chasse, pour le faire partir.

BOUCAN.

Le prince Frégan est celui qui a été choisi
Pour gouverneur de ce pays, ainsi, camarades,
Quand il connaîtra le crime, il nous fera ramasser,
Et nous fera souffrir de grandes peines ;
Il est accompagné de gens armés, de la part de Gralon,
Des soldats, des princes, gens sans miséricorde.

SÉRU.

Je suis certes bien content de tout ce que vous m'apprenez ;
Ecoutez donc mon avis sur tout cela :
Allons chercher des consorts pour nous donner aide,
Afin d'aller rendre visite à Frégan, puisqu'il est notre ennemi ;
Il faudra combattre contre les soldats qui le protègent ;
Mais nous serons une armée (sortie) de la prison infernale.
Nous serons sans conscience et plus nombreux qu'eux tous,
Et nous les massacrerons tous, sans (qu'aucun) puisse [échapper ;
Nous volerons à Fregan son or et son argent,
Tuerons ses gens et lui-même, tous, s'ils font résistance :
Sa fille et sa femme, nous les laisserons en vie,
Pour vivre avec nous, en dépit de leur volonté.

ASTORIA.

C'hui 'c'h eus formet aze, aotro, eur projet mad,
Rèd eo d'imb discouez d'hê penaoz ez omb tud vad ;
Mar fell d'hê contesti, 'vont laket en eur bern,
Rag-ze diavis int, o sonjal hon gouvern.
Allons ! hastomb-buhan, rag me zo en humor,
Med a-raoc monet-cuit, taolomb Morzo er môr.

Cass a reont anezhan cuit

BOUCAN.

Pa garfet, aotronez, 'iefomb breman en hent,
Rag me a zo pred cloz d'ho c'heuil' ive kerkent,
Gwell eo ganin beza em liberte 'velhenn,
Eget beza esclav indan gouarnerienn.

Holl cuit.

— FIN D'ANN ACT KENTA. —

EIL ACT.

An theatr a represant palès ar roue Fregan.

Scenenn kenta.

FREGAN, he briet, he verc'h hag he daou vugel bihan.

FREGAN, trist.

Alba, ma gwir briet, houman eo ar glac'har !
Setu lazet 'r gwardo a oa war hon douar,
Kement soudard am boa evit reï zicour d'în
'Zo distrujet gant ann habitanted impi ;
Na eûs nemed Mistral savetet, a gredan,
Ha c'hoas int resolvet d'ober d'imb perisa :

ASTORIA.

Vous avez conçu là, seigneur, un bon projet;
Il nous faut montrer que nous sommes de bons gars :
S'ils veulent résister, nous les tuerons (et les mettrons) en un tas:
Aussi, sont-ils malavisés de songer à nous gouverner.
Allons, dépêchons-nous, car je suis en humeur :
Mais, avant de partir, jetons Morzo dans la mer.

Ils enlèvent le cadavre.

BOUCAN.

Quand vous voudrez, seigneurs, nous irons maintenant en route,
Car je suis tout prêt à vous suivre ;
J'aime mieux être ainsi en liberté
Qu'être esclave, sous des gouverneurs !

Tous s'en vont.

— FIN DU PREMIER ACTE. —

SECOND ACTE.

Le théâtre représente le palais du roi FRAGAN.

Scène première.

FRAGAN, sa femme, sa fille et deux enfants.

FRAGAN, triste.

Alba, ma véritable épouse, quelle douleur est celle-ci !
Voilà que sont tués les gardes qui étaient sur notre territoire ;
Tout ce que j'avais de soldats, pour me protéger,
A été détruit par les habitants impies ;
Il n'y a que Mistral de sauvé, je crois ;
Et ils ont même résolu de nous faire périr ;

Gant tud ken *disaeret* impossibl d'im bewa ;
Dre-ze, mar d'oc'h contant, e teufomp d'ho c'huitad,
Ha lezel holl vado ebars en abandon,
Ha mont d'ar gêr a Is, gant ma c'henderv Gralon.

ALBA.

Oc'h avis, ma friet, a gafan a-propos,
Rag gwelet, 'ran ama na vô a-neb repos ;
Pa 'z int ken revoltet, eo gwelloc'h ho lezel,
Rag mar chomomb aman, a vô rèd d'imb merwel ;
Dre-ze ta, priet ha bugale, m'ho suppli,
Pedomb 'n Aotro Doue hag ar Werc'hès Vari.

CLERVI, merc'h Fregan, a gân.

Ma zad ha ma mamm geaz, me a zo glac'haret
Rencoud cuitàd ar gêr en pînin on gânet,
Ha ma daou vreur bihan, 'zo c'hoas iaouanc a oad,
A renk hor c'heuill îve, pe a scuilfont ho goad ;
Med 'n bolonte Doue eo coulz em resolvi
Da dec'hell eûz arach ann habitanted cri.
Dre-ze 'ta, adressomb hon pedenn da Doue,
Ha neuze partifomb bars ann hent, goude-ze.

FREGAN.

Stouomb holl assambles d'ann daoulin, me ho ped,
Adressomb hon pedenn d'hon Zalver binniget.

Holl d'ann daoulin e canont.

Aotro Doue, gwir sclerijenn,
M'ho ped, exaucet hon pedenn,
M'iefomb dre c'hraz euz ar vro-ma,
Na chomfomb mui er c'hartier-ma.

ALBA a gân.

Ha c'hui, Gwerc'hès, a suppliomb,
Bezet bepred sonch ac'hanomb,

Il est impossible de vivre au milieu de gens si... (*) ;
Aussi, si vous y consentez, nous les quitterons,
En leur abandonnant tous nos biens,
Pour aller à la ville d'Is, rejoindre mon cousin Gralon.

ALBA (10).

Votre avis, mon époux, me paraît à propos (sage),
Car je vois que nons n'aurons ici aucun repos ;
Puisqu'ils sont si révoltés, le mieux est de s'en aller,
Car si nous restons, il nous faudra mourir.
Ainsi, mon époux et mes enfants, je vous en supplie,
Prions le seigneur Dieu et la Vierge Marie.

CLERVIE, fille de Fragan, chantant.

Mon père et ma pauvre mère, je suis désolée
D'être obligée de quitter la ville où je suis née,
Et mes deux petits frères, bien jeunes encore,
Doivent nous suivre aussi, ou ils répandront leur sang (seront
Mais, à la grâce de Dieu, autant vaut se résoudre [tués) ;
A fuir la rage des habitants cruels.
Adressons donc notre prière à Dieu,
Puis, nous nous mettrons en route.

FRAGAN.

Mettons-nous tous ensemble à genoux, je vous prie,
Et adressons notre prière à notre Sauveur béni.

Il s'agenouillent et chantent.

Seigneur Dieu, véritable lumière,
Je vous prie d'exaucer notre demande,
Afin que nous sortions, par la grâce de Dieu, de ce pays,
Et ne restions plus dans ce quartier.

ALBA, chantant.

Et vous, Vierge, nous vous en prions,
Ayez toujours souvenir de nous,

(*) Je ne connais pas la signification du mot *disaeret,* que donne le texte breton.

Bezet d'imb gwir avocades,
En hor hirvoud ha dienès.
Ann AEL GABRIEL a zeû, hag â gan.

Selaou, Fregan, den a gâlon,
Comzo Doue, roue ann trôn,
Depechet pront cuitad ar vro,
Rag burzud braz a c'hoarvezo.

FREGAN a gân.

Speret eurus, a beurz Doue,
C'hui 'zo diskennet euz ann nef ;
Eur burzud braz a lâret d'in,
Discleriet-han, me ho supli.

Ann AEL.

Eur mab a defo da briet,
A vezo Gwennole hanvet ;
Ar bugel-ze 'vô binniget
Ha mignon da grouer ar bed.

Hen cass a ri d'ann Occidant,
D'ar studi, gant eun den savant :
Gant Doue eo predestinet
Ewit beza sanctifiet.

Soufr a raï calz euz a ankenn,
Er bed, oc'h ober pinijenn ;
Anduri raï calz a dourmant
Evit trec'hi ann aërouant.

Kers war ar mor d'ann Armoric,
Gwennole 'vezo da vabic ;
Contantin a raï da speret,
Euz ann holl grasou vô carget.

Soyez pour nous une vraie *avocate,*
Dans notre malheur et notre gêne (11).

L'Ange GABRIEL arrive et chante :

Ecoute, Fragan, homme de cœur,
Les paroles de Dieu, le roi du trône (ciel) :
Dépêche-toi de quitter ce pays,
Car il arrivera un grand miracle.

FRAGAN, chantant.

Esprit bienheureux, de la part de Dieu,
Vous êtes descendu du ciel ;
Vous me parlez d'un grand miracle,
Faites-le moi connaître, je vous prie.

L'Ange, chantant.

Ta femme aura un fils,
Qui sera appelé Gwennolé (12) :
Cet enfant sera béni,
Et l'ami du Créateur du monde.

Tu le conduiras en Occident,
A l'école, chez un homme savant :
Il est prédestiné par Dieu
Pour être sanctifié.

Il souffrira beaucoup de peine,
Dans ce monde, et fera pénitence ;
Il endurera beaucoup de tourment,
Pour triompher de l'Esprit malin.

Va par mer en Armorique,
Gwennolé sera (le nom de) ton fils chéri ;
Il contentera ton esprit,
Il sera rempli de toutes les grâces.

L'Ange s'en va

FREGAN, joaüs, war he daoulinn.

Cannad ann Eternel, me deu d'ho trugarecad,
Me rennt d'ac'h ma homach, dimeus a galon vad.
O Doue eternel, caera graz a reit d'in,
Pa digaset un ael evit ma c'honsolin.

En he zao.

Alba, ma gwir bried, pa gommand un Doue,
Ez eo rèd ambarki, plijout d'he vajeste ;
Dre-ze greomb dilijans, ha c'hui, m'inosanted,
Cuitaomb euz Breiz-Meur, pe vefomb distrujet.

Ne ôn ket ma c'halon hag hen a resisto,
Gant glac'har ha keuz braz me a gred a ranno,
Pa sonjan a rencomb gant hon inosanted
Cuitad hon holl vado, pe beza holl kollet ;

Med ebars en Doue 'lakan ma fizianz,
Hen a raïo d'imb nerz ha gwir berseveranz.

ALBA.

O ia, ma gwir bried, neb a fi en Doue
Hen defo asistans, en he necessite :
Dre-ze ambarcomb pront, gant ann aoun hen facha,
Dre obstination o chom re er vro-ma.
Med ma fajic iaouanc a deui ganimb ive,
A iel' araoc da Is, d'avertissa 'r roue.
Deus ama prest, Mistral, deus, ha na retard ket.

Dont a ra.

MISTRAL.

Setu me, ma atro, petra a souetet ?

FREGAN.

Dre ma c'hano Fregan, Breton a nation,
Me am eus c'hoant da gomz eúz ar roue Gralon ;
Kerz da lâret d'ezhan am euz c'hoant comz out-han,
Rag marteze a bell na welin ket 'n ez-han,

FRAGAN, joyeux et à genoux.

Messager de l'Éternel, je vous remercie,
Je vous rends hommage, de bon cœur ;
O Dieu éternel, quelle grâce vous m'accordez,
Puisque vous envoyez un ange pour me consoler !

Se levant.

Alba, ma véritable épouse, puisque Dieu commande,
Il faut nous embarquer, pour plaire à sa Majesté ;
Faisons donc diligence, et vous aussi, innocents (enfants) ;
Quittons la Grande-Bretagne, sinon nous périrons.

Je ne sais si mon cœur pourra résister ;
Il éclatera, je crois, de douleur et de regret,
Quand je songe qu'il faut, avec nos innocents (enfants)
Abandonner tous nos biens, ou être tous perdus (périr).

Mais en Dieu je mets ma confiance,
Il nous donnera la force pour persévérer.

ALBA.

Oh ! oui, mon vrai époux, celui qui met sa confiance en [Dieu
Aura assistance, dans le besoin :
Aussi embarquons-nous, vite, dans la crainte de lui déplaire,
En nous obstinant à vouloir rester dans ce pays.
Mais mon jeune page viendra aussi avec nous,
Et il nous précédera, dans la ville d'Is, pour prévenir le roi.
Viens ici, vite, Mistral, viens et ne tarde pas.

Mistral vient.

MISTRAL.

Me voici, mon seigneur, que souhaitez-vous ?

FRAGAN.

Par mon nom de Fragan, Breton de nation (13)
Je veux parler au roi Gralon ;
Va lui dire que je désire lui parler,
Car peut-être ne le reverrai-je pas de longtemps ;

Rag-ze lavar d'ezhan em rentan en Briat,
Me 'nem gâfo ive, gant ma zud, a vagad.

MISTRAL.

Aotro, pa gommandet, ez eo just d'in ober
Oc'h holl gourc'hemeno, se ez eo ma dever ;
Me lavaro d'ezhan, ebars en bezr gomzo,
'N em rentan en Briat, buhana ma c'hallo.

Mistral cuit.

FREGAN.

Ha nin, ambarcomb holl, en hâno 'r gwir Doue,
Ha lavaromp adieu d'hon mâdo, d'hon c'hontre,
Ar peb-preciusa a deui ganimb ive,
Rag necesser int d'imb, da soutenn hon bûhe,
Dre-ze, en han' Doue hag ar Werc'hès Vari,
Cuitaomb ar vro-ma, 'zo leûn a dud impi.

Eil Scenenn.

Ar roue GRALON, STERIDO, HAMEURI, DOURVA.

GRALON.

O Doue Eternel, c'hui regl peb-tra er bed,
Ha possibl ve ve gwir ar pez am eus clewet,
Eo lazet ma frinsed, ive ma soudarded,
A oa êt en Breiz-Meur, gant ma c'henderv parfet ?
N'hallin tranquillisa ann dud revoltet-ze,
Euz a bere 'r c'hrimo a bign betec ann nef :
Ann dud vâro 'lakaï ar vossenn bars ar vrò,
Dre ma vent assassinet, ho lezer er ruïo.

STERIDO.

Sir, n'hallomb ket mîret beza 'n glac'har gant-ze,
Med n'hallo den facil ampich ho c'hruaute,
P'eo gwir, bihan ha braz, leanezed, bêleïenn,
Holl int diskientet ha na selaouont den,

C'est pourquoi, dis-lui de se rendre à Bréhat (14),
Je m'y trouverai aussi avec mes gens, en bande.

MISTRAL.

Seigneur, puisque vons commandez, il est juste que j'exé-
Tous vos ordres, c'est mon devoir ; [cute
Je lui dirai, en peu de mots,
De se rendre à Bréhat, le plus vite qu'il pourra.

Mistral s'en va.

FRAGAN.

Et nous, embarquons-nous tous, au nom du vrai Dieu,
Et disons adieu à nos biens et à notre pays ;
Nous emporterons ce que nous avons de plus précieux,
Car nous en avons besoin, pour soutenir notre vie (pour vivre) ;
Ainsi, au nom de Dieu et de la Vierge Marie,
Quittons ce pays, qui est rempli de gens impies.

Scène seconde.

Le roi GRALON, STÉRIDO, HAMEURI, DOURVA.

GRALON.

O Dieu Eternel, qui dirigez toutes choses, en ce monde,
Serait-il possible que ce que j'ai appris fût vrai,
Que mes princes ont été massacrés, et mes soldats aussi,
(Eux) qui étaient allés en Grande-Bretagne, avec mon cousin ?
Je ne pourrai donc pas dompter ces gens révoltés,
Dont les crimes montent jusqu'au ciel ?
Les cadavres mettront la peste dans le pays,
(Car) à mesure qu'on assassine, on les laisse dans la rue ! (15)

STÉRIDO.

Sire, nous ne pouvons ne pas être désolés de cela,
Mais, nul ne pourra aisément empêcher leur cruauté,
Puisqu'il est vrai que, grands et petits, religieuses, prêtres,
Tous, ont perdu l'esprit, et n'écoutent personne,

'R gwella 've ho lezell holl da em egorgi ;
Med pach ar gouarner 'zo oc'h antren en ti.

Dont a ra Mistral.

MISTRAL.

Me ho salut, Gralon, roue ar Vretoned,
A-beurz ar prins Fregan me a zo deputet
Da donet d'ho pedi da vont da gomz gant-han,
En enezenn Briat e kâvfet anezhan.
He briet he vugale a zo gant-han ive :
Setu ar pez am eus evit ho majeste.

GRALON.

Me ho trugareca euz ar boan oc'h eus bet,
Med me a ia ganec'h, p'hen eus ma goulennet ;
Ha ma mignoned-all a oa êt en Breiz-Meur,
Gwir eo eta ho deus resevet holl malheur ?

MISTRAL.

Allas ! ia sir, na eus nemed-on savetet,
Ha mar vijenn cavet, na oann ket espernet,
Rag n'eus bet biscoas tud revoltet evel-se,
Na deus truez euz den, na 'n eil euz egile ;
Rag-ze ma gouarner hag he famil antier
Ho deus cuitad ho bro, ho mado hag ho c'hêr ;
Med na ônn da be-lec'h ho deus sonjet monet,
Marteze dira-z-oc'h a lârfont ho secret.

GRALON.

Allons, ma zud fidel, deut holl, a galon vad,
Ambarcomb, em rentomb prest en enes Briat,
Ma consolin Fregan, en he affliction,
Ha memes a roïn d'ezhan un donèson,

Holl cuit.

Le mieux serait de les laisser s'égorger entr'eux :
Mais le page du gouverneur entre dans la maison.

Arrive Mistral.

MISTRAL.

Je vous salue, Gralon, roi des Bretons ;
De la part du prince Fragran, je suis député
Pour venir vous prier d'aller lui parler :
Sa femme et ses enfants sont aussi avec lui :
Voilà ce que j'ai pour votre Majesté.

GRALON.

Je vous remercie, pour la peine que vous avez eue ;
Mais je vais vous suivre, puisqu'il m'a demandé.
Et mes autres amis, qui étaient allés en Grande-Bretagne,
Est-il donc vrai qu'ils ont été tous malheureux ?

MISTRAL.

Hélas ! oui, sire, moi seul j'ai pu me sauver,
Et si l'on m'avait trouvé, l'on ne m'aurait pas épargné,
Car il n'y a jamais eu de gens révoltés de cette façon ;
Ils n'ont pitié de personne, pas même les uns des autres ;
Aussi, mon gouverneur et sa famille entière
Ont-ils quitté le pays (abandonnant) leurs biens et leur ville :
Mais je ne sais où ils ont l'intention de se rendre,
Peut-être devant vous dévoileront-ils leur secret.

GRALON.

Allons, mes serviteurs fidèles, venez tous, de bon cœur,
Embarquons, et rendons-nous à l'île de Bréhat,
Pour que je console Fragan, dans son affliction,
Et même je lui ferai un présent (16).

Tous s'en vont.

Tervet Scenenn.

Ann theatr a represant enezenn Briat. — FREGAN, gant he dud, dre eur c'hoste ann theatr, ar Roue hag he dud, dre ar c'hostez-all.

GRALON.

Salut, ma c'henderv, kenenterv, ho pûgale,
Me rennt d'ac'h ma respet, dre eur gwir garante :
Contet d'în, m'ho suppli, ann tenor ho peach,
Hag en a zo Breiz-Meur bepred leûn a outrach ?

FREGAN.

Allas ! ma c'henderv kèr, roue ar Vretoned,
Kement-all a garnach n'oc'h eûs biscoas gwelet,
Evel 'zo en Breiz-Meur, gant an dud heb true,
Holl a em vassacront ann eil hag egile,
Ha m'am eus bet c'hoantêt gant ma zud cuitaad ;
Dre-ze me a c'houlenn diouzoc'h eur mennad ;
Mar be ho madèles soulajin hon mizer,
Ni bedo evidoc'h Doue, en peb amzer.

CLERVIE.

Sire Gralon, ma eontr, roue ar Vretoned,
M'o Clervi, ho nîzès, pîni 'zo hirvoudet,
Rag renket hon eûs bet cuitaët euz hon bro,
Ha na ouzomp ket piou breman hon repuo.

GRALON.

Glac'har ha melconi a zo ebars ma c'halon,
Pa deuan da sonjal en oc'h affliction :
Ma c'hinderv, mé rò d'ac'h, d'ho priet, d'ho pugale,
Ann enès-man antier, heb tam difficulté ;
En Armoric am eûs c'hoas eur maner charmant,
Dre-ze em gonzolet ha ma rennfet contant.

Scène troisième.

Le théâtre représente l'île de Bréhat. — FRÉGAN, avec ses gens, arrive par un côté du théâtre, le roi et sa suite entrent, par l'autre côté.

GRALON.

Salut, mon cousin, ma cousine et vos enfants,
Je vous rends mes respects, avec un amour sincère :
Contez-moi, je vous prie, la teneur de votre voyage :
La Grande-Bretagne est-elle toujours remplie d'outrage ?

FRAGAN.

Hélas ! mon cher cousin, roi des Bretons,
Jamais vous n'avez vu autant de carnage
Comme il y en a en Grande-Bretagne, avec ces gens sans pitié :
Ils se massacrent tous les uns les autres,
Si bien que j'ai voulu m'éloigner, avec les miens ;
C'est pourquoi je vous adresse une demande :
Si vous êtes assez bon pour soulager notre misère,
Nous prierons Dieu pour vous, en tout temps.

CLERVIE.

Sire Gralon, mon oncle, roi des Bretons,
Je suis Clervie, votre nièce, qui est désolée,
Car il nous a fallu quitter notre pays,
Et nous ne savons maintenant qui nous donnera asile.

GRALON.

Mon cœur est plein de douleur et de mélancolie,
Quand je songe à votre affliction :
Mon cousin, je vous donne, à vous, à votre femme et à vos enfants,
Cette île, en entier, sans hésiter (17) ;
En Armorique, j'ai encore un manoir charmant :
Consolez-vous donc, et vous me rendrez content.

FREGAN, joaüs.

Consolet 'on ganac'h, hag êt en abandon
Kement glac'har a oa antreet em c'halon :
Me c'houlenn digant Doue ewit-oc'h peb seurt joa,
Rag grêt oc'h eus d'imb un donèson ar gaera.

GRALON.

Ma c'henderv caranteus, c'hui a gaoze parfet,
Bevet bepred en hennt euz ar basianted ;
Setu aze coajo ha plaso agreabl,
Da zevel eur c'hastel vô kaer hag admirabl ;
Grêt d'ho pried Alba er plas-man un dourrell,
War vordic ann dour-ma, en kichenn ho castell.

FREGAN.

Me ho trugareca, ma monarc, ma Roue,
'Vit 'r vadèles 'oc'h eus evit-on me, hirie ;
Me raï sevel ive, ma aotro, un ilis
Da rennta evidoc'h da Zoue sacrifis ;
Ia, me renonz brema da holl gloario ar bed,
Hag en peb seurt feson ive d'ann drouc-speret.

GRALON.

Ouspenn, ma c'henderv ker, gouarner ho lacan
Er gêr dimeus a Is, hag en enezenn-man ;
C'hui vo a gommando peb tra, d'ho polonte,
Ar bopl 'zento ouzoc'h, evel pa vec'h Roue ;
Ann titro-ze oc'h eus dre ma'z oc'h den capabl ;
Dre-ze, adieu, me 'ia d'am pales deread ;
N' jouissin a netra nemed dimeus ma zrôn.
Me a losk ar rest holl 'n ho tisposition.

FREGAN.

Me ho trugareca dimeus ho madèles
'Vidon ha ma famill ; med me iel' d'ho palès,

FRAGAN, joyeux.

Vous m'avez consolé, et elles sont dissipées,
Toutes les douleurs qui avaient pénétré dans mon âme !
Je demande à Dieu, pour vous, toutes sortes de joies,
Car vous nous avez fait un présent des plus beaux.

GRALON.

Mon cousin bien aimé, vous parlez parfaitement ;
Vivez toujours dans le chemin de la patience :
Voilà des bois et des lieux agréables,
Parfaitement appropriés pour y bâtir un château ;
Faites à votre épouse Alba, en cet endroit, une tourelle,
Au bord de cette eau, et près de votre château.

FRAGAN.

Je vous remercie, mon monarque, mon roi,
Pour la bonté que vous me témoignez aujourd'hui ;
Je ferai bâtir aussi, mon seigneur, une église,
Pour offrir, à votre intention, le sacrifice à Dieu ;
Oui, je renonce, dès à présent, aux gloires de ce monde,
Et de toute façon aussi, au Mauvais Esprit.

GRALON.

De plus, mon cousin chéri, je vous fais gouverneur
De la ville d'Is, aussi bien que de cette île ;
C'est vous qui dirigerez tout, à votre volonté,
Et le peuple vous obéira, comme si vous étiez son roi :
Vous avez ces titres, parce que vous êtes capable :
Adieu donc, je vais à mon palais charmant :
Je ne jouis de rien autre chose que de mon trône,
Et je laisse le reste à votre disposition.

FRAGAN.

Je vous remercie de votre bonté
Pour moi et pour ma famille : mais je me rendrai à votre palais,

Pa vô accomplisset promesse 'n Eternel,
Evit temoigni d'ac'h ma c'harante, ma zèl.

ALBA.

Me a ielo ive, Roue ar Vretoned ;
Dre-ze, ken' hon bezo ann enork, d'ho cuelet.

FREGAN.

Me rennt d'ac'h reveranz, ma Roue, humblamant,
Hag er memes amzer, d'ac'h-chui, prinsed puissant.
Ar Roue hag he dud cuit.
Aman, war vord ar mor, me raï sevel 'r c'hastell,
Ma vefomb diwallet euz a bep-seurt brezel ;
Dre-ze, ma fach, c'hui 'ia da vale em requet,
'Vit clask oberourien d'ober-ze, heb arêt

MISTRAL.

Aotro ar gouarner, 'vel ma commandet d'in,
Me ia en ho souhet, certenn, heb retardin.
Mistral cuit.

FREGAN.

Ama m' fried, vefomp en hon tranquillité,
Dre-ze, ma friet ker, e tesiran ive
A ve accomplisset 'r bromese 'oe grêt d'imb,
Gant cannader Doue, 'zo Roue d'ann holl zennt,
Da reï d'ac'h, ma fried, 'r mab miraculusa,
Adversour ann Diaoul, sclerijenn ar bed-ma ;
Med credi 'rân, hep dâle, a vô accompliset,
Pa 'z eo a-beurz Doue ez ê d'imb promètet.

ALBA.

Esperomb en Doue, 'zo infinit ha mad,
Ha depechet sevel eur c'hastel deread,
Ha pedomp assambles un Doue eternel,
Rag prest hor bô ar c'hras d'ambrasin hor buguel.

Quand se sera accomplie la promesse de l'Éternel,
Pour vous témoigner mon amour et mon zèle.

ALBA.

J'irai aussi, roi des Bretons ;
Ainsi, à l'honneur de nous revoir !

FRAGAN.

Je vous rends révérence, mon roi, humblement,
Et à vous aussi, princes puissants.

Le roi et sa suite se retirent.

Ici, au bord de la mer, je ferai bâtir un château,
Pour que nous soyons à l'abri de toute guerre :
C'est pourquoi, mon page, vous allez voyager à ma requête,
Pour chercher des ouvriers pour y travailler, sans délai.

MISTRAL.

Seigneur gouverneur, puisque vous commandez,
Je vais partir, certes, sans autre retard.

Mistral s'en va.

FRAGAN.

Ici, ma femme, nous serons en paix :
C'est pourquoi, mon épouse chérie, je souhaite encore
Voir s'accomplir la promesse qui nous a été faite
Par le messager de Dieu, le Roi de tous les saints,
De vous donner un fils miraculeux,
Ennemi du démon, lumière du monde :
Mais j'en crois l'accomplissement prochain,
Puisque c'est de la part de Dieu qu'on nous l'a promis.

ALBA.

Espérons en Dieu, qui est infiniment bon,
Et pressez-vous de bâtir un château agréable,
Et prions ensemble le Dieu Éternel,
Car nous aurons bientôt la grâce d'embrasser notre enfant.

FREGAN.

Gwelet a rân ma fach, artisaned gant-han ;
Me 'ia da vònt ractal da reï urz en peb-tra ;
Na eûs forz a gousto, hor zensor a zo crenv,
Rêd 'vô ober bûhan, m'ho faëo mad ive.

Holl cuit.

MISTRAL, he unann.

Avanset ê 'r c'hastel, prest eo da achui,
Un nombr artisaned a labour, heb cessi ;
Mont a rân da lâret d'am mestr ez eo achu
Hag ez eûs plas en-han da em loja d'och-tu.

Mont 'ra cuit.

FREGAN a deu, joaüs.

Allons ta ! setu me rentet contant brema,
Achu eo ma c'hastel, eur bâtis ar c'haëra,
Ha d'am c'harga a joa bars ma c'hastel newez,
'Eo deût ar mab a oa prometet gant Doue ;
'Vit combati Satan, hag ober Christenienn
A-beurz Doue 'eo deut, da zifenn he lezenn :
Brema 'vezo savet un ilis a newez,
Ha neuze vô ma mab consacret da Doue !

Mont 'ra cuit.

Pevarvet Scenenn.

Daou diaoul a zeu, en em grial.

LUSUFER.

Diaoulo infernal, 'r wez-man 'omb glac'haret ;
Set' gânet eur bugel, 'zo Gwennole hanvet,
Un ennemi ; rèd vô clask eur voïen bennag,
Evit hen tourmanti, coulz he vam hag he dad.

SATAN.

Penaos ta, Lusufer, hec'h allemb ober-ze ?
Pa 'z eo ar bugel-ze gânet dre c'hraz Doue,

FRAGAN.

Je vois (venir) mon page, accompagné d'artisans :
e vais à l'instant donner mes ordres pour chaque chose :
Peu importe la dépense, notre trésor est riche :
l faut faire vite ; je les paierai bien.

Tous s'en vont.

MISTRAL, seul.

Le château avance, il sera bientôt terminé,
Nombre d'ouvriers y travaillent, sans discontinuer :
e vais dire à mon maître qu'il est terminé,
Et qu'on peut y loger dès à présent (18).

Il s'en va.

FRAGAN, joyeux.

Eh ! bien, me voici content maintenant,
Le château est terminé : c'est un fort bel édifice,
Et, pour me combler de joie, dans mon château neuf,
Est venu le fils promis par Dieu :
Pour combattre Satan et faire des chrétiens,
Il est venu, de la part de Dieu, pour défendre sa loi.
Maintenant sera bâtie une église neuve,
Puis mon fils sera consacré à Dieu.

Il s'en va.

Scène quatrième.

Deux diables arrivent, en poussant des cris.

LUCIFER (20).

Diables de l'Enfer, cette fois nous sommes désolés !
Il vient de naître un enfant, nommé Gwennolé,
Un ennemi : il faudra chercher quelque moyen
Pour le tourmenter, et aussi sa mère et son père.

SATAN.

Et comment donc, Lucifer, pourrons-nous faire cela ?
Puisque cet enfant est envoyé de Dieu,

N' vô ket êzed 'n lacad d' goeza 'n perdition ;
Dre-ze, kennt 'vit commans, greomp reflexion.

LUSUFER.

Me 'z ia da diski d'ac'h ho zrompla gant enor,
Dre valediction, 'vel eur *c'honfiteor :*
Satan, tach da zeskin, evel-d-on, me as ped,
Ma c'hoarifomb hon rôl, evel ma'z eo dleet ;

Plures deos vere sine fine esse credo,
Dicam juramento, dicam nec denegabo,
Distruam sabata, presbyteros verberabo,
Et interficiam ; luxuriam amo,
Et opera veniæ et piæ non dilexi,
Sed Deum maledicite in multi cum mussi (*)
Mea maxima culpa, mea mala negavi ; (negabo)
Mihi, nullo modo, tu parcere noli,
Veniam non dare ideo precor te,
Mei, Deus pater, noli miserere. (misereri).

Setu aze eur bater hag a rencfet goûd reez,
N'hellan continui, rag arru ez ôn faèz,
Med mar greomb d'ar bopl pratica 'n orèzon-ze,
'Teufônt holl d'ar gaoter, en defin ho bûhe.

SATAN.

'Vit me 'iel' da redec partout dre ar vroio,
Ha nep ma selaouo, certenn a bratico,
Rag me a vô subtil d' c'houeza 'n ho diou-scouarn,
Hag hi disco d'ezhe, pa defe penno c'houarn ;
Me eo ar scalier vraz a bunz ann ifernio.
A raï d'hè soufr tourmant, eur wez ma vônt eno ;
P'eo gwir omb condaonet da vout bepred en poan,
Ar muia gonsorted hor bô, vô ar gwellan.

Il ne sera pas aisé de le faire tomber en perdition :
Aussi, réfléchissons bien, avant de commencer.

LUCIFER.

Je vais vous apprendre à les tromper avec *honneur*,
Par des malédictions, sous forme de *Confiteor* :
Satan, tâche de l'apprendre comme moi, je te prie,
Afin de jouer notre rôle comme il faut.

« *Je crois qu'il existe vraiment plusieurs Dieux immortels,*
« *Je le dirai avec serment, je le dirai et ne me dédirai pas :*
« *Je détruirai (supprimerai) les dimanches, je frapperai les* [*prêtres,*
« *Et je tuerai ; — j'aime la luxure,*
« *Et je n'aime pas les œuvres de pardon et de piété,*
« *Sed Deum maledicite in multi cum mussi* (*) ;
« *Mes plus grandes fautes, mes crimes, je les nierai :*
« *Ne me pardonnez en aucune façon,*
« *Et je vous prie de ne pas m'accorder de pardon,*
« *Dieu le Père, et de n'avoir de moi aucune pitié !* » (20)

Voilà un *Pater* qu'il vous faudra savoir couramment ;
Je ne puis continuer, car je suis fatigué,
Mais si nous pouvons faire pratiquer cette oraison au peuple,
Ils viendront tous à la chaudière, à la fin de leur vie.

SATAN.

Pour moi, j'irai courir par tout le pays,
Et quiconque m'écoutera, pratiquera certainement,
Car je serai adroit à souffler dans leurs oreilles
Et leur apprendre ce *Credo,* quand ils auraient des têtes de fer ;
Je suis le plus grand escalier du puits des Enfers,
Et je leur ferai souffrir tourment, une fois qu'ils seront là :
Puisqu'il est vrai que nous sommes condamnés à toujours,
Plus nous aurons de compagnons, mieux cela vaudra ! [souffrir,

(*) Je n'ai pu comprendre ni, par conséquent, traduire cette ligne, qui est certainement très altérée.

LUSUFER.

Breman a fell d'in-me explica 'n brezonec
Un darn ann orèson am eûs d'ac'h-c'hui disket ;
Ar seìz pec'het marvell 'zo eno comprenet,
'Zo hor gourc'hemeno ; greomb m' vônt observet ;
Peb-seurt a sonjo-fall lacafomb 'n ho c'hâlon,
Fableno, comzo lubric a veso 'n ho geno,
'R blasfemo, bep momed, en ho actiono,
Pa rafônt eur pec'het, ho dô c'hoant ober daou ;
Red 'vô lacad fallentez en kalon peb-hini :
Hounès 'ar gwir voïenn evit hon c'honsoli.

SATAN.

Pa vô 'r fall 'n ho c'halon, a vezoc'h contantet.

LUSUFER.

Ia, rag d'ar fallentez me oa bet eureujet,
A-bini 'm boe eur verc'h, 'zo hannvet Simoni,
'R re-all 'oa : Sacrilej, Gourmandis, Hipocrisi,
Avaris ha Luxur, Lachete, Truchiri,
Gaouiadès hag Ourgouil, ann diveza Diegi.

SATAN.

Unec merc'h 'ta 'c'h eûs bet euz ho pried Fallente ?
Lâret ha hi 'zo bet d'ac'h a utilite ?

LUSUFER.

Ia ; — ma merc'h Simoni 'roïs d'ar brelated,
Ma merc'h Hipocrisi d'ar religiused,
Ha Truchiri ifrontet 'rîs d'ar varc'hadourienn,
Ha ma merc'h Avaris a rîs d'ar Vourc'hizien ;
Med Ourgouil, ma merc'h vrao, 'rîs d'ann itronezed,
Ha ma merc'h Gaouiadès 'rîs d'ann domestiked :
Ma merc'h Luxur a rîs en toues ann dud iaouanc,
Ha neuze Lachete 'rîs d'ann dud feneant ;
Gourmandis, Diegi, 'rîs d'al labourerien,

LUCIFER.

Je veux maintenant expliquer en breton
Une partie de l'Oraison que je vous ai apprise ;
Les sept péchés mortels (capitaux) y sont contenus :
Ce sont nos commandements ; faisons-les observer :
Nous mettrons toutes sortes de mauvaises pensées dans les cœurs,
Des fables et des paroles lubriques, dans les bouches,
Les blasphèmes seront toujours en action,
Et quand on commettra un péché, on voudra en commettre deux :
Il faudra mettre la méchanceté dans le cœur de chacun,
C'est le vrai moyen de nous consoler.

SATAN.

Quand le mal sera dans les cœurs, vous serez satisfait ?

LUCIFER.

Oui, car je fus marié à Méchanceté,
Et j'en eus une fille nommée Simonie ;
Mes autres (filles) étaient : — Sacrilège, Gourmandise, Hypo-
Avarice et Luxure, Lâcheté, Tricherie, [crisie,
Mensonge et Orgueil, et la dernière, Paresse.

SATAN.

Vous avez donc eu onze filles de Méchanceté ?
Dites-moi, en avez-vous retiré quelque utilité ?

LUCIFER.

Oui ; je donnai ma fille Simonie aux prélats,
Ma fille Hypocrisie aux religieux,
Tricherie, l'effrontée, aux marchands,
Et Avarice aux bourgeois :
Mais, l'Orgueil, ma charmante fille, je la donnai aux dames,
Ma fille Mensonge, aux domestiques ;
Ma fille Luxure (je l'envoyai), parmi les jeunes gens,
Et Lâcheté fut réservée aux fainéants ;
Gourmandise et Paresse, je les donnai aux laboureurs,

Ha ma merc'h Sacrilej a rîs d'ar vezverienn.
Setu penaos am eus fortunet ma bugale,
Noz-de int enoret gant ho friejou, 'baoue.

SATAN.

Se 'zo mad ; demb dre 'r bed, bûhan, me ho supli,
Da lacad carantez [ho merc'hed] en kalon peb-hini ;
Darn anomb a redo d' gostez ann Occidant,
Ha darn-all a redo en tuz ann Oriant ;
Evit eus ma c'hoste, me 'raïo ma fossubl
Da c'honit, mar ghellan, corf hag ine an dud.

LUSUFER.

M'exerso ma holl ardo dre bevar c'horn ar bed,
'Vit ober ma fosubl ma vô ann holl daonet,
Neuze ni ho zourmanto, dre ar flammo ardant,
Ha ruillet war ar scorn, flemmet gant 'r serpanted ;
Rag-ze kement 'welfomb o vônt dre ann hent mad,
C'houezomb 'n ho diou-scouarn, d'ober d'ez-he cuitad ;
Mar n'allomb ober d'hê gant ar souflet sennti,
'Refomb soon ar c'hûrun, evit ho spouroni :
'Vit mônt war ho daoulin d'ober orèsono,
Na cesfomb, ken chanchfont ho resolutiono.
Dre-ze, em separomb, rag me am eûs sur mall
Da zigass consorted d'ar prison infernal.

Holl cuit.

Pempvet Scenenn.

FREGAN, ALBA, GWENNOLÉ, — ha daou vab-bihan all.

FREGAN.

Ma fried, selaouet ar pez a zeziran :
Set' hon mab Gwennole vâle mad he unan,
Dre-ze 'meus c'hoant breman, hag ive bolonte,
D'hen lacaad er scol ; ordrenet 'oa gant Doue.

Et Sacrilège, aux buveurs :
Et voilà comme j'ai fait la fortune de (marié) mes enfants,
Et depuis, nuit et jour, elles sont avec leurs maris.

SATAN.

Cela est bien : mais, je vous prie, dispersons-nous vite par le monde
Pour mettre l'amour (de vos filles) dans le cœur de chacun :
Une partie de nous courra vers l'Occident,
Et l'autre, vers l'Orient.
Pour moi, de mon côté, je ferai mon possible
Pour gagner, si je puis, le corps et l'âme des gens.

LUCIFER.

Je mettrai en œuvre tous mes artifices, aux quatre coins du monde,
Et je ferai mon possible pour que tout le monde soit damné,
Puis, nous les tourmenterons par les flammes ardentes,
Les roulant (ensuite) sur la glace, les faisant mordre par des serpents ;
Ainsi, tous ceux que nous verrons marcher dans la bonne voie,
Soufflons-leur dans les oreilles, pour la leur faire abandonner :
Si nous ne pouvons leur faire obéir par le *soufflet,*
Nous ferons bruire le tonnerre, pour les effrayer,
Ils auront beau se jeter à genoux, pour prier,
Nous ne cesserons que quand ils auront changé.
Ainsi, séparons-nous, car j'ai grande hâte
D'amener des compagnons à la prison infernale.

Tous s'en vont.

Scène cinquième.

FRAGAN, ALBA, GWENNOLÉ, deux petits enfants.

FRAGAN.

Ma femme, écoutez ce que je désire :
Voici que notre fils Gwennolé marche tout seul,
C'est pourquoi je désire maintenant et c'est même ma volonté
De le mettre à l'école : c'est l'ordre de Dieu.

ALBA, o câna war eun ton caon.

C'hui a oar ar gwella petra 'zo da ober ;
Hen casset, pa garfet, 'vit eur pennad amzer :
Coulzgoude, mar vije grêt euz ma bolonte,
N'aje ket er bloas-ma, rag re-iaouanc ez-è.

FREGAN, o câna war memeuz tôn.

Alba, c'hui 'c'h eus rèson, ebars e kement-ze,
M'hen mîro c'hoas er gêr, en avantur Doue ;
Goude-ze m'hen casso, abars daou vloaz pe dri,
Rag iaoûanc ez eo c'hoaz da vônet d'ar studi.

GWENNOLE, o câna.

Oblijet ez on d'ac'h, tad ha mamm enoret,
D'am bout laket er bed, ha goude ma mâget ;
Dre-ze na garfenn ket dônt d'ho tisoblija,
Me obeïsso d'ac'h, assuret, en peb tra.
Med me a lavar d'ac'h am eus c'hoant da ziskinn
'N dra bennag a furnez, evit ma profitinn,
Rag bez' am eus bolonte d'instrui ma speret,
Dre-ze reït d'în, mar plij, ho pennoz da vônet.

FREGAN.

Ma mab Gwennole, me 'm eus desir a veet,
En armo, *campion* war ann holl Vretôned ;
Da Vreiz-Meur, heb-dâle, m'ho casso, assuret,
Rag ar bobl er vrô-ze a zò em revoltet,
Ha 'vel m'am eus enò nombr a edifiso,
A fell d'în a chomfac'h d'jouissa ma mâdò.

GWENNOLE.

Petra rîn-me, en touez tud 'zo ken revoltet,
Pa 'z eo gwir, ma zad keiz, na on ket instruet ?
Ha c'hoas 'on re-iaoùanc, goûd a ret-ze er-fad,
M'ho ped d'am c'hass d'ar scol, da c'hortoz 'vîn en oad.

ALBA, chantant sur un air de deuil.

Vous savez le mieux ce qu'il y a à faire :
Envoyez-le, quand vous voudrez, pour quelque temps :
Cependant, si l'on faisait selon ma volonté,
Il n'irait pas encore, cette année, car il est trop jeune.

FRAGAN, chantant sur le même air.

Hélas, vous avez raison en cela ;
Je le garderai encore à la maison, à la grâce de Dieu ;
Je l'enverrai, plus tard, dans deux ou trois ans,
Car il est encore bien jeune pour aller à l'étude (l'école).

GWENNOLÉ, chantant.

Je vous suis obligé, mon père, et ma mère honorée,
De m'avoir mis au monde, puis de m'avoir élevé ;
Aussi, je ne voudrais pas vous désobliger,
Et je vous obéirai, ayez-en l'assurance, en toute chose.
Pourtant, je vous dis que je voudrais apprendre
Quelque peu de sagesse, pour en profiter ;
Car j'ai bon vouloir d'instruire mon esprit ;
Aussi, je vous prie de me donner votre bénédiction et de me
[laisser partir.

FRAGAN.

Mon fils Gwennolé, je désire que vous soyez,
Dans les armes, champion (chef) sur tous les Bretons ;
Je vous conduirai, sans tarder, en Grande-Bretagne,
Car le peuple de ce pays s'est révolté,
Et, comme j'ai là nombre d'édifices,
Je souhaite que vous y restiez, pour jouir de nos biens.

GWENNOLÉ.

Que ferai-je, au milieu de gens en révolte,
Puisque, mon père chéri, je n'ai pas d'instruction ?
Et puis, je suis encore trop jeune, vous le savez bien :
Je vous prie de m'envoyer à l'école, jusqu'à ce que j'aie l'âge.

FREGAN.

Allas ! ma bugale, na ônn petra a rân,
Aoûn 'm eûs 'teufac'h abred da guitad ar bed-ma,
Ha n'ho pe ket gallet succedi d'am mâdo,
Kement-ze ro d'în nec'h, ouspenn daou vloaz a-zò.

ALBA.

Pa 'z eo gwir, ma fried, hon eûs kement 'voïenn,
Couls ebars en leve, evel en aour melenn,
'Dlefac'h ober sevel, bars en gweled Léon,
Eur gêric evit reï d'ezhan en donèson.
Roomb d'ezhan conje da vônet d'ar golach,
'N keit-ze ho pô amzer d'brepari hè héritach.

FREGAN.

Kement-ze, ma firied, 'zo apropos d'ober.
Ma vô he heritach prest pa retorno d'ar gèr ;
Dre-ze me gousant sevel, hep daleïn nemeur
Eur gèric, en Léon, a vô hanvet Breiz-Meur,
Rag 'n hano-ze ma friet, a fell d'în a defe
Dre m'am boa en Breiz-Meur calz euz a dignite :
Dre-ze en em dennomb, ha warc'hoas, Gwennole,
M'ho casso d'ann tad Budoc, da deski lezenn ar fé.

Holl cuit.

C'huec'hvet Scenenn.

FRÉGAN, GWENNOLÉ.

FREGAN.

Gwennole, ma mab ker, pa'z omb em breparet,
Me 'ia d'ho cass d'ar scool, ma vefet instruët :
En tuz ann Occidant 'z iefet, en gwirione,
D'ann tad Budoc, d'en ilis, 'zo câret gant Doue,

GWENNOLÉ, o câna war eunn ton huël.

O Doue ! ma zad keiz, me 'zo meurbet contant
O vônt d'ann tad Budoc, en tuz ann Occidant ;

FRAGAN.

Hélas ! mes enfants, je ne sais ce que je fais ;
Je crains que vous ne veniez de bonne heure à quitter ce monde,
Sans avoir pu me succéder dans mes biens,
Cela me tourmente, depuis plus de deux ans.

ALBA.

Puisqu'il est vrai, mon époux, que nous avons tant de biens,
Aussi bien en rentes qu'en or jaune,
Vous devriez faire bâtir, dans le fond du Léon,
Une petite ville, pour la lui donner en présent.
Donnons-lui congé pour aller au collège,
Vous aurez alors le temps de préparer son héritage.

FRAGAN.

Il est à propos, ma femme, d'agir ainsi,
Pour que son héritage soit prêt, quand il retournera à la maison ;
Aussi, je consens à faire bâtir, sans beaucoup tarder,
Une petite ville en Léon, qui sera appelée Grande-Bretagne ;
Car ce nom-là, ma femme, je veux qu'elle le porte (21),
Parcequ'en Grande-Bretagne, j'étais comblé de dignités.
Retirons-nous donc, et demain, Gwennolé,
Je vous conduirai au père Budoc, pour apprendre la loi de la foi.

Tous s'en vont.

Scène sixième.

FRAGAN, GWENNOLÉ.

FRAGAN.

Gwennolé, mon cher fils, puisque nous sommes prêts,
Je vais vous conduire à l'école, pour que vous soyez instruit ;
C'est du côté de l'occident que vous irez, en vérité,
Vers le père Budoc, homme d'église, qui est aimé de Dieu.

GWENNOLÉ, chantant, à haute voix.

O Dieu, mon pauvre père, je suis bien content
D'aller vers le père Budoc, du côté de l'occident ;

Rac-ze 'ta, ma zad keiz, demb bûhan' ma c'hallemb
Mall am eûs d'anaout al lèzenno cristenn.

Tân ha cûrun. — Fregan a gouez d'an douar :
sevel a ra, en em lavaret :

FREGAN.

Allas ! me 'zo poaz-glaou, a bep-tu, gant'r luc'hed,
Dre 'n tempest-ma, siouas ! me a zo spouronet :
Me lavar d'ac'h, ma mab, it oc'h unan, mar câret,
Rag pa dlefenn merwell, impossubl 'd'in monet.

GWENNOLÉ.

C'hui 'zo meurbet spontic, ma zad, war ar bed-man !
N'ho bezet nep morc'hed, me ielo ma unan :
Rèd eo beza hardis, ha fiziout en Doue,
Mar fell d'imb, ma zud keiz, bewa'n he garante.

FREGAN.

Me gourrajo, ma mab, monet a rinn ganec'h,
Rag ho clewet o comz, e timinu ma nec'h :

Med setu ni rentet, dre c'hras Doue, brema,
Gwelet 'rân ann Abbat arru iwe ama.

Budoc a deu.

BUDOC.

Salut d'ac'h, Prins Fregan, goarner ar Vretoned,
P'ho welan deût ama, lâret d'in ar sujet.

FRÉGAN.

Deut ez on, tad Budoc, da zigass d'ac'h ma mab,
Ewit hen instruin en lèzenn Doue 'n tad ;
Dre-ze ho supplian da gaout soign d'hen avans,
Me ho recompanso euz ho poan 'n assurans.

Marc ha Simon a deû.

Ainsi, mon bon père, allons, le plus vite que nous pourrons,
Car je suis impatient de connaître la loi chrétienne.

Ils se mettent en route.

Eclairs et tonnerre ; Fragan est jeté à terre ; il se relève et dit :

FRAGAN.

Hélas ! je suis tout cuit, de partout, par les éclairs,
Par l'effet de cette tempête ; et je suis tout effrayé ;
Je vous le dis, mon fils, allez seul, si vous voulez,
Car, quand je devrais mourir, je ne puis aller (plus loin).

GWENNOLÉ.

Vous êtes bien peureux, mon père, dans ce monde !
Mais, n'ayez point d'inquiétude, j'irai seul :
Il faut être sans peur, et avoir confiance en Dieu,
Si nous voulons, mes amis, vivre en son amour.

FRAGAN.

J'aurai du courage, mon fils, et je vous accompagnerai,
Car en vous entendant parler, ma crainte s'affaiblit.

Ils font un tour sur la scène.

Mais, nous voici arrivés, grâce à Dieu,
Je vois l'abbé qui arrive aussi.

Budoc arrive.

BUDOC.

Salut à vous, Prince Fragan, gouverneur des Bretons,
En vous voyant venu ici, dites-moi quelle en est la raison. (22)

FRAGAN.

Je suis venu, père Budoc, vous conduire mon fils,
Pour l'instruire dans la loi de Dieu, notre père :
Je vous prie donc de prendre soin qu'il apprenne,
Et je vous récompenserai certainement de votre peine.

Arrivent Marc et Simon, élèves de Budoc.

BUDOC.

Euz eur pareil enor me zo rejouisset ;
Setu bugalez-all 'zo en-hôn confiet,
Ha c'hoas cals a re-all a zo ganin pell-zô,
Pere a zo breman avanset 'n ho c'hlasso :
Ho mab, mar car zennti, war-benn neubeud amzer,
A brofito iwe, me reï d'ezhan ober.

FREGAN.

Ma mab, senntet d'ho mestr, bepred, en peb-termeun,
Bezet obeïssant da c'heuill he c'hourc'hemenn,
Hen sûr oc'h instruo en furnès ha respet,
Hag er-fin gant Doue c'hui vô recompanset :
Dre-ze me lavar d'ac'h kenavo, ma mab ker,
Ha d'ac'h aotro 'n Abbad, rag me ez ia d'ar gêr !

GWENNOLE.

Kenavo 'ta, ma zad, m'ho trugare parfet,
Grêt ma gourc'hemeno d'am mamm, pa arrufet.

Frégan cuit.

BUDOC.

Brema, bugaligou, commanset studia,
Me'z ia d'laret m' breuriez, soudenn me deuï ama,
Goude m'am bô pedet ha suppliet Doue,
Da reï d'ac'h sclezrijenn, d'ann eil ha d'egile :
Setu aze ann daol ; n'em laket d' studia,
Ma ouifet réez ho kentel, en bezr, da recita,
Med taolet-ewez mad na deufac'h da c'hoari
Ann eil gant egile, gant aoun da 'n em vlessi,

GWENNOLÉ.

Bezet asur, ma mestr, ni na c'hoarifomb ket,
Ni 'vouïo 'n c'hentelio a-ben ma arufet,

Budoc cuit.

BUDOC.

Je me réjouis d'un pareil honneur :
Voici d'autres enfants, qui m'ont été confiés,
Et beaucoup d'autres encore sont à mon école, depuis long-
Qui sont maintenant avancés dans leurs classes ; [temps,
Votre fils, s'il veut obéir, en peu de temps,
Profitera aussi, grâce à mes soins.

FRAGAN.

Mon fils, obéissez à votre maître, toujours, en toute chose;
Suivez ses ordres avec soumission,
Et, certes, il vous instruira en sagesse et en respect,
Et enfin, Dieu vous récompensera :
Je vous dis au revoir, mon cher fils,
Et à vous aussi, Monsieur l'abbé, car je retourne chez moi.

GWENNOLE.

Au revoir donc, mon père, je vous remercie :
Faites mes compliments à ma mère, quand vous arriverez.

Fragan s'en va.

BUDOC.

Maintenant, mes chers enfants, mettez-vous à étudier,
Moi, je vais réciter mon bréviaire, mais je reviendrai bientôt,
Après avoir prié et supplié Dieu
De vous donner sa lumière, aux uns et aux autres :
Voilà la table ; mettez-vous à l'étude,
Pour que vous sachiez couramment votre leçon ;
Mais prenez garde de vous mettre à jouer
Les uns avec les autres, de crainte de vous blesser.

GWENNOLÉ.

Soyez certain, mon maître, que nous ne jouerons point,
Et nous saurons nos leçons, quand vous arriverez.

Budoc s'en va.

MARC.

Bast ! me oar ma c'hentel mad a-walc'h, a gredan,
Ha caer am eus sellet, me wel ar memeuz tra.

SIMON.

Ha me gaf ec'h oûzon mad ma hinin ive,
Rag-ze 'z omb avanset ann eil hag egile :
Ha te, Gwennolé, n'ouzoud ket c'hoas da hini ?
'Wit te zo pell a-walc'h oc'h esa hi deski !

GWENNOLÉ

En-bezr, pô kestion da dont do recita,
A vezo gwelet piou a ouïo ar gwella ;
'Wit me studio keit ha ma c'hellin ober,
Pa baë ma zad wit-hon, n' laerin ket ann amzer.

SIMON.

Marc, lezomb anezhan pa zebri he levriou,
Ha deomb en kreiz ann ti ewit gourenn hon daou ;
Mar zenntfemb eûz hor mestr, evel ma ra heman,
N'hor be ket eur momet 'wit em divertissa.

MARC.

Ia, deomb 'ta, Simon, hor daou a groc-collier,
Dre nerz ma diou vrec'h m'as tiscaro em c'héver.
Gourenn a reont : Simon a gouez.
Gwelet 'res, ma mignon ? Setu te discaret !

SIMON euz he c'hourvez.

Fors ! fors ! an den mechant, ma gâr hen eus tôret !
Allas ! urzo hon mestr hon eus bet transgresset,
En-faot senti out-han me 'zo estropiet.

GWENNOLÉ a ia d'ann daoulin, en orèson.

Doue, crouer ann nef, ha kement zo 'r bed-ma,
C'hui oc'h eus anduret poanio ar re-vrassa,

MARC.

Bast ! Je sais assez bien ma leçon, je pense ;
J'ai beau regarder, je vois toujours la même chose.

SIMON.

Et moi aussi, je trouve que je sais suffisamment la mienne,
Et c'est pourquoi nous sommes aussi avancés l'un que l'autre.
Et toi, Gwennolé, ne sais-tu pas encore la tienne ?
Il y a pourtant assez longtemps que tu essaies de l'apprendre.

GWENNOLÉ.

Tantôt, quand il s'agira de réciter,
On verra qui saura le mieux ;
Pour moi, j'étudierai, aussi longtemps que je pourrai,
Et puisque mon père paie pour moi, je ne volerai pas le temps.

SIMON.

Marc, laissons-le manger ses livres,
Et allons lutter tous les deux, au milieu de la maison ;
Si nous écoutions notre maître, comme le fait celui-ci,
Nous n'aurions pas un moment pour nous amuser.

MARC.

Oui, Simon, prenons-nous au collier,
Et par la force de mes bras, je te renverserai à mes pieds.
Ils luttent ; Simon est renversé.

SIMON, étendu par terre.

Au secours ! au secours ! Le méchant ! il m'a cassé la cuisse !
Hélas ! nous avons transgressé les ordres de notre maître,
Et pour lui avoir désobéi, me voilà estropié !

GWENNOLÉ, se jette à genoux, et prie.

O Dieu, créateur du ciel, et de tout ce qui est au monde,
Vous avez souffert les plus grandes peines,

Iac'hêt ar bugel-man, allas ! zo impotant,
Dre verit ho maro, Doue holl buissant :
Simon, grâ sinn-ar-groaz war da c'houli, n'han' Doue :
Brema, rô d'in da zorn, ha sao prim a lec'h-ze.

Sevel a ra iac'h.

SIMON.

Gwennolé, da bedenn a zo bet exauset,
Dre ar c'hraz a Zoue, setu iac'h ma morzed ;
Na zantan ken a boan, a drugare Doue,
Dre intercession ho pedenn, Gwennolé.

GWENNOLÉ.

Da Zoue eo ar gloar, trugarecêt 'n ezhan,
Rag nez he vadèles, oac'h chomet cam, 'gredan,
Hag hon mestr a vije fachet o welet-ze ;
Med setu-han arri aman, en gwirione.

Dont a ra Budoc.

SIMON, gant mall.

Allas ! ma mestric kèr, ma fardonet, m'ho ped
Rag un darn oc'h urzo am euz bet transgreset ;
Marc ha me a zo bet ho c'hourenn, assuret,
Hag 'on couezet indan, ha toret ma morzed :
Na oann ket ouit sevel, ma chomis gourveet,
Gwennolé, drè orèson, hen eûs ma iac'haët.

BUDOC.

Setu eur miracl caer 'zo gret en oc'h andret,
Dre 'r bugel Gwennolé, zo gant Doue caret ;
Rêd a ve en grâz Doue, se a zo veritabl,
Rag ar pez hen eûs grêt a zo sur eur miracl :
Allons, bugaligou, stouomb war hon daoulin.
Da rentan enor da Gwennolé, d'adorin,
Ewit ar burzud-ze, ar Vajeste divin.

(Daoulina a reont).

Guérissez cet enfant, qui est impotent hélas !
Par le mérite de votre mort, o Dieu tout-puissant !
Simon fais le signe de la croix sur la blessure, au nom de Dieu ;
Maintenant, donne-moi la main, et relève-toi, vite. (23).

Il se relève guéri.

SIMON.

Gwennolé, ta prière est exaucée,
Et, grâce à Dieu, voilà ma cuisse guérie ;
Je ne ressens plus de douleur, grâce à Dieu,
Par l'intercession de votre prière, Gwennolé.

GWENNOLÉ.

A Dieu en revient la gloire ; remerciez-le,
Car, sans sa bonté, vous seriez resté boîteux, je pense,
Et notre maître aurait été fort contrarié en voyant cela :
Mais le voilà qui vient ici, en vérité !

Budoc arrive.

SIMON, avec empressement.

Hélas ! mon pauvre maître, pardonnez-moi, je vous prie,
Car j'ai désobéi à une partie de vos ordres :
Marc et moi nous avons lutté ensemble, assurément,
Et je suis tombé dessous, et me suis cassé la cuisse :
Je ne pouvais me relever, si bien que je restais couché à terre,
Mais Gwennolé, par une oraison, m'a guéri.

BUDOC.

Voilà un grand miracle, fait en votre faveur,
Par l'enfant Gwennolé, qui est aimé de Dieu ;
Il faut qu'il soit en la grâce de Dieu, et cela est certain,
Car ce qu'il a fait, est certainement un grand miracle.
Allons, chers petits enfants, mettons nous à genoux,
Pour rendre honneur à Gwennolé, et pour adorer
Pour ce miracle, la Majesté divine.

Ils se mettent à genoux.

GWENNOLÉ.

Aotro Budoc, ma mestr, ha c'hui, ma mignoned,
Savet prim, m'ho suppli, rag na veritan ket
En em brosternfac'h dirag ma fersonach,
Med d'ann aotro Doue n'eo dleet ann homach.

BUDOC.

Allas ! d'in, Gwennolé, me na ôn mui capabl
D'instruin eur speret a zo ken admirabl ;
Na eûs nemed tri bloaz baoue ma 'z oc'h gânet,
Ha surpaset anhon m'hen lâr gant gwirione.

GWENNOLÉ.

Eh ! bien ta, tad Budoc, me ho trugareca
Euz ar soign oc'h euz bet anon, baoue tri bloaz ;
Pa lavaret penaoz n'allet mui m'instruin,
Me ia brema d'ar gêr, mar roët conge d'in

BUDOC.

Et eta, Gwennole, rag c'hui a zo capabl
Da veza d'en ilis, m'ho pije bet an oad ;
Med eur c'hraz am eus c'hoant da c'houlenn diouzoc'h :
Permetet ac'hanon, m'ho ped, da c'heuill anoc'h.

GWENNOLÉ.

O Doue, ma mestr ker, pez enor 've d'in-me
Ho caout da gompagnon, p'arruin em c'hontre !
Me zo chalmet 'teufac'h, assur, ganin brema,
Keït ha ma rôfet d'in eur scouer-vad, en peb-tra.

BUDOC.

Neuze 'ta, bugaligou, antreet en Abati,
'Wit m'ho recommandin d'ann tâdo 'zo en-hi,
'R re-ze oc'h instruo er-vad 'ker-couls ha me,
Rag brema n'guitaïn birvikenn Gwennolé.

Holl cuit.

GWENNOLÉ.

Seigneur Budoc, mon maître, et vous, mes amis,
Relevez-vous, vite, je vous prie, car je ne mérite pas
Que vous vous prosterniez devant moi ;
A Dieu seul est dû cet hommage.

BUDOC.

Hélas ! de moi, Gwennolé, je ne suis plus capable
D'instruire un esprit si admirable :
Il n'y a que trois ans que vous êtes né (24),
Et vous me surpassez déjà, je le dis en vérité.

GWENNOLÉ.

Eh ! bien, père Budoc, je vous remercie
Des soins que vous m'avez donnés, depuis trois ans ;
Et puisque vous dites que vous ne pouvez plus m'instruire,
Je vais retourner à la maison, si vous me donnez congé.

BUDOC.

Allez donc, Gwennolé, car vous êtes à même
D'être homme d'église, si vous en aviez l'âge :
Mais je veux vous demander une grâce,
Permettez-moi, je vous prie, de vous accompagner.

GWENNOLÉ.

O Dieu, mon cher maître, quel honneur pour moi
Que de vous avoir pour compagnon, quand j'arriverai dans mon [pays !
Je suis charmé, certainement, que vous m'accompagniez,
Aussi longtemps que vous me donnerez le bon exemple en toute [chose.

BUDOC.

C'est pourquoi, chers petits enfants, entrez dans l'abbaye,
Pour que je vous recommande aux pères qui y sont,
Ceux-là vous instruiront, tout aussi bien que moi,
Car, désormais, je ne quiterai plus jamais Gwennolé (25).

Tous s'en vont.

Scennenn Seizvet.

FRÉGAN, ABBA, CLERVI, GWENNOLÉ, BUDOC.

GWENNOLÉ, en eur antren.

Démad, ma zad, ma mamm, ha c'hui, ma c'hoar clervi ;
Setu me digwezet adare 'bars ho ti,
Ha ma mestr ann Abbat 'zo deût ganin ive ;
D'ezhan 'dleïn respet, etre 'vin em buhe.

FRÉGAN.

Arruëtmad ez oc'h, ma mab keiz Gwennolé,
Cals a joa a ra d'in ho cwelet er c'hontré.
Disclezriet d'in breman, hep n'ac'h netra er bed,
Ha kommanz 'ret dija cultiva ho speret ?

BUDOC.

Pardon, aotro ar Gouarner euz ar vrô-man,
Bars ar gestion-ze, me respont ewit-han :
Ann aotro-ma, ho mab, zo un den a speret,
Na gavfet ket he bar, en pewar c'horn ar bed ;
Ken avanset ez eo en education,
Ken ez eo savantoc'h eget hon 'n peb feson ;
Ouspenn e lârin d'ac'h, aotro, gant gwirione,
Ho mab 'zo den santel, ha mignon da Zoue :
Kement-ze, m'hen assur, ec'h ellomb da gredi,
Rag eur miracl caer en eûs grêt en Abbati :
Eur scolaer iaouanc d'in oa toret he vorzed,
Hag ho mab, dre bedenn, hen eûz-han iac'haët.

ALBA a gân.

O Majeste divin, me o trugareca ;
Ni zo favoriset dre-z-oc'h, bars ar bed-ma :
Prometet ho poa d'imb, en enezenn Breiz-Meur,
A rôjac'h d'imb eur mab a râje hon bonheur.

Scène septième

FRAGAN, ALBA, CLERVIE, GWÉNOLÉ, BUDOC,
et les deux autres enfants.

GWÉNOLÉ, entrant.

Bonjour, mon père, ma mère, et vous aussi, ma sœur [Clervie ;
Me voici de retour dans votre maison,
Et mon maître l'abbé est aussi venu avec moi :
Je lui devrai respect, aussi longtemps que je serai en vie.

FRAGAN.

Vous êtes les bien venus, mon cher fils Gwennolé,
J'éprouve beaucoup de joie à vous revoir au pays.
Déclarez-moi maintenant, sans rien nier,
Si vos commencez déjà à cultiver l'esprit ?

BUDOC.

Pardon, seigneur gouverneur de ce pays,
A cette question je réponds pour lui.
Ce seigneur, votre fils, est un homme d'esprit,
Et vous ne trouveriez pas son pareil, aux quatre coins du [monde :
Son éducation est tellement avancée,
Qu'il est plus savant que moi, de toute façon :
Je vous dirai de plus, seigneur, en vérité,
Votre fils est un saint homme et un ami de Dieu ;
Nous pouvons bien le croire, je vous l'assure,
Car il a fait un beau miracle, dans l'abbaye :
Un de mes jeunes écoliers s'était cassé la cuisse,
Et votre fils, par sa prière, l'a guéri.

ALBA, chantant

O Majesté divine, je vous remercie ;
Vous nous favorisez, dans ce monde :
Vous nous aviez promis, en l'île de la Grande-Bretagne,
De nous donner un fils, qui ferait notre bonheur.

CLERVI a gân.

Gwennolé, ma breur ker, dre garantez ardant
Me rennt d'ac'h ma respet, dre ma 'z oc'h puissant,
Med eur c'hrâz c'houlennan euz Doue ha Mari,
Wit ma chomfet ganimb er gêr, d'hon consoli.

FRÉGAN.

Assur er gêr ganimb, ma merc'h, a chômo sur,
Da be-lec'h a fell d'ac'h 'z afe en avantur ?
En Breiz-Meur a-darre refomb hon residans,
Hag a chômo ganimb, da reï d'imb assistans.
Lakêt am eus pell-zo sevel d'ezhan eur gêr,
Hag hen a vô ar mestr, en Breiz-Meur en antier.
Dre-ze, aotro Budoc, ha ma mab Gwennolé,
D'eomb d'em rejouissa, en hano ma Doue.

Holl cuit.

Scennenn Eizvet.

Ar Markiz Belflor, ha Riou, he vab.

BELFLOR.

Deût-c'hui ganin, ma mab, da ober eur bâle,
Da welet ho kenderv, ann aotro Gwennolé,
A zo arru er ger, achuët he studi,
Dre-ze eomb hon daou ewit hen saludi.

RIOU.

Ma zad, me zo contant da vonet d'hen gwelet,
Rag ewit ma c'henderv me'm euz cals a respet,
Hag er memeuz amzer, ewit ma c'heront-all ;
Gant-ze eta, ma zad, depechomb partial.

BELFLOR.

Greomb 'ta prepari d'imb-ni peb a varc'h mad,
Ewit ma 'z efomb prest da enezenn Briat,
Pa veomp 'n bord ann aod, e cavfomb passajer,
Pini hon zransporto da di ar Gouarner.

CLERVIE, chantant.

Gwennolé, mon frère chéri, avec un amour ardent,
Je vous rends respect, parce que vous êtes puissant ;
Mais, je demande une grâce à Dieu et à Marie,
C'est que vous restiez avec nous, à la maison, pour nous consoler.

FRAGAN.

Certainement, notre fils restera avec nous à la maison ;
Où voulez-vous qu'il s'en aille, à l'aventure ?
C'est en Grande-Bretagne que nous résiderons encore,
Et il restera avec nous, pour nous donner assistance.
Depuis longtemps, je lui ai fait bâtir une ville,
Et il sera le maître, dans toute la Grande-Bretagne (*).
Ainsi, seigneur Budoc, et mon fils Gwennolé,
Allons nous divertir, au nom de Dieu !

Tous s'en vont.

Scène huitième.

Le Marquis BELFLOR, et son fils RIOU.

BELFLOR.

Venez avec moi, mon fils, faire une promenade,
Pour voir votre cousin, le seigneur Gwennolé,
Qui est arrivé à la maison, ses études terminées ;
Allons tous les deux le saluer.

RIOU.

Mon père, je suis content d'aller le voir,
Car pour mon cousin j'ai beaucoup de respect,
Et en même temps aussi pour mes autres parents ;
Ainsi donc, mon père, pressons-nous de partir.

BELFLOR.

Faisons-nous donc préparer à chacun un bon cheval,
Pour nous rendre promptement à l'île de Bréhat ; (26)
Quand nous serons sur le rivage de la mer, nous trouverons
Qui nous transportera chez le Gouverneur. [un passager],

Ils s'en vont.

(*) Il s'agit de la prétendue ville, Breiz-Meur, bâtie pour Gwennolé, en Léon,

Scenenn Naovet.

FRÉGAN, ALBA, CLERVI, BUDOC, GWENNOLÉ, MISTRAL.

FRÉGAN.

Brema mab Gwennolé, na pa 'z oc'h discuizet,
Eomb da welet hon eontr, roue ar Vretoned,
Ewit discouez d'ezhan penaoz ez oc'h capabl
Da c'houarni eur gèr, kercoulz evel ho tad,
Hag o retorn 'c'hane, ez iefomb ni war eon
D'ho condui 'n Breiz-Meur, pîni 'zo en Leon :
Indan he gomandamant a vefet eno c'hoaz
Ewit derc'hel ar regl en touez ar bopulas :
Dre-ze 'ta, ma zud ker, partiomb asambles :
Med me 'wel 'tônt Belflor, zo ma c'henderv gompez,
Hag he vab 'r chevalier a zo gant-han iwe :
Me zo sur e teuont d'ho cuelet, Gwennolé.

Dont a reont.

BELFLOR.

Salut, ma holl geront, ha ma nîz Gwennolé,
Me rennt d'ac'h ma respet, gant eur gwir garante ;
Evel m'am eùz clewet lâret oac'h arruet,
Ez ôn deut gant ma mab esprès 'wit ho cuelet.

GWENNOLÉ.

Oblijet 'on en braz d'ac'h, ma eontr ker Belflor,
Kercouls ha d'am c'henderv ; c'hui 'zo tud a enor ;
Mar caret dont ganimb da ober eur bâle,
D'ar gêr dimeuz a Is, da welet ar Roue ?

BELFLOR.

Ia sur, ma niz caret, gant joa vraz em c'halon ;
Cals joa 'm bô o welet ar roue braz Gralon,
Iwe ma mab Riou, n'eûs-han ket c'hoas gwelet ;
Brema 'raï, gant enor, pa vomb enô rentet.

Scène neuvième.

FRAGAN, ALBA, CLERVIE, BUDOC, GWENNOLÉ, MISTRAL.

FRAGAN.

Maintenant, mon fils Gwennolé, que vous vous êtes reposé,
Allons voir notre oncle, le roi des Bretons,
Pour lui faire voir comme vous êtes capable
De gouverner une ville, aussi bien que votre père,
Et en revenant de là, nous irons tout droit
Vous conduire à *Breiz-Meur,* qui est en Léon.
Là, vous serez encore sous ses ordres,
Pour maintenir la loi parmi le peuple ;
Ainsi donc, mes chers amis, partons ensemble :
Mais je vois venir Belflor, qui est mon cousin-germain,
Et son fils le chevalier est aussi avec lui.
Je suis sûr qu'ils viennent vous voir, Gwennolé.

Ils arrivent.

BELFLOR.

Salut à vous tous, mes parents, et mon neveu Gwennolé,
Je vous rends mes respects avec un amour sincère ;
Aussitôt que j'ai entendu dire quc vous étiez arrivé,
Je suis venu avec mon fils, tout exprès pour vous voir.

GWENNOLÉ.

Je vous suis grandement obligé, mon oncle Belflor,
Aussi bien qu'à mon cousin ; vous êtes des gens d'honneur ;
Si vous voulez venir avec nous faire une promenade
A la ville d'Is, pour voir le Roi ? (27).

BELFLOR.

Oui, certainement, mon cher neveu, avec grande joie dans [mon cœur ;
J'aurai beaucoup de plaisir à voir le Roi Grallon, [verons-là.
Et mon fils Riou aussi, car il ne l'a jamais vu ;
Mais à présent, il le verra, avec honneur, quand nous arri-

FRÉGAN.

Goude-ze, ma c'henderv, o retorn a-c'hane,
'Teûfet iwe ganimb, d'gondui Gwennolé
D'eur gêric am eûs grêt batissan ewit-han
En Leon, pehini 'vô he bartach breman.

BELFLOR.

Ia sur, ma c'henderv kèr, gant joa me ho c'heuillo,
Hag ho mab Gwennole iwe dre-holl er vrô ;
Dre-ze 'ta partiomb, rag sur me am eûs mall
Da welet ar Roue en he balez roïall.

FRÉGAN.

Demp-holl eta ractal da welet anezhan,
Med et a-raoc, ma fach, wit en avertissan,
Ha lavaret d'ezhan 'omb arru asambles,
Da reï d'ezhan homach, ebars en he bâlès.

MISTRAL.

Ma mestr, aotro Fregan, ho holl gommandamant
A vô executet ganin antieramant ;
Me a roï, heb mancout, ar pez 'c'h eûz commandet
Dre-ze me a lâr d'ac'h kenvo 'r c'hennta gwelet.

Mistral cuit.

FREGAN.

Ha nin, ambarcomb holl na war he lerc'h, ractal,
Soudenn vefomb renntet ebars ar gapital.

(Holl cuit).

Scenenn decvet.

GRALON, STERIDO, DOURVA, MISTRAL.

MISTRAL, oc'h antren.

Salut, Roue Gralon, Roue ar Vretoned,
A-beurz ma mestr Fregan me 'zo deût, assuret,
Da renta d'ac'h visit, hag he holl dud gant-han.

FRAGAN.

Ensuite, mon cousin, en revenant de là,
Vous nous accompagnerez aussi pour conduire Gwennolé
A une petite ville que je lui ai fait bâtir,
En Léon, et qui sera son héritage, à présent.

BELFLOR.

Oui, certes, mon cher cousin, je vous suivrai avec plaisir,
Et votre fils Gwennolé aussi, par tout le pays ;
Partons donc, car j'ai grande hâte
De voir le Roi, en son Palais-Royal.

FRAGAN.

Partons donc tous, à l'instant, pour aller le voir ;
Mais dévancez-nous, mon page, pour l'avertir,
Et lui dire que nous arrivons tous ensemble,
Pour lui rendre hommage, dans son palais.

MISTRAL.

Mon maître, seigneur Fragan, tous vos ordres
Seront exécutés par moi, en entier :
Je ferai, sans faute, ce que vous m'avez commandé ;
C'est pourquoi je vous dis : au revoir !

Mistral s'en va.

FRÉGAN.

Et nous, embarquons-nous, à l'instant, pour le suivre,
Nous serons bientôt rendus dans la capitale.

Tous s'en vont.

Scène dixième.

GRALLON, STÉRIDO, DOURVA, MISTRAL.

MISTRAL, en entrant.

Salut, Roi Gralon, Roi des Bretons ;
De la part de mon maître Fragan, je suis venu
Vous dire qu'il doit arriver ici, prochainement,
Pour vous faire visite, avec toute sa suite.

GRALON.

Pach iaouanc; antreet bepred da discouisan,
Me raï serviji d'ac'h peadra da leïna ;
Med a-raoc, ma mignon, lavaret d'in-me c'hoas
Ha ma nîz Gwennolé 'zo bepred er golach ?

MISTRAL.

Sire, ma fardonet, achu eo he studi,
Rag he vestr na oa kèn ewit hen instrui,
Ha deût a oa memeus savantoc'h eget-han ;
Hen gwelet a reet soudenn o tônt aman.

GRALON.

Contant braz ez ôn sur, antreet bars ann ti,
Ha me hec'h a ractal da lacâd prepari
Eur banket manific, abalamour d'ezhan,
Ha da gement hinin a zo deuet ganthan.
Antre 'omb 'ta ractal, ma rîn ma urz roïal,
Ma vô executet ma bolonte ractal.

Hol cuit.

— FIN D'ANN EIL ACT. —

ACT TRIVET.

Ann theatr a discouez diabarz eur pales.

Sènenn Kenta.

Ar roue BARBARI, TULPODO, VULMIG, daou figurant.

Ar roue BARBARI

Me 'zo Roue terrubl, corpulant, redoutet,
En kement provins 'zo en pevar c'horn ar bed,
Ewit ma vaillantis, ma generosite,
'Spont ann holl diousin, ha me pell diout-hè ;

GRALLON.

Jeune page, entrez toujours, pour vous reposer ;
Je vous ferai servir de quoi dîner ;
Mais, avant, mon ami, dites-moi encore
Si mon neveu Gwennolé est toujours au collège (*) ?

MISTRAL.

Sire, pardonnez-moi, ses études sont terminées,
Car son maître ne pouvait plus l'instruire ;
Il était même devenu plus savant que celui-ci ;
Vous le verrez bientôt arriver ici.

GRALLON.

Je suis certainement très content ; entrez dans la maison,
Et je vais à l'instant faire préparer un banquet
Magnifique, à cause de lui,
Et aussi de tous ceux qui sont avec lui.
Entrons donc, tout de suite, pour que je donne mon ordre royal,
Et que ma volonté soit exécutée, sur-le-champ.

Tous s'en vont.

— FIN DU SECOND ACTE. —

TROISIÈME ACTE.

Le théâttre représente l'intérieur d'un Palais.

Scène première.

Le Roi de Barbarie, TULPODO, VULMIG, deux figurants.

Le Roi de Barbarie.

Je suis un Roi terrible, corpulent, rodouté,
En toute province qui existe aux quatre coins du monde ;
Par ma vaillance et ma générosité (**)
J'effraie tout le monde, même de loin.

(*) Ce mot collège doit être du dernier copiste.

(**) L'auteur ignore généralement la valeur des mots français qu'il emploie ; ainsi *corpulent* et *générosité* ont, ici, la signification de puissant et de brave. Cette observation s'applique à maint passage de la pièce.

Me eo certènamant Roue ar Barbari,
Na eûs rouantelès ken caer ha ma hini,
Me 'm eus prinsed vaillant, indan ma gourc'hemenn,
Soudarded courajus, ha meur a gabitenn,
En pere ec'h hallan caout confians parfet,
Ha prest int d'am zicour, bepred, en peb andret.

Ann Duc TULPODO.

Sir, ar pez a lâret 'zo gwirione patant,
Rag c'hui 'c'h eûs tud fidel, courajus ha vaillant,
Mar 'pe ezom zicour, evel oc'h eûs bet c'hoas,
C'hui a welo parfet ann effet hon c'hourach

Ar Baron VULMIG.

Me gâre caout labour 'wit en em exersi,
Instruet 'm eus ma zud, ebars ma baroni,
Mar 'pe ezom zicour, a vec'h sur estonet
O welet ho adres war ann inimied.

Ar Roue BARBARI.

Sire, duc Tulpodo, ha c'hui, baron Vulmig,
Soudenn am eûs-me sonj da c'houlenn ho servich
Rag c'hui, gant peb enor, me gred, ma zicouro,
Rag-ze clewet, m'ho ped, ma intansionou :
Brema me am eûs c'hoant da disclezria brezel
D'ar Gristenienn, a zo d'hon lezenn infidel,
Hon Doueou meulabl 'zo gant-è dispriset,
Ho blasfèmi reont, bep-heur ha bep-momet ;
Dre-ze, lavaret d'in war ze oc'h avisio,
'Wit gouzoud kennt ar fin petra a resulto.

TULPODO.

Sir, me eo Tulpodo, souverenn em duché,
A bromet asistanz d'ac'h bepred, ma Roue ;
Me exposo ma c'horf hag iwe ma mâdo,
Ewit ho servija, dre nerz ha dre armo ;

Je suis certainement le Roi de Barbarie,
Et il n'est pas d'autre royaume qui vaille le mien.
J'ai des princes vaillants sous mes ordres,
Des soldats courageux et maint capitaine
Dans lesquels je puis avoir confiance entière,
Et ils sont prêts à me secourir, toujours et partout.

Le duc TULPODO.

Sire, ce que vous dites est la vérité patente,
Car vous avez des gens fidèles, courageux et vaillants,
Et si vous avez besoin de secours, comme cela est déjà arrivé,
Vous verrez clairement l'effet de notre courage.

Le baron VULMIG

Je voudrais avoir de l'occupation pour m'exercer ;
J'ai instruit mes gens, dans ma baronnie,
Et si vous aviez besoin de leur secours,
Vous seriez étonné à voir leur adresse contre l'ennemi.

Le Roi de Barbarie.

Sire duc Tulpodo, et vous, baron Wulmig,
Je songe à réclamer bientôt votre service,
Car, j'en suis persuadé, vous m'aiderez en tout honneur,
Ecoutez donc, je vous prie, mes intentions :
Je veux à présent déclarer la guerre
Aux chrétiens, qui sont infidèles a notre loi,
Car les dieux que nous adorons, ils les méprisent,
Ils les blasphèment, à toute heure, à tout moment.
Ainsi, dites-moi sur cela vos avis,
Afin de savoir en définitive ce qui résultera.

TULPODO.

Sire, je suis Tulpodo, souverain dans mon duché,
Qui vous promets toujours assistance, comme mon Roi ;
J'exposerai mon corps et aussi mes biens,
Pour vous servir par la force des armes ;

Ia, me a bromet d'ac'h, dre ma brec'h gallouduz,
Rentann ar Gristenienn er bed-ma maleûruz.

VULMIG.

Me eo 'r baron Vulmig, hag a hell assuri,
N' spontan ket er gombat, ewit na daou na tri ;
Me lacaï da neant 'r Gristenien ifrontet ;
Grêt am eûs c'hoas d'ezhe ma anaout, assuret,
Hag a prometan c'hoas, ma frins ha ma Roue,
'On prest d'ho servijan, ebars en peb contre.

Ar Roue.

Rejouisset ez eo, p'ho clewan, ma c'halon ;
Me 'ia da disclezria d'ac'h ma intantion :
En Breiz-Meur a vô rêd d'imb diskenn da gentan,
Rag revolt 'zo enô, dre-holl, war ar glewan.
Balamour ma oant bet infidel da Zoue,
A rencont dre glenved finissan ho bûhe,
Ha pa mant er gîz-ze leûn dimeus a arach.
Hor bezo sur ractal varnhè ann avantach,
Dre-ze 'ta ma frinsed, partiomb d'i 'war-eeun,
Ha neuze a saiifomb war ar Roue Gralon,
Ha mar tenomb a-benn da drec'hi anezhan,
Ni raïo d'ezhan soufr poanio ar c'hruellan !

TULPODO.

N'ouzon penaos galloud derc'hel c'hoas ma c'hourach,
Me em bresipito gant furi hag arach,
Rag ann douar n'eo ket capabl da anduri
Ar valis 'zo em c'horf, o c'hortoz combati ;
Med mar gallan beza dirag ar Gristenienn,
M' ziscargo ma malis warnhê, en eun instant,
Me ho martirizo, hag a reï d'e soufr poan,
Med me n'ho iazîn ket, mar gallan, re-vûhan !

Oui, je vous promets, par mon bras puissant,
De rendre les chrétiens malheureux, dans ce monde.

VULMIG.

Je suis le baron Vulmig, et je puis assurer
Que je ne redoute, au combat, ni deux ni trois ;
Je mettrai à néant les chrétiens effrontés ;
Je me suis déjà fait connaître d'eux, soyez-en assuré,
Et je (vous) promets encore, mon prince et mon roi,
Que je suis prêt à vous servir en toute contrée (pays).

Le Roi.

Il est réjoui, en vous entendant, mon cœur ;
Je vais vous déclarer mon intention :
Il nous faudra descendre d'abord en Breiz-Meur,
Car la révolte est partout par là, d'après ce que j'entends.
Parceque les habitants ont été infidèles à Dieu,
Il leur faut par la maladie terminer leur vie,
Et puisqu'ils sont ainsi pleins de rage (contre Dieu),
Nous aurons tout de suite l'avantage sur eux.
Ainsi donc, mes princes, rendons-nous y, tout droit,
Et alors nous nous jetterons sur le Roi Grallon,
Et si nous venons à bout de le vaincre,
Nous lui ferons souffrir les supplices les plus cruels.

TULPODO.

Je ne sais comment pouvoir contenir encore mon courage,
Je me jetterai dans quelque précipice, de fureur et de rage,
Car la terre n'est pas capable d'endurer [combattre.
La malice qui est en mon corps, en attendant le moment de
Mais, une fois que je serai en présence des Chrétiens,
Je déchargerai ma rage sur eux, en un instant,
Je les martyriserai et leur ferai souffrir le supplice,
Mais je ne les tuerai pas, si je le puis, trop vite.

VULMIG.

Ha me ar memeus tra, a em sant en tômder,
Birwi ra ar goad em gwaziou, dre goler,
Abaoue 'meûs clewet ma Roue o lâret
E dleomp attaki 'r Gristènien ifrontet ;
Me 'reï d'ezhe crial, ober grimasou braz,
M'ho dalc'ho pell en poan, ma vô brasoc'h ho gloaz.

Ar Roue.

Na bardonet da den, 'wit ho gwelet 'n hirvoud,
En lec'h ma 'z arrufet, discouezet ho calloud :
Antreet er zâl-vraz ganin-me, eur pennad,
Wit concluin ober arman hon zud er-vad,
Ha pa veomb em recreet eur pennad asambles,
E partifomb holl, ha couitafomb ar palès.

Holl cuit.

Eil Scenenn.

FRÉGAN, GWENNOLÉ, ALBA, CLERVI, BUDOK, BELFLOR, RIOU.

FRÉGAN.

Gwennolé, ma mab keiz, setu-c'hui, ar wez-ma,
'N Breiz-Meur, 'n ho plijadur, ha ze a rô d'in joa.
Clewet oc'h eus oc'h eontr, ar roue braz Gralon,
O reï d'in-me ar garc da c'houarni Leon ;
Enes Breiz-Meur, Léon, hag enezenn Briat
'M eûs bet èn donèzon, hen goûd a rèt er-vad :
Dre-ze renntomb grasou da Grouër ar bed-man,
Rag obligation braz-caer am eûs d'ez-han.

GWENNOLÉ, o câna.

Me n'ouzon ket, ma zad, petra respont war-ze,
Dre ma comzet-c'hui d'in a gement dignite,
Rag me n'ôn occupet gant ar mâdo ar bed,
Med da serviji Doue ez ôn consacret.

VULMIG.

Et moi de même, je me sens en chaleur ;
Mon sang bout dans mes veines, de colère,
Depuis que j'ai entendu mon Roi dire
Que nous devons attaquer les Chrétiens effrontés :
Je les forcerai à crier, à faire de grandes grimaces, [grand.
Je les tiendrai longtemps en peine, pour que leur supplice soit plus

Le Roi.

N'épargnez personne ; (soyez) sans égard aux plaintes ;
Partout où vous arriverez, montrez votre autorité.
Entrez dans la grande salle avec moi, un instant,
Pour conclure (aviser aux moyens), de bien armer vos gens,
Et quand nous nous serons récréés un moment ensemble,
Nous partirons tous et quitterons le palais.

Tous s'en vont.

Seconde scène.

FRAGAN, GWENNOLÉ, ALBA, CLERVIE, BUDOC, BELFLOR, RIOU.

FRAGAN.

Gwennolé, mon fils chéri, vous voici cette fois,
En Breiz-Meur, dans votre plaisir, et cela me donne de la joie.
Vous avez entendu votre oncle, le grand Roi Grallon,
Me donner la charge de gouverner le Léon :
L'île de Breiz-Meur, le Léon et l'île de Bréhat
J'ai eues (de lui) en donation, vous le savez bien ;
C'est pourquoi rendons grâce au Créateur du monde,
Car je lui ai une très grande obligation.

GWENNOLÉ, chantant.

Je ne sais, mon père, que répondre à cela,
Parceque vous me parlez de tant de dignité,
Car je ne m'occupe pas des biens du monde,
Mais je me suis consacré au service de Dieu.

RIOU.

Allas ! ma zûd keiz, me ia da berisa
Aman en ho presanz ; clanv braz en em gafan,
Eur boan vraz 'm eûs em penn, iwe em c'hostezio ;
Me breferfe d'ar boan-man, assuret ar maro.

Coueza ra zemplet.

BELFLOR, a grog en he zaou-dorn.

Ma Doue, setu-han, maro-mic war ar plass !
He figur, he zaou-dorn a welan 'zo ieen sclass.
D'ann daoulin ; cana 'reont var dôn : *Vexilla Regis.*

M'ho ped, Gwennolé, dèn santel,
C'hui a zo pur evel un ael,
Da exausi ma fedenno,
'N hânô Doue, hon gwir aotro :
Iac'hêt ma mab, mar eûs moïenn,
En hâno Doue souverenn,
En hâno ar Werc'hes Vari,
'Zo avocades peb-hini.

GWENNOLÉ.

Eontr, cesset ho clac'har iwe oc'h hüanad,
Rag m'eo lâret gant Doue a renco cuitaad,
Doue, p'h'en deus prononset ar setanz diwesa,
N' servich da dèn sonjal en em remedia.

BELFLOR a gân.

Me 'vo 'n ho servich, Gwennole,
Fidel betè fin ma bûhe.

GWENNOLÉ, d'ann daoulin, a gân.

Jesus, Roue ar rouanez,
C'hui eo ar gwir hennt a vuhez,
Grêt ouzîn eur sell, ma Doue,
Ha komerret ouzimb true.

RIOU.

Hélas, mes pauvres gens, je vais mourir,
Ici, devant vous ; je suis bien malade,
J'éprouve une grande douleur à la tête, et aussi aux flancs ;
Je préférerais, assurément, la mort à ce mal.

Il tombe évanoui.

BELFLOR, lui prenant la main.

Mon Dieu, le voilà mort sur la place !
Son visage, ses mains, à ce que je vois sont froids comme glace.

Ils se mettent à genoux et chantent, sur l'air *Vexilla regis* :

Je vous prie, Gwennolé, homme saint,
Vous qui êtes pur comme un ange,
D'exaucer mes prières,
Au nom de Dieu, notre vrai maître,
Rendez la santé à mon fils, s'il est possible,
Au nom du Dieu souverain,
Au nom de la Vierge Marie,
Qui est la protectrice de chacun.

GWENNOLÉ.

Mon oncle, mettez un terme à votre douleur et à vos
Car s'il est dit par Dieu qu'il doit nous quitter, [gémissements,
Si Dieu a prononcé sa sentence dernière,
Il ne sert à personne de songer à s'y opposer.

BELFLOR, chantant.

Je serai à votre service, Gwennolé,
Fidèle, jusqu'à la fin de ma vie.

GWENNOLÉ, à genoux et chantant :

Jésus, Roi des rois,
Vous êtes le vrai chemin de vie,
Jetez sur moi un regard, mon Dieu,
Et prenez pitié de nous.

Setu ama, Salwer ar bed,
Ma c'henderv cazi tremenet ;
Plijet ganeoc'b, gwir vab Doue,
Da astenn d'ezhan he vuhe.

Eun ael a deû hag ar gan war ar memeus tôn.

Ann AEL.

Gwennolɛ, da bedenno mad
'Zo clewet gant Doue ann tad ;
Da genderv kèr na varwo ket,
Ken 'vo bet pell c'hoas ar bed ;
Krog en he zorn, sao anezhan,
Me bromet d'id na eo ken clanv.

Ann neb a fizio en Doue
Hag en he vignon Gwennole,
Biken na vezo afflijet,
En keit ha ma vô war ar bed :
Adieu, me 'ia brema 'darre
D'ar baradoz, dirag Doue !

Ann ael hec'h a cuit.

GWENNOLE a gân.

Ro d'în da zorn, ma c'henderv mad,
A-beurz ar gwir Doue, hon tad,
Hen deveus d'în-me revelet
Ewit hirie na varwi ket ;
Hen eo a rennt d'id a iec'hed,
Dre da ael-mad eo anonset.

Sevel a ra Riou.

RIOU, o câna.

O Doue immortel, hema 'zo eur burzud
A zo grêt em andret, en presans ma oll dud !
Setu me breman iac'h, dre ar c'hras a Zoue,
Ha dre ho pedenno, ma c'henderv Gwennole.

D'ann daoulin dirag he dad, o câna.

Voici, o Sauveur du monde,
Mon cousin près de mourir ;
Qu'il vous plaise, véritable fils de Dieu,
De lui prolonger la vie !

Un ange arrive, qui chante sur le même air :

L'ange.

Gwennolé, tes bonnes prières
Ont été entendues par Dieu le Père ;
Ton cousin chéri ne mourra pas,
Avant d'avoir vécu longtemps encore dans ce monde ;
Prends sa main, relève-le,
Je te promets qu'il n'est plus malade.

Celui qui mettra sa confiance en Dieu,
Et dans son ami Gwennolé,
Ne sera jamais dans l'affliction,
Pendant qu'il sera dans ce monde :
Adieu, je retourne, à présent,
Au Paradis, en la présence de Dieu.

L'ange disparaît.

GWENNOLÉ, chantant.

Donne-moi la main, mon bon cousin,
Au nom du vrai Dieu, le père,
Qui m'a révélé
Que tu ne mourras pas aujourd'hui ;
C'est lui qui te rend la santé,
Un bon ange me l'a annoncé.

Il relève Riou.

RIOU, chantant :

O Dieu immortel, voici un miracle
Fait à mon endroit, devant tous les miens !
Me voilà guéri, grâce à Dieu,
Et grâce aussi à vos prières, mon cousin Gwennolé.

Il se met à genoux devant son père et chante :

Reit d'in brema, mar plich, ho penediction,
Ma zad, marquis Belflor, eûz a greiz ho calon,
Ma tilezinn ar bed, da servija Doue,
Gant ma c'henderv santel, en durant ma buhe.

BELFLOR a gân.

Ma mab, me zo contant, mar car ho commerred
Da serviji Doue, da ober ho souhet ;
Me ro d'ac'h ma bennoz, en hâno ma Doue,
Da rennta d'ezhan gras ha servich' Gwennole.

RIOU, a sao.

Me ho trugareca, ma zad, dre garante ;
Ar rest eûz ma amzer a vô gant Gwennole,
Da serviji Doue, gant gwir afection.

BELFLOR.

C'hui a ro d'in, ma mab, ar gonsolation ;
Brema me 'ia d'ar gêr, hag a ia d'ho lèzel
'N hâno ar gwir Doue, gant ho kenderv santel ;
Adieu 'ta ma c'heront, me guita ac'hanoc'h,
Me bedo ma Doue a galon ewidoc'h.

RIOU.

Kenavezo eta, a lâran d'ac'h, ma zad,
Doue d'ho kendalc'ho bepred en he c'hraz-vad.

FRÉGAN.

Doue da roïo d'ac'h iec'hed, ma c'henderv mad !

CLERVI.

Adieu 'ta, ma eontr, pa deuet d'hon cuitâd !

Belflor cuit.

FRÉGAN.

Ha ni, ma fried ker, ha c'hui, ma merc'h Clervi,
Em retiromb breman, hag ho lèzomb ho zri.
Adieu 'ta, ma mab ker, ho mignoned fidel,
Nin a ia d'ho cuitad, ewit mont d'hon c'hastel.

Donnez-moi, à présent, je vous prie, votre bénédiction,
Mon père, marquis de Belflor, du fond du cœur,
(Car je veux) délaisser le monde pour servir Dieu,
Avec mon cousin, le saint homme, durant ma vie.

BELFLOR, chantant :

Mon fils, je consens, s'il veut vous prendre avec lui,
Pour servir Dieu, à accomplir votre souhait ;
Je vous donne ma bénédiction, au nom de Dieu,
Pour lui rendre grâce et servir Gwennolé

RIOU.

Je vous remercie, mon père, avec amour ;
Le reste de mon temps sera avec Gwennolé
(Consacré) à servir Dieu, avec une véritable affection.

BELFLOR.

Vous me donnez, mon fils, consolation ;
A présent, je retourne à la maison, et je veux vous laisser,
Au nom du vrai Dieu, avec votre saint cousin :
Adieu donc, mes parents, je vous quitte,
Je prierai Dieu, de cœur, pour vous.

RIOU.

Je vous dis donc Adieu, mon père,
Que Dieu vous maintienne dans ses bonnes grâces.

FRAGAN.

Que Dieu vous donne santé, mon bon cousin.

CLERVIE.

Adieu mon oncle, puisque vous nous quittez.

Belflor s'en va.

FRAGAN.

Et nous, ma chère épouse, et ma fille Clervie,
Retirons-nous, à présent, et laissons-les tous trois.
Adieu donc, mon cher fils et vos amis fidèles,
Nous allons vous quitter, pour retourner à notre château

GWENNOLÉ.

Adieu eta, ma zad, ma mamm, ha c'hui, Clervi,
Doue d'ho preservo a bep poan hag anvoui !

ALBA.

Kement-all reketan d'ac'h c'hui iwé, ma mab,
Adieu, en general, nin a deû d'ho cuitâd.

Holl cuit.

GWENNOLÉ.

Ha nin, ma mignoned, antreomb er palès,
Ewit pedi Doue hag he vamm ar Werc'hès
Da reï d'imb sclezrijenn d'allout convertisa
Kement den infidel a zo war ar bed-ma !

Holl cuit.

Terved Scènenn.

Ar roue BARBARI, TULPODO, VULMIG, daou figurant.

AR ROUE, gant coler.

O ma Idolo, deût brema da anflami (A)
Ann tân 'n hor c'halon, da vont da gombati,
Ma mezomb ar victoar war ann holl Gristenienn,
Contrel d'ho madèles, d'ho fe ha d'ho lèzenn :
Med me am eûs esper d'ho rennta maleürus,
Gant ho sicour impar, Doueo galloudus !

TULPODO.

Sir, nin a reï d'hê, war-benn neubeud amzer,
Anaout nerz hon diou-vrec'h, iwe hon c'hlezeïer :
Ar ganailles fall-ze, ar chas pernisius
Rèd 'vézo er vatail ho renta maleürus :
Mar gallan-me lacâd ma zroad er gèr a Is,
Ni renk d'hor bolonte ober en-hi polis !

(A) Ms. L. B : — O ma idolo, m'ho ped, deut d'am anflamin.

GWENNOLÉ.

Adieu donc, mon père et ma mère, et vous aussi Clervie,
Dieu vous préserve de toute peine et contrariété !

ALBA.

Je fais pour vous le même souhait, mon fils ;
Adieu tous, nous allons vous quitter.

Ils sortent.

GWENNOLÉ

Et nous, mes amis, entrons dans le palais,
Pour prier Dieu et sa mère la Vierge,
De nous donner les lumières (nécessaires) pour convertir
Tous les infidèles qui sont au monde.

Ils sortent.

Scène Troisième.

Le Roi de Barbarie, TULPODO, VULMIG, deux figurants.

Le Roi de Barbarie, en colère..

O mes idoles, venez, à présent, allumer (A)
Le feu dans nos cœurs, pour aller au combat,
Afin que nous remportions la victoire sur les Chrétiens,
Contraires à votre bonté, à votre foi, à votre loi :
Mais j'espère les rendre malheureux,
Grâce à votre secours sans pareil, o dieux puissants.

TULPODO.

Sire, nous leur ferons, sans tarder,
Connaître la force de nos bras et de nos épées :
Cette méchante canaille, ces chiens dangereux,
Il nous faudra, dans la bataille, les exterminer :
Si je puis mettre les pieds dans la ville d'Is,
Nous y ferons la police, à notre gré.

Un second manuscrit, qui vient de m'être communiqué par M. de la Borderie, et qui diffère très peu du mien, si ce n'est sous le rapport de l'orthographe, me permet, à partir d'ici, de donner quelques variantes et additions.

(A) Ms. L. B : — O mes idoles, je vous en prie, venez m'enflammer.

VULMIG.

Ar polis gwella 've ho lacad hol en glaou,
Lac'han ar vugale, ann tâdo, ar mammou,
Rag me 'zo disposet, m'hen toue d'ac'h er-vad,
Kent ewit ma cessin, reï d'ezhe calonad ;
Na gredan ket a ve un den dindan ann trôn
A discouezfe kement ha me eûz a galon :
Evel am eûs eur gourach hag a zo arajet,
Gwasoc'h eget ar foëltr violant, diboellet,
Me droc'hfe ann Diaoul dre ann anter, certenn,
Dre ann nerz euz ma brec'h, ha ma c'houtelasenn.
Er gêr demeus a Is, c'hui ma gwelo 'c'hoari,
Me a draillo kement a em bresanto d'în ! (A)

JUDARA, figurant.

Me zo iwe vaillant da remui 'n armo,
Me discar a bep-tu, coulz a gleiz 'vel a déo,
Ha p'am bô bet trempet ma dorn ha ma c'hleze
En goad ar gristenienn mechant ha didalvez,
Me bresanto neuze sacrifis d'am Doueo,
Rag na espernîn ket ma nerz ha ma mempro.

Ar Roue BARBARI

Judara, ma mignon, rèd a vô d'ac'h monet,
Brema bété Gralon, Roue ar Vretoned,
Na ewit disclezria d'ezhan brezell sanglant,
Ha mar câr 'pourveo iwe he dud vaillant. (B)
Dre na on ket poultron, 'rân hen avertissan,
Biscoas n' 'm euz poultronet, na birwikenn na rân,
Rag-ze hastet buhan, mall am eûs da welet
Ar rass didalvez-ze marw hag exterminet.

(A) Ms. L. B. : — Me a foeltro quement eneum bresanto d'in.

(B) Ms. L. B. : Da lâret e tisclerian d'ehan brezel sanglant,
Ha, ma car, neum bourveo demeus a dud vaillant.

VULMIG.

La meilleure police serait de les réduire en charbon,
De tuer les enfants, les pères et les mères,
Car, je vous le jure, je suis bien disposé,
Avant de m'arrêter, à leur navrer le cœur !
Je ne crois pas qu'il existe un homme sous le ciel
Qui y aille avec plus de cœur que moi :
Comme je possède un courage enragé,
Pire que le tonnerre violent, furieux,
Je couperais certainement le Diable en deux,
Par la force de mon bras et de mon coutelas.
Dans la ville d'Is, vous me verrez à l'œuvre ;
Je mettrai en pièces tout ce qui se présentera devant moi. (A)

JUDARA, figurant.

Je suis aussi vaillant au maniement des armes,
J'abats de tout côté, à gauche comme à droite,
Et une fois que j'aurai trempé ma main et mon épée
Dans le sang des Chrétiens, ces méchants vauriens,
Je les immolerai en sacrifice aux dieux,
Car je n'épargnerai pas la force de mes membres.

Le Roi de Barbarie.

Judara, mon ami, il vous faudra aller,
A présent, jusqu'à Grallon, le Roi des Bretons,
Pour lui déclarer une guerre sanglante, (B)
Et, s'il le veut, il se pourvoira aussi d'hommes vaillants.
Comme je ne suis pas un poltron, je le fais avertir ;
Jamais je n'ai fait le poltron et jamais je ne le ferai.
Ainsi, dépêchez-vous, (car) j'ai hâte de voir
Cette race de vauriens morte et exterminée.

(A) Ms. L. B. : — Je foudroierai tout ce qui se présentera devant moi.

(B) Ms. L. B : — Pour dire que je lui déclare une guerre sanglante,
Et, s'il le veut, il se pourvoira d'hommes vaillants.

JUDARA.

Ma frins ha ma roue, diouzoc'h me zento,
Hag a c'heuillo bepred oc'h hol gourc'hemeno ;
Me 'ia da zaludi Roue ar Vretoned ;
Pa glewo ma beach, a vô sur estonet. (A)

Hol cuit.

Ar ROUE.

Ha ni, partiomb hol, ma zud, a galon vad,
Ha deomb dre Vreiz-Meur, da gommanz ar gombad,
Mar hor be ar vrò-ze en hon posession,
A vefomb sûr a-walc'h ouz ar Roue Gralon.

Hol cuit.

Scenenn Pedervet.

GRALON, STERIDO, DOURVA, JUDARA.

JUDARA en eur antren.

Salut, Roue Gralon, d'ac'h ha d'ho hol brinsed,
Euz a beurz ma monarq, Roue ar Barbared,
Ez on-me deût ama da lâret d'ac'h, Gralon,
Ha discleria brezell d'ac'h ha d'ho nation : (B)
Pemzec duc, ha mill comt, ha nombr a soudarded
A deuïo da Vreiz-Meur ewit dont d'ho cwelet, (C)
Cant-mill dèn 'zo 'nezhe, holl a bep-tra armet ;
Diwallet, mar câret, terrubl int coleret.

GRALON.

O pebeus kezèlo kement-ma d'in, certenn !
Pa sonjenn bout tranquil, 'tisclezrier d'in ankenn ;
Retornet da lâret d'ho mestr, den divalo,
Penaos n'hen doujan ket, deût en hennt pa garo.
Rag me 'zo christenn mad, a drugare Doue,
N'am eûs biscoas spontet o welet un arme.

(A) Ms. L. B.: — Pa glevo ma hevridi, marteze vô estonet.
(B) Ms. L. B.: — Penoz e tiscleir brezel dech ha d'ho nation.
(C) Ms. L. B.: — A dremeno dre Vreiz-Meur...

JUDARA.

Mon prince et mon Roi, je vous obéirai,
Et j'accomplirai toujours tous vos ordres.
Je vais saluer le Roi des Bretons ;
Quand il apprendra (le sujet de mon) voyage,
Il sera certainement étonné. (A)

Le Roi.

Et nous, partons tous, mes gens, de bon cœur,
Et allons à Breiz-Meur, pour commencer le combat ;
Si nous avons ce pays en notre pouvoir,
Nous viendrons à bout, certainement, du Roi Grallon.

Tous sortent.

Scène quatrième.

GRALLON, STÉRIDO, DOURVA, JUDARA.

JUDARA, en entrant :

Salut à vous, Roi Grallon, à vous et à vos princes ;
De la part de mon monarque, le Roi des Barbares,
Je suis venu ici pour vous dire, Grallon,
Et vous déclarer la guerre, à vous et à votre nation. (B)
Quinze ducs et mille comtes, et nombre de soldats,
Viendront à Breiz-Meur, vous rendre visite ; (C)
Ils sont cent mille hommes, tous complètement armés :
Prenez garde, si vous voulez, car ils sont terriblement en colère.

GRALLON.

O quelle (mauvaise) nouvelle pour moi !
Quand je songeais pouvoir être tranquille, on m'annonce malheur !
Retournez (sur vos pas) et dites à votre maître, mauvais drôle,
Que je ne le crains pas, et qu'il vienne, quand il voudra,
Car je suis bon Chrétien, grâce à Dieu,
Et je n'ai jamais eu peur devant une armée.

(A) Ms. L. B : — Quand il entendra mon message, peut-être sera-t-il étonné.
(B) Ms. L. B : — Qu'il vous déclare la guerre, à vous et à votre nation.
(C) Ms. L. B : — Passera par Breiz-Meur...

JUDARA.

Me ho trugareca, Roue puissant Gralon,
Dre-ze me 'z ia brema d' gass ma c'homission.

Judara cuit.

GRALON.

Dourva, ma mignon ker, hastet buhan monet
En eur gomission a zo meurbet presset,
Et bete ma c'henderv, ha lavaret d'ehan
Dônt buhan d'am c'havet, 'wit ma comzin gant-han.

DOURVA.

Sir, evel messajer, me 'ia d'hen avertissa ;
Me raï ho courc'hemen d'ehan, d'he briet Alba,
Me a raï ar gomission oc'h eûs gourc'hemenet ;
Med me 'wel 'r gouarner Fregan 'tônt d'ho cwelet.

Fregan a deû.

FREGAN.

Demad d'ac'h, ma Roue, deût 'on exprès d'ho kwelet,
Rag c'hoant am boa d'anaout ar stad eûz ho iec'hed ;
Pell-braz a zo dija na oann bet er gêr-man,
Med petra 'zo 'newez ? troublet braz ho cafan !

GRALON.

Allas ! eur gwall gèzlo a zo bet recevet ;
Gant 'r Roue Barbari nin a zo menacet ;
Cant-mill den combatant, siouas ! 'zo anezhe,
Aoun am eûs ar wez-ma na gollfemb hon buhe,
Rag ann dud 'n Breiz-Izell a zo diminuet,(A)
Dre ar brezell-civil int cazi em lac'het,
Dre n'allan ket cavet euz a Vreiz-Meur soutenn,
Am eûs aoun ar wez-ma 'collin ma c'hurunenn ;
Med ma nîz Gwennole, gant he dud 'm eus clewet,
A 'zo mignon Doue ha dèn santel meurbet,

(A) Ms. L. B.: — Bac om zud en Breiz-Meur a zo cazi semplet,
Dre ar brezel civil int meurbet digoezet.

JUDARA.

Je vous remercie, Grallon, Roi puissant,
Ainsi, je vais porter ma commission (votre réponse).

Judara sort.

GRALLON.

Dourva, mon ami, hâtez-vous d'aller
Faire une commission très pressée ;
Allez jusqu'à mon cousin, et dites-lui
De venir vite me trouver, pour que je lui parle.

DOURVA.

Sire, comme messager, je vais l'avertir ;
Je lui ferai vos compliments, à lui et à son épouse Alba ;
J'accomplirai le message et vos ordres :
Mais, je vois le gouverneur Fragan qui vient vers vous.

Fragan entre.

FRAGAN.

Bonjour, mon Roi ; je suis venu exprès vous voir,
Car je désirais connaître l'état de votre santé ;
Il y a déjà bien longtemps que je n'étais venu dans cette ville :
Qu'y a-t-il de nouveau ? Je vous trouve tout bouleversé.

GRALLON.

Hélas ! une mauvaise nouvelle a été reçue ;
Nous sommes menacés par le Roi de Barbarie ;
(Nos ennemis) sont au nombre de cent mille combattants ;
Je crains, cette fois, de perdre la vie,
Car le nombre des hommes, en Basse-Bretagne, est diminué ; (A)
La guerre civile les a presque tous détruits,
Et, comme je ne puis avoir de soutien de Breiz-Meur,
Je crains fort, cette fois, de perdre ma couronne :
Mais, mon neveu Gwennolé avec les siens, m'a-t-on dit,
Est un ami de Dieu et un fort saint homme,

(A) Ms. L. B : — Car nos hommes en Breiz-Meur sont presque défaillants,
Par la guerre civile, ils sont fort...
Je ne sais comment traduire *digoezet*, qui doit être une erreur du copiste.

Ha mar car supplia Doue d'hon preservi,
Me gred vômb victorius c'hoas war hon inimi.

FREGAN.

Mar gallomb bout war 'r poent da goll holl hor bûhe,
Me lacaïo ractal avertis' Gwennole,
Ha mar ve he vadèles dônet d'hon assista,
Beset sûr, ma Roue, na vefomb ket gwasa.

GRALON.

Fregan, d'ho mab ha d'ac'h me rò commandamant
Da difenn 'r Vretoned dimeuz ann dud mechant ; (A)
Difennet mad ar fe, ha bezet courajus,
Ha dre 'r c'hras a Doue 'vefet victorius, (B)
Rag c'hui ez eo ar chef ha gouarner Leon,
Grêt obeïssa d'ac'h, ebars en peb feson. (C)

FREGAN.

Doue d'ho consolo, ma c'henderv, sir Gralon,
Me 'ia da asambli ann noblans a Leon ;
Hervez oc'h ordrenans, ma frins ha ma Roue,
Me gommando d'ezhe gant ar c'hras a Zoue ;
Med na daleïn ket ar wez-man en ho ti,
N'hon eûs ket a amzer da em antreteni,
Diwesatoc'h, mar ve madèles eun Doue,
Ni em rejouisso, ann eil hag egile :
Adieu, me 'ia d' lacad asambli ma holl dud,
Dimeus a wir galon me rennt d'ac'h ar salut.

Cuit.

GRALON.

Ha nin, euz hor c'hoste, em breparomb iwe
Da difenn hon mam-bro eneb ar barbared-se, (D)

(A) Ms. L. B.: — Da difen ar Vretoned deus furor an dud mechant.
(B) Ms. L. B.: — Ha me a meus esper e veet victorius.
(C) Ms. L. B.: — Grêt heuil o hol ursou, ebars en pep fesson.
(D) Ms. L. B.: — Evit enem difen, ma teu ar Barbared-se.

Et, s'il veut prier Dieu de nous préserver,
Je crois que nous serons encore victorieux sur notre ennemi.

FRAGAN.

Si nous sommes sur le point de perdre tous la vie,
Je ferai, sur-le-champ, prévenir Gwennolé,
Et, s'il a la bonté de nous venir en aide,
Soyez certain, mon Roi, que nous ne serons pas à plaindre

GRALLON.

Fragan, à votre fils et à vous je fais commandement
De défendre les Bretons contre ces méchants ; (A)
Défendez bien la foi, soyez courageux,
Et, grâce à Dieu, vous serez victorieux, (B)
Car vous êtes le chef et le gouverneur du Léon ;
Faites qu'on vous obéisse de toute façon. (C)

FRAGAN.

Dieu vous console, Roi Grallon, mon cousin ;
Je vais assembler la noblesse du Léon ;
Conformément à vos ordres, mon prince et mon Roi,
Je les commanderai, avec la grâce de Dieu ;
Je ne m'attarderai pas, cette fois-ci, chez vous,
Nous n'avons pas de temps (à perdre) en conversation ;
Plus tard, si Dieu le permet, dans sa bonté,
Nous nous réjouirons ensemble :
Adieu, je vais faire assembler tous mes gens,
Je vous rends le salut, de bon cœur.

Il sort.

GRALLON.

Et nous, de notre côté, préparons-nous aussi
A défendre notre patrie contre les Barbares ; (D)

(A) Ms. L. B : — De défendre les Bretons de la fureur de ces méchants.
(B) Ms. L. B : — Et j'ai l'espoir que vous serez victorieux
(C) Ms. L. B : — Faites suivre (exécuter) tous vos ordres, de toute façon.
(D) Ms. L. B : — Pour se défendre, si ces barbares viennent.

Ni 'raïo d'hê rénons da ho fals Doueo,
Adorin hon Doue, 'zo crouër d'ann nevo.

STERIDO.

Sire, arabad eo en em discouraji,
Esperomb en Doue hac ar Werc'hes Vari
A raïo d'imb ar c'hras da gavet ar victoar,
Ewit soutenn ar fe, hag augmentin ar gloar :
Enfin, em retiromb, hag eomb-ni ractal
Ewit lacad armi hor zud, 'bars ar vatail.

Hol cuit

Scenenn Pempvet.

GWENNOLE, BUDOC, RIOU.

GWENNOLE.

Ma zud, ma mignoned, brema 'm eûs bolonte
Da vonet da Gemper, en hâno ma Doue,
Da gavet ann escob 'zo Caourantin hanvet ;
Deuet ganïn iwe, m'ho peed, ma mignoned,
Rag breman am eûs c'hoant da recev ann Urzo,
Da em lacad en servich Doue, hon gwir Aotro. (A)

BUDOC.

Ma mestr, me zo contant da vonet ganec'h di.

RIOU.

Ha me a zo iwe, tad santei, couls ha c'hui.

GWENNOLE.

Ma : neuze partiomb, a galon vad, ma zud,
Da welet Caourantin, da raï d'ezhan salut. (B)

Ober a reont eun drô war ann theatr.

Setu nin arrüet 'n kichenn ti ann escob,
Aretomb 'ta ama, Riou, c'hui iwe, tad Budoc, (C)

A) Ms. L. B.: — Evit administra corf Jesus, hon autro.
B) Ms. L. B.: — D'ar prelat da Gemper da rentan ar salut.
C) Ms. L. B.: — Arretomp, ma henderv Riou, ha ma zad Budoq.

Nous leur ferons renoncer à leurs faux dieux
Et adorer notre Dieu, le Créateur des cieux.

STÉRIDO.

Sire, il ne faut pas se décourager,
Espérons en Dieu et en la Vierge Marie,
Qui nous donneront la grâce de remporter la victoire,
Pour soutenir leur foi et augmenter leur gloire :
Enfin, retirons-nous et allons, tout de suite,
Faire armer nos hommes pour le combat.

Ils sortent tous.

Scène cinquième.

GWENNOLÉ, BUDOC, RIOU.

GWENNOLÉ.

Mes gens, mes amis, je veux, à présent,
Aller à Kemper, au nom de mon Dieu,
Trouver l'évêque nommé Corentin ; (28)
Venez avec moi, je vous prie, mes amis,
Car je veux, à présent, recevoir les Ordres,
Et me consacrer au service de Dieu, notre vrai seigneur. (A)

BUDOC.

Mon maître, je suis content de vous y accompagner.

RIOU.

Et moi aussi, saint père, comme vous.

GWENNOLÉ.

C'est bien : partons de bon cœur, mes amis,
Pour aller voir Corentin et le saluer. (B)

Ils font un tour sur le théâtre.

Nous voici arrivés près de la demeure de l'évêque,
Arrêtons-nous donc ici, Riou, et vous aussi, Budoc ; (C)

(A) Ms. L. B : — Pour administrer le corps de Jésus, notre Seigneur,
(B) Ms. L. B : — Au prélat de Quimper pour rendre le salut,
(C) Ms. L. B : — Arrêtons-nous, mon *cousin* Riou, et mon père Budoc.

Gwelet 'rân ar prelat, evel dre c'hras Doue,
Arru d'hon rancontri, saludomb-han iwe.

Dont a ra Caourantin.

Salut d'ac'h, Caourantinn ; dre ma 'z oc'h hon prelat,
Ez omb deût d'ho cwelet, dre eur volonte vad,
Da c'houlenn ann Urzo, evel ma 'z eo rekis,
C'hoant 'm eûs da vout sacret da Zoue en ilis.

CAOURANTIN da Gwennole d'ann daoulin.

Arruët-mad da véet, Gwennole, en ti-ma,
Pa 'z oc'h disposet 'wit ann urz, me am eûs joa :
Me deû d'ho consacri brema d'ar gwir Doue,
Recevet ann Urzo, p'oc'h eûs ar volonte,
C'hui 'zo eûz ar goad roïal, dèn santel ha bêlec,
Dre-ze m'ho gra abbat eûz a Landevenec ;
C'hui raïo eno cals dimeus a œuvro mad,
Eur mezelour d'ann dud, ha d'ar bed soutenabl ;
Dre-ze ta recevet, m'ho ped, aotro 'n Abbad,
Ar groaz santel 'lacan d'ac'h war oc'h estomac,
Discoueset exempl vad, 'vel ma 'z oc'h commanset,
D'ann holl en jeneral, en keit ha ma veofet.

GWENNOLE.

Me ho trugareca, Caourantinn, tad santel ;
Me a gimiad ouzoc'h, en hâno 'n Eternel,
Doue d' raï d'ac'h bepred peb graso favorabl,
Ha benedictiono a vô d'ac'h profitabl,
Med brema, 'n hano Doue, ma zad me ho ped,
Da gonsacrin ma zud da vout ma c'holleged. (A)

CAOURANTIN.

Daoulinet 'ta ho taou aze 'bars ma fresans,
Ha me ec'h a d'ho sacri, dre c'hras ar Brovidans.

Daoulina 'reont.

(A) Ms. L. B.: — Da gonsacrin an dud-man da vout ma c'honfrered.

Je vois le prélat, comme par la grâce de Dieu,
Qui vient à notre rencontre ; saluons-le aussi.

Corentin arrive.

Salut à vous, Corentin ; comme vous êtes notre prélat,
Nous sommes venus vous voir, de bonne volonté,
Pour vous demander les Ordres (sacrés), *comme il est requis*,
Je désire être consacré à Dieu dans son église.

CORENTIN, à Gwennolé, agenouillé devant lui :

Soyez le bienvenu, Gwennolé, dans cette maison,
Puisque vous êtes disposé à recevoir les Ordres, je m'en réjouis :
Je vous consacre, à présent, au vrai Dieu,
Recevez les Ordres (sacrés), puisque vous le désirez ;
Vous êtes de sang royal, homme saint et prêtre,
C'est pourquoi je vous fais abbé de Landévénec ;
Vous y accomplirez nombre de bonnes œuvres,
Vous serez un miroir pour les gens, secourable au monde ;
C'est pourquoi, je vous prie, recevez, seigneur Abbé,
La croix sainte que je vous mets sur la poitrine ;
(Continuez) de montrer le bon exemple
A tout le monde, aussi longtemps que vous vivrez.

GWENNOLÉ.

Je vous remercie, Corentin, homme saint ;
Je prends congé de vous, au nom de l'Eternel,
Que Dieu continue de vous combler de ses grâces,
Et de répandre sur vous ses bénédictions ;
Mais, à présent, au nom de Dieu, je vous prie, mon père,
De consacrer mes gens comme mes collègues.

CORENTIN.

Mettez-vous tous les deux à genoux devant moi,
Et je vais vous consacrer, par la grâce de la Providence.

Ils s'agenouilllent.

(A) Ms. L. B : — De consacrer ces gens pour être mes confrères.

Deus septem *arivores* gratiarum...
Doue dre seiz articl ho souteno 'n ho ezom.
Me reket d'ac'h ar c'hras d' c'heuil er-vad ho pûhe,
Gant 'n Abbat Gwennole, en carante Doue.

RIOU.

Me am eûs esperans, en keit ha ma vevin,
Da gâret Doue, ha fidel d'hen servijin.

BUDOC.

Me observo iwe er-vad ma deverio,
Biscoas na oen contant evel ma 'z on hirio.

CAOURANTIN.

Bezet bepred fidel d'ann abbad Gwennole,
Partiet gant ma bennoz ha gant hini Doue. (A)

Caourantin cuit.

GWENNOLE, d'he dud.

Partiomb 'n hân' Doue, brema, ma mignoned,
D'ar plas 'n eûs ar prelat ewidon destinet.

Hol cuit.

Scenenn C'houec'hvet.

Roue ar Barbared, TULPODO, VULMIG, JUDARA,
Figuranted, troupo.

ROUE AR BARBARED.

Arretomb ; — setu ni debarket, ar wez-ma,
En douar a Vreiz-Meur, dre-ze, clewet brema :
Pedomb ann idolo, kennt commans ar brezel,
Da raï d'imb assistans, pa 'z omb d'ezhe fidel.

Hol d'ann daoulin.

Nîn ho ped asambles, o ma idol Plutus,
Ha c'hui, Beelzebud, Jupiter, Mercurius,
Ama war hon daoulin, a pèdomb anoc'h hol
Da zônt d'hon preservi, 'wit n' iefomb ket da goll.

Tân ha curun a glewer.

(A) Ms. L. B.: — Et, setu ma benos ha hini Doue ive.

Deus septem (*) *arivores* gratiaram..... (29)
Dieu, par sept articles vous soutiendra, dans le besoin.
Je demande pour vous la grâce de bien conduire votre vie,
Près de l'Abbé Gwennolé, dans l'amour de Dieu.

RIOU.

J'ai l'espoir, aussi longtemps que je vivrai,
D'aimer Dieu et de le servir fidèlement.

BUDOC.

J'observerai aussi avec soin mes devoirs ;
Jamais je n'éprouvai autant de contentement qu'aujourd'hui.

CORENTIN.

Soyez toujours fidèle à l'Abbé Gwennolé,
Et partez avec ma bénédiction et celle de Dieu. (A)

Corentin sort.

GWENNOLÉ, à ses gens.

Partons maintenant, au nom de Dieu, mes amis,
Pour le lieu que le prélat nous a destiné.

Ils sortent tous.

Scène sixième.

Le Roi des Barbares, TULPODO, VULMIG, JUDARA, des figurants, des troupes.

LE ROI DES BARBARES.

Arrêtons-nous ; nous voici présentement débarqués
Sur la terre de Breiz-Meur, c'est pourquoi, écoutez-moi :
Prions nos idoles, avant de commencer la guerre, [fidèles.
De nous accorder leur assistance, puisque nous leur sommes

Tous à genoux.

Nous vous prions ensemble, ô notre dieu Plutus,
Et vous, Beelzebud, Jupiter et Mercure,
A genoux devant vous, nous vous prions tous
De nous préserver, pour que nous ne soyons pas perdus.

Feu et tonnerre.

(*) *Arivores* est un mot de l'invention du copiste, et qui n'appartient, je crois, à aucune langue. Il se trouve aussi dans le manuscrit de M. de la Borderie.

(A) Ms. L. B : — Allez, voici ma bénédiction et celle de Dieu aussi

Brema pa meumb pedet er-vad hon idolo,
Savomb promt, prometin a reont ho graso.

VULMIG.

Me a gâre commans saccaji 'n enès-ma ; (A)
Sir, roët oc'h urzo, en humor 'm on brema,
N'allo dèn resista, me a gred, diouzin ; (B)
Me a bromet a meomb ar victoar warnezhe,
Roët 'ta oc'h urzo, me ho ped, ma Roue.

JUDARA.

Ar Roue Gralon 'n eûs ma respontet fier,
Na douj ket, emezhan, oc'h arme en antier ;
Depechomb 'ta comer ractal 'n enezenn-ma,
Goude iefomb da Is, ewit hi bisita.

Ar Roue.

Ma zud, me ho suppli, araoc commans netra,
Eomb-nin a goste 'r pennad, da ziscouisa,
Rèd eo comer amzer da dresa hon armo,
Ha da gonsideri ar bositiono,
Goude a commansfomb ar vassacr, a bep-tu,
Rèd 'vô lacad ar vrô en goad hag en ludu.

Hol cuit.

Scenenn Seizvet.

FREGAN, ALBA, CLERVI, MISTRAL, daou figurant.

MISTRAL.

Salut d'ac'h, gouarner, gant eur galon sincer,
Kezlo trist 'digassan, gant-ze grêt ho tever :
Arme ar Barbari a zo sur debarket,
Ebars oc'h enezenn, Breiz-Meur ez eo hanvet,
Hac a lâront lâcad holl en tân hac en goad,
Dre-ze, roët d'imb urz, buhan, 'wit ar gombad.

(A) Ms. L. B.: — Saccagi ar vro-man.
(B) Ms. L. B.: — N'allo netra resistan deus ma c'houraj, a gred d'in,
Breman c'hui glevo an alarm, evel commansin.

A présent, que nous avons invoqué nos idoles,
Relevons-nous ; ils nous promettent leur assistance.

VULMIG.

Je voudrais commencer de saccager cette île ; (A)
Sire, donnez vos ordres, je suis bien disposé,
Et je crois que personne ne pourra me résister ; (B)
Je promets que nous remporterons la victoire sur eux,
Donnez donc vos ordres, je vous en prie, ô mon Roi.

JUDARA

Le Roi Grallon m'a répondu avec fierté,
Il ne craint pas, m'a-t-il dit, votre armée tout entière.
Hâtons-nous donc de nous emparer de cette île,
Puis nous irons à Is lui rendre visite.

Le Roi.

Mes amis, je vous en prie, avant que de rien entreprendre,
Retirons-nous un peu, pour nous reposer ;
Il nous faut le temps de préparer nos armes
Et d'étudier les positions,
Après quoi, nous commencerons le massacre partout ;
Il faudra mettre tout le pays en sang et en cendres.

Ils sortent.

Scène septième.

FRAGAN, ALBA, CLERVIE, MISTRAL, deux figurants.

MISTRAL.

Salut ă vous, gouverneur, d'un cœur sincère,
Je vous apporte une triste nouvelle, ainsi faites votre devoir :
L'armée des Barbares est débarquée
Dans votre île de Breiz-Meur,
Et ils prétendent mettre tout à feu et à sang,
C'est pourquoi donnez-nous vite vos ordres pour le combat.

(A) Ms. L. B : — ..... Saccager ce pays.
(B) Ms. L. B : — Rien ne pourra résister, à mon courage, je crois,
Tout-à-l'heure vous entendrez l'alarme, quand je [commencerai.

DODIN, païsant.

Ma Seignor prins Fregan, gouarner en Léon,
War ann holl Vrètoned, 'wit ar Roue Gralon, (A)
Ma c'halon 'zo mantret, pa sonjan er vizer
'Ia da goueza war-n-omb, abars nebeud amzer.
'Widon-me, da gommans, kement a oa em zi,
A zo bet bruzunet dre 'ar Barbared cri, (B)
Ha c'hoas on eürus mar 'm eûs gallet achap,
M'ho dije ma gwelet, a oa scuillet ma goad.
Nombrusoc'h eo ho arme, 'get oc'h holl sujedet,
O ia, ouspenn dec gwez, rac-se 'omb holl collet.
Dre-ze, Aotro 'r gouarner, me gred a rafac'h mad,
O rassemblin ho tud, ewit em sauvetaad.

FREGAN.

Ma zud paour, gwir ez eo, me 'zo instituët,
Gouarner, gant Gralon, war ann holl Vretoned,
Med ma mab Gwennolé hen defoa prometet,
Mar bijenn en neb-gîz bars ma bro ataket, (C)
'Vijenn victorius gant ar c'hras a Zoue,
Hac e convertisjemb ann holl baïaned-ze. (D)

ALBA.

P'hen eûs lâret ma mab, fiziet en he gomzo.
Ha na spontet nemeur dimeuz ho gourdrouso,
Difennomb hon lezenn, ha curun hon Roue,
Gralon, er gêr a Is, servijer da Doue.

FREGAN.

Me gommand d'ac'h, ma fach, èt beteg ann dud-ze,
Da lâret assinan ar gombat bars tri-de,
Ha deûz a lavarfont, digasset respont d'în,
Ma 'z efomb gant dilijans ewit ho ataki.

(A) Ms. L. B.: — ..... c'houi represant ar roue Gralon.
(B) Ms. L. B.: — A zo hol ravajet gant ar Barbared cri.
(C) Ms. L. B.: — Ma vijen gant ar bayaned ebars em bro attaquet.
(D) Ms. L. B.: — Hac e mijemp convertisset an darn-vuian anê.

DODIN.

Monseigneur prince Fragan, gouverneur dans le Léon,
Sur tous les Bretons, pour le Roi Grallon, (A)
Mon cœur est navré, quand je songe à la misère
Qui va tomber sur nous, sans retard ;
Et pour commencer par moi, tout ce qui était dans ma maison
A été brisé par ces barbares cruels, (B)
Encore suis-je heureux d'avoir pu chapper moi-même,
Car s'ils m'avaient vu, ils auraient répandu mon sang.
Leur armée est plus nombreuse que tous vos sujets,
Oui, dix fois plus (nombreuse), ainsi nous sommes perdus.
C'est pourquoi, seigneur gouverneur, je crois que vous feriez bien
De rassembler vos gens et de vous sauver avec eux.

FRAGAN.

Mes pauvres gens, il est vrai que j'ai été institué
Par Grallon gouverneur de tous les Bretons ;
Mais mon fils Gwennolé m'avait promis
Que, si j'étais attaqué dans mon pays, (C)
Je serais victorieux, par la grâce de Dieu,
Et que nous convertirions tous les Barbares. (D)

ALBA.

Puisque mon fils l'a dit, ayez confiance dans ses paroles,
Et ne vous effrayez guère de leurs menaces,
Défendons notre loi avec la couronne de notre Roi,
Grallon, dans sa ville d'Is, serviteur de Dieu.

FRAGAN.

Je vous commande, mon page, d'aller trouver ces gens,
Pour leur demander de fixer le combat dans trois jours,
Et rapportez-moi leur réponse,
Pour que nous allions, en diligence, les attaquer.

(A) Ms. L. B : — ..... vous représentez le Roi Grallon.
(B) Ms. L. B : — Tout a été ravagé par les barbares cruels.
(C) Ms. L. B : — Si j'étais par les payens dans mon pays attaqué.
(D) Ms. L. B : — Et que nous convertirions la plupart d'entr'eux.

MISTRAL.

Ma frins, me assino d'hê dewez ar gombat,
Nin hor bô ar victoar, dre c'hras Doue ann Tad ;
Me 'ia d' sinifian al laëron divergont,
Deportet un nebeud, soudenn ho pô respont.

Mont a ra cuit.

FREGAN.

Ma zud, bihan ha braz, stouomb holl d'ann daoulin,
Da bedin asambles ar Vajeste divin.

Daoulina a reont, ha canan war un ton trist.

Doue, crouër d'ann nef, da gement zo er bed,
D'ann astro, da bep-tra, d'ar môr ha d'ar pesked,
Brema dre garante clewet hon pedenno ;
Ewit hon preena holl 'c'h eûs soufret ar mâro,

Med ar Barbared 'zo contrel d'ho gourc'hemenn, (A)
Dre-ze ho supplian d' reï d'imb nerz ha courach
D'ho flastra gant hon zreid, hac ho idolo sovach.

Sevel a reont.

MISTRAL a deu.

M'ho salut, ma seignor, gouarner ar vro-ma,
Me annonz d'ac'h, marteze, ar c'hezlo diweza :
Ar Barbared mechant 'zo holl en apareil,
Ranjet int a bep-tu, prest ewit ar vatail ;
Hac a prometont holl massacrin ac'hanomb,
'R re-ze 'zo païaned 'zo meurbed divergont,
Ha heb termen, emê, hirie 'vô ar c'hoari ;
Dre-ze, grêt avertis', ma vô prest peb-hini.

FREGAN.

Kement a zo en oad da dougenn ann armo
Commandan d'hê zicour, ewit difenn ho brô :
Dre-ze commansomb 'ta, 'n hâno Zalwer ar bed, (B)

(A) Ms. L. B.: — Hac a guemer plijadur gant idolatret vên.
(B) Ms. L. B.: — Dre-ze 'ta commansomp, en hano an Drindet.

MISTRAL.

Mon prince, je leur assignerai le jour du combat,
Et nous obtiendrons la victoire, grâce à Dieu le Père ;
Je vais signifier (votre volonté) à ces brigands insolents ;
Attendez un peu et vous connaîtrez bientôt leur réponse.

Il sort.

FRAGAN.

Mes gens, grands et petits, mettons-nous tous à genoux,
Pour adresser ensemble nos prières à sa Majesté divine.

Ils se mettent à genoux, et chantent sur un air triste.

Dieu, Créateur du ciel et de tout ce qui est au monde,
Des astres, de toute chose, de la mer et de ses poissons,
Ecoutez nos prières, par amour pour nous ;
Pour nous racheter tous, vous avez souffert la mort.
Les Barbares sont les ennemis de votre loi, (A) [courage
C'est pourquoi, je vous supplie de nous donner la force et le
Pour les fouler aux pieds, eux et leurs idoles sauvages.

Ils se lèvent.

MISTRAL vient.

Je vous salue, Monseigneur, gouverneur de ce pays,
Je viens vous annoncer, peut-être, la dernière nouvelle :
Les Barbares méchants sont tous en ordre,
Rangés et disposés pour la bataille,
Et ils promettent de nous massacrer tous :
Ces païens sont pleins d'insolence, [bataille ;
Et c'est aujourd'hui, disent-ils, sans autre terme, qu'aura lieu la
C'est pourquoi, donnez vos ordres, pour que chacun soit prêt.

FRAGAN.

Tous ceux qui sont en âge de porter les armes,
Je leur ordonne d'aider à la défense du pays :
C'est pourquoi, commençons, au nom du Sauveur du monde : (B)

(A) Ms. L. B : — Et prennent du plaisir avec des idoles vaines,
(B) Ms. L. B : — Ainsi donc commençons, au nom de la Trinité.

'N dewez pitoyabl-man ann holl 'zo asinèt.
O ma Doue, reït d'imb ho cras, me ho suppli,
Ma c'helfomb triomphi war hon gwal-inimi !

DODIN.

Aotro ar Gouarner, c'hui ielo da gennta,
Nin ho c'heuillo, dre m'oc'h hon apui ar gwella,
Mar gallomb, assuret, n'espernfomb ho bûhe,
A gomero 'n arc'hant, ann aour a zo gant-hè. (A)

MISTRAL.

Na gomzet a netra, nemed a c'hras Doue,
Rac ann avaristed a offans sur ann nef,
'Wit me na desiran nemed besa capabl,
Dre ma nerz, ma c'hourach, d'ho renta miserabl. (B)

CLERVI a gân.

Tôn : Crouër ann nef hac ann douar.

Pach iaouanc, c'hui gaoze parfet,
Meprisomb ann avaristed,
Ha combatet 'wit gloar Doue,
Da soutenn he lezenn, he fe,
Goude, ô cuitâd ann douar,
A veet plaset en he c'hloar.

FREGAN.

Rèd eo brema gant courach partia 'bars en hent,
En hâno 'r gwir Doue, a zo Roue ar zent,
Ha bezomb holl memoar eùz a bresans Doue,
Hac hor bô ar victoar war adversour ar fe.
Dre-ze eomb da armi hon zud, bihan ha braz,
Ma 'z efomb d'ataki ar Barbared sovach.
Adieu, ma friet Alba, ha c'hui, ma merc'h Clervi,
Gret da c'hoûd d'hon daou vab-all, pe-re 'zo er studi.

(A) Ms. L. B.: — Hac e quemerfomb an arc'hant hac an aour zo gantè.
(B) Ms. L. B.: — Dre ma hleve....

Dans ce jour pitoyable, tout le monde est assigné :
O mon Dieu, je vous en supplie, répandez sur nous vos grâces,
Pour que nous puissions triompher de notre ennemi !

DODIN.

Monsieur le gouverneur, vous marcherez le premier,
Et nous vous suivrons, parce que vous êtes notre meilleur appui :
Si nous le pouvons, soyez assuré, nous n'épargnerons pas leur [vie,
Et nous leur prendrons leur or et leur argent. (A)

MISTRAL.

Ne parlez de rien autre chose que de la grâce de Dieu,
Car l'avarice offense certainement le ciel ;
Pour moi, je ne désire que de pouvoir,
Par ma force et mon courage, les rendre misérables. (B)

CLERVIE, chantant :

Sur l'air : Créateur du ciel et de la terre.

Jeune page, vous parlez à merveille,
Méprisons l'avarice,
Et combattez pour la gloire de Dieu,
Pour soutenir sa loi et sa foi,
Et plus tard, en quittant la terre,
Vous serez placés dans sa gloire.

FRAGAN.

Maintenant, il faut nous mettre en route avec courage,
Au nom du vrai Dieu, le Roi des Saints,
Et souvenons-nous tous de la présence de Dieu,
Et nous aurons la victoire sur l'ennemi de la foi.
C'est pourquoi allons armer nos gens, grands et petits,
Pour aller attaquer ces Barbares sauvages.
Adieu, mon éqouse Alba, et vous, ma fille Clervie,
Donnez de mes nouvelles à nos deux autres fils, qui sont à l'école.

(A) Ms. L. B : — Et nous prendrons l'argent et l'or qui sont avec eux.
(B) Ms. L. B : — Par mon épée...

ALBA.

Kenavo, ma fried, ha c'hui holl 'zo gant-han, (A)
Nin a bedo Doue da dônt d'oc'h assistan.

Holl cuit.

Scenenn Eizvet.

Ar Roue Barbari, Tulpodo, Vulmig, Judara.

Ar Roue BARBARI.

Kourach, ma mignoned, avansomb a dro-vad,
Soudenn a comerfomb ar vrô-ma, heb combad, (B)
Rèd eo continui war ar pillach bepred,
Ni renk ober crena kement a zo er bed,
Nîn a zo fournisset ken terrupl en armo,
Capabl d'ober brezell er vro-ma, krec'h ha traon, (C)
Dre-ze continuomb bepred da em zicour,
D' lacad indan hon zreid courach hon adversour.

TULPODO.

Gwir ez eo, ma seignor, kement oc'h eûs laret,
Rac kement ho servich 'zo dre-holl redoutet,
Heb ober violans na discouez hor vaillantis,
Nîn antreo facil er gèr demeus a Is,
Hac ober da C'hralon paëa tribut iwe,
Ha mar na gousant ket, e collo he vuhe,
Ha mar be rebellant da voud d'imb-ni sujet,
Nîn hen extermino, gant he holl sujedet ;
Hi 'bossed hon mâdo dirag hon daoulagad, (D)
C'hoas int ker suffisant da ober ouzimb goab !

VULMIG.

Me am eûs bet gwelet eun amzer, ma Roue,
Ewit neb iscusou n' bardonnac'h ket d'ezhe,

(A) Ms. L. B.: — Adieu eta, ma fried, ha c'hui hol a ia ganthan.
(B) Ms. L. B.: — Souden a quemerfomp an enezen-man, heb combat.
(C) Ms. L. B.: — Capabl d'ober ar brezel, er bed-man, crec'h ha traon.
(D) Ms. L. B.: — Hint a bossed *ar* mado...

ALBA.

Au revoir mon époux, et vous tous qui l'accompagnez, (A)
Nous prierons Dieu de vous assister.

Scène huitième.

Le Roi de Barbarie, TULPODO, VULMIG, JUDARA.

Le Roi de Barbarie.

Du courage, mes amis, avançons tout de bon,
Bientôt nous prendrons ce pays, sans combat ; (B)
Il faut continuer de piller,
Nous devons faire trembler tout le monde,
Nous sommes si terriblement pourvus d'armes,
Que nous pouvons faire la guerre dans le pays, d'un bout à
C'est pourquoi continuons de nous entr'aider l'autre, (C)
Pour mettre sous nos pieds le courage de l'ennemi.

TULPODO.

C'est vrai, Monseigneur, ce que vous venez de dire,
Car tous ceux qui sont à votre service sont partout redoutés ;
Sans violence et sans faire preuve de vaillance,
Nous entrerons facilement dans la ville d'Is,
Et nous forcerons Grallon à nous payer tribut,
Et, s'il n'y consent de bon gré, il perdra la vie,
Et s'il ne consent à se soumettre à nous,
Nous l'exterminerons, avec tous ses sujets :
Ils détiennent ce qui nous appartient, sous nos yeux, (D).
Et ils ont encore l'audace de se moquer de nous !

VULMIG.

J'ai vu un temps, mon Roi,
Où, pour aucunes excuses, vous ne leur pardonniez,

(A) Ms. L. B : — Adieu donc, mon époux, et vous tous qui allez avec lui.
(B) Ms. L. B : — Bientôt nous prendrons cette île, sans combat.
(C) Ms. L. B : — Capables de faire la guerre, dans ce monde, d'un [bout à l'autre.
(D) Ms. L. B : — Eux possèdent *les* biens.....

'Baoue keit all a zo 'deûs ann ifrontiri
Da derc'hel hon mâdo, iwe d'ho fossedi,
Heb paea d'hon Roue ann tribut, a bep-bloas,
Eo kontrel a reont, o tônt d'hon defia ;
Med me 'm boa prometet d'ac'h, sire, 'raoc partial,
N'am bije esperniet ar Gristenienn fall ;
Dre-ze 'r Roue Gralon, hac he hol sujedet
A renk, 'wit ar wez-ma, beza exterminet.

Ar Roue.

Soudarded courajus, discouezet ho furi
D'ar Gristenienn milliget, 'zo arru 'trezec ni,
Saillet warnhè, ractal, ha n'ho espernet ket,
Med ho chef a lezfet da zonet d'am c'haët.

TULPODO.

Sir, grêt ho plijadur o sellet ar gombat, (A)
Nin a 'ia da rancontr ann dud abominabl.

Ar baïaned a ia cuit, nemed ar Roue.

FREGAN a deu he-unan da gavet ar Roue.

Lavar, Roue barbar, ewit pe-seurt rèson
Ez out war ma douar, heb ma fermission,
Gant un désir estranch, o sonjal hor gonit,
Hac hon rennta esclav da vesa sujet d'id !
Med impornéant 'oud deût gant da antrepris,
Rac me a bromet d'id, n'antreï ket en Is.

Ar Roue.

Beza 'm eûs rèsoniou, a 'deûz grêt d'în donet,
Hac ar vro-man 'oa bet d'am zud-coz usurpet, (B)
Hac aboë oc'h eûs-hi ravajet en antier,
Med me hi c'homero, 'wit ober ma dever. (C)

(B) Ms. L. B.: — Sir, quemerret plijadur da sellat ar gombat.
(A) Ms. L. B.: — Rac homan eo ma bro, a oa bet d'am zut coz usurpet.
(B) Ms. L. B.: — Mes me, evit ober ma dever, a so deut de hadquemer.

A cause du temps qu'ils ont l'effronterie
De détenir notre bien et de le posséder ;
Au lieu de payer à notre Roi un tribut annuel,
Ils ne font, au contraire, que nous porter des défis ;
Mais, je vous avais promis, sire, avant de partir,
Que je n'épargnerais pas ces méchants Chrétiens ;
C'est pourquoi, le Roi Grallon et tous les siens
Seront, pour le coup, exterminés.

Le Roi.

Vaillants soldats, montrez votre furie
A ces Chrétiens maudits, qui s'avancent sur nous,
Jetez-vous à l'instant sur eux, et ne les épargnez pas,
Si ce n'est leur chef, que vous laisserez venir jusqu'à moi.

TULPODO.

Sire, prenez votre plaisir à regarder le combat ; (A)
Nous allons (marcher) à la rencontre de ces gens abominables.

Les païens sortent tous, à l'exception de leur Roi.

FRAGAN.

Dis, Roi barbare, pourquoi
Tu te trouves sur mes terres, sans ma permission,
Avec un désir étrange et l'espoir de me battre,
Et de faire de nous tes sujets et tes esclaves ?
Mais tu as été imprudent, dans ton entreprise,
Car je te promets bien que tu n'entreras pas dans Is.

Le Roi.

J'ai mes raisons pour être venu
Et ce pays avait été usurpé sur mes pères, (B)
Et depuis, vous l'avez entièrement ravagé,
Mais je le reprendrai, pour faire mon devoir. (C)

(A) Ms. L. B : — Sire, prenez plaisir à regarder le combat.
(B) Ms. L. B : — Car c'est ici mon pays, qui sur mes ancêtres avait été usurpé.
(C) Ms. L. B : — Mais, moi, pour faire mon devoir, je suis venu le [reprendre.

FREGAN.

Reclam a rez droejo ha ma bossedi ket,
Da lèzenn 'ar vro-ma zo pell-zo expulset.

Ar Roue.

Ia, ar vro-ma gwez-all a oa bet decoret,
Dre vertuïo admirabl hon Doueo parfet,
Ha breman ez int collet, ha chanjet euz a fe,
Med c'hui 'chanjo 'lèzenn, pe collfet ho puhe,
Rèd 'vô d'ac'h adorin hon idolo parfet,
Pe-re 'zo anvezet dre bewar c'horn ar bed.

Ar gombad adreon, 'tre ann daou arme.

FREGAN.

Penaos adori traou 'zo crouët gant Doue (A)
Da dônt da adori bepred he vajeste ?
Ia, Aristot maleurus, dac'h-c'hui a zisclezrias
N'oa nemed eun Doue, pehini ho crouas.
Intentet kement-ze, Roue barbar, idolatr,
P'autramant 'm eûs esper da scuilla hoc'h hol goad,
'Vel 'râ ma soudarded, du-hont, na d'as armé,
Me bromet 'vônt lac'het, ha te vezo iwe. (B)

Ar Roue.

O ma idolo ! pelec'h ema 'ta ma c'hourach ? (C)
Pa soufran em presaus kement eûz a langach ?
Avans eta, christenn, ewit ma vo gwelet
P'ini hon Doueo a dle bout adoret.

FREGAN.

Just eo, den milliget, donet d'as contanti,
Me zo prest d'em difenn, avans 'ta, pa gari.

Combati a reont.

(A) Ms. L. B.: — Penoz adorin astrou, planedennou crouët gant Doue. Evit he servicha a plijout de Vajesté ?
(B) Ms. L. B.: — Me bromet ne chomo hini anê en bue.
(C) Ms. L. B.: — O ma idolo galloudus....

FRAGAN.

Tu réclames des droits que tu n'auras pas,
Et ta loi (religion) a été, depuis longtemps, chassée de ce pays.

Le Roi.

Oui, autrefois, ce pays était décoré
Des vertus admirables de nos dieux parfaits, [de foi ;
Et maintenant, ils (les habitants) sont perdus, ayant changé
Mais, vous changerez de loi, ou vous perdrez la vie ;
Il vous faudra adorer nos idoles parfaites,
Qui sont connues aux quatre coins du monde.

FRAGAN.

Comment adorer des choses créées par Dieu, (A)
Pour adorer de tout temps sa Majesté ?
Oui, malheureux Aristote, il vous déclara
Qu'il n'y avait qu'un Dieu, lequel vous créa.
Comprenez cela, roi barbare, idolâtre,
Autrement, j'espère répandre tout votre sang,
Comme mes soldats le font (des vôtres), là-bas, à l'armée,
Car je promets qu'ils seront tous tués, et toi, tu le seras aussi. (B)

Le Roi.

O mes idoles ! où donc est mon courage, (c)
Que je supporte en ma présence un pareil langage ?
Avance donc, Chrétien, et l'on verra
Lequel de nous deux doit être adoré.

FRAGAN.

Il est juste, maudit, que je te donne satisfaction ;
e suis prêt à me défendre, avance donc, quand tu voudras.

Ils combattent.

(A) Ms. L. B : — Comment adorer des astres, des planètes créés par Dieu
Pour le servir et plaire à Sa Majesté ?

(B) Ms. L. B : — Je promets qu'aucun d'eux ne restera en vie.

(C) Ms. L. B : — O mes idoles puissantes...

Ar Roue.

Jupiter, Asmodé, iwe Mercurius,
Reït d'in oc'h assistans, ma vin victorius !

FREGAN.

Ha c'hui, Tad Eternel, discoueset ho puissans,
Ha na chômo ket pell ar victoar en balans,
Me gombat 'n ho hâno, ewit soutenn ar fe.

Ar Roue.

Arajin a rân crenn, n'harsan ket ouzid-te ;
Fors ! fors ! ma Doueo, pe-lec'h ez oc'h chomet,
Pa na deût d'am zicour, setu me glac'haret !
Couesa a ra marw.

FREGAN.

A drugare Doue, a zo crouer ar bed,
Setu me victorius war Roue 'r Barbared !
Mistral ha Dodin a zeû.

MISTRAL.

Aotro Fregan, setu trec'het 'n inimied,
Med allas ! hon hol dud a zo cazi lac'het !

DODIN.

Me 'm eûs scoët a gleiz hac a deo, warnhê tout,
Na eûs gallet hini resista d'am galloud ;
Eùz cant mill dèn a oa deût 'wit hon ataki,
Ez int hol discaret, heb boud chômet hini.

FREGAN.

Pa 'z omb victorius, èbars ar vatail-ma,
M'ho ped, ma fach, da vont betec Gralon brema,
Da lavaret d'ehan hon deveus distrujet
Roue ar Barbari hag he hol soudarded,
Dre ar c'hras a Zoue, ha pedenn Gwennole,
Hon eûs bet ar bonheur da lac'han hol anhê.

(A) Ms. L. B.: — Emeump bet ar faveur da trehin voarneze.

Le Roi.

Jupiter, Asmodée, et vous aussi, Mercure,
Venez à mon aide, pour que je sois victorieux !

FRAGAN.

Et vous, Père Eternel, manifestez votre puissance,
Et la victoire ne sera pas longtemps douteuse ;
Je combats en votre nom, pour le soutien de votre foi.

Le Roi.

J'enrage complètement de ne pouvoir te résister.
Au secours ! au secours ! mes dieux ; où êtes-vous restés ?
Faute à vous de me venir en aide, me voici perdu !

Il tombe mort.

FRAGAN.

Grâce à Dieu, le Créateur du monde,
Me voici victorieux sur le roi des Barbares,

MISTRAL.

Monseigneur Fragan, voilà vos ennemis battus ;
Mais hélas ! presque tous vos gens sont morts !

DODIN.

J'ai frappé sur eux, à gauche et à droite,
Et nul n'a pu me résister ;
De cent mille hommes venus nous attaquer,
Tous ont été abattus, pas un n'en est resté (en vie).

FRAGAN.

Puisque nous sommes victorieux, dans cette bataille,
Je vous prie, mon page, d'aller jusqu'au Roi Grallon,
Pour lui annoncer que nous avons détruit
Le Roi de Barbarie, avec tous ses soldats ;
Grâce à Dieu et aux prières de Gwennolé,
Nous avons eu le bonheur de les exterminer tous. (A)

(A) Ms. L. B : — Nous avons eu la faveur de les vaincre.

MISTRAL, war un ton huël.

Pa 'z omb victorius, me 'ia joaüsamant
Da annonz d'ar Roue penaos 'omb triomfant ;
Aoûn braz hen doa certenn na vijemb distrujet,
Er vro-ma, braz, bihan, gant ar Sarrasined. (A)

FREGAN.

Lâret d'ezhan bewa bepred en he repos,
Hon eûs bet ar victoar, 'n despet 'n idolo faoz ;
Me 'ia da gonsoli d'ar gêr ma bugale, (B)
Ha goude, em renntin dirac he Vajeste.

MISTRAL.

Me 'ia directamant, ma frins, er veach-ze, (C)
Rac-se ken-a-vezo a em velfomb 'dare.

Mistral cuit.

DODIN.

Ma frins, traïnomb 'r c'horfo marw euz a douez ar goad,
Ha taolomb anezhe er mor, gant taolio-troad ; (D)
Ar re-man a lâre o dije hon zrec'het,
Med brema combatfont er mor, gant ar pesked !

Hol cuit.

— FIN D'ANN DRIVET ACT. —

(A) Ms. L. B.: — Er vro-man, braz ha bihan, dre ar Barbaret.
(B) Ms. L. B.: — Me ha da gonsoli ma fried ha ma bugale.
(C) Ms. L. B.: — Ma frins, me ia ractal dober ar veag-se.
(D) Ms. L. B.: — A tolomp anê er mor gant cant mil tol-troad.

MISTRAL, chantant sur un ton élevé :

Puisque nous sommes vainqueurs, je vais gaîment
Annoncer au Roi notre triomphe ;
Il avait grand peur que nous ne fussions défaits,
Dans ce pays, grands et petits, par les Sarrasins. (A)

FRAGAN.

Dites-lui d'être tranquille,
Que nous avons remporté la victoire sur les fausses idoles :
Je retourne à la maison, pour consoler mes enfants, (B)
Après quoi, je me rendrai devant sa Majesté (Grallon).

MISTRAL.

Je vais directement, mon prince (accomplir) ce voyage; (C)
Au revoir donc, quand nous nous retrouverons.

Mistral sort.

DODIN.

Mon prince, traînons les corps des morts hors du sang,
Et poussons-les dans la mer, à coups de pied ; (D)
Ces gens-ci se vantaient de nous battre,
A présent, ils combattront dans la mer, contre les poissons.

Tous sortent.

— FIN DU TROISIÈME ACTE. —

(A) Ms. L. B : — Dans ce pays, grands et petits, par les Barbares.
(B) Ms. L. B : — Je vais consoler ma femme et mes enfants.
(C) Ms. L. B : — Mon prince, je vais tout de suite faire ce voyage.
(D) Ms. L. B: — Et jetons-les dans la mer avec cent mille coups de pied.

PEVARVET ACT.

Ann theatr a represant eur blasenn public.

Scenenn Kenta.

GRALON, STERIDO, DOURVA, XELSON, ministre.

GRALON.

Ma frinsed, dre am eûs roët 'r gomandamant
Euz ar vro da Fregan, ez omb hol patiant,
D'ehan eo da diwall, er feson ma câro,
Gwel ganin bout tranquil, eget soufr ar mâro.
C'hanter-cant vloaz a zo 'ôn Roue 'r gêr a Is,
Med me a bromet d'ac'h, pell-a-zo ez oan scuis ;
En pâd ann amzer-ze, n' m' eûs ket bet eur momet
Eüz a drankilite ganac'h, ma zud vaillant ;
Balamour da soutenn lèzenn ar Gristènienn,
'Oamb bepred en brezel eûz hon enebourienn ;
Dre-ze eta, ma zud, mè gred a meumb grêt mad,
Lec'h soutenn ar Gristenez, o tonet d'hi c'houîtad,
Hac adori 'n Doueo, Mars, Mercur, Jupiter ;
Brema 'veomb câret dre ar bed en antier.

STERIDO.

Sir, ann habitanted a zo cals contantoc'h
Lâret reont biscoaz n'int bet evurusoc'h,
Rac, paour ha pinvidic, ho deus hol liberté,
Drè ma hall peb-hini ober he volonté.

GRALON.

Ia, permetet eo tana, violin ha laerès,
Heb punition 'bed ; achu eo ar procès ;
Ze a zo decretet hol dre oc'h aviso (A),
Anneb hen eus moïenn, mar car ho diwallo,

(A) Ms. L. B. : — Honès eo al lezenn a zo sinet gant ho haviso.

QUATRIÈME ACTE.

Le théâtre représente une place publique.

Sécène première.

GRALLON, STÉRIDO, DOURVA, XELSON, ministre.

GRALLON.

Mes princes, comme j'ai donné le commandement
Du pays à Fragan, nous sommes sans inquiétude ;
C'est à lui à pourvoir à notre défense, comme il l'entendra ;
J'aime mieux vivre tranquille que souffrir la mort.
Voici cinquante ans que je suis Roi dans la ville d'Is,
Et je vous promets que je suis, depuis longtemps, fatigué :
Pendant ce temps, je n'ai pas eu un moment
De tranquillité avec vous, mes gens vaillants ;
Pour soutenir la loi (foi) chrétienne,
Nous étions toujours en guerre avec ses ennemis :
Je crois donc, mes gens, que nous avons bien fait,
Au lieu de (continuer) de soutenir la Chrétienté, de l'abandonner,
Pour adorer les dieux Mars, Mercure, Jupiter :
A présent, nous serons aimés, dans le monde entier.

STÉRIDO.

Sire, les habitants sont beaucoup plus contents
Ils disent que jamais ils n'ont été plus heureux,
Car, pauvres et riches, tous ils jouissent de la liberté,
Par cela que chacun agit à sa volonté.

GRALLON.

Oui, il est permis d'incendier, de violer, de voler,
Sans (craindre de) punition ; plus de procès ;
Tout cela a été décrété sur votre avis ; (A)
Celui qui a du bien, le surveillera, s'il veut,

(A) Ms. L. B. : — C'est là la loi signée par vos avis.

Rac me na soucian ken euz ma c'hurunenn,
Renoncet 'm eus d'ezhi ha d'al lezenn gristenn.

XELSON, ministr pe brefet.

Gralon, c'hui zo eun den hac hen eus sur talent,
Lakêt oc'h eus urz-vad en ho gouarnament,
Hac a-baoue ann de m'eo lancet al lezenn
Ewit reï liberté, peb-hini ra he benn ;
Mès beza 'zo c'hoas calz demeus a Vretoned
A fell d'hê derc'hel-mad da fez ar Romaned ;
Na gredan ket a ve ken nemet ar gêr-ma
Da vont bete Breiz-Meur, a gement discouez joa ;
Ar peur-rest a Vretagn a zo hol resolvet
Da verwel, kent renonz, evel hon eus-ni grêt.

GRALON.

Libr ez eo pep-hini d'ober 'vel ma caro,
An hinin hen eus c'hoant, pa garo renonso ;
Ann hini 'fell d'ehan heuill al lezenn romenn,
Marteze, kent ar fin, 'n em gavo en ankenn,
Rac an hol brovinço a zo sur coleret
Eneb ar Romaned hac ann hol Vretoned,
En defaut na deuont da renonz d'eun Doue
Pebini na welomb jamès, na noz na dé ;
Ze zo cauz d'imb iwe da voud deut da scuizan,
O vea bepred jenet abalamour d'ehan ;
Mès brema me zo sur en hor lezenn neve
Hor bô revelation 'lies digant hon Doue.

DOURVA.

Ouspenn a lârer d'imb goude cuitâd ar bed,
Hec'h efomb da eur vro carguet a joaüsted,
Danso ha tân-a-joa a vô eno, noz-dé,
Repajo excellent 'refomb iwe, bemdé,
Merc'hed coant vô eno, kezec ar re gaera,
Ewit mont da bourmen, da em divertisa.

Car pour moi je ne me soucie plus de ma couronne,
J'y ai renoncé et aussi à la loi chrétienne.

XELSON, ministre ou préfet.

Grallon, vous êtes certainement un homme de talent (d'esprit),
Vous avez mis le bon ordre dans votre gouvernement,
Et, depuis le jour où la loi est lancée
Pour donner la liberté, chacun fait à sa tête ;
Mais il y a encore beaucoup de Bretons
Qui veulent tenir bon à la foi des Romains (30) ;
Je ne crois pas (qu'il existe), ailleurs que dans cette ville,
(D'ici) à Breiz-Meur, (des gens) qui montrent de la joie ;
Le reste de la Bretagne est résolu
A mourir, plutôt que de renier, comme nous avons fait.

GRALLON.

Chacun est libre de faire comme il voudra,
Et quiconque en a le désir reniera, quand il lui plaira ;
Celui qui veut suivre la loi romaine,
Peut-être, avant la fin, se trouvera dans la douleur,
Car toutes les provinces sont certes irritées
Contre les Romains et contre tous les Bretons,
Faute à eux de renoncer à un Dieu
Que nous ne voyons jamais, ni la nuit ni le jour ;
C'est aussi ce qui est cause que nous nous sommes lassés
D'être toujours dans la gêne, par sa faute :
Mais, à présent, je suis sûr que, dans notre nouvelle loi (foi),
Nous aurons souvent révélation de notre Dieu.

DOURVA.

De plus, on nous dit qu'en quittant ce monde
Nous irons dans un monde plein de joyeuseté ;
Danses et feux de joie y seront, nuit et jour,
Des repas excellents nous ferons aussi, tous les jours ;
Il y aura de belles filles et des chevaux des plus beaux,
Pour aller se promener et se divertir.

STÉRIDO.

Facil braz eo gouzoud eo gwell' al lezenn-man
Eget ann hini Romann, pini 'm boa da gentan ;
Ar vêleienn memeus a zo iwe chalmet,
A-boe m'eo al lezenn-man ganimb adoptet,
Bêt' al leanezed, pere oa er gouent,
Weler gant canfarded o rullia dre ann hent (A),
Hac hi o tempesti, peb-hini 'n he fœçon ;
Brema na emaint mui renfermet er prison,
E-lec'h n'ho defoa ket hanter boed da debri ;
Brema 'n em regalont dre ann hosteleri.

GRALON.

Enfin, rèd eo comer plijadur, er bed-man,
Hac tanvad a bep-mad, a-raoc mont diwarnhan.
Mès, gant aoun na deufe eun darn da em scuisan,
Ha da distreï arré d'ar religion gentan,
A vô rèd d'imb lacad distruja 'n ilizo
Ha torin ann traou-sacr, displantan ar c'hroajo ;
Dre-ze, lâret, ma zud, a c'hui a ve content
Da ober kement-ze breman incontinent ?

STERIDO.

Me a iel' da genta, Gralon, heb aoun a-bed,
Da lacad executin ar pez oc'h eus lâret :
Dre-ze, aotronez, lâret, ha c'hui deuo ganen ?
Mès, na vô forcet den, dre ma zo liberté.

DOURVA.

Evel eur marc'h vaillant, brema sur me a ia (B)
Ewit distrujan hol ilizo ar gêr-ma,
Ha pa vont discaret, goude, en bezr-amzer,
Vo batisset eun templ d'hon doue Jupiter.

(A) Ms. L. B.: — A voeler gant o horfado o ruillal dre ann hent.
(B) — Evel eur marc'h iaouanq, etc...

STÉRIDO.

Il est bien facile de savoir que cette loi est meilleure
Que la romaine que nous avions d'abord ;
Les prêtres même sont charmés,
Depuis que cette loi est par nous adoptée ;
Jusqu'aux religieuses qui étaient au couvent
Que l'on voit avec des polissons rouler sur la route, (A)
Et elles tempêtent (s'émancipent), chacune à sa façon ;
Elles ne sont plus renfermées en prison,
Où elles n'avaient pas à manger la moitié du nécessaire :
A présent, elles se régalent à l'auberge.

GRALLON.

Enfin, il faut prendre du plaisir, dans ce monde,
A goûter à tout ce qui est bon, avant de le quitter.
Mais, de crainte que quelques-uns ne vienne à se lasser
Et à retourner à leur religion première,
Il nous faudra faire détruire les églises,
Briser les choses saintes, déplanter les croix ;
C'est pourquoi, dites, mes gens, si vous êtes contents
De faire tout cela, à présent, sur le champ ?

STÉRIDO.

J'irai le premier, Grallon, sans aucune crainte,
Faire exécuter ce que vous avez dit :
C'est pourquoi, messieurs, dites si vous me suivrez ?
Mais nul ne sera contraint parcequ'on est libre.

DOURVA.

Comme un cheval vaillant, à l'instant, je marche (B)
Pour détruire toutes les églises de cette ville,
Et quand elles seront renversées, peu après,
Un temple sera bâti à notre dieu Jupiter.

(A) Ms. L. B. : — Que l'on voit avec leurs ventrées rouler par la route.
(B) — Comme un jeune cheval etc...

GRALON.

Et 'ta, ma mignoned, da ober kement-ze ;
Ha c'hui, ministr Xelson, a chomo ganen-me,
Rac me gred a welan arru aman Mistral,
Daouest pe-seurt kezlo a digas d'imb gant mall ?

Dourva ha Sterido cuit ; Mistral a deu.

MISTRAL.

Me ho salut, Gralon, a-beurs ma mestr Fregan,
Hen eus d'in commandet dont ho betec aman,
Da lâret d'ac'h penaos omb bet victorius
War ar barbared fall, a oa ken orgouillus ;
Trompillo hac armo hon eus bet, en peb giz,
Hac a vô rentet d'ac'h en ho palès, en Is.

GRALON.

Chalmet on, pach iaouanc, ebars en gwirione,
Mès lâret d'am c'henderv mired ar prizo-ze,
Hac er memeus amzer, lâret d'am niz Gwennolé
Dont, diziaou kenta, da ober eur bâle (A),
Ewit ma partajin ma stad antierament
Etre he dud hac hen, dre ma int tud vaillant.
Ouspen-ze, ma mignon, ma gortos eur pennad.

Gralon a ia cuit, eur pennadic, ha a deu arré.

Dâl, chede eul lizer, a zo cachedet mad,
Ewit reï da Fregan, gouarner 'r Vretoned,
Ma bolonte antier a zo en-han scrivet : (B)
Goude m'hen dô lennet, te lavaro d'ehan
'N em renta gand he vab ebars en Poul-C'harvan ;
Warc'hoaz, a-benn creiz-dé, renko bezan eno,
Me 'n em gavo iwe, kerkent hac hi ho daou.
Partiet eta prompt, rac bezr eo ann amzer,
Ha nin, aotro Xelson, demb d'ober lacad 'nn doubier.

Hol cuit.

(A) Ms. L. B.: — Dont evit ann deyou...
(B) — Ma santimant...

GRALLON.

Allez donc, mes amis, faire cela ;
Et vous, ministre Xelson, vous resterez près de moi,
Car je crois que je vois venir Mistral ;
Savoir quelle nouvelle il m'apporte en hâte ?

Dourva et Stérido sortent ; Mistral entre.

MISTRAL.

Je vous salue, Grallon, de la part de mon maître Fragan,
Qui m'a commandé de venir jusqu'à vous,
Pour vous dire que que nous avons vaincu
Les Barbares méchants, qui étaient si orgueilleux ;
Trompettes et armes sont (tombées) en notre pouvoir,
Et vous seront rendues dans votre palais, en Is.

GRALLON.

Je suis charmé, jeune page, en vérité,
Mais dites à mon cousin de garder ces dépouilles,
Et en même temps, dites à mon neveu Gwennolé
De venir, jeudi prochain, faire une promenade (une visite) (A)
Afin que je partage mon État entièrement
Entre lui et ses gens, parcequ'ils sont vaillants.
De plus, mon ami, attends-moi un instant.

Grallon sort, un instant, puis revient.

Tiens, voilà une lettre bien cachetée,
Pour donner à Fragan, le gouverneur des Bretons ;
Ma volonté y est entièrement écrite. (B)
Quand il l'aura lue, tu lui diras
De se rendre avec son fils à Poul-C'harvan ; (31)
Il devra y être demain, à midi,
Je m'y trouverai aussi aussitôt qu'eux deux.
Partez donc, vite, car le terme est court,
Et nous, Monsieur Xelson, allons faire mettre la nappe.

Tous sortent.

(A) Ms. L. B. : — De venir un de ces jours....
(B) — Mon sentiment....

Scenenn Diouved.

GWENNOLÉ, FRÉGAN, ALBA, CLERVI.

GWENNOLE.

Demad, ma zad, ma mamm, ha c'hui, ma c'hoar Clervi ;
Ha c'hui oc'h eus trec'het ar roue Barbari ?

FREGAN.

Dre ar c'hraz a Doue, 'z omb bet victorius,
Dre-ze canomb d'ehan : *Te Deum laudamus !*

GWENNOLE ha CLERVI a gân.

C'hui eo, ma Doue, a veulomb,
C'hui eo ann aotro anaveomb

FREGAN hac ALBA a gân.

D'ac'h Tad Eternel, a rent gloar
Kement a zo war ann douar.

FREGAN a gomz.

Mes ma fach a welan arru gant empressament,
Me gred e tigas d'imb eur c'hezlo important.

MISTRAL.

Ma frinz, setu me deut buhan mad war ma gîz,
Goude beza comzet gant Gralon, en kêr Is ;
Lâret am eus peb-tra evel ma commantjoc'h,
Setu ama lizer 'n eus roët ewidoc'h.

FREGAN a lenn al lizer.

Doue, petra welan merket el lizer-man !
Ha possubl a ve gwir ar pez a zo en-han ?
Ma mab ker, hoc'h eontr a verk dre he lizer
'N eus renoncet d'ar fe, 'wit adori Jupiter !

GWENNOLE.

Poan vraz am eus, ma zad, o credi kement-ze.

Scène deuxième.

GWENNOLÉ, FRAGAN, ALBA, CLERVIE.

GWENNOLÉ.

Bonjour, mon père, ma mère, et vous, ma sœur Ciervie ;
Avez-vous vaincu le roi de Barbarie ?

FRAGAN.

Grâce à Dieu, nous avons été victorieux,
C'est pourquoi, chantons-lui : *Te Deum laudamus* !

GWENNOLÉ et CLERVIE, chantant :

C'est vous, mon Dieu, que nous louons,
Vous êtes le seigneur que nous reconnaissons !

FRAGAN et ALBA, chantant :

A vous, Père Eternel, rend gloire
Tout ce qui existe sur la terre.

FRAGAN, parlant :

Mais je vois mon page qui vient avec empressement,
Je crois qu'il nous apporte une nouvelle importante.

MISTRAL.

Mon prince, me voici promptement de retour,
Après avoir parlé à Grallon, dans la ville d'Is ;
J'ai dit chaque chose comme vous m'aviez commandé ;
Voici une lettre qu'il m'a donnée pour vous.

FRAGAN lit la lettre.

Dieu ! que vois-je marqué dans cette lettre ?
Si c'était possible que ce qu'elle contient fût mensonge ?
Mon fils cher, votre oncle marque dans sa lettre
Qu'il a renoncé à la foi (chrétienne) pour adorer Jupiter !

GWENNOLÉ.

J'ai bien de la peine, mon père, à croire cela.

FREGAN.

Sellet hac a welfet er lizer, coulz ha me.

GWENNOLE goude bea lennet.

Calon ingrat, te 'zo eur Roue discourach !
Penaoz halles credi d'ann idolatriach ?
Ha 'wit ober creski brasoc'h c'hoaz he bec'het,
'N eus lancet al lezenn libr d'he hol sujeded.

MISTRAL.

D'ac'h, aotro ann abbad, ha d'ac'h ma frinz a lâr
Monet da gomz gant-han war eur c'hornic douar
A zo war vord ar mor, e kichen Loc-Micael :
Poul-C'harvan eo hanvet, e kichenn eur roc'hell.

FREGAN.

Mad eo se ; breman ho pedan da sortial,
Ma lezel eur pennad gant ma zud da gaozeal.

Mistral cuit.

O ma fried, ma merc'h, ha ma mab Gwennole,
Pebeus crim 'n hor famil, disanaout Doue ! (A).

ALBA a gân war an ton : Pell euz ar plaz, den infidel.

Tad Eternel, pebeus malheur !
Me 'zo mantret gant ann douleur,
O clewet eur pec'het ken braz,
Disenor hor famil, siouas !
Pa renonz ma c'henderv d'ho lezenn,
Eo collet ar fe dre ar Gristenienn.

CLERVI, war ar memeus ton :

Ma zad ha ma mamm, me ho ped
Da galmi ho glac'har ha regret,

(A) Ms. L. B.: — Pes disenor don famil, pa dizanzaver enni ar gouir Doue !

FRAGAN.

Regardez, et vous le verrez dans la lettre, comme moi.

GWENNOLÉ, après avoir lu.

Cœur ingrat ! tu es un Roi sans courage !
Comment peut-on croire à l'idolatrie ?
Et pour augmenter encore son péché,
Il a lancé une loi donnant la liberté à ses sujets !

MISTRAL.

A vous, monsieur l'abbé, et à vous, mon prince, il dit
D'aller lui parler sur un petit coin de terre
Situé au bord de la mer, près de Loc-Micaël :
Poul-C'harvan est son nom, près d'un rocher.

FRAGAN.

C'est bien, à présent, je vous prie de sortir,
Me laisser un moment m'entretenir avec mes gens.

Mistral sort.

O ma femme, ma fille et mon fils Gwennolé,
Quel crime, dans notre famille, renier Dieu ! (A)

ALBA chantant sur l'air : Eloigne-toi d'ici, infidèle.

Père-Eternel, quel malheur !
Je suis navré de douleur
En apprenant un si grand péché,
Le déshonneur de notre famille, hélas !
Puisque mon cousin renonce à votre loi,
La foi est perdu parmi les chrétiens.

CLERVIE, sur le même air :

Mon père et ma mère, je vous prie
De modérer votre douleur et votre regret,

(A) Ms. L. B. : — Quel déshonneur dans notre famille, puisqu'on y renie [le vrai Dieu !

Ha pedomb ma breur Gwennole
D'ober orèzon da Doue,
Hac a raio d'am eontr Gralon,
Distrei c'hoas d'he religion.

GWENNOLE.

Me a raïo, ma c'hoar, ar pez a leveret,
Mar gallan, me reï d'ehan distreï, 'wit he brofit ;
Mes poennt eo d'imb, ma zad, mont da welt anehan :
Adieu, ma mamm, ni rotorno souden aman.

Hol cuit.

Scenenn terved.

GRALON, FRÉGAN, GWENNOLE.

FREGAN.

Salut kenderv Gralon, Roue ar Vretoned ;
Deut ez omb d'ho cavet, p'hoc'h eus hon goulennet ;
Lavaret a zo d'imb ho poa ar volonte
Da barlant en secret gant ma mab ha gant me.

GRALON.

Arruet mad ez oc'h, assuret 'ta ho taou :
Me a expliquo d'ac'h breman, en bezr gomzaou :
Hanter cant bloaz 'zo 'baoue tougan ar gurunenn,
Ar sceptr royal iwe, balamour d'am moyenn,
Rac Breiz-Izell antier a apparchant ouzin,
Ha dre-ze, evel just, oa d'in d'hi c'hommandin ;
Mes kement a drubuill am eus bet recevet, (A).
O tifenn ma droejo ha fez 'r gatoliqued,
Ma 'z on deut da scuisa, kercoulz ha ma frinsed ;
Dre-ze, selaouet mad petra hon eus concluet :
Fregan, ma c'henderv ker, ho grêt 'm boa gouarner
En Breiz-Meur hac en Is, en Bretagn en antier,

(A) Ms. — Mes quement a gasti...

Et prions mon frère Gwennolé
D'adresser une prière à Dieu,
Et il fera que notre oncle Grallon
Retourne encore à sa religion (première).

GWENNOLÉ.

Je ferai ma sœur, ce que vous dites ;
Si je le puis, je le ferai retourner, pour son avantage ;
Mais le temps presse, mon père, d'aller le voir :
Adieu, ma mère, nous retournerons sans tarder.

Ils sortent.

Scène troisième.

GRALLON, FRAGAN, GWENNOLÉ.

FRAGAN.

Salut cousin Grallon, Roi des Bretons ;
Nous sommes venus vers vous, sur votre demande.
On nous a dit que vous désireriez
Parler en secret à mon fils et à moi.

GRALLON.

Vous êtes tous les deux les bienvenus, soyez-en certains :
Je vous expliquerai, à présent, en peu de mots :
Voici cinquante ans que je porte la couronne,
Et le sceptre royal aussi, à cause de mes moyens,
Car la Bretagne entière m'appartient,
Ainsi, comme de juste, c'est à moi d'y commander ;
Mais, j'ai éprouvé tant de troubles (de tourment) (A),
En défendant mes droits et la foi des catholiques,
Que je m'en suis lassé, avec mes princes ;
Ainsi, écoutez bien ce que nous avons conclu :
Fragan, mon cher cousin, je vous avais fait gouverneur
En Breiz-Meur et en Is, dans la Bretagne entière ;

(A) Ms. L. B. : — Mais j'ai éprouvé tant de peine...

C'hui gommande peb-tra, dre ordrenanz royal ;
Mès brema 'zo question dimeus eun affer all :
Me ro d'ac'h ha d'am niz kement a bossedan,
Ho taou e commanifet ebars ma flaz breman,
Me na gommandin ken nemet er gêr a Is,
Ar rest a roan d'ac'h da regla 'n ho avis.

GWENNOLE.

Ma eontr, se a ve re d'imb-ni euz a henor,
Breiz antier a zo d'ac'h, c'hui ez eo ar seignor,
Ni na veritomb ket caout neb a recompanz,
Kement-ze zo dleet da tad ar Brovidanz. (A).

GRALON.

Ma niz, na gomzet ket ebars ann termenn-ze,
Rac ni 'zo resolvet hol da chench a Doue,
Jupiter ê 'n Doue a adoromb breman,
Approuvet hon eus eo henès ar fidellan.

GWENNOLE.

Petra sonjet, ma eontr, comz euz a Jupiter,
Pini n'eo met eun astr da Doue servijer ?
Henès n'allo bikenn ho rentan evuruz.
Sonjet er poanio braz hen eus souffret Jesus,
Ewit hon prenan hol a brison ann ifern ;
Penamet-han ez oamb el lec'h-ze 'wit bikenn.
Ma eontr, me ho suppli, roët lod ho moyenn
Da ornin ilizo, da soutenn ar baourienn,
Renoncet d'ann Diaoul, demeus a galon vad,
Ma pô ar Baradoz, a-beurz Doue an tad.

GRALON.

Kement-ze 'zo caojo a zo bet invantet
D'abusin ann dud simpl hac izel a speret.

(A) Ms. L. B. : — Quement-se zo gleet da Doue, tad ar Brovidanz.

Vous dirigiez toutes choses, par ordres royaux :
Mais aujourd'hui, il est question d'une autre affaire :
Je donne à vous et à mon neveu tout ce que je possède,
Tous les deux vous commanderez, à présent, à ma place ;
Je ne commanderai plus que dans la ville d'Is,
Je vous abandonne le reste à régler à votre discrétion.

GWENNOLÉ.

Mon oncle, ce serait là trop d'honneur pour nous ;
La Bretagne entière vous appartient, vous êtes le seigneur (32),
Nous ne méritons d'obtenir aucune récompense,
Cela est dû au père de la Providence (?) (A).

GRALLON.

Mon neveu, ne parlez pas en ces termes,
Car nous sommes tous résolus à changer de Dieu ;
Jupiter est le Dieu que nous adorons à présent,
Nous avons la preuve qu'il est le plus fidèle.

GWENNOLÉ.

Que songez-vous, mon oncle, à nous parler de Jupiter,
Qui n'est qu'un astre au service de Dieu ?
Celui-là ne pourra jamais vous rendre heureux.
Songez aux grandes souffrances de Jésus,
Mort pour nous racheter de la prison de l'enfer ;
Sans lui, nous étions dans ce lieu pour jamais.
Mon oncle, je vous en supplie, donnez une part de vos biens
Pour orner les églises, pour soutenir les pauvres,
Renoncez au diable, de bon cœur,
Pour que vous ayez le Paradis, de la part du Dieu le Père.

GRALLON.

Tout cela c'est des contes, qui ont été inventés
Pour abuser les gens simples et bas d'esprit.

(A) Ms. L. B. : — Cela est dû à Dieu, le père de la Providence.

Ann Doue-ze, ma niz, a zo hanvet Salver,
Na eo ket ken exact ha ma eo Jupiter ;
Dre-ze eo gwelloc'h d'ac'h, ambrassin hon lèzenn,
Hac ho pô plijadur, er bed-all, a pourmen
Ebars en carreojo ho devo dioueskel,
Hac ho transporto sur ken prim hac ann awel.
Lest eta ho habit leun a dristidigès,
Ha comerret unan leun a laouenidigès.

GWENNOLE.

Allas ! ma eontr caret, breman a welan sclezr
E fell d'ac'h en em goll, er fin euz oc'h amzer ;
C'hui zo bet, bete-hent, servijer da Doue,
Hac hen renoncet crenn, er fin euz ho puhe.

FREGAN.

Dre garante ouzoc'h, ma c'henderv, m'ho suppli
Da vean fidel d'ar fe, renonz d'ann idolatri,
Pe bezet assuret, ann dra-ze 'zo certenn,
A vefet condaonet da boanio ann Ifern.

GRALON.

Penaoz, c'hui a fell d'ac'h ober goap diouzin ? (A).
Rèd eo 'ven sur eur sot, mar teufenn d'ho credin ; (B).
Reït d'in peuc'h ha chanchet a gonversation,
Pe me raï o punissan ho taou er memeus fœçon.

GWENNOLE.

Ma eontr, arabad eo d'ac'h en em dransporti,
Ni ho lezo tranquil da heuill' ho fantazi ;
Me 'c'h a d'em retiran, asambles gant ma zad,
Pa sonjet ez omb deut da ober ouzoc'h goap.

(A) Ms. L. B.: — Penaoz ponnio an ifern ! goab a ret diouzin.
(B) — Rèd ê even innossant...

Ce Dieu, mon neveu, qui est nommé Sauveur,
N'est pas aussi exact que l'est Jupiter ;
C'est pourquoi il vaudrait mieux pour vous embrasser notre loi,
Et vous aurez du plaisir, dans l'autre monde, à vous promener
Dans des carosses qui auront des ailes,
Et vous transporteront aussi vite que le vent.
Quittez donc votre habit plein de tristesse,
Et prenez-en un autre plein de gaîté.

GWENNOLÉ.

Hélas ! mon oncle bien aimé, je vois clairement
Que vous voulez vous perdre, à la fin de votre temps (vie) ;
Vous avez été, jusqu'à présent, serviteur de Dieu,
Et vous le reniez net, à la fin de votre vie.

FRAGAN.

Par charité pour vous, mon cousin, je vous supplie
D'être fidèle à la foi, de renoncer à l'idolâtrie,
Ou, soyez assuré, cela est certain,
Vous serez condamné aux supplices de l'enfer.

GRALLON.

Comment, est-ce que voulez vous moquer de moi ? (A)
Je serais certes un sot si je vous croyais ; (B)
Donnez-moi la paix et changez de conversation,
Ou je vous ferai châtier, tous les deux de la même façon.

GWENNOLÉ.

Mon oncle, il ne faut pas vous transporter,
Nous vous laisserons tranquille suivre votre fantaisie ;
Je vais me retirer avec mon père,
Puisque vous pensez que nous sommes venus pour nous
[moquer de vous.

(A) Ms. L. B. : — Comment les peines de l'Enfer ! Vous vous moquez de moi.
(B) — Il faudrait que je fusse un innocent (un fou)....

FREGAN.

Mès, ma c'henderv, mar ret d'in ewit heritach
Breiz-Izell en antier da gommandi, 'n ho plaz,
Me hec'h a da dremen ar revu, kêr ha kêr,
Da c'hoûd hac hen a zo peb tra en he zever ;
'Wit ma vin anaveet ewit ar chef en-hê,
Reït d'in eur merk benac demeus a gement-ze.

GRALON.

Setu aze ma sceptr, pehini roan d'ac'h,
Euz hen gwelet, a vô pleget d'ac'h, en peb leac'h ; (A).
Setu eun allianz a roan c'hoaz d'am niz :
Adieu, me a zistro arre d'ar gêr a Is.

Gralon cuit.

FREGAN.

Demb brema da Vretagn, d'esea distreï ann dud, (B).
'Wit na vont ket collet, a-raoc bean er but ; (C).
Mar gallomb-ni ober d'hê distreï en hanter hent,
E vont c'hoaz pardonet gant Doue, Roue 'r zent.

Cuit.

Scenenn Pedervet.

FARDAS, paysant, ALLANIC, he vevel.

FARDAS, o c'hervel.

Ventrebleu ! Allanic, ez on euz ho gervell ;
Me gred d'in n'oc'h eus ket sonch hirie da zevel ;
Setu sonet ter heur, kazi eur c'hart-heur 'zo,
Ha c'hoaz ez out cousket ; brema m'es tihunvo !

ALLANIC.

Ho ! ho ! Kerkent ar gomz, setu me zo savet,
Ha laket ma dillad, 'widon da vond cousket ;

(A) Ms. L. B.: — Gant ar voel deus anean...
(B) — Demp dre Breiz...
(C) — Evit na vont quet collet quent m'eruo ar vrud.

FRAGAN.

Mais, mon cousin, si vous me donnez en héritage
La Bretagne entière à gouverner, en votre place,
Je vais passer la revue, de ville en ville,
Pour savoir si chaque chose est en ordre ;
Et pour que j'y sois reconnu comme chef,
Donnez m'en une marque quelconque.

GRALLON.

Voilà mon sceptre, que je vous donne ;
En le voyant, on se soumettra à vous, en tout lieu : (A)
Voici une alliance (anneau) que je donne encore à mon neveu :
Adieu, je retourne à la ville d'Is.

Grallon sort.

FRAGAN.

Allons maintenant en Bretagne, pour essayer de détourner les [habitants, (B)
Afin qu'ils ne soient pas perdus, avant d'être au but ; (c)
Si nous pouvons les faire détourner, à moitié route,
Ils seront encore pardonnés par Dieu, le Roi des saints.

Ils sortent.

Seène quatrième.

FARDAS, paysan, ALLANIC, son valet.

FARDAS, appelant.

Ventrebleu ! Allanic, je vous appelle ;
Je crois que vous ne songez pas à vous lever, aujourd'hui ;
Voilà que trois heures sont sonnées, depuis près d'un quart
Et vous êtes encore couché ; je vais vous éveiller moi. [d'heure,

ALLANIC.

Ho ! ho ! aussitôt la parole, me voici debout,
Et habillé, quoiqu'encore endormi !

(A) Ms. L. B. : — A sa vue....
(B) — Allons par Breiz....
(C) — Afin qu'ils ne soient pas perdus, avant qu'arrive le bruit

Na vet ket ken coler diouzin, ma mestr mad,
Rac en humor ez on hirie da labourad.

FARDAS.

Ar pez 'c'h eus da ober, kent 'wit commanz netra,
Ez eo c'hoeza ann tân, en oaled, da domma ;
Neuze, p'am bô tommet, ar pez a reï vad d'in,
C'halli hasta buhan ficha ma dijuni.

ALLANIC.

Me garrie ho cwelet o comer eur vates,
Hac a wefe gwelloc'h egedon 'n tièges,
Rac gwelloc'h eo ganen bezan oc'h ober foenn
Ha dont d'am leinn, pa ve prest, iwe d'am merenn

FARDAS.

Me oar vad eur vatès vefe mad ewidon ;
Mes petra lavaro an dud, dre ar c'hanton ? (A)
Dre ma 'zon arri coz hac avancet en oad,
Marteze lâro ann dud am bô c'hoant *scrabad* (?)

ALLANIC.

Allons ! eta, ma mestr, c'hui 'vad zo eun den drol !
Na ouzoc'h ket penaoz breman eo libr ann hol ?
Liberte 'n eus ar paour kercoulz hac ar pinvic :
Pa ve 'n aotro absent, 'n itron 'c'halv domestic.

FARDAS.

Rèzon oc'h eus-hu sur, Allanic, ma mevel,
Rèd eo d'in cavet unan hac a vô d'in fidel :
Anaout a ran unan, hanvet Marc'haridic,
Hounès a blich kalz d'in, mès c'hoas eo iaouankic.

ALLANIC.

En qualité 'vatès comerfet anezhi,
Ha dre ma teui en oad, teui iwe da greski,

(A) Ms. L. B.: — Mes goûd petra lavaro...

Ne soyez pas tant en colère contre moi, mon bon maître,
Car je suis, aujourd'hui, disposé à travailler.

FARDAS.

Ce que vous avez à faire, avant de rien commencer,
C'est d'allumer le feu, au foyer, pour me chauffer ;
Puis, quand je me serai chauffé, ce qui me fera du bien,
Tu pourras te dépêcher de me préparer à déjeûner.

ALLANIC.

Je voudrais vous voir prendre une servante,
Qui conviendrait mieux que moi, dans un ménage,
Car j'aimerais mieux être à faner,
Et venir dîner et goûter, quand les repas seraient prêts.

FARDAS.

Je sais bien qu'une servante me conviendrait ;
Mais que diront les gens, par le canton ? (A)
Comme je vieillis et avance en âge,
Les gens diront peut-être que je veux *gratter* (?)

ALLANIC.

Allons donc, mon maître, comme vous êtes drôle !
Vous ne savez donc pas aujourd'hui que tout le monde est libre ?
Liberté au pauvre comme au riche :
Quand Monsieur est absent, Madame appelle le valet.

FARDAS.

Vous avez raison, Allanic, mon valet ;
Il m'en faut trouver une qui me sera fidèle :
J'en connais une, nommée Marguerite,
Qui me plaît beaucoup ; mais elle est encore bien jeune.

ALLANIC.

Vous la prendrez en qualité de servante,
Et, à mesure qu'elle avancera en âge, elle croîtra aussi,

(A) Ms. L. B. : — Mais savoir ce que diront....

Ha pa vô bet eur pennad amzer en ho servich,
'Tiscouezfet ho carantez, evel eman ar c'hiz.

FARDAZ.

Ar bougrė damargaz ! te oar ar finessé ; (A)
Setu ar gwir voyenn d'antren en amitié.
Allons ! rèd a vô d'in hi c'homer em servich,
Da c'hoûd ha me allfe ober c'hoas vaillantis.

ALLANIC.

Pa garfet dont da domma, c'houezet am eus ann tan.

FARDAS.

Penaoz a teus-te grêt, pa n'out ket êt ac'hann ? (B)

ALLANIC.

Nann, mès goûd a ret on carget a finessé ;
Biscoaz n'oc'h eus-hu bet mevel ken prim ha me.

FARDAS.

Ia, te zo dilijent, lec'h na ver ket presset ;
Mad out da glasq ann Ancou en lec'h ma na ve ket :
Mes peder heur zo sonet, demp da dijunian,
Goude 'c'h efomb da glasq Marc'haridic 'garan.

Cuit ho daou.

Seenenn pempvet.

XELSON, STÉRIDO, DOURVA.

XELSON.

Demp d'ober eur balė iwe d'ar faubourjo,
Rac plijadur hor bô o exercz hor viço.
Calz euz a dolio-caer hon eveus grêt dre gêr,
Coulz en creiz ar ruio evel bars ann tier ;
Na eus lezenn e-bed da gondaon ac'hanomb,
P'eo gwir al liberté 'zo o ren etrezomb.

(A) Ms. L. B.: — Ah ! bougre davargag, te anaf finessé.
(B) — Penoz ar foeltr ?...

Et quand elle aura été quelque temps à votre service,
Vous lui témoignerez votre amour selon la coutume.

FARDAS.

Le bon bougre ! Tu connais la finesse ; (A)
Voilà le vrai moyen d'entrer en amitié.
Allons ! il faut que je la prenne à mon service,
Pour voir si je puis encore me comporter vaillamment.

ALLANIC.

Quand vous voudrez venir vous chauffer ? j'ai allumé le feu.

FARDAS.

Comment as-tu fait, puisque tu n'es pas sorti d'ici ? (B)

ALLANIC.

Non, mais vous savez que je suis chargé (plein) de finesse ;
Jamais vous n'avez eu de valet ausssi diligent que moi.

FARDAS.

Oui, toi tu es diligent là où l'on n'est pas pressé ;
Tu es bon pour aller chercher la mort là où elle n'est pas :
Mais quatre heures sont sonnées, allons déjeûner,
Après quoi nous irons chercher Marguerite, que j'aime.

Ils sortent.

Scéne cinquiéme.

XELSON, STÉRIDO, DOURVA.

XELSON.

Allons faire une promenade aussi par les faubourgs,
Car nous aurons du plaisir à y exercer nos vices.
Nous avons fait nombre de beaux exploits par la ville,
Tant dans les rues que dans les maisons ;
Il n'y a pas de loi pour nous condamner,
Puisqu'il est vrai que la liberté règne parmi nous.

(A) Ms. L. B.: — Ah ! bon bougre, tu connais la finesse.
(B) — Comment diable... ?

STÉRIDO.

Calz muioc'h a blijadur hon deveus sur brema,
Rac er fæçon ma caromb 'teuomb da em divertissa,
N'eus na groeg na plac'h iaouanc, nac iwe leanès
A gement a fachfe, en kêr na war-a-maes ;
Ann eil lac'h egile, ha na eus da fachan ;
Homan 'zo eul lezenn demeus ar re gwellan.

PIQUES a deu hac a ro eun tol pognard da Sterido.

Dâl ! just en chouc-he-gil 'meus tiet Sterido,
Ken a deu ma fognard er-maes dre he c'heno.
Couezan a ra Sterido marv.

DOURVA.

Setu, ma c'hamarad, achu da exercicz
Ha da rejouissanz, er gêr demeus a Is !
Subtil, aotro Piquès, oc'h eus-han bet scoët,
Rac heb chom pell da souffr, ez eo ractal marwet.

PIQUÈS.

A-baouès prenan on ar pognard newez-man, (A).
Hac am eus grêt an tol da approuv anehan :
Mes lâret d'in pelec'h hec'h et-hu da redec,
Me iel' iwe ganec'h, brema pa on armet.

XELSON.

Mont a reomb da bourmen dre ar faubourjo,
Da c'hoûd ha ni 'c'halfe em recreïn eno ;
Etrezomb bourc'hizien, en touez bourc'hizezed,
A gar gwelet a-wezio ive paysanted. (B)

DOURVA.

Ouspenn cavfomb arc'haut dastumet a bell'zo,
En ti ar baysanted, kazi leiz ho c'houffo :

(A) Ms. L. B.: — O tont deus ar stal ezon gant ar poignard neve-man.
(B) Ms. L. B. : — A ra ive joa o voelet er hampagn paysantezed.

STÉRIDO.

Nous avons certes plus de plaisir, à présent,
Car nous nous divertissons comme il nous plaît :
Il n'est ni femme, ni jeune fille, ni nonne même,
Qui s'en fâche, en ville ou à la campagne ;
L'un tue l'autre, et nul ne doit s'en fâcher,
Cette loi est des meilleures.

PIQUÈS arrive et donne un coup de poignard à Stérido.

Tiens ! je l'ai frappé juste à la nuque,
Si bien que mon poignard lui sort par la bouche !

Stérido tombe mort.

DOURVA.

Voilà, camarade, ton rôle terminé,
Et aussi ton plaisir, dans la ville d'Is !
Vous l'avez, seigneur Piquès, subtilement frappé,
Car sans souffrir longtemps, il est mort promptement.

PIQUÈS.

Je viens d'acheter ce poignard neuf (A),
Et j'ai fait le coup pour l'éprouver ;
Mais dites-moi où vous allez courir,
Je vous accompagnerai, puisque je suis armé.

XELSON.

Nous allons nous promener par les faubourgs,
Pour voir si nous pourrons nous amuser par là ;
Nous autres bourgeois, parmi (après) les bourgeoises,
Nous aimons à voir aussi, parfois des paysannes (B).

DOURVA.

De plus, nous trouverons de l'argent amassé depuis [longtemps,
Dans les maisons des paysans, presque plein leurs coffres :

(A) Ms. L. B. : — Je viens de la boutique avec ce poignard neuf.

(B) Ms. L. B.: — Ont aussi de la joie en voyant, à la campagne, les [paysannes.

Ar re-ze oa gwez-all tud meurbed dinatur,
Dre-ze paëomb d'ezhe ho amzer goz, gant plijadur.

PIQUÈS.

Allons ! me 'zo content da vont ganec'h iwe
'Wit exerci c'hoas ma fognard, pa 'z eo neve :
Heman, pa vin-me crog er penn-man diout-han,
C'hallin skei evelhenn, hac on sur da lac'han.

Lac'ha a ra Xelson.

DOURVA.

Honès a zo eun arm euz a re terruplan ;
Tolomb 'r re-man a gostez, ha demb d'exercin 'nezhan.

Cuza a reont ar re varw.

PIQUÈS.

Arsa eta, Dourva, demb buhan en hor rout ;
El-lec'h ma em gavfomb, ni rei hon anaont.

Hol cuit.

C'huec'hvet Scenenn.

FARDAS, MARC'HARIDIC, ALLANIC, PIQUÈS, DOURVA.

FARDAS.

Me a zo evurus c'hoas, ebars ma c'hozni,
P'eo deut Marc'haridic d'am zi, d'am serviji ;
Dec bloaz ha pevar ugent 'zo ma 'z on war ar bed,
Ha biscoas ker content na oa bet ma speret.
Dre-ze 'ta, Marc'haridic, da der heur euz ar mintinn
A renqfet sevel bemde, da ficha dijuni din,
Hac Allanic a iel' d'ar parc da labourad,
Ha c'hui divoallo 'n ti ; me gred ez oc'h capabl.

MARC'HARIDIC.

Credet parfaitament kement oc'h eus lâret
A vô ganen-me grêt, evel 'c'h eus commandet ;

Ceux-là étaient naguère gens fort dénaturés,
Aussi donnons-nous le plaisir de leur faire payer le temps passé.

PIQUÈS.

Allons ! je veux vous accompagner,
Pour employer encore mon poignard, puisqu'il est neuf ;
Celui-ci (le poignard), quand je le tiendrai par ce bout,
Je pourrai en frapper de cette façon, et je suis sûr de tuer

Il tue Xelson.

DOURVA.

Voilà une arme des plus terribles !
Jetons ceux-ci (les morts) de côté, et allons l'exercer (l'arme).

Ils cachent les cadavres.

PIQUÈS.

Or çà donc, Dourva, mettons-nous en route,
Partout où nous nous trouverons, nous nous ferons connaître.

Ils sortent.

Scène sixième.

FARDAS, MARGUERITE, ALLANIC, PIQUÈS, DOURVA.

FARDAS.

Je suis encore heureux, dans ma vieillesse,
Puisque la petite Marguerite est venue me servir, dans ma
Voici quatre-vingt-dix ans que je suis au monde, [maison :
Et jamais mon esprit n'avait été si content.
Ainsi, petite Marguerite, à trois heures du matin,
Il vous faudra vous lever, tous les jours, pour me préparer à
Et Allanic ira travailler aux champs, [déjeûner,
Pendant que vous garderez la maison ; vous en êtes bien ca-
[pable, je pense ?

MARGUERITE.

Croyez parfaitement que tout ce que vous avez dit
Sera exécuté par moi, comme vous l'avez commandé :

Gwez-all, pa oann bihan, ma mamm a discas d'in (A)
Ar fæçon da lacad hol en urz, bars eun ti,
Dre-ze, ma mestr 'c'h allet hardiz fiziout en-hon,
Goud ouzon serviji tud peb condition.

ALLANIC.

He bien eta, ma mestr, n'am boa ket lâret mad,
Pije cât eur vatès ? C'hui 'zo paotr delicat ;
Brema 'pô mui 'blijadur eget ho poa aroc,
Ha mar grêt vaillantis, me 'lipo ann darbod.

FARDAS, o c'hoarzinn :

Ha ! Ha ! te, Allanic, a gar bepred farsal ;
Mes lezomb kement-ze, ac'hann da eur wech-all.
Arsa, Marc'haridic, ni 'c'h a da labourad,
Kement a zo em zi fizian enoc'h, fall, mad ;
Setu ann alc'houeo demeus ma zenzorio,
C'hui vô ar gouarnerès war ma hol vado.

Rei a ra d'ezhi ann alc'houeo.

ALLANIC.

Ma mestr, piou ann dud-hont a zo arri aman ?
Hailloned caer int sur, deus ho dillad welan.

FARDAS.

Daoust petra eo d'ezhe dont war ma douaro ?
Allanic, digass d'in ma falz, m'ho extermino.

Allanic a ro d'ehan eur falz.

ALLANIC.

Dâlet, ma mestr ; em difennet, pe omb maro.

Piquès ha Dourva a deu.

PIQUÈS, he bognard en he zorn.

Bonjour dit, paysant ; lavar d'in-me, buhan
Pelec'h 'man da arc'hant cuzet bars ann ti-man ?

(A) Ms. L. B. : — Goechal, pa oa beo ma mamm, o devoa disket d'in —

Jadis, quand j'étais petite, ma mère m'apprit (A)
La manière de mettre tout en ordre, dans une maison ;
C'est pourquoi, mon maître, vous pouvez hardîment vous fier
Je sais servir gens de toute condition. [à moi,

ALLANIC.

Eh bien ! mon maître, ne vous avais-je pas dit
Que vous trouveriez une servante ? Vous êtes un malin, vous !
A présent, vous aurez plus de plaisir qu'auparavant,
Et si vous faites vaillantise, je lècherai le pot. (33)

FARDAS, riant.

Ha ! ha ! toi, Allanic, tu aimes toujours à plaisanter ;
Mais laissons cela ; jusqu'à une autre fois.
Or ça, petite Marguerite, nous allons au travail,
Et je vous confie tout ce qui est dans la maison, bon et
Voici les clefs de mes trésors, [mauvais :
Vous serez la gouvernante de tout ce que je possède.

Il lui donne les clefs, et sort avec Allanic.

ALLANIC.

Maître, qui sont ces gens qui viennent vers ici ?
Ce sont, certes, des haillonneux, je le vois à leurs habits.

FARDAS.

Qu'ont-ils à venir sur mes terres ?
Allanic, apporte-moi ma faucille, que je les extermine.

Allanic lui donne une faucille.

ALLANIC.

Tenez, mon maître; défendez-vous, ou nous sommes morts.

Piquès et Dourva arrivent.

PICQUÈS, son poignard à la main.

Bonjour, paysan ; dis-moi, vite,
Où est caché ton argent, dans cette maison ?

(A) M. L. B.: — Jadis, quand ma mère vivait, elle m'apprit.

FARDAS.

Petra ra se dide, pelec'h 'man ma arc'hant ? (A)
Sell 'ta ! brava a labous ma zret a baysant ! (B)
Pe d'em laeres pe d'em insulti out deut aman ?
Diwal penaoz ma respont, pe me 'c'h d'as flastran.

PIQUÈS.

Hast buhan, paysant, rei d'imb arc'hant hac aour,
Pe me lacaï da voad da drei ebars en dour.

FARDAS, en eur discouez he falz.

Dastumet mad hec'h eo an arc'hant, en ti-ma,
Sell aman ann alc'houez, iwe ar c'hadena.

DOURVA.

Penaoz, aotro Piquès, oc'h eus patianted
Da selaou eur bern langach gant ar c'hoz lambrezec ?

FARDAS.

Rèd eo d'ehan comer, ha te araï iwe,
Pe autrament certenn me am bô ho puhe,
Rac heman ê 'n alc'huez deus ma hol tensorio,
Ha mar tostât d'ehan, vô iwe hoc'h Anco.

Discouez a ra he falz.

DOURVA.

. Oh ! setu eur plac'h coant, pehini a blich d'in ;
Cassomb-hi ganeomb, pa eo d'hon fantazi.

FARDAS.

Hola 'vad ! comerret eun tam patianted, (C)
Me 'c'h a d'ober moyen ma veet contentet :
Marc'haridic, roët ann alc'huez d'ann aotronez-ze,
Gwell' ganen coll ma arc'hant ha c'hui da chom ganen ;

(A) Ms. L. B. : — ...emedi ma arhant ?
(B) Ms. L. B. : — Sell bravan *tacou*...
(C) Ms. L. B. : — Hola ! fad, otronez, quemerret patianted !

FARDAS.

Qu'est-ce que cela te fait, où est mon argent ?
Voyez donc, le bel oiseau qui me troite de paysan !
Ou pour me voler ou pour m'insulter es-tu venu ici ?
Prends garde à ce que tu vas me répondre, ou je vais te fouler aux [pieds.

PIQUÈS.

Dépêche-toi, paysan, de nous donner de l'argent et de l'or,
Ou je ferai que ton sang se tourne en eau.

FARDAS, montrant sa faucille.

L'argent est bien serré, dans cette maison,
Et en voici la clef et aussi le cadenas.

DOURVA.

Comment, seigneur Piquès, avez-vous la patience
D'écouter un tas de balivernes de la part de ce vieux radoteur. (34)

FARDAS.

Il faut bien qu'il l'ait, et que tu l'aies aussi, toi.
Autrement, certes, j'aurais votre vie,
Car voici la clef de tous mes trésors,
Et si vous en approchez, ce sera aussi votre mort.
Montrant sa faucille.

DOURVA, voyant Marguerite.

Oh ! voici une jolie fille qui me plait ;
Emmenons-la avec nous, puisqu'elle est à notre gré.

FARDAS.

Hola ! par exemple ; un peu de patience, (A)
Je vais faire en sorte de vous contenter :
Marguerite, donnez la clef à ces messieurs,
J'aime mieux perdre mon argent et vous conserver :

(A) M. L. B.: — Hola ! par exemple, messieurs, prenez patience.

Setu ma zenzor, comerret-han, ma caret,
Gwell' eo ganen ho c'holl 'get coll Marc'haridic.

PIQUÈS.

Pa teus discuezet d'imb pelec'h 'man da denzor,
Me assur d'id, paysant, a teus bet cals a dor,
Rac liberté zo breman ewit ober pillach,
Dre-ze 'c'h aller comer el-lec'h 'zo avantach ;
An-neb hen eus moyenn a dle sur ho diwall,
Ha te, kerz, paysant, da dastum kement-all.

Lac'ha a ra Fardas.

DOURVA.

Magnific, aotro Piques, oc'h eus grêt diout-han, (A)
Dre-ze hec'h eo coulz d'imb stagan'r mevel out-han.
Hast buhan astenn da gorf war hini da vestr,
Ho taou vefet mad sur d'ampoesoni 'r pesked. (B)

ALLANIC.

Ha possubl ve rafeoc'h eun dra evel-se d'in.

DOURVA.

Brema, pa vi staget, mar cares e credi. (C)

ALLANIC.

Ma lac'het, m'ho suppli, kent eget ma stagan,
Pa 'z oc'h ken resolvet d'ober d'in perissan.

DOURVA.

Nann, nann, n'as lac'hin ket, rac te a zo iaouanc,
Ha raï vad d'id merwel en eur stad languissant.

Stagan a ra anehan war gorf he vestr.

PIQUÈS.

Heman a discuezo eun exempl mad er vro,
Rac fidel vô d'he vestr, c'hoaz goude he varo.

(A) Ms. L. B. : — Magnifiq, otro Piquès, out deut a-benn dioutan.
(B) Ms. L. B. : — Da zaou evi mad sur da ampoesonni ar *pest*.
(C) Ms. L. B. : — Bremaïc pa vi stag...

Voilà mon trésor, prenez-le, si vous le voulez,
J'aime mieux le perdre que de perdre la petite Marguerite.

PIQUÈS.

Puisque tu nous as montré où se trouve ton trésor,
Je t'assure, paysan, que tu as eu grand tort,
Car on a, à présent, la liberté de piller,
Et l'on peut prendre où l'on trouve son avantage ;
Celui qui a du bien doit le surveiller,
Et toi, paysan, va-t-en en ramasser autant.

Il tue Fardas d'un coup de poignard.

DOURVA.

Magnifique! seigneur Piquès, comme vous l'avez expédié! (A)
C'est pourquoi, autant vaut attacher le valet à son maître.
Hâte-toi d'étendre ton corps sur celui de ton maître,
Vous serez bons tous les deux pour empoisonner les poissons. (B)

ALLANIC.

Est-il possible que vous me traitiez de la sorte ?

DOURVA.

A présent, quand tu seras attaché, tu le croiras, si tu veux.(c)

ALLANIC.

Tuez-moi, je vous en supplie, avant de m'attacher,
Puisque vous êtes décidés à me faire mourir.

DOURVA.

Non, non, je ne te tuerai pas, car tu es jeune,
Et cela te fera du bien de mourrir dans un état languissant (?)

Il l'attache au cadavre de son maître.

PIQUES.

Celui-ci sera un bon exemple pour le pays,
Car il sera fidèle à son maître, même après sa mort ?

(A) M. L. B.: — Mignifiquement, seigneur Piquès, tu es venu à bout de lui !
(B) — Tous les deux vous serez assez bons pour empoisonner [la peste (?)
(C) — Tout-à-l'heure, quand tu seras attaché...

DOURVA.

Crog er penn-ze, Piquès, ha me grogo aman,
Ha stagomb anezhe euz eur voenn, da vreignan.
Cass a reont cuit ar c'horfo marv.

MARC'HARIDIC.

Rèd ê vec'h tud barbar, pa n'oc'h eus neb trui.

DOURVA.

Penaoz, na ouzoc'h ket eman al liberté ? (A)
Ann holl hec'h all ober breman ho bolonté, (B)
Dre-ze, deus ganen en kêr, hac ar bô plijadur,
Na scuiz ket oc'h ober cher-vad, me da assur.
Margaridic hec'h a ganthi.

Scenenn seizvet.

DOUE, er baradoz, a gân.

Diskenn war ann douar, promptamant, Gabriel,
Kerz bete Gwennole, ma servijer fidel,
Da lavaret d'ehan am eus-me bolonté
'C'h afe d'ar gêr a Is da gavet ar Roue,
Da lavaret d'ehan peuaoz ez on fachet,
O welet lezenn ar gristenien profanet ; (C)
Ze 'zo caus ma cassan kement a glenvejo,
Ha kement a garnès da gresquin ho foanio.
Eur mortalité vraz a gassin warnezhe,
Pa int em revoltet ann eil euz egile ; (D)
Me 'raï eun tourbillon braz demeus ar mar glaz,
Ho confontin indan-han, soudenn, bihan ha braz.
Setu aze eur billet da rei da Gwennole,
Merquet eo ann heur en-han m'arruo kement-ze.

(A) Ms. L. B. : — Penoz, ma c'haranté...
(B) Ms. L. B. : — Paour ha pinvic, hal an hol ober o bolonté.
(C) Ms. L. B. : — Abalamour ma neus al lezen gristen profaned.
(D) Ms. L. B. : — Ma na sentont quet eus lezenn Guenole,
Me a meus eur remed preparet evitè.

DOURVA.

Prends par ce bout-là, (je prendrai) par celui-ci,
Et attachons-les à un arbre, pour y pourrir.

Ils transportent les cadavres.

MARGUERITE.

Il faut que vous soyez des barbares, sans aucune pitié !

DOURVA.

Comment ! vous ne savez donc pas que nous avons la [liberté ? (A)
Chacun peut faire, à présent, à sa volonté ? (B)
C'est pourquoi, viens avec moi en ville, et tu auras du plaisir ;
Ne te lasse pas de faire bonne chère...

Marguerite les suit.

Scene septieme.

Dieu, dans le Paradis, chante.

Descends sur la terre, vite, Gabriel,
Va jusqu'à Gwennolé, mon serviteur fidèle,
Pour lui dire que je désire
Qu'il se rende dans la ville d'Is, auprès du Roi,
Pour lui dire que je suis irrité
De voir la loi chrétienne profanée ; (C)
C'est ce qui est cause que j'envoie tant de maladies
Et tant de disettes pour augmenter leurs maux.
J'enverrai sur eux (les habitants d'Is) une grande mortalité,
Puisqu'ils se sont révoltés les uns contre les autres ; (D)
Je soulèverai un grand tourbillon de la mer bleue,
(Sous lequel) Je les engloutirai bientôt, petits et grands.
Voilà un billet pour donner à Gwennolé,
(Dans lequel) est marquée l'heure où cela arrivera.

(A) — Comment, mon amour...
(B) — Pauvre et riche, tout le monde peut faire à sa volonté.
(C) Ms L. B. : — Parce qu'il a profané la loi chrétienne.
(D) Ms L. B. : — S'ils n'obéissent pas aux paroles de Gwennolé,
J'ai un remède préparé pour eux.

GABRIEL a gân.

Me 'c'h a, heb retardi, da gât ho servijer
D'annonz d'ehan ho polanté, ma c'hrouer :
Me a lâṛo d'ehan monet bete Gralon
Hac he sujeded, da reï d'he instruction.

Ann ael cuit

Scenenn eizved.

GWENNOLÉ a deu, ha GABRIEL kerkent.

GABRIEL, ô câna.

Salut d'ac'h, Gwennole ; a-beurz crouër ar bed
Hec'h on deut d'ho cavet, dre m'hen eus commandet :
Gourc'hemenn a ra d'ac'h, eb ober difficulté,
Monet d'ar gêr a Is, da gavet ar Roue,
Ha lavaret d'ehan ha d'he holl sujeded
Penaoz fell da Doue a voent convertisset,
Ha mar na garont ket sentinn euz ho comzo,
Doue, dre he goler, assur ho funisso,
Rac ar gêr euz a Is hac he habitanted,
Dre eur tourbillon mor a vô holl confontet.
Dâlet c'hoas eur billet demeuz a-beurz Doue,
Pehini a verk d'ac'h sclezroc'h ar wirione.

GWENNOLE, ô câna.

Me ho trugareca, Doue, Tad-Eternel,
Pa reit d'in ann henor, dre messajer fidel :
Me 'c'h a da bartia, pa 'c'h eo ho polanté,
Da lâret d'hè distreï da lezenn ar gwir fé.

Holl cuit.

— FIN D'AR PEVARE ACT. —

GABRIEL, chantant.

Je vais, sans retard, trouver votre serviteur,
Pour lui annoncer votre volonté, mon Créateur :
Je lui dirai de se rendre auprès de Grallon
Et ses sujets, pour les instruire...

L'ange sort.

Scene huitieme.

GWENNOLÉ arrive, et GABRIEL, aussitôt.

GABRIEL, chantant.

Salut à vous, Gwennolé ; de la part du Créateur du monde,
Je suis venu vous trouver, parce qu'il me l'a commandé :
Il vous ordonne, sans faire difficulté,
De vous rendre dans la ville d'Is, auprès du Roi,
Et de lui dire et à tous ses sujets
Qu'Il désire qu'ils se convertissent,
Et s'ils ne veulent pas obéir à ses paroles,
Dieu, dans sa colère, assurément les fera périr,
Car la ville d'Is et ses habitants
Seront tous engloutis par un tourbillon de mer.
Prenez encore ce billet de la part de Dieu,
Qui vous marque plus clairement la vérité.

GWENNOLÉ, chantant.

Je vous remercie, Dieu, Père-Eternel,
Puisquevous me faites l'honneur (de m'envoyer) un messager ;
Je vais partir, puisque c'est votre volonté,
Pour leur dire de retourner à la loi de la vraie foi.

Ils sortent.

— FIN DU QUATRIÈME ACTE. —

ACT PEMPVET

Ann theatr a represent eur blacenn public, hac eur chanchament a wel, pa fonto ar gêr a Is.

Scenenn kenta.

GRALON, LUSUFER, GWENNOLE.

GRALON, en disesper.

Pebeus tristidigès, melconi ha daero !
Na gouez bemde warnomb nemed peb maleurio !
Ar gêr-ma bet ken superb, carget a abondanz,
Na ra met deperissa, en defaot Providanz ;
Ar gernès 'zo 'n hon zouez, hac ar vocen iwe (A),
Revolt e-tre ann dud, o lac'han 'n eil egile ;
Ar brezel civil 'zo ; ann auteur a gement-ze
A eo me, siouas d'in, dre ma faiblicité !
Ha brema n'em eus repos, nac en noz nac en dé.
Ma Doue, hastet buhan achui ma buhe, (B)
Ma spered ha ma c'halon 'zo bepred en combat ;
Hon lezenn sur a ra horreur d'ho taoulagad,
Na glewan na welan met maleurio bemde,
Viço abominabl, 'tre ann eil egile :
Lâret mad a oa d'in gant ma niz Gwennole
A oann braz en erreur, o renonz da Doue.

LUSUFER, a-dreon.

Petra, mignon Gralon, signifi kement-ze ?
Eur pennad 'zo na rez met deplori, noz de;
Red ve troët da speret, pa sonjès distreï c'hoas
Dal lezenn catholic, a zo danjurus braz.

(A) Ms. L. B. : — Eman enni ar guernès hac ar vocenn ive,
Ar revolt entre an dud, an eil a laz eguile.

(B) Ms. L. B. : — Ma Doue, ma hasset deus ar bed, achuët ma bue.

ACTE CINQUIÈME.

Le théâtre représente une place publique, avec un changement à vue, quand sera engloutie la ville d'Is.

Scène première.

CRALLON, LUCIFER, GWENNOLÉ.

GRALLON, au désespoir.

Quelle tristesse! quelle mélancolie (douleur)! que de larmes!
Il ne tombe, chaque jour, sur nous, que des malheurs !
Cette ville, si superbe, pleine d'abondance,
Ne fait que dépérir, abandonnée de la Providence ;
La famine est parmi nous, et la peste aussi ; (A)
La révolte est parmi les habitants, qui se tuent réciproquement ;
La guerre civile règne ; et la cause de tout cela
C'est moi, malheureusement, par ma faiblesse !
Et, à présent, je n'ai de repos, ni le jour ni la nuit.
Mon Dieu, hâtez-vous de terminer ma vie. (B)
Mon esprit et mon cœur se livrent un combat continuel.
Notre loi, assurément, fait horreur à vos yeux,
Je n'entends, je ne vois que des malheurs, tous les jours,
Des vices abominables, entre l'un et l'autre (partout).
Il m'avait été bien dit par mon neveu Gwennolé
Que j'étais dans l'erreur, en renonçant à Dieu.

LUCIFER, par derrière.

Que signifie, l'ami Grallon, tout ceci ?
Depuis quelque temps, tu ne fais que te désoler, nuit et jour :
Il faut que ton esprit soit tourné (perdu) pour songer à retourner
A la loi catholique, qui est bien dangereuse !

(A) Ms. L. B.: — La disette y est, et aussi la peste,
La révolte parmi les habitants ; l'un tue l'autre.

(B) Ms. L. B.: — Mon Dieu, envoyez-moi hors de ce monde, terminez ma vie.

GRALON.

Me gare goûd ha me c'halle c'hoas caout pardon,
Ha me raë pinijenn, da drugarecad Roue ann trôn,
Mes allas ! na gredan ket avanturi mont en hent
Ewit clewed avis a se gant ma c'herent.

LUSUFER.

Brema welan erfad e teus eur galon iar,
Pa breferes poan da blijadur war ann douar,
Ha c'hoas goude da souffrançó oc'h ober pinijenn,
E renqui boud daonet, en creiz punz ann Ifern.
Ha n'hen deo ket gwelloc'h did besa fidel d'in-me,
Hac as bô plijadur er bed all, en em rassasia bemde ?

GRALON.

Nann ! Nann ! Speret malinn, te 'zo caus d'am zourmant,
O c'heul da avis, am eus grêt ma malheur, assurament,
Dre-ze, cuita eus ma c'halon, ha lez ma fobl ha me
Da c'houlenn pardon euz ann offanz hon eus grêt da Doue.

LUSUFER.

Daonet 'vi coulzgoude, ha da bopl diskientet,
Rac me 'm bô sonch bepred euz ar pez teus prometet ;
Me ez eo da Doue, pa teus choazet ano,
Chom a rinn gant da bopl, da ren 'n ho c'halono.

An Diaout cuit.

GRALON.

O Doue, ma c'hrouër, digorret ho tiouvreac'h,
Da soutenn ac'hanon, rac pounner eo ma beac'h ;
Keuz em eus da vezan ho tisanaveet, (A)
Mes setu ma niz arri ama sur d'am gwelet. (B)

(A) Ms. L. B. : — Queun emeus em halon da vout ho tizannaveet.
(B) Ms. L. B. : — Guenole, ma nis devot, ma sicouret, m'ho ped,
Pe ma halon a ranno, gant glac'har d'am pec'het.

GRALLON.

Je voudrais savoir si je pourrais encore être pardonné,
Et je ferais pénitence, pour remercier le Roi du ciel ;
Mais, hélas ! je n'ose m'aventurer à me mettre en route,
Pour entendre à ce sujet l'avis de mes parents.

LUCIFER.

A présent, je vois bien que tu as un cœur de poule,
Puisque tu préfères la peine au plaisir, sur la terre,
Et encore après ta souffrance en faisant pénitence,
Il te faudra être damné, au milieu du puits de l'enfer !
Et ne vaut-il pas mieux pour toi m'être fidèle,
Et tu auras du plaisir, dans l'autre monde, à te rassasier tous
[les jours ?

GRALLON.

Non ! non ! Esprit malin, tu causes mon tourment ;
En suivant ton avis, j'ai fait mon malheur, assurément,
C'est pourquoi, sors de mon cœur, et laisse mon peuple et moi
Demander pardon de l'offense que nous avons faite à Dieu.

LUCIFER.

Tu seras pourtant damné, avec ton peuple, qui a perdu l'es-
Car je me souviendrai toujours de ce que tu m'as promis : [prit,
C'est moi qui suis ton Dieu, puisque tu m'as chosi,
Et je resterai avec ton peuple, pour régner dans leur cœur.

Le diable sort.

GRALLON.

O Dieu, mon créateur, ouvrez vos bras,
Pour me soutenir, car mon fardeau est lourd ;
Je regrette de vous avoir oublié ; (A)
Mais, voici mon neveu qui vient me voir. (B)

(A) Ms. L. B.: — Je me repents dans mon cœur de vous avoir méconnu.

(B) Ms. L. B.: — Gwennolé, mon neveu dévot, secourez-moi, je vous prie,
Ou mon cœur, se brisera de douleur (à cause) de mon
[péché.

GWENNOLE a deu.

Demad, ma eontr, terrupl ho cavan contristet ; (A)
M'ho ped, mar plic'h ganec'h, contet d'in ar sujet.

GRALON.

Allas ! dre ar glac'har ê mantret ma c'halon,
C'hoant em eus da distreï arre d'am relijion.

GWENNOLÉ.

Sire, mar oc'h eus c'hoant da em gonvertissan,
A vô rêd d'ac'h ober ar pez a lavaran :
Distribuin ann hanter ho mado d'ar baourienn,
Lacâd sevel ilizo hac ober pinijenn,
Covès ho pec'hejo, ar c'henta ma c'hallfet,
Goull' pardon ouz Doue gant glac'har ha regret.

GRALON.

Doue 'n eus ho inspiret, me a gred se certenn,
Da dont d'am c'honsoli, pa oann em brassa ankenn,
Dre-ze me 'c'h a ractal da distribui ma moyenn, (B)
Eun darn d'ann ilizo, ann darn all d'ar baourienn,
Ha goude, p'am bô grêt ann distribution,
'Tisclezrinn ma fec'hejo, bars ar govesion.
O Gwennole, ma niz, c'hui garan dreist peb-tra,
Dre-ze me ho suppli da dont d'am assista,
Ma 'c'h efomb da ober eun dro d'ar gêr a Is,
Ewit sarmon d'ar bopl, a zo gwall diavis.
Discouez a refomb d'hê horreur ho holl grimo, (C)
Greomb d'hê distreï c'hoas ouz Roue ann nevo. (D)

(A) Ms. L. B. : — Debonjour, ma eontr, mes petra ho cra contristet ?

(B) Ms. L. B. : — Dre se me ha ractal da *dispartia* ma moyen.

(C) Ms. L. B. : — *Discleir* a reomp dê orreur o oll grimo.

(D) Ms. L. B. : — GUÉNOLÉ.

Pa souetet, ma eontr, m'ho heuillo, assuret,
Hac a sarmono dê, en hano Salver ar bed,
Me a disclerio dê poent da boent al lezenn
A so commandet d'imp dre an tado ancien.

GWENNOLÉ arrive.

Bonjour mon oncle; je vous trouve terriblement contristé. (A)
Je vous prie, s'il vous plaît, de m'en dire le sujet.

GRALLON.

Hélas ! mon cœur est navré de douleur ;
Je veux retourner à ma religion (première).

GWENNOLÉ.

Sire, si vous désirez vous convertir,
Il vous faudra faire ce que je dis (vais dire) :
Distribuer une moitié de vos biens aux pauvres,
Faire bâtir des églises et faire pénitence,
Confesser vos péchés, le plus tôt que vous pourrez,
Demander pardon à Dieu, avec douleur et repentir.

GRALLON.

Dieu vous a inspiré, je le crois certainement,
De venir me consoler, quand j'étais dans ma plus grande angoisse ;
C'est pourquoi, je vais immédiatement distribuer mes biens, (B)
Une part aux églises et l'autre aux pauvres,
Et, quand j'en aurai fait la distribution,
Je déclarerai mes péchés, par la confession.
O Gwennolé, mon neveu, je vous aime par-dessus tout,
C'est pourquoi je vous prie de m'accompagner,
Et nous irons faire un tour dans la ville d'Is,
Pour prêcher au peuple, qui est bien abusé ;
Nous leur ferons voir l'horreur de leurs crimes (c),
Et les amènerons à se détourner encore vers le Roi des cieux (D).

(A) Ms. L. B.: — Bonjour, mon oncle ; mais qu'est-ce qui vous contriste ?

(B) Ms. L. B.: — C'est pourquoi je vais tout de suite distribuer mes biens.

(C) Ms. L. B.: — Nous leur ferons voir clairement l'horreur de tous leurs [crimes.

(D) Ms. L. B.: — GWENNOLÉ.

Puisque vous le souhaitez, mon oncle, je vous suivrai, assurément,
Et je leur prêcherai, au nom du Sauveur du monde,
Je leur expliquerai, de point en point, la loi
Qui nous est commandée par les pères anciens.

Tous sortent.

Scenenn Diouvet.

DOURVA, PIQUÈS, MARC'HARIDIC, eur bêlec.

DOURVA.

Arsa, camaraded, clewet em eus lâret
'N eus violet Gralon ar serment hen doa grêt, (A).
Rac he niz Gwennolé 'zo em gavet gant-han,
Ha dre gomzo clouar, 'n eus sodet anehan, (B)
Ha grêt d'ehan renonz d'hon doue Jupiter ;
Coulzgoude 'l lezenn-man 'zo gwelloc'h eun hanter. (C)

PIQUÈS.

Liberté 'zo d'ann holl, ha dre-ze dalc'homb mad,
Ha lezomb ar Roue hac he niz d'em lipad,
Arabad eo ober seblant demeus a ze,
Mar deuomb d'ho imita, hor bezo keuz goude.

MANTAR, bêlec.

Breudeur ha c'hoarezed, Gwennolé 'zo abbad,
Hac hen eus goneet Gralon, m'hen goar er-vad ; (D)
Mès me zo iwe bêlec, hac am eus sclezrijenn
D'alloud assuri d'ac'h na eus ket a ifern,
Na kerneubeud diaoulo, evel ma lavarer ;
Eur wech ann den maro, eo achu he amzer ; (E)
N'eus met eur sociétė, en palès Lusufer,
En pehini na vanq tra bed, nemet mizer.

MARGUERITE.

Ewit bout renoncet Gralon d'hon doue neve,
Na harz ket ac'hanomb d'ober hor bolonté ;
Lec'h ma cavfomb arc'hant, a vô rèd d'imb comer :
Lezomb he niz hac hen ho daou da em ober.

Gralon ha Gwennolé a deu.

(A) Ms. L. B. : — Penoz ar Roue Grollon a so convertisset.
(B) Ms. L. B. : — Ha dre gomzou clouar a neus *diodet* anean.
(C) Ms. L. B. : — Cousgoude el lezenn-man omp eurrussoc'h an anter.
(D) Ms. L. B. : — Ha dre e eloquans.....
(E) Ms. L. B. : — Eur veach ann den maro, eo achu ann afer.

Scène deuxième.

DOURVA, PIQUÈS, MARGUERITE, un prêtre.

DOURVA.

Or ça, camarades, j'ai entendu dire
Que Grallon a violé le serment qu'il avait fait (A),
Car il a rencontré son neveu Gwennolé,
Qui, par des paroles doucereuses, l'a affolé (B)
Et l'a amené à renier notre dieu Jupiter ;
Et pourtant, cette loi est la moitié meilleure (C).

PIQUÈS.

Liberté pour tous, ainsi tenons bon,
Et laissons le roi et son neveu se lècher (se débrouiller) ;
Il ne faut pas y faire attention,
Si nous les imitons, nous le regretterons, plus tard.

MANTAR, prêtre.

Mes frères et mes sœurs, Gwennolé est abbé,
Et il a gagné (converti) Grallon, sans doute (D) ;
Mais, moi aussi je suis prêtre, et j'ai assez de lumière
Pour pouvoir vous assurer qu'il n'y a pas d'enfer,
Pas plus que de diables, comme on le dit ;
Une fois l'homme mort, son temps est fini (E) ;
Il n'y a qu'une société, dans le palais de Lucifer,
Où il ne manque rien, si ce n'est la misère.

MARGUERITE.

Bien que Grallon ait renoncé à notre nouveau dieu,
Cela ne nous empêche pas de faire à notre volonté ;
Où nous trouverons de l'argent, il nous faudra prendre ;
Laissons-le et son neveu s'entendre tous les deux.

Grallon et Gwennolé arrivent.

(A) Ms. L. B.: — Que le Roi Grallon s'est converti.

(B) Ms. L. B.: — Et par des paroles doucereuses il l'a affolé.

(C) Ms. L. B.: — Cependant dans (avec) cette loi nous sommes la moitié [plus heureux.

(D) Ms. L. B.: — Et par son éloquence....

(E) Ms. L. B.: — Une fois l'homme mort, l'affaire est terminée.

GRALON.

M'ho ped, ma bugale, da derc'hel ar silanz,
Ma niz 'c'h a da barlant aman en ho presanz.

GWENNOLÉ

O pobl abandonnet gant crouër ann nevo !
'Wit ho convertissa, selaouet ma c'homzo :
Deut da c'houlenn pardon demeus ho pec'hejo,
Ha d'ober pinijenn, a greiz ho calono.
Re a c'hloar a gomerret, dre abondanz mado,
Se 'zo cauz d'ac'h d'ober kement euz a grimo ;
Gant ho mado mondenn hac ho holl vanité
Allas ! sperejo volach, 'c'h eus renoncet da Doue ;
Holl vado ar bed-ma, gant ann dud re garet
'Zo cauz da galz a ineo da veza daonet,
Ha da goll ho lod a varadoz Doue,
A oa grêt evidomb hed ann eternité ;
Dre ar viço lubric pere a exercet,
En creiz punz ann ifern eur plas a breparet.
Allas ! mar veac'h eur wech d'ann ifern condaonet,
A renqfet andurin poan, en tan milliget ;
Eno 'pô da efa soufr ha plomm bervet,
Hac ann holl diaoulo a vô ho consorted.
Chanchet crenn a vuhe, c'hoas hec'h allet ober,
Nonobstant coulsgoude ma 'z eo bezr ann amzer ;
Goulennet ho pardon a galon ouz Doue,
Ha lavaret d'ehan renoncet d'ho gwall vuhe.

PIQUÈS.

Sell ! pe-seurt tourbillon 'zo em gavet aman !
Me lavar d'id na chanchfomb ket ar vuhe-man,
Mès ar c'hontrel da-ze, war bouez ma fenn 'touan,
Me violo, massacro, ha laero ma nesan.

GRALLON.

Je vous prie, mes enfants, de garder le silence,
Mon neveu va parler, ici, en votre présence.

GWENNOLÉ.

O peuple abandonné par le Créateur des cieux !
Pour vous convertir, écoutez mes paroles :
Venez demander pardon de vos péchés,
Et faire pénitence, du fond du cœur.
Vous prenez trop de gloire (vanité), par abondance de biens,
Ce qui est cause que vous commettez tant de crimes ;
Avec vos biens mondains et toute votre vanité,
Hélas ! esprits volages, vous avez renoncé à Dieu :
Tous les biens de ce monde, trop aimés des hommes,
Sont cause pour tant d'âmes d'être damnées,
Et de perdre leur part du paradis du Dieu,
Qui nous était destiné pour l'éternité ;
Par les vices de lubricité que vous commettez,
Vous vous préparez une place au milieu du puits de l'enfer !
Hélas ! si vous êtes un jour condamnés à l'enfer,
Il vous faudra souffrir châtiment, dans le feu maudit :
Là, vous aurez pour boisson du soufre et du plomb fondus,
Et tous les diables seront vos consorts.
Changez absolument de vie, vous le pouvez encore,
Bien que le terme soit cependant court ;
Demandez, de cœur, votre pardon à Dieu.
Et dites-lui que vous renoncez à votre vie coupable.

PIQUÈS.

Voyez le trouble-fête qui s'est trouvé ici !
Je te déclare que nous ne changerons pas de vie,
Mais qu'au contraire, je le jure à haute voix,
Je violerai, je massacrerai et volerai mon prochain.

DOURVA.

Na petore client 'zo deut d'hon tourmenti ?
Er gêr gaer euz a Is eo deut d'hon insulti,
Mes arabad eo d'imb sentinn euz he gomzo,
C'heuillomb hor lezenn newez hac hor plijadurezo.

MARGUERITE.

Petra a servich d'imb sonjal en pinijenno ?
Hirie omb beo, warc'hoas marteze vefomb maro,
Gwelet a reomb bemdez ann dud o perissan,
Evel ma coueont clanv, n' chomont ket da languissan. (A)

MANTAR.

Hac ar re-ze hec'h a d'ar palès ar société,
Ha ni, goude hon maro, em gavo eno iwe ;
En em gonsolomb ha comerromb plijadur,
Rac hor rejouissanz er bed-all 'vô dreist muzur.

GWENNOLE.

Penaoz eur ministr 'zo consacret da Doue
A zo en em roët d'aan Diaoul, corf hac ine ?

MANTAR.

Petra paour imbicil ! ha sonjal a ra did
Ez omb-ni bugale, da dont da zentinn ouzid ?
Me 'zo ken sur ha te ne eus ket a diaoulo,
Da dourmentin ann dud, goude ma vent maro ;
Ar-re hanvet diaoulo a zo hol er bed-ma
O valtreti 'n esclaved a rink gonid ho bara.

GWENNOLE.

Allas ! sur en despet d'hoc'h incredulite, (B)
Doue a fell d'ehan retornfeac'h d'he lezenn arre,

(A) Ces quatre vers manquent dans le manuscrit de M. de la Borderie, et les quatre suivants sont mis dans la bouche de Marguerite, au lieu de Mantar.

(B) Ms. L. B. : — Allas ! ma bugale, en despet d'hoc'h incredulite.

DOURVA.

Quel est ce client (ce drôle), qui vient ici nous tourmenter ?
Il vient nous insulter dans notre belle ville d'Is,
Mais nous ne devons pas écouter ses paroles,
Suivons notre nouvelle loi, et livrons-nous au plaisir.

MARGUERITE.

A quoi bon songer à faire pénitence ?
Aujourd'hui, nous sommes en vie, demain, peut-être, nous serons morts ;
Nous voyons les habitants qui meurent, tous les jours,
Et quand ils tombent malades, ils ne restent pas à languir (A).

MANTAR.

Et ceux-là (ceux qui meurent), vont au palais de la Société,
Et nous, après notre mort, nous nous trouverons là aussi ;
Consolons-nous et prenons du plaisir,
Car notre réjouissance, dans l'autre monde, sera sans bornes.

GWENNOLÉ.

Comment un ministre consacré à Dieu
S'est-il donné au diable, corps et âme ?

MANTAR.

Comment, pauvre imbécile, crois-tu donc
Que nous sommes des enfants prêts à t'obéir ?
Je suis aussi sûr que toi qu'il n'y a point de diables,
Pour tourmenter les gens, après leur mort ;
Ceux qu'on nomme des diables sont tous dans ce monde,
Maltraitant les esclaves obligés de gagner leur pain.

GWENNOLÉ.

Hélas ! certes, en dépit de votre incrédulité (B),
Dieu désire que vous retourniez à lui,

(A) Ces quatre vers manquent au Ms. La Borderie, et les quatre suivants, s'y trouvent dans la bouche de Marguerite, au lieu de Mantar.

(B) Ms. L. B.: — Hélas ! mes enfants, en dépit de votre incrédulité.

Rac gwelet a ra bemdez etrezoc'h cassoni,
Ann eil hac egile euz en em egorgi ;
Se ra d'ehan digass warnoc'h hol he glenved, (A)
O sonjal e teufac'h hol da vea mignoned.

PIQUÈS, en coler.

Serr da c'heno, mar cares, pe me'm bô da vuhe,
Ha kerz euz ar gêr-man, hipocrit Gwennole ;
En dismeganz d'as comzo, ni raïo publia
Er gêr-man, epad ann noz, danso ha tân a joa ;
Cuita prompt ar gêr-man, achu da doctrino,
Rac ni 'zo pell-zo scuiz o clewet da gomzo.

GWENNOLE.

Allas ! d'ar gwir Doue hoc'h eus crenn renoncet,
Ar pez 'raï hol malheur, rac hol vefet collet,
Vel Sodom ha Gomorrh, dre dan ann nef devet,
Mes c'hui dre ar mor gourmand a vezo hol lonket ;
Mina 'ra indan ho kêr, dre bermission Doue,
Hac a vefet lonket, pa vô he volonte :
Na eus nemet he c'hraz a soutenn ac'hanoc'h,
Mes, pa renoncet d'ehan, eo fachet diouzoc'h.
Allas ! ma breudeur paour, provoket ê ann arret,
Dre gwir justiz Doue souden a confontfet. (B)

DOURVA.

En despet d'as comzo, poëson abominabl,
Ni'n em divertisso, a vevo dilicat,
Me danso, me efo hac a roulo dinço,
A garesso merc'hed, hac a vesco carto.

PIQUÈS.

Ar gaouiad-man 'zo deut aman d'hon tourmanti,
Ha mar na gar raï peuc'h, me c'h a d'hen etrangli,

(A) Ms. L. B. : — Se ra dean gant douster digas warnoc'h clenved.
(B) Ms. L. B. : — Dre justis ar gwir Doue, etc....

Car il voit, chaque jour, entre vous de la haine,
L'un égorgeant l'autre ;
Cela lui fait envoyer sur vous sa maladie (A),
Songeant que vous deviendrez tous amis (entre vous).

PIQUÉS, en colère.

Ferme ta bouche (tais-toi), si tu veux, ou j'aurai ta vie,
Et va-t'en de cette ville, hypocrite Gwennolé ;
En mépris de tes paroles, nous ferons publier,
Dans la ville, durant la nuit, danses et feu de joie.
Quitte, vite, cette ville, finis-en avec tes doctrines,
Car nous sommes, depuis longtemps, las d'entendre tes paroles.

GWENNOLÉ.

Hélas ! vous avez renoncé net au vrai Dieu,
Ce qui fera votre malheur, car vous serez tous perdus,
Comme Sodome et Gomorrhe, consumés par le feu du ciel.
Mais vous, par la mer gourmande vous serez tous engloutis ;
Elle mine sous votre ville, par la permission de Dieu,
Et vous serez engloutis, quand il le voudra :
Il n'y a que sa grâce à vous soutenir,
Mais, puisque vous le reniez, il doit être courroucé contre vous.
Hélas ! mes pauvres frères, l'arrêt est provoqué (prononcé ?),
Et par la vraie justice de Dieu, soudain vous serez confondus ! (B).

DOURVA.

En dépit de vos paroles, *poison* abominable,
Nous nous divertirons, vivrons délicatement,
Je danserai, je boirai, je roulerai les dés,
Je caresserai les filles et mêlerai les cartes.

PIQUÈS.

Ce menteur est venu ici pour nous tourmenter,
Et, s'il ne veut pas se taire, je vais l'étrangler,

(A) Ms. L. B.: — Cela lui fait avec douceur envoyer sur vous maladie.
(B) Ms. L. B.: — Par la justice du vrai Dieu, etc...

Hac evit meprisa kement hen eus lâret,
Me 'raï peb fallenté, keït ha ma viun er bed.

MANTAR.

Ha me, camaraded, a invanto viço,
Ewit prouvi d'ehan ez eo faoz he gomzo,
Ha leiz ma c'horf a winn bemde me a efo,
Ha mar an d'ann ifern, ar gordenn d'am c'hrougo !

GRALON.

Troët eo ho speret, herve ma comzet tout ;
Gwelloc'h ve d'ac'h senti, rac braz vô ho hirvoud,
Doue 'n eus preparet punition 'widoc'h.

MARGUERITE.

Gralon, lest ac'hanomb tranquil, ha roët peoc'h.

GWENNOLÉ.

Gwelet a ret, ma eontr, na paotred, na merc'hed
Na reont van demeus ar pez am eus lâret,
Ha pa na allan ket dont d'ho c'honvertissan,
Me hec'h a d'ho cuitad, d'ho lezel gant-hê aman.
Ia, ma eontr, chomet gant-he, c'hoaz eun tri devez,
'Wit ho c'honvertissa, bars ann dervet nozvez,
Rac kement 'vô en noz-ze er gêr demeus a Is
A vô hol confonted ; Doue a raï justis.
Mes kent ho cuitad, ma eontr, hoc'h avertissan
Da selao mad pa gommanço ar c'hôg da ganan :
Da dec heur e cano, hac a em breparfet,
Hac e cuitafet kèr, buhanna ma c'hallfet,
Rac pa reï ann eil canadenn, 'vô poent hastan
Equipa mad ho marc'h, heb sellet war ho lerc'h :
Mar em gavet dies; ho bet recours d'in-me, (A)
Ha me raï d'ac'h assistanz, en ho necessité.

(A) Ms. L. B. : — Ha pa gâno an derved guech, neuze a vô red d'ec'h
Galompad ho marc'h, crec'h-traon, ep sellet voar ho lerc'h.

Et, par mépris de tout ce qu'il a dit,
Je ferai tout ce qui est mal, pendant que je serai au monde.

MANTAR.

Et moi, camarades, j'inventerai des vices,
Pour lui prouver que ses paroles sont fausses,
Et plein mon corps de vin, tous les jours, je boirai,
Et si je vais en enfer, que la corde m'étrangle !

GRALLON.

Votre esprit est tourné (faussé), d'après la manière dont [vous parlez tous ;
Mieux vous vaudrait obéir, car votre affliction sera grande,
Dieu vous a préparé une punition.

MARGUERITE.

Grallon, laissez-nous tranquilles, et donnez-nous la paix.

GWENNOLÉ.

Vous le voyez, mon oncle, ni hommes ni femmes
Ne font cas de mes paroles,
Et, puisque je ne puis les convertir,
Je vais vous quitter et vous laisser ici avec eux.
Oui, mon oncle, restez avec eux encore trois jours,
Pour les convertir, la troisième nuit,
Car tout ce qui se trouvera, cette nuit-là, dans la ville d'Is
Sera englouti ; Dieu fera justice.
Mais, avant de vous quitter, mon oncle, je vous avertis
De bien écouter quand le coq commencera à chanter.
A dix heures, il chantera, et vous vous préparerez,
Et vous quitterez la ville, le plus vite que vous pourrez,
Car quand il fera son second chant, il sera temps de se hâter
D'équiper votre cheval, sans regarder derrière vous (A) :
Si vous vous trouvez dans l'embarras, ayez recours à moi,
Et je vous donnerai assistance, dans le besoin.

(A) Ms. L. B.: — Et quand il chantera pour la troisième fois, alors il [vous faudra.
Faire galoper votre cheval, haut et bas, sans regarder [derrière vous.

GRALON.

Ma niz santel, me reï evel m'hoc'h eus lâret,
M'ho executo hol, heb manquoud tra er-bed.

GWENNOLÉ

Adieu eta, ma eontr, ha c'hui iwe, tud paour,
Pa na sentet ouzin, na ouffenn ho sicour.

Mont a ra cuit.

MANTAR.

Me oa pell 'zo scuiz o clewet ann imbicil-ze,
Ha chanz eo d'ehan pa eo êt gant-han he vuhe.

GRALON, d'ann daoulinn, a gân.

Aotro Doue, gwir sclezrijenn,
M'ho ped, exaucet ma fedenn,
Reït d'in ar c'hraz, Salwer ar bed,
Da vont ac'hann, heb drouc e-bed,

Doue, ma zad, ma c'honsolet,
A dristidigès on carget,
Rac ma fobl paour a zo collet ;
Mar eus moyenn, ho fardonet.

Ma zud, me ho ped a galon
Da c'houlenn ouz Doue pardon,
N'oc'h eus mui nemet tri devès,
Da ober ho silwidigès.

PIQUÈS.

Gralon, me ho ped da reï d'imb patianted ;
En hor gêr a Is, ni na em enaouomb ket ;
Birvikenn hon plijadur hac hon c'hontantament
Na vont abandonnet 'wit clewet comzo neant.

GRALON.

Doue eternel, biscoas n'oc'h eus crouët
Tud ken mechant nac ive ken obstinet ;

GRALLON.

Mon saint neveu, je ferai comme vous avez dit,
J'exécuterai toutes (vos recommandations), sans manquer une [seule.

GWENNOLÉ.

Adieu donc, mon oncle, et vous aussi, pauvres gens,
Puisque vous ne m'obéissez pas, je ne puis vous secourir.

MANTAR.

J'étais depuis longtemps las d'entendre cet imbécile,
Et il a eu de la chance de s'en aller en vie.

GRALLON, à genoux, chante.

Seigneur Dieu, véritable lumière,
Je vous en prie, exaucez ma prière ;
Donnez-moi la grâce, Sauveur du monde,
De sortir d'ici sans aucun mal.
Dieu, mon père, consolez-moi,
De tristesse je suis chargé,
Car mon pauvre peuple est perdu ;
S'il y a moyen, pardonnez leur.

Mes gens, je vous prie de cœur
De demander pardon à Dieu,
Vous n'avez plus que trois jours
Pour faire votre salut.

PIQUÈS.

Grallon, je vous prie de nous donner patience (la paix) ;
Dans notre ville d'Is, nous ne nous ennuyons pas ;
Jamais notre plaisir et notre contentement
Ne seront délaissés, pour écouter des paroles vaines.

GRALLON.

Dieu éternel, jamais vous n'avez créé
De gens si méchants et aussi si obstinés ;

Na oa ket er bed-man a gaeroc'h eget Is,
Rom hac ar c'hêrio all a oa d'ezhi dispris,
Ha setu-hi war ar poent da vea confontet,
Balamour d'ar viço 'zo en-hi commetet.

DOURVA.

Petra a servich d'id conta caujo, na goela ?
Te eo ann hini a roas d'imb all lezenn-man,
Ha brema, pa weles ac'hanomb 'n em amusi,
A teus c'hoant adarre a renonzfemb d'ezhi ?

MANTAR.

Oh ! em dromplan a ra, en creiz he daoulagad,
Pa blich d'imb hon lezenn, ni d'alc'ho d'ezhi mad.

MARGUERITE.

Mar na gar ket rei peuc'h, ha cuitad ac'hanomb,
Me hec'h a ractal d'ober d'ehan affront.

GRALON.

Peuc'h Doue da vô ganec'h, mar dê he volonte,
Rac me 'c'h a d'ho cuitâd ha da chench a gontré ;
Ia, cuitaad a ran ma c'hêr, gant cals regret
Abalamour d'ec'h, pe 'vinn iwe collet ;
Setu ann noz diveza ma antreomb en-hi;
Birwikenn, ma zud paour, er bed-man n'ho cwelin.

ISMENEO, bêlec, a deu.

Salut, Roue Gralon, me 'zo deut d'ho cwelet,
Da c'houlenn diganec'h pegoulz a partifet,
Rac c'hui a voar ann heur, hervez am eus clewet,
Ma dle ar gêr-man hac he zud beza hol collet.

GRALON.

Aotro ar bêlec braz euz ar fe catholic,
Poent ê em brepari nac ewit monet-cuit.
Ann theatr a deu da vea tefal.
Homan 'n diveza nozvès, dre-ze hoc'h assuran
Birwikenn sklezrijenn n' vô gwelet ken aman ;

Il n'y avait pas, dans ce monde, de plus belle (ville) qu'Is,
Rome et les autres villes étaient sans prix auprès d'elle,
Et la voilà sur le point d'être engloutie,
A cause des vices qui y sont commis !

DOURVA.

A quoi te sert de nous conter des contes, ni de pleurer ?
Tu es celui qui nous donna cette loi,
Et, à prèsent, que tu nous vois nous amuser,
Tu voudrais encore nous y voir renoncer ! (*)

MANTAR.

Oh ! il se trompe, au milieu de ses yeux, (je le lui dis en
Puisque notre loi nous plaît, nous la garderons. [face ;)

MARGUERITE.

S'il ne veut pas se taire et nous quitter,
Je vais, à l'instant, lui faire un affront.

GRALLON.

Que la paix de Dieu soit avec vous, si c'est sa volonté,
Car je vais vous quitter et changer de contrée :
Oui, je quitte ma ville, avec beaucoup de regret,
A cause de vous, ou je serai perdu ;
Voici que nous entrons dans la dernière nuit :
Jamais, mes pauvres gens, je ne vous reverrai, dans ce monde.

ISMENEO, prêtre, arrive.

Salut, Roi Grallon ; je suis venu vous voir,
Pour vous demander quand vous partirez,
Car vous connaissez l'heure, d'après ce que j'ai entendu,
Où cette ville et ses habitants doivent tous être perdus.

GRALLON.

Monsieur le grand prêtre de la foi catholique,
Il est temps de se préparer à partir.

Le théâtre devient sombre.

Voici la dernière nuit, et je vous assure
Que jamais la lumière ne sera plus vue ici ;

(*) Ces quatre vers manquent au manuscrit L. B.

Mès a-raoc ma fonto, vefomb avertisset
Dre ar gân eus ar c'hog, Doue hen eus lâret ;
He dervet canadenn a vô ann diwezan,
A-raoc eur c'hard heur goude, 'vô collet ar gêr-man.

ISMENEO.

M'ho ped d'am permetti da vont ganec'h iwe,
Rac me 'zo resolvet da distreï c'hoas euz Doue.

GRALON.

Content on, Ismeneo, a teufac'h ganen-me,
Mès selaouet mad penaoz a vezo rèd bâle :
Pa vefomb o cuitâd ar gêr truezus-man,
E clewfomb war hon lerc'h eun alarm ar vrasan,
Ha mar meomb ar malheur da distreï da sellad,
Impossubl a vô d'imb bikenn em sauvetad.

ISMENEO.

Oh ! na zistroïnn ket da sellad war ma lerc'h,
Gant aoun rinqfenn iwe perissa war al lec'h,
Me c'heuillo ac'hanoc'h, na oun ket curius,
Ha n'am eus ket a c'hoant da vea maleurus.

GRALON.

Demp eta, buhan, da em brepari hon daou,
Ha comerromb peb a varc'h, pere hon dougou :
Adieu 'ta, ma zud paour, me hec'h a d'ho cuitad ;
Poan a ra d'in, pa na allan ho sauvetad.

Ar Roue hac ar bêlec cuit.

DOURVA.

Bon ! setu eun imbicil all o vonet gant-han !
Rèd 've troët ho spered, me a gred se breman.

PIQUÈS.

Heman ê 'r sota Roue am eus biscoas gwelet,
Pa doug fe da eun dra ha na arruo ket,
Hac ewit discouez d'ehan na deuomb ket d'hen credi,
E rencomb tremenn ann noz-ma bars ann hosteliri,

Mais avant qu'elle (la ville) soit engloutie, nous serons avertis
Par le chant du coq : Dieu l'a dit ;
Son troisième chant sera le dernier ;
Avant un quart d'heure après, cette ville sera perdue.

ISMENEO.

Je vous prie de me permettre de vous accompagner,
Car je suis résolu à retourner à Dieu.

GRALLON.

Je suis content, Ismeneo, que vous m'accompagniez,
Mais, écoutez bien comment il faudra marcher (se conduire :)
Au moment où nous quitterons cette malheureuse ville,
Nous entendrons derrière nous une grande alarme,
Et si nous avons le malheur de nous retourner pour regarder,
Il nous sera impossible de jamais nous sauver. (*)

ISMENEO.

Oh ! je ne me retournerai pas pour regarder derrière moi,
De peur qu'il me faille aussi périr sur le lieu ;
Je vous suivrai, je ne suis pas curieux,
Et je n'ai pas envie d'être malheureux.

GRALLON.

Allons donc, vite, nous préparer tous les deux,
Et prenons chacun un cheval, pour nous porter :
Adieu donc, mes pauvres gens, je vais vous quitter :
J'éprouve de la peine de ne pouvoir vous sauver.

Le Roi et le prêtre s'en vont.

DOURVA.

Bon ! voilà un autre imbécile qui part avec lui !
Il faut qu'ils aient l'esprit tourné (soient fous), je le crois à [présent.

PIQUÈS

Celui-ci est le roi le plus sot que j'aie jamais vu,
Puisqu'il porte foi à une chose qui n'arrivera pas,
Et pour lui montrer que nous ne le croyons pas,
Il nous faut passer cette nuit à l'auberge,

(*) On dirait une réminiscence de la destruction de Sodome et de Gomorrhe.

Da debri, da efan ha da em divertissan ;
Ni a vesko carto hac a raï goab out-han.

MANTAR.

Setu aman eun hotel a vô brao ewidomb ;
Ama 'vô rentet d'imb kement a c'houlenfomb.
Clewet 'ta, hostisès, digasset cadorio,
Da azean eus taol ; digasset iwe carto,
Pastezio ha gwinn mad, liqueur, dour-a-vuhe,
Ma tremenfomb ann noz-man en hon tranquillité.

Ann HOSTISÈS, o serviji.

Arabad ober trouz, hennoas am eus lojet
Cals a veajourienn, hac a zo reposet :
Setu aze, aotronez, ar pez 'c'h eus goulennet.

MANTAR.

C'hui a blij d'in ; en-bezr, causefomb eun neubeud ;
Mès laket d'imb goulo, ewit ma welfomb sclezr,
Da vesquan ar c'harto ha da gargan hon goer.
Lacad a rer goulo war ann daol.

Ann HOSTISÈS.

En em recreet mad, ann eil hac egile, (A)
Me 'c'h d'azean aman, ewit mal' ho café.
Azean a ra.
Warc'hoas, coulz ha hirio, a vezo ama pres,
Hac a rincan prepari a-raoc ar varc'hadourès.

DOURVA.

Brema 'ta commançomb da veskan ar c'harto,
Greomb goab euz Gralon ha demeus he gomzo.
Allons, Marc'haridic, grêt ann dorn da genta,
Me 'c'h a da discarga peb a vanné da efa.
Ober a rer.

(A) Ms. L. B. : — En em recreet evit ho arc'hant, ann eil hac eguile.

A manger, à boire et à nous divertir :
Nous mêlerons les cartes et nous moquerons de lui.

MANTAR.

Voici un hôtel où nous serons bien ;
Ici, on nous donnera tout ce que nous demanderons.
Ecoutez, hôtesse, apportez-nous des chaises
Pour nous asseoir à table ; apportez aussi des cartes,
Des pâtés et de bon vin, liqueurs, eau-de-vie,
Pour que nous passions cette nuit tranquilles.

L'Hôtesse, servant.

Il ne faut pas faire du bruit ; j'ai logé, cette nuit,
Beaucoup de voyageurs, qui reposent :
Voilà, Messieurs, ce que vous avez demandé.

MANTAR.

Vous me plaisez, hôtesse ; tantôt nous causerons ensemble ;
Mais, mettez-nous de la chandellle, afin que nous voyions clair,
Pour mêler les cartes et remplir nos verres.

On met de la chandelle sur la table.

L'Hôtesse.

Amusez-vous bien, les uns et les autres,
Je vais m'asseoir ici, pour vous moudre du café (36.)

Elle s'assoit.

Demain, comme aujourd'hui, il y aura presse, ici,
Et il me faut préparer à l'avance ma marchandise.

DOURVA.

A présent donc, commençons à mêler les cartes,
Et moquons-nous de Grallon et de ses paroles.
Allons ! Marguerite, faites la main, la première,
Je vais verser à chacun une goutte à boire.

On le fait.

(A) Ms. L. B.: — Récréez-vous pour votre argent, les uns et les autres.

MARC'HARIDIC.

Brema comerret ho jeuio, ha me ma hini,
Ha c'hoariomb bettenn ; ar jeu-ze a blij d'in.
Ober a ra tân, curun, awel, glao braz, tevalijenn.
Mès petra eo ann drouz-ze, ken a gren hol ann ti?
Ma c'halon lamp em c'hreiz, ma goad santan o virvi.

PIQUÈS.

Ah bast ! ann awel noz 'zo o c'hoari he benn,
Mès me na spontan ket, pa ven crog 'n eur voerenn.
Efan a reont.

MANTAR.

Continuomb hon jeu, ha na souciomb ket,
'Wit clewet ann awel, curuno ha luc'het,
Se n'eo ket eur marvail d'ober d'imb estoni.

DOURVA.

Nann : meur a-wech ann tempest a ve a uz d'imb-ni :
Grêt attention d'ho jeu, ha na estonet ket,
Pe mar grêt eun defaut brema, vefed bettet.
C'hoari hac efa a reont.

Scenenn terved.

GRALON, ISMENEO, er fonz. — Ar c'hog a gân eur wech.

Siouas ! me glew ar c'hog da dec heur o cana :
Depechomb, Ismeneo, poent ê d'imb partia.

ISMENEO.

Sir, en peb-tra am eus grêt ma freparation,
Mès selaouet, me a glew eunnec heur o sôn.
Clewed a rer eunnec heur, hag ar c'hog a gân adarre.

GRALON.

Setu ann eil canadenn ; tostad 'ra ann amzer ;
Comerromb hon c'hezec, cuitaomb buhan kêr,

MARGUERITE.

A présent, prenez chacun son jeu, et moi le mien,
Et jouons la *Bête* (37) ; ce jeu-là me plaît.
Feu, tonnerre, vent, grande pluie, ténèbres.
Mais, que signifie ce bruit, qui fait trembler toute la maison ?
Mon cœur saute, dans ma poitrine, je sens mon sang bouillir.

PIQUÈS.

Ah bast ! c'est le vent de nuit qui fait des siennes.
Mais, moi je ne m'effraye de rien, le verre à la main.
Ils boivent.

MANTAR.

Continuons de jouer, et ne nous inquiétons pas,
Pour entendre le vent, le tonnerre, (voir) les éclairs,
Cela n'est pas une merveille pour nous étonner.

DOURVA.

Non ; la tempête est souvent au-dessus de nos têtes ;
Faites attention à votre jeu, et ne vous effrayez pas ;
Si vous faites, à présent, une faute, vous serez *bête*
Ils jouent.

Scène troisième.

GRALLON, ISMENEO, au fond. — Le coq chante pour la première fois.

GRALLON.

Hélas ! J'entends le coq de dix heures qui chante :
Hâtons-nous, Ismeneo, il nous est temps de partir.

ISMENEO.

Sire, j'ai fait mes préparatifs en toute chose ;
Mais écoutez, j'entends sonner onze heures.
On entend sonner onze heures, et le coq chante de nouveau.

GRALLON.

C'est le second chant ; le moment approche ;
Prenons nos chevaux et quittons, vite, la ville,

Gant aoun boud surprenet gant ar mor coleret,
Hac eo poent d'imb hastan, keït ha ma 'z omb abred.
Ar c'hog a gan 'wit ar wec'h diveza.

ISMENEO.

Demb en hano Doue deuz ar gêr gaer a Is,
Rac hanternoz eo arru, eo ann heur a justiz.
(Tempest ar gwasan ; ann hanternoz a zôn.)

GRALON.

Me glew ann hanternoz hac ar c'hog asamblès ;
Gwall divezad omb chomet da em denna er maès !
Tol theatr.— Mont-cuit, ha dont dre eun tu, ha mont dre eun tu all Clewet a rer crial.

ISMENEO.

Oh ! na pabeus alarm a glewan dreg ma c'heinn !
Rèd ê d'in gwelet petra a ra kement a dreinn.
Sellet a ra, hac e chom en statu, hac ar re 'zo euz taol a chom hol heb bouj iwe.

GRALON, war he c'heno er mor.

Allas ! ma Doue, aman 'rinquan perissan,
Tapet on gant ar mor, ha ma marc'h 'zo scuis dija ;
En eur ober eur c'hart heur ez eo Is conqueret,
Douar ha tier, tud ha loened confontet,
Hac ar mor braz astennet en-dro d'in !
Ann tempest a finis.
O Doue, ma c'hrouër, aman e perisinn,
Tolet on, ar wec'h-man, en creiz ar c'hanal braz !
Gwennole, ma niz, ma sicouret dre ho c'hraz,
Pedet Doue ewidon, ewit ma em denninn
Euz an tourbillon mor, rac prest on da veuïn !
Gwennole a deu.

GWENNOLE

Sir, me ho sicouro, gant ar c'hraz a Doue :
Lezet ho marc'h da vont, pe e chomfet aze :

De peur d'être surpris par la mer en courroux,
Et il nous est temps de nous hâter, pendant que nous sommes [assez tôt.

Le coq chante pour la dernière fois.

ISMENEO.

Quittons, au nom de Dieu, la belle ville d'Is,
Car minuit arrive ; c'est l'heure de la justice.

Tempête épouvantable ; minuit sonne.

GRALLON.

J'entends (sonner) minuit, et le coq qui chante en même
Nous sommes restés bien tard pour nous tirer d'affaire. [temps ;

Changement à vue. — Grallon et Ismeneo sortent, par un côté, rentrent par l'autre côté, et sortent encore. — On entend crier.

ISMENEO.

Oh ! les cris d'alarme que j'entends derrière moi !
Il faut que je voie ce qui fait tant de train.

Il regarde derrière lui, et est changé en statue, et ceux qui sont attablés restent immobiles de frayeur.

GRALLON, sur sa bouche dans la mer.

Hélas ! mon Dieu, il faut que je périsse ici !
Je suis atteint par la mer, et mon cheval est déjà fatigué ;
En un quart d'heure, Is a été conquise (par la mer),
Terre et maisons, hommes et bêtes, tout a été englouti,
Et la grande mer est étendue (partout) autour de moi :

La tempête prend fin.

O Dieu, mon Créateur, je périrai ici !
Je suis rejeté, cette fois, au milieu du grand canal.
Gwennolé, mon neveu, secourez-moi, par votre grâce,
Priez Dieu pour moi, pour que je me tire
Du tourbillon de mer, car je vais me noyer !

Gwennolé arrive.

GWENNOLÉ.

Sire, je vous aiderai, avec la grâce de Dieu :
Laissez aller votre cheval, ou vous resterez là :

En hano ann Tad, ar Mab hac ar Speret Santel,
Tostaët gant courach aman tost d'ar roc'hell,
Roët-hu d'in ho torn, en hano Doue ann Tad.

Reï a ra ar Roue he zorn, hac ez ê sauvetet.

Allas ! me wel ez ê serret he daoulagad !
Ho pet fizianz, ma eontr, en Doue, Roue an trôn,
Setu c'hui sortiet breman euz ann tourbillon ;
Azeet da discuizan aman, en bord ann aod ? (A)
Ha greomb vœu da Doue, 'wit hen trugarecad ;
Diwar ar roc'hell-ma, me 'meus ho sauvetad, (B)
Ha dre-ze am eus c'hoant a ve eur groaz placet,
Da verquan ann andret dre bini oc'h sortiet
Demeuz ar gêr â Is, pa 'z eo bet confontet.

GRALON.

Gwennole, ma niz ker, dre wir devotion,
Me chomo ganec'h da vewa 'n ho relijion ;
Ar bêlec Ismenco oa arru ganen iwe,
Mes chomet eo er mor, da rentan he ine, (c)
Rac he guriosite 'zo bet caus d'he valeur,
Seliet a rez war he lerc'h, pa glewas ann horreur
Deus ar gri-forz pini 're ann habitanted ;
Dre ma cresque ar mor, a em gavent nec'het.

GWENNOLE.

Mar carje non-pas bea bet ken curiuz-ze,
Hen dije coulz ha c'hui savetet he vuhe.
Mès, ma eontr, m'ho suppli da dont ganen breman
D'am zi, 'wit ma c'hallfet donet da discuizan.

GRALON.

Gant joa ha carantez, ma niz, me iel' ganec'h ;
Me a raïo bepred ar pez a blijo d'ec'h.

(A) Ms. L. B. : — Azeet da discuizan aman en bord ar c'hoad.
(B) Ms. L. B. : — Divoar ar roc'h huël-ma me meu s ho sovetet.
(C) Ms. L. B. : — Mès allas ! chomet eo er mor da finissa he vue.

Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit,
Approchez avec courage de ce rocher ;
Donnez-moi la main, au nom de Dieu le Père.

Le Roi donne la main à Gwennolé et il est sauvé.

Hélas ! je vois que ses yeux sont fermés !
Ayez confiance, mon oncle, en Dieu, le Roi du ciel,
Vous voici sorti, à présent, du tourbillon ;
Asseyez-vous, pour vous délasser, ici au bord de la mer (A),
Et faisons vœu à Dieu, pour le remercier.
De dessus ce rocher, je vous ai sauvé (B),
C'est pourquoi je désire qu'on y place une croix,
Pour marquer l'endroit par lequel vous êtes sorti
De la ville d'Is, quand elle a été engloutie.

GRALLON.

Gwennolé, mon neveu chéri, par vraie dévotion,
Je resterai près de vous, pour vivre dans votre religion ;
Le prêtre Ismeneo venait aussi avec moi,
Mais, il est resté dans la mer, pour rendre son âme (c),
Car sa curiosité a causé son malheur :
Il regarda derrière lui, quand il entendit l'horreur
Des cris de détresse que poussaient les habitants;
A mesure que la mer croissait, ils se trouvaient inquiets.

GWENNOLÉ.

S'il avait voulu n'être pas si curieux,
Il aurait, comme vous, sauvé sa vie.
Mais, mon oncle, je vous prie de venir avec moi, à présent,
A ma maison, pour que vous puissiez vous reposer.

GRALLON.

Avec joie et amour, mon neveu, j'irai avec vous ;
Je ferai toujours ce qui vous plaira.

(A) Ms. L. B.: — Asseyez-vous pour vous reposer ici, au bord du bois.
(B) Ms. L. B.: — De dessus ce rocher élevé, je vous ai sauvé.
(C) Ms. L. B.: — Mais hélas ! il est resté dans la mer, pour terminer sa vie.

Me raïo pinigenn demeus ma fec'hejo ;
Rac siouas ! me 'zo caus a gement a walleurio.
Mar carjenn bea dalc'het lezenn ar Gristenienn,
N'hon bije ket souffret kement euz a ankenn.

GWENNOLÉ.

Achuët ho glac'har, na sonjet mui en se,
Ha demp da c'houlenn pardon demeus ar gwir Doue.

Hol cuit.

— FIN D'AR BEMPVET ACT. —

ACT C'HUEC'HVET

Ann theatr a represant eur c'hampagn.

Scenenn Kenta.

ARISTOLO, ADRISPAN, BELGAR, laëron.

ARISTOLO.

Me 'zo eun den puissant hanvet Aristolo,
Me a 'zo heb ma far leun a finesseo,
Ha bea am eus c'hoas tud fidel d'am soutenn,
Ha pa vank d'in arc'hant, e teuont d'am c'helenn,
Da lâret d'in pelec'h a ve ann tensorio,
Ha dont ganen d'ho c'herc'had, heb tan complimantjo.
Mès pell amzer a zo n'oun ket em exercet,
Ar wech-man, rinquan ober, en defaot caout boed ;
Manquet ê 'r brovision demeus ann ampled,
Kercoulz deus a arc'hant evel demeus a hed ;
Dre-ze em breparomb d'ober eun dra benac,
Rag gwelloc'h eo d'imb quic eget eskern da lipad.

BELGAR.

Ma mestr, ma c'habitenn hanvet Aristolo,
Me voar pelec'h ez eus hed, leiz a grignelo,

Je ferai pénitence de mes péchés,
Car, hélas ! je suis la cause de tant de malheurs ;
Si j'avais voulu rester fidèle à la loi des chrétiens,
Nous n'aurions pas éprouvé tant de désolation.

GWENNOLÉ.

Mettez un terme à votre douleur, ne songez plus à cela,
Et allons demander pardon au vrai Dieu.

Tous s'en vont.

— FIN DU CINQUIÈME ACTE. —

ACTE SIXIÈME

Le théâtre représente une campagne.

Scène première.

ARISTOLO, ADRISPAN, BELGAR, voleurs.

ARISTOLO.

Je suis un homme puissant, nommé Aristolo,
Je suis sans pareil plein de finesses,
Et, j'ai encore à mon service des gens fidèles,
Et quand il me manque de l'argent, ils me conseillent
Et me disent où il existe des trésors,
Et m'accompagnent pour les aller prendre, sans hésitation.
Mais, il y a longtemps que je n'ai pratiqué,
Cette fois, il me le faut faire, à défaut de vivres ;
La provision a manqué de nos *emplettes* (?) (*)
Aussi bien d'argent que de blé ;
C'est pourquoi, préparons-nous à faire quelque chose,
Car nous aimons mieux de la viande que des os à lécher.

BELGAR.

Mon maître, mon capitaine nommé Aristolo,
Je sais où il y a du blé, plein les greniers ;

(*) Je ne connais pas, en breton, de mot *ampled* ; à moins que ce ne soit le mot français emplette (?). Dom Le Pelletier trouve dans la *Destruction de Jérusalem*, le mot *amplec*, qu'il ne sait lui-même comment traduire.

Demp eta da ober provision da genta, (A)
Crenvoc'h a vô hon c'haus, pa meomb danve bara.

ADRISPAN.

Ha me a voar pelec'h ez eus aour hac arc'hant,
Peadra da garga assur eur vatiment :
Cabitenn, pa garfet, nin a ielo da vouit,
Mès arabad vô d'imb bea tam 'bed spontic.

ARISTOLO.

Kement-se a zo mad, certenn, ma daou vignon,
Dre-ze, demp da vouit hed, 'wit ar brovision :
Allons ! Belgar, lâr d'imb en pe-iec'h a zo hed,
'Wit ma efomb da vouit, heb caout aoun e-bed.

BELGAR.

Deut ganen, ma c'habitenn, certenn m'ho conduo.
Mès rèd ez eo treuzi ar mor, 'wit mont eno ;
En grignelo Gwennole a vô rèd d'imb antrenn,
Eno 'zo calz a hed, ha sur n'hor gwelo den. (B)

ARISTOLO.

Ebars en bord ann aod, nin a gavo bago,
Ha mar vent amarret, nin ho disamarro ;
Ar re-ze hon conduo bete Landevenec,
Ha neuze, dre finesse, ni laero ar bêlec.
Allons ! partiomb holl eta, a galon vad,
Greomb provision ac'hann da eur pennad.

Hol cuit.

Eil Scenenn.

GWENNOLE, ar WERC'HÈS.

GWENNOLE a gân.

O Doue eternel, pebeus graz a accordet d'in !
O sclezrijenn brillant a deu d'am anvironi !

(A) Ms. L. B. : — Dre-ze, mar queret cheomp da ober provision da guenta.
(B) Ms. L. B. : — Enon ezeus cals a ed, a na veomp guelet gant den.

Allons donc d'abord faire notre provision, (A) [pain.
Notre cause sera plus forte, quand nous aurons de quoi faire du

ADRISPAN.

Et moi, je sais où il y a de l'or et de l'argent,
De quoi charger, assurément, un bâtiment :
Capitaine, quand vous voudrez, nous les irons prendre,
Mais, il nous faudra n'être pas du tout peureux.

ARISTOLO.

Tout cela est bien, assurément, mes deux amis,
C'est pourquoi, allons prendre du blé pour notre provision.
Allons ! Belgar, dis-nous où il y a du blé,
Pour que nous allions en prendre, sans peur.

BELGAR.

Venez avec moi, mon capitaine, et je vous conduirai ;
Mais, il faut traverser la mer pour aller là :
Il nous faudra entrer dans les greniers de Gwennolé,
Là, il y a beaucoup de blé, et sûrement personne ne nous verra (B).

ARISTOLO.

Sur le rivage, nous trouverons des barques,
Et, si elles sont amarrées, nous les démarrerons ;
Elles nous conduiront jusqu'à Landévenec,
Et alors, par finesse, nous volerons le prêtre.
Allons ! partons donc tous, de bon cœur,
Faisons provision d'ici à quelque temps.

Ils sortent.

Scène seconde.

GWENNOLÉ, la VIERGE.

GWENNOLÉ, chantant :

O Dieu Eternel, quelle grâce vous m'accordez !
O la brillante lumière qui vient m'environner !

(A) Ms. L. B.: — Ainsi, si vous le voulez, nous irons d'abord faire pro- [vision.

(B) Ms. L. B.: — Là, il y a beaucoup de blé, et nous ne serons vus de [personne.

Ne allan ket compren petra signifi se,
Nemet dont a raë ar sclezrijenn euz ann nef.

Ar WERC'HÈS, en eur gouabrenn brillant, a gân.

Gwennole, me 'zo aman, 'n creiz ar gouabrenno,
Cuitêt am eus express rouantelès ann nevo,
Ewit dont d'as gwelet, dre eun amitié vraz,
Rac te a zo d'in-me servijer, en peb plaz.

Me a zo Rouanes ann nef hac ann douar,
Impalaerès on iwe da gement den am c'har,
Rac dre ann œuvro mad pere hoc'h eus-hu grêt,
Eur plaz er Baradoz c'hui oc'h eus goneet.

GWENNOLÉ, war ar memès ton.

O Gwerc'hes Vari, mam ann hol tensorio,
Roët d'in hardiégès da gomz en hoc'h hano,
Rac me a sonje d'in sur na veriten ket
Bea en nep fœçon ganec'h-hu bisitet.

Ar WERC'HÈS.

Gwennolé, ma mab, soudenn a renqui merwel,
Ha renta da ine 'tre diouvreac'h ann Eternel,
Mes kelenn da vignoned, a zo ganid pell-zo,
Ha choas d'hê eur gouarner a-benn ma vi maro.
Evel ma vô da ine deus da gorf sortiet,
A vezi a-beurz Doue gant eun ael curunet.

GWENNOLE a gan war ton : « o puissanz admirabl ! etc. »

O Doue, ma c'hrouër, me a rent d'ac'h graço,
Pa 'c'h eus revelet d'in ar fin euz ma dezio ;
Gwerc'hès glorius Vari, mam euz a garante,
Ma c'hasset 'ta ractal ganeoc'h-hu d'ann nef.

Ar WERC'HÈS.

Fixet ê gant Doue ann dewez ma varwi :
Ar c'henta sunn ar c'hoaraïs, d'ar merc'her, e teui

Je ne puis comprendre ce que cela signifie,
A moins que cette lumière ne vienne du ciel.

La VIERGE, dans un nuage brillant, chante :

Gwennolé, je suis ici, au milieu des nuages ;
J'ai quitté exprès le royaume des cieux,
Pour venir te voir, par grande amitié,
Car tu es mon serviteur, en tout lieu.

Je suis la Reine du ciel et de la terre,
Je suis aussi impératrice pour quiconque m'aime,
Car par les bonnes œuvres que vous avez pratiquées,
Une place au paradis vous avez gagnée.

GWENNOLÉ, sur le même ton.

O Vierge Marie, mère de tous les trésors,
Donnez-moi la hardiesse de parler en votre nom,
Car je croyais sûrement que je ne méritais pas,
En aucune manière, de recevoir votre visite.

La VIERGE.

Gwennolé, mon fils, bientôt il te faudra mourir
Et rendre ton âme entre les bras de l'Eternel,
Mais, conseille tes amis, qui sont avec toi depuis longtemps,
Et choisis-leur un directeur, avant de mourir.
Aussitôt que ton âme sera sortie de ton corps,
Tu seras, de la part de Dieu, couronné par un ange.

GWENNOLÉ, chantant sur le ton : O puissance admirable, etc...

O Dieu, mon Créateur, je vous rends grâces,
Puisque vous m'avez révélé la fin de mes jours :
Glorieuse Vierge Marie, mère de charité,
Emmenez-moi donc tout de suite avec vous au ciel.

La VIERGE.

Le jour a été fixé par Dieu où tu mourras :
La première semaine du carême, un mercredi, tu viendras (38.)

Da bossedi ar gloar dimeus ar barados,
Hac eno e chomi eternel da repos.
Adieu, ma mab ker, kenavô er joaïo,
Abars neubeud amzer, eno ni em welo.

Cuit.

GWENNOLÉ.

Adieu, mam binniget, hac ho trugarecad,
Brema me ec'h a da instruïn ma breudeur er-fad.

Cuit.

Scenenn Tervet.

ARISTOLO, BELGAR, ADRISPAN.

An theair a zo teval.

ARISTOLO.

A-forz da navigan a-dreuz ar mor a-hed,
Setu nin em rentet en bord Landevenec ;
Dre-ze eta, Belgar, brema pa omp rentet,
Discouez d'imb war be tu eo ar gwella monet.

BELGAR.

Deut ; ewit bea noz, me 'c'h a d'ho condui.
Hola ! arretomb, rac setu aman ann ti,
Dre-te, poussomb ann nor, doussic, ma tigoro.
Mes aoun am eus, rac ann nor-man a wigouro.

ARISTOLO.

Soutenet gant ho scoaz, ha na rei trouz e-bed,
Rac mar clew Gwennole, hon trafic 'vô collet.

Anfoncin a rer ann nor, goustadic.

ADRISPAN.

Ma c'habitenn, setu ann nor brao digoret,
Gant Belgar ha me, hep caout poan e-bed.

Ann theatr a deu da vea sclezr.

Mès setu deut ann noz ken sclezr evel ann de ;
Daouest petra ar foeltr a zo caus euz a-ze ?

Posséder la gloire du Paradis,
Et là, tu goûteras un éternel repos.
Adieu, mon fils cheri, au revoir dans les joies (du paradis),
Là, nous nous reverrons, dans peu de temps.

La Vierge s'en va.

GWENNOLÉ.

Adieu, mère bénie, je vous remercie,
A présent, je vais bien instruire mes frères.

Il sort.

Scène troisième.

ARISTOLO, BELGAR, ARISPAN.

Le théâtre est dans l'obscurité.

ARISTOLO.

A force de naviguer à travers la mer, au long,
Nous voici rendus au bord de Landévénec ;
Ainsi donc, Belgar, à présent que nous sommes rendus,
Montre nous de quel côté il vaut mieux aller.

BELGAR.

Venez ; bien qu'il soit nuit, je vais vous conduire.
Holà ! arrêtons-nous, car voici la maison,
C'est pourquoi, poussons la porte, doucement, pour qu'elle
Mais, j'ai peur, car cette porte criera, [s'ouvre.

ARISTOLO.

Soutenons-la de l'épaule, et elle ne fera pas de bruit,
Car si Gwennolé entend, notre trafic sera perdu.

On enfonce la porte, doucement.

ADRISPAN.

Mon capitaine, voilà la porte facilement ouverte
Par Belgar, sans aucune peine.

Le théâtre s'éclaire.

Mais, voici la nuit devenue claire comme le jour :
Que diable peut être la cause de cela ?

ARISTOLO.

Faciloc'h 'vô d'imb mont d'ar c'hrignal, a dro-vad ;
Cassomb ganimb sier da garga peb a sac'had...
Setu ni rentet, cargomb hor zier, kent ewit mont d'ar gêr ;
Brao a vô d'imb bale, rac an noz a zo sclezr.
Mont a reont cuit, ha dont adarré.

BELGAR.

Samet d'in ma sac'had, 'wit ma 'z inn-cuit d'ar red...
Allas ! setu me indan-han d'ann douar couezet.
Mar credfenn crial-forz... torrêt ê ma morzed ;
Penoz ar foeltr rinn-me ? sur on da vea tapet.

ADRISPAN.

Causé goustad ; goude ni da sicouro,
Rac mar greomb trouz, Gwennole hor clewo ;
Cabitenn, samet d'in, ma 'z inn araoc atao,
Da gass anehan d'ar vag ; goude me retorno.
Hen zamma a rer, hac e couez iwe.
Forz ! setu me coeet, n'on ket 'wit mont hirroc'h,
Ken plantet on aman evel pa ven eur roc'h.

ARISTOLO a samm he sac'had hac a gouez iwe.

Siouas ! d'in eo ar gwasa, rac me a zo dallet ;
Birwikenn er bed-ma na welin tra a-bed,
Ha ma beac'h war ma chouc a zo diouzin peg,
Na allan remui nac ober eur gammed.
Gwennolé, Riou ha Budoc a deu.

GWENNOLÉ.

Allas ! ma mignoned, eun dra 'zo c'hoarveet ;
Tri laër 'welan ama war ann hent astennet ;
En prison eun Doue int tapet, ar wech-man,
Rèd eo d'imb hen pedin ewit ho delivran :
O Doue, hon gwir dad, c'hui zo mad dreist natur,
Hac a rent ar justiz dre urz ha dre vuzur ;

ARISTOLO.

Il nous sera plus facile de nous rendre sûrement au gre-
Emportons des sacs, pour en charger chacun un... [nier.
Nous voici rendus, remplissons nos sacs, avant de nous en re-
Il nous fera beau pour marcher,car la nuit est claire. [tourner.

Ils sortent, puis reviennent.

BELGAR.

Chargez-moi mon sac (sur l'épaule), pour que je m'en
Hélas ! me voici tombé à terre, sous mon sac ! [aille, vite...
Si j'osais crier à la force !... Ma cuisse est cassée ;
Comment diable ferai-je ? Je suis sûr d'être pris.

ADRISPAN.

Parle bas ; plus tard, nous t'aiderons,
Car, si nous faisons du bruit, Gwennolé nous entendra ;
Capitaine, chargez-le moi (Belgar), pour que je m'en aille,vite,
Le porter au bateau ; je retournerai ensuite.

On le lui charge sur l'épaule, et il tombe aussi.

A la force ! (au secours !) me voici tombé ; je ne puis aller
Je suis planté (fixé) ici, comme si j'étais un rocher. [plus loin,

ARISTOLO, charge son sac et tombe aussi.

C'est moi, malheureusement, qui suis le plus frappé, car je
Jamais je ne verrai plus rien,dans ce monde, [suis rendu aveugle !
Et mon faix s'est collé à mon dos ;
Je ne puis ni remuer ni faire un pas.

Gwennolé, Riou et Budoc arrivent.

GWENNOLÉ.

Hélas ! mes amis, une chose est arrivée ;
Je vois ici trois voleurs, étendus sur le chemin ;
Dans la prison de Dieu ils sont pris, cette fois ;
Il nous faut le prier de les délivrer.

O Dieu, notre vrai père, vous êtes bon outre nature,
Et vous rendez la justice avec ordre et mesure ;

Ha c'hui, Gwerchès Vari, beset avocadès
D'ann tri miserabl-man a zo en dienès.
Sevel a reont ho zri, iac'h.

ARISTOLO, d'ann daoulinn.

Gwennolé, den santel, me a c'houlenn pardon,
Hac a ansao ma fec'hed dirac Roue ann trôn ;
Ewit ma fumissa, me a oa rentet dall,
Ha brema me wel sclezr, dre ho c'hracz, den loyal.
En he sao.

BELGAR.

Aotro 'n Abbad, dor ho ti hon boa bet anfoncet,
Da vont en ho crignal, ewit laëres ho hed,
Hac o clasq redec buhan, me doras ma morzed,
Mès, dre ho pedenno, ez on iwe iac'hêt.

GWENNOLÉ.

Ma breudeur ker, Doue hen deveus difennet (A)
Laeres netra d'hon nesa, bars en fœçon a-bed ;
Mar vijeac'h deut d'am cavet, ewit goulenn hed,
Credèt, en assuranz, me 'm boa ho soulajet ;
Mes me bed ma Doue da dont d'ho pardoni,
Ha da reï d'ac'h he vennoz, rac me ro ma hini.

ARISTOLO.

Tad santel, p'am eus bet ar c'hracz da gavet ar gwelet,
Dre bermission Doue, gant pini on bet crouët,
Me a chomo ganec'h, mar d'ê ho polonté,
Ar rest euz ma buhe, ewit pedi Doue.

BELGAR.

Ha me chomo iwe, mar chom ar c'habitenn,
Rac me na garfenn ket hen cuitâd birwikenn.

ADRISPAN.

Ewit mar chomet-hu gant ann abbat Gwennolé,
Daoust penos a vô comt, me a chomo iwe.

(A) Ms. L. B. : — Goûd a ret, ma breudeur, Doue a neus difennet.

Et vous, Vierge Marie, soyez avocate (intercédez)
Pour ces trois malheureux, qui sont en détresse.

Ils se relèvent tous les trois, guéris.

ARISTOLO, à genoux.

Gwennolé, homme saint, je vous demande pardon,
Et je confesse mon péché, devant le Roi du ciel :
Pour me punir, j'étais rendu aveugle,
Et, à présent, je vois clair, grâce à vous, homme loyal.

Il se lève.

BELGAR.

Monsieur l'abbé, nous avons forcé la porte de votre maison,
Pour nous introduire dans votre grenier et voler votre blé,
Et en voulant partir en courant, je me suis cassé la cuisse,
Mais, par vos prières, je suis aussi guéri.

GWENNOLÉ.

Mes chers frères, Dieu a défendu (A)
De rien dérober au prochain, en aucune façon ;
Si vous étiez venus me trouver, pour me demander du blé,
Croyez-moi, sûrement, je vous aurais soulagés ;
Mais, je prie mon Dieu de vous pardonner,
Et de vous donner sa bénédiction, car pour moi, je donne la [mienne.

ARISTOLO.

Saint père, puisque j'ai obtenu la grâce de recouvrer la santé,
Par la permission de Dieu, par qui j'ai été créé,
Je resterai près de vous, si vous le permettez,
Le reste de ma vie, pour prier Dieu.

BELGAR.

Et moi aussi, je resterai, si le capitaine reste,
Car je ne voudrais jamais le quitter.

ADRISPAN.

Si vous restez avec l'abbé Gwennolé,
Arrive que pourra, moi, je resterai aussi.

(A) Ms. L. B.: — Vous le savez, mes frères, Dieu à défendu.

GWENNOLÉ.

Antreet eta hol ganen en abbati,
Da azean euz taol ; me 'c'h a d'ho regali.

Hol cuit.

Scenenn Pedervet.

GWENNOLÉ, he-unan.

Ma Doue, en hoc'h hano me 'c'h a da vont en hent
En-tresec enès Briat, da welet ma c'herent,
Rac pell-a-zo dija n'am eus int ket gwelet,
Hac a desiran goûd hac hi 'zo en iec'het.
Lavaret em eus d'am c'hamaraded christenn
Bea bepred fidel da observin al lezenn,
Rac me n'am eus ket pell ken da vewan,
Dre-ze a rin d'am c'herent ma adieu diwesan.

Cuit.

Pempvet Scenenn.

ARISTOLO, BELGAR, ADRISPAN, disarm ho zri.

ARISTOLO.

Ma mignoned, aman ez eus eur fred ar braoa,
Sonjomb nac a binvidigès a zo bars ann ti-ma ;
Mar caret, ni ec'h a d'attaqui Gwennolé,
Neuze a comerfomb ar pez hor bô bolonté ?

BELGAR.

Mes penaoz e c'halfemb attaqui den a-bed,
Pa eo gwir, cabitenn, ez omb hol disarmet ?

ARISTOLO.

Belgar, na em gen ket ewit kement-se
Me gavo eur voyenn d'achuin he vuhe :
Demb hon tri war ann hent, ha pa vô o tremenn,
A dolio meinn, e c'halfomb terri d'ehan he benn.

GWENNOLÉ.

Entrez donc tous avec moi dans l'abbaye,
Pour vous asseoir à table : je vais vous régaler.

Tous sortent.

Scène quatrième.

GWENNOLÉ, seul.

Mon Dieu, en votre nom, je vais me mettre en route
Vers l'île de Bréhat, pour voir mes parents,
Car il y a déjà longtemps que je ne les ai vus,
Et je désire savoir s'ils sont en (bonne) santé.
J'ai recommandé à mes camarades chrétiens
D'être toujours fidèles à observer la loi,
Car je n'ai plus longtemps à vivre ;
Ainsi, je ferai à mes parents mes derniers adieux.

Il sort.

Scène cinquième.

ARISTOLO, BELGAR, ADRISPAN, tous les trois sans armes.

ARISTOLO.

Mes amis, il y a ici une très belle occasion (?) (*)
Songeons aux richesses qui sont dans cette maison ;
Si vous voulez, nous allons attaquer Gwennolé,
Ensuite nous prendrons tout ce que nous voudrons ?

BELGAR.

Et comment pourrions-nous attaquer personne,
Capitaine, puisqu'il est vrai que nous sommes tous désarmés ?

ARISTOLO.

Belgar, ne t'inquiète pas de cela,
Je trouverai un moyen de terminer sa vie :
Allons tous les trois sur la route, et, quand il passera,
A coups de pierres, nous pourrons lui casser la tête.

(*) Je ne sais si je traduis bien le mot *fred* ; il est aussi dans le manuscrit de M. de la Borderie ; mais je ne le trouve pas dans les dictionnaires bretons. On trouve pourtant, dans le dictionnaire étymologique du breton-moyen dont M. Emile Ernault a accompagné la publication du mystère de Sainte-Barbe : Fret, grêle de coups, action de remuer, trécor — ce dernier sens peut être acceptable, ici.

ADRISPAN.

Hoc'h avis a zo mad, aotro ar c'habitenn,
Ha sur omb diout-han, mar caromb 'n em soutenn ;
Et ez eo da Vriat, da welet he gerent,
Dre-ze, demb d'hen rancontr, en eun tu war ann hent.

Hol cuit.

Scenenn C'huec'hvet.

FRÉGAN, en eur gador, ALBA, CLERVI.

FRÉGAN.

Allas ! ma fried Alba, ha ma merc'h ker Clervi,
Ar wech-man e credan 'c'h an d'ho abandoni,
Rac ar maro 'zo arri d'achui ma buhe ;
Me garrie e vije present ma mab Gwennolé,
Ewit ober out-han ma c'himiad diwesan.

ALBA.

Ma fried, me 'c'h ractal d'hen ober avertissan.

CLERVI.

Ma zad ha ma mamm, m'ho ped da em gonsoli,
Rac me a wel ma breur hoc'h antren bars ann ti,
Evel pa ve inspiret gant ann aotro Doue,
A em bresent ma breur, ann abbat Gwennolé.

GWENNOLÉ a deu.

Débonjour, ma zad ha ma mamm, ha ma c'hoar Clervi,
Gant gwir berseveranz hec'h antrean 'n ho ti ;
Ar sujet hen eus grêt d'in donet d'ho cuelet
Eo ann desir am boa da c'hoûd euz ho iec'het.

FRÉGAN.

Allas ! ma mab, me 'n em sant meurbet diès,
Me gred hec'h an da guitad ar bed ewit jamès,
Dre-se 'ta kenavô, Alba, ma fried fidel,
Adieu, ma mab, ma merc'h, me hec'h a da verwel ;
Breman hec'h an da welet Doue, Roue ann trôn,
Me ro d'ac'h assambles ma benediction.

Mervel a ra.

ADRISPAN.

Votre avis est bon, Monsieur le capitaine,
Et nous sommes sûrs de lui, si nous voulons nous entr'aider ;
Il est allé à Bréhat, pour voir ses parents,
C'est pourquoi, allons à sa rencontre, quelque part sur la route.

Ils sortent tous.

Scène sixième.

FRAGAN, sur un siège, ALBA, CLERVIE.

FRAGAN.

Hélas ! mon épouse Alba, et ma fille Clervie,
Cette fois, je crois que je vais vous abandonner (quitter),
Car la mort vient terminer ma vie ;
Je voudrais que mon fils Gwennolé fût présent,
Pour lui faire mes derniers adieux.

ALBA.

Mon époux, je vais tout de suite le faire avertir.

CLERVIE.

Mon père et ma mère, je vous prie de vous consoler,
Car je vois mon frère qui entre dans la maison ;
Comme s'il était inspiré par le Seigneur Dieu,
Se présente mon frère, l'abbé Gwennolé.

GWENNOLÉ arrive.

Bonjour, mon père, ma mère et ma sœur Clervie,
Avec une vraie *persévérance* (?) *j'*entre dans votre maison ;
Le sujet qui m'a fait venir vous voir
Est le désir que j'ai d'avoir des nouvelles de votre santé.

FRAGAN.

Hélas ! mon fils, je me sens aussi mal ;
Je crois que je vais quitter ce monde, à jamais,
C'est pourquoi, adieu, Alba, mon épouse fidèle,
Adieu, mon fils, ma fille, je vais mourir :
A présent, je vais voir Dieu, le Roi du ciel,
Je vous donne à tous ensemble ma bénédiction.

Il meurt.

ALBA.

Adieu eta, ma fried, setu c'hui maro ;
Brema, ma bugale, chom ganec'h ar mado,
Me n'am eus eom mui netra war ar bed-man ;
Ma c'hasset d'am goele, rac me a zo clanv,
Ha galwet Mistral da dont da liennan ho tad,
Ha me hec'h a iwe d'hen heuill, a galon vad.

Mervel a ra.

GWENNOLÉ.

Adieu, ma zad, ma mamm, ; en baradoz Doue,
Me am eus esper a em welfomb, hep dale ;
Deus ama buhon, Mistral, ha na retard ket,
Cass ma zad ha ma mamm d'ar sâl, da vesa liennet.

MISTRAL a deu.

Dodin, deus aman iwe, da sicour ac'hanom ;
Ar c'horfo-man 'zo pounner, brema pa 'z int maro.

DODIN a deu.

Gant ma hol galloud, me sur ho sicouro.

Cuit gant ar re varo.

GWENNOLÉ.

Ma c'hoar, demb d'ho lacad interri war eun dro,
Ha goude a refomb partach euz ar mado.
Me 'm eus intantion da distribui ma lodenn
Da orni ann ilizo ha da sicour ar baourienn.

CLERVI.

Ha me a bansiono intaonvezed miserabl ;
Ann hini hen eus moyenn a dle ober ar vad (A)

GWENNOLÉ.

Ho dessingn a zo mad, ma c'hoar, me hoc'h assur ;
Demb da lacad hor zad hac hor mamm en sepultur,
Goude, me retorno d'am abbati arre,
Soudenn a clewfet iwe a vô finn d'am buhe.

Hol cuit.

(A) Ms. L. B. : — Car an nep a neus moyen a dle ober œuvrou mad.

ALBA.

Adieu donc, mon époux, vous voilà mort ;
A présent, mes enfants, les biens restent avec vous,
Moi, je n'ai plus rien, dans ce monde :
Portez-moi à mon lit, car je suis malade,
Et appelez Mistral pour ensevelir votre père,
Moi, je vais aussi le suivre, de bon cœur.

Elle meurt.

GWENNOLÉ.

Adieu, mon père et ma mère ; dans le paradis de Dieu,
J'ai espoir que nous nous reverrons, sans tarder ;
Viens ici, vite, Mistral, et ne tarde pas,
Porte mon père et ma mère dans la salle, pour les ensevelir.

MISTRAL vient.

Dodin, viens aussi m'aider ;
Ces corps sont lourds, à présent qu'ils sont morts.

DODIN vient.

De tout mon pouvoir je vous aiderai.

Ils emportent les morts.

GWENNOLÉ.

Ma sœur, allons les faire enterrer ensemble,
Après quoi, nous ferons le partage des biens.
Moi, j'ai l'intention de distribuer ma part
Pour orner les églises et secourir les pauvres.

CLERVIE.

Et moi, je pensionnerai les veuves pauvres :
Celui qui a des biens doit faire le bien (A).

GWENNOLÉ.

Votre dessein est bon, ma sœur, je vous assure ;
Allons déposer notre père et notre mère dans le sépulcre,
Après quoi, je retournerai à mon abbaye ;
Bientôt vous apprendrez que ma vie sera aussi terminée.

Ils sortent.

(A) Ms. L. B. ; — Car celui qui a moyen doit faire de bonnes œuvres.

Scenn seizvet.

GWENNOLE, he-unan.

Brema me 'c'h a d'ar gêr, p' am eus distribuet
Ma lodenn d'an ilizo, ha d'ann dud ezommec.
Teuler a rer meinn gant-han.
O Doue, ma c'hrouer, petra eo kement-man ?
Eun tol mean am eus bet war ma fenn, en tu-man.
Ah iaou !... setu aman unan-all war ma chouc !...
Ma Doue, kement-man a ra sur d'in hirvoud.
Me garrie a vije dirazon presantamant
An-neb hen eus plijadur hoc'h ober d'in tourmant.

ARISTOLO, a-dreon hen.

Caer hon eus, a nerz corf, teuler meinn gant-han.
N'omb ket 'wit dont-a-benn d'ober d'ehan coezan,
Dre-ze, saillomb war-n-han, heb caout tam morc'hed,
Rèd ê d'imb caët finn, eur veach commancet.
Diguza a reont.

GWENNOLE.

Penaoz, ma bugale, c'hui eo eta ar re
A deu a dolio meinn d'am assommi 'r giz-ze ?

ARISTOLO.

Ia, pandart an Diaoul, ni a zo resolvet
Da gaët fin diouzid, ha na ampechi ket.

GWENNOLE.

C'hoant am eus da c'hoarzinn, assur, pa ho clewan ;
Grêt d'in ho polante, rac setu me aman.

ARISTOLO, dre goler.

Dâl c'hoas eun tol mean, bars en creiz da dâl !
Al laeron a goez hol marw.

GWENNOLE.

Setu-int coezet marw war ar plas ractal ! (A)
Pa oant o vont d'am skeï, ez int coezet kerkent ;

(A) Ms. L. B. : — O Doue, setu-int marw war ar plas ractal.

Scène septième.

GWENNOLÉ, seul.

A présent, je retourne à la maison, après avoir distribué
Ma part aux églises et aux besoigneux.

On lui jette des pierres.

O mon Dieu, mon Créateur, que signifie ceci ?
J'ai reçu un coup de pierre à la tête, de ce côté.
Aïe !... en voici une autre, sur le dos...
Mon Dieu, ceci me fait certainement de la peine.
Je voudrais qu'il fût devant moi présentement,
Celui qui prend plaisir à me tourmenter.

ARISTOLO, derrière lui.

Nous avons beau lui lancer des pierres, de toutes nos forces,
Nous ne pouvons venir à bout de le faire tomber,
C'est pourquoi, jetons-nous sur lui, sans le moindre souci ;
Il nous faut en finir, une fois commencés.

Ils se montrent.

GWENNOLÉ.

Comment, mes enfants, c'est donc vous qui,
A coups de pierres, m'assommez de cette façon ?

ARISTOLO.

Oui, pendard du diable, nous sommes résolus
A en finir avec toi, et tu ne nous en empêcheras pas.

GWENNOLÉ.

J'ai envie de rire, en vous entendant ;
Disposez de moi à votre volonté, me voici !

ARISTOLO, en colère.

Tiens ! encore un coup, en plein front !

Les voleurs tombent tous morts.

GWENNOLÉ.

Les voilà tombés morts, sur la place, à l'instant ! (A)
Au moment où ils allaient me frapper, ils sont tombés.

(A) Ms. L. B.: — O Dieu, les voilà morts sur la place, à l'instant !

Me 'c'h a d'ho interrin aman en costez ann hent. (A)
Cass a ra anhê cuit.

Brema, ma Redemptor, p'oc'h eus ma freservet,
Hec'h an da welet ma zud, a zo en Ladevenec.

Scenenn Eizvet.

GWENNOLÉ, BUDOC, RIOU.

GWENNOLÉ.

Tostaët, ma breudeur, da glewet ma c'homzo :
Revelet hec'h eo d'in a-beurs ar gwir Aotro (B)
A dlean warc'hoas paraissan dirazhan ;
Dre-ze ma selaouet, en ma heur diwezan : (C)
Desirout a ran brema lacad ma c'henderv
Da gommandin em plas, da vea ho gouarner, (D)
Rac me a dle warc'hoas cuitaad ar bed-ma,
Goude am bô canet ma offern diweza. (E)

RIOU.

Ma c'henderv Gwennolé, me am eus eur joa vraz,
Pa roët d'in ar garq da gommandi 'n ho plas,
Mès me a c'houl ar c'hracz ouz hon Zalver binniget
Ewit ma 'c'h efomb soudenn d'ann nevo d'ho cuelet. (F)
Ma c'henderv me ho suppli 'balamour da Doue,
Reït d'in ho penediction, kent 'wit finn ho puhe.

GWENNOLÉ.

Riou, ma c'henderv ha ma mignom parfet,
Me ho consacr abbat, en hano ann Drindet.
C'hui a dougo ar groas, gant gracz ann Eternel, (G)
En hano ann Tad, ar Mab hag ar Speret-Santel.

(A) Ms. L. B. : — Mont a ran d'ho interrin aman en coste an heut.
(B) Ms. L. B. : — Revelet eo din abeurs Doue, hon gwir autro.
(C) Ms. L. B. : — Dre-ze ma selaouet c'hoaz en amzer divea.
(D) Ms. L. B. : — Da gommandin em plas, henès vô ho gouarner.
(E) Ms. L. B. : — Goude cana an ofern evit ar veg divea.
(F) Ms. L. B. : — Da abregi hon bue da vont soudenn d'ho coelet.
(G) Ms. L. B. : — C'houi a dougo ar groas-man, en hano an Eternel.

Je vais les enterrer, ici, au bord du chemin, (A) (39)
Il les emporte.
A présent, mon rédempteur, que vous m'avez préservé,
Je vais revoir mes gens, qui sont à Landévenec.

Scène huitième.

GWENNOFÉ, BUDOC, RIOU.

GWENNOLÉ.

Approchez, mes frères, pour entendre mes paroles :
Il m'a été révélé, de la part du vrai Seigneur, (B)
Que je dois demain paraître devant lui :
C'est pourquoi, écoutez-moi, à mon heure dernière : (C)
Je déstre à présent mettre mon cousin
Pour commander à ma place et être votre gouverneur, (D)
Car je dois, demain, quitter ce monde,
Après que j'aurai chanté ma dernière messe. (E)

RIOU.

Mon cousin Gwennolé, j'éprouve une grande joie
De ce que vous me donnez la charge de commander après vous,
Mais je demande la grâce à notre Sauveur béni
Que nous allions bientôt vous voir, au ciel. (F)
Mon cousin, je vous en supplie, au nom de Dieu,
Donnez-moi votre bénédiction, avant la fin de votre vie.

GWENNOLÉ.

Riou, mon cousin et mon ami parfait,
Je vous consacre abbé, au nom de la Trinité ; (40)
C'est vous qui porterez la croix, par la grâce de l'Eternel, (G)
Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit.

(A) Ms. L. B. : — Je vais les enterrer ici, au bord du chemin.
(B) Ms. L. B. : — Il m'a été révélé de la part de Dieu, le vrai Seigneur,
(C) Ms. L. B. : — C'est pourquoi, écoutez-moi encore, à mon dernier moment.
(D) Ms. L. B. : — Pour commander à ma place, celui-là sera gouverneur.
(E) Ms. L. B. : — Après avoir chanté la messe, pour la dernière fois.
(F) Ms. L, B. : — D'abréger notre vie, pour aller bientôt vous voir.
(G) Ms. L. B. : — Vous porterez cette croix, au nom de l'Eternel.

M'ho suppli, ma breudeur, da dont d'am assistan,
Breman hec'h an da gana ma offern diwezan.
Ann *Introïbo* a lârin, en traon ann aoter ;
Jesus a c'houlenne pardon 'wit ar pec'her.
Soutenet buhan ma c'horf, hec'h an da finissan ;
Etre ho tiou-vreac'h, ma Doue, ma ine a rentan.

Azeʌn a ra en eur gador.

GABRIEL, gant eur gurunen.

Ine caer evurus, me deu d'ho saludin,
A-beurz ann Eternel ez ê commandet d'in
Reï d'ac'h eur gurunenn : en nevo ez eo grêt
Ewidoc'h, Gwennolé, hac eo bet alaouret.

Auditored prudent, setu ar finn aman
A vuhe Gwennolé hac he dad ar prinz Fregan,
Pere ho deus conduët ho buhe agreabl
Hac ho deus obtenet graço Doue ann Tad.

— FIN EUZ A VUHE SANT GWENNOLÉ, ABBAD. —

Je vous prie, mes frères, de m'assister,
Je vais, à présent, chanter ma dernière messe.
Je réciterai l'*Introïbo* au bas de l'autel ;
Jésus demande pardon pour le pécheur.
Soutenez, vite, mon corps, je vais finir ; (mourir).
Entre vos bras, mon Dieu, je rends mon âme.

Il s'asseoit sur un siège.

GABRIEL, tenant une couronne.

Ame belle et bienheureuse, je viens vous saluer;
De la part de l'Eternel, il m'a été commandé
De vous donner (apporter) une couronne: elle a été faite au ciel
Pour vous, Gwennolé, et elle a été dorée.

Auditeurs prudents, voici la fin
De la vie de Saint-Gwennolé et de son père, le prince Fragan,
Qui ont mené une vie *agréable* (?)
Et ont obtenu les grâces de Dieu le Père. (41)

— FIN DE LA VIE DE SAINT GWENNOLÉ, ABBÉ. —

NOTES

Dès les premiers vers du mystère, le roi Grallon nous parle de la capitale de son royaume, la ville d'Is, dont il fait un pompeux éloge. Or, le Cartulaire est absolument muet sur cette fameuse rivale de Paris *(par Is, l'égale d'Is,* nous dit la tradition orale), ce qui est, sinon une preuve incontestable, du moins une forte présomptioh contre son existence réelle. C'est, du reste, une légende banale que celle des villes englouties par la mer, et on la trouve un peu partout. *Is* ou *Iz* pourrait être une abréviation de *izel*, *bas,* et il est incontestable que souvent des habitations situées au bord de la mer ont dû disparaître, en Bretagne et ailleurs, dans des tempêtes ou des marées extraordinaires, ou simplement par l'effet des progrès et des envahissements contiuus de la mer sur nos côtes. La légende d'Is ne devait pas être encore née, au V^e^, ni même au IX^e^ siècle, quand Gurdisten écrivit la vie de saint Gwennolé.

Dans le manuscrit breton de la *Vie de saint Gwennolé* que m'a communiqué M. de la Borderie, et qui diffère fort peu du mien, au point que tous les deux me semblent avoir été copiés sur un troisième, — on écrit *Grollon ;* le mien porte *Grâlon,* par un *a* long ; le Cartulaire dit *Gradlon.* J'écris, en français, Grallon, par deux *l,* parce que le nom de Grall, encore très répandu aujourd'hui, et qui me semble être une abréviation de Grallon, porte toujours deux *l.* Cependant, dans les premières pages, les corrections d'après les épreuves n'ayant pas été faites toutes, le tirage définitif ne porte quelquefois qu'un *l.*

---

(1) « Cet héritage me vient de mes ancêtres. »

C'est à tort que Grallon se dit roi de toute la Bretagne, et prétend avoir reçu cet héritage de ses pères : il était roi ou comte de la Cornouaille seulement, comme le dit clairement le Cartulaire. Mais les limites de la Cornouaille, à cette époque, sont difficiles, sinon impossibles à déterminer, d'une manière précise.

(2) Oppositiou de la paix et du calme dont on jouit dans la Bretagne armoricaine avec les troubles, la guerre et les calamités de toute sorte qui désolent l'île. L'auteur y revient souvent, et se trouve là-dessus d'accord avec le Cartulaire et Gildas, *De excidio Britanniæ.*

(3) Grallon ne pouvait établir Fragan comme gouverneur de la Grande-Bretagne, sur laquelle il n'avait aucun droit, et qu'il fuyait, parce qu'il n'y pouvait plus rester lui-même.

(4) Fragan était cousin, selon le Cartulaire, d'un petit roi breton, nommé Catoui, mais, contrairement au mystère, le Cartulaire n'établit aucun lien de parenté entre lui et Grallon.

(5) « Je vais donc en Grande-Bretagne, pour voir ma femme. » Fragan fut un des premiers à quitter l'île, avec un certain nombre de parents et d'amis, et à fonder un *Plou* sur le continent. Il prit

terre, non à l'île de Bréhat, comme le dit notre mystère, mais bien au petit port de Brahec *(Brahecus portus)*, aujourd'hui *Bréhec*, dans la baie de Saint-Brieuc), et s'établit sur les rives de la rivière le Gouët *(Sanguis)*, qui tombe dans cette baie, à l'endroit où l'on voit encore aujourd'hui la commune de Ploufragan (*Plebs* ou *plou Fracani*), qui lui doit son nom. Il n'est pas admissible, quoi qu'en dise le mystère breton, qu'en quittant l'île, il n'emmena pas avec lui sa femme et ses enfants.

(6) C'est par erreur que les chiffres des notes vont de 5 à 7. 6 a été sauté.

(7) « Si je suis attaqué par les Sarrasins. »

Les Sarrasins viennent ici mal à propos ; il est vrai qu'on les fait intervenir, quand même, dans presque toutes les pièces du théâtre breton ; mais c'est évidemment des pirates du nord, des Saxons, qu'il s'agit, dans le cas présent.

(8) Le mélange de chants et de récitatifs, fréquent dans cette pièce, et dans un mètre différent du dialogue ordinaire, semble attester une origine assez reculée, car il ne se rencontre pas souvent dans nos autres mystères bretons.

(9) L'indication de la note 9 a été omise. Elle s'applique à la scène 2 du 1[er] acte p. 61.

La conversation entre les seigneurs de la Grande-Bretagne, dont les noms sont si bizarres, nous expose la corruption des mœurs, au pays de Catoui, et dans toute l'île de Bretagne, avec les désordres de tout genre et les calamités auxquels ce malheureux pays est en proie : la tyrannie, les Saxons, la guerre, la famine, la peste... L'auteur du mystère est encore d'accord, sur ce point, avec le tableau navrant que nous en fait Gildas, dans le *De excidio britanniæ*, et après lui, Gurdristen. On lit, en effet, livre 1[er], pages 7 et 8 du Cartulaire :

... « Mais tout ce pays, abusant de sa prospérité, l'abondance des « biens devint pour lui une cause de maux. Par suite de cette « abondance, la luxure et les passions honteuses, les idolatries, les « sacrilèges, les vols, les adultères, les parjures, les meurtres et « toutes les sortes de vices auxquels est sujette l'humanité gran- « dirent à l'envie. »

Et plus loin :

« Dans le même temps, une peste affreuse ayant éclaté (dans « l'île), les malheureux demeurés sur le sol paternel tombent par « masses innombrables et leurs misérables corps gisent sans sépul- « ture : ce fléau désole la plus grande partie de l'ancien pays des « Bretons. Enfin, un petit nombre d'entre eux, un très petit « nombre, échappés non sans peine à ce double désastre et doulou- « reusement contraints de quitter le sol natal pour chercher un

« refuge à l'étranger, passèrent les uns au pays des Scots (Irlande),
« qui cependant étaient leurs ennemis, et les autres en Belgique.
« (Traduction La Borderie).

Mais la partie de beaucoup la plus considérable de l'émigration, passa en Armorique, c'est-à-dire dans notre pays (vers 460), où elle s'établit *sans guerre* et paisiblement, sur le rivage : *ad oram sine bello quieta*.

On dirait que l'auteur du mystère a eu connaissance de l'œuvre de Gurdisten ou de celle de Gildas, car il met exactement en action leur récit, en transportant la scène dans le royaume de Grallon, dans sa ville d'Is, dont les habitants et leur roi, peut-être sans des raisons suffisantes, sont chargés de tous les crimes des habitants de l'ile, et punis en conséquence.

(10) Pourquoi l'auteur appelle-t-il la femme de Fragan *Alba*, de son nom latin, au lieu de *Guenn*, qui était son nom breton? Aurait-il encore pris ce nom dans Gurdisten ? En tout cas, il semble prouvé qu'il savait le latin, comme on le verra par d'autres passages, par exemple la parodie du *Credo*, que l'on trouve plus loin.

(11) Le chiffre a été mal placé et n'a pas de raison d'être.

(12) Au début du 2e acte, nous trouvons Fragan dans son palais de gouverneur de l'île de la Grande-Bretagne. Il n'a encore que trois enfants, Jacut, Weithnoc ou Venoc et Clervie, ce qui est d'accord avec le Cartulaire, qui nous dit que Guenn ou Alba ne donna le jour à Gwennolé qu'après son établissement sur le continent, à Ploufragan. Quant au gouvernement de la Grande-Bretagne donnée par Grallon à Fragan, il est purement imaginaire. Mais l'auteur me semble confondre parfois l'ile de Grande-Bretagne avec la ville de *Breiz-Meur*, fondée, dit-il, par Grallon sur les côtes du pays de Léon, et qui n'a non plus jamais existé que dans son imagination. De si grosses erreurs géographiques et historiques étonnent et choquent, mais plaident peut-être en faveur de l'ancienneté de la pièce.

(13) « Par mon nom de Fragan, Breton de nation. »

Fragan jure par lui-même, par son propre nom, ce qui paraît être une coutume ancienne chez les Bretons, car dans les *Mabinogion*, on rencontre souvent cette formule de serment : par moi et Dieu ! surtout dans le *Mabinogi* de *Puil*. (Voir la nouvelle édition critique des *Mabinogion*, par M. Loth).

(14) « C'est pourquoi, dis-lui de se rendre à Bréhat. »

On avait cru, jusqu'à ces derniers temps, que c'est à l'ile de Bréhat que Fragan débarqua d'abord, et notre auteur est aussi de cet avis ; mais M. de la Borderie me semble avoir prouvé, d'une manière incontestable, qu'il faut remplacer Bréhat par Bréhec, qui est une petite anse sur la baie de Saint-Brieuc. (Voir de la Borderie, préface du Cartulaire de Landévennec).

(15) « Car à mesure qu'on assassine, on les laisse dans la rue. » (Voir la note 9).

(16) Ce voyage de Grallon à l'île de Bréhat est supposé par l'auteur du drame.

(17) Donation par Grallon à Fragan de l'île de Bréhat, également supposée, et sans aucun fondement historique.

(18) Quelle naïveté de mise en scène ! Le château se trouve terminé aussitôt qu'on nous dit qu'on vient de commencer à y travailler.

(19 au lieu de 20). Gwennolé naît, et aussitôt nous avons la scène inévitable de tout drame breton, la *diablerie*, où les princes de l'enfer complotent contre ses jonrs, afin de faire avorter l'œuvre qu'il est appelé à accomplir.

(20) C'est une parodie du *Credo* ou *Credo* à rebours. Le texte en est altéré par les copistes modernes, mais malgré tout, on voit que l'auteur du mystère devait savoir le latin. Dans le manuscrit que m'a communiqué M. de la Borderie, je trouve deux lignes qui ne sont pas dans le mien. Elles viennent par rang, les 5e et 6e : les voici :

Confiteor ore, sed non corde, Deo ;
Magnam superbiam, invidiam amo.

La 8e ligne de ce manuscrit, qui est la 6e du mien, n'est pas plus intelligible que chez moi.

(21) « Une petite ville en Léon, qui sera appelée *Breiz-Meur*. »
Breiz-Meur signifie à la lettre *Grande-Bretagne*. Le Cartulaire, l'histoire et même la légende sont absolument muets au sujet de cette prétendue ville, qui n'a jamais existé.

(22) Le mystère est d'accord avec le Cartulaire en conduisant Gwennolé à l'école de Budoc, dans l'ile Laurée ou l'île *Verte* (*insula Laurea*) *enès Lavrec*, en Breton, séparée seulement de l'île de Bréhat par une étroite grève, qui découvre, à marée basse. L'école du moine Budoc était célèbre de son temps, et dans un vieux manuscrit que je possède de la vie de saint Divy, fils de sainte Nonn, on assiste à une scène curieuse entre ses écoliers. Budoc y est représenté comme étant aveugle, de vieillesse, sans doute.

(23) La guérison miraculeuse de l'élève de Budoc, qui s'est cassé la jambe, est aussi dans le Cartulaire.

(24) « Il n'y a que trois ans que vous êtes né. »
Dans le Cartulaire, saint Gwennolé est âgé de sept ans, quand son père le conduit à l'école de Budoc. Il y resta jusqu'à l'âge de

21 ans, époque à laquelle il vint s'établir, avec onze autres moines, dans l'île de *Tapopegia* ou *Tibidi*.

(25) Le Cartulaire ne dit pas que Budoc accompagna Gwennolé, quand il retourna auprès de son père, ou plutôt quand il s'établit à *Topopegia,* car on ne parle pas d'une visite antérieure à Fragan, qui était sans doute mort, à cette époque.

(26) La visite de Belflor, prétendu cousin de Gwennolé, à Bréhat, ainsi que celle de Fragan et de Gwennolé au roi Grallon, sont de pure fantaisie et de l'invention de l'auteur du drame.

(27) Voir ce qui est dit de la ville d'Is, au commencement de ces notes.

(28) Il n'est dit nulle part que saint Gwennolé se rendit à Quimper, auprès de saint Corentin, surtout pour recevoir les Ordres ou être consacré prêtre et abbé de Landévénec, où il s'était établi de sa propre autorité et vivait indépendant de tout pouvoir temporel. Gürdisten ne nous fait pas connaître non plus si Gwennolé était prêtre, lorsqu'il quitta Budoc ; il l'insinue seulement.

(29) « Deus septem *arivores* gratiarum... »

Je ne sais ce que cela peut être. Il est prouvé que l'auteur du mystère savait le latin, mais les copistes ne le savaient pas, ordinairement, le nôtre du moins, et de là ces étranges altérations.

(30) La foi des Romains, la loi romaine doivent, sans doute, s'entendre de la religion catholique, apostolique et romaine.

(31) Poul-C'harvan est, je pense, le même que Trégarvan, qui est une petite commune située sur une anse nommée de Garvan, sur la rivière de Châteaulin, en amont de Landévénec et vis-à-vis de Rosnoën.

Dans le Cartulaire, partie diplomatique, p. 146, il est dit que la la première rencontre du roi Grallon et de saint Gwennolé eut lieu à Poulcarvan. *Obvius fuit (Gradlonus) illi per viam in loco qui vocatur Pulcarvan.*

(32) Notre auteur représente, à plusieurs reprises, Grallon comme roi de toute la Bretagne, ce qui est inexact ; il était seulement roi ou comte de la Cornouaille, *Cornubiæ,* et un des plus puissants de toute la Bretagne.

(33) *Darbot* signifie à la lettre *tesson,* et est composé de *darn,* partie et de *pot,* pot, vase. Il s'entend spécialement du vase où l'on prépare de la bouillie de froment pour les tout petits enfants qui tètent encore, et qu'Alanic se propose de lécher, comme une friandise.

(34) Les dictionnaires, au mot *Lambrezec*, ne donnent que *lamproie*, poisson ; j'ai cru pouvoir traduire par *radoteur*, quoique je ne voie pas bien le rapport de l'un à l'autre.

(36) Il est évident que si le mot *café* se trouve dans le manuscrit ou l'imprimé le plus ancien, la pièce ne peut pas être du XVI^e^ siècle ; mais nous avons sans doute affaire, ici, à une interpolation de copiste.

(37) Le jeu de cartes appelé la *bète* est encore très répandu parmi les paysans bretons.

(38) Il faut remarquer l'accord parfait qui existe entre le Cartulaire et le mystère, sur la date de la mort de saint Gwennolé. Gurdisten, en effet, comme l'auteur du mystère, le fait mourir, revêtu de ses ornements sacerdotaux, devant l'autel où il vient de célébrer la messe, au milieu de ses moines qui l'assistent et chantent avec lui les louanges de Dieu, le *Mercredi de la première semaine de carême, le troisième jour du mois de mars.*

(39) Ce vol de grains, dans les greniers de l'abbaye, la punition des voleurs, leur guérison miraculeuse par Gwennolé et leur conversion se trouvent aussi rapportés dans le Cartulaire (pages 86 à 91 et 114-115), et en termes presqu'identiques, de manière qu'il paraît difficile de douter que l'auteur du drame breton ait eu connaissance de l'œuvre de Gurdisten. Le guet-apens où les mêmes voleurs lapident, plus tard, le saint, n'est pas dans le Cartulaire.

(40) Le Cartulaire ne fait aucune mention d'un moine Riou comme cousin et successeur de saint Gwennolé comme abbé de Landévenec ; c'est Gwennaël qui vient partout en seconde ligne sur la liste des abbés. Pourtant Gurdisten parle d'un moine Rioc, qui doit être le même que notre Riou, ami de saint Gwennolé qui accepta de lui la donation d'une petite terre, son patrimoine, *donum preparvum*, quoiqu'il eût refusé de rien accepter du roi Grallon.

(41) Ces quatre derniers vers, qui peuvent avoir été composés par un acteur, à l'occasion d'une représentation peu ancienne de la pièce, tiennent lieu d'épilogue, à défaut d'un discours plus étendu et plus fleuri, comme ceux qui terminent ordinairement les représentations de ces jeux populaires.

—

A la page 70, vers 1^er^, mon manuscrit porte : *Gant tud ken disaeret*, et je mets en note, à la page suivante, que ne connaissant pas le mot *disaeret*, je n'ai pu le traduire. Dans le manuscrit que m'a communiqué M. de la Borderie, je lis : *en toues tut quen disacret*. *Disacret* est, je crois, la bonne leçon, et signifie, à la lettre, *désacrés*, impies, *parmi des gens si impies*. Le mot *disaeret*

pourrait aussi passer, à la rigueur, et être traduit par *dissolus*. On lit, en effet, dans le *Dictionnaire breton moyen* de M. E. Ernault, à la suite du mystère breton de sainte Barbe, p. 271 : *Disaeren*, délivrer, délier, déchaîner ; participe passé *disaeret*. Mais, je le repète, la bonne leçon doit être *disacret*, du manuscrit la Borderie.

A la page 72, après le chant de Alba et avant celui de l'Ange Gabriel, le manuscrit de la Borderie met dans la bouche de Clervie les quatre vers suivants, qui manquent à notre manuscrit :

A c'houi, ol sent ha sentezed,
En hon horfou consideret,
Ha pedet evidomp eun Doue
Ma halfomp heuil he volonte.

Et vous tous, saints et saintes,
Considérez nos corps,
Et priez pour nous Dieu,
Pour que nous puissions suivre sa volonté.

A la page 74, les six vers qui commencent ainsi :

Ne ôn ket ma c'halon hac hen a resisto

et qui sont dits par Fragan, dans notre manuscrit, sont mis dans la bouche d'Alba par le manuscrit de la Borderie, et les sept vers qui suivent et qui commencent ainsi :

O ia, ma gwir bried, neb a fi en Doue

sont attribués à Fragan, au lieu de Alba.

A la page 103, ligne 22, la traduction du vers breton correspondant a été omise ; il faut la restituer ainsi :

Vois-tu, mon ami ? te voilà abattu.

VIE INÉDITE DE SAINT RONAN

TRADUITE DU LATIN

Avec Prolégomènes et Éclaircissements

Par le R.-P. dom François PLAINE

Bénédictin de la Congrégation de France

De l'abbaye de Saint-Martin de Ligugé

PROLÉGOMÈNES.

Le nom de *Ronan,* qu'on écrit aussi Renan ou même *Cronan*, a été porté par plusieurs saints tous Irlandais *(Scoti)* d'origine et jouit d'une grande célébrité en Irlande.

Or, l'un de ces saints Ronan, passa en Armorique au commencement du VI^e^ siècle, pour y vivre inconnu et ignoré après avoir été élevé dans son pays d'origine à la dignité épiscopale. Mais il réussit si peu à échapper à l'estime publique que sa réputation de thaumaturge lui a survécu jusqu'à nos jours et en a fait l'un des *noms* les plus vénérés du diocèse de Quimper.

On ignore cependant si quelqu'un de ses familiers ou contemporains songea dans les années qui suivirent sa mort, à retracer par écrit le récit des grandes actions de vertu et des prodiges de tout genre, dont sa vie avait été remplie.

L'unique biographie ancienne de saint Ronan, qui soit arrivée jusqu'à nous, n'est pas antérieure au commencement du XI^e^ siècle. Encore est-elle restée inédite ; elle a de plus échappé aux recherches de tous les agiographes, à celles d'Albert Le Grand comme à celles des Bollandistes et de dom Lobineau. Les uns et les autres n'ont eu à leur disposition pour retracer les faits et gestes de saint Ronan que les neuf leçons des anciennes légendes liturgiques. (Bréviaire de Quimper). (1)

(1) Acta SS. Bolland, 1 juin.

Ce document est loin, cependant, d'être dépourvu d'intérêts et de mérite au point de vue littéraire. C'est pourquoi il m'a semblé à propos de le tirer du malheureux oubli où il a langui si longtemps. Mais avant d'en mettre sous les yeux la traduction, il est comme indispensable de faire connaître brièvement d'abord à quelle occasion et à quelle date au moins approximative il a été composé, puis par qui il a été rédigé, de quelles qualités il brille, enfin de quelle autorité il paraît digne. Après quoi, avant de terminer ces prolégomènes, j'essaierai de fixer, au moins dans ses grandes lignes, la chronologie de saint Ronan, et de retracer l'historique de son culte à travers les siècles et jusqu'à nos jours.

§ Ier. — Occasion et date de la vie de saint Ronan.

La vie de saint Ronan, sur laquelle j'appelle en ce moment l'attention, fut rédigée et probablement prêchée devant le peuple, ou au moins devant une assistance choisie, à l'occasion de la fête annuelle du saint, et dans l'intention de retracer dans ses grandes lignes tout ce qu'on savait par tradition des actes et des miracles du pieux solitaire, du thaumaturge vénéré. C'est ce que l'auteur nous déclare en toutes lettres dans son prologue(1), et il serait inutile de m'y arrêter.

Comme le biographe affirme semblablement ailleurs qu'à l'époque où il écrivait le corps du saint n'était plus conservé dans son ermitage Cornouaillais de Loc-Ronan, mais bien dans la cathédrale de Quimper, où il avait été porté après les invasions normandes (2), nous acquérons par là la preuve que la date de rédaction de l'écrit en question n'est pas antérieure à la seconde moitié du Xe siècle ; mais on ne saurait non plus, d'autre part, la reculer au-delà des premières années du XIe siècle, vu que dans ce document il n'est question ni de la victoire que remporta Alain Cagnart, comte de

(1) Prologue de la vie de saint Ronan.
(2) Vie de Saint-Ronan, chapitre douzième.

Cornouaille, par l'entremise de Saint Ronan, (1) ni de la fondation de l'important prieuré bénédictin de Loc-Ronan, qui en fut la conséquence. Si l'on joint à cela que dans les jours où le biographe de Saint Ronan écrivait, la Bretagne devait être divisée en trois comtés principaux, au milieu desquels celui de Rennes tenait la place des anciens rois de Domnonée (2) on acquiert la quasi-certitude que la biographie de Saint-Ronan n'a pu être rédigée que plusieurs années après la mort d'Alain Barbe Torte (952). Car avant les victoires de ce prince sur les Normands, la Bretagne ne jouissait même pas de l'indépendance : elle était livrée comme une proie à ces barbares. Ce fut ce grand homme de guerre qui reconstitua en quelque sorte la Bretagne et la rendît de nouveau maîtresse de ses destinées. Il y a donc lieu de croire, jusqu'à preuve du contraire, que la vie de Saint Ronan a été écrite de 980 à 1030. Si l'on objectait qu'au XI^{e} siècle la prédication en langue latine n'était plus en usage, je répondrais qu'à ce sujet les opinions sont assez diverses et que, d'ailleurs, le panégyrique de Saint Ronan a pu être prêché non devant de simples fidèles, mais devant une assistance choisie de clercs et de chanoines.

L'occasion et le but, ainsi que la date au moins approximative de la vie de saint Ronan, étant ainsi déterminés, je vais maintenant rechercher quel en est l'auteur, et quelles qualités la distinguent.

§ II. — Titre et qualités de l'auteur anonyme de la vie de saint Ronan.

La biographie de saint Ronan ne porte pas avec elle le nom de son auteur, et il paraît peu probable qu'on arrive jamais à le découvrir, mais on peut toujours affirmer que cet anonyme

---

(1) Actes de Bret., t. 1., c. 367 et 368.

(2) Vie de saint Ronan, ch. XI. L'auteur n'affirme pas expressément ce que je dis ici, mais comme il suppose que les choses se passaient de la sorte au temps de Saint-Ronan, il va de soi qu'en agissant ainsi, il ne faisait qu'assimiler deux époques fort éloignées, et par conséquent affirmer implicitement ce qui vient d'être dit de Rennes et de la Domnonée.

appartenait au clergé de la cathédrale de Quimper, car il se réclame à diverses reprises du patronage de Saint Ronan (1) et il nous déclare expressément qu'il était présent à plusieurs miracles opérés en ce même lieu par la vertu des reliques du saint. (2)

En ce qui touche les qualités personnelles de l'écrivain, il suffit de parcourir son opuscule pour admirer sa parfaite bonne foi ainsi que son esprit de piété et de simplicité. En outre, il avait quelque teinture de la langue grecque (3) et on peut affirmer qu'il doit être compté parmi les hommes instruits et éclairés de son temps : il possédait en particulier à fond les Saintes-Ecritures, qu'il cite fréquemment et toujours à propos. L'histoire des temps passés lui était-elle aussi familière ? Il est permis d'en douter, lorsqu'on le voit affimer dans une circonstance que le comté breton de la Domnonée avait déjà Rennes pour capitale au VI^{e} siècle, (4) car on sait assez que Rennes et Nantes n'ont été adjoints à la partie de l'Armorique colonisée précédemment par les Bretons insulaires que dans les jours de Nominoé et de ses successeurs. Ce qu'on ne saurait refuser à cet auteur, c'est l'avantage d'écrire le latin avec une correction et une pureté de langage qui, sans exclure deux ou trois passages obscurs, lui donnent néanmoins une grande supériorité sur Wrdistén et Wrmonoc, qui avaient composé au IX^{e} siècle des récits analogues au sien sur saint Gwennolé et saint Paul de Léon. Comme ces agiographes aussi, il écrit avec autant de verve que d'animation et se plaît à faire parler directement les personnages qui jouent un rôle dans son récit, parfois même on le voit encore, à leur exemple, interrompre son récit pour apostropher sur un ton poétique soit son héros, soit ceux qui se sont faits ses persécuteurs. Il n'est pas impossible qu'à ce

---

(1) Vie de Saint-Ronan, prologue et chap. VI, etc.

(2) Ibid. ch. XII.

(3) Ibid. Prolog. chap. IX, etc.

(4) Vie de saint Ronan, chap. XI.

dernier titre il ne mérite de figurer quelque jour dans la galerie historique des ménestrels que poursuit avec tant de talent le président de la Société archéologique du Finistère. Mais l'important pour moi c'est de savoir quelle confiance mérite, au point de vue agiographique et historique, le biographe de saint Ronan.

§ III. — Autorité de la vie de Saint Ronan au moins dans les faits généraux.

On a vu plus haut que quatre siècles environ séparaient le biographe du patron de Loc-Ronan de son héros et d'autre part nous en sommes à ignorer s'il avait entre les mains quelque document antérieur au sien pour lui servir de guidedans sa rédaction, car il garde le plus complet silence à cet égard. De cette double circonstance on serait tenté de croire qu'il ne mérite qu'une demi-confiance ; mais si on considère que la tradition et les monuments arrivés jusqu'à nous, s'offrant comme une confirmation de ce que raconte l'auteur, il semblé qu'il y a lieu d'établir une distinction entre les assertions de l'opuscule, qui appartiennent proprement à l'histoire et à l'agiographie, et celles qui n'y figurent que pour donner du relief au récit, pour l'orner et l'embellir. Je m'explique : la naissance du saint en Irlande, le caractère épiscopal dont il fut revêtu, le triple séjour qu'il fit successivement dans le Léon, dans la Cornouaille et dans la Domnonée, le transfert du saint corps de Hillion à Loc-Ronan et ensuite à Quimper, de même aussi les rapports que Ronan entretint avec le roi Grallon, et les vexations qu'il eut à subir de la part d'une méchante femme, sont des faits d'une certitude absolue qu'on ne saurait attaquer sans témérité puisque non seulement la tradition immémoriale mais aussi les noms des lieux et le culte encore subsistant nous sont de surs garants de leur authenticité. Quant aux discours directs, que l'auteur se plaît à mettre dans la bouche de ses personnages, quant aux circonstances secon-

daires des prodiges qu'il raconte, ils ne sont, selon toute apparence, que le produit de son imagination, et ce serait se montrer par trop crédule que de revendiquer en leur faveur le mérite de l'authenticité.

La trame du récit n'est pas d'ailleurs des plus compliquées sous la plume de notre anonyme ; elle n'embrasse guère autre chose que les faits généraux dont il vient d'être question, les développements oratoires et les moralités qui dégénèrent peut être une ou deux fois en puérilités, y occupant une large place. C'est assez dire que, somme toute, la biographie de Saint Ronan est aussi digne de faire autorité au point de vue historique, qu'elle est curieuse et signe de progrès comme document littéraire.

§ IV. — Chronologie de saint Ronan.

Le biographe de saint Ronan n'a pas songé à fixer la chronologie de son héros, il n'apporte aucune date positive dans tout l'ensemble de son opuscule, mais il ne nous a pas cependant laissé à cet égard sans lumière et sans direction. Il parle en effet, à deux reprises, des relations que Ronan entretint avec le roi des Bretons Grallon, et en fait comme l'événement saillant de sa biographie. Or, Grallon était contemporain de Clovis, le premier roi chrétien de race franque. (1) Par suite nous sommes fixés sur la date, au moins approximative, de Saint-Ronan lui-même et rien ne nous empêche plus de déterminer avec plus ou moins de précision les principales dates de sa biographie.

Ronan naît en Irlande vers.....	460
Il y est fait évêque vers.....	490

(1) Voir à cet égard le cartulaire de Landévennec, que vient de publier M. de la Borderie, et la Vie de Saint Gwennolè par Wrdisten. La chose me paraît indubitable, quoiqu'en ait dit M. l'abbé Thomas dans sa nouvelle vie de Saint-Corentin, si pieuse et si intéressante à certains égards, mais, par malheur, si défectueuse sous le rapport critique et chronologique.

Il passe en Armorique et se fixe dans le Léon, à Saint-Ronan-ar-Fancq (Saint-Ronan-du-Marais), vers 500
Il vient en Cornouaille vers 510
Le roi Grallon vient le visiter vers 515
Il y est persécuté par la Kéban vers..... 520
Il va chercher une dernière retraite à Hillion vers. 530
Il y meurt et son corps est rapporté à Loc-Ronan vers..... 540
Au IXe siècle, son corps est porté hors de Bretagne, lors des invasions normandes, vers..... 880
Il est ensuite rapporté à Quimper vers 950
Miracles accomplis à Quimper du vivant de l'auteur..... 990-1030

§ IV. — Le culte de Saint Ronan a travers les siècles.

Le nom et le culte de Saint Ronan de Cornouaille ne paraissent guère avoir franchi les limites de la Bretagne, au moins je n'en ai trouvé aucune trace nulle part ailleurs, mais aussi comme culte local, la vénération, dont ce saint est resté l'objet depuis treize siècles et plus, a revêtu en maintes occasions un caractère d'éclat et de grandeur qui annonce un thaumaturge d'un rare mérite.

L'opuscule, dont je traduis ici le texte original, nous en fournit les premiers exemples et les premiers traits.

Il y a d'abord la translation du corps sacré du lieu de la mort Hillion à Loc-Ronan. On peut en lire le récit détaillé et saisissant dans l'opuscule de notre anonyme (1).

Je signalerai en second lieu la reconstruction de l'oratoire de Loc-Ronan sur des proportions plus amples et avec plus de magnificence, lorsque celui que le saint avait bâti de ses propres mains tomba de vétusté (2). On en conclura sans peine que l'oratoire ou prieuré de Saint Ronan continuait à cette date à attirer

---

(1) Vie de Saint Renan, chapitre XI.
(2) Ibid. chap. XII,

un grand concours de peuple. En troisième lieu les miracles qui s'accomplissaient à Quimper sous les yeux du biographe, et par lesquels celui-ci termine ses récits établissent aussi qu'à cette dernière date le culte et le souvenir de Ronan étaient en grande vénération dans tout le pays. (1) Les renseignements qui vont suivre ne sont plus empruntés au biographe de saint Ronan, mais à d'autres sources. Ils auront trait en premier lieu à la localité de Loc-Ronan.

1° Loc-Ronan et son pèlerinage.

Au commencement du XI^e^ siècle, le vaillant comte de Cornouaille, Alain Cagnart, ayant remporté dans une guerre contre un rival une victoire décisive tout près du tombeau de Saint Ronan, et après avoir imploré humblement la médiation du saint, eut la piété d'attribuer le succès de ses armes à l'intervention du puissant thaumaturge, et ne crut pouvoir mieux témoigner sa reconnaissance qu'en enrichissant le sanctuaire de Loc-Ronan de nouvelles possessions et de nouveaux privilèges, et en l'unissant comme prieuré à la grande abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé, qu'il avait fondée peu auparavant (1031) (2).

C'est alors que le sanctuaire en question acquit assez d'importance pour que les habitations se groupassent insensiblement à l'entour en nombre et finissent par acquérir un titre régulier de ville à Loc-Ronan. (3) Le pélérinage de Loc-Ronan prenait rang à la même époque parmi les principaux de la Bretagne. Nous en avons ponr garants l'enquête de la canonisation de saint Yves de laquelle il résulte que ce grand saint et plusieurs de ses amis se firent un devoir de l'accomplir en personne. (4) De même on compte des ducs et des duchesses de Bretagne et en particulier la *Bonne Duchesse* Anne parmi les pélerins de Loc-Ronan. (5)

---

(1) Ibid.
(2) Preuves de Bretagne t. 1. c. 367 et 368.
(3) Archives de Loc-Ronan, Reg. 2 (?)
(4) Acta SS , 19 mai p. 530 et 553.
(5) Arch. de Loc-Ronan, liasse n° 4 ; procès-verbal de 1689.

Le tombeau monumental de saint Ronan, que l'on admire actuellement comme une des merveilles artistiques du Finistère fut érigé au commencement du XVI^e^ siècle par ordre de la princesse Renée de France, fille puinée de Louis XII et de la reine Anne de Bretagne, dont je viens de parler. C'était un gage de sa pieuse gratitude : car sa mère attribuait sa naissance aux prières de Saint-Ronan.

Depuis lors, les guerres religieuses du XVI^e^ siècle, la tourmente révolutionnaire de la fin du XVIII^e^ et divers autres bouleversements du même genre ont été impuissants à altérer dans le cœur des populations fidèles qui entourent Loc-Ronan leurs sentiments de vénération traditionnel pour la mémoire de leur protecteur céleste. Son pélérinage annuel continue à être l'un des plus fréquentés, et attire principalement chaque septième année un immense concours de peuple. (1) On vient y vénérer une *côte* du saint enchassée dans un reliquaire d'argent, la seule partie du corps de son patron que Loc-Ronan ait pu conserver.

2° Autres lieux ou Saint Ronan est honoré.

En dehors de Loc-Ronan, les renseignements sur le culte de saint Ronan sont peu abondants.

Voici tout ce que j'ai pu recueillir :

En premier lieu l'ermitage du Léon, *Loc-Ronan-ar-Fancq*, a conservé le nom du saint en prenant le titre de ville de Saint-Ronan et continue à s'honorer de son patronage. Il y a aussi, en Briec (Finistère), une chapelle ou Penity de Saint-Ronan, sur laquelle nous n'avons aucune notice. (2)

La bourgade de *Loc-Ronan,* près Merdrignac, dans le département des Côtes-du-Nord, et l'oratoire du saint dans la paroisse d'Hillion à l'endroit où le saint rendit son âme à

---

(1) Voir un travail particulier que j'ai publié en 1877 sur ce sujet dans la *Revue de l'Art Chrétien,* et lire la vie du saint qu'on chante en breton, dans le pélerinage de la *Tromini.*

(2) Ogée : Dictionn. t. 1. p. 124.

Dieu, continuent également à s'honorer du nom et du patronage de Saint Ronan ou Renan, mais c'est tout ce que nous en savons; et rien ne nous donne à penser que la fête du saint y ait jamais été l'objet d'un concours annuel de peuple et de pélerins.

Il en a eté autrement à Quimper, au moins pendant un certain nombre de siècles. On vient de voir, en effet, par notre résumé chronologique qu'au XI^{e} siècle les restes sacrés de Ronan y étaient conservés avec honneur dans la cathédrale, et entourés des pieux hommages de la vénération publique. (1)

En 1219, l'évêque Rainaud commanda une magnifique chasse en vermeil artistement travaillée pour renfermer les restes sacrés de Saint-Ronan, et c'est sur cette chasse que se firent alors les serments juridiques les plus solennels. (2)

Une des chapelles de la même cathédrale fut placée sous le vocable de Saint Ronan, à une époque qu'on ne saurait déterminer avec précision, et mérita l'honneur d'être élevée au titre paroissial (3), mais chapelle, chasse et reliques ont disparu à l'époque de la tourmente révolutionnaire (4).

On ne put sauver autre chose en 1793 des saintes reliques, si mes renseignements sont exacts, qu'un bras de Saint Ronan.. Encore n'est-il plus actuellement à Quimper, mais bien à un bourg voisin de la cité épiscopale, celui d'Ergué-Armel. (4)

Le nom et la mémoire de Saint Ronan n'ont pas cependant entièrement disparu de la ville et de la cathédrale de Quimper, car parmi les magnifiques vitraux, dont celle-ci a été enrichie récemment, on remarque avec joie, dans la chapelle dédiée à Saint-Pierre, un vitrail à huit médaillons, dans lequel sont retracés les principaux faits et miracles de Saint-Ronan (5)

---

(1) Vie de Saint-Ronan, ch. XII.
(2) Le Men : Monographie de la cathédrale de Quimper, p. 359-362.
(3) Ibid. p. 48-50.
(4) Ibid. p. 361.
(4) Mémoire sur la relique de Saint-Coreutin, par M. l'abbé Dumarhallach, p. 22.
(5) Monographie de la cathédrale de Quimper, p. 161.

En outre l'image du même saint figure avec honneur dans un autre vitrail de la même église consacré aux saints évêques bretons. (1)

Il est temps maintenant d'aborder le texte inédit de l'ancienne vie de saint Ronan. Il m'a été fourni par le manuscrit latin 5275 (XIII^{e} siècle) de la bibliothèque nationale (Paris), où ladite vie occupe les folio 52-63. Je crois pouvoir affirmer que ce document ne se retrouve plus dans aucun autre manuscrit, mes recherches pour en découvrir un second ayant été entièrement inutiles.

La traduction, que j'en donne du texte latin, a lieu de passer pour suffisamment exacte, si je ne me fais illusion. Cependant je dois avouer qu'en plusieurs circonstances, par exemple, quand le besoin de rester compréhensible le demandait, je ne me suis pas astreint à suivre de trop près la lettre même de l'auteur.

En ce qui concerne ce texte lui même, il ne sera peut être pas inutile d'ajouter, avant de terminer cette préface, que mon intention avait été de le reproduire intégralement sans changer un seul iota, mais la Sociéié archéologique s'est ravisée, et a jugé plus à propos de ne livrer à l'impression qu'une simple traduction, sans texte latin.

VIE DU SAINT & VÉNÉRÉ ÉVÊQUE RONAN

PROLOGUE.

Puisque d'après les recommandations du Psalmiste royal, nous ne devons jamais nous lasser, frères bien-aimés, de louer Dieu dans ses saints, il ne saurait non plus nous être permis à nous même de garder le silence dans cette grande

(1) Ibid. p. 133.

solennité du saint Évêque Ronan. Nous devons donc redire aujourd'hui à la gloire du Tout-Puissant comment Dieu s'est plu autrefois à rendre le nom de Ronan éclatant dans le monde par des prodiges merveilleux, et comment maintenant et pour toujours il donne en partage à son serviteur la Béatitude des saints au plus haut des cieux.

CHAPITRE PREMIER.

Naissance et séjour de Ronan en Irlande.

Ronan prit naissance en Irlande, et fut appliqué dès l'enfance par ses parents à l'étude des lettres ; mais son cœur, pur de toute souillure, était surtout altéré de la doctrine céleste et la but à longs traits. Or, ce qu'il lisait et ce qui lui était enseigné, il le comprenait sagement et le gravait dans la mémoire de son cœur. Dès qu'il fut en âge de discerner ce qui est tortueux de ce qui est droit, il mit toute son application à ne rechercher en toute occasion que les choses de Dieu.

Aussi, bien qu'encore dans la fleur de la jeunesse, loin de s'abandonner aux penchants déréglés de la nature fragile, comme fait le grand nombre à cet âge, il avait déjà le cœur d'un vieillard, ses sentiments étaient ceux d'un homme arrivé à la maturité, ou plutôt il laissait déjà loin derrière lui les actions de vertu des plus avancés en âge.

Sa principale occupation de chaque jour était de s'exercer à la pratique des commandements de Dieu. C'est à les méditer avec soin, à les accomplir de tout point qu'il ne cessait de réfléchir selon cette maxime du Psalmiste : « Les pensées de « mon cœur sont de me tenir toujours en votre présence, « Seigneur. »

Aussi le mérite de sa vertu n'ayant pas tardé à le faire promouvoir à la dignité épiscopale avec l'aide de la grâce de Dieu, il eut la gloire de répandre abondamment comme

docteur du peuple, qui lui était confié, la connaissance des bonnes œuvres. Semblablement il mérita l'amitié de Dieu dans les jours de son sacerdoce et fut trouvé juste aux yeux du souverain Juge par la puissance et la miséricorde du Saint-Esprit, qui était son continuel appui et l'empêchait de s'écarter en rien des prescriptions de la loi divine. Il sut toujours également mettre à la portée de ses subordonnés les trésors qui lui avaient été confiés, s'appliquant ainsi à faire fructifier ces mêmes trésors dans la mesure de tout ce qui lui était possible. De même, semblable à la lampe qui, placée sur le chandelier, éclaire tous ceux qui entrent dans la maison, Ronan, homme de Dieu, brillait de l'éclat des vertus, montrait à tous ceux qui venaient à lui le chemin de la vraie lumière, et fortifiait, par les exemples journaliers de sa vie et de ses œuvres de vertu, les enseignements qui découlaient de ses lèvres.

CHAPITRE SECOND

Comment le saint homme abandonna sa patrie, traversa la mer et vint habiter successivement le pays de Léon, puis la Cornouaille.

Dans les jours où le très saint évêque Ronan consacrait toutes ses journées, nous venons de le montrer brièvement, à se rendre juste devant Dieu et ne cessait d'interroger son âme, et de se demander comment il pourrait arriver à une plus intime familiarité avec le Seigneur, les maximes que le *vrai docteur et le suprême rémunérateur* adressait autrefois aux cœurs avides de le suivre et aux oreilles capables d'entendre ses paroles, se présentèrent un jour à son esprit. Il se rappela ces passages de l'Evangile : « Que celui qui veut « marcher à ma suite, se renonce lui-même, porte sa croix, « et me suive. » Et encore : « Quiconque abandonnera « maison, frères et sœurs, père et mère, enfants et posses-

« sions par amour pour mon nom, recevra le centuple et « possèdera la vie éternelle. »

Sollicité intérieurement par ces saints avertissements et par d'autres analogues, Ronan, déjà si fermement attaché à la loi de Dieu, se sentait embrasé du désir de suivre Jésus-Christ avec plus de perfection et d'abandonner pour cela patrie, amis et fortune. Bientôt réalisant ce vœu de son cœur, à l'exemple d'Abraham, à qui il avait été dit : « Sors de ton pays, abandonne ta famille »; il abandonna sa terre natale et sa parenté, bien assuré que Dieu lui rendrait au centuple, et traversa l'océan en se dirigeant vers la Petite-Bretagne. En abordant sur les côtes du Léon, il laissa sa barque sur le rivage et s'avança dans les terres, plein de confiance en Dieu, étant bien assuré que le Tout-Puissant, qui venait de lui procurer une heureuse navigation, au milieu des flots en fureur, et qui précédemment avait préservé son âme des dangereux attraits du monde, ne manquerait pas, si telle était sa volonté, de se servir de lui pour éclairer un grand nombre de personnes et les faire arriver ainsi au Ciel par les sentiers de la paix.

Or, quand le séjour de l'homme de Dieu dans ce pays se fut un peu prolongé, son nom commença aussitôt à être connu au milieu du peuple, grâce aux prodiges nombreux que Dieu opérait par son intermédiaire. A sa prière, en effet, les aveugles recouvraient la vue et les malades la santé, pendant que les possédés se voyaient heureusement délivrés de l'ennemi, tant par la puissance de la Croix que par le fruit des fréquentes prières et des longs jeûnes du serviteur de Jésus-Christ. De là les multitudes qui accouraient chaque jour pour implorer son appui dans les maux dont elles souffraient, et qui rentraient ensuite dans leurs demeures, pleines de joie, après avoir recouvré le bienfait tant souhaité de la santé.

Ronan se dit alors, en homme vraiment religieux, qu'avec

ces foules qui assiégeaient sans cesse sa cellule, il ne pouvait plus vaquer à une prière ininterrompue, comme l'ordonne l'Apôtre. C'est pourquoi il prit la résolution de pénétrer plus avant dans le désert, afin de vaquer plus librement à la vie contemplative et d'en remplir les devoirs. C'est ainsi qu'accompagné de son bon ange et guidé par lui, il vint en Cornouaille et se fixa dans la forêt appelée alors *Német*. (1)

Or, un homme vénérable, plus attaché à la foi chrétienne qu'aucun des habitants du voisinage, habitait déjà sur la lisière de cette forêt. Ronan, arrivant à sa maison vers le soir, commença par dire en entrant, selon l'usage des pieux chrétiens : « la paix règne dans cette demeure ! » et demanda ensuite l'hospitalité au maître du logis. Celui-ci, considérant le saint et faisant attention à sa personne répondit qu'il lui donnerait volontiers l'hospitalité, et lui fournirait ce dont il avait besoin. Ronan s'empressa de rendre grâces à Dieu, auteur de tout bien, de cette bonne réponse, et de la sorte le serviteur de Dieu se trouva sous le même toit que cet hôte des bois.

CHAPITRE TROISIÈME

D'un mutuel entretien du saint et de son hôte, item de l'Oratoire qu'ils construisirent de concert ; enfin, de la venue du roi Gradlon.

Après quelques jours passés sous le toit de ce paysan et employés sans relâche à louer le Tout-Puissant, Ronan vit son hôte le prier de lui dire, sans détour, d'où il venait et où il voulait se rendre, Or, voici la réponse qu'il fit à cette question : « Pour moi, dit-il, je suis Irlandais de naissance ; « mon pays natal est au-delà de l'océan. Après avoir renoncé « de mon plein gré et par amour pour Celui qui s'est fait « pauvre pour nous par pure bonté, à tout ce que possédait « mon père, je suis venu sur cette terre d'exil dans l'espoir

(1) Aujourd'hui *Névet*.

« de recevoir au jour des récompenses éternelles cent fois « plus que je n'ai quitté, dans l'espoir d'être admis auprès de « Dieu après la vie présente et d'y trouver une vie qui « n'aura pas de fin. Car notre Dieu a donné à ses fidèles par « l'exemple de sa résurrection la preuve qu'ils ressusciteront « eux-mêmes un jour, et il nous promet qu'après la résur- « rection de la chair le bonheur de la vie éternelle sera notre « partage, pourvu qu'ici-bas nous ayons corrigé nos vices « en obéissant à tous ses commandements. C'est pour cela « qu'il a daigné faire de nous ses frères, ainsi qu'il le déclare « en toutes lettres dans son Evangile : « Quiconque accom- « plira la volonté de mon Père qui est dans les cieux, celui- « là deviendra par là même mon frère, ma sœur ou ma « mère. »

Au moment où Ronan tenait ce langage et donnait de la sorte raison de sa conduite, le paysan qui recueillait avidement dans son cœur de telles paroles, l'arrêta et se mit à lui dire : « Serviteur du Dieu très-haut, vous êtes rempli de saintes « paroles, vous êtes la lumière qui luit dans les ténèbres ; « demeurez quelque temps avec nous, je vous en conjure. « Car, par vous, le doux Jésus daignera répandre sur les « habitants de ce pays la lumière de la vérité, et de la sorte « ceux-ci, en voyant vos saintes actions et en écoutant vos « avis non moins saints, en viendront à les réaliser insensi- « blement dans leur propre vie, et par là à glorifier notre « Père qui est dans les cieux. » Quand l'hôte eut fini de parler, le saint déclara qu'il faisait droit à sa demande.

Or, au bout de quelques jours, le saint commença à construire un oratoire, où il put vaquer sans interruption à la prière, et son hôte lui ayant prêté son concours, cet oratoire fut bientôt achevé. On le plaça à l'entrée de la *forêt de Német,* qui avait alors une grande étendue et servait de repaire à nombre de bêtes sauvages.

Ronan s'y consacra tout entier au service de Dieu : la

prière et le jeûne faisaient toute son occupation. Mais bientôt le saint et ses œuvres de vertu furent heureusement connus dans tout le pays. Le bruit de son nom arriva même jusqu'aux oreilles du prince souverain qui y donnait des lois : car une ville placée sur la montagne ne saurait demeurer longtemps cachée. Aussi Gradlon, c'est le nom de ce roi, qui commandait alors en souverain dans le pays des Bretons, voulut-il venir le trouver pour s'entreteuir avec lui. Car ce prince aimait à s'entretenir avec les serviteurs de Jésus-Christ ; il était très fermement attaché à la vérité divine ; il écoutait avec bonté les plaintes des orphelins et des veuves, se plaisait à défendre ceux que les impies voulaient opprimer, comme à répandre largement ses bienfaits sur tous ceux qui étaient dans le besoin ; en un mot, il n'avait rien plus à cœur que de faire le bien en toute occasion comme un parfait chrétien. Aussi lorsque saint Ronan lui eut dit de quel pays il était sorti et dans quelle intention il avait traversé l'océan, lorsqu'il l'eut exhorté à aimer la justice et lui eut enseigné par quelles œuvres il pourrait s'assurer la possession du royaume céleste, Gradlon rentra dans son palais meilleur qu'il n'en était sorti, grâce à la bénédiction du saint, qui l'avait fortifié. Depuis lors aussi, il garda religieusement les avis qu'il en avait reçus.

Le serviteur de Dieu ne cessait de son côté d'implorer le Roi du ciel, afin qu'il lui plut, selon sa promesse, d'ôter au peuple qui l'entourait son cœur de pierre, pour le remplacer miséricordieusement par un cœur de chair, c'est-à-dire par un cœur accessible aux sentiments de la vraie piété. Or bientôt les habitants du voisinage (?) se mirent à fréquenter l'oratoire de Ronan et à rechercher la faveur de ses saints entretiens. Le Bienheureux se prêtait avec empressement à leurs désirs et s'employait de tout son pouvoir à les amener à marcher résolument dans les sentiers du salut, Mais nul à cet égardne se montrait

plus avide de ces entretiens que l'hôte même de Ronan. Car souvent après y avoir consacré tout le jour sans s'être rassasié, il y employait encore la nuit jusqu'au retour de la lumière du soleil, son cœur trouvant dans les paroles du confesseur de Jésus-Christ une douceur bien préférable à celle du miel, et un parfum bien supérieur à celui du baume et de l'encens. Par malheur la femme de cet homme en prit ombrage et se mit à lui adresser des paroles d'irritation, l'accusant de négliger ses devoirs d'état pour ne rechercher que des bagatelles. Quelquefois aussi elle arrivait rouge de colère auprès de l'homme de Dieu et ne craignait pas de l'accuser d'être cause que son époux la négligeait. Elle prétendait n'avoir plus de mari. Un moine, disait-elle, en avait pris la place, car ses longs colloques avec Ronan équivalent pour moi à un divorce. Le saint cherchait, selon son habitude, à la calmer par de douces paroles. Il lui déclarait sans cesse que son intention n'était nullement de séparer le mari de la femme, le mariage étant chose permise, et l'homme n'ayant pas le pouvoir de séparer ceux que Dieu a unis par le lien de la foi conjugale. Cette femme paraissait pour le moment charmée d'un tel discours et s'empressait de retourner joyeuse à sa maison. Mais ces bons sentiments duraient peu.

CHAPITRE QUATRIÈME

Comment des animaux furent arrachés de la gueule des loups par le mérite du saint homme, et comment le diable se servit de la Kéban *pour assouvir sa haine contre lui.*

Pendant que le très chaste ermite Ronan menait ainsi une vie digne de l'admiration de la terre, dans l'oratoire, qu'il s'était construit, pendant qu'il annonçait journellement avec tant de zèle les vérités du Salut aux chrétiens du voisinage, les bêtes sauvages, qui avaient leur retraite dans la forêt,

firent un jour un grand carnage dans les troupeaux qui paissaient en ces lieux. Mais ce malheur ne servit à vrai dire qu'à faire mieux connaître le haut mérite de l'homme de Dieu. Voici comment. Un jour que le loup rentrait précipitamment dans la forêt tenant une brebis dans la gueule, et passait tout proche la cellule du saint, Ronan était à sa porte et priait. A la vue du ravisseur cruel et de la malheureuse proie qu'il emportait, appuyé sur le secours d'en Haut, il commande au loup de lâcher la brebis. Il avait à peine proféré cette parole, que la brebis recouvrait sa liberté. Le saint s'empressa de rechercher à qui elle appartenait et la fit rendre à son maitre légitime. Or ce prodige, ce ne fut pas une, deux ou trois fois qu'il l'accomplit, mais bien plus souvent ou plutôt dans toutes les circonstances où les loups lui donnaient occasion de réaliser cet acte de piété, en exerçant leurs cruautés habituelles dans le voisinage de son oratoire : s'il pouvait alors voir de ses yeux le ravisseur, il lui suffisait de renouveler l'ordre précédent pour que le loup lâchat forcément la proie dont il s'était emparé. Le fait fut bientôt connu dans tous les environs, et les habitants montrèrent dès lors en retour un plus louable empressement à considérer Ronan comme leur gardien et leur protecteur, à le visiter, à l'entourer de leurs hommages et de leur vénération. On les voyait le supplier de les défendre de tout mal eux et tout ce qui leur appartenait ; on les voyait se recommander de tout cœur à sa protection. Il n'était douteux pour aucun d'eux que Ronan pouvait bien avoir le pouvoir de les défendre du loup invisible, c'est-à-dire de l'esprit de malice, puisqu'ils le voyaient de leurs yeux terrasser d'une seule parole leur ennemi visible, le loup. Pour le saint, il rejetait loin de lui les éloges qu'on lui décernait, et déclarait hautement que toutes les actions de grâce devaient s'adresser à l'auteur de tout bien. En conséquence, les habitants de ce lieu, dociles aux avis de Ronan, remerciaient fréquemment Dieu d'avoir fait luire sa

ımière sur des hommes qui étaient précédemment assis
ans les ténèbres de la mort.

On le voit donc : Ronan était entouré de gloire devant Dieu
: devant les hommes. Mais en ce moment aussi, celui qui
eut toujours nuire aux hommes de bien, vint à se
emander par quel moyen il pourrait troubler l'homme de
)ieu, noircir par de faux bruits la réputation de celui dont
:s mérites étaient plus éclatants que le soleil, et l'amener à
bandonner un ermitage où il faisait tant de bien. Se rappe-
ınt alors au moyen de quel instrument il avait jadis expulsé
dam du paradis qu'il habitait, il résolut d'y recourir encore
our attaquer et renverser le serviteur de Dieu. La femme
'un homme que nous connaissons, de celui qui avait donné
hospitalité au saint, telle fut l'arme dont Satan se servit contre
e serviteur de Dieu, en lui faisant accepter et propager
es fables indignes de créance, et les accusations les plus
ausses.

Cette femme avait nom *Kéban*. Vivement contrariée au
ond du cœur, nous l'avons déjà dit, de ce que son mari
assait beaucoup de temps avec le saint et suivait ses avis
vec simplicité, elle répandit le bruit dans toute la province
ue c'était Ronan qui se changeait en loup à l'époque des
nauvaises lunes ; que, par suite, c'était lui qui exterminait
outes les brebis, parfois même des hommes ; après quoi, il
evenait à son ancien état. Le seul moyen, ajoutait-elle, de
en débarrasser, était de le brûler vif ou de mettre à ses
rousses une meute de chiens, qui le forceront à quitter le
ays. Une accusation aussi grave jeta dans la perplexité
lusieurs gens simples, et les amena presque à croire que ce
u'on disait était vrai. Cependant, ceux qui avaient l'esprit plus
ain n'eurent qu'une voix pour condamner la folie de cette
emme et n'ajoutèrent aucune foi à ses paroles. Mais leurs
vis les mieux fondés n'eurent aucune influence sur elle et ne
amenèrent en rien à renoncer à ses desseins pervers ; car

le père du mensonge avait empli son cœur de fiel et d'amertume et mettait à son gré dans sa bouche les paroles les plus infâmes.

Voyant donc que tout ce qu'elle avait imaginé était repoussé avec horreur, elle ne craignit pas d'attribuer à l'homme de Dieu un nouveau crime, dont les siècles précédents n'avaient jamais entendu parler. Va de l'avant, femme méchante, ennemie acharnée de Jésus-Christ, servile instrument du diable, le plus cruel des maîtres, ouvre la bouche pour soulager ta colère et répandre cette fable absurde qui te causera plus tard tant d'ennuis ! L'accusation que tu mets en avant contre l'homme de Dieu a beau atteindre le dernier degré de l'infamie, celui qui sonde les reins et les cœurs saura bien la réduire à néant, et plus l'humble patience de Ronan aura cruellement à souffrir de toi, plus aussi sa vertu paraîtra éclatante à tous les regards. Car il est écrit : « Quiconque s'exalte lui-même sera humilié, et quiconque s'humilie sera exalté. » Viendra un temps où tu te repentiras d'une action aussi noire, où tu ressentiras une grande douleur, et non sans raison ; mais, si alors ta douleur se change en joie, ce ne sera pas par ton mérite, mais bien pour mettre en évidence la vertu de saint Ronan.

CHAPITRE CINQUIÈME

D'un crime inouï dont la Kéban se rendit coupable, à savoir comment elle enferma sa propre fille dans un coffre où elle trouva la mort, item des outrages dont Ronan devint l'objet à cette occasion et comment plainte fut portée jusques par devant le roi Gradlon.

Voici donc le crime horrible dont la Kéban conçut l'idée après tant d'autres actions détestables et qu'elle s'empressa de réaliser. Son imagination perverse l'amena à former le dessein d'enfermer dans un coffre une fille unique de cinq ans

plus avide de ces entretiens que l'hôte même de Ronan. Car souvent après y avoir consacré tout le jour sans s'être rassasié, il y employait encore la nuit jusqu'au retour de la lumière du soleil, son cœur trouvant dans les paroles du confesseur de Jésus-Christ une douceur bien préférable à celle du miel, et un parfum bien supérieur à celui du baume et de l'encens. Par malheur la femme de cet homme en prit ombrage et se mit à lui adresser des paroles d'irritation, l'accusant de négliger ses devoirs d'état pour ne rechercher que des bagatelles. Quelquefois aussi elle arrivait rouge de colère auprès de l'homme de Dieu et ne craignait pas de l'accuser d'être cause que son époux la négligeait. Elle prétendait n'avoir plus de mari. Un moine, disait-elle, en avait pris la place, car ses longs colloques avec Ronan équivalent pour moi à un divorce. Le saint cherchait, selon son habitude, à la calmer par de douces paroles. Il lui déclarait sans cesse que son intention n'était nullement de séparer le mari de la femme, le mariage étant chose permise, et l'homme n'ayant pas le pouvoir de séparer ceux que Dieu a unis par le lien de la foi conjugale. Cette femme paraissait pour le moment charmée d'un tel discours et s'empressait de retourner joyeuse à sa maison. Mais ces bons sentiments duraient peu.

CHAPITRE QUATRIÈME

Comment des animaux furent arrachés de la gueule des loups par le mérite du saint homme, et comment le diable se servit de la Kéban *pour assouvir sa haine contre lui.*

Pendant que le très chaste ermite Ronan menait ainsi une vie digne de l'admiration de la terre, dans l'oratoire, qu'il s'était construit, pendant qu'il annonçait journellement avec tant de zèle les vérités du Salut aux chrétiens du voisinage, les bêtes sauvages, qui avaient leur retraite dans la forêt,

firent un jour un grand carnage dans les troupeaux qui paissaient en ces lieux. Mais ce malheur ne servit à vrai dire qu'à faire mieux connaître le haut mérite de l'homme de Dieu. Voici comment. Un jour que le loup rentrait précipitamment dans la forêt tenant une brebis dans la gueule, et passait tout proche la cellule du saint, Ronan était à sa porte et priait. A la vue du ravisseur cruel et de la malheureuse proie qu'il emportait, appuyé sur le secours d'en Haut, il commande au loup de lâcher la brebis. Il avait à peine proféré cette parole, que la brebis recouvrait sa liberté. Le saint s'empressa de rechercher à qui elle appartenait et la fit rendre à son maitre légitime. Or ce prodige, ce ne fut pas une, deux ou trois fois qu'il l'accomplit, mais bien plus souvent ou plutôt dans toutes les circonstances où les loups lui donnaient occasion de réaliser cet acte de piété, en exerçant leurs cruautés habituelles dans le voisinage de son oratoire : s'il pouvait alors voir de ses yeux le ravisseur, il lui suffisait de renouveler l'ordre précédent pour que le loup lâchat forcément la proie dont il s'était emparé. Le fait fut bientôt connu dans tous les environs, et les habitants montrèrent dès lors en retour un plus louable empressement à considérer Ronan comme leur gardien et leur protecteur, à le visiter, à l'entourer de leurs hommages et de leur vénération. On les voyait le supplier de les défendre de tout mal eux et tout ce qui leur appartenait ; on les voyait se recommander de tout cœur à sa protection. Il n'était douteux pour aucun d'eux que Ronan pouvait bien avoir le pouvoir de les défendre du loup invisible, c'est-à-dire de l'esprit de malice, puisqu'ils le voyaient de leurs yeux terrasser d'une seule parole leur ennemi visible, le loup. Pour le saint, il rejetait loin de lui les éloges qu'on lui décernait, et déclarait hautement que toutes les actions de grâce devaient s'adresser à l'auteur de tout bien. En conséquence, les habitants de ce lieu, dociles aux avis de Ronan, remerciaient fréquemment Dieu d'avoir fait luire sa

lumière sur des hommes qui étaient précédemment assis dans les ténèbres de la mort.

On le voit donc : Ronan était entouré de gloire devant Dieu et devant les hommes. Mais en ce moment aussi, celui qui veut toujours nuire aux hommes de bien, vint à se demander par quel moyen il pourrait troubler l'homme de Dieu, noircir par de faux bruits la réputation de celui dont les mérites étaient plus éclatants que le soleil, et l'amener à abandonner un ermitage où il faisait tant de bien. Se rappelant alors au moyen de quel instrument il avait jadis expulsé Adam du paradis qu'il habitait, il résolut d'y recourir encore pour attaquer et renverser le serviteur de Dieu. La femme d'un homme que nous connaissons, de celui qui avait donné l'hospitalité au saint, telle fut l'arme dont Satan se servit contre le serviteur de Dieu, en lui faisant accepter et propager des fables indignes de créance, et les accusations les plus fausses.

Cette femme avait nom *Kéban*. Vivement contrariée au fond du cœur, nous l'avons déjà dit, de ce que son mari passait beaucoup de temps avec le saint et suivait ses avis avec simplicité, elle répandit le bruit dans toute la province que c'était Ronan qui se changeait en loup à l'époque des mauvaises lunes ; que, par suite, c'était lui qui exterminait toutes les brebis, parfois même des hommes ; après quoi, il revenait à son ancien état. Le seul moyen, ajoutait-elle, de s'en débarrasser, était de le brûler vif ou de mettre à ses trousses une meute de chiens, qui le forceront à quitter le pays. Une accusation aussi grave jeta dans la perplexité plusieurs gens simples, et les amena presque à croire que ce qu'on disait était vrai. Cependant, ceux qui avaient l'esprit plus sain n'eurent qu'une voix pour condamner la folie de cette femme et n'ajoutèrent aucune foi à ses paroles. Mais leurs avis les mieux fondés n'eurent aucune influence sur elle et ne l'amenèrent en rien à renoncer à ses desseins pervers ; car

le père du mensonge avait empli son cœur de fiel et d'amertume et mettait à son gré dans sa bouche les paroles les plus infâmes.

Voyant donc que tout ce qu'elle avait imaginé était repoussé avec horreur, elle ne craignit pas d'attribuer à l'homme de Dieu un nouveau crime, dont les siècles précédents n'avaient jamais entendu parler. Va de l'avant, femme méchante, ennemie acharnée de Jésus-Christ, servile instrument du diable, le plus cruel des maîtres, ouvre la bouche pour soulager ta colère et répandre cette fable absurde qui te causera plus tard tant d'ennuis ! L'accusation que tu mets en avant contre l'homme de Dieu a beau atteindre le dernier degré de l'infamie, celui qui sonde les reins et les cœurs saura bien la réduire à néant, et plus l'humble patience de Ronan aura cruellement à souffrir de toi, plus aussi sa vertu paraîtra éclatante à tous les regards. Car il est écrit : « Quiconque s'exalte lui-même sera humilié, et quiconque s'humilie sera exalté. » Viendra un temps où tu te repentiras d'une action aussi noire, où tu ressentiras une grande douleur, et non sans raison ; mais, si alors ta douleur se change en joie, ce ne sera pas par ton mérite, mais bien pour mettre en évidence la vertu de saint Ronan.

CHAPITRE CINQUIÈME

D'un crime inouï dont la Kéban se rendit coupable, à savoir comment elle enferma sa propre fille dans un coffre où elle trouva la mort, item des outrages dont Ronan devint l'objet à cette occasion et comment plainte fut portée jusques par devant le roi Gradlon.

Voici donc le crime horrible dont la Kéban conçut l'idée après tant d'autres actions détestables et qu'elle s'empressa de réaliser. Son imagination perverse l'amena à former le dessein d'enfermer dans un coffre une fille unique de cinq ans

qu'elle avait et de répandre ensuite le bruit dans tout le pays que saint Ronan l'avait mangée. La noirceur d'une telle action n'arrêta en rien cette mégère. Voilà donc cette mère dénaturée qui place son enfant sans précaution dans ledit coffre, en ayant soin cependant de déposer auprès d'elle un peu de pain et de lait, de peur qu'elle ne pleurât trop quand elle se verrait seule. Cela fait, la mère ferma le coffre à clef et quitta bientôt la maison. Or, la première fois que la petite fille mordit dans le pain, sa langue s'attacha si fortement à son palais que cela suffit pour l'étrangler et lui donner la mort. C'était le moment même où la malheureuse Kéban était sortie de sa maison pour parcourir les villages voisins en faisant semblant de chercher sa fille, en prétendant qu'elle était perdue, tandis qu'elle savait pertinemment qui l'avait cachée. Poussée par un esprit diabolique, elle arriva dans sa course jusqu'à la cellule de Ronan et s'arrêta devant la porte, les cheveux épars sur ses épaules. Croisant alors les mains sur la poitrine, elle se mit à pousser contre le saint les cris les plus injurieux :

« Monstre à deux formes, disait-elle, mangeur d'hommes,
« c'était donc peu pour toi de m'avoir ravi mon mari, fallait-il
« encore que tu dévorasses ma fille ? Mais il ne te sera pas
« loisible d'exercer plus longtemps en ces lieux tes. malé-
« fices, bien que ta vie et tes crimes soient un mystère pour
« les gens simples. C'est moi qui vais faire connaître le
« crime dont tu viens de te rendre coupable, afin que désor-
« mais on fuie devant toi comme devant une chenille, ou
« plutôt afin que tous se hâtent de t'envoyer au tombeau.
« Est-ce là ce que tu veux nous rendre en retour de l'hospi-
« talité qui t'a été octroyée avec tant de libéralité ? Manifes-
« tement, ce n'est pas sans motif que tu as été chassé de ton
« pays natal, et je comprends combien il doit se réjouir de
« ton départ. »

Ce bruit de paroles et ces clameurs attirèrent bientôt suc-

cessivement bon nombre de personnes, qui demandèrent à cette femme, les uns après les autres, quelle était la cause de tout ce vacarme. Or, Kéban fut assez effrontée pour répéter son accusation et affirmer que Ronan avait dévoré sa fille; mais beaucoup de ceux qui étaient présents se montrèrent extrêmement surpris d'un crime si horrible et ne craignirent pas de donner le démenti le plus formel aux assertions de cette femme. Ronan, intervenant à son tour, et sachant mieux que personne que tout ce qu'on disait était faux, fixa son regard sur Kéban, lui ordonna de faire silence et se mit à dire :

« Quelle folie t'a donc ravi le sens, malheureuse femme,
« pour te porter à me transformer, moi le confesseur de
« Jésus-Christ, en meurtrier de ta fille, en mangeur d'hommes.
« Notre Seigneur et maître, Jésus-Christ, ne nous a jamais
« commandé de donner la mort à aucun homme, lorsqu'il a dit:
« Il est écrit, vous ne tuerez point; car celui qui en tuera
« un autre sera passible du jugement. »

Le saint parla longtemps sur ce ton, mais nous ne pouvons rapporter toutes ses paroles. De leur côté, tous ceux qui étaient présents manifestaient la plus grande indignation contre les méchants discours de Kéban ; ils disaient hautement que, si elle continuait à outrager l'homme de Dieu, ils lui feraient subir à elle-même le supplice de la lapidation. Pour elle, elle persévérait dans son effronterie et affirmait qu'elle porterait son accusation au tribunal du Roi dès que la chose lui serait possible. De fait, elle se mit sur l'heure en voyage et courut d'un seul trait, bien qu'à pied, au palais royal. Elle se présente sous les traits d'une folle devant Gradlon, et se mit à dire :

« Roi, que votre vie n'ait point de fin ! Mais, seigneur Roi,
« vous qui jouissez d'une autorité incontestée, pourquoi
« laissez-vous vivre sous votre empire un homme qui se
« repait journellement des membres et du sang de ses

semblables ? Je veux parler de celui qu'on appelle Ronan. Chassé des pays qui sont au-delà de l'océan, pour les crimes les plus énormes, il est venu habiter parmi nous et a été trop longtemps entouré de vénération ; mais sachez que, de temps à autre, il se transforme en loup et en vient à égorger des animaux domestiques et, qui plus est, des hommes. C'est ainsi que, tout récemment, il m'a enlevé ma fille à la dérobée et s'est rassasié de sa chair. De grâce, seigneur mon roi, hâtez-vous de prendre avec vous une troupe de soldats armés et de ceindre votre épée sur votre cuisse, ne souffrez pas plus longtemps dans votre royaume un pareil monstre, une peste si horrible. Déployez toute votre force pour anéantir ce sorcier sorti de l'enfer, enfin que son nom et son souvenir disparaissent à jamais de la terre. »

Lorsque cette femme en fureur eut achevé de proférer ces ccusations, et d'autres encore plus mensongères, ceux qui ntouraient le Roi ouvrirent divers avis. Les uns disaient hau- ement que ce que cette femme avait avancé n'était que men- onge ; d'après les autres, il pouvait avoir du vrai dans ses aroles, et il eut été sage de songer sans retard à lui rendre ustice. Alors le Roi ordonna de faire silence, et parla ainsi :

« Femme, jamais nous n'eussions pensé qùe Ronan eût pu commettre les crimes dont tu nous parles aujourd'hui ; car cet homme, autant que nous avons pu en juger par ses autres actions, cherche le bieu dans ses œuvres, nous le croyions arrivé à une haute sainteté car il consacre de longues heures chaque jour à la prière et au service du Dieu très haut. Cependant, il convient de ne pas laisser sans examen ce que tu viens de nous dire. En conséquence, je vais faire venir Ronan afin qu'il se justifie et que par là on connaisse avec évidence ce qui nous semble maintenant obscur ou douteux. »

En conséquence, par la volonté du Roi un messager fut député à l'heure même vers l'homme de Dieu, avec mission de lui porter un ordre royal qui l'invitait à se présenter sans retard à la cour du Roi.

CHAPITRE SIXIÈME.

Comment Ronan connut par révélation l'accusation dont il était l'objet. Item de son arrivée à la Cour. Enfin comment la fureur des chiens qu'on lança contre lui se changea en paix et en douceur par la puissance de Dieu.

Pendant que ces choses se passaient, le très saint homme de Dieu apprenait par révélation du Saint-Esprit, que la mère avait caché safille dans le dessein de profiter de cette disparition pour faire peser faussemeut sur Ronan la plus injuste des accusations. Il apprit également où l'enfant avait été placé, et ce qui lui était arrivé. Aussi quand le messager d'un roi, dont le regret n'était que temporaire, arriva auprès du serviteur du Roi éternel et lui intima les ordres de son maître, Ronan ne mit aucun retard à prendre avec ledit courrier le chemin de la Cour, non toutefois sans avoir préalablement imploré l'appui de la Sainte-Trinité, sans s'être muni du signe de la sainte croix, et sans tenir à la main son bâton de voyage.

Quand ils ne furent plus qu'à quelques pas du palais, le messager prit le devant et vint faire savoir que le saint était proche. Il se fit alors un bruyant échange de paroles entre les courtisans pour savoir comment on pourrait prouver si les accusations contre Ronan étaient fondées au fait ou entièrement fausses. Les avis ne concordant pas, le roi demanda le silence et se mit à dire : « J'ai ici, vous le « savez, deux dogues d'une grande force et très prompts à « la course : les coups de dents qu'ils donnent sont terribles « et ils ne demandent qu'à se jeter sur le premier venu, « qu'on leur offre comme une proie. Si nous les lâchons « contre Ronan, nous pourrons avoir aussitôt la solution du

« doute qui nous tourmente. Car si la sainteté de sa vie ne le « met pas à l'abri de leur fureur, on en conclura que les « accusations honteuses dont il est l'objet sont fondées en « droit comme en fait. »

Il n'y eut qu'une voix pour applaudir au projet du roi. Pour Ronan, il venait d'arriver et comme le voyage en raison de son grand âge l'avait fatigué, il s'était assis sur une pierre au fond du parvis royal, et psalmodiait son office, levant souvent les yeux vers le ciel et plein de confiance en Dieu. Or, c'est en ce moment que les dogues furent lâchés, et qu'on se mit à désigner le saint homme comme la proie qui leur était donnée en pâture. Les voilà donc qui se jettent sur lui plus prompts que la foudre, bien décidés à mettre son corps en lambeaux. Mais le Dieu tout puissant, qui, n'étant jamais loin de ceux qui l'invoquaient en vérité, se plaît à exaucer leurs prières et à les délivrer de leurs persécuteurs. Dieu, dis-je, intervînt sur l'heure même pour délivrer par miracle son serviteur du danger qu'il courait, et faire briller sa vertu d'un nouvel éclat. C'est qu'en effet, au moment où le saint de Dieu vît les chiens se jeter sur lui frémissant de rage et gueule béante, il se contenta de tracer contre eux, avec la main levée, le signe salutaire de la croix, et de leur dire : « Dieu vous commande ! »

A l'instant même la vue de ce signe vainqueur changea leur férocité en douceur : on les vit courber la tête humblement et se jeter aux pieds du saint.

Gloire à vous seigneur, Jésus, si bon, si admirable !

Que vos œuvres sont magnifiques ! Quel homme pourrait contempler de tels spectacles et entendre le récit de pareils faits sans éprouver un sentiment de stupeur et d'admiration. C'est un homme avancé en âge, le corps affaibli et sans force, qui peut triompher par une seule parole de ces dogues, dont la rencontre ou plutôt un seul regard causaient de l'effroi aux bêtes les plus féroces. De tels prodiges, des œuvres aussi

merveilleuses, n'appartiennent qu'à vous, Seigneur. C'est vous qui, autrefois, avez changé en douceur en faveur du juste Daniel, surnommé l'*homme de désirs,* la férocité des lions furieux, auxquels il avait été donné en proie pour avoir détruit l'idole des gentils, et fait périr le dragon, c'est vous qui les avez empêchés de la sorte de mettre en pièces un corps déjà exténué de jeunes et d'abstinences. Aujourd'hui, par un prodige analogue, vous délivrez notre saint patron Ronan de la fureur des chiens, parce qu'il vous a invoqué dans la tribulation comme l'appui de ceux qui mettent en vous leur espérance. et a mérité par là votre protection. Oui, seigneur Jésus, Ronan s'était muni du signe de votre protection et de votre force, lui qui avait renoncé aux pompes du siècle pour devenir votre disciple et vous suivre en portant sa croix ; il s'est souvenu de ce que vous disiez autrefois aux soixante-douze disciples, lorsqu'ils revenaient de leurs prédications : « Voilà que je vous ai donné pouvoir de fouler « aux pieds les serpents et les scorpions, et de triompher de « toute la puissance de l'ennemi, et rien de tout cela ne « pourra plus vous nuire. »

Appuyé sur cette parole de vérité et sur l'assurance indubitable que vous avez faite ailleurs, de demeurer avec vos fidèles serviteurs jusqu'à la consommation des siècles, Ronan demeurait sans crainte, il ne quittait pas la place qu'il occupait à la porte du palais, il attendait, plein de conflance, ce que le roi avait à lui dire. Son cœur était rempli de cette charité parfaite qui chasse la crainte ; il n'avait donc rien à redouter de la furenr de dogues, dont la volonté de Dieu venait de faire cesser les aboiements menaçants, ou plutôt nouveau Daniel au milieu des lions, il n'était en rien accessible à la peur. Bien plus, les deux chiens, devenus doux comme des agneaux, s'étaient d'eux-mêmes couchés à ses pieds, à droite et à gauche.

Pour Ronan, il suppliait avec ferveur le roi du ciel de

délivrer son âme de la dent d'un autre chien, lui qui venait de déployer sa puissance pour empêcher deux dogues lancés contre lui de mettre son corps en pièces. Car ce vrai et fidèle serviteur de Dieu, dans le cœur duquel le Saint-Esprit aimait à répandre ses lumières, avait parfaitement compris quel dessein la malice des hommes s'était proposé en tout cela, il savait aussi que cette malice aurait aussi atteint son but sans difficulté, si le commandement du Dieu puissant, à qui tout obéit, ne l'avait réduit à néant.

Gloire vous en soit rendue, à vous, Seigneur Jésus, qui n'abandonnez jamais ceux qui espèrent en vous, mais qui tout au contraire réalisez pleinement à leur égard vos desseins de miséricorde : je veux parler de cette miséricorde à laquelle recourent sans cesse ceux qui vous aiment ici-bas et pour toujours.

CHAPITRE SEPTIÈME.

Rencontre du roi et du saint et leur mutuel entretien. Item comment l'enfant fut trouvée étouffée dans le coffre, ainsi que Ronan l'avait annoncé d'avance.

Cependant, quand Grallon et ceux qui étaient à ses côtés virent que contre leur attente la rage des dogues furieux s'était changée en une mansuétude inexplicable pour eux, quand ils virent ces animaux privés de raison caresser, comme une personne connue, le saint vieillard qui continuait à louer Dieu, ils en furent remplis d'étonnement et d'admiration. Car cet homme avancé en âge, auquel des animaux privés de raison témoignaient tant d'égards, était sans armes et exposé sans défense à leurs morsures ; il se contentait de remuer les lèvres et de lever les yeux vers le ciel, tandis qu'en maintes circonstances ces mêmes dogues n'avaient pas craint d'attaquer et d'égorger sous leurs yeux des loups et d'autres bêtes féroces. Le roi eut en ce moment une inspiration du ciel, il se dit que le saint, à qui tout appui

humain manquait, devait avoir Dieu même ici pour protecteur; il comprit et ne douta plus qu'il n'y eût là un prodige du ciel. C'est pourquoi il s'avança aussitôt vers l'homme de Dieu, suivi d'une bonne partie de son escorte. Le serviteur de Dieu, de son côté, en voyant le roi s'avancer vers lui, se leva du lieu où il était assis, et fit quelques pas en avant. Pour le roi, dès qu'il se trouva à distance pour se faire entendre, il parla en ces termes :

« Serviteur du Dieu Très-Haut, je t'en conjure, ne sois pas
« en colère contre nous. Si, follement prévenu contre toi, nous
« t'avons fait venir de loin avec grande fatigue pour toi, et si
« dans notre aveuglement nous avons lancé nos chiens
« contre toi, comme si tu étais un homme d'iniquité, c'est
« qu'une femme à la langue méchante est venue ici accuser ton
« innocence du crime le plus noir, d'un crime tel qu'à mon
« avis personne ne saurait t'en croire capable. Car si tu
« avais la cruauté de te porter à des actes du genre de ceux
« dont tu es accusé faussement par cette mégère, jamais tu
« n'aurais échappé à la dent de ces chiens, qui ont donné la
« mort à tant de coupables. Mais puisque ta sainteté a réduit
« à néant le projet auquel nous nous étions arrêté sans
« respect pour toi, il est manifeste que tu sers dignement le
« souverain Roi, et que c'est par sa puissante protection que
« tu as échappé au piège qui t'avait été tendu. »

A quoi le saint s'empressa de répondre : « Il ne nous est
« pas permis, glorieux roi des Bretons, de garder dans notre
« cœur aucune rancune contre personne quelconque, si nous
« voulons nous séparer de l'assemblée des méchants. Car, au
« témoignage du plus sage des rois des âges passés, Salo-
« mon, la colère trouve son siège dans le sein de l'insensé
« ou des méchants. » Pour nous, il nous est impossible de
« demeurer dans la piété si nous nous insurgeons contre
« l'autorité que le Tout-Puissant vous a octroyée : notre
« Maître et le Docteur des nations ayant déclaré formellement

« que tout être intelligent devait obéir aux puissances qui « jouissent de la suprême autorité, et encore : celui qui « résiste à l'autorité, résiste à Dieu lui-même et à ce qu'il a « ordonné. De même, celui qui a reçu en dépôt les clefs du « royaume des Cieux nous a recommandé, entre autres pré- « ceptes salutaires, d'obéir par amour pour Dieu à toute « créature humaine et en particulier au roi, qui tient le « premier rang. De plus notre Seigneur, celui auquel appar- « tient la bénédiction dans les siècles des siècles, celui qui « a daigné naître de la vierge Marie, celui dont le prophète « a dit : Il ne brisera pas le roseau déjà rompu ; il n'éteindra « pas le bois qui fume encore ; lui, notre vrai Dieu, il n'a « jamais poussé de cri et n'est jamais entré en contestation « au sujet des crimes qu'on lui attribuait faussement et des « outrages dont on l'accablait. Bien au contraire, il nous a « donné les plus grands exemples d'humilité et de patience. « Vrai modèle de toute sainteté, miroir des bonnes œuvres, « il s'est fait obéissant à son père jusqu'à la mort. Or, nous « sommes assurés que si nous marchons sur ses traces, par « notre humilité et notre obéissance nous obtiendront dans « le Ciel un trésor incomparable, un trésor que l'œil de « l'homme n'a jamais vu, un trésor supérieur à tout ce que « son oreille a entendu dire, un trésor dont son cœur n'a « jamais apprécié la valeur inestimable. Car personne ne « saurait suffisamment faire connaître en paroles tout ce qui « nous est réservé dans le séjour de la gloire, si notre obéis- « sance arrive à ressembler à celle du Seigneur. Car il a dit « lui-même, en faisant l'éloge de l'obéissance : obéir vaut « mieux qu'offrir des victimes, et refuser d'obéir c'est un péché « égal à celui que commet celui qui interroge les sorts ; « contredire à l'obéissance équivaut à commettre le péché « d'idolâtrie. »

Ces discours et d'autres semblables, que le très saint homme Ronan adressa au roi et à son escorte, lui acquirent

une telle faveur auprès d'eux par la miséricorde du fils de la Vierge, qu'il n'y eut plus alors qu'une voix parmi eux pour faire son éloge et le proclamer un vrai serviteur de Dieu. Toutefois, la méchante Kéban ne se tint pas pour battue : elle se présenta au contraire au milieu de l'assemblée, comme une furieuse, renouvela ses outrages contre Ronan, et continua à l'accuser sans détour d'avoir mangé sa fille. Le saint, poussant alors du fond de son cœur un soupir de tristesse, imposa silence de la main à cette femme et se mit à lui dire :

« C'est Dieu, qui connaît les secrets des cœurs et les « révèle à qui il veut, c'est lui qui manifesta autrefois par son « divin Fils à de simples enfants des mystères cachés, que « les sages n'avaient jamais connus, c'est lui qui délivra le « patriarche Joseph, vendu par ses frères, des calomnies « d'une femme effrontée et lui fit connaître les secrets de « l'avenir. Or, ce même Dieu, et je lui en rends grâce, vient « de me faire connaître à moi-même, son humble serviteur, « ce que sont les fables que tu inventes dans ta méchanceté « pour me nuire. Tu prétends que j'ai mangé ta fille : et moi « je l'affirme, c'est toi qui as caché l'enfant dans un coffre, « afin que ton mensonge fut cru plus facilement. Plaise « maintenant au roi, notre seigneur, d'envoyer à ta maison « quelques-uns de ses familiers connus pour leur fidélité aux « devoirs de la religion, et, je l'affirme, ils trouveront l'enfant « placée dans le coffre, non plus vivante, mais bien et dûment « morte par l'effet de ton malheureux stratagème. »

Ces paroles étaient à peine achevées, que plusieurs de ceux qui étaient présents s'empressèrent de voler à la maison de la Kéban, et le roi lui-même tint à s'y rendre à leur suite. Or, l'enfant ou plutôt son cadavre se trouva bien et dûment dans le coffre indiqué. On l'en tira, et tous ceux qui étaient là ne virent qu'un corps privé de vie.

CHAPITRE HUITIÈME.

Comment le saint empêcha qu'on ne lapidât la Kéban et comment cette femme repentante de ce qu'elle avait fait pria le saint de rendre la vie à sa fille, ce qu'il fit par sa prière.

En ce moment il s'éleva un immense murmure d'admiration, parmi tous ceux qui étaient accourus à ce spectacle, et beaucoup d'entre eux parlaient déjà d'infliger le supplice de la lapidation à la femme effrontée et menteuse, qui avait inventé une si noire calomnie contre l'homme de Dieu. Ronan dût leur arracher des mains, non par une violence matérielle, mais par la persuasion de sa parole, les cailloux dont ils s'étaient déjà armés à ce dessein. Voici ce qu'il leur dit pour apaiser leur juste courroux : « Gardez-vous, mes « frères, de transgresser la sainte loi d'un Dieu qui a pro- « hibé autrefois l'homicide par la bouche de son législateur. « De plus, Notre-Seigneur Jésus-Christ, le roi de gloire, « n'est point venu perdre les pécheurs et donner la mort à « ceux qui avaient la vie ; il est venu sauver ce qui avait péri « et rendre la vie aux morts. Cette femme que vous voyez « devant vous, ne s'est fait que trop de tort à elle-même, « puisque toute sa triste industrie n'a abouti qu'à causer la « mort de sa pauvre fille. C'est ainsi que souvent l'ancien « ennemi du genre humain met son habileté à porter les « hommes de malice à dresser quelque embûche à autrui, « afin que celui qui voulait ainsi nuire au prochain se trouve « pris dans son propre piège. »

Pendant que Ronan tenait ce langage, il plût à Dieu de changer le cœur de cette femme, en sorte que pénétrée de repentir pour ce qu'elle avait fait, elle vint à la vue de tout le monde se prosterner aux pieds du saint, la face contre terre, et baiser ses pieds avec respect. Elle versait un torrent de larmes, et se mit à dire en poussant des cris : « Vrai « serviteur du Dieu Tout-Puissant, je vous en conjure, au

« nom de celui que vous servez, au nom de celui qui sauve « les pécheurs et rend la vie aux morts, qui rend à chacun « selon ses œuvres, comme aussi il se plaît à exaucer dans « sa miséricorde les prières de ceux qui l'invoquent en vérité; « je vous en supplie, ayez pitié de moi et oubliez ce que j'ai « fait si injustement contre vous. Vos paroles, à vous, sont « l'expression même de la vérité ; ce sont mes paroles, à « moi, qui étaient mensonges et tromperie ; mes actions, « qui étaient malice et noirceur. Je vous en supplie encore : « exercez la miséricorde à mon endroit, en priant Notre- « Seigneur très miséricordieux de me rendre vivante mon « enfant qui était innocente, elle, dont mon imprudence a « causé la mort. »

Ces gémissements et ces cris d'une femme en pleurs amollirent les cœurs de tous ceux qui étaient précédemment si mal disposés à son égard. Il n'y eut plus qu'une voix dans l'assemblée pour exhorter le serviteur de Dieu à prendre en pitié une femme si malheureuse et à demander grâce pour elle auprès du Tout-Puissant, afin que sa fille lui fut rendue en vie et en santé comme précédemment.

Touché d'une pareille unanimité de vœux, Ronan tint alors ce discours : « Bien que les œuvres de cette femme ne « méritent pas qu'on la traite avec indulgence, ne nous sou- « venons que de notre bon Sauveur, qui disait à ses disciples : « Priez pour ceux qui vous persécutent et vous calomnient, « afin d'agir de la sorte comme les vrais fils de votre Père « céleste, qui fait luire son soleil sur les bons et les « méchants, qui accorde le bienfait d'une pluie salutaire « aux justes et aux pécheurs. Si donc vous êtes disposés « à invoquer tous d'une voix la clémence du Roi des misé- « ricordes afin qu'il daigne consoler cette femme affligée, me « voici de mon côté prêt à supplier Dieu en union avec vous, « et je ne désespère nullement de sa bonté toujours si libé- « rale à pardonner. Car lui-même a dit dans l'Evangile :

« En vérité, en vérité, je vous le dis, si vous demandez « quelque chose à mon Père, en mon nom, il vous l'accor- « dera. » Et ailleurs : « Si deux d'entre vous sont d'accord « ici-bas pour implorer quelque faveur, elle leur sera octroyée « par mon Père qui est dans les Cieux. Car là où deux ou « trois personnes sont réunies en mon nom, je me trouve « au milieu d'elles. » Toutefois, il importe que celui qui n'a « que de justes demandes à présenter à Dieu possède en lui « le don de la foi, qui est la vie du juste et sans laquelle il est « impossible de plaire à Dieu. Car sans la foi, toutes nos « prières seraient sans fruit, tandis que si nous la possédons, « nous obtiendrons sans nul doute de Dieu tout ce que nous « lui demanderons avec justice. En ce qui touche l'efficacité « de cette vertu, voici ce que Celui qui est la vérité disait à « ses disciples : « Je vous le déclare en vérité, si vous aviez de « la foi comme un grain de sénevé vous diriez à cette mon- « tagne : sors d'ici, et elle se transporterait ailleurs ; car rien « alors ne vous serait impossible.

« Ainsi donc, mes frères, faisons monter vers le Seigneur « le cri de notre prière. Avec la foi dont les saints étaient « remplis et grâce à laquelle ils ont vaincu les royaumes et « accompli toute justice, ils sont entrés en possession des « promesses célestes, et de la sorte, grâce à nos supplica- « tions, Celui qui seul donne la vie et la mort, conduit au « tombeau et en retire, se plaira à consoler cette femme « affligée, en lui rendant sa fille pleine de vie comme il y a « trois jours. »

Dès que le saint eut achevé son discours, il prit la route de son oratoire, et beaucoup de personnes se firent un devoir de l'accompagner. On remarquait au premier rang la femme Kéban. Son visage était couvert de larmes et elle poussait de profonds soupirs. Elle venait à l'oratoire portant dans ses bras l'enfant dont elle avait causé la mort par sa faute ; elle jeta ce cadavre à terre aux pieds de Ronan, et se mit à dire

d'une voix lamentable : « Rendez-moi cette enfant et rendez « cette enfant à elle-même dans votre compassion pour moi et « pour elle, ou autrement mettez fin à mon deuil par une « prompte mort. »

Le saint, pénétré d'une nouvelle compassion pour une si grande douleur, exhorta de nouveau tous ceux qui étaient là à faire monter en commun et de tout leur cœur la voix de leur prière vers le ciel pour la résurrection de cette enfant, en se rappelant que le Seigneur ne repousse jamais un cœur contrit et humilié, qu'il ne méprise jamais les supplications des pauvres, quand elles lui sont adressées avec foi. Lui-même le premier se prosterna par terre tout de son long, ce que tous firent après lui sans hésiter, et voici en quels termes il pria : « Dieu très clément, vous qui exaucez « toutes les prières, vous dont la miséricorde remplit la « terre, vous qui êtes plein de compassion pour toutes vos « créatures et qui n'avez de haine pour aucune, vous qui « avez daigné descendre du ciel en terre, afin que l'homme, « qui s'était perdu par la ruse du diable et avait été chassé « du paradis, put rentrer dans ce séjour de délices, la malice « du diable étant par vous réduite à néant ; vous qui avez « rappelé à la vie, sur la prière d'un père, la fille du chef de « la Synagogue, daignez vous souvenir de la promesse que « vous avez faite à vos disciples : « Je vous le dis en vérité, « tout ce que vous demanderez à mon Père, en mon nom, « vous sera accordé. » En conséquence, exaucez ceux qui « implorent votre Père par votre intermédiaire, et daignez « faire rentrer dans ce cadavre d'enfant l'âme qu'il enfermait « précédemment, afin que tous reconnaissent avec nous « qu'il n'y a que vous qui avez pouvoir de mort et de vie, « que vous seul frappez et guérissez et que personne ne « saurait échapper à votre autorité. Ce n'est pas nous, « Seigneur, c'est uniquement votre nom qu'il s'agit de glo- « rifier. Réalisez donc ce prodige de bonté en notre faveur,

« afin que ceux qui nous haïssent le voient, en soient cou-
« verts de confusion et en soient réduits à reconnaître que
« c'est vous qui avez bien voulu vous faire notre appui et
« notre consolation. »

Après avoir ainsi invoqué avec toute la ferveur dont il était capable la miséricorde du Tout-Puissant, Ronan prit la morte par la main et lui dit à mi-voix : « Que notre Seigneur « Jésus-Christ, Fils du Père Tout-Puissant, qui a été établi « comme un signe pour la mort et la résurrection d'un grand « nombre, t'accorde de recouvrer la vie à la gloire de son « nom béni, qui, invoqué au jour du jugement, nous rendra « tous à la vie et nous appellera à rendre compte de nos « actions. »

En finissant cette prière, le saint eut conscience que l'enfant était rappelée à la vie. Aussi s'empressa-t-il de se relever pour rendre pleine de vie à sa mère la fille dont elle pleurait la mort. Dans ce moment, il n'y eut qu'une voix parmi tous ceux qui étaient présents et avaient vu ce qui s'était passé pour louer et glorifier d'un commun accord le Seigneur qui condescend de la sorte à faire la volonté de ceux qui le craignent et se plaît à exaucer leurs prières. Ce ne fut non plus qu'après avoir rendu au saint les hommages de vénération, dont il était digne, que chacun revint plein de joie à sa propre demeure. Pour Ronan, il continua à habiter le même lieu, à y payer à Dieu son tribut ordinaire de prières et de jeûnes, qui était si agréable à la divine Majesté. Mais à partir de ce jour, un plus grand nombre de personnes fréquentèrent assidûment la cellule du saint et vinrent implorer l'appui de ses prières dans tous leurs besoins et toutes les fois que les maux dont ils souffraient les obligèreut à chercher un remède. Or Ronan écoutait toujours volontiers ces demandes et réussissait presque toujours à porter remède à tant de maux par bonté d'âme et compassion. Toutefois, Seigneur Jésus-Christ, c'est

de vous en vérité que proviennent les œuvres que réalisent ici-bas par votre bonté vos fidèles serviteurs, ceux sur lesquels vous répandez ici-bas un commencement de grâce pour la parfaire pleinement dans la maison de votre Père, dans ce séjour du bonheur, où nulle adversité ne pourra plus atteindre ceux qui, ici-bas, dès cette terre d'exil et sur la mer agitée de ce monde n'ont pu être séparés de vous par aucune violence. A vous soient donc rendues pour un bienfait si insigne action de grâces, louange et gloire dans les siècles des siècles.

CHAPITRE NEUVIÈME

D'une nouvelle vexation intentée contre le saint par la même femme et comment, par suite, Ronan, abandonnant la Cornouaille pour gagner la Domnonée, vint mourir dans ce dernier pays.

Pendant que le très saint homme Ronan menait ainsi sur la terre, comme il vient d'être dit, une vie digne d'admiration et remplie d'œuvres agréables à Dieu, le diable, toujours ennemi des gens de bien et jaloux de leur mérite, ressentait un extrême dépit en le voyant ainsi s'élever de vertu en vertu, c'est pourquoi il poussa la femme, dont nous parlions plus haut, à le tourmenter de nouveau. Mais comme les premières calomnies, qu'elle avait inventées, avaient été tournées en ridicule parce qu'elles étaient trop extraordinaires, le démon lui suggéra l'idée d'en inventer une qui fut de nature à être crue sans peine et à faire condamner le saint à mort. Aussitôt la Kéban, en femme effrontée et qui toujours attristée des fréquents entretiens de son mari avec l'homme de Dieu, commençait de nouveau à entretenir dans son cœur l'ancienne haine qu'elle lui avait vouée, résolut de tout tenter pour publier et faire accroire que Ronan, qui passait pour un modèle de chasteté, s'était en réalité rendu coupable à son endroit du crime d'adultère.

Elle espérait que de la sorte son mari, tourmenté cette fois par un esprit de jalousie, renoncerait à son amitié pour l'homme de Dieu et deviendrait pour lui un ennemi implacable.

Mais elle ne se contenta pas de faire arriver ce bruit si odieux aux oreilles de son mari. Elle alla plus loin : elle parcourut tout le voisinage et s'efforça méchamment de ternir la réputation de Ronan en répandant de sa bouche empoisonnée le bruit infamant que Ronan, qui passait pour chaste, s'était laissé néanmoins éprendre de sa beauté, et l'avait plusieurs fois sollicitée au crime.

De tels bruits surprirent étrangement tous ceux qui les entendirent et n'excitèrent que leur indignation contre une femme qu'ils proclamaient menteuse ou tombée en folie. Mais quand les propos déshonorants de cette femme méchante furent connus de saint Ronan, il se rappela aussitôt une maxime qu'il avait apprise de Salomon. Le sage dit en effet : « Mieux vaudrait habiter avec le lion et le dragon, qu'avec « une femme méchante. Toute malice est peu de chose com- « parée à celle de la femme. Repoussez-la donc loin de votre « corps, car sans cela elle ne cessera d'abuser de vous. »

En présence de ces sentences de nos saints livres et de quelques autres analogues, Ronan comprit que les desseins pervers de cette méchante femme ne prendraient fin qu'avec sa vie et résolut en conséquence d'abandonner sans retard ce pays pour aller chercher des lieux éloignés, où il serait à l'abri des calomnies que la Kéban voudrait continuer à répandre contre lui. De même qu'autrefois Elie, le plus grand des prophètes, souffrit persécution de la part de la cruelle Jezabel et n'échappa à ses poursuites qu'en se cachant, de même Ronan, serviteur des serviteurs de Dieu, se voyait persécuté par une femme d'une rare méchanceté. Or, quelques jours après avoir pris la résolution dont nous parlons, il fit ses adieux à ceux qu'il aimait par amour pour

Dieu et qui demeuraient avec lui ; après quoi, il prit la route de la Domnonée sous la conduite du Seigneur Jésus-Christ, non sans annoncer, par avance, que la Kéban ne tarderait pas à recevoir le juste châtiment qu'elle avait mérité par tout ce qu'elle avait dit et fait contre lui. Il annonça expressément que sur elle et sa postérité tomberait la même malédiction que sur Giézi, le serviteur faux et trompeur qui fut frappé de la lèpre de Naaman le Syrien, comme le lui avait déclaré Elisée l'un des plus grands prophètes de son temps.

« Dis-nous maintenant, diable pervers, source de crimes,
« ruisseau fangeux d'iniquités, quel profit te revient-il
« d'avoir tant persécuté et par un si vil instrument ce vrai
« serviteur de Dieu et d'avoir chassé par lâche envie du lieu
« qu'il avait choisi, ce vaillant athlète qui te résistait avec
« tant de courage grâce à la puissance dont l'avait armé le
« roi invincible de l'univers. Il s'en ira à la vérité ce vrai
« soldat de Dieu dans un autre pays, mais il ne le
« fera pas pour accomplir ta volonté perverse, voleur
« et envieux, digne de tout mépris. Loin de là tes
« vexations, qui avaient pour but de couvrir son nom
« de mépris, ne feront qu'accroître sa réputation de
« vertu. Puis viendra ensuite le jour où tous tes desseins
« pervers, étant réduits à néant, Ronan déjà entouré de gloire
« dans une autre région, reviendra dans ce lieu, qu'il s'était
« choisi par l'inspiration du ciel, entouré de milliers
« d'hommes, après avoir, il est vrai, goûté la mort, mais
« une mort qui n'aura été pour lui que la porte de la vraie
« vie. »

Après t'avoir lancé ces quelques traits, malheureux ennemi de tout bien, nous allons développer le mieux qu'il nous sera possible cette dernière partie du présent écrit.

Le Bienheureux Ronan traversa donc toute la Domnonée et vînt se choisir auprès d'Hillion le lieu plein d'attraits où il

devait trouver son dernier repos et dans lequel il s'appliqua à servir dignement Dieu jusqu'au jour de sa mort.

Or, il y avait dans ce pays un pieux catholique, qui aimait plus que personne des environs à donner l'hospitalité aux serviteurs de Dieu. Saint Ronan, conduit par le Saint-Esprit qui dirigeait ses pas, étant arrivé à la maison de cet homme et lui ayant demandé l'hospitalité, le maître du logis lui accorda volontiers ce qu'il demandait et lui fournit même tout ce dont il avait besoin. Cependant, au bout de quelques jours passés avec cet homme que Dieu lui avait fait trouver et qui l'avait accueilli si favorablement, Ronan entendit ce même hôte le supplier instamment de lui faire connaître quel était le motif du voyage qu'il avait entrepris.

Le serviteur de Dieu lui déclara en toute sincérité d'où il venait, pourquoi et dans quel pays il se rendait. Aussitôt ce paysan s'empressa de prier de tout cœur un hôte qu'il voyait si zélé à imiter Notre-Seigneur, et à porter sa croix, il le pria, dis-je, de demeurer sous son toit, ou du moins de choisir dans le voisinage une cellule, qu'il se chargerait personnellement de lui élever. Ronan écouta favorablement cette prière et se rendit à ces vœux. Seulement, quelques jours s'étant encore écoulés, le saint et son hôte convinrent d'un commun accord qu'on construirait un oratoire séparé dans lequel Ronan, vrai temple du Saint-Esprit et encens d'agréable odeur, pourrait sans interruption payer à l'auteur de toutes choses son tribut de louanges. C'est dans ce petit oratoire que, séparé de tout vain entretien avec les hommes, il dompta son corps par le frein du jeûne et en fit avec joie comme une hostie vivante à la gloire de celui qui voit ce que sont intérieurement nos holocaustes ; en quoi d'ailleurs il ne faisait que mettre en pratique les recommandations de l'apôtre. Aussi celui qui avait éteint en lui toute affection pour les choses de ce bas-monde, qui ne sont que fragilité, brûlait-il intérieurement de la soif des biens du ciel, qui ne

passent pas. C'est pourquoi ses prières de chaque jour avaient pour objet de supplier le Seigneur de le retirer de ce séjour de misère, de boue et d'iniquité, tant il désirait vivement être dégagé des chaînes de son corps pour vivre avec Jésus-Christ dans les palais du ciel. Or, la bonté de notre Père céleste, qui écoute toujours favorablement nos vœux, accueillit avec empressément une prière si excellente, elle ne voulut pas rendre vains les vœux que Ronan se plaisait à entretenir au fond de son âme et à formuler en parole. Les mains du saint n'avaient jamais commis le mal et son cœur était pur. Aussi fut-il trouvé digne de gravir la montagne du Seigneur, où maintenant, uni aux chœurs des habitants du séjour céleste, dont la seule occupation est de chanter les louanges de Dieu, il contemple le Seigneur non plus en énigme et à travers un miroir, mais face à face, où il bénit pour toujours celui que loueront à jamais les lèvres des bienheureux.

Ce sont là des vérités, Seigneur, que nous croyons du fond du cœur et que notre bouche se plaît à confesser, en conformité avec cette parole de vérité du Psalmiste, qui a dit : « Heureux ceux qui habitent dans votre maison, Seigneur, ils « vous loueront dans les siècles des siècles. »

CHAPITRE DIXIÈME.

Comment saint Ronan étant mort, son compagnon lui coupa un bras. Item du châtiment que Dieu infligea à ce paysan et du rétablissement des deux bras coupés.

Un prodige, mes frères, qui me paraît digne d'être mis en lumière, c'est celui que le Dieu tout-puissant se plût à opérer aussitôt après la mort de saint Ronan pour montrer l'excellence de ses mérites, pour faire connaître à tous ceux qui en entendraient le récit, combien avait été agréable au Seigneur la vie et les actions de ce serviteur pour lequel au

lendemain de sa mort il accomplissait un miracle, dont les Bretons n'avaient jamais entendu parler jusque là.

Saint Ronan, en effet, ayant fidèlement imité Jésus-Christ chargé de sa croix et porté longtemps le poids du jour et de la chaleur, ne quitta le dernier asile qu'il s'était choisi en Bretagne que pour s'envoler vers le Seigneur, mais personne ne connût le jour de sa mort, qu'un habitant du même lieu, dont il avait baptisé l'enfant en le purifiant de la tache originelle.

Nous voulons parler de celui auquel Ronan était venu demander l'hospitalité en arrivant à Hillion, et qui se faisait un devoir de lui fournir les aliments dont son corps avait besoin journellement. Cet homme, en pénétrant un matin dans l'oratoire du saint, trouva Ronan privé de vie, bien qu'on l'eût cru simplement en prière. Or, conformément à la recommandation du Sage, il pleura longtemps sur ce corps inanimé, car il était vivement affligé de se voir privé des entretiens de celui par l'intermédiaire duquel il espérait entrer en participation du royaume céleste. Un autre motif le faisait encore pleurer et gémir amèrement, c'est qu'il prévoyait que bientôt on viendrait lui enlever le corps du saint, qui jusque là était sous sa main. Il n'ignorait pas, en effet, qu'à peine la mort de Ronan divulguée, les grands seigneurs de Bretagne députeraient plusieurs d'entre eux pour emporter ses restes mortels et les déposer dans un lieu digne d'un si saint trésor. Or, cette seconde disparution lui serait à lui-même plus préjudiciable que la première. C'est pour la prévenir à certains égards et ne pas rester entièrement privé de la moindre partie des sacrés ossements qu'il se mit dans l'esprit un dessein, qu'il jugeait excellent bien qu'il fut empreint d'une certaine témérité, mais d'une témérité inspirée par la religion. Il consistait à retrancher du saint corps quelqu'un des membres, afln de s'en réserver de

la sorte une partie puisqu'il se voyait dans l'impossibilité de garder le tout.

Après y avoir bien réfléchi intérieurement et sa résolution une fois bien arrêtée, il tira son couteau d'une main assurée et sépara du corps le bras droit à partir de la jointure de l'épaule. Cela fait, il se hâta de rentrer chez lui, mais il n'eût garde de parler à personne de ce qu'il venait de faire. Seulement il commença par placer sa relique, plus précieuse que l'or, dans le lieu le plus honorable qu'il pût trouver, la seule chose qu'il pût faire pour elle en ce moment ; après quoi, il s'empressa, la nuit arrivant, d'aller chercher dans le lit un sommeil bienfaisant. Mais une vision horrible se présenta à lui vers le premier chant du coq, et le fit sortir de son sommeil. Réveillé en sursaut, il rencontra près de lui, dans sa couche et séparé de son corps, son propre bras droit. La douleur lui fit alors pousser les cris les plus lamentables, ce qui força tous les membres de sa maison à sortir de leurs couches. On apporte un flambeau, on entoure le malheureux, on lui demande pourquoi il vient de pousser des cris si violents. Il en pousse de nouveau, du fond du cœur, et de plus déchirants encore. On l'entend dire et répéter : « Voyez-donc ce qui m'est « arrivé, malheureux que je suis. » Et il leur montrait un bras, qui n'était déjà plus le sien, puisqu'il était séparé de son corps.

Pour eux cette vue les remplit d'étonnement et d'admiration, car ils ignoraient ce qui était arrivé. Après quelques moments de stupeur, tous ceux qui étaient présents se mirent à pleurer et à gémir avec tant de violence, que bientôt les voisins sortirent à leur tour de leurs lits et accoururent à la maison, où tant de larmes coulaient. Or, parmi les nouveaux venus, il se trouva un homme avancé en âge, et d'un esprit plus éclairé que les autres. Il s'empressa de demander quelle était la cause d'un si grand deuil. Quand

on la lui eut fait connaître et qu'il eut vu de ses yeux le bras détaché du corps, il commença par imposer silence à ceux qui gémissaient, il leur ordonna d'interrompre leurs soupirs, afin qu'on pût interroger le paysan et apprendre de sa bouche comment les choses s'étaient passées. S'approchant alors plus près, voici en quels termes il questionna celui qui était dans la peine :

« Mon pauvre ami, qui donc vous a frappé si cruellement ?
« Qui a pu vous arracher ainsi un de vos membres en vous
« mutilant ?

Le paysan répondît le mieux qu'il pût, à peu près en ces termes :

« Cette coupure du bras, dont je suis victime, n'est point
« l'œuvre d'un de mes ennemis : elle me vient du Très-Haut
« et du Tout-Puissant ; elle n'est que le juste châtiment
« d'une faute analogue dont je suis coupable. C'était justice,
« en effet, que je me visse amoindri d'un bras, car j'ai
« moi-même enlevé un bras au saint homme de Dieu. Ainsi
« le suprême dispensateur de toutes choses m'inflige la
« peine du talion. Cette loi, qu'il avait intimée autrefois sur
« la montagne de Sinaï par l'intermédiaire du chef des
« Hébreux, m'atteint aujourd'hui moi-même selon la mesure
« exacte de la faute dont je me suis rendu coupable. »

Le vieillard reprit alors en s'adressant au paysan :

« De quel crime vous êtes-vous donc rendu coupable vis-
« à-vis d'un de vos semblables pour subir la peine du talion
« par la perte d'un de vos membres? »

« Me voilà forcé d'avouer, confessa alors le paysan, ce
« que j'avais le dessein de tenir caché, car il est écrit : Il
« n'y a pas de secret, qui ne doive un jour être mis à décou-
« vert, il n'y a rien de caché, qui ne doive un jour devenir
« manifeste. » Vous connaissiez le serviteur de Dieu Ronan,
« qui a vécu ici avec nous exempt de tout reproche et qui,
« délivré ici même des liens de la chair, a rendu son âme à Dieu.

« Or, m'étant rendu hier à son oratoire, je l'ai trouvé sans « vie. Alors, malheureux que je suis, j'ai osé, j'abrège pour « ne pas prolonger ce discours, j'ai eu l'audace de détacher « du corps le bras droit et de l'apporter avec moi en reve- « nant à la maison. »

« Le vieillard, en apprenant de la bouche du paysan ce « qu'il avait fait, se mit aussitôt à lui dire : « Malheureux, « il est manifeste maintenant que tu as agi en insensé et « c'est pour cela même que la justice divine t'a frappé sans « retard. Aussi il ne te reste qu'un refuge pour échapper « tout entier à la mort. Hâte-toi d'implorer la clémence du « Tout-Puissant, afin que tu puisses obtenir le pardon de ta « faute. Il est miséricordieux, il pardonne facilement, il te « remettra ton iniquité. Lève-toi donc et reporte sans retard « le bras du saint homme à l'endroit même où tu l'a pris. « Quant à ton propre bras, nous le joindrons sous la même « enveloppe que celui de saint Ronan, afin que le saint le « replace également en son lieu. Nous irons avec toi à la cel- « lule du saint, afin d'y prier Dieu qu'il te fasse miséricorde « et nous pardonne à tous nos propres péchés. »

Le paysan dont nous parlons se rendit donc, accompagné de beaucoup de personnes, à l'oratoire de Ronan. Or, au moment où il y entrait, le bras de Ronan alla de lui-même reprendre la place d'où il avait été tiré et s'unit au reste du corps en moins de temps qu'il ne faut pour proférer une parole. Alors tous de se prosterner, la face contre terre, et de supplier le Tout-Puissant de venir au secours de ses serviteurs par les moyens qui lui sont connus. Or, pendant que la prière se prolongeait de la sorte, le sommeil s'empara tout à coup du paysan et l'amena à s'endormir profondément. Alors, pendant ce sommeil, son propre bras vint si bien reprendre son ancien lieu et place, qu'aucun œil n'eût pu connaître à quel endroit s'était faite la séparation. O merveilleuse bonté de Dieu envers les hommes ! comme tu éclates

manifestement ici ! Oui, le Seigneur, à la vérité, nous menace de ses terreurs, mais aussi il aime à pardonner, il frappe et guérit tour à tour. Quand tous ceux qui étaient accourus avec le paysan à l'oratoire du saint se levèrent du lieu où ils priaient, cet homme se vit de son côté délivré du sommeil qui l'avait saisi. En outre il ne ressentait plus aucune douleur de bras. Se levant donc avec les autres, il leur parla en ces termes : « Louez le Seigneur, vous tous qui êtes ici « présents ; vous qui pouvez voir de vos yeux la grande mer- « veille qu'il vient d'opérer. Voilà que mon bras m'est rendu « sain comme il était dans son premier état : or, vous le « savez, il n'y a qu'un instant, il était séparé de mon corps. »

Alors tous de s'approcher, avides de voir de leurs yeux si ce que disait cet homme, au grand étonnement de tous, était une réalité. C'est ce qu'on reconnut facilement, car aucun des assistants, quelque perspicace que fut son regard, ne pût reconnaître à quel endroit s'était faite la réunion de ce bras précédemment séparé du corps. Aussi tous ceux qui étaient présents unirent leurs voix pour chanter d'un commun accord la grandeur du Tout-Puissant, qui peut seul réaliser de pareilles merveilles au ciel et sur la terre.

CHAPITRE ONZIÈME.

Opinions diverses des comtes du pays au sujet du corps de saint Ronan ; comment le vieillard fut interrogé à ce sujet et quelle fut sa réponse.

Quand l'âme de saint Ronan eut été transportée au ciel, la renommée du miracle que nous venons de raconter ne tarda pas à attirer beaucoup de monde au lieu où il avait rendu le dernier soupir. Il y vint des multitudes de l'un et de l'autre sexe : tous faisaient retentir l'air du symbole de la foi et célébraient par de grands cris les merveilles de Dieu. On remarquait aussi dans l'assistance les princes du pays, savoir

les comtes, qui y tenaient l'autorité suprême, chacun sur un tiers environ de la Bretagne.

Or, au milieu de ces milliers d'hommes, il s'éleva bientôt un grand sujet de discussion ; on se demandait si le corps sacré devait être enterré en ce lieu, ou si on devait le porter ailleurs. Le comte de Cornouaille prétendait qu'il devait être ramené au lieu où Dieu avait daigné opérer, par son moyen, les plus insignes miracles. Celui de Rennes affirmait à son tour que le corps devait rester à l'endroit même où il se trouvait, quand sa sainte âme s'en était séparée.

Le troisième, celui de Vannes, émettait au contraire l'avis que les saints membres fussent portés sur son propre territoire, afin qu'il y brillât après sa mort de l'éclat des miracles puisqu'il n'avait pu le faire de son vivant. Quand les opinions eurent été ainsi librement exprimées de part et d'autre, on eut lieu de craindre un moment que les esprits ne s'échauffant, on en vint à une lutte armée : mais heureusement il fut résolu que, pour éviter tout malheur, on en appellerait à l'avis de quelque sage vieilllard du pays, dont la parole pût avoir assez de poids pour amener un accord. Car il est écrit : « Demandez conseil à l'homme sage. »

Le vieillard qu'on consulta s'empressa de répondre à ceux qui l'interrogeaient :

« Prenez deux bœufs de trois ans qui n'aient jamais été « domptés et soumis au joug : vous les y soumettrez et les « attacherez à un chariot nouveau, dont les hommes ne se « seront jamais servi. Vous placerez ensuite le saint corps « sur ce chariot. Puis, vous tenant à distance, considérez de « loin ce qui arrivera. Et s'il plaît à la Providence adorable « de Dieu que le corps sacré soit porté ici plus tôt que là, « je crois que vous en aurez la preuve et que les merveilles « de Dieu éclateront à tous les yeux. »

En conséquence des ordres du vieillard, on prit deux bœufs qui n'avaient point encore été domptés et on les

attacha par le cou à un chariot ; après quoi, quelques personnes essayèrent de soulever de terre le corps de saint Ronan pour le mettre sur le chariot ; mais leurs efforts étaient vains : on ne pouvait en venir à bout. Plusieurs autres personnes furent appelées au secours, et leur appoint fut également inutile. Alors tous ceux qui étaient présents, surpris au-delà de toute mesure de ce qui se passait, vinrent de nouveau demander au vénérable vieillard ce qu'il en pensait.

« Que chacun des comtes, répondit-il, se présente successi-
« vement avec les hommes de son territoire et essaie de
« mettre le corps sur le chariot : sachez alors que celui qui
« pourra le soulever de terre a reçu par là même de Dieu le
« droit de le transporter dans son propre pays. »

Conformément à cette ordonnance, le comte de Rennes se présenta le premier et essaya avec ses subordonnés de soulever le saint corps du lieu où il gisait. Mais il ne put y réussir : la vertu divine l'en empêcha. Le comte de Vannes vint en second lieu, mais ses efforts furent aussi inutiles : il dut se retirer sans avoir rien fait.

Restait le comte de Cornouaille, qui n'osait même pas faire l'essai de ses forces, car il avait perdu le bras droit par suite d'une blessure reçue à la guerre. Cependant pour se conformer aux instances qu'on lui faisait, il finit par se présenter à son tour. Or, non seulement il réussit sans peine à soulever le corps et à le placer sur le chariot, mais il recouvra en ce moment l'usage du bras, dont il était privé depuis de longues années.

Ce n'est pas tout : les prodiges succèdent aux prodiges. Voilà que de leur côté les bœufs, qui refusaient jusque là d'obéir et de porter le joug, se mettent à marcher résolument et sans s'écarter ni à droite ni à gauche, bien qu'ils n'eussent personne pour leur indiquer la route ; ils marchaient du même pas sans donner aucun signe de résistance, comme s'ils avaient eu l'habitude de faire journellement des courses

de ce genre. Semblables aux deux génisses des siècles passés dont il est parlé dans le premier Livre des Rois, qui portèrent d'un seul trait dans la terre de Juda l'Arche de Dieu, qui contenait les Tables de la Loi, bien qu'elles n'eussent jamais auparavant porté le joug ; ainsi les deux bœufs dont nous parlons ici portaient avec empressement les membres sacrés du Bienheureux Ronan vers la plage occidentale du pays, c'est-à-dire vers la Cornouaille.

Il était beau de contempler la multitude des fidèles qui marchaient à la suite en chantant des cantiques de jubilation à la gloire du Christ Jésus, qui rendait de la sorte glorieux le nom de saint Ronan, car le Seigneur est toujours admirable en ses saints, et il sera à jamais digne de leurs louanges et de leurs acclamations. C'était, en effet, chose juste et pleine d'équité que l'arche du corps de saint Ronan reçut les mêmes honneurs que l'Arche de la Loi, qu'elle eût comme elle pour porteurs des animaux qui jusque-là indomptés, devenaient tout-à-coup obéissants et, à certains égards, intelligents, puisque le cœur de chair du saint homme était devenu, lui aussi, grâce à la purification des mauvais instincts qu'il lui avait fait subir, comme la Table de la Loi sur laquelle le doigt Dieu avait gravé spirituellement son Décalogue. Et ne soyez pas surpris, vous qui lisez le récit de ces faits merveilleux, ou qui en entendez la lecture, de la comparaison que nous essayons maintenant de faire en comparant les petites choses aux grandes. Car ces merveilles sont les unes et les autres l'œuvre du Suprême Dispensateur de toutes choses, de Celui à qui tout est soumis, selon cette parole du Psalmiste : « Le Seigneur a fait tout ce qu'il a voulu au « ciel, sur la terre et dans les abîmes de la mer. »

Continuons maintenant notre récit. Pendant que le corps de saint Ronan, ainsi porté sur un chariot que guidaient les anges et que traînaient des bœufs rendus dociles par miracle, parcourait un long espace de chemin, il se faisait autour de

lui un merveilleux concours de peuple qui grossissait la foule de ceux qui se rendaient aux obsèques du saint. Or, tous se plaisaient à chanter d'une seule voix : « Gloire à vous, Seigneur Jésus-Christ », en y joingnant avec grande dévotion l'Alleluia de la joie. Après beaucoup de chemin ainsi parcouru, on arriva à une vallée qui s'appelle dans la langue du pays *Trou-Balen*. Or ce lieu fut témoin d'un mémorable prodige, que Dieu y accomplit pour la gloire du saint. Les bœufs, qui portaient le pieux fardeau et n'avaient jusque-là été arrêtés par aucun obstacle, furent tout-à-coup saisis d'un tel effroi par un secret dessein de Dieu qu'ils ne purent plus faire un seul pas en avant. Cette vallée n'est éloignée que d'un mille de l'Oratoire que le saint s'était construit, comme il a été dit, près de la forêt de Névet et dans lequel il avait ressuscité un mort, comme nous l'avons encore raconté plus haut.

Le comte de Cornouaille remarqua des premiers ce qui se passait. Touché alors intérieurement et éclairé de la lumière du Saint-Esprit, il s'empressa de faire don à saint Ronan de tout le terrain compris entre ladite vallée et l'Oratoire, avec tout son pourtour. Or, cette donation était à peine réalisée que les bœufs reprirent leur marche sans obstacle, comme s'ils avaient senti que Dieu agissait pour eux, que leur labeur venait de recevoir sa récompense. Ils s'avancèrent ainsi sans un seul arrêt nouveau jusqu'à l'Oratoire, et s'arrêtèrent devant la porte comme immobiles. Le saint corps fut alors retiré du chariot par les mains des fidèles, et introduit par eux dans l'Oratoire au milieu des chants de joie de tous ceux qui étaient là bénissant Dieu et ne cessant de répéter : « Gloire à vous, Seigneur Jésus. » C'est en ce lieu que Ronan fut pieusement enseveli par les fidèles, et ses grands mérites l'y ont entouré d'honneur et d'éclat. C'est là qu'il a reposé pendant un grand nombre d'années et qu'il a accordé les plus grands bienfaits pour l'âme et pour le corps à ceux qui y venaient l'invoquer.

CHAPITRE DOUZIÈME.

Comment saint Ronan et les autres corps saints sortirent de la Cornouaille. — Transfert de celui de saint Ronan à Quimper. — Grands prodiges qu'il opère dans l'église qui lui est dédiée.

Un grand nombre d'années s'écoulèrent entre les événements que nous venons d'esquisser et ceux qui vont nous occuper maintenant.

Vint un jour où le Juge intérieur des âmes et des consciences résolu de permettre aux pirates du Nord de promener la dévastation à travers la Petite-Bretagne et de réduire le pays en une sorte de solitude à cause des iniquités de ceux qui y habitaient. La population indigène, qui étouffait sous le joug des nouveaux venus, fut bientôt réduite à abandonner la demeure de ses pères, pour se disperser et aller demander asile à d'autres climats. Or, en quittant ainsi la terre de leur naissance, ils emportèrent avec eux les corps de leurs saints, car ces corps avaient plus de prix à leurs yeux que l'or le plus pur.

Quel fut ton malheur alors, ô Cornoùaille ! ou plutôt combien furent à plaindre les habitants de ton sol, ceux qui t'avaient entraînée à la ruine par leurs iniquités, car auparavant tu étais riche en toute sorte de biens.

C'est en ce temps que tu perdis la perle de tes confesseurs, le saint abbé Guingalois, qui avait brillé dans le monde par tant et de si éclatants miracles, devant lequel, comme devant un second Moyse, la mer s'était retirée en laissant un passage à sec, pour lequel une terre desséchée s'était changée en fontaine d'eau vive, pour ne pas rappeler également les démons que le saint chassa et les morts qu'il rappela à la vie. Précédemment encore tu avais perdu par la malice et la folie de ton comte devenu parricide ton premier patron, le vénérable archimandrite et confesseur de Jésus-Christ, l'évêque

Corentin. Il était mort plein de jours et universellement loué pour l'excellence de ses mœurs, après avoir été pendant sa vie l'honneur du clergé et de l'ordre monastique. Entre autres miracles, qui avaient rendu son nom célèbre, on sait que d'une terre, qui ne donnait pas une goutte d'eau, il fit sourdre, en invoquant le nom de Dieu, une fontaine abondante qui coule encore aujourd'hui. Il arracha aussi à la mort, par sa prière, la reine des Bretons, qu'un chien avait à moitié étranglée par ses morsures redoublées.

Il serait trop long et aussi trop douloureux de continuer l'énumération des autres corps sacrés que tu perdis alors, malheureuse Cornouaille, par un juste châtiment des crimes de tes habitants, et qui, hélas ! ne t'ont jamais été rendus.

Cependant nous devons ajouter que tu n'as pas été entièrement privée de tant de reliques précieuses, puisque par une insigne miséricorde de Dieu le corps de saint Ronan t'a été rapporté. Grâce à cela tu restes une terre heureuse, et il continuera d'en être ainsi pendant de longs siècles tant que le sanglier recherchera de préférence le sommet des montagnes et les poissons les fleuves et les rivières. Sois-donc dans la joie, je le dis une seconde fois, sois dans la joie, Cornouaille, si riche en toutes sortes de biens, fais retentir la louange divine, ne cesse de publier les merveilles de Jésus-Christ, qui te protège contre les attaques de l'ennemi du salut par la protection du saint confesseur Ronan.

Après ces quelques éclaircissements données succinctement, reprenons la suite de la biographie de saint Ronan, appuyée sur le suffrage de son intercession.

Lorsque l'oratoire que saint Ronan avait bâti de ses mains commença à tomber en ruines, il parut convenable aux populations qui avaient l'habitude de s'y réunir, de le réédifier sur de plus larges proportions et avec des embellissements, et jour fut pris à cet effet pour qu'un grand nombre de personnes se rendissent à la forêt d'un commun accord et se

missent à travailler de tout leur cœur. Or, au jour convenu, pendant qu'on parcourait ladite forêt, en cherchant les matériaux dont on avait besoin, ou se trouva tout à coup en face d'un arbre d'une hauteur prodigieuse, qui à lui seul aurait suffi à tout, si on avait pu l'abattre sur-le-champ, le couper et le répartir en divers lots.

Mais la chose était pleine de difficultés, et comme le soleil était sur son déclin, les travailleurs laissèrent l'arbre sans le toucher et revinrent à leurs maisons, déjà bien fatigués des courses de la journée. Mais le lendemain, au point du jour, nos charpentiers revinrent à la forêt pour continuer à chercher les matériaux dont ils avaient besoin pour la construction de leur oratoire. Or, en parcourant encore le bois, ils se trouvèrent de nouveau et uniquement par hasard en présence du même arbre. Seulement il était déjà séparé du tronc, et même débité, en sorte qu'on pouvait s'en servir sur l'heure. Extrêmement étonnés de ce qu'ils voyaient, ils se demandaient entre eux qui avait bien pu opérer ce prodige. Mais, après quelques moments ainsi donnés à l'étonnement, ils se dirent intérieurement sous l'inspiratiou du ciel que ce prodige était l'œuvre de Dieu. Aussi un de ceux qui étaient présents, se mit-il à dire aux autres :

« Que nos mains s'emploient avec ardeur à achever ce
« que le souverain ouvrier a daigné commencer lui-même :
« celui qui a commencé nous avertit de continuer et de ter-
« miner la construction. Il travaille avec nous afin que nous
« travaillions nous-mêmes, car vous le voyez : l'ouvrage
« est bien à moitié fait. »

Un autre prodige, que nous ne pouvons non plus passer sous silence, c'est celui que la divine clémence a daigné réaliser récemment et sous nos yeux, à la prière de saint Ronan.

Un homme, muet de naissance, s'était rendu à Quimper, nous voulons dire à la basilique de Saint-Corentin, dans laquelle le saint corps de Ronan, dont il est ici question, se

conserve maintenant entouré comme il convient, des plus grands honneurs. Car il y fut transporté du lieu de son oratoire afin d'y être entouré de plus de vénération au milieu d'un plus grand concours de peuple et du clergé, et depuis lors cette ville a l'avantage de voir le saint y opérer des prodiges plus nombreux mêmes et plus fréquents que par le passé ; ce qui fait que le saint y est aussi l'objet de nouveaux et plus grands hommages de la part du peuple. Or, c'est dans cette basilique et par l'efficacité des prières de saint Ronan que le muet dont nous parlons mérita de trouver grâce auprès de Dieu et de recouvrer l'usage de la parole. Un jour donc que le clergé et le peuple réunis à l'église payaient au saint leur tribut habituel d'action de grâces, il arriva pendant la célébration de la messe que ce muet se plaça devant l'autel sur lequel étaient exposées les saintes reliques et y fit sa prière du fond du cœur. Bientôt la vertu de Dieu voulant se manifester, le muet remarqua qu'il lui sortait du sang de la bouche et ce fut au milieu des efforts qu'il faisait pour rejeter ce sang que les liens qui retenaient sa langue se rompirent. Après quoi il poussa ce cri par trois fois et d'une voix libre : « Ronan, Ronan, Ronan. » C'était la première parole qui sortait de sa bouche. Pour nous, qui étions présents, nous voyions ce qui se passait et nous rendions louange au Dieu Tout-Puissant de ce qu'il lui plaisait ainsi pour la plus grande gloire de son bien aimé Ronan de rompre les liens d'une langue qui était jusque là restée enchaînée.

Dans une autre circonstance, un énergumène violemment possédé d'un très méchant esprit, fut amené par ses amis, les mains liés derrière le dos, afin d'implorer la miséricorde du saint. On le plaça en face de l'autel vénérable, et ceux qui étaient présents l'incitaient à réciter les paroles de l'oraison dominicale. Mais au lieu de le faire il se mit à raconter des fables ineptes et à lancer des crachats à la face de ses voisins. Il persévéra tout le jour dans cette fureur et

cette frénésie d'esprit n'étant retenu en ce saint lieu que par les liens qui attachaient ses pieds à une grosse pierre, dite *Pierre de l'âne.*

La nuit suivante on le plaça sous la châsse même dans laquelle sont renfermées les saintes reliques. Or, le lendemain cet homme avait recouvré un esprit aussi sain que s'il n'eut jamais été possédé par un esprit de fureur.

D'ailleurs ce n'est pas seulement cet homme qui a eu le bonheur de trouver en ce lieu la délivrance d'une possession diabolique, dont il était victime ; un grand nombre d'autres personnes qui souffraient de diverses maladies y ont recouvré semblablement le bienfait de la santé et sont rentrées pleines de joie dans leurs demeures.

Nous devons encore ajouter ici le récit d'un autre miracle qu'il serait injuste de laisser dans l'oubli. A une certaine date de ce siècle, et au milieu d'une nuit profonde, le feu prit, faute de précaution, dans une maison de Quimper et de là se communiqua à la maison voisine et ensuite à plusieurs autres. Beaucoup de personnes se présentèrent alors pour travailler à éteindre le feu : mais plus on jetait d'eau au milieu des flammes, plus celles-ci devenaient actives et s'étendaient si bien, qu'on en était à craindre un embrasement total de Quimper et de ses édifices. Tout secours humain paraissait même devenu inutile, et on n'avait plus d'espoir que dans l'intervention de Dieu, lorsque les clercs retirèrent de sa chapelle le corps de saint Ronan et vinrent l'opposer aux flammes au lieu même où l'incendie avait détruit un plus grand nombre de maisons et menaçait le plus de détruire tout ce qui restait. En même temps un seul cri s'échappait de toutes les poitrines :

« Saint Ronan, venez promptement au secours de vos « serviteurs, délivrez-nous de l'incendie qui nous dévore. »

Or, en moins de temps que l'on en met à prononcer une parole, le feu perdit toute sa force et se replia si bien sur

lui-même, que tous purent comprendre sans peine que c'était la prière de saint Ronan qui venait de les délivrer du plus terrible des incendies. Car les flammes ainsi arrêtées dans leur cours et comprimées, ne tardèrent pas à s'éteindre d'elles-mêmes sans avoir attaqué de nouveaux édifices. En quoi éclata la miséricorde de Notre-Seigneur le Fils unique de Dieu, qui vit et règne avec le Père et le Saint-Esprit dans les siècles des siècles. Amen.

LES AGES PRÉHISTORIQUES

ET LE DÉBUT DE L'ÈRE CRHÉTIENNE

Incinérations et inhumations dans le Finistère et l'ouest de la Bretagne.

MON BUT

Je voudrais faire la lumière sur bien des points très controversés de nos temps préhistoriques. Faut-il oser quand on est persuadé d'être dans le vrai ? Je le crois, et c'est ce qui m'encourage à entreprendre cette tâche bien difficile.

J'ai trouvé un encouragement dans l'avis d'hommes éminents, archéologues des plus distingués, qui ont dit de moi, dans une réunion importante, à propos de certaines assertions contraires à ce qu'on était convenu généralement d'admettre comme vraies jusqu'à ce jour, que j'étais un chercheur infatigable et un observateur des plus consciencieux, et qu'il fallait renoncer, avec les preuves que je donnais à l'appui, à des opinions et à de vieilles théories que l'on avait crues jusqu'à ce jour aussi vraies que possible, au sujet de l'histoire de l'homme primitif et des générations successives des temps préhistoriques, et croire aux idées nouvelles que je venais émettre sur cette question.

C'est, en effet, par la pioche à la main de mes nombreux aides, bravant le soleil et les intempéries fréquentes de notre climat, que j'ai cherché mes preuves très sérieuses, et, par suite de comparaisons successives, je suis arrivé à des certitudes que mes lecteurs partageront, je n'en doute pas.

Cette appréciation de mes travaux, par mes collègues, et le souvenir de toutes mes fouilles et observations pendant trente

années de recherches et de silence me portent aujourd'hui à être absolument affirmatif et à émettre mes conclusions dès le début de ce mémoire.

1° Toutes les sépultures, où il n'y a pas eu incinération, sont postérieures au début de l'ère chrétienne. Je constate, toutefois, que je suis le premier à le dire; divers écrivains ont émis seulement l'opinion que l'antiquité des sépulcres en pierre, où on trouvait des cadavres, n'était pas bien démontrée.

Dans deux publications parues depuis moins d'un an, il est dit, à propos des *Stone Cists* (coffres en pierre ou sarcophages), dans l'une, qu'ils ont précédé les dolmens; dans l'autre, qu'ils sont de l'âge du bronze, c'est-à-dire de la fin de la période néolithique. Il y a erreur de part et d'autre.

Une preuve des plus sérieuses, qui met à néant les assertions voulant rattacher ces coffres en pierre à une date quelconque de l'époque néolithique, ce sont les restes d'étoffes, de vêtements et de coiffures que ces messieurs avouent avoir trouvés adhérents aux ossements.

Il est bien clair que, si notre sol sablonneux tout à fait perméable, alternativement humide et sec et absolument dépourvu de calcaire, n'a pu, nulle part et dans des circonstances très diverses, conserver que pendant très peu d'années les ossements; les tissus, les étoffes et produits organiques divers provenant du règne animal devaient disparaître aussi sans laisser aucun vestige, ainsi que toutes les matières ligneuses en général.

Je ne peux donc admettre en aucune manière les conclusions des publications dont je viens de parler, dont l'une donne aux *Stone Cists* une origine antérieure aux dolmens. Il faudrait croire alors que ces étoffes se sont conservées dans notre sol pendant cinq mille ans environ.

Je crois la question jugée. Nous ne sommes pas en Egypte, berceau de la civilisation du monde, et les monuments dans lesquels on a trouvé les momies égyptiennes ne ressemblent

guère aux petits *Stone-Cists* en pierres brutes de notre pays, généralement de dimensions restreintes (faute de matériaux assez grands ou d'un outillage assez complet) et dont le sommet, quand on les découvre aujourd'hui, est presque à fleur de terre ou à une légère profondeur au-dessous du niveau du sol.

Il serait inouï d'avancer que les Celtes et les Gaulois connaissaient les embaumements. Cette hypothèse seule pourrait expliquer pourtant une longue conservation des cadavres, et, à ce point de vue je suis bien forcé de dire qu'après avoir lu le récit de tant de fouilles faites dans le Finistère et décrites toujours sans en tirer aucune conclusion, je trouve vraiment fâcheux que la première conclusion émise dans la publication que je viens de citer soit une si profonde erreur.

Il est, en effet, de toute notoriété que, par tradition, on inhumait encore de nos jours, à l'île du Loc'h et généralement dans tout l'archipel des Glénans, les naufragés dans des petits coffres en pierre où le corps est plus ou moins replié suivant la dimension des pierres brutes.

Voilà bien les Stone-Cists tels qu'ils ont existé à partir des inhumations c'est-à-dire à dater de l'ère chrétienne.

Mon frère ayant eu l'occasion d'aller souvent dans les îles diverses des Glénans a fouillé un très grand nombre de ces tombes, et il n'y a jamais trouvé autre chose que des ossements non incinérés, presque toujours bien conservés.

Beaucoup d'autres du même genre ont été trouvés dans le Morbihan (voir le bulletin de 1888 de la société polymathique, pages 129, 132, 134, mémoire de M. l'abbé Lavenot). Il y avait près de ces coffres, contenant des squelettes, des débris de poterie faite au tour, des briques gallo-romaines,

Il ne faut donc pas en conclure, comme le dit M. l'abbé Lavenot, qu'il y a eu là succession de populations, d'abord de l'âge des dolmens, ensuite de l'époque gallo-romaine.

Tout indique comme je viens de le prouver, que partout le début de ce mode d'inhumation est aussi la première année de

l'ère chrétienne. Les longues chevilles en fer avec le bois de chêne y adhérant encore et provenant d'une grande barque, les autres objets trouvés, dents de chiens, mâchoires de ruminants, etc..., nous prouvent très clairement, par suite de leur conservation, que les morts dont on en a ouvert là les tombeaux et fouillé les stations étaient les descendants chrétiens des Gallo-romains.

Les armes et outils en fer qui pouvaient exister à l'intérieur ou aux environs de ces sépultures n'ont pu résister non plus.

A cette époque, le fer était devenu d'un usage journalier et beaucoup plus employé que le bronze, ce qui n'empêchait pas d'employer la pierre polie et la pierre taillée, mais cela explique cependant le peu de richesse du mobilier trouvé dans ces Stone-Cists. Une autre remarque, c'est que dans le même pays où l'on trouve ces coffres, on découvre aussi les sépultures par incinération. Il y a donc eu, sur place, succession de populations et de coutumes, et non alternement comme certains écrivains superficiels l'ont écrit encore tout récemment.

Le principe, pour les mobiliers funéraires, c'est que le début de la civilisation a diminué bien vite le nombre des objets accompagnant une sépulture et que la civilisation a supprimé à peu près complètement cet usage.

Il est cependant possible et tout à fait admissible de trouver un riche mobilier du début du christianisme avec ce nouveau mode d'enterrement par ensevelissement dans bien des sépultures ; j'y vois un reste des usages du passé transmis de génération en génération, devoir encore sacré pour la famille, mais qui disparaîtra peu après.

Quoique nous ne possédions aucun document précis sur l'histoire des premiers siècles après l'invasion romaine, nous pouvons admettre que le christianisme, introduit assez vite dans les Gaules, ne s'est avancé que plus tard dans le nord.

C'est pour cela que dans un si grand nombre de sépultures du Danemark et du nord, on trouve tant de bronze dans les

tombeaux, avec les deux modes d'incinération et d'inhumation.

La période du métal, avec dépôts accompagnant les sépultures, a duré beaucoup plus longtemps pour ces pays que pour le nôtre et toujours avec un progrès croissant de façon, pour les armes et pour les ornements. Plus tard, malgré la tradition des siècles passés, on ne fait exception et on ne dépose un mobilier funéraire que pour de très grands personnages. Je ne citerai qu'un exemple puisé dans une exhumation toute récente faite en avril 1889, l'ouverture, à la chartreuse de Pavie du sarcophage contenant les restes du premier duc de Milan, Jean Galeaz Visconti, mort le 3 septembre 1402, et de sa première femme Isabelle de Valois.

On reconnaissait encore le velours cramoisi des vêtements et les gantelets ornementés de fils d'or, et, en outre, on trouvait dans le tombeau, près des mains jointes du duc, les restes d'un missel dont une page était encore lisible, avec les élégants fermoirs et signets d'or bien conservés.

A la gauche du corps étaient la large épée, le poignard et deux grands éperons de bronze doré du plus fin travail.

Aux pieds se trouvaient trois vases funéraires, dont deux en terre cuite et le troisième en majolique, portant, en émail, quatre écussons aux armes des Visconti.

On a incinéré les morts à une époque bien ancienne.

Avant les dolmens, dans ces temps absolument primitifs du début de la période néolithique, on se contentait de rouler une grosse pierre brute sur les cendres au milieu desquelles on plaçait parfois un souvenir, outil ou arme en pierre. Cette coutume s'est continuée invariablement pour tous les monuments, tumulus, dolmens, jusque et pendant l'invasion romaine.

Toutes les sépultures antérieures à cette occupation le prouvent, et ce ne sont pas les Romains, incinérant eux-mêmes leurs morts, qui ont introduit cet usage ou l'ont changé.

Ils ne savaient guère, du reste, avant la conquête ce qui se

passait dans les Gaules, et quelle autre cause que le christianisme aurait pu changer cet usage séculaire et universel en Europe de l'incinération ?

Le christianisme s'est introduit pendant cette occupation, les monuments funéraires se sont un peu modifiés, et, à la table supérieure des dolmens, a succédé la voûte en pierres sèches posée sur des murs.

Dans ces cryptes, à fleur de terre, on trouve un ou plusieurs cadavres ; plus tard, on a creusé la terre un peu plus profondément pour le tombeau ; voilà les stone-cists de toutes tailles, réunis souvent en très grand nombre. Les habitants étaient devenus plus sédentaires, et la difficulté d'avoir des pierres de grande dimension a fixé la forme réduite de ces coffres où le cadavre était assis très replié. Ces peuples avaient dû trouver là aussi un moyen beaucoup plus rapide d'ensevelissement que celui des murs et des voûtes en pierres sèches et c'est pour cela que cet usage a subsisté longtemps.

A ces coffres, avec la perfection de l'outillage, ont succédé les sarcophages creusés dans la pierre avec la forme du corps ; mais nous voilà déjà au début du moyen-âge : arrêtons-nous.

2° Le deuxième point dont je ne vais parler que très brièvement dans ce premier aperçu, ce sont les silex.

Pourquoi faire une quantité d'âges différents des silex ?

Pourquoi établir cette autre série d'âges ?

I. — Pierre taillée.

II. — Pierre polie.

III. — Bronze.

IV. — Fer.

J'ai trouvé ensemble les silex taillés, les haches en pierre polie, l'or, le bronze, le fer, les grossiers usoirs dans des dolmens sous tumulus absolument fermés, et j'ai eu dans les mains, l'année dernière, un grattoir en silex qui m'a été montré par un des archéologues les plus distingués de notre temps, M. René Kerviler, et provenant d'une fabrique de silex

taillés qui existait encore, il y a cinquante ans, pour les besoins des tanneurs de la Loire. Les vieilles coutumes sont tenaces et je pourrais citer bien d'autres preuves absolument concluantes.

Il ne faut donc pas s'étonner du genre de mobilier funéraire trouvé avec les corps ensevelis ; on a continué à fabriquer les outils et les armes en silex en grande quantité, concurremment avec l'usage des métaux, or, bronze et fer. Les métaux étaient encore assez rares, cela explique tout, et les haches en pierre polie exigeaient un temps plus considérable pour leur fabrication que les silex taillés, malgré le moyen trouvé à cette époque de les polir beaucoup plus vite que par les usoirs, avec les meules verticales sur axe horizontal.

Quant aux différents âges que certains archéologues, pour multiplier les coupures et augmenter l'importance apparente de leurs ouvrages, ont donné à la pierre taillée, je ne dirai qu'une chose, me réservant de m'expliquer plus clairement quand j'aborderai la période paléolithique, c'est qu'il est absolument impossible, lorsqu'on n'a pas de grands types entre les mains, de distinguer, par exemple, les petites lames mousteriennes, des petites lames magdaléniennes, il n'y a qu'à les mélanger pour arriver à cette conclusion, vis-à-vis d'objets on ne peut plus authentiques ; c'est que, partout et à toutes les époques, les matériaux ont été plus ou moins bons et les hommes plus ou moins habiles.

On a trouvé des silex taillés dans les deux grottes qui ont donné leurs noms à ces silex, voilà tout ce qu'il y a de vrai, et lorsqu'un amateur viendra dire à propos de petits silex trouvés en nombre très restreint, par suite du hasard ou d'une fouille, qu'ils sont franchement de l'époque mousterienne et une autre fois de l'époque magdalénienne, je lui répondrai ou je penserai qu'il n'en sait absolument rien, pas plus que moi.

Ce que je dis de ces deux grottes, je pourrais le répéter pour bien d'autres qui ont été découvertes successivement un peu

partout. Dans quelques-unes, les silex taillés forment roche avec des fossiles de genres variés.

Période paléolithique.

J'ai dit, dans mon mémoire *La Bretagne antédiluvienne (silex quaternaires en Guengat, Finistère)*, (extrait du volume de la Société polymathique du Morbihan, 2e semestre de 1887), que l'histoire de la Basse-Bretagne préhistorique commençait à cette découverte considérable ; la seule de ce genre se rapprochant de l'extrême ouest, étant la station de la Ganterie à la limite de l'Ile-et-Vilaine et des Côtes-du-Nord, faite par MM. Micault et Fornier.

A Keramouster, en Guengat, les types de la plus grande taille à la plus petite se comptent par milliers et sont absolument la reproduction exacte de ceux de Saint-Acheul et de Menchecourt. Il y en avait là un gisement, le silex avait été trouvé en rognons sur place dans le soul-sol, et ce terrain est couvert de blocs de quartzite de toutes les nuances.

Les séries de preuves se suivent dans les collections du Vieux-Châtel.

La matière première était là en telle abondance que, malgré la proximité de la mer, ces hommes, au lieu d'aller y chercher des galets comme partout ailleurs pour pierres de fronde, en fabriquaient sur place, par la taille, en quantité inouïe. En outre de celles que j'ai mises dans ma collection, j'en ai bien certainement en caisses plus de vingt mille ; il y en a même de très soignées, ce sont les projectiles allongés à deux pointes. On les trouvait déjà à cette époque si reculée supérieurs aux projectiles ronds et beaucoup plus meurtriers, ce que nous avons trouvé nous-mêmes, à une époque encore bien récente, celle de la substitution des boulets et des balles coniques aux projectiles ronds de notre armement qui avaient beaucoup moins de pénétration.

Je demande, au sujet des frondes et de leurs pierres, la permission de quitter un instant la période paléolithique, pour parler des temps postérieurs, mais très rapidement, car mon éminent collègue, M. René Kerviler, a traité cette question dans un de ses mémoires, en disant que les Gaulois se sont certainement servis du projectile allongé en forme d'olive ; j'en ai la preuve dans mes collections, non seulement pour les Gaulois, mais pour toute la période néolithique, ayant trouvé souvent dans les sépultures qui se sont succédées, pendant cette longue suite de siècles, ainsi que dans les campements et petites stations, ce genre de projectiles en pierre polie et en silex taillé, souvent aussi en schiste et en quartz ;

Dans d'autres continents, les Européens, en y pénétrant, ont trouvé les peuplades sauvages en possession de pierres de fronde du même genre, forme olive, très amincie des deux bouts ; de même qu'ils avaient aussi la hache en pierre polie.

Partout l'homme primitif a eu les mêmes instincts et de tous temps.

Le plan qui est joint au mémoire dont je viens de parler indique l'emplacement exact de l'atelier quaternaire de Guengat, et je ne veux pas revenir sur ce que j'ai dit à ce sujet. J'ajouterai seulement que les haches, depuis la plus grande dimension, les marteaux, les poinçons pour enlever les éclats, les grattoirs, les coups-de-poing, les pointes d'épieux, de lances et de flèches étaient en telle quantité, qu'après avoir mis plus de sept mille types dans ma collection, pour la démonstration scientifique, en prouvant irréfutablement l'âge quaternaire, j'en ai encore en réserve un nombre respectable de caisses. Il est vrai que j'y ai mis le temps et le nombre d'hommes nécessaires ; mais j'ai tout enlevé.

Ces silex étaient tous enfouis dans une couche compacte d'argile et bien au-dessous de la terre végétale.

La profondeur est, du reste, pour plusieurs localités une question secondaire : les outils du type chelléen trouvés dans

alluvions quaternaires ne sont très souvent qu'à une faible
fondeur et à très peu de hauteur au-dessus du niveau des
rs d'eau actuels, ce qui est bien le cas pour la station de
engat. Ils appartiennent alors à la terrasse la plus inférieure
t la formation n'est que le dernier épisode d'une longue
ode d'érosions interrompue et reprise plusieurs fois.
e ne crois pas qu'on puisse qualifier d'atelier, une localité
'on a trouvé quelques centaines de silex, outils, lames ou
ples éclats sans gisement. Je ne vois là que des renseigne-
nts sur le passage des peuplades de la période néolithique.
fait plusieurs trouvailles de ce genre.
La mer, à toute époque, a charroyé des rognons de silex, et
populations qui se sont succédé s'en sont servies pour faire
pointes de flèches et des petits outils.
l est bien certain, en tous cas, que ces très petits ateliers
ppartiennent en aucune manière à l'époque paléolithique
quaternaire.
elui de la pointe du *Souc'h*, sur la côte qui sépare les
munes de Plozévet et de Plouhinec, est de l'époque des
nens, et celui du *Loch*, en Plogoff, côte nord du cap Sizun,
le l'époque des *Stone-Cists*. Les sépultures nombreuses qui
été trouvées au centre même de ces petites stations l'indi-
nt d'une façon précise, et d'autant plus que les silex relevés
; les sépultures sont identiques à ceux que l'on trouve aux
rons à la surface du sol.
ai découvert également des petites stations du même genre
faut classer à l'époque des dolmens, sur le bord de la baie
Douarnenez, dans les communes de Poullan, Ploaré et
évez-Porzay.
r d'autres côtes, très riches en dolmens et grands monu-
s mégalithiques, Crozon par exemple, on trouve fort peu
erres taillées.
ilà ce que j'ai vu ; je ne connais que par ouï dire la dé-
rte de trois à quatre cents lames ou éclats de silex, faite

une époque récente dans la commune de Guiclan, à Parc-ar-enen, sur les bords de la Penzé, et à Roc'h-Toul, en Kero-ny-Izella. Les quartzites avaient été trouvés sur place, les gnons de silex avaient été évidemment apportés de la mer.

L'auteur de ces découvertes et ceux qui en ont parlé depuis tribuent ces très petites lames à l'époque moustérienne; ais ni eux, ni moi (les gros types manquant ainsi que les nditions de terrain), ne pourrions l'affirmer sans les plus trêmes réserves, et je préfère dire que ces ateliers très peu portants appartiennent à l'époque néolithique. Roc'h-Toul, oique caverne, a pu être habitée pendant cette dernière riode, et il ne s'en suit pas du tout, parce qu'une habitation été souterraine, que cette occupation ait eu lieu nécessaire-ent à l'âge quaternaire, ce qu'on est trop pressé souvent avancer.

Dans d'autres grottes du Finistère on a trouvé, du reste, des nes cinéraires et des haches polies, ce qui indique parfaite-nt que ces grottes n'ont été habitées que depuis l'époque olithique.

En résumé, je ne vois dans le Finistère qu'un seul atelier aternaire, celui de Guengat. Pour celui-ci les preuves les s caractérisées et de tous genres abondent.

e sais que la carte de la Gaule antehistorique, publiée en 5, par la commission de topographie de la Gaule, ne men-ne, en Basse-Bretagne, qu'une station de l'époque paléo-ique, celle de Roc'h-Toul, près du moulin de Luzec, en clan, canton de Taulé, arrondissement de Morlaix (Finis-), dont je viens tout-à-l'heure de nier le grand âge. Je vais pas fait, en effet, à cette époque la découverte si impor-e de l'atelier des silex et quartzites quaternaires de Kera-ster, en Guengat, puisque je ne l'ai faite que dans l'été de 6, onze ans plus tard.

oc'h-Toul est une caverne néolithique, tout le prouve; ord la petite dimension des pierres taillées qui y ont été

trouvées et dont on ne peut tirer que des conclusions négatives ; ensuite, l'inventaire des cavernes similaires signalées jusqu'à ce jour dans le Finistère. Toutes appartiennent incontestablement à l'époque néolithique.

Le cas de Roc'h-Toul n'a pas été assez vérifié, voilà tout, et l'inventeur de cette caverne paléolithique a été cru sur parole.

Kjœkenmœddings *(débris de cuisine)*.

Je n'en ai pas trouvé en Bretagne, mais il a dû en exister beaucoup et de considérables. Presque tous ces amas, situés sur les bords de la mer et détruits par les empiétements ou les pluies, sont allés à la mer ou sont venus grossir la surface des terrains d'alluvions des vallées voisines.

Il ne faut pas d'ailleurs attribuer à ceux qu'on a découverts une origine bien ancienne. Dans ceux du Danemark on a trouvé des objets, outils et hameçons en os bien conservés, indiquant une époque relativement récente.

Le Groënland n'a été colonisé par les Danois qu'en 1721, et les découvertes de ce genre qui y ont été faites indiquent parfaitement qu'en général ces amas ne remontent pas à une haute antiquité, quoiqu'on y trouve en même temps que l'os, le bois, le fer travaillés, des pierres polies et des pierres taillées.

Je cite, pour mémoire et pour preuve, une pointe de flèche percée en pierre pour faire office de harpon (musée de Copenhague), trouvée en 1791 dans le corps d'un phoque tué à Egedesminde.

Ce que je dis des kjœkenmœddings du Danemark et de l'extrême nord peut s'appliquer à notre pays, et ceux qui ont été découverts appartiennent à la fin de la période néolithique ou au début de notre ère.

Cette dernière hypothèse serait la plus vraisemblable, si on y a trouvé, comme cela a été écrit, des poinçons en os ; l'os ne se conservant pas du tout, surtout au bord de la mer, dans notre pays au sol extrêmement perméable.

La présence d'un cadavre n'indique pas grand'chose, car il a pu être placé là après la création de ces amas. Tout au plus pourrait-elle faire croire que ces amas datent du début de l'ère chrétienne, époque postérieure à l'incinération.

Les preuves anthropologiques que l'on met si souvent en avant ne sont pas très concluantes. Les différences de types que l'on observe actuellement dans les diverses parties du monde nous disent assez qu'avec les siècles les changements de peuples, sur un même point, ont aussi changé les types ; mais il ne faut pas tirer de là des conclusions absolues ; à des milliers de lieues de nous, on trouvera aujourd'hui au milieu de populations d'un aspect absolument opposé au nôtre, des types dont le crâne ressemblera exactement au type français actuel, à la moyenne du moins, car il y a des différences très sensibles, et il faut compter d'ailleurs sur le hasard qui produit, souvent à côté l'une de l'autre, des figures absolument dissemblables.

Ce qui est vrai de nos jours devait l'être alors ; les types, surtout après plusieurs siècles, devaient avoir entre eux de très notables différences en même temps que des retours fréquents aux types divers primitifs.

J'aime à penser, du reste, que les premiers hommes, à leur début sur la terre, ne devaient pas différer d'une façon si grande de l'homme actuel, surtout dans la forme du crâne, qui ne devait guère être affecté par les habitudes journalières de ces premiers habitants de la terre dont l'unique préoccupation était d'obéir à l'instinct de conservation et de reproduction.

Les preuves que nous possédons nous donnent de prime abord la pensée que ces occupants de la première heure, obligés de tout inventer, ont pu se suffire à eux-mêmes, et qu'ils ont fait preuve d'imagination et d'ingéniosité dans toutes leurs inventions pour la conservation de leur personne.

Sépultures néolithiques.

Les sépultures néolithiques nous disent l'histoire de cette ériode.

A quel âge faut-il faire remonter l'incinération des morts lans notre pays ?

Des fouilles et des observations répétées pendant plus de rente ans m'engagent à croire absolument que l'incinération les morts a commencé avec l'usage habituel du feu.

Les premiers habitants de notre pays n'avaient que des outils on ne peut plus simples et de peu d'effet, et ils ne pouvaient guère, à cette première époque, creuser profondément a terre ; de là l'idée de l'incinération.

Dans cette hypothèse que je prouverai tout-à-l'heure, il faut abandonner radicalement l'idée de la réduction des cadavres par l'exposition à l'air pour pouvoir ensuite en placer plusieurs dans un sarcophage de dimensions restreintes.

La conservation des ossements indique, en Bretagne, une origine relativement peu ancienne à cause de l'absence dans notre sol des agents chimiques de conservation, et s'il a été trouvé (ce que je n'ai pas vu) dans un même sarcophage, trop petit pour les contenir, même repliés, les cadavres de deux individus, c'est qu'il y avait eu transport d'une sépulture provisoire, comme cela se fait encore de nos jours et s'est pratiqué à toutes les époques de l'ère chrétienne.

Les inhumations par ensevelissement et sans incinération dans les tombeaux en maçonnerie ou en sarcophages de tous genres, avec ou sans tumulus, datent du début des premiers missionnaires. En lisant de Caumont, on voit quelle était la prospérité de la Gaule sous la domination romaine, ce qui a permis aux premiers apôtres chrétiens de s'avancer avec succès vers l'ouest.

Les véritables Romains ne sont guère venus du reste en Bretagne, où on trouve relativement au midi de la France

très peu de vestiges de villas et peu de sépultures, surtout de grands cimetières, comme à Toulouse par exemple.

Les traces du passage des armées et de leurs stations sont très nombreuses, mais ces armées se composaient en grande partie d'hommes appartenant aux autres peuples soumis du nord et de l'est, et ces soldats assimilés, qui connaissaient peu la civilisation romaine, n'ont pu guère changer les coutumes et les mœurs des Gaulois qui ne voulaient pas accepter la domination du vainqueur ni en prendre les coutumes. Les chefs restaient dans le midi de la Gaule où on a trouvé bien plus de richesses et de monnaies dans les campements, et des sépultures indiquant le rang élevé occupé avant la mort.

Le christianisme seul a apporté un nouveau mode de sépulture et fait abandonner l'incinération qui était une coutume commune aux deux peuples ; on a enterré les morts, mais on a continué une partie des cérémonies funèbres des siècles passés.

On n'a plus élevé de grands monuments mégalithiques, mais on a continué d'élever encore quelques tumulus renfermant des cryptes, en maçonnerie sur les côtés, d'abord recouvertes d'une dalle, puis bientôt d'une voûte en pierres sèches et renfermant souvent plusieurs morts.

Ces cryptes, avec murs et voûte en petites pierres, n'ont pas été construites, ainsi que cela a été dit récemment, parce que d'autres pierres plus grandes manquaient. Plusieurs monuments de ce genre ont été signalés, qui étaient placés dans des endroits où les petites pierres informes n'étaient guère abondantes, tandis que les grands monolithes, épars et détachés de la surface du sol, étaient en grand nombre. Il faut donc voir là, pour les Gaulois, le commencement de l'instinct de la maçonnerie dont les Romains, du reste, leur donnaient l'exemple, et l'âge le plus rapproché de nous.

Plus tard, les tumulus disparaissent pour faire place aux grandes urnes, immenses jarres comme on en fabrique encore

dans certains pays, ou aux petits sarcophages où le corps était replié, assis pour ainsi dire.

Les derniers sarcophages sont ceux creusés dans la pierre et ayant à peu près la forme du corps qui y était déposé allongé.

Avec toutes ces sépultures en cryptes ou en sarcophages, de formes différentes, avec ou sans tumulus, on a continué certaines coutumes de l'époque précédente de l'incinération ; les armes, les outils des siècles antérieurs ont été conservés. J'ai parlé, comme exemple, au début de ce mémoire du spécimen des grattoirs en silex dont se servaient encore, il y a cinquante ans, les tanneurs de la Loire, outils absolument identiques à ceux de l'époque gauloise.

Il n'est pas étonnant que ces coutumes se soient conservées.

On voyait encore en Bretagne, il y a quelques années, partout où les voies de communication et les relations n'avaient pas encore changé les habitudes, des usages variés remontant à bien des siècles, et j'en pourrais citer de très nombreux exemples.

Je reviens à l'incinération pour dire qu'elle a été, depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'introduction du Christianisme, la coutume invariable de toutes les peuplades qui se sont succédé sur le sol de la Bretagne.

Je ne parle que de cette contrée, n'en ayant pas exploré d'autres; mais je crois qu'on peut tirer de mes observations les mêmes conclusions pour le reste de l'Europe.

On peut même avancer avec certitude que les différents peuples, à l'époque néolithique, ayant toujours avancé de l'Est vers l'Ouest, ce qui est vrai ici doit l'être aussi bien partout ailleurs.

J'ai fait bien des fouilles de sépultures provenant d'époques bien différentes, et j'ai toujours trouvé la preuve indiscutable de l'incinération.

Après avoir laissé les cendres d'abord sur la terre, à l'endroit

même où le corps avait été brûlé et recouvert après d'une grosse pierre brute, l'idée est venue de mettre ces cendres dans un vase grossier, fabriqué à la main, peu ou pas cuit, et reposant aussi à la surface de la terre, mais recouvert d'un tumulus et plus tard d'un monument mégalithique avec ou sans tumulus.

Cet usage s'est continué de siècle en siècle et a traversé ainsi l'époque des dolmens. Les Romains, envahisseurs de la Gaule, avaient la même coutume de l'incinération, avec cette seule différence que, dans leurs sépultures isolées et tous leurs cimetières, on se contentait presque toujours de mettre l'urne seule en terre. On n'a rencontré que rarement l'urne avec un mobilier et mise en sarcophage.

Pour les temps qui ont précédé la période néolithique, toutes les fouilles des terrains quaternaires du nord de la France et d'autres régions, les fouilles des cavernes du Midi ont donné des quantités considérables d'ossements d'animaux réunis aux silex taillés; mais pas d'ossements humains, ou du moins les cas sont tellement rares ou douteux, qu'on peut dire que ce sont alors des exceptions complètes à une règle générale.

Tout doit dépendre d'ailleurs de la position exacte où des ossements ont été trouvés. Il peut y avoir eu superposition à des époques éloignées l'une de l'autre, puis un remaniement du terrain.

Au bout de deux ou trois siècles, cette terre est devenue de nouveau très compacte, surtout dans certains terrains, et l'on trouve ensemble des objets qui ne devaient certainement pas être réunis.

Plusieurs mémoires, écrits à la suite de fouilles faites dans des conditions semblables, me semblent absolument discutables; mais je sais qu'il est difficile de mettre en doute les assertions de l'amateur d'occasion, qui n'a fait qu'une fouille et l'explique longuement.

Dans les matériaux, pour servir à « l'histoire primitive de

l'homme », numéro de janvier 1888, un de ses deux directeurs dont la grande compétence est si connue, M. E. Cartailhac, pose la question : incinération ou exposition à l'air libre.

« Il regarde les preuves comme plus que suffisantes pour « prouver que l'incinération était pratiquée à l'âge de la pierre « polie et que cette coutume était certainement bien plus « répandue qu'on ne l'avait cru d'obord, l'incinération étant « le meilleur moyen pour réduire rapidement un cadavre à sa « plus simple expression. Toute l'ethnographie confirmant « cette coutume, si bien qu'il eût été extraordinaire de ne pas « la rencontrer chez les primitifs de l'Europe. »

M. Cartailhac dit aussi :

« L'incinération devait être en vigueur un peu partout et « ses traces un peu fugitives ont été souvent méconnues par « des explorateurs trompés par les théories en cours et croyant « toujours à des violations de sépultures ou à des ensevelis- « sements postérieurs à l'âge de la pierre.

« Peut-être un jour sera-t-il démontré que l'incinération a « été fort en usage aux débuts de la période néolithique et « qu'elle a persisté. »

Tout ce que j'ai lu, en dehors de cet extrait, quoique les conclusions soient toujours contraires, confirme mon opinion et mes assertions à ce sujet. On s'est trop basé en effet sur les vieilles théories, et non seulement certains auteurs fidèles ont conservé aujourd'hui les époques séparées des pierres taillées, puis polies, puis du bronze et enfin du fer, mais ils ont encore trouvé le moyen d'établir entre tous ces âges des époques de transition, et dans des ouvrages souvent très longs, qui ne peuvent intéresser un moment que par les planches représen ant les objets trouvés ou vus, ils ont mis ces dessins à profit pour les besoins de leur cause, en essayant de prouver, par eurs trouvailles, les âges successifs indiqués dans leurs écrits.

Il n'y a qu'à réfléchir pour comprendre le néant de pareilles

opinions, puisque la réunion des armes, outils et ornements en métaux et en pierres de tous genres est prouvé dans des sépultures inviolées ; et de plus on peut faire remarquer à certains écrivains qu'en indiquant à côté d'un cadavre inhumé, des poteries fines faites au tour, d'autres objets très soignés, des constructions mêmes avec étages, il faut se garder de prononcer le mot néolithique et penser que la civilication et le christianisme fixent une toute autre époque.

Pour moi, il y a toujours eu incinération ; voilà la vraie conclusion et j'ajoute tout à fait exclusive pour toute la période néolithique et le début de l'occupation romaine jusqu'à l'ère chrétienne.

Je n'ai jamais trouvé, je le répète, aucune sépulture de cette époque pouvant donner tout ou partie d'un squelette. Toutes ont donné la preuve certaine de l'incinération par le mélange de petits ossements incomplètement consumés à une couche de cendres et de matières noires au centre du monument, mêlés presque toujours à la masse du charbon et à la terre rougie et noircie, calcinée par le feu ; preuve incontestable que le foyer avait été établi là.

La cendre est très facile à reconnaître à première vue, car on la trouve généralement par boules ou par paquets ; la vue en est frappée au premier abord dans les sépultures dolméniques surmontées d'un galgal mais elle est bien facile à reconnaître aussi dans les tumulus en terre, d'autant plus qu'elle s'y trouve souvent en quantité considérable.

La différence de quantité en plus ou en moins provient de l'endroit où le cadavre a été incinéré. S'il y a eu transport de cendres on en trouve beaucoup moins, mais on en voit toujours assez, la règle est invariable.

L'âge des tumulus et des divers monuments mégalithiques avec incinération.

J'ai trouvé mes preuves, pour ces sépultures, par incinération, des Celtes et des Gaulois, avant et pendant le début de

l'occupation romaine, par les fouilles que j'ai faites dans le Finistère et une partie des Côtes-du-Nord et du Morbihan, et comme je l'ai déjà fait remarquer, tout ce que j'ai lu des fouilles faites ailleurs, m'a confirmé dans mon opinion, malgré des conclusions opposées qui me laissaient voir des lacunes et me donnaient la certitude qu'il y avait des erreurs bien grandes pour la date indiquée des sépultures par ensevelissement.

On ne s'est jamais basé que sur les objets trouvés près des morts, en quoi on a eu tort, car cette preuve n'est que bien relative ; je ne cesserai de le répéter.

Le premier monument établi pour honorer la mémoire d'un mort a été une simple pierre brute roulée sur les restes incinérés. Puis sont venus, avec un bien pauvre outillage encore, les très petits tumulus recouvrant les cendres. Là on trouve la terre brute mélangée aux cailloux du sol naturel. La forme est sphérique ; on trouve à la base des cendres et des charbons, pas de galgal, le mobilier funéraire est rare, peu d'armes en pierre, peut-être y a-t-il eu des outils et des amulettes en os, façonnés, en tous cas, très grossièrement, comme les similaires trouvés dans les pays calcaires ; mais dans le nôtre, s'il y en a eu, le tout est décomposé. Dans d'autres tumulus de la même époque, presque tout est galgal, peu ou pas de terre ; pas de dolmen.

La collection du Vieux-Châtel s'est augmentée pourtant par le grand nombre de fouilles de ce genre, d'objets très intéressants : haches en pierre polie, silex taillés, usoirs et percuteurs.

Tout récemment, en Crozon, sous deux pierres brutes à côté l'une de l'autre, j'ai trouvé les cendres indiquant deux sépultures et, en plus, sous l'une, un usoir-polissoir à quatre faces, et, sous l'autre, la plus grande et la plus belle hache en fibrolite de ma collection, très large du tranchant et faite avec les usoirs et polissoirs fixes et mobiles.

Non loin de là, dans un dolmen, j'ai trouvé une petite hache

en diorite faite à la meule, ce qui m'indiquait pour cette sépulture une date postérieure de bien des siècles.

Plus tard, les tumulus grandissent ; la terre qui a servi à les élever est mieux choisie, souvent prise dans la station-camp qui est à côté et remplie par suite de petits débris de poterie grossière et souvent de silex.

Il n'y a pas encore de galgal, surmontant un dolmen, comme cela se fera plus tard, les cendres sont moins décomposées ou lavées par les eaux, et on en trouve davantage ainsi que du charbon. On voit parfois des débris d'urnes très épaisses et fabriquées d'une façon très grossière.

A une époque ultérieure, et sur des poteries faites encore pourtant sans le secours du tour, on sent un grand progrès.

De la même époque, je vois ensuite deux genres de tumulus, égaux par leur apparence extérieure, mais très différents à l'intérieur.

Dans les uns, il y a un cromlech à la base, pas de dolmen ni de galgal a l'intérieur, des cendres et quelques débris de poterie. Dans les autres, grands tumulus aussi comme les précédents, il y a au centre une énorme pierre brute posée sur le sol, les vides ou interstices du pourtour bouchés avec des petites pierres brutes.

Sous ces tombeaux primitifs que j'ai trouvés en grand nombre, il y avait des cendres et des débris d'ossements très petits, imparfaitement incinérés, des silex taillés, quelques haches en pierre, rares encore, souvent brisées intentionnellement, des usoirs à une ou plusieurs faces, un grand nombre de rondelles, les unes en granit de 3 à 6 centimètres de diamètres et beaucoup d'autres de très petites dimensions, en schiste et en silex, très finement retaillé pour obtenir la circonférence parfaite ; et dans l'un, deux morceaux de marteau ou casse-tête en pierre polie avec grand trou d'emmanchement. Les urnes, très grossières encore étaient toujours très décomposées et détruites presque complètement par le temps.

Dans les tumulus de ce genre que j'ai fouillés à Plonévez-Porzay et dans les communes voisines, les silex taillés étaient très nombreux ; mais à mesure que je me suis éloigné de la côte, ils sont devenus de plus en plus rares.

Nous arrivons aux tumulus de l'âge des dolmens.

Ces monuments, contemporains des dolmens, ont été élevés près de camps-stations, où il n'y avait que peu ou pas de pierres ; généralement ils sont grands et sphériques.

J'en citerai seulement quatre différents, affectant la forme d'un cône pointu, tous en ligne de l'est à l'ouest dans la même pièce de terre en Saint-Hernin.

Trois d'entre eux contenaient chacun une urne sans mobilier ; le quatrième n'est pas encore fouillé, son propriétaire se réservant, in petto, d'y trouver un trésor.

Quand il n'y a aucune pierre on trouve l'urne posée sur le sol naturel à la base du tumulus, quelquefois entière, le plus souvent affaissée sous le poids de la terre.

Les urnes sont moins épaisses, faites avec infiniment plus de soin, quoique sans le secours du tour. Ce ne sont plus maintenant les poteries primitives, grossièrement formées du début de l'époque celtique ; la période gauloise a perfectionné de plus en plus les vases de tous genres et la matière première est mieux choisie et plus travaillée. Cette remarque est générale à toutes les urnes trouvées dans les tumulus de l'âge des dolmens ne contenant ni galgal ni sarcophage ou crypte.

Quelques-uns de ces vases et surtout les mortiers en terre cuite étaient fabriqués d'une façon qui n'est guère usitée aujourd'hui. La terre pétrie était posée sur une plateforme et on la pressait fortement à la main pour lui donner la forme voulue. On laissait sécher et on retournait le vase qui avait, pendant la première façon, l'entrée de l'orifice sur la plateforme, pour arriver ensuite à produire la partie creuse avec un couteau en silex. Les parois devaient être ensuite repassés en mouillant légèrement pour donner le poli.

Ces tumulus, souvent énormes, recouvrent la sépulture d'un chef important ; mais quand on trouve un tumulus dans ces conditions, on peut être absolument certain qu'à cette époque, aux environs de l'endroit où le chef était mort, il n'y avait pas de pierres à la surface de la terre, et dans ces temps les moyens de transport manquaient entièrement pour certaines distances.

Le plus beau type de ce genre que j'ai fouillé est le grand tumulus de Kerleic, en Plévin (Côtes-du-Nord). Il avait 4 mètres de hauteur à la perpendiculaire du centre sur 30 mètres de diamètre, et il était formé entièrement d'argile compacte sans pierres. A la base on voyait l'aire de feu qui avait profondément calciné le sol sur un diamètre de près de trois mètres. La couche de cendres et de charbon étaient très épaisse sur toute l'étendue. Au nord-est de cette aire de feu, étaient posées sur les cendres deux urnes pareilles l'une à côté de l'autre, et à deux mètres, vers le sud-ouest, se trouvait une troisième urne, celle-ci différente de forme, toutes les trois remplies de cendres et de très petits ossements incinérés, et l'orifice recouvert d'une petite pierre plate en schiste ; pas de mobilier funéraire.

Citons encore, parmi bien d'autres, le grand tumulus de Tyroué, en Landeleau que son propriétaire, M. Le Breton, avait mis, avec la plus grande amabilité, à ma disposition. Je l'ai fouillé en septembre 1888. Il avait 3 mètres de hauteur au centre sur 31 mètres de diamètre ; au fond, énormément de cendres et d'ossements incinérés, très réduits et ressemblant à de la poussière très fine de bois pourri.

A l'angle sud-est de cet amas de cendres, il y avait une grande urne, à deux anses, encore entière, mais fendue et affaissée par le poids des terres. Je l'ai reconstituée : elle est en poterie épaisse mais bien cuite et régulière quoiqu'elle n'ait pas été faite au tour. Elle était remplie de cendres et de petits ossements calcinés et réduits, et posée sur une grande molette plate très polie et rectangulaire de 0 m. 25 sur 0 m. 18.

Je fouillais le même jour, à côté, ayant pu céder une partie de mon personnel à mon aide-surveillant, un tumulus plus petit et très régulier de la même époque. J'y ai trouvé, au milieu des cendres, une pointe de flèche en silex rouge, à ailerons et pédoncule, barbelée sur les deux côtés.

En résumé, ces diverses sépultures sous tumulus simples contenant des urnes bien soignées, mieux cuites et souvent ornées au poinçon de lignes et de pointillé, avec un mobilier funéraire intéressant, indiquent un tribut de reconnaissance à un chef réellement vénéré, et en même temps une époque de progrès où on travaillait l'argile après l'avoir lavée ou nettoyée, pour pouvoir plus facilement après orner et cuire ces vases.

Ce qui fait que presque toujours on ne trouve rien que des débris de poterie dans les premières sépultures de l'époque celtique, c'est qu'on se servait de vases faits vivement à la main, composés de morceaux d'argile à peine pétris, superposés sans union intime, et souvent, très probablement, on employait pour urnes des récipients déjà hors d'usage ou fabriqués hâtivement pour la circonstance.

Une remarque, d'ailleurs générale, est celle-ci : dans tous les monuments funéraires de toutes formes, des habitants de la Gaule, les urnes sont toujours remplies de cendres.

J'ai lu, dans le récit de certaines fouilles, qu'il en avait été autrement et qu'on avait trouvé des urnes vides. J'avoue que j'ai toujours vu le contraire, et je conclus en disant que les monuments avaient déjà été fouillés ou qu'on s'est trompé.

Après avoir parlé de grands tumulus, il faut dire aussi un mot de ces multiples sépultures réunies, ou disséminées et appartenant à toute l'époque néolithique.

Il est évident qu'on n'a pas élevé pour tous les morts des tumulus et des dolmens. Partout, surtout en Bretagne et en Danemarck on a trouvé en très grand nombre, des armes et des outils réunis généralement par deux ou trois, souvent un objet seul.

Ce petit nombre de souvenirs enlève l'idée d'une cachette. Ce ne sont pas non plus les ex-voto déposés dans un sanctuaire qui n'existe pas, et on doit admettre que ce sont des petits mobiliers funéraires joints probablement à une urne plus ou moins parfaite et décomposée, ainsi que les cendres qui, n'étant pas protégées par un monument, ont été presque toujours vite lavées par les eaux.

Je cite un exemple seulement :

Presque à la surface du sol, dans un endroit où il m'avait semblé voir un peu de cendre mêlée à de la terre, j'ai trouvé ensemble deux très jolies pointes de flèche en silex à ailerons et pédoncule.

Ces sépultures dépourvues de tumulus étaient simplement des dépôts confiés à la terre, à une très légère profondeur, les cendres mises dans le premier récipient venu, quelquefois une meule ou un mortier creux et accompagnés souvent d'objets, en petit nombre, posés à côté.

Ces sépultures se trouvent partout en dehors et souvent très éloignées des campements et des stations. Ce qui me donne la certitude que ces trouvailles forment le mobilier d'une sépulture, c'est que, aidé un peu par le hasard, je dois le dire, puisqu'il n'y a aucune marque extérieure, j'ai trouvé jusqu'à quatre sépultures avec mobilier sur la même ligne et espacées à des intervalles réguliers.

Dans les sépultures de ce genre, j'ai trouvé les haches en pierre polie, les mortiers, pilons et molettes, les percuteurs, les silex taillés, etc.., et je crois qu'il y en a eu à toutes les époques. On n'avait pas toujours aux environs une grosse pierre à rouler, ce qui a été, comme je l'ai dit, la première défense des cendres des morts.

Un autre genre de sépultures qui appartient presque à toutes les époques, ce sont les dolmens en miniature composés de pierres plates de très petites dimensions ; les plus grandes

posées de champ par trois ou par quatre, n'ayant pas plus de 0 m. 50 de hauteur sur 0 m. 20 à 0 m. 30 de largeur.

Ces réductions de monuments sont qulquefois recouverts d'une très petite dalle supérieure qui affleure à la surface du sol, mais le plus souvent ces pierres se rejoignent par le haut, laissant à leur base l'espace nécessaire pour poser l'urne cinéraire et le mobilier funéraire. Dans ce genre de sépultures, j'ai trouvé surtout des outils en pierre et des silex taillés, réunis aux cendres, charbons et débris de poterie, mais j'y ai récolté aussi des haches en pierre polie. C'est en démolissant pour la culture une petite sépulture de ce genre, que M. Cospérec, propriétaire à Langonnet (Morbihan), trouva une grande lame de silex qu'il perdit et deux haches en pierre polie qu'il m'a données et ayant chacune un cachet particulier. L'une très plate, très soignée en silex translucide, l'autre en fibrolite vénée de rouge, à tranchant extrêmement aiguisé, mais presque transversal.

Cette particularité, qui a fait l'objet d'un mémoire récent, mais sans conclusions indiquant la cause précise, n'est d'ailleurs pas très rare, et on peut voir plusieurs haches de ce genre dans les collections du Vieux-Châtel.

Ce sont simplement des armes ou outils ébréchés par le service et réaiguisés par leurs possesseurs qui faisaient en sorte, pendant cette opération, de diminuer le moins possible la longueur de la pierre en profitant du travail déjà fait.

Ces haches appartiennent à l'époque des meules verticales tournant sur axe horizontal, ce qui permettait de les fabriquer et surtout de les réparer bien plus rapidement qu'avec des usoirs.

Le mémoire où il est question de cette hache trouvée sous un tumulus, en Plouhinec, signale, comme un fait nouveau, que, dans ce monument, il y avait des pierres calcinées protégeant les cendres. Ce genre de tumulus se rencontre assez souvent; ces pierres sont celles qui avaient entouré le cadavre

pendant l'incinération ; et j'ajoute que fréquemment dans les localités où il y a des pierres, j'ai remarqué ces petits galgals pour protéger les cendres ou l'urne. Je signale spécialement toute la chaîne de montagne du Menez-C'hom, où j'ai vu le fait souvent reproduit.

Dans un des plus grands de ces tumulus, situé en Saint-Nic, sur une grande lande remplie de pierres, petites et moyennes, le cône de protection, au lieu d'être plus ou moins aplati, était très relevé, et l'urne était posée sur le sous-sol argileux, battu et recouvert de sable de mer très fin.

Ce monument était réellement curieux par le soin mis à sa construction. Je l'ai fouillé en 1888 ; l'urne à deux anses fait partie de mes collections, mais elle ne contenait pas la totalité des cendres, dont la plus grande partie était autour et au-dessus.

Un dernier mot sur les tumulus en terre de l'âge des dolmens ; si on y trouve généralement des pierres polies ou taillées, on y rencontre aussi les métaux, bronze et fer. Je l'ai constaté. Un des derniers de ce genre que j'ai fouillés, le plus grand des nombreux tumulus ouverts par moi, en Telgruc, contenait, posée au milieu des cendres, à côté de l'urne, une faucille très épaisse en fer, avec douille d'emmanchement ; elle est bien conservée et fait partie de mes collections.

Dans un autre grand tumulus, en Plonévez-Porzay, j'ai trouvé, à côté de l'urne, une tranche en fer de très petite dimension.

Nous voici aux dolmens ; les monuments vont grandir et devenir plus imposants partout où on peut se procurer la pierre.

Le premier dolmen, avec ou sans tumulus, a été la suite de l'idée d'agrandir les pierres du galgal protégeant la sépulture et de former une sorte de sépulcre préservant l'urne.

Les proportions ont augmenté ensuite ; voilà l'origine des dolmens, allées couvertes, etc. Inutile de dire que tous sont des tombeaux, les premiers posés sur la surface du sol ; d'autres,

d'époques ultérieures, entrant de plus en plus profondément en terre.

Ces derniers monuments mégalithiques ne sont pas très anciens. J'ai trouvé, dans un grand nombre de dolmens, l'or, le bronze, le fer, réunis à la pierre polie et aux silex taillés. On ne peut pas faire remonter ces derniers monuments, ayant tous une crypte sépulcrale souterraine, à plus de six à sept siècles avant notre ère. Cela est d'autant plus vrai, que j'ai trouvé, dans plusieurs de ces sépultures, le fer, qui ne se conserve guère. La collection du Vieux-Châtel possède des fusaïoles, socs de charrues, pics, faucilles, pinces et marteaux de fondeurs, des boulets en fer réunis à d'autres, en granit, trouvés à côté d'une grande pierre en granit, sur laquelle j'ai compté onze cupules sur une face et douze sur l'autre.

J'ai reconnu, près de plusieurs de ces tombeaux, les traces de fourneaux de fonte de fer et une quantité de scories. Bien d'autres objets, certainement moins bien fabriqués ou plus exposés, ne se sont pas conservés jusqu'à nos jours.

Voilà donc un outillage complet, presque parfait, et l'on comprend ainsi comment ces peuples pouvaient, dans notre dur sol breton, enfouir, à un mètre au-dessous du sol et quelquefois plus, les supports des tables.

Ce n'est pas avec des silex ou autres pierres emmanchées avec des andouillers de cerf qu'ils pouvaient faire un aussi sérieux travail.

Ils n'ont pu se servir de ces instruments primitifs que dans des sols plus faciles et pour des travaux moins considérables, comme, par exemple, l'extraction des silex dans la terre calcaire maniable où il abonde.

Les dolmens à cryptes souterraines sont donc d'une époque relativement peu éloignée, et il est prouvé qu'on y a trouvé à peu près partout, avec le bronze, les pointes de flèche à ailerons, les pointes de lance et couteaux en silex, les scies en silex

très soignées, les haches en pierre polie, etc..., qui ont continué à servir pendant cette période.

Dans d'autres dolmens plus anciens et posés sur la surface du sol simplement gratté, on n'a pas trouvé de métaux, mais des pierres admirablement travaillées, haches en jadeïte, grains de collier en callaïs, etc...

Ces dolmens ou ces allées couvertes appartiennent à l'époque précédente ; mais je ne crois pas qu'on puisse donner à cette période une durée beaucoup plus longue qu'à celle qui marque son début par l'introduction du métal, ce qui mettrait l'âge des grandes tombelles du Morbihan, par exemple, à moins de deux mille ans avant notre ère.

Si des pierres grossièrement taillées ou de simples galets de la mer sont aussi trouvés quelquefois en grand nombre, et indépendants du pavé dans les derniers dolmens, il faut admettre que ce sont des ex-voto fabriqués ou cherchés pour la cérémonie funèbre ou des objets que l'on avait en service faute d'autres.

La fronde était très employée à l'âge des dolmens comme avant, et quand on n'avait pas de pierres de fronde taillées en silex, quartz, grès ou schiste, on employait des galets choisis sur le rivage de la mer.

Les dolmens non couverts de tumulus ont été ainsi construits avec intention, sans idée de les recouvrir. Ils sont beaucoup plus élevés que les autres au-dessus du sol, quoiqu'avec des piliers très profondément incrustés en terre, et ils sont de la dernière époque.

En résumé, tous les dolmens, n'importe à quel genre ils appartiennent, ont recouvert des morts.

Il faut renoncer à cette vieille légende des autels, pour les dolmens comme pour certaines roches usées à leur surface ou creusées, qui sont simplement des meules pour de très grandes molettes ou des mortiers fixes.

Les roches de ce genre ne sont pas rares dans le Finistère,

et la légende, qui les fait regarder comme des autels et lieux de sacrifices, est très tenace.

J'ai vu souvent des habitants du pays tellement persuadés de la vérité de cette légende, qu'ils croyaient, j'en suis sûr, que je me trompais quand je leur expliquais ce que c'était réellement.

Tous les habitants de notre pays, pendant la longue période néolithique, se sont servis de ces plateformes de roches pour en faire des meules dormantes. Un grand nombre a beaucoup servi, car le granit est devenu du plus parfait poli ; les molettes étaient parfois très lourdes. Je possède un spécimen des plus remarquables, qui ne pouvait être manœuvré qu'à deux mains.

Dans d'autres roches, la plate-forme est remplacée par des mortiers en forme de cuvettes, avec rigole d'écoulement un peu au-dessus du niveau du fond. Sur le même groupe de rochers, j'en ai compté jusqu'à dix, et, en cherchant au pied des roches, j'ai trouvé les molettes. En un mot, pas de doute à avoir sur l'usage.

Les dolmens les plus anciens, remontant à une très haute antiquité (trois mille ans peut-être avant notre ère), sont les dolmens sans table, toutes les pierres posées presque verticalement, au nombre de deux seulement ou davantage, se rejoignant par le haut et formant ainsi toiture.

Quelques pierres brutes, constituant des contreforts et en même temps des alignements, les solidifient par le bas. Une suite de ces dolmens forme par le fait une allée couverte.

Je n'en connais que deux très remarquables dans le Finistère: l'un à Poullan, composé de seize grands mégalithes, y compris les deux qui le ferment aux extrémités ; il est orienté du nord au sud. Le deuxième est celui de Castel-Ruffec, en Saint-Goazec.

Les dolmens ordinaires qui ont été construits après ce premier essai sont composés de trois, quatre ou cinq supports sur

lesquels on posait une table; mais ces pierres sont encore brutes, peu choisies; le monument, souvent, n'est pas très régulier.

Dans ces dolmens, comme dans tous ceux dont je parlerai tout-à-l'heure, il y a toujours des cendres avec débris d'urnes, ou des urnes entières dont beaucoup sont ornées de piqûres ou de traits faits à la main avec le poinçon.

Toutes celles que j'ai vues contenaient des cendres ou des débris d'ossements incinérés, et ce n'est que pour les sépultures de l'époque de l'invasion romaine que j'ai trouvé des urnes vides, mais dans la terre et pas dans les dolmens.

Le progrès continue; nous arrivons aux belles allées couvertes du Finistère et aux magnifiques tombelles du Morbihan, dont plusieurs portent des figures variées sur les supports; ce sont les plus beaux souvenirs de l'art mégalithique.

Je cite les dolmens du Port-Blanc, les tumulus du Rocher, de Tumiac, du Moustoir-Carnac, de Manné-Lud, de Manné-er-H'roek, du Mont Saint-Michel, et enfin Gavrinis, le plus remarquable de tous.

Ces tombelles, de 120 mètres de diamètre sur 11 mètres de hauteur, avec leurs allées et chambres couvertes posées sur le sol nettoyé et gratté jusqu'au roc, représentent un gigantesque travail, et il faut voir au musée de la Société polymathique à Vannes les splendides et longues haches en jadéïte et les perles et pendeloques en callaïs formant colliers, trouvés dans ces monuments.

Nos allées couvertes, pour la plupart non surmontées d'un tumulus, comme celles dont je viens de parler pour le Morbihan, sont généralement remplies de terre jusqu'au sommet des supports qui soutiennent la table. Cette terre alterne presque toujours avec des pierres plates, provenant souvent d'un endroit assez éloigné, et posées à plat les unes sur les autres avec beaucoup de soin.

Nos dolmens du Finistère, surmontés d'un tumulus, sont au contraire toujours vides ; on n'y trouve que la sépulture sans détritus.

Dans les plus anciens, les tables reposent sur des supports ; plus tard, ces piliers ont été remplacés par la maçonnerie en pierres sèches.

Un des plus curieux de ce genre, par le soin extrême apporté à sa construction, est celui que j'ai ouvert en Saint-Goazec.

L'épaisseur de terre sur le haut du tumulus était de 0^m80, le galgal avait une grande étendue avec une hauteur de 0^m80 au-dessus des tables. Il était composé de grosses pierres de quartz et de schiste, placées sans beaucoup d'ordre et laissant des petits vides sur le pourtour du tumulus ; mais autour du dolmen, il n'y avait plus que des schistes, tous posés à plat sur plusieurs rangs, dans un ordre parfait ; le diamètre total du monument était de 20 mètres.

La crypte souterraine, recouverte par trois tables, avait, en dimensions intérieures : 2^m30 de longueur, 1^m50 de hauteur et en largeur 1^m25 en bas et 0^m60 en haut, de sorte que les murs, faits très régulièrement en pierres plates de schiste avançant l'une sur l'autre, tendaient à se rejoindre vers le haut. Il n'y avait pas de pavé, le fond se composait d'argile grise battue ; l'orientation de l'est à l'ouest.

L'urne, très soignée, à quatre anses, forme surbaissée, admirablement conservée, était placée à 0^m40 de la paroi est. Elle était remplie de cendres et était parfaitement debout sur le fond de la crypte recouvert, autour de l'urne, d'environ 3 centimètres de cendres, sur lesquelles on avait jeté quelques petits galets de rivière.

Ce tumulus, quoique de la dernière époque, ne contenait aucun mobilier, ni bronzes, ni armes en pierre.

Cette urne, ainsi que d'autres des derniers dolmens, était faite au tour.

Je pourrais citer encore des urnes faites aussi au tour et

ayant tout à fait le style romain, trouvées à la place ordinaire, au fond du tumulus, ce qui fait écarter l'idée d'une violation de sépulture gauloise et d'une nouvelle sépulture romaine la remplaçant à une si grande profondeur.

J'en conclus, avec raison, que les tumulus, comme les dolmens, ont continué à s'élever pendant la conquête, et qu'il est possible, le christianisme s'étant introduit pendant cette occupation, de trouver des inhumations sans incinérations sous un petit nombre de vrais tumulus.

Dans les uns comme dans les autres de ces dolmens à une ou plusieurs tables, il y a généralement un pavé rudimentaire, et le monument est recouvert d'un galgal, puis de la terre mêlée ou non de pierres qui termine le tumulus. Quelquefois, mais rarement, le pavé est remplacé par une grande dalle.

Les cryptes souterraines de ces dolmens sont toujours parfaitement fermées et orientées de l'est à l'ouest, sauf les exceptions. J'en ai trouvé aussi avec l'orientation du sud au nord et les intermédiaires.

En général, l'entrée est à l'est, et c'est par ce côté que le monument funèbre a été fermé. On ne pourrait y entrer par ailleurs sans tout démolir.

Le pavé, ou la terre battue qui le remplace, a été parfois recouvert d'un lit de bois formant une sorte de plancher pour recevoir l'urne ou le sarcophage en bois contenant les cendres et autour le mobilier funéraire.

Nous trouvons dans ces beaux monuments souterrains, mais toujours réunis à la pierre polie ou taillée, les ornements et les armes en bronze que l'on n'a pas trouvés dans les magnifiques tombelles du Morbihan, dont la base, nous devons nous le rappeler, est à fleur de terre.

Les dolmens non couverts de tumulus ont été les derniers. Avec les assises profondes en terre, ils s'élèvent souvent beaucoup au-dessus du sol. C'est dans ceux-là que l'on trouve quelquefois de l'or, torques, colliers et ornements divers, et,

pour le reste, le même mobilier que dans les autres, quand ils n'ont pas été visités à une époque précédente par les chercheurs d'or.

Dans l'un d'eux, à Saint-Nic, sur les pentes de la chaîne de montagne de Ménez-C'hom, j'ai trouvé une partie d'un collier d'or large et mince, percé de petits trous. La fouille précédente avait dû avoir lieu de nuit et l'instrument dont se servait l'inconscient fouilleur l'avait coupé.

En Moëlan, j'ai trouvé au fond d'une allée couverte, sous des couches de schistes répétées et formant une hauteur de 0 m. 85 au-dessus des cendres et du charbon, toutes ces pierres posées à plat et apportées d'ailleurs (cette roche n'existant pas aux environs), une rondelle d'or percée de deux trous au centre et ornée d'un double pointillé au pourtour. Le diamètre est de trois centimètres et demi et ce devait être un bijou de femme.

Il y avait, à côté de cette rondelle d'or, des silex taillés et des usoirs, dont un surtout avait énormément servi.

Voilà donc toujours les métaux, même l'or, joints à la pierre. Cette sépulture devait être, du reste, celle d'une personne d'un rang élevé ; un alignement faisait face au centre du dolmen.

Dans la même commune, pour un autre dolmen, les pierres plates, pêle-mêle avec la terre à côté du monument et recouvertes de végétations très enracinées, m'ont indiqué de suite que cette sépulture avait été violée à une époque très ancienne.

J'ai eu vite la preuve de ce que je croyais : le dolmen avait été vidé pour placer assez profondément une sépulture par ensevelissement, recouverte ensuite de terre ; et au fond du dolmen, à 1 m. 20 de profondeur sous la terre amoncelée, j'ai trouvé une monnaie d'argent de Charlemagne.

Dans la même catégorie de dolmens, où ont été trouvés les plus riches mobiliers funéraires, j'en citerai encore un autre que j'ai fouillé, toujours en Moëlan. Le dolmen, sous tumulus, était petit, formant un rectangle parfait à rainures, toutes les

pierres s'emboîtant l'une dans l'autre ; il contenait avec les cendres et silex taillés, une fusaïole en fer bien conservée, une très belle hache, des grains de collier et des pendeloques en terre cuite, en quartz et en ambre.

La commune de Moëlan m'a beaucoup fourni, surtout des haches très remarquables et de toutes tailles, en jadéïte, fibrolite de nuances variées et diorite.

On peut citer encore du même temps le tumulus de Carnoët (forêt de Quimperlé), fouillé par M. Peyron avec le consentement de l'administration des forêts, et contenant, dans la chambre sépulcrale, des chaînes et des bracelets en or, argent et bronze, des armes en bronze et des pointes de flèche à ailerons en silex, mais bien inférieures, comme perfection, aux soixante-deux pointes à ailerons allongés et pédoncule court, du plus remarquable travail, que j'ai trouvées, avec les épées, lances, poignards et grandes haches en bronze, dans les deux dolmens sous tumulus de Kervini, en Poullan, dont je fais la description dans le mémoire lu au congrès de l'Association bretonne, le 20 septembre 1887, et relaté dans le volume de 1887. J'ai fixé l'âge de ces deux dolmens entre le quatrième et le septième siècle avant notre ère ; c'est dire qu'ils sont d'une époque antérieure à ceux dont je viens de parler, malgré la plus grande perfection des pointes de silex.

A partir de cette époque, l'invasion romaine est commencée.

L'incinération continue, étant commune aux deux peuples ; mais les sépultures gallo-romaines ne contiennent plus généralement de souvenirs. Il n'y a plus que des urnes posées presque à fleur de terre ou sous de très petits tertres.

Je cite quelques exemples.

Au Vieux-Châtel, en Plonévez-Porzay, une urne cinéraire, amphore de taille moyenne, contenant seulement des cendres et à côté, mais vides, deux vases, l'un en terre cuite, forme d'un pichet à anse, l'autre en verre, genre hanap, le tout sous un tertre.

En Plevin (Côtes-du-Nord), trois grandes urnes contenant des cendres, une amulette en terre cuite, des épées et un casque brisé en fer et des clous.

Huit urnes ensemble dont sept à base plate, en Spézet, contenaient toutes des cendres seulement et une seule à base pointue, un anneau en bronze.

Sept urnes, près du château de Tréfry, en Quéménéven, toutes à un mètre l'une de l'autre, quatre en ligne et les trois autres sur la perpendiculaire de la quatrième. Les trois premières avaient été brisées par des ouvriers inconscients, en creusant la douve d'un fossé. Prévenu par mon ami Césaire de Poulpiquet, j'ai découvert les quatre autres le 15 avril 1889.

Toutes ces sépultures, ainsi que d'autres à Ploaré, par exemple, où neuf urnes ne contenant que des cendres, avaient été trouvées à côté l'une de l'autre, contenaient les restes de soldats de l'armée romaine et aussi de Gaulois promptement assimilés.

Une partie de la population a dû forcément se rallier et c'est sous ce point de vue qu'il faut juger une autre sépulture que j'ai trouvée à Plomodiern. Il y avait à côté des cendres et de l'urne placée sous un petit tertre recouvrant une ancienne excavation en forme de losange, où avait eu lieu l'incinération, une fusaïole en terre cuite ayant la forme d'un cône tronqué. Ces objets font partie des collections du Vieux-Châtel.

Les menhirs.

A la séance du 30 octobre 1888, mon éminent et bien sympathique collègue, Monsieur Le Méné, président de la Société polymathique du Morbihan, émettait cette opinion, à la suite d'une excursion faite à Carnac, qu'il était disposé à partager l'avis de plusieurs de ses devanciers qui supposaient que les menhirs et les alignements de Carnac avaient été élevés dans un but funéraire, ou étaient au moins les accessoires des sépultures.

L'avis d'un archéologue aussi savant et aussi sérieux que Monsieur Le Méné est certes d'un bien grand poids ; mais il permettra, je l'espère, à un collègue de causer également de cette question si difficile à résoudre et d'émettre son opinion.

Je suis d'un avis qui diffère un peu du sien, et je pense que tous les menhirs, contemporains des dolmens, ne sont pas, sauf de bien rares exceptions, des sépultures, comme on le croit généralement.

Il faut d'abord se dire qu'il y a des menhirs de toutes tailles et que tous les alignements sont formés par une suite de pierres levées debout, soit une suite de menhirs rangés sur une ou plusieurs lignes, avec d'autres isolés, ou offrant des lignes perpendiculaires sur les premières.

Dans d'autres endroits, nous les trouvons, en lignes ou isolément, à très peu de distance des dolmens-sépultures. J'en ai vu, dans ce dernier cas, qui avaient été évidemment dégrossis et qui affectaient la forme de la hache celtique.

Je vois, dans ces menhirs comme dans les alignements, un hommage rendu à la divinité pour protéger les morts ou la station temporaire occupée par la tribu.

Le fait n'est pas douteux pour les alignements si curieux de Crozon et la question est jugée d'avance surtout pour l'un de ces groupes de menhirs alignés, le plus remarquable de tous. Le monument qu'ils ont l'air de protéger est, à n'en pas douter, un sanctuaire, un lieu de réunion, et la tradition a conservé son nom en l'appelant encore la chaise du prêtre ou la maison du curé (je traduis du celte : Kador ar person, Ty-ar-c'huré).

Même remarque à faire pour les menhirs du temple des faux dieux.

D'autres menhirs, formant une enceinte, portent le nom de Cromlech. C'est encore un lieu de réunion, une sorte de sanctuaire et les menhirs isolés, que l'on voit souvent aux environs du Cromlech, ne peuvent être, comme ceux qui forment l'enceinte que des ex-voto à la divinité à qui l'on rendait hommage

dans ces réunions ; et les objets trouvés à l'intérieur de ces cromlechs ne font pas partie d'un mobilier funéraire, ce sont aussi des ex-voto.

Les menhirs ornés de figures, d'autres de cupules ou affectant une forme particulière, la forme arrondie si caractéristique, par exemple, sont évidemment des menhirs-autels.

Les peuples primitifs ont dû avoir, comme les Romains, des cultes bien divers, pour ne pas dire très bizarres. La tradition s'en est conservée, du reste, et certains menhirs sont encore aujourd'hui l'objet d'un culte tout à fait particulier et très spécial de la part des deux sexes qui vont y faire leurs dévotions dans un costume primitif.

Je n'ai trouvé, au cours de mes pérégrinations, qu'un seul menhir qui devait être une sépulture, mais je dois dire qu'il formait le centre d'un tertre visiblement artificiel. Cette espèce de petit tumulus avait été, non pas fouillé, mais ravagé ; je l'ai refouillé quand même, pour mon instruction, et décider ce qu'il avait pu être dans le principe. Les cendres et les débris de poterie indiquaient une sépulture multiple ; on n'avait pas trouvé d'autres pierres pour faire un dolmen et les urnes cinéraires avaient été enterrées successivement dans ce petit tertre. Le menhir ne représentait plus là que la protection aux morts et la prière à la divinité protectrice.

Ma curiosité d'aller parfois fouiller après les autres m'a souvent servi au-delà de toutes mes espérances. Il y a tant de gens qui, en croyant garder tout l'honneur pour eux, ne récoltent que la peine qu'ils se sont donnée, et d'autres, en voulant s'occuper d'une science dont ils ne savent pas le premier mot, passent à côté d'une sépulture sans la distinguer, ou ne voient pas le mobilier funéraire en faisant l'ouverture du monument.

J'en donne un exemple frappant dans mon mémoire sur les tumulus de Kervini, en Poullan.

Si, au pied de certains menhirs, on a trouvé des cendres, du charbon et quelques rares débris de poterie, il faut mettre

cela sur le compte des infiltrations. Les pâtres, à toutes les époques, se sont mis à l'abri des menhirs, y ont cassé leurs grossiers ustensiles et fait du feu.

Souvent aussi des écobues ont été pratiquées dans les parcelles où se trouvent des menhirs. Les taupes, les mulots, les labours et les pluies ont ensuite fait le reste.

L'analyse des terres récoltées au pied de quelques menhirs et contenant du phosphate de chaux, ne prouve pas grand'chose, si le fait est réel ; ce sont des cas isolés et rien ne dit que ce phosphate de chaux provienne d'une sépulture et surtout d'une sépulture de l'âge des dolmens.

Très rarement on a trouvé du bronze au pied de quelques menhirs, mais c'étaient des cachettes faites par des hommes venus après ceux qui avaient élevé ces gros mégalithes. Ils servaient simplement de repère pour trouver la cachette, semblable à toutes celles de même nature que l'on a trouvées dans des endroits si divers.

Il faut beaucoup voir par soi-même avant d'émettre un avis. Il ne suffit pas de travailler dans un bureau, après avoir vu des musées et lu les ouvrages de ses devanciers, et il faut craindre surtout les récits où perce trop l'enthousiasme inexpérimenté de celui qui n'a fait que peu de fouilles ou les a faites avec des idées préconçues.

En tout cas et partout, il peut y avoir des exceptions à des coutumes presque invariables, mais ces exceptions ne peuvent infirmer la règle générale, et il faut toujours admettre pour ces temps reculés, la cause subite d'un changement momentané où le passage possible d'une famille venue de très loin et conservant, dans les installations successives de sa marche vagabonde, les coutumes de son pays d'origine, même peut-être après plusieurs générations.

Mais, en admettant un moment ces exceptions particulières à un point du territoire extrêmement restreint, on ne peut en tirer une conclusion générale.

La trouvaille, au pied ou à côté d'un menhir, de silex taillés, d'usoirs, de meules, même d'une hache en pierre, ne signifie pas grand'chose ; on trouve tous ces objets disséminés à la surface du sol ou légèrement enfouis par le temps partout où les hommes de cette époque ont travaillé et séjourné.

Le résumé de toutes mes observations me porte à croire que ces monolithes, isolés ou réunis en alignements ou en cromlechs, ne sont pas, en un mot, des sépultures, mais des monuments essentiellement religieux, et que les objets que l'on peut trouver au centre d'un cromlech ou au pied d'un menhir sont alors, je le répète, des ex-voto, quand ce n'est pas, comme je l'ai dit tout à l'heure, une cachette, une infiltration ou l'effet du hasard.

En somme, on perd son temps en fouillant au pied des menhirs ; la récolte laisse beaucoup à désirer.

Les Métaux.

Je n'en dirai que peu de chose ; car ce n'est pas un âge particulier, comme cela a été tant répété ; l'usage des pierres a continué avec l'introduction du bronze et du fer — qui probablement a précédé le bronze — enfin avec l'or. Exemple, après tant d'autres : une sépulture en Beuzec-Conq, contenant une spirale d'or, une grande hache plate en bronze, deux pointes de flèches à ailerons en silex et une pendeloque en pierre polie.

Dans la nomenclature des monuments gaulois du Finistère, qui vient d'être publiée, il y a une erreur qui met ensemble deux trouvailles bien distinctes près du château de Lesnevar, en Beuzec-Conq : une sépulture et une cachette de l'âge de bronze. Je viens de décrire le mobilier de la sépulture ; dans la cachette de bronze, il y avait 5 haches à ailerons et 17 lingots ; une partie de ces objets font partie de ma collection, les autres sont entre les mains de mon frère qui avait fait ces deux découvertes.

Pourquoi le fer n'aurait-il pas précédé le bronze ? On en

trouve partout à la surface du sol, et les morceaux de minerais plus ou moins riches, mêlés aux cendres des campements et s'y fondant ont dû donner très vite aux Celtes l'idée de la fonte. César écrit que les Gaulois, qui lui ont résisté, avaient des armes en fer, ce qui indique une longue pratique.

Les fours très primitifs que l'on découvre et dont les parois coupées d'un petit monticule, faisaient les premiers frais avec un certain nombre de pierres ramassées aux environs, la composition encore assez riche des scories qu'on trouve au fond de ces fours, le nombre inouï d'autres scories que l'on rencontre partout, en est la preuve.

Seulement il faut observer que le fer s'oxydant rapidement, on ne trouve que peu ou de faibles traces des outils ou armes fabriqués, tandis que le bronze se conserve intact.

J'avais, dans ma collection, plusieurs galets ayant une rainure circulaire profonde ; on ne peut mieux les désigner qu'en les nommant des poulies en pierre. Je les avais trouvés dans des campements et ne m'expliquais pas bien leur usage. Enfin j'ai trouvé une pierre semblable dans un tumulus, mais la rainure remplie par un fort cercle de fer qui devait se terminer par un anneau ou une tige malheureusement disparus, la préservation à l'abri du tumulus n'ayant pas été complète ; dans les deux hypothèses, l'arme était dangereuse.

Il était, il y a bien peu de temps encore, contraire aux vieilles théories de trouver du fer dans les dolmens ; aussi ceux qui en découvraient se gardaient bien de le dire. Aujourd'hui tout est bien changé et la chose est admise. Aussi je ne comprends vraiment pas que, dans des publications tout à fait récentes, on vienne encore parler de l'âge de fer comme époque spéciale.

Au congrès de 1887 de l'Association bretonne, un illustre archéologe, M. P. de Lisle du Dreneuc, disait, et avait bien raison à mon avis, que beaucoup de haches en pierre avaient été taillées avec un métal, et il ajoutait le fer.

Je l'ai déjà dit pour le bronze, mais je suis convaincu que le fer ayant précédé le bronze, ce travail s'est fait auparavant et en même temps avec le fer. Mais on ne retrouvera probablement jamais aucun poinçon, comme j'en ai trouvé en bronze pour l'époque néolithique et en silex pour l'époque paléolithique.

Ce qui ne veut pas dire qu'il n'y a pas eu aussi des poinçons en silex pour l'époque néolithique ; la collection du Vieux-Châtel, si riche en silex, n'en possède pas, voilà tout, de cette dernière période.

Avant de quitter les métaux, je dois parler de plusieurs découvertes de cachettes de bronze dont personne n'a encore jamais rien dit.

1° Au Vieux-Châtel, en Plonévez-Porzay, en 1888, cachette contenant vingt-quatre lingots ou grands gâteaux ; il n'y avait aucune arme.

Cette particularité des lingots seuls et la découverte sur plusieurs points de moules à haches prouveraient que l'industrie était locale, du moins en partie.

D'où venait le cuivre ? Mystère pour le moment. L'alliage, en tout cas, pouvait se trouver dans le pays, aux mines de la Villeder (Morbihan), par exemple, dont plusieurs filons ont été attaqués à une époque très ancienne.

La matière première que l'on croyait venue de très loin, a été souvent trouvée dans le pays, exemple le jade ou ses similaires.

On disait toujours que les haches en jadéïte venaient de l'Orient et celles en fibrolite d'autres contrées, et qu'elles avaient été apportées par ces premiers occupants, avançant toujours vers l'ouest.

Dans son catalogue des minéraux du Morbihan, mon honoré et bien savant collègue le comte de Limur classe le jade breton qu'il a découvert en roches dans le Morbihan ; il y a trouvé

aussi la fibrolite, que j'ai découverte également sur plusieurs points du Finistère.

2° A l'extrêmité sud de la commune de Ploaré, au village de Kervellou deux cachettes contenant en tout 31 haches, partie à talon à anneau latéral et d'autres à douille. A Kerfréaust, une cachette de 18 haches à douille, dont plusieurs avec ornementations.

3° Au Run, aussi en Ploaré, une cachette contenant cinq haches à douille. Une grande partie de ces haches font partie de mes collections.

Le tranchant des haches à talon de Kervellou était infiniment moins large que celui des 13 haches à arête médiane de la cachette signalée, déjà depuis longtemps, en Collorec, dont quatre sont en ma possession, les plus grandes qui sont vraiment très belles.

Mais j'en ai ici dont le tranchant est encore bien plus large.

Les moules de ces haches sont, en effet, on ne peut plus variés.

La plus récente des découvertes du Finistère a été faite à Hanvec, d'une cachette contenant des haches à douille, quadrangulaires avec anneau latéral. Vingt-quatre font partie des collections du Vieux-Châtel.

A l'extrémité nord-est de la commune de Plonévez-Porzay, au village de Nergoz, le propriétaire a trouvé, en défrichant, une hache plate, en bronze, qu'il m'a remise il y a quelques mois.

Ces haches plates se trouvent généralement seules et je serais porté à croire, comme cela a déjà été dit, que ce sont les plus anciennes des armes en bronze. Elles sont du reste l'imitation des haches en pierre, et les autres modèles de haches en bronze n'ont dû être fabriquées que postérieurement.

Le groupe des tumulus et des dolmens de la chaîne du Ménez-C'hom.

Dans l'étude qui précède, j'ai eu l'occasion, et je n'y reviendrai pas, de parler de quelques-uns des monuments de cette série qui s'étend sur tout l'espace compris entre la mer et le sommet de la montagne, à travers la grande commune de Plomodiern, puis celle de Saint-Nic, Telgruc, Argol, Dinéault et la partie sud-est de la commune de Crozon, avec extension sur une partie de celle de Landévennec.

Dans les grands champs cultivés, en si grand nombre, de la partie la plus rapprochée de la mer, la culture a depuis longtemps tout détruit. On voit partout, pour supporter les barrières des champs et à l'entrée des cours de villages, les grands mégalithes servant de supports ou de piliers.

Tout ce pays était littéralement couvert de sépultures, et ces vestiges de l'âge néolithique, très différents entre eux, indiquent un séjour prolongé pendant toute la période.

Commençons par les tumulus qui sont de toutes tailles.

Les petits, avec la terre non choisie de la montagne et mêlée de petites pierres, sont de la plus haute antiquité. On n'y trouve plus d'urnes qui sont entièrement décomposées, mais on y voit toujours des cendres et de la terre brûlée ; preuve que l'incinération a eu lieu à la base des tumulus.

Dans l'un d'eux, j'ai trouvé une sépulture d'un genre nouveau. Les cendres avaient été placées dans l'infractuosité d'une grosse roche naturelle et le tout recouvert de terre, de sorte que par son apparence extérieure, il ressemblait aux autres.

Dans d'autres tumulus, un peu plus grands, j'ai trouvé plusieurs fois un petit galgal de pierres qui avaient servi auprès du foyer et rangées ensuite pour protéger la sépulture. J'ai relevé quelquefois des urnes, mais pas toujours ; il n'y avait souvent que des débris de poterie.

Je cite spécialement une urne à trois anses, bien conservée et une autre en forme de rectangle. Le mobilier se composait de haches du début de la pierre polie, et d'outils et armes en pierres taillées, quartz, schiste et grès à cause de la rareté du silex.

Enfin les grands tumulus : dans l'un d'eux l'urne était à plus d'un mètre de profondeur, au-dessous du sol, au fond d'un cône très étroit du bas et terminé par de l'argile battue.

Dans un autre, à côté d'un demi-mètre cube de cendres environ, et près des débris de l'urne, j'ai trouvé les dents d'un cheval ; pas un seul ossement autrement.

Les objets trouvés dans ces tumulus sont très variés ; mortiers, meules, molettes, rondelles, pierres taillées, une pierre celtiforme et un très joli triturateur ayant beaucoup servi, la partie qui était tenue à la main, beaucoup plus grosse et très arrondie. Quelques-uns de ces triturateurs étaient très soignés. J'en cite un autre de ma collection, mais celui-ci trouvé en Moëlan, qui est poli d'un côté et rugueux intentionnellement de l'autre, avec l'emplacement creusé pour la main.

Je n'ai trouvé, dans ces tumulus de grande taille, qu'une hache polie en fibrolite.

Je ne peux signaler, parmi cette longue suite de sépultures, que deux cryptes : l'une, très souterraine et non recouverte d'un tumulus, a été détruite par le propriétaire en faisant un défrichement. Elle se composait, sur les côtés, de grandes dalles en schiste, le tout recouvert d'une seule grande table également en schiste et très plate. Ce grand coffre contenait des cendres, deux urnes et une hache de 15 centimètres de longueur en silex rouge poli qui m'a été remise.

L'autre crypte que j'ai ouverte, en Telgruc, était surmontée d'un très grand tumulus de 22 mètres de diamètre sur 3 mètres de hauteur, avec galgal.

Le sépulcre était orienté du nord au sud et la table, au niveau du sol, était posée sur maçonnerie sèche, à murs per-

pendiculaires, avec un fond sans pavé composé d'argile battue.

La crypte avait à l'intérieur 2 mètres 20 centimètres de longueur sur 1 mètre 20 centimètres de largeur et 1 mètre 95 centimètres de hauteur, recouverte par une seule table de 0 m. 35 centimètres d'épaisseur débordant les murs, à l'extérieur, de tous les côtés.

Ce très beau monument, évidemment de l'époque des métaux, n'en contenait aucun vestige ; l'urne était seule, accompagnée de quatre petits silex taillés.

Je passe à un autre monument : la tombelle signalée en 1835, dans l'ouvrage du chevalier de Fréminville. — Les antiquités du Finistère.

Cette grande tombelle, appelée dans le pays tombeau d'Artus, était située près du manoir de Trébéron et de la chapelle de Saint-Laurent, entre Crozon et Landévennec. Elle n'existe plus depuis quelques mois ; toutes les pierres du galgal ont été enlevées et le terrain nivelé.

Un explorateur qui m'a précédé dans ce pays, il y a quelques années, était allé, m'a-t-on dit, voir cette tombelle, mais il n'y avait vu qu'un tas de cailloux retirés des cultures voisines et en a parlé dans ce sens, au cours d'un mémoire qu'il a publié sur les sépultures de l'âge de la pierre et du bronze dans les environs de Crozon. Pour moi, confiant dans le nom que la légende lui donnait, j'ai pensé que le monument était très antérieur aux cultures et d'ailleurs son apparence m'engageait à le fouiller.

La tombelle était orientée du nord au sud ; 25 mètres de long sur 6 mètres de large, profondeur 4 mètres. Le galgal était composé entièrement de gros galets de la mer, qu'il avait fallu aller chercher à plus d'un kilomètre. Seulement il y a une différence avec les autres tumulus qui ont le galgal en dessous et la terre par dessus.

Dans la tombelle, tout le contraire ; 2 mètres de terre dessous, dont un mètre au-dessous du sol et 2 mètres de galets

par dessus. Au fond, il y avait tout du long une prodigieuse quantité de charbon et de cendres, quelques très petits ossements dont l'incinération n'avait pas été complète et beaucoup de débris de poteries grossières faites à la main, sans le secours du tour. Comme mobilier, j'y ai relevé une pointe de lance en grès, un usoir à plusieurs faces et des pointes de flèches en grès et en silex.

En résumé, mon opiniou est que ce n'était pas le tombeau d'un seul mais bien la sépulture, par incinération, d'une tribu très ancienne et pauvre.

J'ai dit que ce pays avait été couvert de dolmens ; mais depuis mes fouilles de l'année dernière, j'en ai encore vu disparaître trois, dont un était réellement tout à fait remarquable. Les habitants du pays ne respectent rien, quand ils sont gênés par un dolmen ou un menhir pour leur culture ou qu'ils ont besoin de pierres.

Les dolmens du Ménez-C'hom sont du reste de la dernière époque.

Avec des supports incrustés dans la terre, à une profondeur de 0 m. 90 c. au moins, ils se détachent clairement au-dessus des végétations du terrain et on peut les voir de très loin.

J'ai trouvé le fer dans la plupart et en plus des pierres de fronde, une molette extrêmement curieuse et plusieurs haches en pierre dont l'une en jadéite avec dépression des deux côtés pour l'emmanchement.

Un seul dolmen était d'une époque antérieure. Il se composait d'une seule table presque au niveau du sol et un peu surélevée d'un bout, lequel était soutenu par un seul support, à l'est.

Il y avait dessous des cendres et un très long coup-de-poing à pointe aiguë en grès taillé.

Une particularité de tous les dolmens du Menez-C'hom, c'est qu'ils ont invariablement leur ouverture à l'ouest, regardant la mer ; les pierres levées ne forment pas supports de ce côté

et ne soutiennent pas la table supérieure du dolmen, qui ne repose que sur les supports des trois autres côtés.

Il ne faut donc pas admettre l'ouverture invariable à l'est.

Je termine cette étude par la fouille d'une allée couverte, allant du nord au sud, avec alignements vers le sud et le nord, et recouverte de quatre grandes tables. Elle avait été visitée par les chercheurs d'or qui avaient jeté en dehors un marteau à deux côtés. Dans la partie non visitée, par découragement je pense, j'ai trouvé des couches de terre alternée avec des schistes, posés à plat, et dessous : 1° une urne très plate ayant la forme d'un compotier très ouvert du haut et ornée au poin-tillée sur tout le pourtour ; 2° une très belle hache en diorite et un poinçon plat large à sa base en silex jaune poli et formant des deux côtés une scie de première qualité. Cet instrument très soigné, d'une longueur de 12 centimètres, est le plus remarquable que je connaisse en ce genre, et cette trouvaille a clos très heureusement, en fin de saison, les fouilles de l'été de 1888.

CONCLUSION.

Dans son abécédaire d'archéologie, M. de Caumont dit, page 452 :

« M. de la Saussaye, dans le cimetière romain de Neung,
« en Sologne, a remarqué des groupes d'urnes séparées des
« autres et en quelque sorte à l'écart, qu'il suppose appartenir
« à une époque où déjà l'usage d'incinérer les corps n'était
« plus général.

« Dans les cimetières de Bordeaux, les recherches de M.
« Jouannet ont prouvé que les deux modes de sépulture, l'in-
« cinération et l'enterrement étaient en usage dans le même
« temps, mais que le premier mode était de beaucoup le plus
« généralement suivi à l'époque où l'on se servait de ce cime-
« tière.

« Des tombes bien observées montraient à quelles places,
« lorsque le corps était inhumé en entier, on déposait les vases
« qui accompagnaient ailleurs les urnes. C'était près de la tête,
« près des hanches et à côté des pieds. »

Voilà les premiers changements opérés par le christianisme et les efforts de ses premiers apôtres qui ne tardent pas à produire un progrès considérable dans les mœurs et dans les institutions et, profitant de l'abaissement où était tombé la puissance romaine, il s'impose bientôt complètement et l'organisation par l'ordre religieux avec quelques différences de formes maintint un régime qui allait périr au milieu des barbares.

Sans se prononcer absolument, comme je le fais au cours de cet ouvrage, M. de Caumont, citant MM. de la Saussaye et Jouannet, pressentait la vérité.

Il faut quelquefois un certain courage pour écrire ce que l'on sait être vrai. C'est souvent le contraire de ce qu'on a écrit soi-même dans le passé. On craint, d'autre part, de déplaire à des collègues qui ont écrit et qui ne veulent pas que l'on touche à l'arche sacro-sainte où ils ont réfugié les croyances dites admises.

D'autres ont écrit d'après les mémoires lus dans les bulletins des Sociétés. Très souvent ces mémoires sont loin d'être irréprochables et presque copiés les uns sur les autres ; il résulte des conclusions très fausses, résultat d'idées préconçues.

Je ne parle pas de ceux qui veulent toujours rapporter la découverte qu'ils ont faite à la plus haute antiquité.

Ce n'est que par des recherches répétées que l'on finit par s'identifier avec ces peuples préhistoriques dont on veut écrire l'histoire et il faut de bien longues études et observations comparées sur place, pour parfaitement comprendre les procédés, les habitudes et tous les instincts de ces hommes. La vue d'un musée et les lectures ne suffisent pas.

A un autre point de vue, les orientations, groupements etc., cherchés par quelques écrivains sont des preuves bien fugitives de la date à donner aux monuments mégalithiques.

Je ne vois là, pour le nombre des monuments, que l'agglomération plus ou moins grande de la population et pour l'orientation, rien autre chose que le caprice des constructeurs.

Cela est d'autant plus vrai que des monuments évidemment de la même époque, élevés par les mêmes hommes, sont orientés de façons différentes à des distances très rapprochées.

Cette observation s'applique à beaucoup de localités et j'ai eu l'occasion de la faire bien des fois.

En résumé, j'ai posé dans cet ouvrage les bases de la science préhistorique. Les publications qui suivront compléteront cette étude de tant de siècles et quand j'aurai tout reuni et publié sous un titre unique, on ne me refusera pas, je l'espère, le titre d'historien de la Bretagne préhistorique.

C'est la seule récompense que j'ambitionne pour mon travail.

Baron Halna du Fretay.

Fig. 1

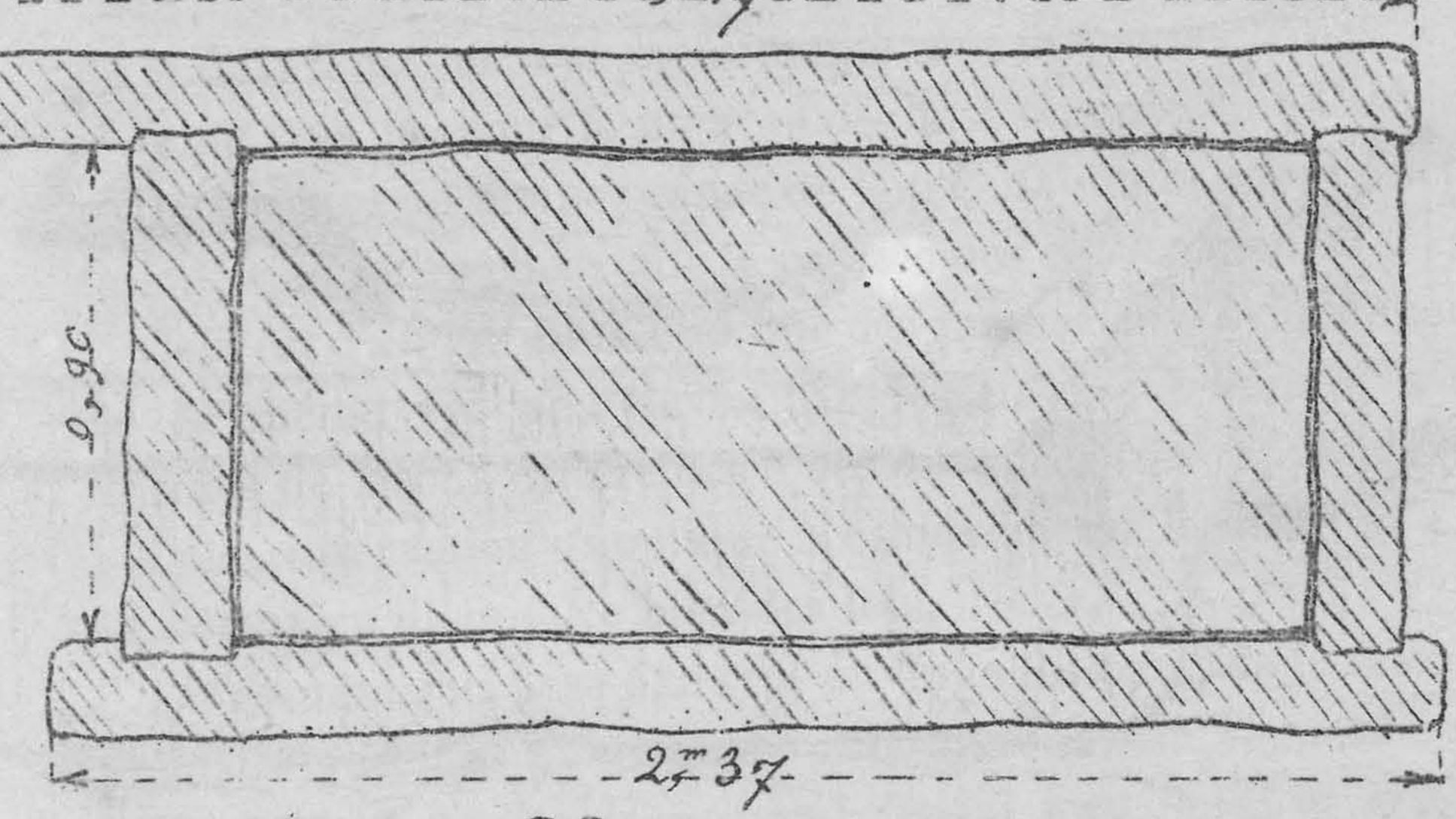

Plan par terre

Fig. 2

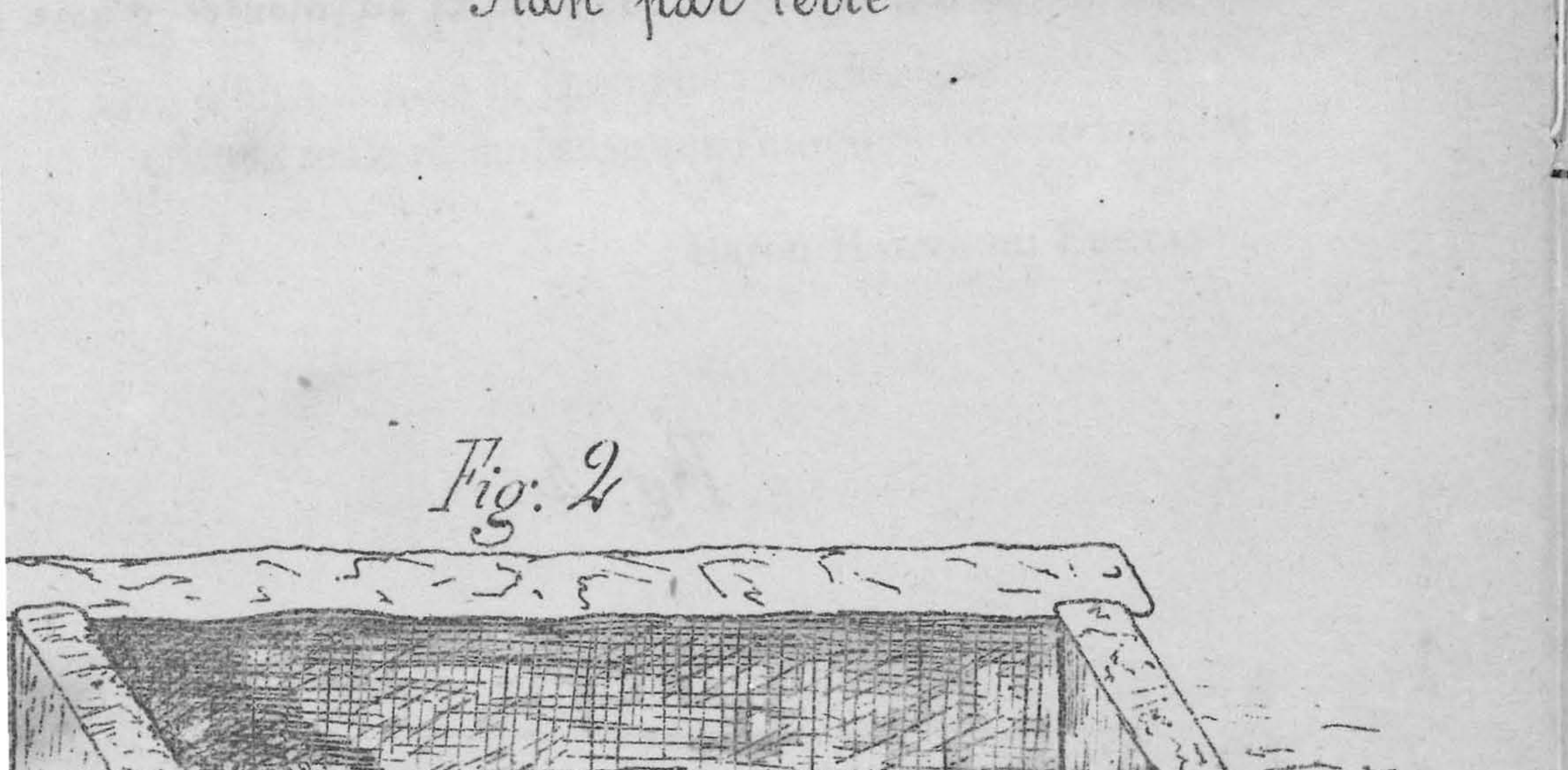

Vue du tombeau sans couverture

Fig. 3

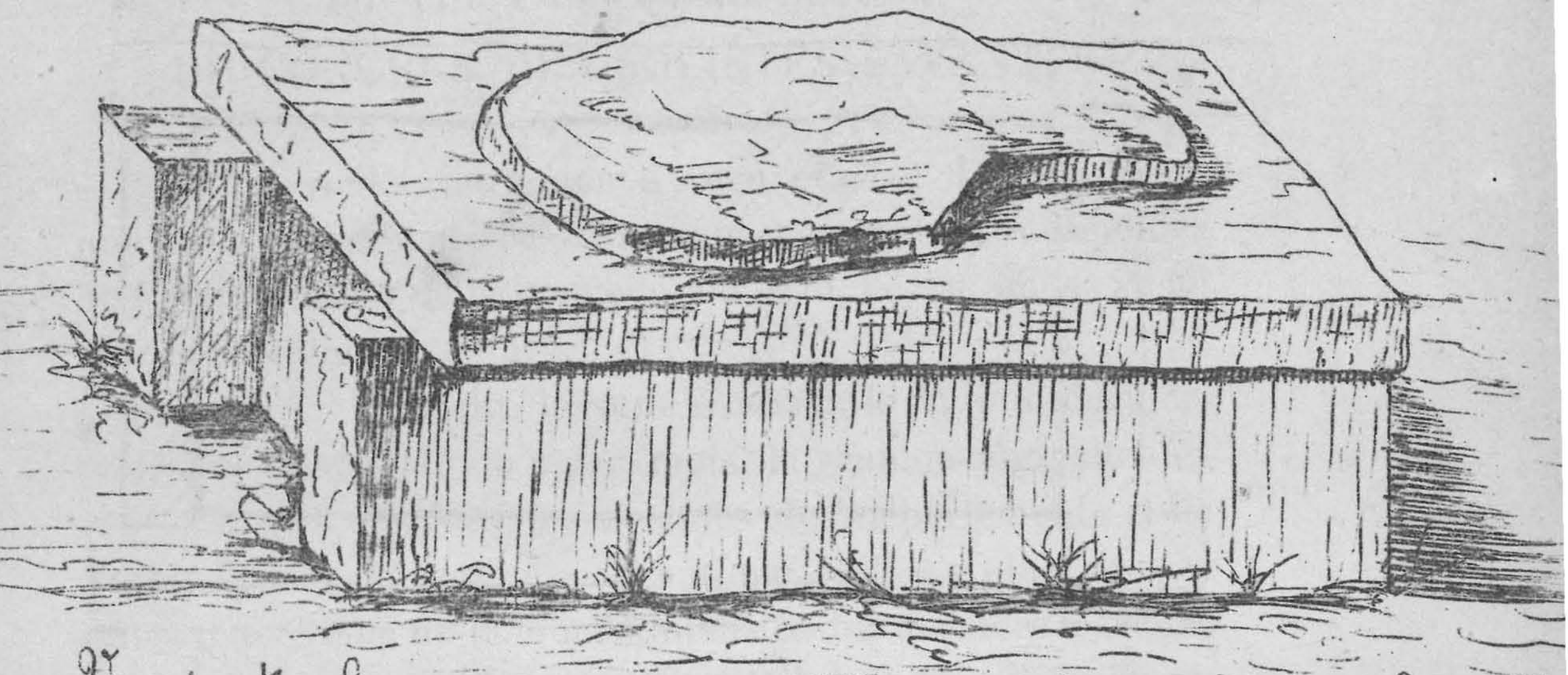

Vue du tombeau avec sa couverture surmontée d'une pierre plate

Fig. 4

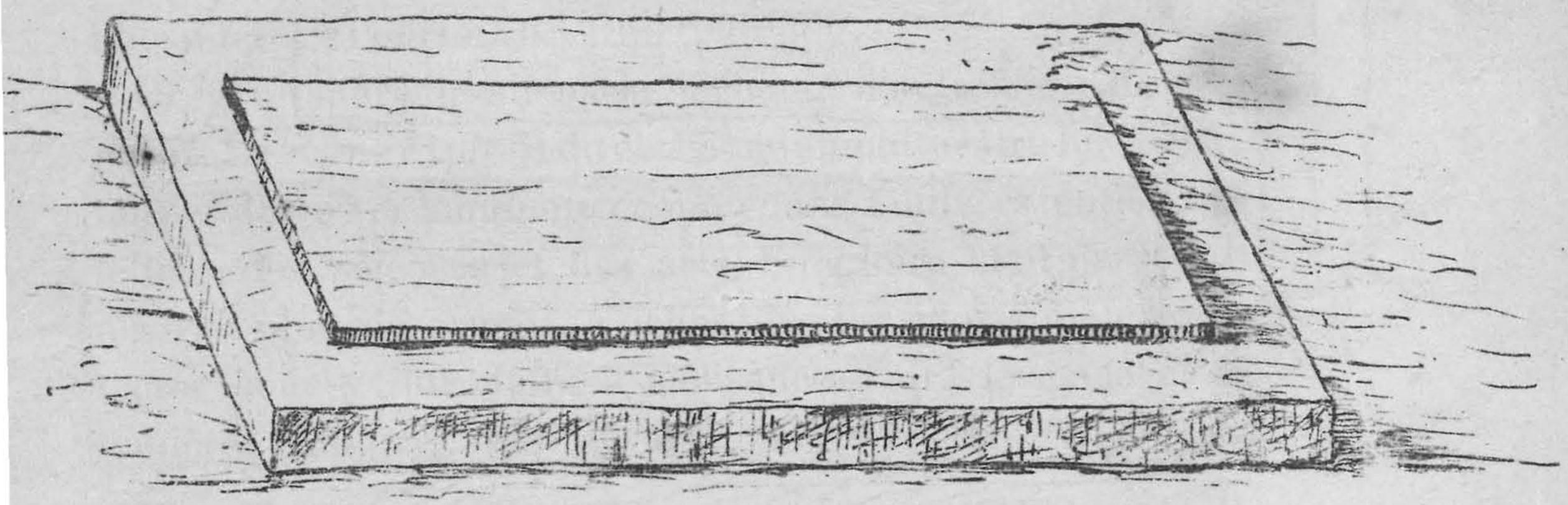

Vue de la couverture (dans œuvre)

VI.

LA VINGT-SEPTIÈME SESSION
DU CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES

I. — La vieille Sorbonne a vécu et c'est d'hier à peine que le retentissement a cessé des tant mémorables cérémonies de l'inauguration de la nouvelle, en tout l'éclat de sa vaste et monumentale structure.

Mais, précédemment, lorsque s'ouvrit, le 11 juin dernier, pour être close le 15 du même mois, la réunion annuelle des représentants des Sociétés savantes des départements et de Paris, la transformation de l'antique édifice n'était encore qu'au paroxysme de la fébrile intensité des derniers travaux. Seuls, quelques-uns des corps de bâtiments primitifs, émergeaient encore d'un indescriptible chaos de décombres et de poussière.

Une installation telle quelle du Congrès n'y fut pas moins, en dernier lieu, improvisée.

L'occasion s'est déjà présentée et elle a été saisie de faire allusion au désarroi matériel qui résulta de cette tardive détermination (1).

Il n'y a donc point autrement à y revenir sinon pour rappeler que l'accueil ménagé aux membres du Congrès par le département de l'instruction publique et des beaux arts, en redoubla l'hospitalière courtoisie.

Ce fut un suprême adieu à la Sorbonne d'autrefois. Elle agonisait. Le règne expirait du classique amphithéâtre lui-même, tant et depuis si longtemps connu dans l'univers entier des lettres, des sciences et des arts. Sa gloire était passée. Il n'aurait plus, désormais, à défier tous les efforts tentés ou à tenter pour y introduire à suffisance l'air, l'espace et la lumière. Les regards devaient ne s'y plus tristement

(1) V. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XVI, p. XLVIII.

détourner de l'aspect des grotesques essais de portraitures et d'allégories décoratives qui s'y étalèrent. Enfin le spectacle, unique au monde, allait à jamais disparaître, du contraste que la France se complut si visiblement à perpétuer entre la destination du local et son insuffisance croissante. Quels contemporains, en effet, purent ou pourraient oublier qu'aux jours de solennités, les cortèges où, si souvent, des têtes couronnées se réunirent aux plus hauts dignitaires de l'enseignement public, de l'Institut et de l'Etat eurent à subir le contact et non pas seulement la vue du tumulte et des assauts inénarrables auxquels se complut, de son côté, la houleuse multitude des jeunes lauréats ct des autres compétiteurs d'une place sur les bancs vermoulus de l'hémicycle ou de tribunes à l'avenant ?

C'en est fait de ce passé. Son originalité n'est plus que du domaine de l'histoire. Désormais, dans la vaste étendue de la Sorbonne neuve, la tenue du Congrès fera beaucoup plutôt défaut à l'espace, que l'espace à cette tenue.

II. — La vingt-septième session n'avait été devancée que de quelques semaines, par la célébration du Centenaire de 1789 et par l'ouverture de l'Exposition universelle.

L'affluence des visiteurs était d'ores et déjà une marée montante.

Elle faisait espérer un accroissement du nombre des participants au Congrès et, par suite, un temps d'arrêt aussi désirable que désiré, dans la tendance de ce nombre à diminuer d'année en année, tendance dont la sollicitude du département de l'instruction publique avait continué à se préoccuper. Il n'y a point eu déception. Du commencement à la fin du Congrès, les sections des sciences et d'économie sociale, entr'autres, ont accusé en même temps qu'un redoublement de l'activité de leurs travaux, une augmentation notable de leur effectif.

Sous la dénomination de *Réunion des délégués des So-*

ciétés des beaux arts, des départements, la section, originairement dite des arts décoratifs, a continué sa transformation en un Congrès spécial et concurrent de plus en plus suivi (1).

Il importe aussi de noter, en passant, que peu de jours après la clôture de la vingt-septième réunion des délégués des Sociétés savantes, c'est-à-dire le 24 juin dernier, s'ouvrit le très intéressant Congrès international, qui eut pour objet la conservation des œuvres d'art et des monuments (2).

Ainsi que l'an dernier, l'assiduité aux séances de la section d'histoire et de philologie, s'est imposée comme un devoir au délégué de notre Société. Il ne pent donc, quant aux autres sections, que de se référer aux résumés quotidiennement publiés par les soins des présidents et secrétaires de chacune d'elles (3).

Le moment est venu de faire succéder, sans plus de retard, à des préliminaires anecdotiques qui ont paru n'être point dépourvus de tout intérêt, un rapide aperçu des mémoires lus ou des communications échangées au cours des séances de la section déjà indiquée. En terminant et à titre de complément, il sera dit quelques mots de la séance de clôture du Congrès.

III. — Comme précédemment, la section d'histoire et de philologie a été présidée par M. Léopold Delisle. C'est dire l'excellente méthode et toute la distinction avec lesquelles la tenue des séances a été dirigée. L'éminent érudit était assisté de MM. les vice-présidents de Rozière et Gaston Paris, tous deux ses collègues de l'Académie des inscriptions et belles lettres, et de M. le secrétaire Gazier.

Les lectures ou communications relatives à l'histoire ont été nombreuses. Tout autrement nombreuses, encore étaient-elles dans l'énumération inscrite au programme.

---

(1) V. *Journal officiel* du 14 juin 1889, p. 2750 et s.
(2) V. notamment le compte-rendu publié par le *Temps* (15 et 16 juillet 1889. Supplément).
(3) V. *Journal officiel* des 12, 13, 14, 15, 16 et 17 juin 1889.

Chacun sait que l'histoire de la représentation provinciale n'est pas seulement restée à entreprendre ; que ses sources elles-mêmes sont encore, pour la plupart, à publier sinon à explorer : aussi le Comité n'avait-il pas, à raison de l'importance hors ligne du sujet, cessé de le mentionner sur les programmes annuels.

Le Comité a vu sa persévérance couronnée d'un plein snccès.

En effet, dès la première séance, l'honorable M. Baudel, proviseur du Lycée d'Albi, a donné lecture d'un bref mais intéressant mémoire traitant du mode d'élection et des attributions des membres des Etats du Quercy durant les dernières années du XIV^e^ siècle. L'évêque de Cahors en était alors le président né. A la suite d'observations fort érudites de M. le vice-président de Rozières, l'auteur du mémoire a été invité à continuer et à compléter ses recherches (1).

Incidemment, M. le chanoine Muller, du comité de Senlis, a signalé l'existence aux archives de la même ville, d'un rouleau de parchemin, du XIV^e^ siècle, qui ne serait autre que l'original des procès-verbaux d'une tenue des trois Etats de la langue d'Oil, à Paris, en 1356 (2). Sur la proposition de M. le Président Léopold Delisle, la notice de M. Muller a été renvoyée au Comité.

C'est en ces circonstances que le délégué de la Société archéologique du Finistère a présenté un aperçu sommaire des tenues d'Etats dans l'ancien duché de Bretagne, antérieurement à sa réunion à la couronne de France en 1532. Le même délégué a fait en outre remarqner qu'avec et par les progrès du cheminement vers cette union, redoublèrent, naturellement, l'importance du rôle des Etats et la fréquence de leurs convocations. Il a rappelé qu'en Bretagne l'institutoin atteignit à un degré de vitalité et d'inflnence qui ne se

(1) V. *Officiel* des 10, 11 et 12 juin 1889, p. 2685 et s.

(2) Ibid., p. 2712.

rencontre dans aucune des autres provinces représentées par des députés de chacun des trois ordres. Les Etats de Bretagne, a-t-il ajouté, semblent, à vrai dire, n'avoir guère acquis une consistance définitive et un fonctionnement régulier qu'au déclin du XIVe, voire qu'au commencement du XVe siècle. En outre, le tiers Etat ne se fraya que tard et qu'imparfaitement, surtout avant 1532, l'accès de l'Assemblée. Il n'y compta qu'un nombre plus ou moins restreint d'officiers des juridictions d'origine ducale, appelés comme tels à représenter les communautés d'habitants des cfiefs-lieux des mêmes juridictions.

Le regret a été exprimé que dans l'ouvrage de longue haleine ou dans le petit nombre de monographies qui ont été consacrés aux Etats de Bretagne (1), la période initiale de leur histoire ait été à peine effleurée. La tâche qui consisterait à faire succéder à des données aussi insuffisantes, la publication et la mise en œuvre des documents qui ont survécu, ne s'impose-t-elle point de plus en plus ?

Par suite de son importance et de l'annonce de mémoires, la question concernant la mode d'élection et l'étendue des pouvoirs des députés aux Etats provinciaux sera, selon toute apparence, reproduite l'an prochain.

Une seconde communication avait été préparée. Elle se référait aux transformations successives et à la disparition du servage dans les différentes provinces françaises. Naturellement devaient réapparaître, à ce sujet, en ce qui concerna notre Bretagne, les droits dits de *mote* et de *quevaise*, usements locaux dont la ténacité fut sans égale. Mais un ajournement avec le maintien de la question sur le programme,

---

(1) V. notamment : 1° De Carné. *Les Etats de Bretagne*. Paris, Didier, 1868 et 1875, in-8° et in-12, 2 vol.

2° Du Bouet de Kerorguen. *Recherches sur les Etats de 1736*. Paris, Dumoulin, 1875, 2 vol. in-8°.

3° Du Chatellier : « Ce que devint la représentation provinciale. » Nantes, Guéraud, 1875, in-8°.

parut préférable. Cette seconde communication, de la part du délégué de la Société archéologique du Finistère, avait effectivement été précédée de la lecture d'une magistrale notice de l'honorable M. Molard sur l'esclavage et le servage en Corse au XII[e] siècle, lecture suivie d'un renvoi au Comité pour la publication d'un acte d'affranchissement d'une serve, datant de 1115.

Enfin, et pour épuiser les indications qui peuvent intéresser plus ou moins spécialement notre province, il doit être fait ici mention d'un vœu : celui de voir maintenir la question relative aux mines et salines de France sous l'ancien régime, c'est-à-dire la 10[e] question. La section avait favorablement accueilli un consciencieux mémoire de M. l'architecte Borrel, de Moutiers, sur les mines de la Savoie, et les salines de la Tarentaise. Il en avait été de même des indications fournies par M. Le Héricher sur les salines de Normandie. A son tour, l'histoire, si curieuse à tous égards, des marais salants du Morbihan et de la Loire-Inférieure veut n'être pas négligée.

Un digne et vénérable érudit, M. le chanoine Arbellot, de Limoges, a fait de l'exploration des sources aux quelles Grégoire, de Tours, eut à puiser pour son histoire ecclésiastIque, le sujet d'une intéressante communication (1).

A citer aussi le curieux itinéraire d'Yolande de Cassel, en Normandie et en Bretagne, retracé par M. l'archiviste départemental du Nord, Finot, d'après les comptes inédits conservés à Lille (2).

Les livres dits de raison, les actes, titres ou documents se référant aux confréries, aux établissements de charité, à l'instruction publique ou privée, à la tenue des foires et marchés, aux fêtes et divertissements populaires d'autrefois, ont continué à devenir la matière de toute une série de lectures ou de discussions.

---

(1) *Journal officiel* du 14 juin, p. 2745, 1[re] col.

(2) V. *Ibid.* 12 juin.

La philologie et la bibliographie se sont fait aussi leur part dans les séances. Celles-ci au déclin de la session, n'ont pas laissé de quelque peu languir.

A une communication de M. Haillant sur les patois vosgiens, a succédé celle de M. Paul Labrouche, archiviste départemental des Hautes-Pyrénées, qui a fait part du projet, en voie d'exécution, d'un bullaire de la province ecclésiastique de Gascogne, entreprise que M. le Président Léopold Delisle voudrait voir s'étendre à toutes les autres provinces (1).

Dès le 12 juin, sur la dix-neuvième question, ainsi conçue : « Étudier quels ont été les noms de baptême usités suivant « les époques dans une localité ou dans une région ; » s'est engagée une discussion aussi intéressante qu'animée à laquelle ont pris part, notamment, avec M. Léopold Delisle, MM. Rebouis, de Boislisle, le chanoine Rance et les abbés Muller et Vignat (2).

L'événement de la séance de clôture fut, sans contredit, l'allocution de M. Renan. Quel auditeur oserait essayer de décrire l'attraction exercée par le charme de la parole de l'orateur et tout spécialement par les souvenirs évoqués au cours de sa tant spirituelle causerie, qu'ils eussent trait au séjour tout éliséen des religieux et professeurs de l'ancien collège de France, ou à la prédilection de l'éminent académicien pour la vie en province ?

Est-il, d'après M. Renan, bourgade, si obscure, si délaissée, fût-elle, où ne se puissent découvrir à l'état latent, et explorer à loisir, en fait d'imprimés, comme de manuscrits anciens, des trésors sinon absolument inconnus au moins inaccessibles dans Paris où la vie du travailleur s'épuise, se consume, on subit, faute d'air respirable et d'espace, une inéluctable asphyxie ?

Dans sa conviction, étayée d'anecdotes intimes et piquantes

---

(1) V. *Officiel* du 14 juin, n° 2743, 3e col.

(2) V. *Ibid.* du 13 juin, p. 2712 3e col.

au plus haut degré, là, c'est-à-dire hors de Paris, et nulle autre part, jaillissent les sources inépuisables, les sources par excellence de toute supériorité en matière de travaux scientifiques ou littéraires.

Ainsi mise à souhait, en veine d'entrainement et de belle humeur, l'assistance, encore plus nombreuse que de coutume, ne fut pas moins alerte à saisir et à couvrir d'applaudissements aussi fréquents qu'unanimes, les allusions fort spirituelles de M. le Ministre de l'Instruction publique à la thèse paradoxale et d'autant plus séduisante, à laquelle s'était complu, avec tant d'expansive iusistance, l'illustre écrivain. Sa conclusion pratique n'impliquait-elle point la translation à Tréguier, son pays natal, sinon même à Rosmabamon, en Perros-Guirec, de la bibliothèque entière du Collège de France ?

Les applaudissements redoublèrent après un éloquent appel de M. le Ministre, à la conciliation entre hommes éclairés, sans acception d'opinions politiques. Ce fut au nom du pays, hélas ! trop cruellement éprouvé, que M. le Ministre réclama instamment cette conciliation, dût-elle n'être que passagère et ne survenir que dans la sphère de l'exploration des périodes successives de l'ancien régime, pour y faire jaillir la vérité sur les hommes, sur les institutions et sur les gloires de l'époque (1).

En somme, l'accueil fait aux délégués n'a pas été moins gracieux qu'exceptionnellement brillant à la soirée officielle dont fut suivie la séance de clôture du Congrès.

La conclusion de l'aperçu qui vient d'être présenté se pressent facilement.

Elle peut ou plutôt elle doit se réduire à la réitération du vœu qu'au temps d'arrêt marqué par la vingt-septième session dans la décroissance du nombre des membres ainsi que des travaux des réunions annuelles, succède une ère de progrès continu.

Quimper, 29 août 1889.

HENRI HARDOUIN.

---

(1) V. *Journal officiel* du 16 juin, p. 2783, discours de M. Renan, et p. 2184 et s., discours de M. le Ministre Fallières.

VII.

LES ANCIENS JEUX MILITAIRES

En Basse-Bretagne (1)

LE PAPEGAUT DE CARHAIX

Il y a deux siècles, Carhaix possédait un nombre considérable de *lettres du papegaut.* (2) Ce dépôt, qui serait si curieux pour nous, a disparu. Les archives du Finistère ne gardent que quelques pièces : ce sont pour la plupart des copies ou extraits ayant fait partie de procédures. Mais, quelles qu'elles soient, ces *bribes* valent un examen et une étude attentive.

I.

La ville de Carhaix avait très anciennement un jeu de papegaut, que les délibérations de la communauté nomment indifféremment de ce nom ou de celui de *papegai.* Il semble que le souvenir de cette lointaine origine se retrouve dans le nom de *chevaliers* porté jusqu'à la fin du dernier siècle par les archers ou arquebusiers du jeu, et dans le titre de *connétable* dont se parait un de ses dignitaires (3).

Ces dignitaires étaient plus nombreux qu'à Quimper. Il y avait le *gouverneur*, le *roi,* comme partout, le *connétable,* le *procureur* et le *greffier du jeu ;* nous dirions aujourd'hui le trésorier et le secrétaire. Nous reviendrons tout à l'heure sur chacun de ces dignitaires.

Nous n'avons aucune indication sur le nombre des chevaliers dans les temps anciens ; mais nous sommes rensei-

---

(1) Lire dans le *Correspondant* du 25 novembre 1889, comme introduction à cette excellente monographie, l'étude complète de M. Firmin Luce, membre de l'Institut, sur les *Jeux populaires dans l'ancienne France.*

(2) Reconnaissance donnée par le syndic de Kerahès, en 1653. Arch. du Finistère. Série E. Carhaix.

(3) Je trouve une fois ces deux mots accolés : *chevaliers* et *pages.*

gnés pour le dernier siècle. Les archives possèdent quatorze listes des chevaliers de 1727 à 1744 (1). Pendant cette période de dix-sept années, le nombre des chevaliers varie de 141 (1730) à 212 (1741). Il semble que cette année 1741 marque l'apogée du noble jeu dans la ville de Carhaix, du moins au dernier siècle.

Les listes nous donnent non seulement le nombre, mais les prénoms et noms des chevaliers et les noms des dignitaires. Je ne puis songer à publier les noms des chevaliers ; mais il faut du moins rappeler les noms des rois et connétables. On m'assure que plusieurs de ces noms se retrouvent à Carhaix, et je serais heureux de rappeler un souvenir de famille à ceux qui les perpétuent.

D'après les listes, l'inscription se fait avec moins de rigueur qu'à Quimper. Le rôle est établi aux premiers jours de mai ; mais, les listes dressées, on constate souvent la réception tardive de nouveaux chevaliers, qui sont admis sans difficulté à tirer à leur rang.

Tout se passe avec moins de cérémonie qu'à Quimper, et avec une simplicité qui convient à une petite ville, et qui fait contraste avec ces noms brillants de chevaliers et de connétable. — Il ne semble pas que la mise en place de l'*oiseau* ou *joyau* donne lieu à aucune solennité. Quand il tombe, l'heureux abatteur est proclamé roi après son serment, sur le champ même du tir : il est dressé procès-verbal en quelques mots, à la suite de la liste des chevaliers. Le nouveau roi se met à la tête des chevaliers présents ; le modeste cortége se rend à l'église des Pères Augustins pour y chanter *Te Deum*... et tout est dit.

Mais les chevaliers de Carhaix sont gens pratiques : s'ils ont moins de faste que les archers de Quimper, au lieu de tirer aux abords d'une promenade, non sans danger pour le

---

(1) Les listes des 1734, 1735 et 1737 font défaut.

public, ils ont consacré à cet exercice un *parc* voisin de la ville, nommé le *parc aux Buttes*, (1) ceint sinon de murs, au moins d'une clôture infranchissable, avec deux portails et une petite porte fermant à clé. Dans ce parc, il a été construit une galerie qui sert d'abri aux chevaliers et aux curieux. C'est dans ce parc aux Buttes, qu'est exposé le papegaut. Il n'est pas « mis en l'arbre » comme à Quimper ; mais il est monté au haut d'une perche.

II.

Pas plus qu'à Quimper, nous ne trouvons à Carhaix le règlement du jeu. Il contenait au moins dix-sept articles. Je résume ci-dessous les quatre seuls articles qui nous restent. (2)

(Art. 1er). Toutes oppositions, plègements audit jeu... seront jugés sommairement sur le lieu, par le roi, procureur ou commis appelant des chevaliers des plus éminents... Celui qui contredira paiera telle amende qui sera ordonnée par les juges et néanmoins la sentence sortira son effet.

(Art. 2). Ne sera aucun chevalier reçu roi, s'il n'a abattu le papegaut de façon qu'il n'en demeure rien en la verge de fer où il aura été mis... Au cas où la verge de fer serait abattue d'un coup d'arquebuse, ou bien qu'elle tomberait par la force du vent, au moment que quelqu'un tirerait, et que celui-ci prétendrait pas moins (pourtant) être reçu roi, est dit qu'il ne sera pas reçu ; mais que le papegaut sera remonté et que le tir continuera.

(Art. 3). Défendu au procureur et à tous autres chevaliers de faire descendre le papegaut, fors au cas que si aucun des

---

(1) Ce nom n'est pas spécial à Carhaix. « *Buttes*, dit DOM MORICE, élévations sur lesquelles on place le but auquel on tire. » — « Vient, dit DOM LOBINEAU, du mot breton *Both* », que Grégoire de Rostrenen signale comme vieux et inusité. En 1460, le mot *tirer aux buttes* était en usage. LOBINEAU, Pr. col. 1859. — MORICE, pr. II., col. 1747.

(2) Une pièce mentionne l'art. 17.

chevaliers prétendait l'avoir abattu, il pourra le faire descendre en sa mise (à ses frais) en présence du roi, du procureur et dix ou douze chevaliers des plus éminents, non parents de lui ni suspects, afin de savoir s'il y a encore quelque demeurant (reste) du papegault, sous peine de 2 s. 6 d. d'amende ; — et s'il est trouvé qu'il en est demeuré, sera ledit papegault remonté en l'état aux dépens de celui qui l'aura fait descendre ; — et s'il advient que le demeurant dudit papegault tombe à terre en le descendant ou le remontant, ou que le demeurant soit si très petit qu'il n'y ait aucune mire (qu'il n'y ait pas moyen de viser), il sera mis un corps de papegault sans tête, ailes ni queue.

(Art. 4). Si aucun faut (manque) à faire feu de son harquebuse par trois fois, il perdra son coup et sera tenu sortir de la barre sous peine de 12 d. d'amende et pourront les chevaliers le contraindre à sortir. »

Il semble que des dispositions rédigées avec tant de minutie ne donnent lieu à aucune interprétation ; mais il n'y a pas de texte sur lequel ne puisse s'exercer la chicane ; et le parc aux Buttes a été témoin de plus d'une discussion passionnée et même de conclusions prises par des procureurs.

Transportons-nous donc au parc aux Buttes : nous allons y voir le gouverneur exercer son autorité, le roi et le connétable mériter et recevoir leurs dignités, le procureur rendre ses comptes, le greffier tenir note exacte de tout ce qui se passe, et faire, sans y penser, l'histoire du papegaut.

III.

Le *gouverneur* ou commissaire du papegaut semble avoir été originairement le capitaine de la ville. En 1575, c'était Pierre de Kerampuil, s^{r} de Goazandec ; en 1604, c'était Henri de Kerampuil ; en 1617, le gouverneur n'est pas nommé ; il a pour lieutenant Olivier Colin ; en 1678, le gouverneur est René de Canaber de Kerlouden.

Quelquefois le gouverneur est remplacé par un commissaire du jeu, qui est ordinairement le syndic ou le maire de la ville.

C'est devant le gouverneur que sont affirmés les comptes du procureur ou trésorier. Habituellement, c'est le gouverneur qui reçoit le serment de l'abatteur et proclame sa royauté. Deux fois seulement, nous voyons le serment prêté devant le bailli du siége royal de Carhaix. Le bailli ou sénéchal agit-il en pareil cas en qualité de commissaire, comme délégué ou comme suppléant du gouverneur ? Je ne le crois pas. En 1738 et en 1747, Joseph Blanchard de la Villemoysan, conseiller du roi et bailli civil et criminel assisté du commis-greffier et en présence du procureur du roi ou de son substitut, reçoit le serment de l'abatteur. Comme on le voit, il fait acte de juridiction ; aussi des épices sont elles dues ; et lui-même, le procureur du roi Chauveau et l'avocat général Le Guillou (qui le supplée), marquent chacun 3 liv. C'est moins cher qu'à Quimper. (1)

Il faut remarquer que dans ces deux circonstances les abatteurs ont laissé passer l'un vingt et un jours, l'autre plus de onze mois avant de faire reconnaître leur royauté. Il se peut que la compétence du commissaire du jeu pour recevoir le serment n'existât plus une fois l'assemblée dissoute, et qu'il fallût, en ce cas assez rare, recourir à justice.

Enfin, le syndic, puis le maire de Carhaix, interviennent souvent, par exemple pour obtenir le rétablissement du papegaut vers 1610. C'est le syndic qui est dépositaire des archives du papegaut. En 1710, il préside au tir en qualité de commissaire du jeu. Il juge avec les chevaliers, il reçoit le serment de l'abatteur dont les titres étaient contestés, il le proclame roi et il le conduit chanter *Te Deum* aux Pères Augustins.

---

(1) A Quimper, le sénéchal marque 10 liv.; mais aussi quel long procès-verbal il fait rédiger !

Une fois intronisé, *le roi*, simple chevalier l'instant d'avant, est le premier personnage du jeu. Quels étaient les priviléges attachés à Carhaix à cette dignité ? C'est ce que les pièces ne nous indiquent pas. Nul doute que, selon l'usage universel, il ne s'agisse d'exemptions de droits de *billot,* que nous appelons aujourd'hui droits de circulation et d'entrée. — Il semble que si le papegaut n'est pas tiré ou n'est pas abattu à la fin de l'année, le roi continue à jouir de ses prérogatives jusqu'à l'année suivante : mais en ce cas, certainement très rare, il doit la moitié de ses émoluments à la caisse du jeu. (1)

Quels qu'ils fussent, les droits du roi étaient considérables, puisque au commencement du XVII^e^ siècle, nous les voyons évalués plus de 500 liv. tournois : la communauté de Carhaix les trouve excessifs, et elle en confisque la moitié au profit des finances municipales, sans qu'il apparaisse de l'opposition d'aucun de ceux qui peuvent prétendre à la royauté.

J'ai sous les yeux les délibérations des bourgeois de Carhaix relatives à cet objet ; et je m'y arrêterai un moment parcequ'elles nous révèlent de curieux détails de mœurs.

Les chevaliers imposèrent au roi certaines obligations : ainsi nous lisons dans le procès-verbal de serment du roi en 1678, ce qui suit :

« Et parce que néanmoins, comme il a été conclu entre les dits officiers et chevaliers, ledit Lavollay (roi) paiera de droits et tributs audit jeu, la somme de 24 liv. pour aider à la réparation de la galerie du parc, sera exempt d'autres frais sauf le rétablissement du joyau en l'arbre l'année prochaine, et les sonneurs pour honorer le Saint Sacrement pendant l'office divin le jour du sacre, et hors d'icelui pour le divertissement de la jeunesse. » C'est-à-dire les musiciens, probablement comme de nos jours, le biniou, la bombarde et

---

(1) C'est ce qu'il semble permis d'inférer d'un compte que je citerai plus loin.

le tambourin, qui sonneront à la procession de la Fête-Dieu, et qui, passant du sacré au profane sonneront avec le même entrain pour faire danser aux jours de pardon.

La dignité de *connétable* n'existait pas à Quimper, ni, je crois, dans la plupart des jeux de papegaut. Le connétable était à Carhaix, le chevalier dont la balle avait « enlevé le premier morceau du joyau. » Il prêtait serment et était reçu avec les mêmes formalités que le roi lui-même. Il jouissait de certains honneurs et droits dont nous trouvons la mention plusieurs fois répétée ; mais aucune pièce ne nous indique quels étaient ces droits. Nous voyons seulement qu'il devait faire partie avec le roi de ce tribunal arbitral qui jugeait au parc des Buttes les contestations à raison du jeu.

Un connétable a droit à une *mention honorable :* c'est Julien Gaillac, dont l'adresse n'a pas reçu sa récompense. Trois années de suite (1729-1730-1731) il est connétable et il ne devint jamais roi ! (1)

Le roi et le connétable devaient leurs titres à leur adresse proclamée par les chevaliers. Le greffier et le procureur doivent leurs fonctions aux choix des chevaliers leurs pairs.

Le *greffier* ou *secrétaire* dressait le rôle des chevaliers, et tenait note des faits concernant le jeu ; mais, comme à Quimper depuis 1735, il n'avait pas la garde des archives qui restaient aux mains du syndic de la communauté.

Enfin, le *procureur,* qu'on pourrait appeler le trésorier, avait des devoirs sans aucun droit, sauf celui de siéger au tribunal du parc aux Buttes.

Il nous reste un compte du procureur de 1604 ; il n'est pas long et peut être cité en entier. Vous allez voir un bud-

---

(1) Ce mot *connétable* exprime sans doute que ce dignitaire est *le premier après le roi.* — Le connétable de France est le premier officier du royaume. « On nommait aussi *connétable*, un officier surbordonné aux capitaines des places. » Dom Morice. — On trouve des connétables en nombre de villes bretonnes. En 1381, celui de Carhaix était Roland de Quélen. Morice. Pr. II, col. 279.

get se chiffrant par sous ; mais c'est un budget modèle ; et dont bien des villes et des États pourraient envier la balance : il se règle par un *boni* relativement considérable.

« Compte que rend présentement Me Olivier Le Guy ayant été procureur du jeu durant deux ans desdits joyau et papegault des harbaletriers et arquebusiers, par le roi notre sire octroyé aux habitants de la ville de Kerahès, (1) des recettes par lui faites pendant le temps de sadite charge, pour être présenté à Me Gilles, à présent procureur dudit jeu, et être affirmé par devant messire Henri de Kerampuil, gouverneur dudit joyau.

Et 1° Se charge d'avoir reçu des nouveaux entrants en 1602, la somme de cent sous..... 100 s » d

Pour de nouveaux entrants en 1603, la somme de soixante-dix sous..... 70 »

Amendes trouvées dans la boîte du jeu pour les deux années, trentre-cinq sous huit deniers..... 35 8

En tout..... 205 s 8 d

2° Frais, mises et paiements faits par le sieur Guy.

Dit avoir payé en deux peaux de parchemin pour accommoder le grand tambour et y compris le faire coller par Yvon Palmier et l'accoutrer, la somme de trente sous. 30 s

Dit pareillement avoir payé à Me Gilles Dud... pour deux peaux de parchemin pour accoutrer le grand tambour, la somme de douze sous six deniers ..... 12 s 6 d

Pareillement se décharge de la somme de douze sous six deniers monnaie, qu'il dit avoir payée au sieur Jean Coz, febvre, (en 1602) pour avoir fait deux cleffes sur les portails des Buttes et accommodé les charnières qui étaient rompues, douze sous six deniers..... 12 s 6 d

(1) Quel roi ?... Il est probable que les rois de France ne firent à Carhaix, comme à Quimper et ailleurs, que confirmer des concessions faites par les ducs de Bretagne.

Il demande aussi décharge de la somme de huit sous quatre deniers monnaie parcequ'il dit avoir payé à Pierre Le Chan, en ladite année 1603, pour avoir fait une clef pour la petite porte desdites Buttes au lieu de l'autre qui avait été perdue, la baillant aux chevaliers pour aller tirer..... 8 s 4 d

Pour la façon des comptes aurait baillé à un procureur y compris fait une copie la somme de (mémoire).

A M. le Commissaire qui vaquera à l'examen du présent compte sera payé la somme de (mémoire).

Balance des sommes liquides :

Recettes	205 s 8 d
Dépenses.....	63 4
Boni	142 s 4 d

Supposons que la façon du compte, que les honoraires du commissaire s'élèvent à 20 sols, ce qui serait beaucoup ; portons les même à 40 sols, ce qui serait excessif, la dépense aura été de cent sols, moitié de la recette. — Heureuse situation que celle de ce modeste budget !

Le compte contient en plus un article porté pour mémoire auquel il convient de s'arrêter un instant.

« ... Prend charge de la moitié du devoir du joyau dudit jeu dû par le dernier roi l'ayant abattu en l'année 1602, parce que ledit joyau ne fut tiré ni gaigné en ladite année et ne lui aurait été payé par le roi (la moitié), partant demande à être déchargé dudit devoir, sauf le recours des chevaliers vers ledit roi ainsi qu'ils verront l'avoir à faire. »

Cela veut dire, je pense : « Le joyau n'a pas été abattu en 1602 ; le dernier roi, celui de 1601, a joui des droits pendant cette dernière année. Il en devait la moitié. Je n'ai pu en obtenir rien. Que les chevaliers avisent et me donnent quitus ! »

Voilà qui nous révèle un roi assez peu scrupuleux et aimant quelque peu le profit de sa charge. S'il était encore roi en 1604, une surprise désagréable l'attendait.

IV.

C'est cette année, comme je l'ai dit, que la communauté de ville trouva bon de s'emparer de la moitié des émoluments du roi. Cette usurpation voulue par les habitants ne fut pas combattue par les futurs rois.

C'était une vieille habitude à Carhaix que « les manants, « habitants et bourgeois fussent congrégés et assemblés en « l'église paroissiale de Saint-Tromeur pour ouïr l'office « divin et disposer de leurs affaires politiques. » La délibération se prenait au moment du prône, qui, je présume, se faisait après la communion de l'officiant.

Or, le 18 janvier 1604, M^re^ Ollivier Pottiner célébrant la messe, M^e^ Yves Ely, procureur-syndic exposa au prône « que la ville doit rembourser quelques emprunts, pourvoir aux frais de procès qu'elle suit à Kerahez et à Rennes, enfin subvenir pour la somme de 30 écus faisant 90 liv. tournois à l'entretènement d'un maître d'école pour l'instruction de la jeunesse ». Or la ville est sans ressource présente. Le syndic propose « qu'au lieu de recourir à l'emprunt elle vende ou engage une moitié des devoirs du papegay et joyaulx qui seront abattus au mois de mai prochain au plus offrant et pour en jouir de cette moitié comme ferait l'abatteur lui-même. » La proposition est agréée ; les notaires royaux présents dressent un acte authentique, avec la formule sacramentelle : « Et pour ce que lesdits habitants et chacun d'eux l'ont ainsi que dessus voulu, et étant ainsi avons à leur requête condamné et les condamnons par notre Cour de Kerahez... » — Un S^r^ Cornillec signe pour tous les habitants, avec les trois notaires royanx.

Le dimanche suivant, encore au prône, le syndic annonce que l'adjudication se fera au même lieu dimanche prochain, « après le finissement de la grand'messe. »

Le dimanche 1er février la foule remplit l'église. Les habitants déclarent « regréer les précédents consentements donnés par eux » et demandent qu'il soit passé outre à l'adjudication. Le syndic fait savoir qu'il a reçu offre de 12 vingt livres (240 liv.) tournois. Jean Le Menez enchérit jusqu'à 243 liv ; et Guillaume Morin, notaire royal, pousse jusqu'à 246 liv. Aucune enchère ne se produisant plus, la suite de l'adjudication est remise au dimanche suivant, 8 février.

Ce jour, le maire annonce qu'il a fait publier que « les personnes qui voudraient ajouter 80 sous, faisant 250 liv., aient à se trouver à l'église, à l'issue de la messe. » Une chandelle est allumée, mais elle s'éteint sans enchères, et Guillaume Morin reste adjudicataire de la moitié des droits du papegault, pour 246 liv.

Il s'engage « à payer cette somme par obligation, gage et « hypothèque de tous et chacun de ses biens quelconques et « par son serment. Fait, gréé, juré et condamné par la Cour « de Kerahès par nous notaires d'icelle, le gré pris en « l'église, etc. »

On peut conclure de là que les émoluments du roi étaient supérieurs à 500 liv. ; car Guillaume Morin, homme d'affaires expérimenté, en affermant la moitié pour 246 liv. comptait assurément en retirer avantage.

Mais son espoir sera déçu : un an plus tard, le bail est forcément résilié. Le roi Henri IV, par l'édit de 1605, supprime les papegauts de Bretagne, réunit au domaine royal les droits concédés à leurs rois, droits évalués 10,000 livres ; et, deux ans plus tard, il comprendra ces droits dans la dotation du collége de la Flèche, qu'il va fonder. (Édit de mai 1607).

Cette suppression fut vivement sentie par la communauté de Carhaix qui perdait ainsi une ressource considé-

rable. Mais un bourgeois de Quimperlé, nommé Stang, prit pitié de ses embarras. Au commencement de 1609, il allait se rendre « en la ville de Paris, pour quelques siennes affaires. » En homme avisé, il se promit de faire ce dispendieux voyage aux frais de la communauté. Il fit savoir son prochain départ à Laurent Legoff, syndic de la ville, en le priant de dire aux bourgeois que « étant à Paris il s'emploierait volontiers à faire rétablir en « la ville de Kerahès, le papegaut » qu'elle pleure encore. Mais « il a besoin d'aucune somme de deniers pour les frais « et démarches de la dite poursuite. » Il demande donc, mais, en cas de bon succès seulement, que les habitants répondent de ses frais jusqu'à la somme de 300 liv. Le procureur-syndic fait cette communication au prône de Saint-Tromeur ; les bourgeois applaudissent, et, d'enthousiasme, votent les cent écus sous la condition posée.

Quel était donc le personnage qui osait se promettre de faire revenir le roi Henri IV sur son récent édit ? Il semble bien que ce marché à forfait ne contenait pas d'*alea*, et que le bourgeois de Quimperlé, mieux informé que la communauté, savait bien que le rétablissement du papegaut était déjà résolu. Comment croire que Carhaix a pu devoir à son mandataire le rétablissement du papegaut, quand nous voyons le papegaut rétabli en Bretagne par mesure générale ?... Les papegauts rétablis, les cent écus furent-ils payés ? C'est ce que nous ne pouvons dire.

Ce que nous savons seulement, c'est que, en 1617, le papegaut était monté à la perche et qu'il était abattu et d'une manière qui donna lieu à une curieuse contestation.

V.

Le 9 mai 1617, les chevaliers et *pages* étaient réunis au parc aux Buttes. Me Gildas Jégoux, procureur du jeu, remontre que le joyau a été mal abattu par Jean Guesran,

La difficulté gît, semble-t-il, en ce point : Le corps de l'oiseau est à peu près intact ; et, s'il est tombé, c'est que la verge de fer qui le soutient au haut du mât a été coupée.

La procédure est réglée par les statuts du jeu ; et elle est bien simple ; dix chevaliers au moins, des plus éminents, devront se réunir au roi, à l'ancien roi, au capitaine de la ville, et juger souverainement. Mais vous allez voir comme il sera malaisé de constituer cet aréopage.

Le 10 mai, les chevaliers sont au parc en grand nombre. Jégoux commence par demander que tous les parents et alliés de Guesran se retirent. Ainsi est-il ordonné et fait.

Jégoux demande qu'il soit monté au mât et que la verge de fer soit descendue. — Ordonné.

Jégoux présente douze chevaliers comme juges. Guesran en récuse un. Un autre est présenté et récusé.

La verge est descendue et examinée : « elle semble à l'endroit de la coupure porter la marque de balles *ramées*. » Les juges à l'unanimité déclarent le joyau mal abattu ; et, sur ce verdict, le gouverneur ordonne que le joyau sera remonté.

Mais aux frais de qui a-t-il été descendu et a-t-il été remonté ? Seconde question.

Guesran se porte appelant et s'oppose à ce que la verge de fer soit remontée, il en demande le dépôt aux mains du greffier pour qu'elle soit soumise à des experts.

Le procureur demande qu'un corps d'oiseau armé d'une cuirasse de fer soit monté au mât. Il est ordonné qu'« une « verge de fer et un oiseau neuf seront mis au mât pour être « tirés suivant le rang et ordre que le précédent a été « abattu. » — Nouvel appel de Guesran : il veut tirer le premier.

Le 11 mai, le nouveau joyau est en place. Les chevaliers se préparent à tirer. Guesran renouvelle ses protestations, et menace d'exercer son recours contre celui qui abattrait le

joyau. Pour l'apaiser, les chevaliers lui permettent de tirer ; mais sa main tremble et il manque le but.

Le 12 mai, le papegaut est abattu par Pierre Le Bihan, qui prête serment devant le capitaine en présence du connétable Yvon Le Roux.

Guesran a-t-il donné suite à ces appels dictés par la colère, et quelle a été la suite de ces appels ? C'est ce que nous ne savons pas.

VI.

Cent ans après, en 1710, deux contestations non moins vives s'élevaient entre chevaliers.

René Le Floch conteste à Mathieu Galloux le droit de tirer, parce que, la veille, il a fait trois ou quatre *rats*. « Il demande que Jacques Giton tire en son lieu ou place, ou mieux, il tirera pour eux, attendu qu'ils sont convenus de partager l'émolument. »

Galloux conteste... naturellement, et la preuve est ordonnée.

Mais Galloux se ravise. Il demande la permission de tirer ; s'il abat l'oiseau « les deniers en provenant seront employés par lui au divertissement et traitement des officiers et chevaliers du jeu. »

Le maire, en même temps commissaire du jeu et par là même officier du jeu, est touché de cette généreuse proposition... Il autorise à tirer. Mais hélas ! l'oiseau n'est pas abattu par Galloux ; l'heureux abatteur sera Louis Poissaden.

Mais Louis Poissaden ne jouira pas paisiblement de sa royauté. Il a un compétiteur, Me Claude Bédault, maître perruquier, qu'excite son ambitieuse femme. Le roi recourt à la justice et il assigne le maire, commissaire du jeu, et le greffier, pour qu'ils le fassent maintenir en possession.

Ces deux dignitaires, Pierre le Drégat, maire, Pierre-Corentin Pourcelet, procureur au siège royal et greffier du jeu, comparaissent pour obéir à la justice, et ils exposent trop longuement, mais très clairement, ce qui s'est passé.

Le papagai a été trois jours sur la perche. Claude Bédault, qui a le numéro 3, ne s'est pas présenté pour tirer. Après cinq jours, un coup de vent abat le papegai ; il est remonté quelques heures après. Claude Bédault juge l'occasion favorable : il se présente alors ; les chevaliers le repoûssent et ils ont raison ; mais le maître perruquier est un beau parleur : les chevaliers étourdis de sa faconde ont la faiblesse de lui permettre de tirer une balle hors de son rang. La balle est perdue et c'est justice !

Le 11, le maire donne à Claude Bédault une leçon méritée. « Pour moi, dit-il, n'ayant pas tiré quand mon numéro a « été appelé, je ne tirerai pas : commissaire du jeu, je veux « être la premier à en observer les lois. Le joyau est « faible, il n'est pas juste de profiter de sa faiblesse au préju- « dice de l'habitant qui a consommé sa poudre, son plomb « et son temps pour le mettre en cet état. »

J'ai regret à le dire ; ce stoïque désintéressement n'a pas d'imitateurs. Malo Rosselin, qui n'a pas encore tiré, trouve l'occasion bonne ; mais il est repoussé par tous les chevaliers. Enfin Claude Bédault se présente de nouveau.

Un tumulte s'ensuit. On va chercher le maire, commissaire du jeu. Celui-ci arrive tout essoufflé. Il prie Bédault de s'expliquer. Prière inutile ! Le maire fait battre le tambour. Quarante chevaliers s'assemblent, et à l'unanimité ils déclarent que Bédault ne doit pas tirer.

Sur quoi Poissaden tire, abat le joyau, prête serment, est proclamé roi ; et le cortége, plus nombreux que d'ordinaire, va chanter *Te Deum*.

Mais Bédault est allé conter ses doléances à sa femme. Celle-ci prend aussitôt son parti. Il faut qu'elle soit sinon reine du moins femme d'un roi ! Elle laisse son mari se lamenter et court chez son voisin Dieulangar, premier huissier... Quelques instants après, le cortége du roi entre sous le porche des Augustins. La femme Bédault et l'huissier,

la plume en main, se présentent et parlant ensemble déclarent mettre opposition à la réception de Poissaden. Les chevaliers répondent en riant qu'il est trop tard, et que le roi est roi ; ils passent et le *Te Deum* est chanté.

Depuis ce jour la paix n'a-t-elle plus été troublée au parc aux Buttes ? Il nous est permis de le croire, puisque le dossier ne contient aucune procédure postérieure à celles que nous avons analysées.

Le papegaut de Carhaix fut supprimé, en 1770, comme les autres papegauts de Bretagne, sauf celui de Saint-Malo.

J. TREVEDY,
Ancien Président du Tribunal de Quimper,
Vice-Président de la Société Archéologique.

Quelques Gouverneurs, Rois et Connétables

DU PAPEGAUT DE CARHAIX.

GOUVERNEURS. — 1575. Pierre de Kerampuil, Sr de Goazanvot. (1) — 1604. Henri de Kerampuil. (2) — 1617. Olivier Colin (lieutenant).— 1678. René de Canabert, Sr de Kerlouet.

ROIS. — 1617. Pierre Le Bihan. — 1678. Jean Lavollay. — 1710. Louis Poissaden.—1727. Claude Loyer.— 1728. Louis Labbé. — 1729. Yves Pezron. — 1730. Hervé Beauregard. — 1731 Guillaume Lecerff. — 1733. Jean-Baptiste Guichard. — 1736. Guillaume Méheu, procureur. — 1738. Jean-Mathieu Lefort. — 1739. Guillaume Lelay. — 1740. Michel Forray. — 1741. Bernard Proux, maître-chirurgien juré, commis aux hôpitaux de la ville. — 1742. Pierre Jaffré, débitant. — 1743. Thomas Le Gloannec. — 1744. Pierre Nevo. — 1746. Pierre Balleray, perruquier.

CONNÉTABLES. — 1617. Yvon Leroux. — 1678. Claude Foucher. — 1727. Pierre Richard. — 1728. Mathieu Le Galloux. 1729. Julien Gaillac. — 1730. Julien Gaillac. — 1731. Julien Gaillac. — 1733. Hervé Beauregard. — 1736. René Le Bel. — 1738. Michel Meheu. — 1739. Jean-Nicolas Thépault. — 1740. Jean Lefort. — 1741. Nicolas Le Hénaff. — 1742. Adrien Proux. — 1743. Tremeur Méheu. — 1744. Julien Le Goff.

---

(1) Pierre de Saisy, Sr de Kerampuil.
(2) Henri de Saisy, de Kerampuil.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME XVI

PREMIÈRE PARTIE

PROCÈS-VERBAUX

Pages.

LISTE GÉNÉRALE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ (Janvier 1889) 5

SÉANCE DU 31 JANVIER. — Admission, comme membres de la Société, de Mme la comtesse du LAZ et de MM. SCHMITH et CH. DE KERANFLECH. — MM. FATY, VESCO et de BÉCOURT sont nommés membres de la Commission de comptabilité. — Commnnication, par le Dr LE MOALIGOU, de plusieurs monnaies de Jean de Montfort et de Charles de Blois. — La demande de la Société d'être reconnue comme établissement d'utilité publique est soumise au Conseil d'Etat. — M. LE BRAZ commence la lecture de son étude sur le *Cloarec breton* ; M. l'abbé PEYRON de son travail sur l'*Abbaye de Kerlot* ; M. DE LA VILLEMARQUÉ de l'*Introduction de M. de la Borderie au Cartulaire de Landévennec* I

SÉANCE DU 28 FÉVRIER. — M. TRÉVÉDY croit devoir appeler l'attention de ses confrères sur certains groupes en pierres sculptées désignés par lui sous le nom : *Le Cavalier et l'Anguipède* ; il dési-

Pages

rerait compléter son travail au sujet de son importante découverte. — Vu l'état actuel de la Bibliothèque de la Société, la nomination du Bibliothécaire est indéfiniment ajournée. — Don, par M. Hémon, d'un fragment de conduit du château de Kerfors ; par M. Chrétien d'une pierre portant deux empreintes fossiles. — Annonce, par M. Le Guyader, de la découverte faite à Douarnenez d'une statuette d'Hercule. — Envoi, par M. le Baron du Fretay, de deux mémoires sur ses fouilles à Guengat et à Kervinic. — M. Le Braz achève la lecture de son étude sur le *Cloarec breton* ; M. Luzel des trois derniers actes du *Mystère moderne de Saint-Gwennolé*..... V

Séance du 28 Mars. — Admission de M. Césaire de Poulpiquet de Brescanvel parmi les membres de la Société. — En réponse à la demande de la Société adressée au Conseil d'Etat, d'être reconnue comme établissement d'utilité publique, demande mentionnée dans la séance de janvier, M. Dreux, inspecteur de l'Académie de Quimper, apporte une ampliation du décret qui confère ce titre à la Société ; le Président de la Société donne lecture de ce document dont M. le Président de la République lui a adressé lui-même l'original pour être déposé dans les archives de la Société. — Décret de M. Carnot, sur le rapport du ministre de l'Instruction publique. — Nouveaux statuts de la Société Archéologique du Finistère. — Acquisition, par la Commission du Musée départemental, de la statuette d'Hercule et ratification de cet achat par la Société. — Rapport de M. l'abbé Abgrall sur la statuette en question. — Lecture, par M. Hardouin, d'une notice sur les *Epoques préhistoriques et gauloises dans le Finistère* de M. Paul du Chatellier. — Annonce, par le même, d'un legs fait à la Société. — Lecture, par le Président, des prolégomènes de

Pages

la *Vie de saint Ronan,* traduite par Dom PLAINE. — MM. HARDOUIN et BEAU sont délégués pour représenter la Société à la réunion des Sociétés savantes de la Sorbonne. — *Les Staurotides,* par M. l'abbé LE FLOCH ; observations de M. DE LA VILLEMARQUÉ, qui fait hommage au Musée, de l'une de ces pierres cruciformes. — Annexe au procès-verbal : notice de M. HARDOUIN sur l'ouvrage de M. P. DU CHATELLIER, relatif aux époques préhistoriques et aux monuments du Finistère IX

SÉANCE DU 25 AVRIL. — Admission de M. YAN' DARGENT parmi les membres de la Société Archéologique du Finistère. — La Société regrette de ne pouvoir accéder à la prière qui lui est faite de déplacer la collection des costumes bretons du Musée pour l'envoyer à l'Exposition. — Le rapport de la Commission de comptabilité est lu et adopté. — MM. FATY, DE BÉCOURT et VESCO sont remerciés et réélus. — M. HARDOUIN donne lecture du rapport dont il a été chargé, avec M. LUZEL, archiviste du département, sur le legs fait à la Société par feu M. Le Bos ; ce rapport est adopté. — Envoi, par M. LE CARGUET, d'une note sur un tumulus disparu. — Continuation, par M. MALEN, de la lecture de l'*Introduction du Cartulaire de Landévennec* soumise aux observations de la Société, par M. A. DE LA BORDERIE. — Annexe au procès-verbal : note de M. LE CARGUET sur la sépulture néolithique détruite de Kervréac'h, en la commune d'Audierne XXIX

SÉANCE DU 25 MAI. — M. le major FATY, demande et obtient la rectification de l'erreur commise par l'imprimeur dans les chiffres de son rapport (p. XXXII). — Une somme de 150 francs est accordée à la Société, par le Conseil général, pour payer la moitié du prix de la statuette

Pages

d'Hercule achetée par la Commission du Musée départemental. — Lecture, par M. de la Villemarqué, d'une lettre inédite de Dom Lancelot communiquée par M. Robert Oheix; par M. Luzel, du rapport de M. Le Carguet sur les fouilles de Trévennec; par M. Serret, de la vie inédite de saint Ronan de Dom Plaine; par M. Malen, de la suite de l'introduction de M. de la Borderie au Cartulaire de Landévennec. — Annexe au procès-verbal : Recettes et dépenses de la Société Archéologique du Finistère pendant l'année 1888; rapport de M. Faty, président de la Commission. — Lettre du P. Lancelot à M. Hamon. — *Le Tumulus de Trévennec*, par M. Le Carguet XXXVII

Séance du 27 Juin. — Document inédit concernant la fin tragique du marquis de Kersalaün trouvé et communiqué par M. l'abbé Le Floc'h. — Mort de M. Martin Deslandes. — Monnaies recueillies à Mahalon par M. Salzac. — Justification de la traduction d'un mot important dans la vieille chanson du *Voyer de Quimperlé*. — Mémoire de M. l'abbé Abgrall sur les défrichements du poste gallo-romain de Bourlibou, en Quimper, et sur la trouvaille d'un trésor à Saint-Pabu. — Lecture, par M. Malen, de la fin de l'introduction de M. de la Borderie au Cartulaire de Landévennec. — Communication de M. Hardouin relative au Cartulaire de Sainte-Croix de Quimperlé, document important à publier. — Annexe au procès-verbal : note complémentaire de M. Ernault sur la chanson du *Voyer de Quimperlé*. — Les découvertes de Quimper et d'un trésor à Saint-Pabu, par M. l'abbé Abgrall..... XLV

Séance du 25 Juillet. — Réélection du bureau de la Société. — M. Le Braz est adjoint aux deux secrétaires de la Société, MM. de Blois et Serret.

Pages

— M. le Marquis de Bremond d'Ars, ancien président de la Société Archéologique de la Loire Inférieure, fait don d'un ouvrage dont il est l'auteur, et de la réimpression d'un cantique breton. — M. Halna du Frétay lit un mémoire sur les incinérations et inhumations aux époques préhistoriques dans le Finistère. — Sur une demande de M. de Bremond relative aux chiens féroces lancés contre saint Ronan, d'après la vie du saint, traduite par Dom Plaine, MM. du Frétay et Luzel donnent des renseignements intéressants au sujet de la race canine en Bretagne. — Etude sur les stèles de l'ancien cimetière de Riec, par M. de Bremond. — Mémoire de M. l'abbé Le Floc'h sur la découverte d'une sépulture dans la commune de Saint-Évarzec (Finistère). — Annexe au procès-verbal : *Les Stèles de Riec,* notes de M. de Bremond. — *Les tuyaux de canalisation près de Kerfors, en Ergué-Armel,* par M. l'abbé J.-M. Abgrall... LVII

Séance du 29 Aout. — Communication de M. le Conseiller Hardouin sur une excursion d'antiquaires gallois dans le Finistère ; sur un discours à l'Académie d'Amiens au sujet de saint Yves des Bretons. — Rapport par le même sur la 27e session du Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne. — Mémoire de M. Diverrès sur la commune de Lothey. — Annexe au procès-verbal : *La Société d'Archéologie Cambrienne* et un *Discours sur saint Yves,* par M. Hardouin. — Notice de M. Diverrès sur Lothey-Landremel (arrondissement de Châteaulin). — Note rectificative de M. du Frétay. — Découverte d'une ancienne sépulture à Saint-Évarzec, par M. l'abbé Le Floc'h..... LXV

Séance du 31 Octobre. — Admission, comme membre de la Société, de M. Gaétan Pirmet, élève de l'Ecole Centrale. — Croquis de hâches

Pages

de pierres dessinés par M. de Bremond et présentés par M. Hardouin. — L'abbé Abgral écrit pour reconnoître une erreur de nom dans son travail sur des travaux de canalisation. — M. Hardouin présente quelques indications tirées des ouvrages les plus savants et les plus récents d'archéologie aux époques préhistoriques. — Lecture de l'extrait d'un travail du P. Brégère sur le culte des morts et des tombeaux à Madagascar. — Demande de M. Malen que la Société achète l'*Inventaire des Archives départementales,* publié par M. Luzel. — Don fait au Musée par M. de la Villemarqué, d'une effigie grossière trouvée dans un dolmen de Nizon. — Lecture par le même d'un passage d'Ambroise Paré sur les luttes bretonnes. — Annexe au procès-berbal : Note bibliographique extraite par M. Hardouin de divers ouvrages d'archéologie et programme du Congrès des Sociétés savantes en 1890. — *Les Monuments mégalithiques à Madagascar*, par le P. Brégère LXXXIX

Séance du 28 Novembre. — Rappel au règlement par le Président. — Difficulté d'aboutir à des conclusions *historiques* sur les âges préhistoriques ; accord de M. le Baron du Frétay, à cet égard, avec les maîtres de la science. — Lecture faite par M. Serret d'un mémoire de M. Trévédy sur les jeux militaires en Basse-Bretagne, et particulièrement les *Papegauts*. — Reprise du *Répertoire archéologique* et du *Dictionnaire archéologique du Finistère*. — Vie inédite de saint Goulven, traduite par Dom Plaine..... CV

Séance du 26 Décembre. — Admission de M. l'abbé Stéphan, aumônier des Ursulines de Quimperlé. — Remerciements du Président à ses ses confrères, pour leur concours ; réponse de M. le Conseiller Hardouin, doyen d'âge. —

Pages

Félicitations à M. DE LA BORDERIE sur son élection comme membre de l'Institut. — M. l'abbé PEYRON communique le manuscrit de saint Vougay. — M. JONES annonce la publication du fameux manuscrit le *Codex Vaticanus*. — Lecture de notes de M. BIGOT sur la cathédrale de Quimper. — Lettre de M. RODALLEC sur les lutteurs modernes de Scaër. CXII

DEUXIÈME PARTIE

MÉMOIRES ET NOTICES

Pages

I. Fondation de l'Abbaye de Notre-Dame de Kerlot, par M. l'abbé PEYRON..... 1
II. Le Cloarec breton, par M. A. LE BRAZ..... 23
III. Le Mystère breton de Saint-Gwennolé, publié et traduit par M. LUZEL..... 44
IV. Vie inédite de saint Ronan, traduite par Dom PLAINE 263
V. Les âges préhistoriques, par M. HALNA DU FRÉTAY 319
VI. La 27e Session du Congrès des Sociétés savantes, par M. HARDOUIN..... 369
VII. Les anciens jeux militaires en Basse-Bretagne : Le papegaut de Carhaix, par M. TRÉVÉDY.... 377

— FIN —